

Diagnostic

Version du 3 mars 2023

© Lac Annecy Tourisme

SOMMAIRE

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SYSTÈME TERRITORIAL ANNÉCIEN **p.3**

PARTIE 1 - CAPACITÉS D'ACCUEIL **p.11**

| | |
|-------------------------|-------|
| DÉMOGRAPHIE | p.11 |
| ÉQUIPEMENTS | p.38 |
| MOBILITÉ | p.47 |
| SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE | p.103 |

PARTIE 2 - MODÈLES ÉCONOMIQUES **p.104**

| | |
|----------------------------------|-------|
| ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES & TOURISME | p.104 |
| COMMERCE | p.141 |
| AGRICULTURE | p.174 |
| SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE | p.175 |

PARTIE 3 - TRANSITIONS **p.176**

| | |
|-------------------------------------|-------|
| PAYSAGES | p.176 |
| EIE | p.219 |
| ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE | p.321 |
| SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE | p.331 |

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC - Un cadre environnemental exceptionnel

BIODIVERSITÉ - ESPACES NATURELS

Le périmètre du SCoT s'inscrit dans une vallée glaciaire à l'interface du massif alpin et de la vallée du Rhône qui présente des reliefs de type « préalpin ».

La situation d'interface et la diversité géomorphologique présente sur le territoire offrent une diversité d'ensembles paysagers (au total on distingue près de 14 unités paysagères sur le territoire) qui s'organisent entre :

- Plateau et collines du secteur Nord-Ouest (Albanais, plateau des Bornes) : prairies, forêts de feuillus, parcelles agricoles, zones humides et reliefs collinéens ;
- Lac d'Annecy et ses berges : lac naturel et zones humides (roselières, herbiers aquatiques, prairies humides ...);
- Préalpes calcaires du secteur Sud-Est : versants montagneux couverts de vastes ensembles forestiers, sources tufeuses, landes et des prairies d'altitude, milieux rocheux.

Le territoire présente de nombreux espaces naturels concernés par un périmètre de protection ou d'inventaire au regard de sa valeur patrimoniale. 41% du territoire est concerné par au moins un dispositif. Les habitats concernés sont principalement situés sur les reliefs et les pentes : Semnoz, Montagne d'Envergne, Montagne du

Charbon, la Mandallaz, le Mont Salève, etc.

Les habitats les plus importants au regard du fonctionnement écologique du territoire ont été identifiés par le SRADDET en tant que « réservoir ». 20% du territoire est aujourd'hui identifié en tant que réservoir dans le SRADDET.

A l'échelle régionale le territoire se positionne comme un maillon de connexion biologique entre les habitats associés au massif montagneux (à l'Est) et ceux associés à la vallée du Rhône (à l'Ouest). Aussi, alors que l'organisation géographique du territoire et les principaux espaces naturels s'organisent selon une logique Nord-Sud, les principaux enjeux de connexion écologique concernent une direction Est-Ouest – la trame écologique dessinant ainsi à un « quadrillage » du territoire.

A l'échelle du territoire se dessine une couronne d'espaces naturels autour des espaces urbains de l'agglomération annecienne. Cette couronne pourra revêtir un caractère stratégique, au-delà de la fonctionnalité écologique, et permettre de répondre à des enjeux de santé humaine (qualité de l'air, accès aux espaces de nature, etc.), de régulation thermique, etc.

La définition d'objectifs de connectivité écologique à travers une trame verte et bleue à l'échelle du SCoT pourra être complétée par une logique de minimisation des incidences

environnementales de la pollution lumineuse. La définition d'une trame noire associée à la trame verte permettrait de renforcer l'efficacité du dispositif au bénéfice de la biodiversité.

La Trame Verte et Bleue du SCoT 2014 semble répondre aux objectifs qui pourraient être pertinents pour le futur SCoT mais nécessite de mieux intégrer les enjeux liés aux transitions entre les espaces, notamment :

- espaces agricoles / espaces bâtis, en particulier dans un contexte de bâtis diffus ;
- espaces naturels / espaces bâtis, en particulier au sein des espaces bâtis, et ce dans une logique de maintien d'espaces non artificialisés.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC - Un territoire attractif sur le plan résidentiel et économique

LE BASSIN ANNECIEN CONNAIT UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SOUTENUE DONT LE RYTHME RALENTIT

Face au sentiment de croissance démographique « subie » par les territoires du bassin annécien qui agissent en réaction (« dans l'urgence ») et non en projection d'une ambition stratégique, il est proposé les éléments diagnostic suivants :

La croissance démographique reste forte sous l'effet du desserrement du Genevois ; cette croissance ne concerne pas tous les territoires de la même façon, suivant un gradient Nord / Sud de la croissance démographique (de très forte à faible, voire négative pour certaines communes de la CC des Sources du Lac d'Annecy). Il est soulevé le fait que le Sud du territoire dispose encore de capacités d'accueil.

- Bien que l'augmentation de la population locale ralentisse, **le sentiment de « surchauffe »** du territoire est partagé. Il a été recueilli lors des travaux des commissions et lors des rencontres avec les élus des EPCI, et réaffirmé lors du présent bureau syndical.
- Ce sentiment pourrait d'une part être lié à au fait que malgré son ralentissement, **la croissance est continue et effective** : il y'a donc bien de plus en plus d'habitants sur le territoire ; d'autre part il pourrait être lié à la pression exercée sur les équipements et la mobilité (congestion, pollution de l'air, etc.)

Le phénomène transfrontalier s'accroît dans le temps (+120% de permis frontaliers depuis 2008) et se diffuse de plus en plus au Sud du territoire, avec les effets de renchérissement des marchés immobiliers à l'accession comme à la location, et d'éviction d'une partie de la population résidente ne pouvant y accéder.

La croissance démographique est portée par celle de la part des classes d'âges les plus élevées dans la population et l'accueil de nouveaux habitants de type CSP+ : le phénomène de renouvellement des populations locales par l'accueil de classes d'âges supérieures de type secondaire ou tertiaire accédant est souligné, avec en conséquence une accélération à la fois le vieillissement et la spécialisation sociale du territoire, en lien avec la cherté du marché immobilier local.

- Ce constat vient confirmer **le sentiment partagé des élus d'un marché immobilier de moins en moins accessible** (produit d'investissement, renchérissement des biens), et des implications futures de cette tendance démographique en matière de besoins en équipements /services liés au vieillissement et en logements de la main d'œuvre nécessaire pour leur fonctionnement.

UNE ATTRACTIVITÉ DU BASSIN ANNECIEN QUI ACCÉLÈRE SA RÉSIDENTIALISATION

Face à une attractivité résidentielle (+2 865 hab./an sur la période 2013-2018) qui a surperformé par rapport aux objectifs fixés par le SCoT de 2014 (+2000 hab./an), la **croissance de l'emploi n'a pas été suffisante pour maintenir les grands équilibres.**

La rétractation de l'indice de concentration de l'emploi sur les 10 dernières années peut constituer **un signal faible quant à la résidentialisation du territoire**, du fait :

- de fortes contraintes spatiales au développement de nouvelles activités : les 2 principaux projets de nouveaux espaces à vocation économiques prévus dans le 1^{er} SCoT ne sont pas mis en route (ZAE des Voisins, parc d'activités de Seynod-Montagny) ;
- d'une limitation du développement des entreprises locales faute de main d'œuvre disponible et au renouvellement de la population en lien avec l'inadéquation du parc de logements, comme l'évoque la CC des Sources du Lac d'Annecy (qui affirme son statut de « territoire qui emploie »).

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC - Un territoire attractif sur le plan résidentiel et économique

DES ÉVOLUTIONS NUANCÉES SUR LE TERRITOIRE

La lecture des éléments d'analyse du territoire met en évidence des tendances nuancées, celles-ci semblent **induites par les éléments géographiques** (Bauges et lac) et le réseau de mobilité distinguent une partie nord-ouest et une partie sud-est.

En réaction aux évolutions connues et ressenties, **les collectivités locales ont engagé la révision ou l'élaboration de leur document d'urbanisme**. Afin de mieux encadrer leur développement futur. C'est ainsi le cas de la CC des Sources du Lac d'Annecy et de la CA du Grand Annecy en matière de PLUi, et des trois intercommunalités du Nord en matière de PLH.

- Ces évolutions ont vocation à produire à court terme un ralentissement de la croissance démographique dans ses espaces (« maîtriser le développement », « développement mesuré ») mais peuvent être interrogées sur leurs effets à plus long terme : la raréfaction du foncier disponible peut faire craindre au renchérissement des marchés (fonciers et immobiliers), accélérant le phénomène d'éviction sociale que l'on souhaite pourtant freiner.
- Cette thématique interroge également la capacité des collectivités locales à maîtriser la production urbaine sur leurs territoires

respectifs, afin de maîtriser l'offre et la demande en matière de logements (volonté d'être prescriptives en matière de typologies produites).

A cette lecture, l'enjeu semble de **qualifier le développement futur** pour maintenir des capacités d'évolution (au sein du parc résidentiel, du parc économique, adaptation des équipements, etc.). Pour autant, le territoire dispose encore de capacités foncières mobilisables, il s'agit de définir la stratégie de mobilisation la plus efficiente au bénéfice du territoire.

UNE OFFRE DE MOBILITES AUJOURD'HUI LIMITANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Concernant les flux pendulaires, il a été représenté ceux qui sont les plus contributifs (> 250) d'où des cartes qui ne permettent pas de visualiser en détail les relations de communes à communes, mais de bien identifier les enjeux à l'échelle du périmètre du SCoT.

Il a été évoqué l'intérêt de pouvoir comparer ces flux INSEE de 2017 avec ceux plus anciens (moins de 10 ans) afin d'identifier les évolutions des déplacements pendulaires du point de vue des volumes des liaisons et aussi de mettre en exergue les phénomènes d'éloignement qui se sont amplifiés entre les lieux d'emplois et les lieux résidences.

La mise en perspective de nouvelles solutions de mobilité comme l'autopartage, le covoiturage ainsi que la **promotion des solutions de démobilité** à l'instar du télétravail, des services nomades à la personne sont des bouquets de mobilité a intégré dans la démarche du SCoT à condition qu'ils puissent s'appréhender dans une approche systémique et multimodale, sur et en relation avec le périmètre du SCoT.

La **question de la gouvernance** a été évoquée et notamment de la manière dont sera organisée les futurs bassins de mobilité à l'échelle régionale (non encore arrêtés) et qui pour rappel doivent permettre d'élaborer les futurs contrats opérationnels de mobilité et le plan d'action commun en matière de mobilité solidaire piloté par la Région et le Département

A titre d'information, sur le périmètre du SCoT, en dehors de l'agglomération du Grand Annecy, **Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM)** de fait, il a été rappelé que la CC Fiers et Usse et la CC du Pays de Cruseilles sont devenus AOM de manière volontaire au 1/07/2021, et sont donc compétentes sur le ressort territorial pour développer des services de mobilité sans l'aval de la Région. Seuls la CC des Sources du Lac d'Annecy n'a pas pris la compétence mobilité et c'est la Région qui reste l'AOM locale.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC - Un système territorial fragilisant les équilibres naturels

ESPACES ET PAYSAGES

Sur les 10 dernières années, l'artificialisation des espaces a concerné 48ha/an. Cette tendance s'est principalement opérée sur les communes de la moitié nord-ouest du territoire. C'est dans cette partie du territoire que l'augmentation des espaces artificialisés est la plus forte sur le territoire. Pour autant, si les communes de la partie sud-est du territoire, présentent une moindre progression de leurs espaces artificialisés, elles présentent également une faible efficacité foncière au regard de la croissance démographique enregistrée. En d'autres termes, leur artificialisation par habitant est proportionnellement plus soutenue qu'elle ne l'est sur les communes du nord-ouest.

D'un point de vue qualitatif, l'évolution des différentes formes urbaines interpellent la qualité des paysages et des perceptions :

- Urbanisation des bas de pentes et des piémonts, engendrant une exposition importante des espaces bâtis ;
- Urbanisation linéaire en fonds de vallée, engendrant une perte de lisibilité du rapport à l'eau,
- Urbanisation linéaire le long des rives du lacs, engendrant une perte de lisibilité des vues vers le Lac.

Les tendances d'évolution des espaces urbains se

conjuguent à l'évolution des espaces boisés (fermeture de clairières, enrichissement de certaines estives, descente de la forêt sur les pentes, etc.) pour accroître un sentiment de fermeture des paysages et de cloisonnement de l'espace.

Les espaces bâtis en tant que tels sont également concernés par des évolutions qui interpellent leurs caractéristiques initiales :

- Une standardisation des nouvelles constructions et un recul du bâti traditionnel (secteur Bauges) : diminution de l'harmonie architecturale, montagnarde et rurale ;
- Une multiplication anarchique des aménagements d'infrastructures qui altèrent les paysages (piémonts, bassin de la Filière, etc.) ;
- Une perte du caractère rural des bourgs et des villages, du fait de la densification (front urbain bâti d'opération de logements collectifs par ex.) ;
- Une déstructuration des coupures/transitions paysagères entre urbain et rural.

ENERGIE / CLIMAT

Consommations d'énergie :

Le territoire a une consommation importante d'énergie dans son fonctionnement (5,7 TWh, soit la production du double réacteur de Fessenheim en 2017). Rapporté au nombre d'habitant, on se

retrouve néanmoins autour des moyennes nationale et régionale.

La consommation est répartie en trois tiers à peu près égaux :

- 1 gros tier pour le résidentiel (36%)
- 1 tier pour les transports (34%)
- 1 plus petit tier pour les activités économiques (30% pour le tertiaire, l'industrie et l'agriculture)

Le territoire connaît une maîtrise complexe des consommations d'énergie, avec une certaine stabilité au cours des dernières années. Un fait qui reste intéressant au regard des évolutions de la population.

- Tous les secteurs connaissent cette baisse relative, excepté pour le résidentiel en 2018 (différence qui peut s'expliquer par une année à climat exceptionnel [plus d'utilisation du chauffage ou de la climatisation]).
- L'industrie est bon élève, avec une baisse de 14%. Cela s'explique par le fait que la consommation représente un enjeu stratégique d'économie financière dans les pratiques et par le fait que le secteur a une forte réglementation depuis plusieurs années. Hypothèse complétée par le fait qu'il y a aussi beaucoup moins d'industries qu'avant sur le territoire.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC - Un système territorial fragilisant les équilibres naturels

Le mix énergétique est toujours très largement dominé par les énergies fossiles (65%). Néanmoins, la part de l'électricité est en hausse. On a donc un début du transfert du mix énergétique vers des solutions moins carbonées comme l'électricité française (dont la majorité provient du nucléaire).

La répartition des secteurs consommateurs d'énergie est légèrement différente entre les territoires, mais les deux enjeux, résidentiel et transport, sont toujours en tête.

Le territoire est éloigné des objectifs réglementaires fixés par la LTECV. Cet objectif implique une réduction de moitié de la consommation d'énergie entre 2012 et 2050 (soit atteindre près de 3 TWh contre 6 TWh en 2012). Des efforts importants seront nécessaires et il existe des solutions par le biais de différentes approches (sobriété, changement de comportement, efficacité énergétique). Le territoire du Grand Annecy est déjà engagé dans une démarche de PCAET et propose des actions importantes comme « j'éco rénove mon logement » qui implique une dynamique de rénovation très forte (4000 logements/an) mais qui peut questionner dans la mise en œuvre (manque d'artisans formés, matières premières, etc.). Il y a donc besoin d'une structuration dans les solutions.

Energies renouvelables :

Prendre le virage de la transition énergétique c'est

aussi s'orienter sur les énergies renouvelables.

Les énergies renouvelables représentent que 7% du mix énergétique du territoire (400 GWh).

La grande majorité (65%) des EnR du territoire est la production de chaleur par combustion de biomasse (bois-énergie). La présence de PAC est aussi historiquement présente, même si nettement moins importante dans le mix final (moins de 10%).

La production d'EnR est en augmentation sur le territoire, avec une hausse de la production de biogaz par la méthanisation et d'électricité par le solaire photovoltaïque.

On est loin des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) qui implique que les EnR représentent 33% du mix énergétique en 2030, soit produire ~1100 GWh en 2030 pour le territoire.

Le territoire dispose d'un potentiel de production maximum de 1600 GWh. Parmi les potentiels identifiés sur le territoire :

- L'éolien est beaucoup trop contraint sur le territoire : aucun potentiel
- La méthanisation (biogaz) représente une part intéressante
- Le solaire, notamment le photovoltaïque, représente le potentiel le plus important (900 GWh) et thermique (460 GWh)

- Le bois énergie reste pertinent, (210 GWh potentiel) mais il nécessite une approche importante de gestion durable de la forêt. De plus, ce vecteur peut être en contradiction avec les objectifs de qualité de l'air. Il sera nécessaire aussi d'avoir une réflexion sur le changement de système de chauffage en parallèle.

- Il faudrait explorer d'autres potentiels, et notamment la question de la géothermie (un projet est à l'étude avec la « Boucle des Marquisins » et à « Trémini »). Le Grand Annecy a lancé un SDE, mais l'étude des potentiels sur ce sujet vient juste de démarrer.

Gaz effet de serre :

Les émissions de GES sont importantes et s'élèvent à 1,06 MteqCO₂, soit 4,25 teqCO₂ par personne. Une nouvelle fois, ramené au nombre d'habitant, on se retrouve dans la moyenne régionale.

Au niveau des secteurs, cette fois les transports sont largement les plus représentés, avec 44% des émissions totales qui sont imputés à la mobilité. Le résidentiel reste le deuxième secteur avec 30% des émissions. Les autres secteurs représentent 22% des émissions.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC - Un système territorial fragilisant les équilibres naturels

Concernant l'agriculture, le secteur représente cette fois 10% des émissions totales contre 1% des consommations d'énergies. Cela s'explique par le fait que la grande majorité des émissions est d'origine non énergétique : engrais azoté et méthane issu de l'élevage, entres autres.

Les émissions de GES ont une tendance à la baisse un peu plus marquée que les consommations d'énergie. Cela confirme l'hypothèse d'une première progression du changement de mix énergétique qui s'oriente vers des solutions moins carbonées (l'électricité essentiellement).

Néanmoins, cette baisse reste très relative (-5% depuis 2014). La baisse est différente selon les secteurs à enjeux : les transports -3% ; Résidentiel : -5%. A noter cependant, que les émissions augmentent dans le secteur de l'agriculture. L'hypothèse principale est une orientation sur des pratiques plus industrielles (augmentation des cheptels, usage plus important d'engrais, etc.).

Les situations territoriales entre les EPCI ont une différence plus marquée que pour les consommations. Notamment au niveau de l'agriculture et sur les priorités entre le résidentiel et les transports. A noter que pour le Pays de Cruseilles, on a une émission très importante sur les transports à cause de l'autoroute. Il peut donc être nécessaire d'avoir une approche territorialisée.

De nouveau, le territoire est loin des objectifs

malgré les efforts fournis et la baisse identifiée depuis 2014. En effet, la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) implique d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Cela revient à diviser par 4 les émissions du territoire en 2050 et multiplier par 2 la séquestration de carbone annuelle.

Qualité de l'air :

Deux approches pour la question de la qualité de l'air :

- Une approche d'émissions de polluants issues des secteurs d'activité et par polluants
- Une approche de concentration de polluants dans l'atmosphère impactant la qualité de l'air et la santé

Pour les émissions :

- Elles sont plutôt en diminution mais il y a des baisses plus marquées pour certains polluants (SOx, PM 2.5, NOx) que d'autres (NH3, COVNM).
- Les secteurs émettent des polluants différents et il n'est pas pertinent de comparer les quantités entre les polluants. Néanmoins, l'analyse montre que le secteur du résidentiel est bien représenté et responsable de l'émission de plusieurs types de polluants (PM10, PM2.5, COVNM, SOx) tout comme les transports. L'agriculture est le principal responsable des émissions de NH3 (ammoniac) qui est le polluant qui baisse le

moins vite.

- Concernant les objectifs du PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques), certains sont déjà atteints pour les SOx, d'autres sont en bonne voie (NH3 et PM2.5) et d'autres sont moins bons (COVNM, NOx).

Pour les concentrations :

- Les cartes présentent les concentrations de polluants dans l'atmosphère annualisées sur le territoire. Cela n'exclut pas des périodes avec des concentrations plus fortes (comme pendant des pics de pollution).
- Les enjeux se situent autour des axes de communication pour les NO2 (principal polluant issus des transports) et à proximité des zones urbaines les plus importantes pour les PM2.5 (dont le résidentiel est le principal émetteur). Néanmoins, aucune zone du territoire n'est vraiment exclue est l'enjeu est donc généralisé, à l'image de l'ozone qui est un polluant créé par d'autres polluants et très mauvais pour la santé.
- Pour l'approche qualitative de la qualité de l'air, le nombre de jours qualifiés de « mauvais » est en baisse sur le territoire mais les jours identifiés de « moyen à médiocre » augmentent, montrant une qualité de l'air qui peine à s'améliorer.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC - Un système territorial fragilisant les équilibres naturels

- Concernant les coûts économiques du rapport Stern, on estime le coût annuel de la qualité de l'air de 1250€ chaque année pour chaque habitant, ce qui équivaut à 300M€ de dépense pour la santé et la qualité de l'air par la communauté.
- Il existe des solutions pour réduire les NH3, diverses choses sont engagées sur le territoire comme « zéro azote apportée » et des pendillards qui permettent un épandage très précis des lisiers. Des pistes à explorer.

Synthèse prospective :

Le territoire amorce un virage intéressant, avec des consommations qui n'augmentent plus, un mix énergétique qui s'oriente doucement vers des énergies moins carbonées, un déploiement des EnR qui démarre et un début de réduction des émissions de GES et de polluants. Mais nous sommes très loin des objectifs et plus on attend, plus il sera difficile d'atteindre ces objectifs.

Les enjeux sont nombreux et l'urgence d'agir est là. Dans un scénario pessimiste, le territoire connaîtra +3 vagues de chaleur par an, des périodes de sécheresses accrues, des températures autour de +4°C et +21 journées chaudes, moins de gel et une répartition des précipitations différentes qui peuvent baisser. Des enjeux majeurs pour le fonctionnement global du territoire.

Le SCOT représente une solution importante pour

s'adapter au changement climatique et être moteur dans cette accélération en s'orientant vers des scénarios de sobriété, d'efficacité énergétique et de déploiement des EnR qu'il faudra prioriser et mettre en œuvre.

Comment accélérer la transition écologique du territoire et la mettre en œuvre à travers son schéma ? Quels scénarios et quelles priorités pour ce territoire pouvant être contraint ?

Comment rendre le territoire résilient face à sa vulnérabilité qui augmentent fortement et ses défis futurs pour être à la hauteur des enjeux et maintenir la qualité de vie et la santé de ses habitants ?

EAU

La ressource en est fortement sollicitée, notamment parce que le territoire connaît une forte dynamique résidentielle et économique qui soutient les besoins et la demande.

La qualité des cours d'eau (masses d'eau superficielles) évolue sur le territoire d'est (amont) vers l'ouest (aval) en se dégradant au fil de sa divagation sur le territoire. Cette affectation de la qualité des masses d'eau superficielles est lié :

- à une consommation croissante et une sollicitation de plus en plus soutenue de la ressource,
- à une saturation des stations d'épuration

dont la charge tend à atteindre les capacités maximales,

- aux effets du changement climatique entraînant notamment une diminution des étiages.

Est partagée l'idée que les capacités du milieu tendent à être atteintes voire dépassées, et que les capacités des STEP ne peuvent être accrues. Ces capacités doivent être appréhendées comme des limites maximales de régulation de la capacité d'accueil du territoire.

Les effets des évolutions climatiques tendent à accroître la vulnérabilité du territoire aux risques naturels. Des événements de feux de forêts ont été constatés ces dernières années et les périodes touristiques (associant faibles précipitations et fréquentation touristique) apparaissent comme des périodes de risque accru.

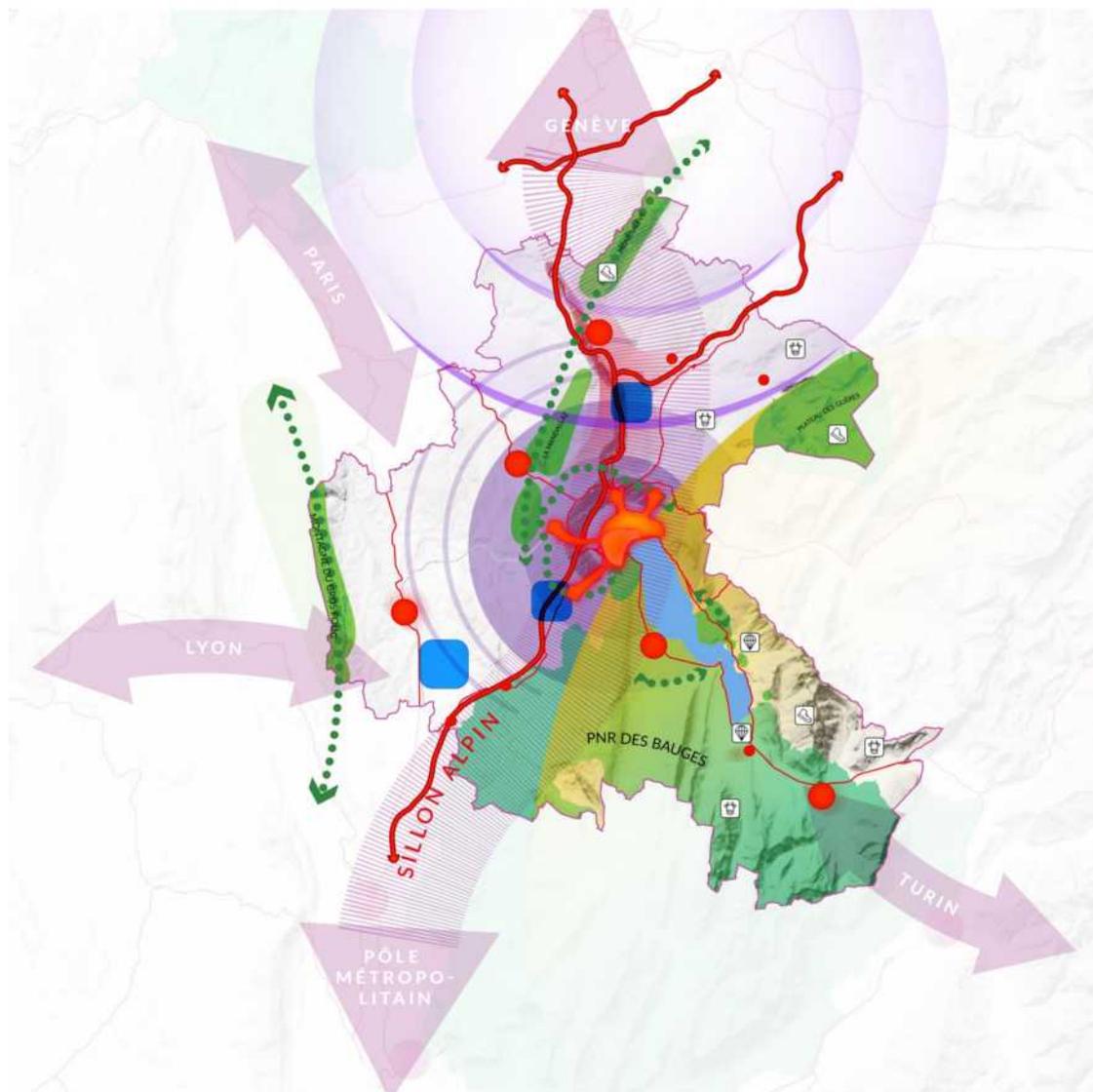
Synthèse prospective

Est ce que la réponse à la prise en compte des enjeux environnementaux c'est l'arrêt du développement et de l'accueil ?

Est ce que ce développement même en limitant fortement ses impacts sur l'espace (notamment par la densification) peut il être supportable par le territoire au regard des autres ressources ?

Est ce que les risques d'un tel scénario seraient préjudiciables au territoire (vieillesse, gentrification, etc.) ?

Synthèse du système territorial du Bassin Annécien



-  Axe des principales dynamiques métropolitaines
-  Sites économiques structurants : besoins d'optimisation et de qualification
-  Pôles urbains structurants : points d'appui du développement et du maillage
-  Pressions urbaines le long des axes routiers
-  Diffusion des dynamiques résidentielles à partir des pôles
-  Continuité majeures d'espaces naturels agricoles et forestiers
-  Secteur de relief en retrait des effets des grandes dynamiques métropolitaines

PARTIE 1 – CAPACITÉS D’ACCUEIL

289 662
habitants
au 1^{er}
janvier
2020

Quelques chiffres clés :

- **281 860** habitants, en 2018
- **24%** de la population est âgée de 60 ans et plus
- **18%** de la population a moins de 15 ans
- **13 844** personnes ont emménagé entre 2013 et 2019 ;
- **+1,36%/an** de croissance démographique, sur la période 2013-2018
- **2,19 pers/ménage** en 2019
- **2 631 nouveaux logements par an** en moyenne entre 2013 et 2018
- **6% de logements vacants**, en 2018

DÉMOGRAPHIE

- Les tendances récentes
- Les caractéristiques des nouveaux habitants
- Le profil des ménages
- L'évolution du parc de logements
- Prospective démographique et habitat

ÉQUIPEMENTS

MOBILITÉ

DÉFINITIONS

- **Solde migratoire** : la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité (INSEE).
- **Solde naturel** : la différence entre les décès et les naissances sur une période donnée (INSEE).
- **Migration résidentielle** : le changement durable du lieu de résidence
- **Ménage** : désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne (INSEE).
- **Taille moyenne des ménages** : le nombre de personnes par ménage (il est entendu que 1 ménage = 1 résidence principale).
- **Indice de vieillissement** : nombre de personnes âgées de 65 ans et plus sur le nombre de celles âgées de moins de 20 ans
- **Taux de croissance annuel moyen** : il calcule le taux d'évolution moyen par an sur une période définie et permet d'observer l'intensité d'un phénomène sur des territoires différents toutes choses égales par ailleurs.
- **Catégorie socioprofessionnelle (CSP)** : c'est la classe sociale définie par la profession à laquelle appartiennent les populations (résidentes ou les emplois disponibles sur un territoire). L'INSEE définit les CSP suivantes : agriculteurs exploitants ; artisans, commerçants et chefs d'entreprise ; cadres et professions intellectuelles supérieures ; professions intermédiaires ; employés ; ouvriers
- **Classe / tranche d'âge** : représentent des personnes de même âge, exprimée soit par an (1 an, 2 ans, 3 ans, etc.), soit sur une tranche d'âge (moins de 5 ans, de 5 à 9 ans, etc.)
- **Résidence principale** : logement occupé de façon permanente et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.
- **Résidence secondaire** : logement utilisé pour des séjours (week-ends, loisirs, ou vacances). Les logements meublés mis en location pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.
- **Logement vacant** : un logement est vacant s'il est inoccupé et proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste, etc.).

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Présentation générale

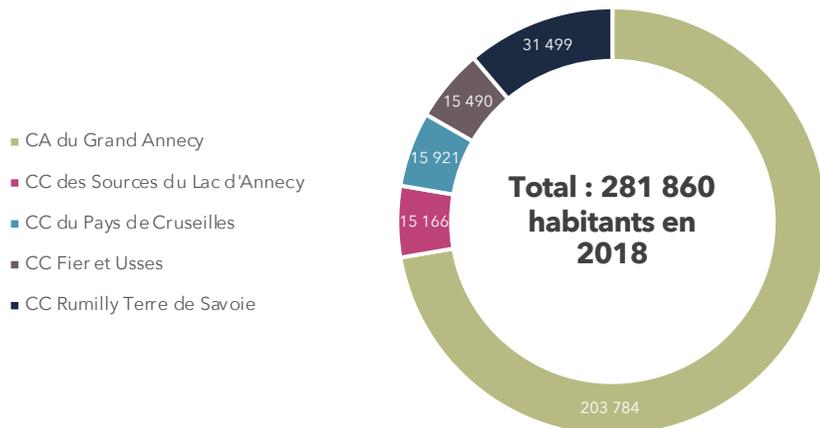
En 2020 (recensement INSEE au 1^{er} janvier 2018), la population du bassin annécien s'élève à **281 860 habitants**. Si la **CA du Grand Anancy représente 72% de la population** du territoire du SCoT, elle concentre également les communes les plus peuplées : Anancy (à elle seule la moitié de la population du SCoT), Fillière et Epagny-Metz-Tessy, ainsi que Poisy et Saint-Jorioz (entre 5000 et 10 000 hab.). **La CC Rumilly Terre de Savoie représente le second pôle résidentiel, avec 11% de la population** (soit 31 499 habitants), concentrée à hauteur de 49% dans la commune de Rumilly (15 373 habitants).

Faverges-Seythenex et Doussard, de la CC des Sources du Lac d'Anancy, Sillingy et La Balme de Sillingy de la CC Fier et Usses et Cruseilles, de la CC du Pays de Cruseilles, complètent l'armature des polarités résidentielles du territoire (entre 3 500 et 5 500 hab.).

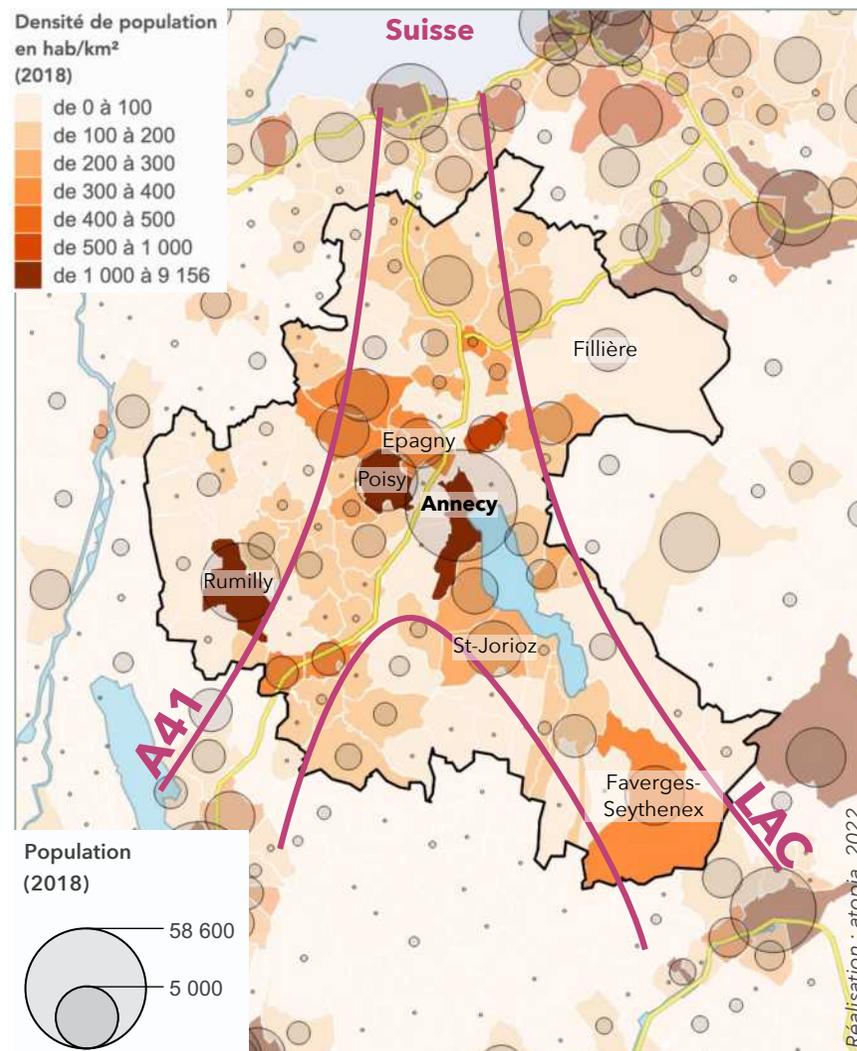
La population se répartit, sur le territoire, selon 2 grands axes :

- **Nord-Ouest / Sud-Est**, portée par l'attractivité du Lac et le lien avec l'accès à Albertville, en appui de la RD1508 ;
- **Nord-Est / Sud-Ouest**, autour de l'autoroute A41.

Répartition de la population du SCoT du Bassin annécien par EPCI membres en 2018 (Insee, atopia)

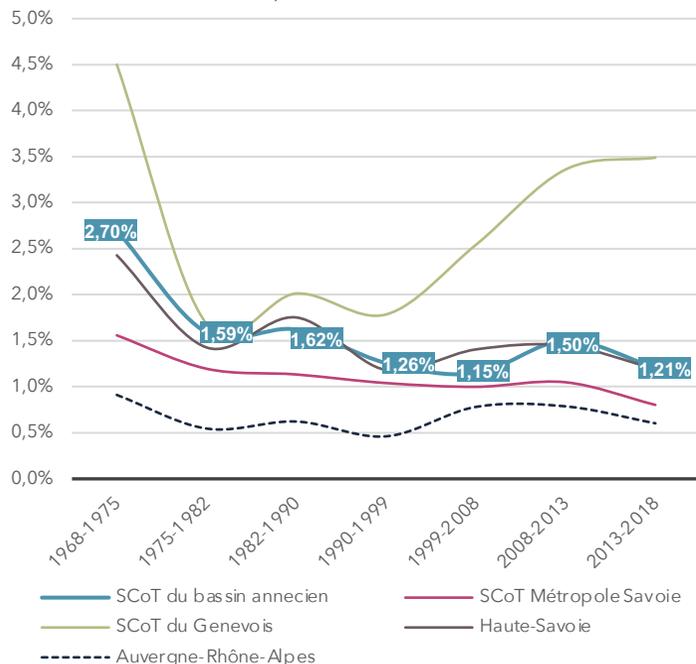


Densité de population en 2018 en nombre d'habitants par km² - Données des IRIS (2018) agrégées par ancienne commune (2016) (Insee, atopia)



DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Les tendances récentes

Taux de croissance annuel moyen de la population entre 1968 et 2018 (Insee, atopia)



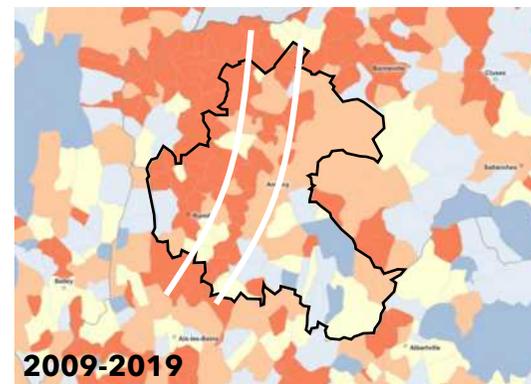
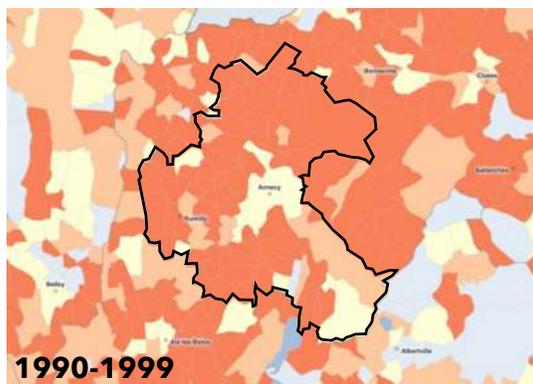
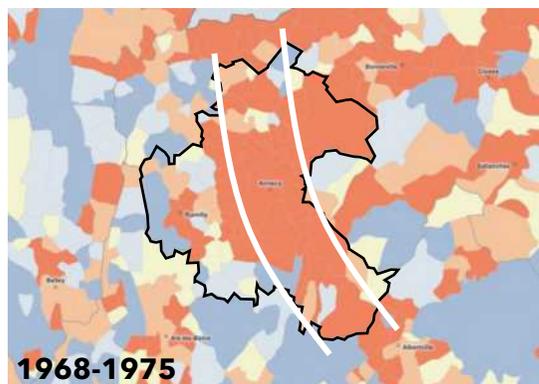
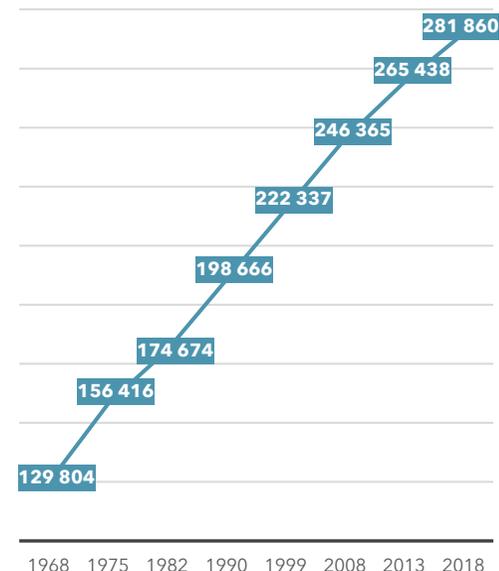
Une population en croissance constante

Depuis la fin des années 1960, la population du bassin annécien n'a cessé d'augmenter, passant de 129 804 habitants en 1968 à 281 860 habitants. Cette dernière a donc doublé en 50 ans avec un rythme moyen de +3 040 hab/an.

Cette augmentation est liée au positionnement géographique du bassin annécien, au cœur du sillon alpin, entre les aires d'influence de Genève et de Lyon et l'attractivité haut-savoyarde.

Cette dynamique a concerné de manière différenciée les secteurs du territoire avec un phénomène de périurbanisation du cœur d'agglomération et du pôle de Faverges, en appui des infrastructures routières, visible à l'accélération de la croissance démographique dans les secteurs nord (CC Pays de Cruseilles, ex-CC Pays de Filière) et ceux bénéficiant des meilleures conditions de desserte routière (ex-CA d'Annecy, ex-CC du Pays d'Alby).

Évolution de la population du SCoT du bassin annécien entre 1968 et 2018 (Insee, atopia)

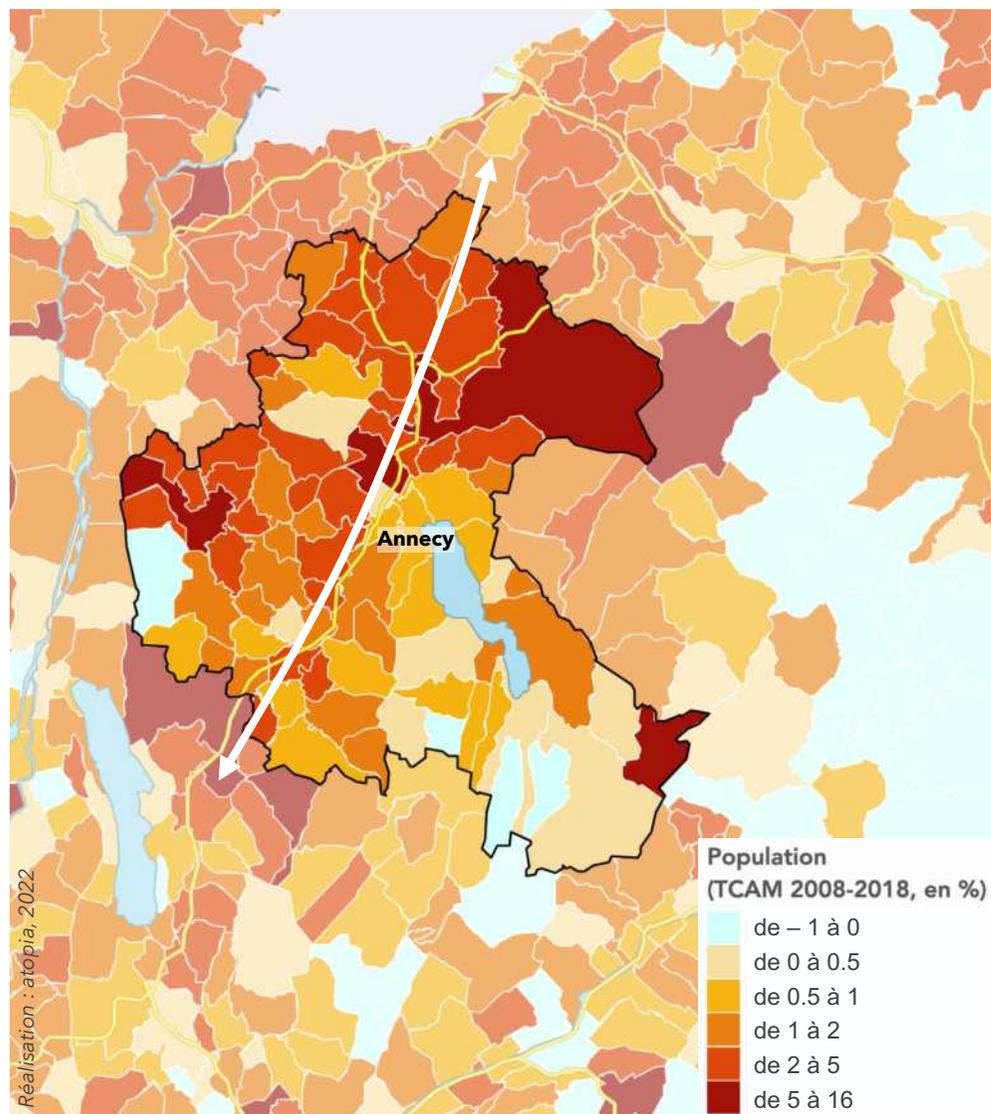


Taux de variation annuel moyen

- Inf. à -0,8 %/an
- Entre -0,8 et 0%/an
- Entre 0 et 0,55%/an
- Entre 0,55 et 1,3%/an
- Sup. à 1,3%/an

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Les tendances récentes

Variation annuelle de la population entre 2008 et 2018 (Insee, atopia)



Une croissance démographique nuancée selon un axe nord-est / sud-ouest

On constate de **forts contrastes** en matière de croissance démographique dans le périmètre du SCoT du Bassin annécien.

En effet, alors que le nord du territoire concentre les variations de population les plus fortes, celles-ci décroissent progressivement à mesure que l'on s'en éloigne.

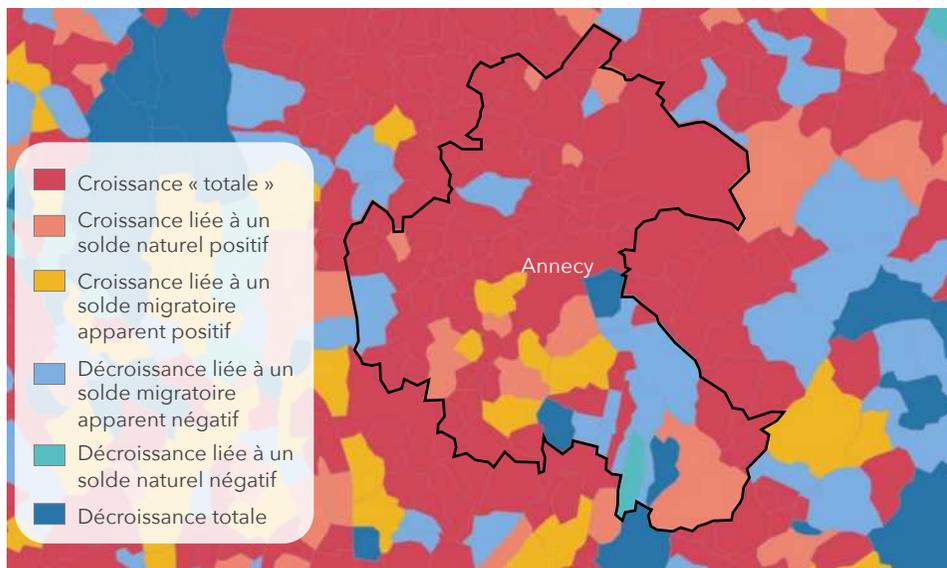
La croissance résidentielle semble être portée par plusieurs moteurs :

- **la ville suisse de Genève est le moteur résidentiel principal**, qui alimente l'attractivité des parties les plus septentrionales du territoire. Celle-ci provoque un desserrement de sa population vers les villes du nord du bassin annécien ;
- **les axes de transport routiers** : l'embranchement en Y entre l'A41 (Grenoble-Genève via Chambéry et Annecy) et l'A410 au nord du territoire, puis le long de l'A41 vers le sud-ouest ;
- **la ville d'Aix les Bains**, drainant des populations et bénéficiant à la frange Sud Ouest du territoire, à proximité immédiate de cet ensemble urbain attractif et de ses connexions nationales, notamment ferroviaire.

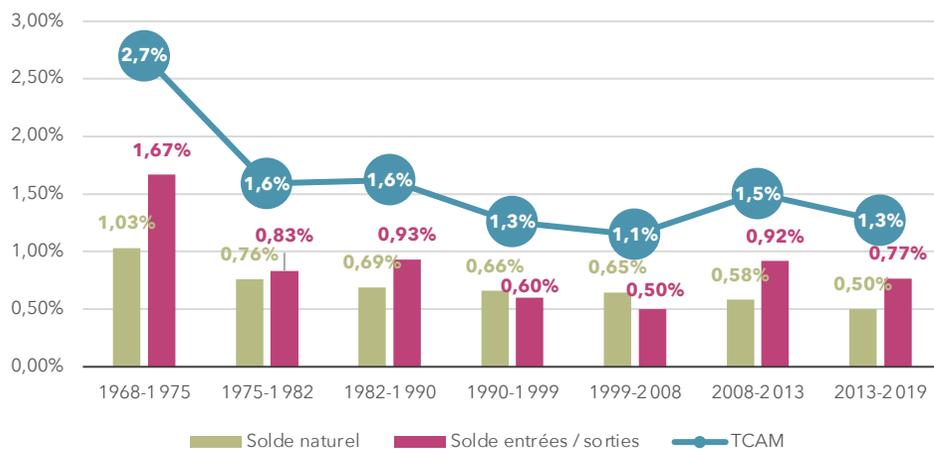
DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Les tendances récentes

Typologie des soldes migratoire et naturel apparents entre 2013 et 2018

(Insee, Géoclip, atopia)



Evolution démographique depuis 1968



Un modèle de développement basé sur une croissance démographique forte et l'accueil de nouvelles populations

La croissance démographique du territoire du SCoT du bassin annécien, principalement due à des soldes migratoire et naturel positifs, présente quelques disparités.

Le cœur d'agglomération et le nord du bassin annécien connaissent une **croissance totale**, alors que l'ex-CC du Pays de Fillière, de l'ex-CC du Pays d'Alby et de la CC Pays de Cruseilles semblent être les périmètres les plus attractifs du territoire sur la période récente (2013-2018). Les territoires qui connaissent une décroissance (notamment due à un solde migratoire apparent négatif) sont concentrées dans les ex-CC de la Tournette, de la Rive Gauche du Lac d'Annecy et du nord-ouest de celle du Pays de Faverges.

À noter que **la dynamique démographique du bassin annécien est plus soutenue qu'attendue dans le précédent SCoT**. Ce document prévoyait une croissance de 40 000 habitants en 20 ans, soit une moyenne théorique de 2000 habitants supplémentaires par an jusqu'en 2034. Or, le bassin annécien a gagné 2864 habitants par an en cinq ans. **Cette dynamique démographique est dans une tendance de ralentissement depuis les années 1980**, sous l'effet de soldes naturels et migratoires deux fois moins forts qu'auparavant.

Ainsi, **le modèle de développement du bassin annécien est avant tout basé sur l'accueil de nouvelles populations**.

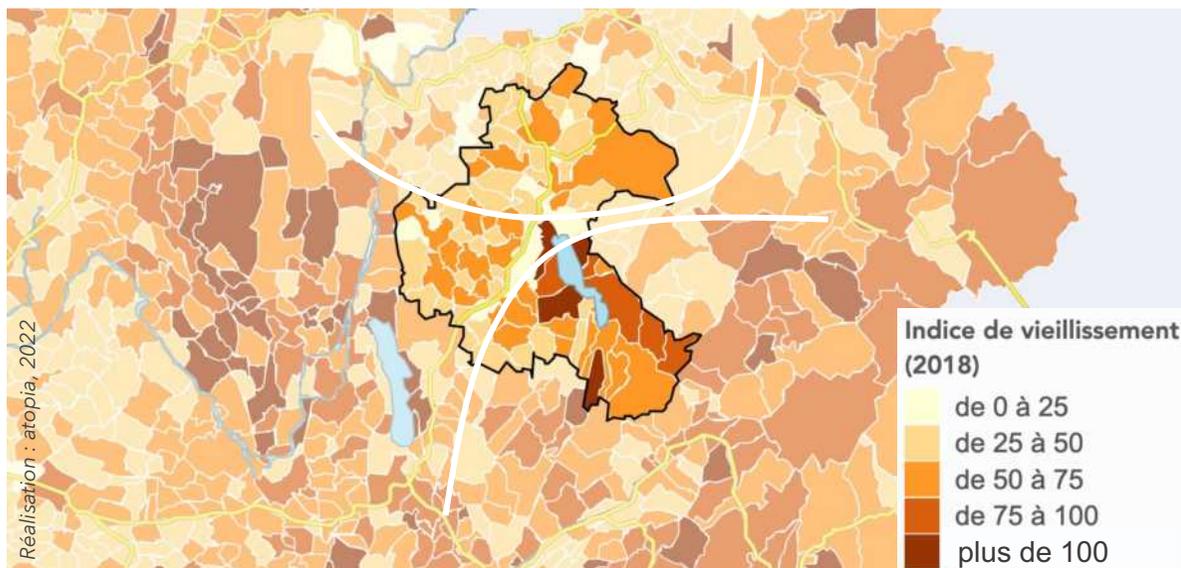
**croissance totale : croissance démographique alimentée par un solde naturel et un solde migratoire positifs*

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Caractéristique des habitants

Répartition de la population par classes d'âges en 2018
(Insee RP 2018, atopia)



Indice de vieillissement de la population en 2018 (Insee, atopia)



Un vieillissement tendanciel malgré une attractivité pour les jeunes ménages

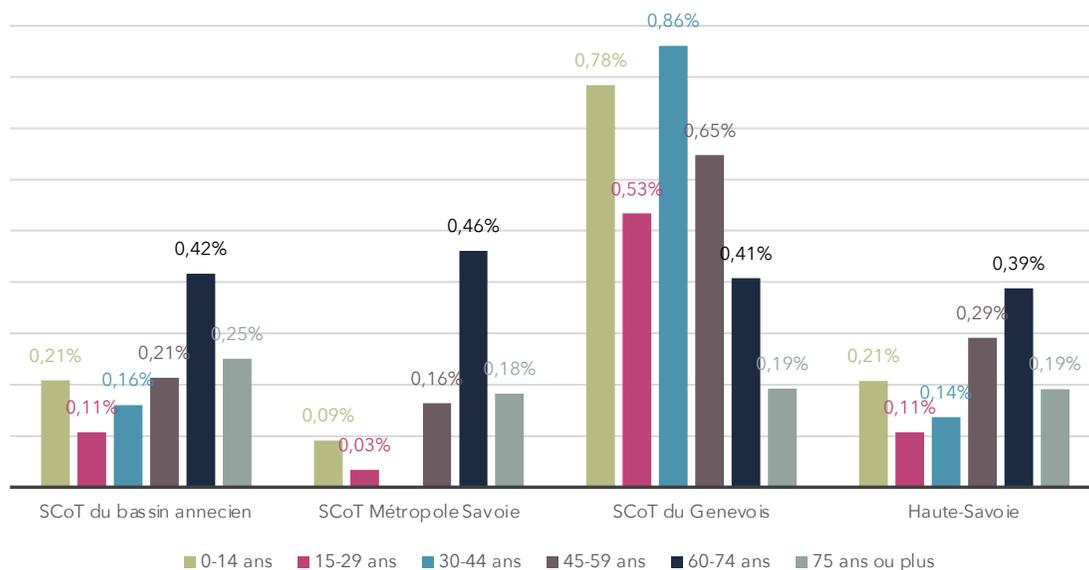
Le territoire d'étude présente une répartition de sa population par tranches d'âge sensiblement identique à celle du département de la Haute-Savoie et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une très légère sous-représentation des 0-14 ans et des 45-59 ans est observable par rapport à l'échelle départementale et des 15-29 ans et des 60-74 ans par rapport à l'échelle régionale. En revanche, la proportion de 30-44 ans est plus élevée dans le bassin annécien que dans l'ensemble de la Région.

Deux différences significatives existent entre les territoires comparés :

- **Le Genevois élargi** présentant un profil de populations plutôt jeunes, en lien avec les actifs résidents de ménages familiaux avec enfants ;
- **Le Sud du territoire (lac et montagne) est marqué par un vieillissement de sa population plus prononcé.** Cela s'explique par la conjonction de deux tendances : la part de populations jeunes est plus réduite quand celle de populations âgées (60 ans et plus) est élevée.

Des spécificités spatiales sont également lisibles à l'échelle du bassin annécien avec un gradient Nord / Sud des différentes classes d'âge : les disparités de l'indice de vieillissement soulignent **une dichotomie assez marquée entre le nord-ouest, plus jeune en moyenne, et le sud-est,** autour du lac d'Annecy notamment, où la population est plus âgée.

Taux de croissance annuel moyen des classes d'âges entre 2008 et 2018 (Insee, atopia)



Une croissance démographique portée par les personnes de 60 ans et plus

Sur la dernière période intercensitaire, la **croissance démographique (+1,36%/an)** a été portée presque pour moitié par l'augmentation des classes d'âges de 60 ans et plus (+0,42%/an) et 75 ans ou plus (0,25%). À noter que la progression de la classe des 0-14 ans (0,21%) tempère le vieillissement du bassin annécien.

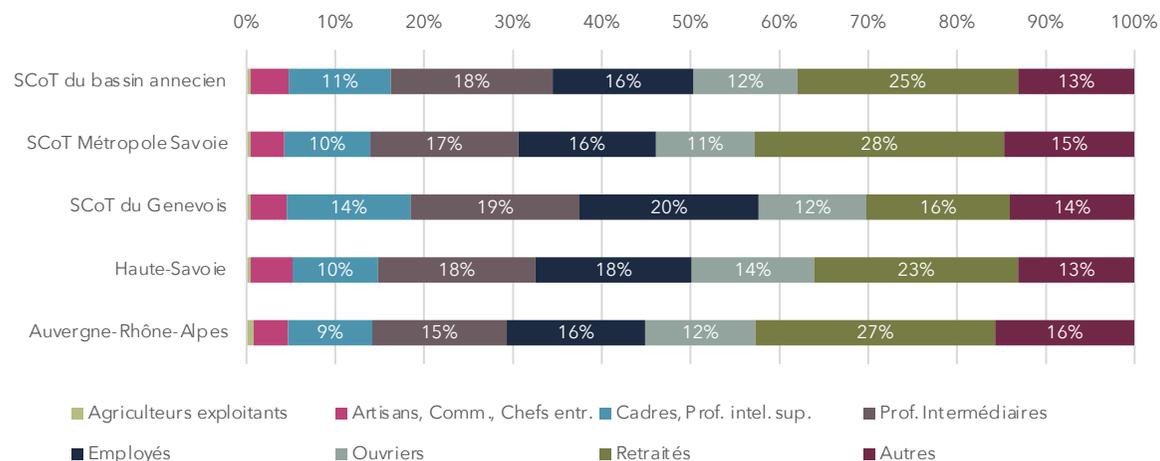
La classe des 60-74 ans est également celle qui progresse le plus dans les territoires du SCoT Métropole Savoie (+0,46%) et du département de la Haute-Savoie (0,39%). Un territoire voisin s'inscrit dans une tendance démographique inverse : la croissance du SCoT du Genevois a ainsi été portée avant tout par les 30-44 ans et les 0-14 ans.

Le constat de progression des populations de plus de 60 ans dans le bassin annécien laisse entrevoir **plusieurs mutations socio-économiques futures** pour le territoire :

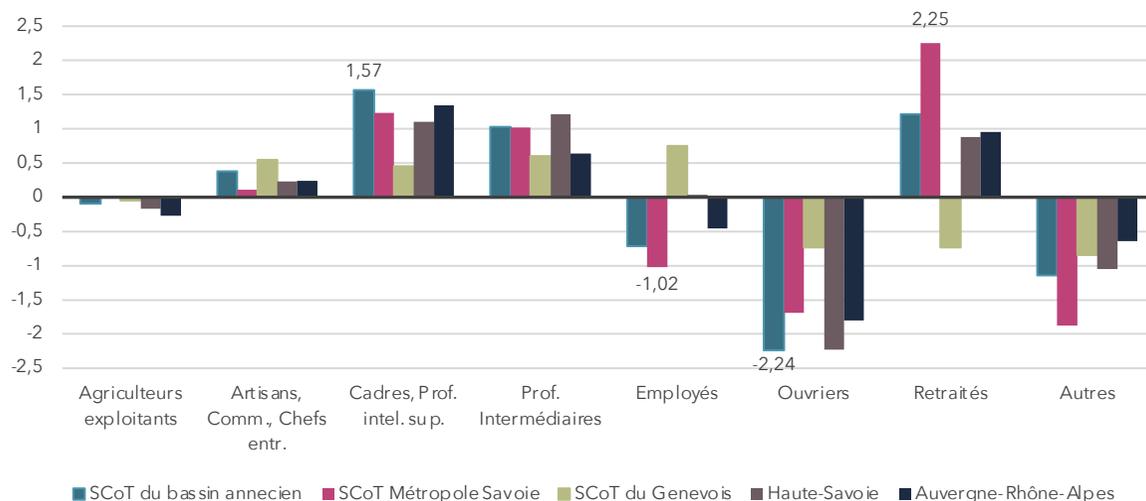
- Un **ralentissement accéléré de la dynamique démographique** (lié à une baisse prévisionnelle du solde naturel en raison du vieillissement de la population) ;
- L'émergence de **nouveaux besoins** liés au vieillissement de la population locale (en matière d'équipements de santé, d'habitat, d'accessibilité de l'espace public, etc.) ;
- Une **diminution de la main d'œuvre** et de la population active locales (et donc une modification des équilibres entre actifs et retraités).

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Caractéristique des habitants

Catégorie socioprofessionnelle de la population de 15 ans ou plus en 2018 (Insee, atopia)



Évolution de la répartition de la population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle entre 2008 et 2018 en points de pourcentage (Insee, atopia)



Un tissu socioprofessionnel en recomposition marqué par la désindustrialisation du bassin

Le contingent socioprofessionnel du SCoT compte pour catégorie majeure les **retraités** (25% de la population de 15 ans ou plus) puis les professions intermédiaires (18%) et enfin les employés (16%).

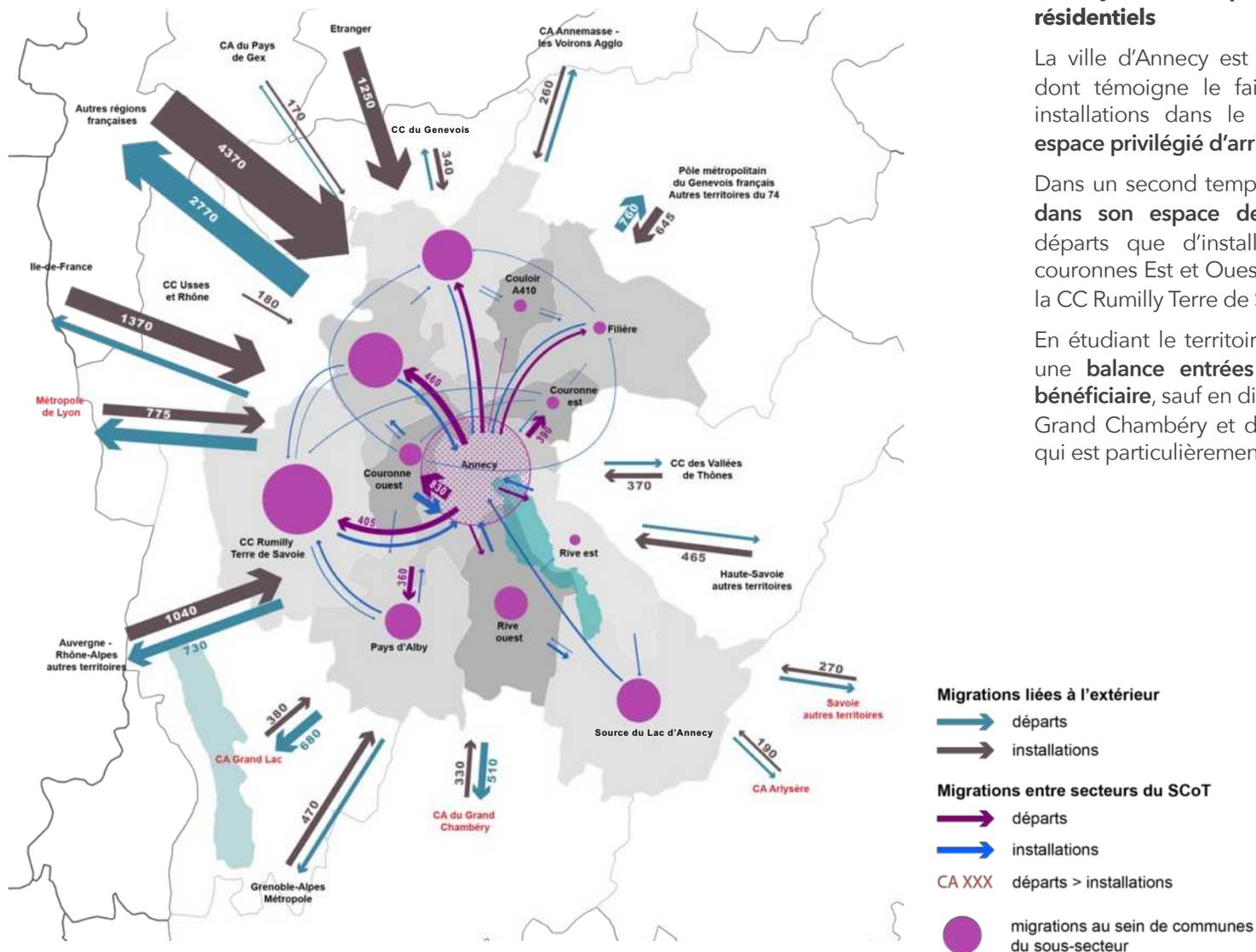
Ce portrait socioprofessionnel n'est pas figé : on observe entre 2008 et 2018 une forte baisse de la population d'ouvriers (-2,24%) et une diminution des employés également (-0,72). On constate à l'inverse une progression conséquente des cadres et professions intellectuelles supérieures (+1,57%) et des retraités (+1,21%). Seul le territoire du SCoT Métropole Savoie a connu une augmentation plus soutenue de sa population de retraités (+2,25%), expliquant l'indice de vieillissement plus fort évoqué ci-avant dans ce secteur.

La nouvelle composition de la population qui découle de ces évolutions récentes, entraîne notamment :

- la **diminution de la part de certaines catégories socioprofessionnelles** comme les ouvriers et les professions intermédiaires ;
- la **réponse aux besoins spécifiques** des retraités et des cadres (logement, services, accessibilité des espaces et équipements) ;
- l'**évolution des réalités économiques locales**, lié à l'évolution de la part de l'économie présentielle en lien avec l'arrivée de nombreux retraités.

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Caractéristique des nouveaux habitants

Migrations résidentielles en 2017 (Insee, MIGCOM 2018, atopia)



Annecy comme pôle de redistribution des flux résidentiels

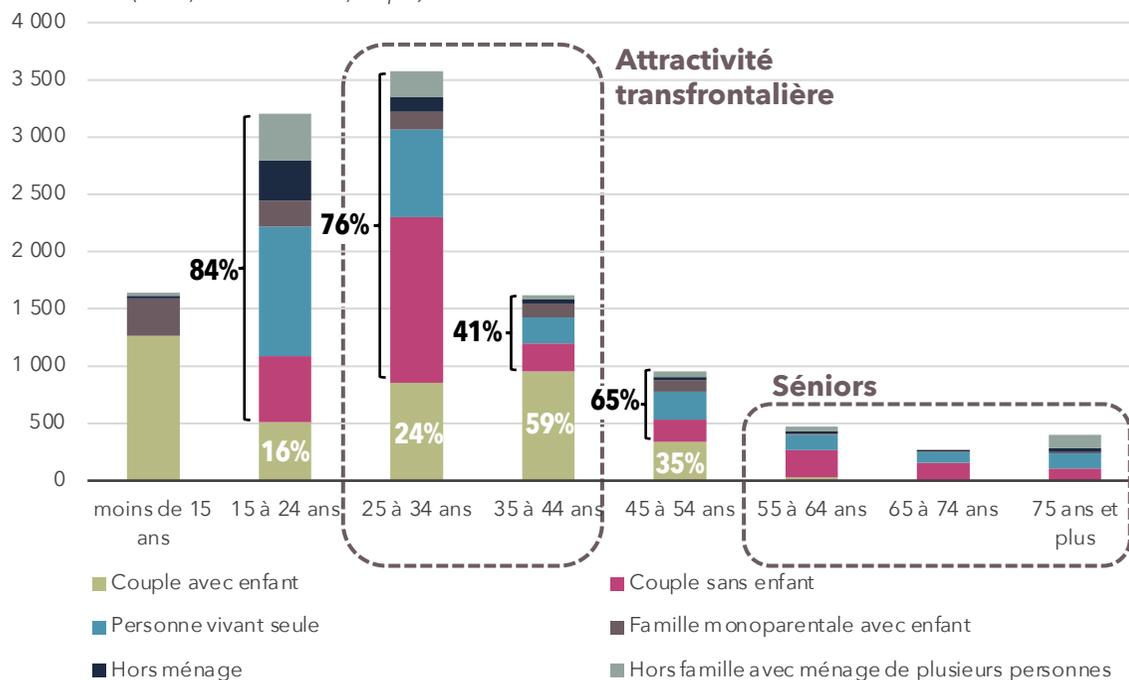
La ville d'Annecy est un cœur d'agglomération attractif dont témoigne le fait qu'elle concentre les nouvelles installations dans le territoire. Elle constitue ainsi un **espace privilégié d'arrivée**.

Dans un second temps, **ces populations se redistribuent dans son espace de proximité** (avec davantage de départs que d'installations) et notamment dans ses couronnes Est et Ouest, dans la CC du Pays de Cruseilles, la CC Rumilly Terre de Savoie...

En étudiant le territoire du bassin annécien, on constate une **balance entrées / sorties qui lui est largement bénéficiaire**, sauf en direction de la Métropole de Lyon, du Grand Chambéry et du pôle métropolitain du Genevois, qui est particulièrement attractif.

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Caractéristique des nouveaux habitants

Nouveaux habitants du bassin annécien par type de ménage et par classe d'âges en 2017
(Insee, MIGCOM 2018, atopia)



Un espace attractif pour les familles, les jeunes actifs et les étudiants

Les **profils majoritaires des nouveaux arrivants** dans le bassin annécien sont ceux de jeunes couples sans enfants et personnes vivant seules (15-34 ans). Les couples avec enfants (15-34 ans) représentent environ 20% des nouveaux habitants sur le territoire. Cela **confirme l'attractivité du territoire du SCoT à l'égard des familles, des jeunes actifs mais aussi des étudiants.**

Trois catégories socio-professionnelles sont dominantes pour les actifs arrivant sur le territoire : 30% d'entre eux occupent des **professions intermédiaires**, 25% sont **employés** et 20% ont des **professions intellectuelles supérieures**. Les nouveaux habitants sont à hauteur de 50%, **titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.**

Ces tendances laissent entrevoir de **nouveaux besoins pour le territoire** :

- Des **besoins spécifiques en logements**, notamment avec l'arrivée de personnes seules (25% des migrations) et de jeunes ménages (augmentation et diversification du parc) ;
- Une **pression démographique à relativiser dans le temps** en raison du vieillissement sur place, et de futurs besoins à anticiper (équipements, logements, etc.).
- Des **mutations du marché de l'emploi local** et une possible fragilisation de certaines catégories socio-professionnelles.



50% de diplômés d'études supérieures



30% de professions intermédiaires

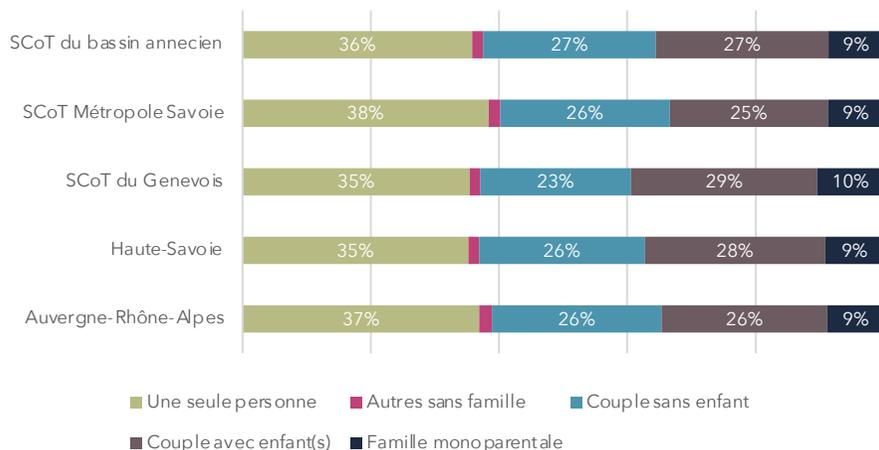
25% d'employés



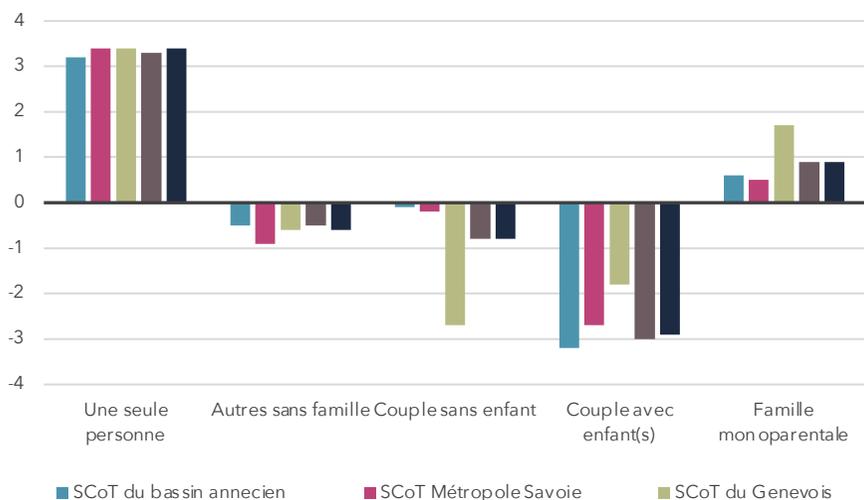
20% de professions intellectuelles supérieures

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Le profil des ménages

Composition des ménages en 2018 (Insee, atopia)



Évolution de la composition des ménages entre 2008 et 2018 (Insee, atopia)

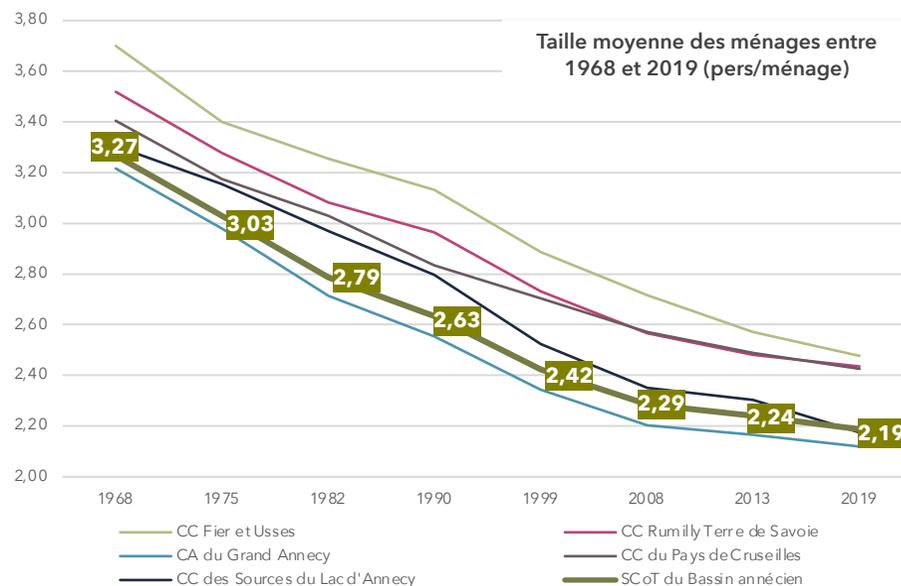


Une forte progression des ménages d'une seule personne aux conséquences tangibles en matière de logement

La composition des ménages du bassin annécien se caractérise par une **majorité de ménages composés d'une seule personne (36%)** et par une proportion égale de couples avec et de couples sans enfants (27%).

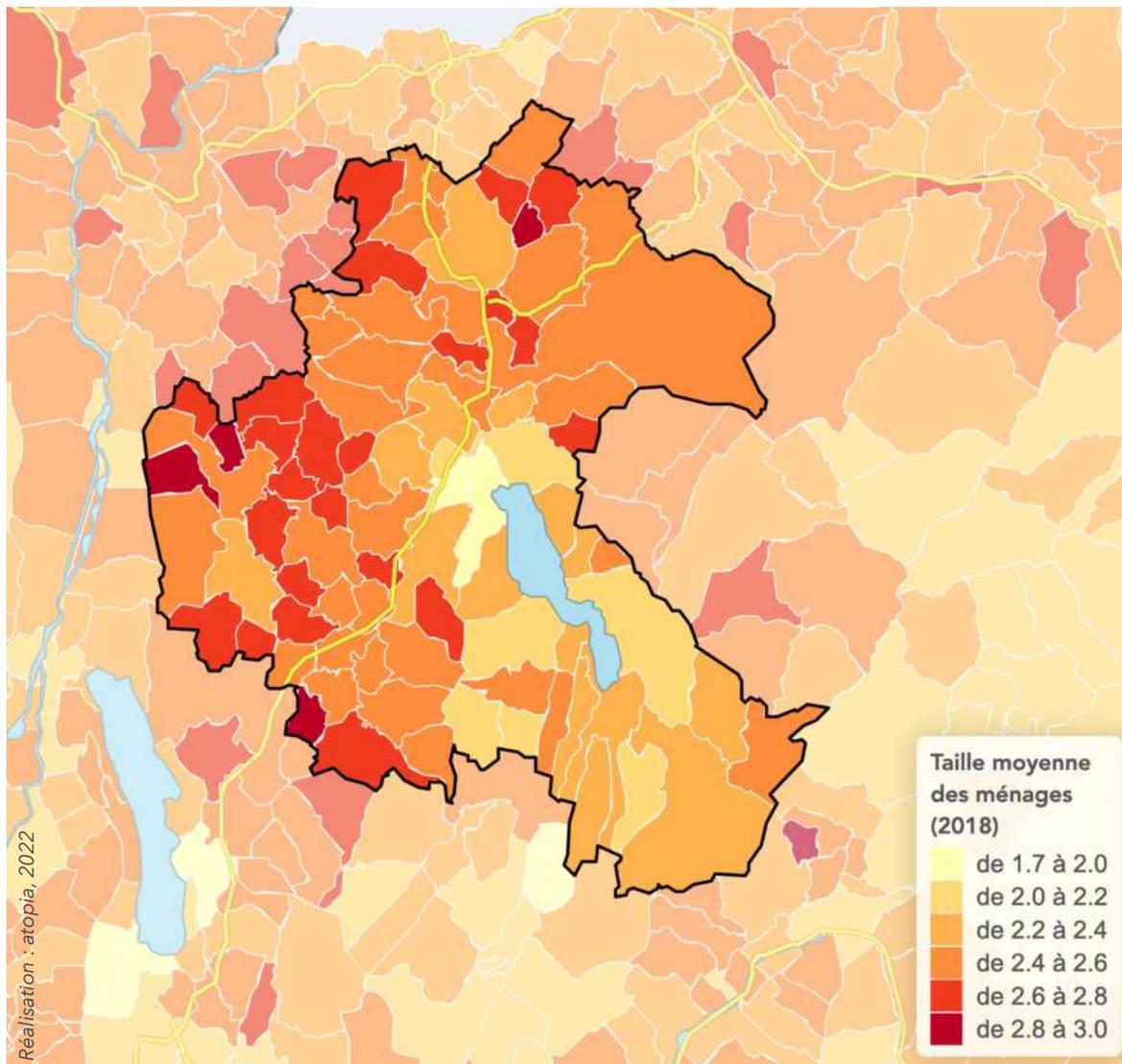
En termes d'évolution, le bassin annécien a connu une **forte progression de la part de ménages d'une seule personne (+3,2%)** et une **forte baisse de la part de couples avec enfants (-3,2%)**.

Les dynamiques à l'œuvre dans le bassin annécien confirment **des tendances à une échelle plus large** (nationale), notamment la **diminution de la taille des ménages**. De telles mutations ont des **conséquences tout à fait tangibles sur les territoires**, notamment en matière de logement. **Le parc immobilier doit en effet être adapté** à des demandes nombreuses et différentes, qui correspondent aux profils des ménages en progression.



DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Le profil des ménages

Taille moyenne des ménages en 2018 (Insee, atopia)



Des ménages plus petits en ville et sur les rives du Lac

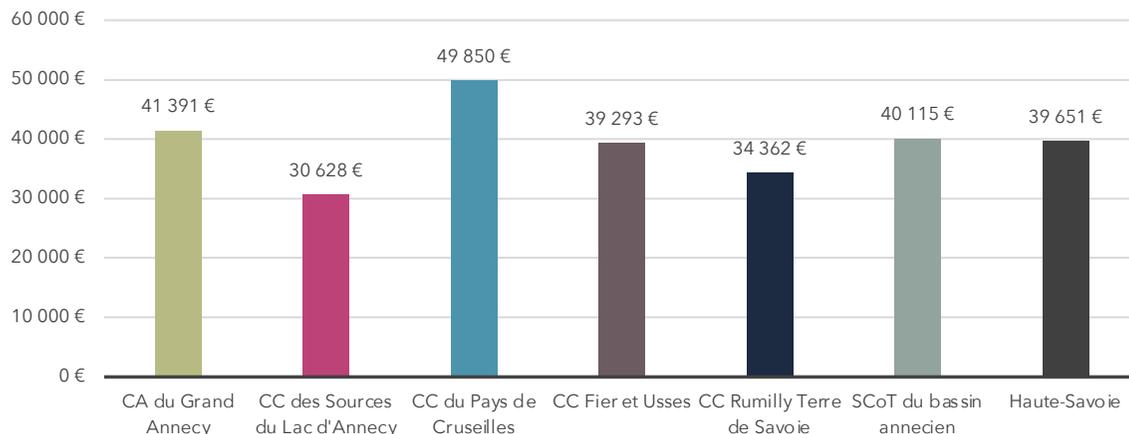
Au-delà de la tendance lourde au desserrement, **la taille moyenne des ménages dans le bassin annécien est globalement plus élevée qu'en Haute-Savoie. Elle est également plus haute sur les limites nord et ouest du périmètre du SCoT**, notamment autour de Rumilly (entre 2,4 et 3 personnes par foyer en moyenne). Ces espaces sont des lieux où les familles avec enfants trouvent une offre d'hébergement qui correspond à leur besoin, en termes de taille comme de prix.

Une distinction dans la composition socio-économique des ménages les plus « nombreux » existe néanmoins entre les franges nord et ouest : des familles plus aisées, dont les parents sont transfrontaliers, se concentrent sur la limite nord du bassin, quand le profil des ménages de la limite ouest sont plus modestes. Les prix fonciers et immobiliers sont en effet plus faibles dans la CC Rumilly Terre de Savoie que dans le nord du bassin.

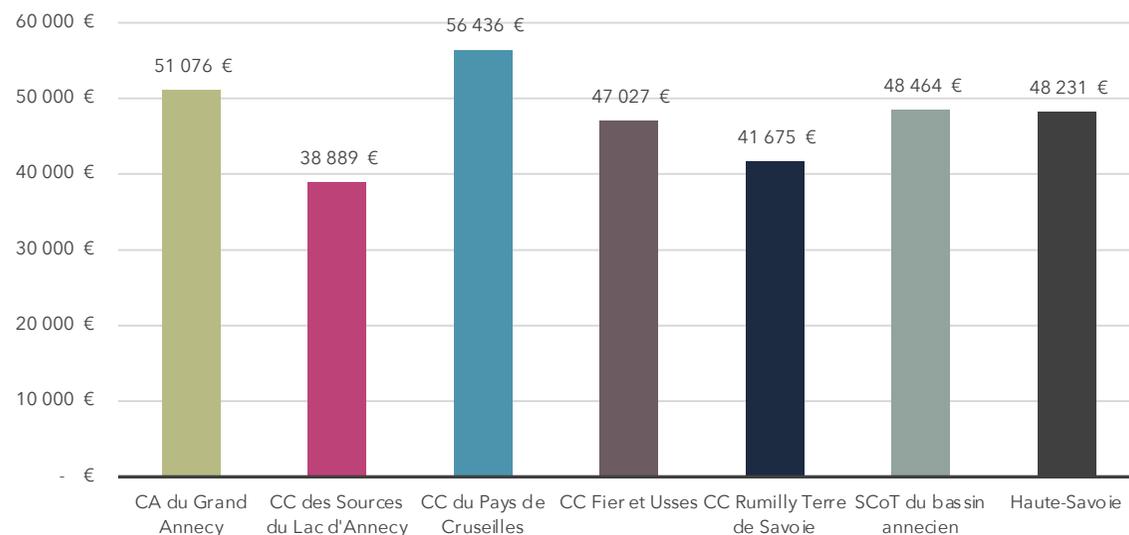
Les ménages les plus petits se trouvent quant à eux sur les pourtours du lac, dans l'agglomération d'Annecy et dans la CC des Sources du Lac d'Annecy. Quand l'agglomération accueille davantage d'étudiants et des familles monoparentales, la CC des Sources du Lac d'Annecy compte plutôt des personnes âgées seules.

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Le profil des ménages

Revenu fiscal moyen en 2019 par foyer fiscal
(MINFI, IR2020, atopia)



Revenu fiscal moyen des foyers imposables (MINFI, IR2020, atopia)



Des disparités de revenus liées au fait transfrontalier et aux marchés immobiliers locaux

En 2019, les foyers fiscaux du SCoT du bassin annécien se caractérisent par un **niveau de richesse très légèrement supérieur** à celui observé dans le département.

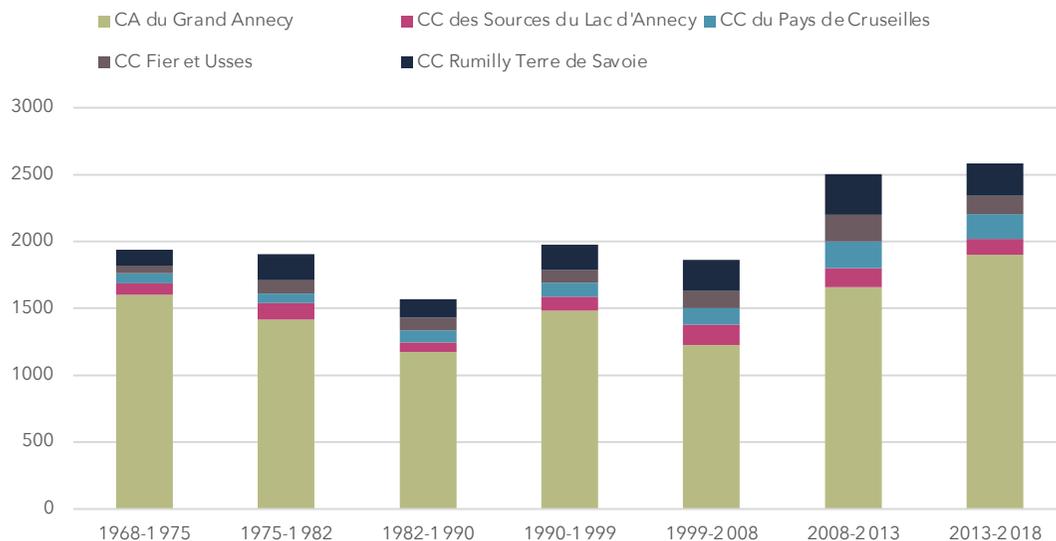
Au sein du territoire du SCoT, les écarts de revenus sont significatifs, notamment du fait de **l'intensité de l'effet transfrontalier**, qui induit de fortes inégalités de revenus entre les territoires.

Ainsi, quand la CC du Pays de Cruseilles, à proximité de l'agglomération genevoise, dispose du second revenu fiscal moyen de Haute-Savoie, celle des Sources du Lac d'Annecy, enchâssée dans le PNR du Massif des Bauges, présente celui le plus faible. La CA du Grand Annecy et la CC Fier et Ussets fonctionnent de concert, de par leur proximité, et sont portées par le dynamisme d'Annecy et la proximité au secteur dynamique du Genevois. Quant à la CC Rumilly Terre de Savoie, son revenu fiscal moyen est inférieur à celui du SCoT et du département, en raison de son relatif éloignement à la frontière suisse et du moindre dynamisme de son marché immobilier local.

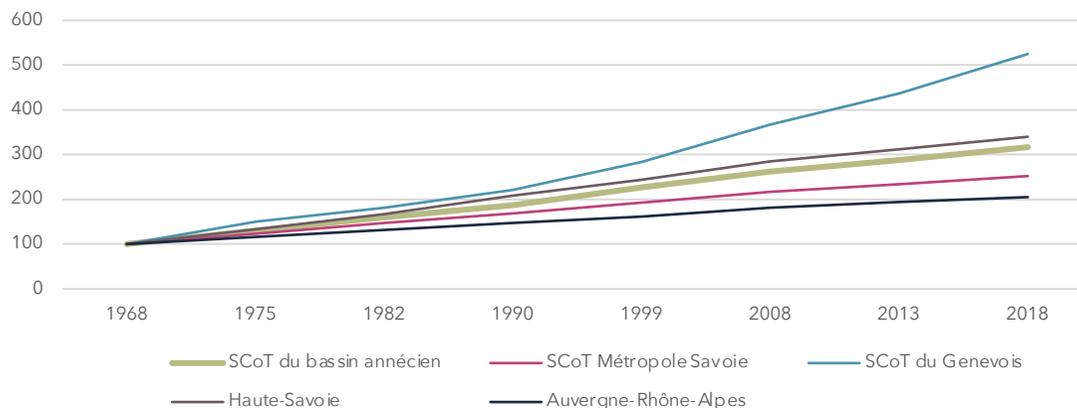
À une échelle encore plus fine, **des inégalités importantes existent entre communes**, en lien avec le marché immobilier local.

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Évolution moyenne du nombre de logements par an dans le SCoT du bassin annécien entre 1968 et 2018 (Insee, atopia)



Évolution du parc de logements entre 1968 et 2018
- Base 100 : 1968 (Insee, atopia)



Une dynamique constructive à nouveau à la hausse dans la dernière période intercensitaire

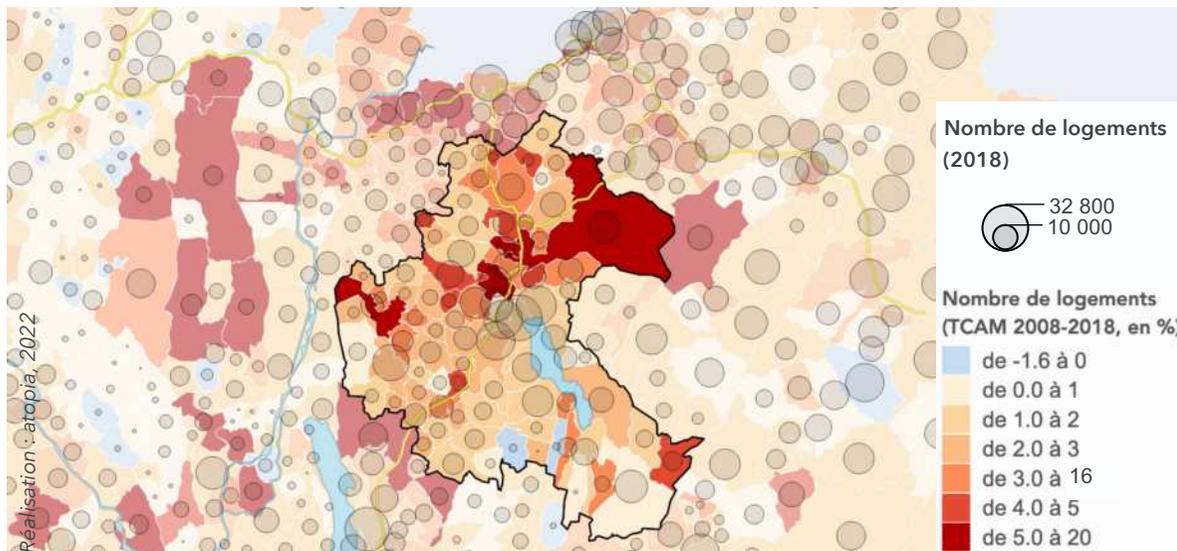
La production de logements dans le bassin annécien connaît sa période la plus faste depuis 2008. En effet, le nombre moyen de logements construits par an a atteint un rythme de production de logements historique de 2 585 logements/an sur la période 2013-2018. À part une baisse dans les années 1990, ce nombre était assez stable avant de bondir de plus de presque 640 logements entre les périodes 1999-2008 et 2008-2013.

Depuis 1968, le principal moteur de cette dynamique constructive est la CA du Grand Annecy, pôle urbain majeur du périmètre du SCoT.

Pour autant, la part de la CC Rumilly Terre de Savoie dans le nombre de logements produits augmente depuis 2008, et, dans une moindre mesure, de celle de la CC du Pays de Cruseilles. À noter que le parc de logements de la CC Rumilly Terre de Savoie progresse beaucoup plus vite que n'importe quelle autre collectivité du SCOT, et ce depuis la fin des années 1970. On peut expliquer ce changement par un développement résidentiel complémentaire à celui d'Annecy en cours : **des pôles résidentiels secondaires émergent.**

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Logements en 2018 et variation annuelle des logements entre 2008 et 2018 (Insee, atopia)

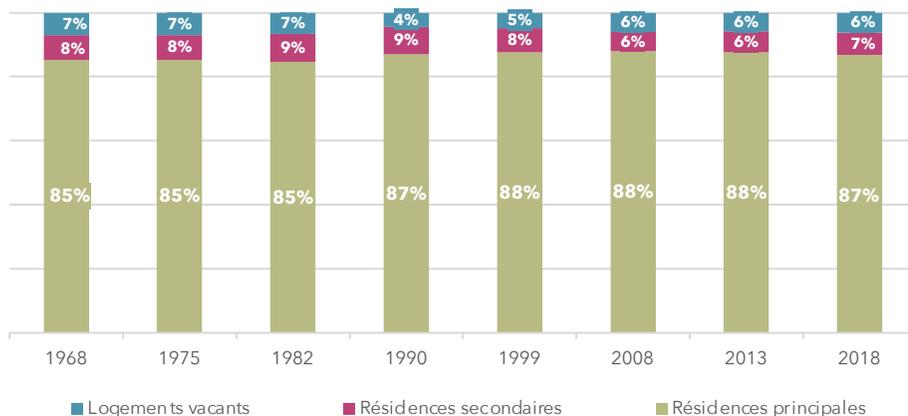


Un parc immobilier dynamique, qui montre des signes de tension

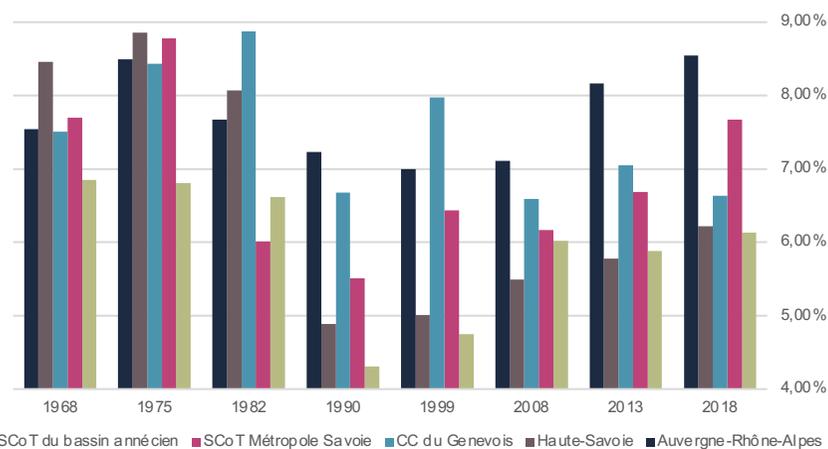
Le parc de logements le plus conséquent du bassin se trouve dans l'**agglomération d'Annecy**. Toutefois, des **pôles d'habitat d'échelle inférieure** sont **en forte croissance**, cette dernière étant surtout marquée sur un **axe reliant Vallières-sur-Fier à Fillière**, pour la période 2008 - 2018. L'axe entre Annecy et Genève est lui aussi marqué.

Ces axes de croissance de logements signalent des espaces conjuguant un prix moyen au m² ou des **loyers moyens possiblement moins élevés** que dans le reste du bassin annécien, des **disponibilités foncières**, une certaine **attractivité résidentielle**.

Évolution de la répartition du parc de logements selon le type d'occupation dans le SCoT du bassin annécien de 1968 à 2018 (Insee, atopia)

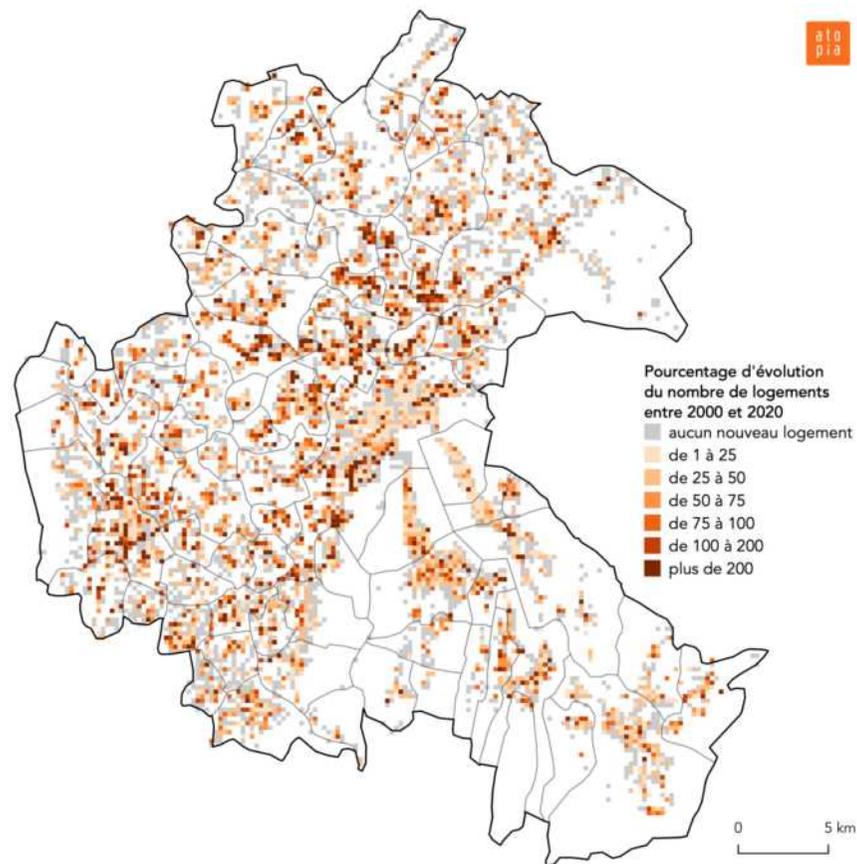


Évolution de la vacance résidentielle entre 1968 et 2018 (Insee Séries historiques, atopia)



DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Évolution du nombre de logements dans les tissus bâtis entre 2000 et 2020
(Cerema, Fichiers fonciers, Insee, atopia)



La Balme-de-Sillingy



Argonay



Fillière

Une densification du tissu bâti, en particulier dans l'agglomération d'Annecy

La dynamique constructive est une réalité dans une partie importante du bassin annécien. Les espaces où le tissu de logements a évolué le plus fortement se trouvent dans l'**agglomération d'Annecy**, mais aussi le long des axes routiers, au premier rang desquels se situe l'**A41**. En effet, le pourcentage d'évolution du nombre de logements y atteint souvent au moins 50% et parfois plus de 200%. La **rive gauche du lac d'Annecy** et la **commune de Rumilly** se démarquent elles aussi.

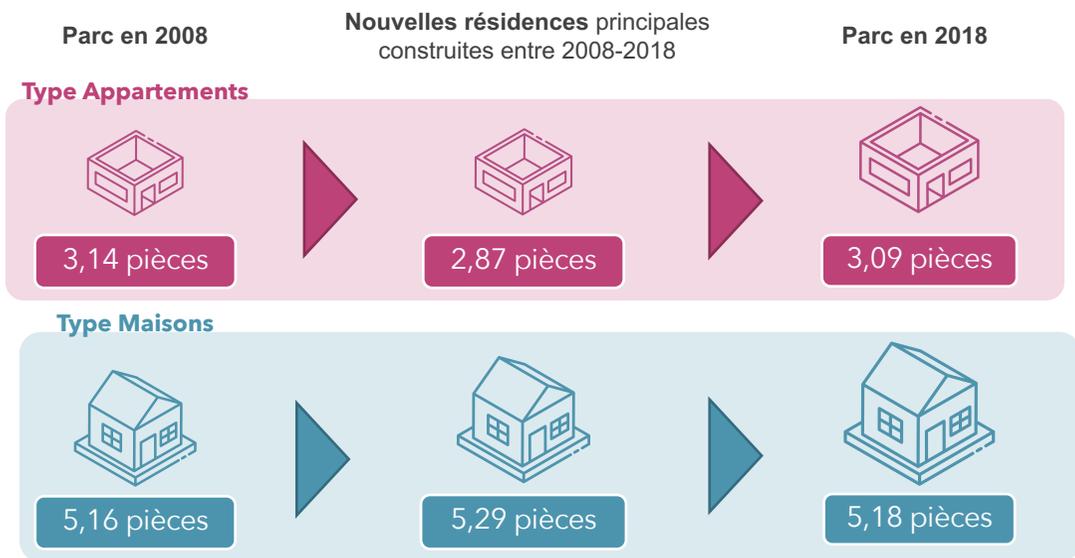
Ces productions de logements neufs se matérialisent surtout en des **formes bâties denses de petits collectifs** en R+2 ou R+3. Celles-ci s'insèrent dans **tous les types d'espaces**, soulevant pour chaque séquence urbaine des **problématiques spécifiques** :

- En **entrée de ville**, invitant à une réflexion sur la gestion de la qualité paysagère ;
- Dans les **centres-villages**, impliquant de réussir la juxtaposition des formes traditionnelles et modernes ;
- En extension aux **abords du cœur d'agglomération**, nécessitant de gérer l'interaction avec la congestion des axes de transport qui y passent.

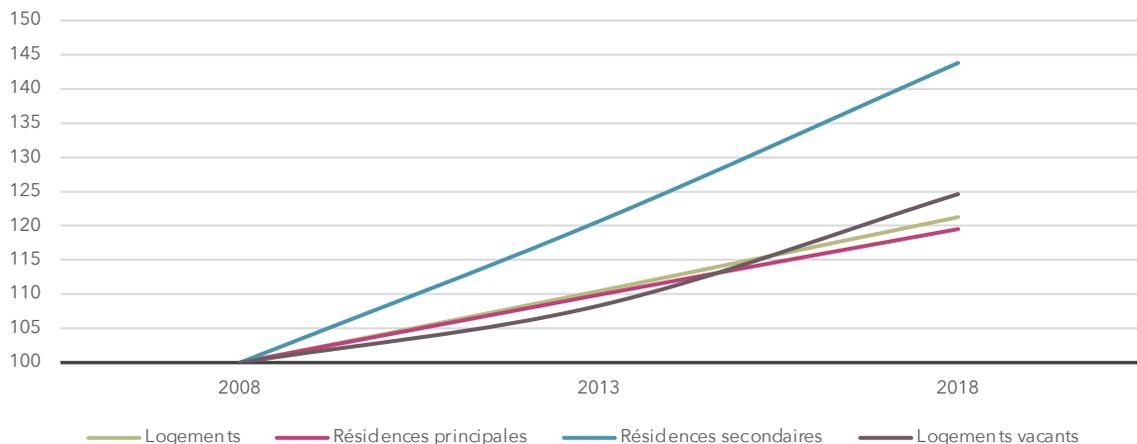
La densification de l'ensemble des tissus bâtis existants pose un enjeu transversal : celui de son **acceptabilité sociale**.

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Évolution de la taille moyenne des résidences principales entre 2008 et 2018 (Insee, atopia)



Évolution des types de logements entre 2008 et 2018 - Base 100 : 2008 (Insee, atopia)



Un marché immobilier très dynamique, où l'offre comme la demande augmentent

L'attractivité résidentielle dont bénéficie le bassin annécien s'accompagne d'une **production vigoureuse de logements** (à hauteur de 2 585 logements par an) et qui **dépasse les objectifs du SCoT de 2014**, qui établissait le rythme à suivre à 1 530 logements par an.

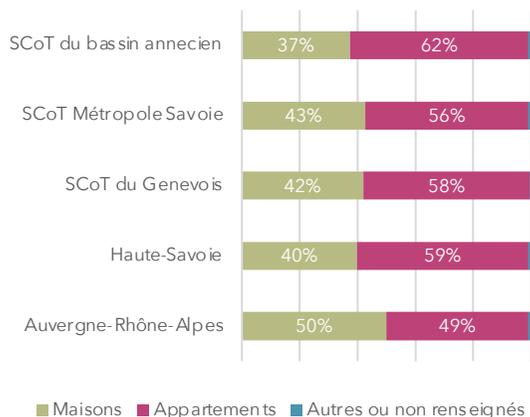
À cette **tension sur les ressources foncières** s'ajoute la **tension du marché immobilier** du territoire : la rotation y est limitée par la faible vacance du parc. Aussi, un autre facteur de tension est celui d'une **concurrence accrue entre résidence permanente et villégiature** : en effet, la proportion de résidences secondaires a augmenté de presque 50 % entre 2008 et 2018.

Le marché immobilier local est bivalent : il s'agit d'un marché d'investissement, avec une certaine **spécialisation** dans la production d'appartements de petites tailles ou de grands logements individuels, qui se caractérisent par leur cherté.

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

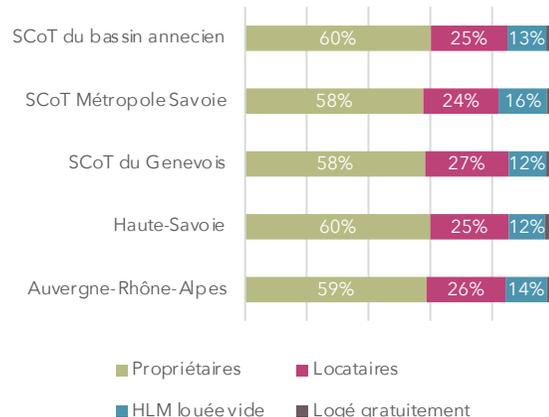
Répartition des logements par type en 2018

(Insee, atopia)



Statut d'occupation des résidences principales en 2018

(Insee, atopia)



Un parc immobilier de propriétaires occupants, dont la vulnérabilité énergétique est en question

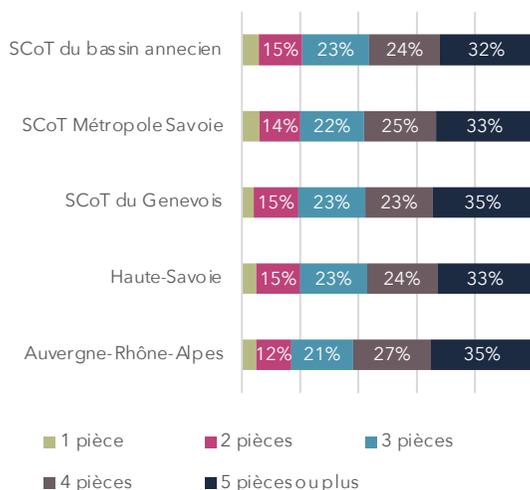
Le profil-type du résident du bassin annécien est celui d'un **propriétaire occupant son appartement, dans un logement collectif**. Ce profil concorde avec celui que l'on retrouve à l'échelle du SCoT Métropole Savoie, du SCoT du Genevois et du département, mais pas de la Région, où les proportions de maisons et d'appartements sont égales.

À l'échelle du bassin annécien, **les résidences principales tendent à être de grande taille** : 56% d'entre elles comptent 4 pièces ou plus. À l'aune de l'augmentation du nombre de ménages seuls, la diversification du parc - et notamment la construction de studios et de deux pièces - est un enjeu aigu.

Par ailleurs, presque 30% de son parc immobilier ont été construits avant 1971 (et donc les lois de 1974 sur les premières normes d'isolation) : ces logements sont alors peu performants sur le plan énergétique et devraient être rénovés. La **vulnérabilité énergétique** est ainsi une problématique d'échelle départementale et régionale qui se traduit également dans le bassin annécien.

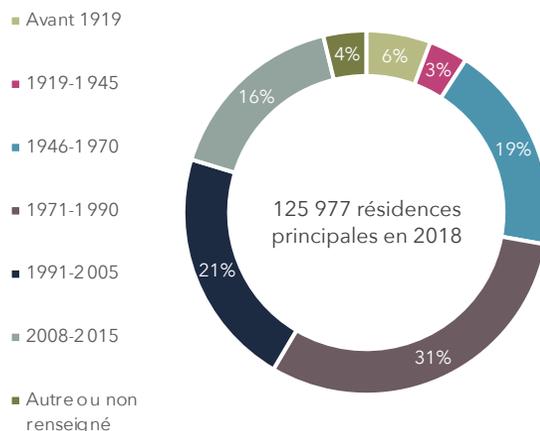
Taille des résidences principales en 2018

(Insee, atopia)



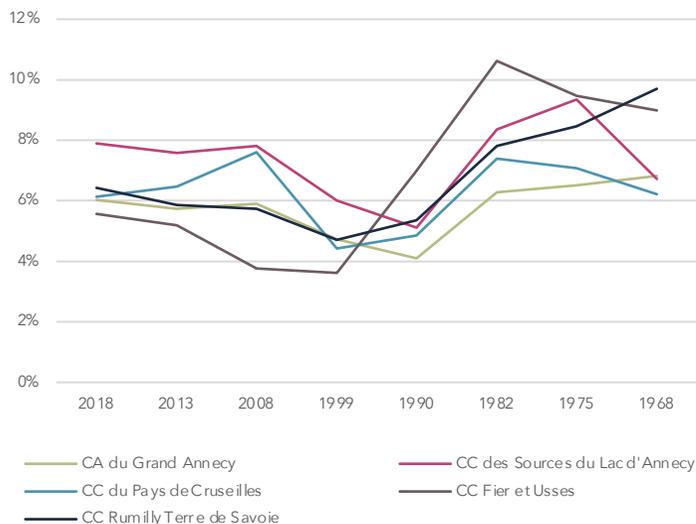
Période d'achèvement des résidences principales dans le SCoT du bassin annécien en 2018

(Insee, atopia)

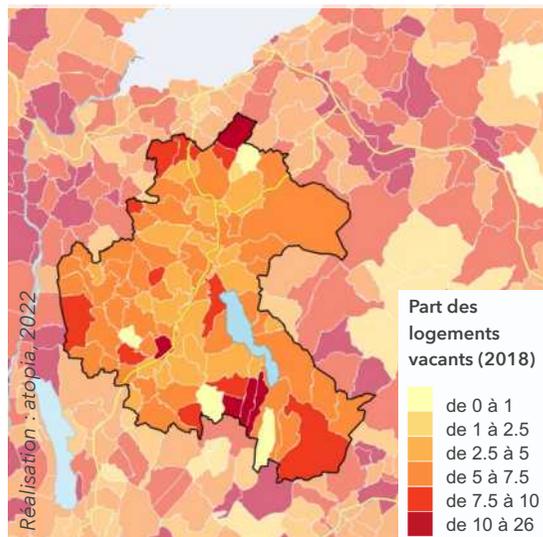


DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Évolution de la vacance résidentielle dans le SCoT du bassin annécien entre 1968 et 2018 (Insee, atopia)



Part de logements vacants en 2018 (Insee, atopia)

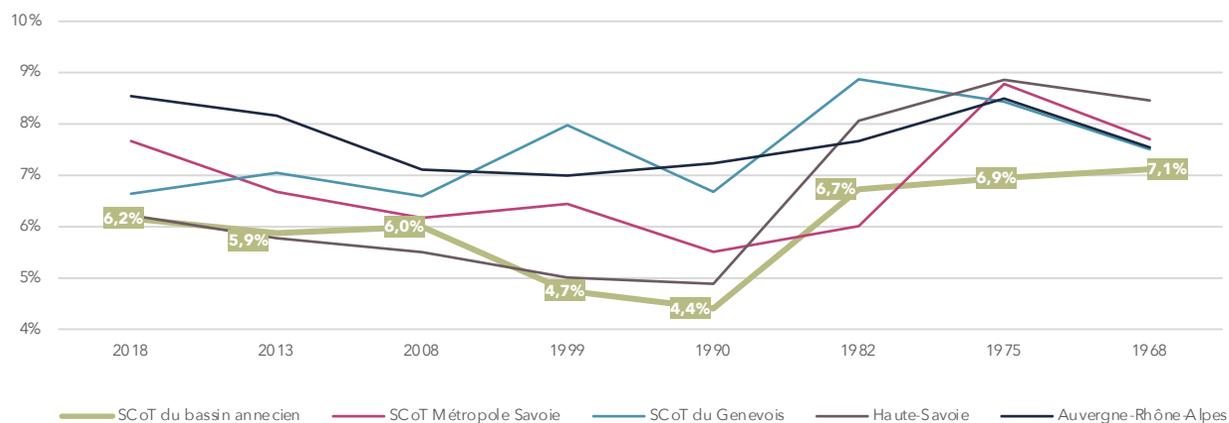


Une vacance résidentielle faible et maîtrisée

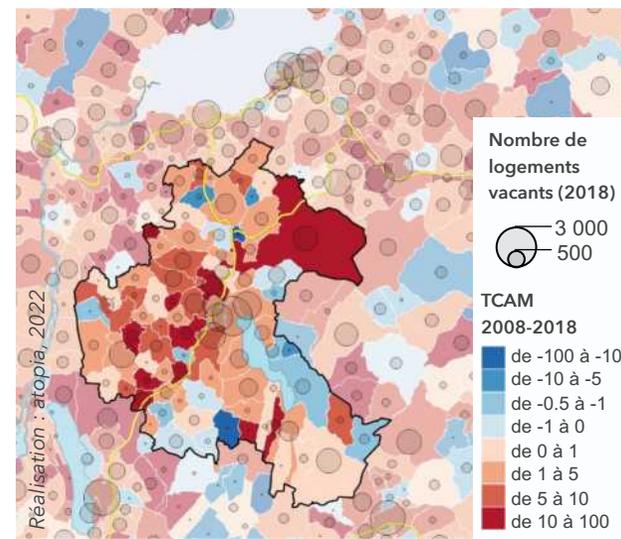
Une caractéristique montrant l'attractivité du bassin annécien et la forte tension de marché est le **faible taux de vacance résidentielle** qu'on y trouve. En effet, même s'il connaît une tendance haussière depuis 1990, il dépassait à peine 6% en 2018. Si l'on s'intéresse aux dynamiques internes au bassin, on peut voir que ce taux est en vérité à la baisse depuis 2008 à l'échelle des différentes intercommunalités composant le SCoT.

Le plus grand nombre de logements vacants se concentre dans la partie sud-est du territoire en particulier (patrimoine de montagne notamment).

Évolution de la vacance résidentielle entre 1968 et 2018 (Insee, atopia)

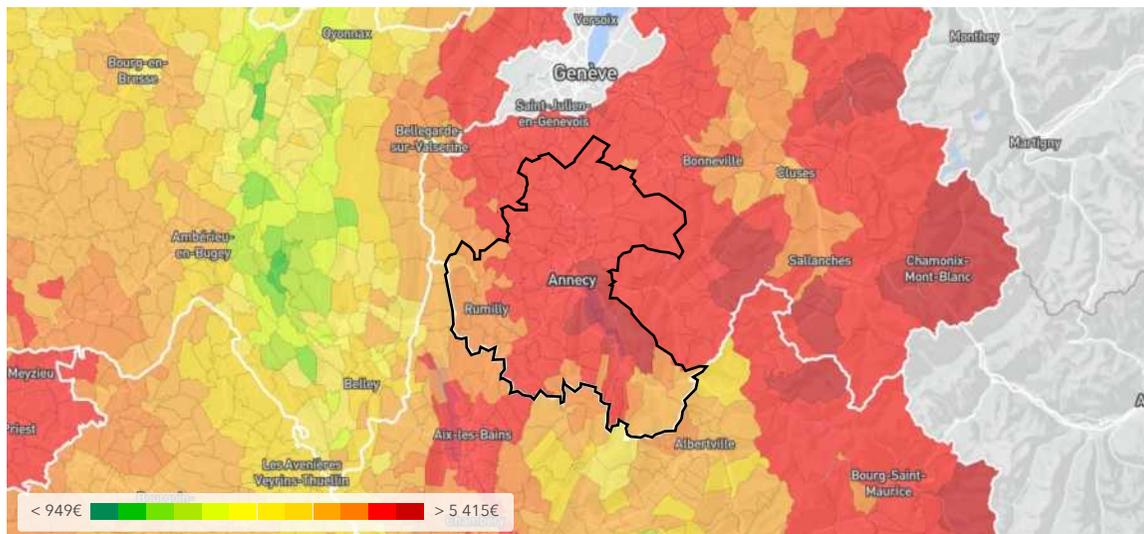


Logements vacants en 2018 et variation annuelle des logements vacants entre 2008 et 2018 (Insee, atopia)

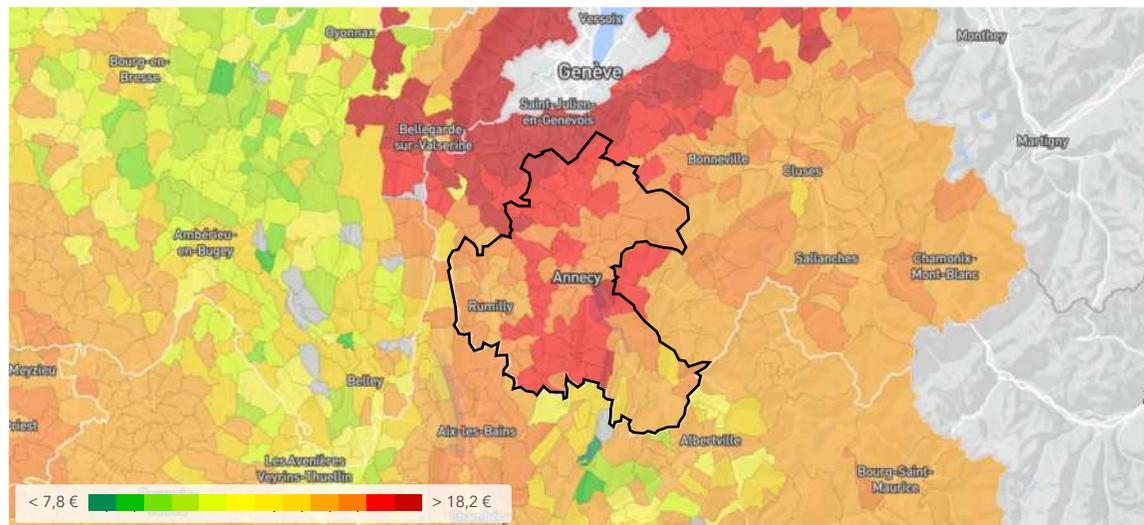


DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Prix moyen du m² en 2021 (MeilleursAgents.com)



Prix du loyer moyen au m² en 2021 (MeilleursAgents.com)



Une forte influence des pôles urbains majeurs sur les prix fonciers et immobiliers

À l'échelle du bassin annécien, les prix immobiliers sont globalement très élevés.

Les prix moyens du m² sur les rives du lac sont les plus élevés, en raison de la forte demande liée au cadre de vie offert (Annecy en tête des villes où il fait bon vivre en 2021). Les prix les plus abordables se situent au sud-est du territoire, dans la CC des Sources du Lac d'Annecy, territoire moins attractif et moins aisé que le reste du bassin, ainsi qu'à l'est dans le bassin albanais, qui est moins accessible et plus éloigné d'Annecy et de Genève.

Le prix du loyer moyen au m² confirme quant à lui l'attractivité des périphéries des agglomérations d'Annecy et de Genève, qui sont les plus chères du bassin pour y louer un logement.

Aussi, ce sont la rapport au lac d'Annecy et / ou à Genève qui donne le rythme des marchés immobiliers du bassin.

Cela traduit et produit des inégalités socio-économiques tangibles entre les populations qui ont les moyens de se loger dans ou à grande proximité des pôles urbains (notamment les travailleurs transfrontaliers et certains retraités), et celles qui ne le peuvent pas (effet de déversement sur les territoires plus à l'ouest comme Rumilly Terre de Savoie).

L'attractivité résidentielle du bassin se combine donc à une cherté du marché immobilier. Trouver des moyens de loger l'ensemble de ses populations est dès lors un enjeu très fort pour le SCoT du bassin annécien.

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Prix immobiliers dans le neuf en 2022 (*Immo neuf.com*)



Logements neufs à Meythet Bellevue
à partir de 204.000 €

Livraison 2ème trimestre 2024

Prenez rendez-vous pour visiter l'appartement décoré de la résidence "Empreinte" à Meythet, pour découvrir la qualité des prestations Franco Suisse 2 Lacs. Située au coeur du Grand Anney, Meythet profite d'une richesse environnementale et d'une vie de quartier appréciables. * Bellevue*...

[Accès au détail du programme](#)

Pinel

Documentation gratuite



Logements neufs à Annecy LUMINANCE
à partir de 375.000 €

Livraison 1er trimestre 2023

Luminance est un nouveau programme situé Avenue de France à Annecy. Découvrez nos appartements du 2 au 5 pièces. [Accès au détail du programme](#)

Pinel Parking Terrasse Balcon

Documentation gratuite



Appartements neufs à Épagny Epagny aux portes d'Annecy
à partir de 469.500 €

Livraison 2ème trimestre 2023

A 5km de Annecy (74000). En bordure de terrains agricoles, le projet conjugue des lignes contemporaines avec une toiture traditionnelle. Cet héritage de l'habitat local s'inscrit harmonieusement dans l'environnement existant. La résidence, répartie en 3 bâtiments, décline des appartements du 2 au 4... [Accès au détail du programme](#)

Terrasse

Documentation gratuite

Un marché de l'immobilier dynamique mais une pénurie de logements neufs

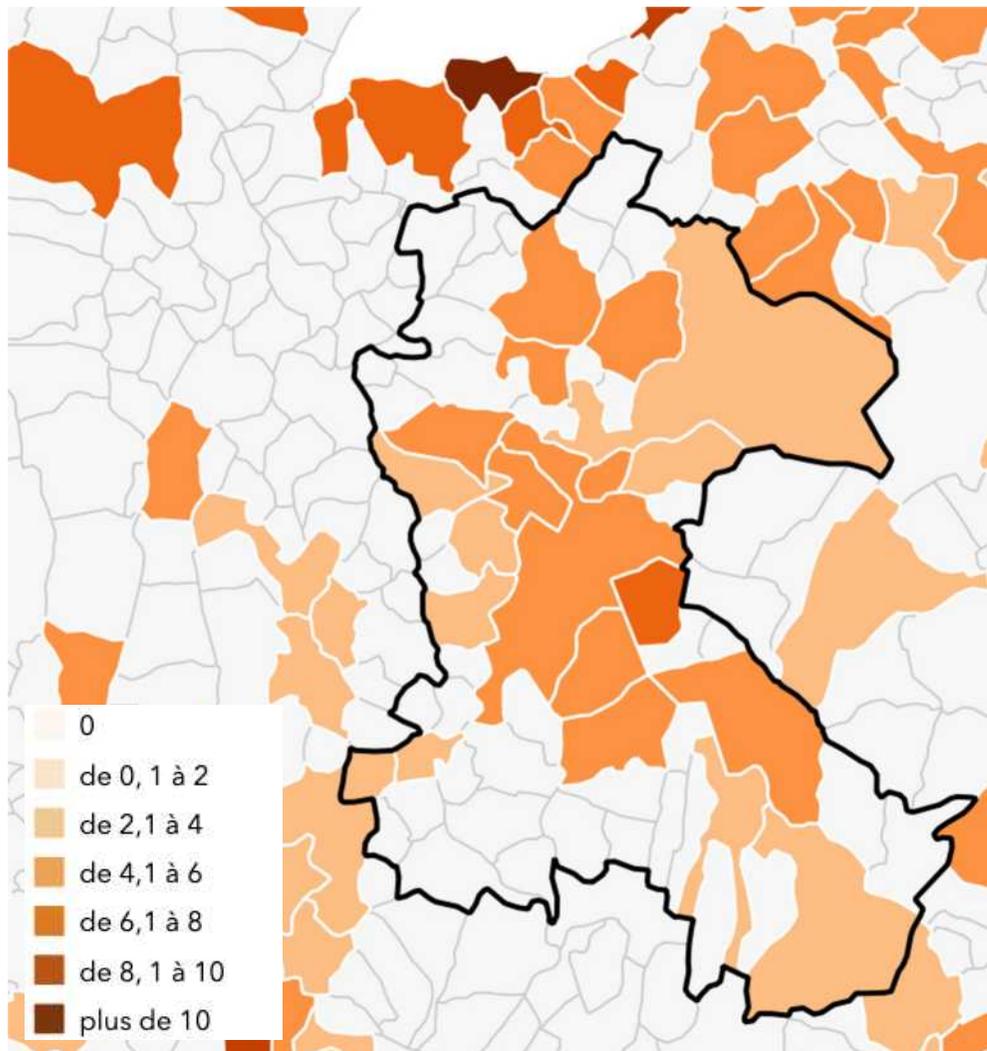
Le bassin annécien est à la fois l'objet d'une forte demande en logement ainsi que d'une crise de l'offre.

Celle-ci s'est renforcée en raison de la période de crise sanitaire 2020 - 2021 (arrêt des chantiers, gel de projets et donc raréfaction de l'offre neuve), de la hausse du coût des matériaux, des nouvelles réglementations environnementales (RE 2020) et de l'objectif ZAN à 2050.

Ce contexte a pour conséquence un **renchérissement des prix immobiliers dans le neuf, notamment dans les espaces plus lointains des agglomérations.**

Ici encore, la question du logement abordable se pose avec acuité.

Rapport inter-décile du revenu déclaré par unité de consommation en 2018 (Insee, Filosofi, atopia)

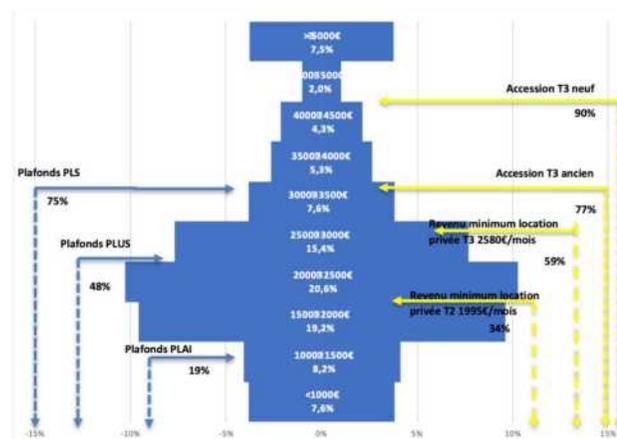


Des inégalités résidentielles importantes

Le bassin annécien, compte des ménages aux **niveaux de revenus contrastés**, notamment le long des axes de transport, dans l'agglomération d'Annecy et autour du lac.

Des inégalités importantes existent également au sein des communes, interrogeant la capacité du territoire à répondre aux besoins en logement de sa population dans un marché immobilier peu accessible. Certains ménages sont ainsi incapables de réaliser leur parcours résidentiel sur le territoire, avec **un risque d'éviction dans des espaces plus périphéries, de rallongement des navettes des actifs modestes et de paupérisation**. Ainsi, pour louer un T2, le revenu minimal mensuel est de 1 995€ alors qu'un tiers de la population du Grand Anney gagne 2 000€ ou moins. De même, seuls 10% de la population sont en capacité d'acheter un T3 neuf au prix du marché. Les prix du marché immobilier sont ainsi en inadéquation avec les revenus des ménages de classes moyennes sur le territoire et entraîne une ségrégation sociospatiale.

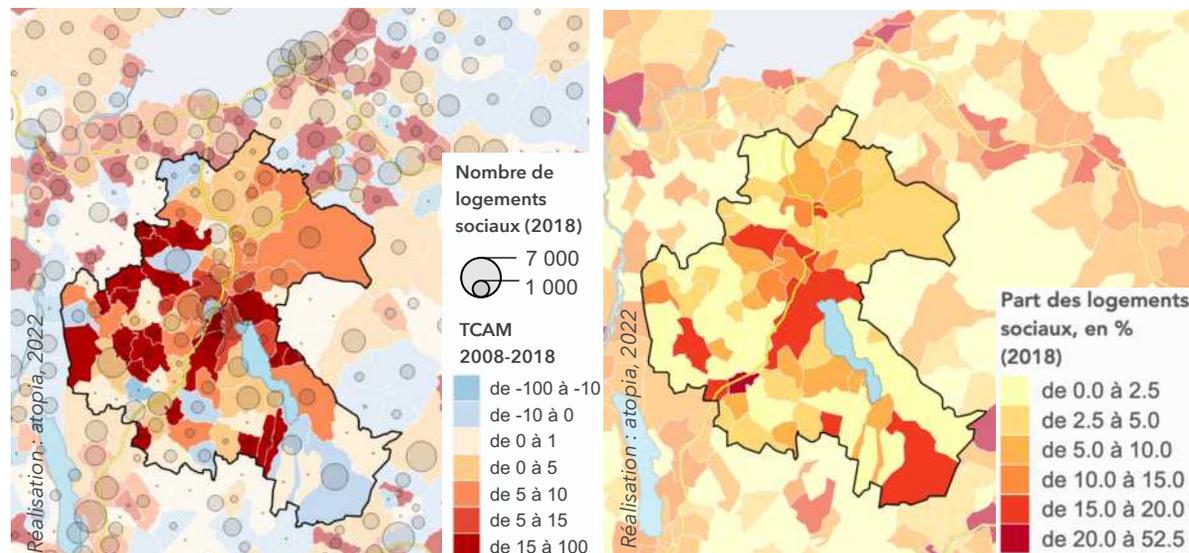
Répartition des ménages du parc locatif privé par niveau de revenu et accessibilité aux marchés immobiliers - accession neuf / ancien / location (Diagnostic PLUi HMB du Grand Anney)



DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Nombre de logements sociaux en 2019 et variation annuelle moyenne du nombre de logements sociaux entre 2014 et 2019 (Insee, atopia)

Part de logements sociaux en 2019 (Insee, atopia)

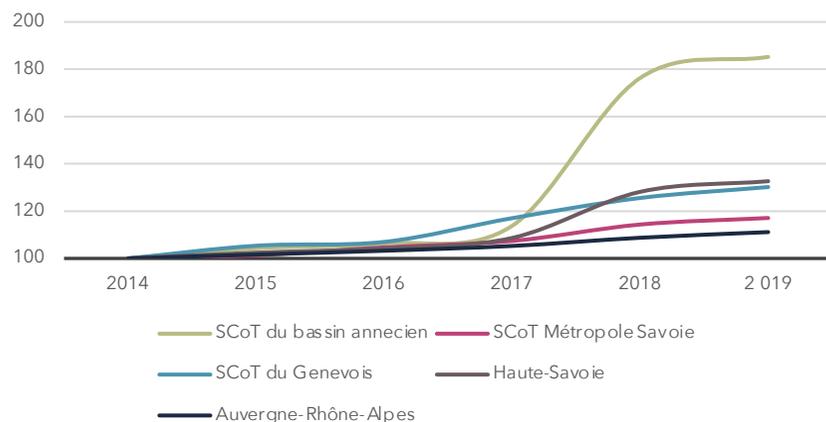


Une offre en logements sociaux concentrée et en forte croissance

Face à la cherté du marché privé local (en location comme en accession), on peut voir que **l'offre de logements sociaux a fortement augmenté entre 2016 et 2018** (environ +70 points), une augmentation qui s'est stabilisée en 2019. Ainsi, la production de logements sociaux est dynamique dans le territoire et les porteurs de projet présents. Toutefois, la tendance après 2019 est à suivre pour vérifier cette tendance.

Cette offre en logement sociaux est globalement concentrée dans les pôles urbains, notamment l'agglomération d'Annecy et de Rumilly. L'offre est également importante sur les rives gauche et sud du lac. Au regard de l'évolution de la production du parc entre 2008 et 2018, **l'offre sociale s'y est renforcée et celle de report s'est créée dans des espaces en périphérie (proche à grande)** de ces pôles et sur la rive droite du lac. Cela peut s'expliquer par l'inscription de **l'obligation de production de logements sociaux** dans les documents locaux d'urbanisme.

Évolution du parc de logements sociaux entre 2014 et 2019 - Base 100 : 2014 (RPLS, atopia)



Le PLH du Grand Annecy pointe les **besoins très élevés de production et d'accélération de cette production** en raison de la tension du marché et du stock encore insuffisants de logements sociaux. Il pointe également le besoin de **réhabilitation des parties les plus anciennes du parc** que l'on trouve dans la ville d'Annecy, alors que le parc est jeune en périphérie.

A noter que la CC de Rumilly Terre de Savoie s'est dotée d'un PLUi valant PLH, ce qui lui permet de développer une stratégie en matière de logement social.

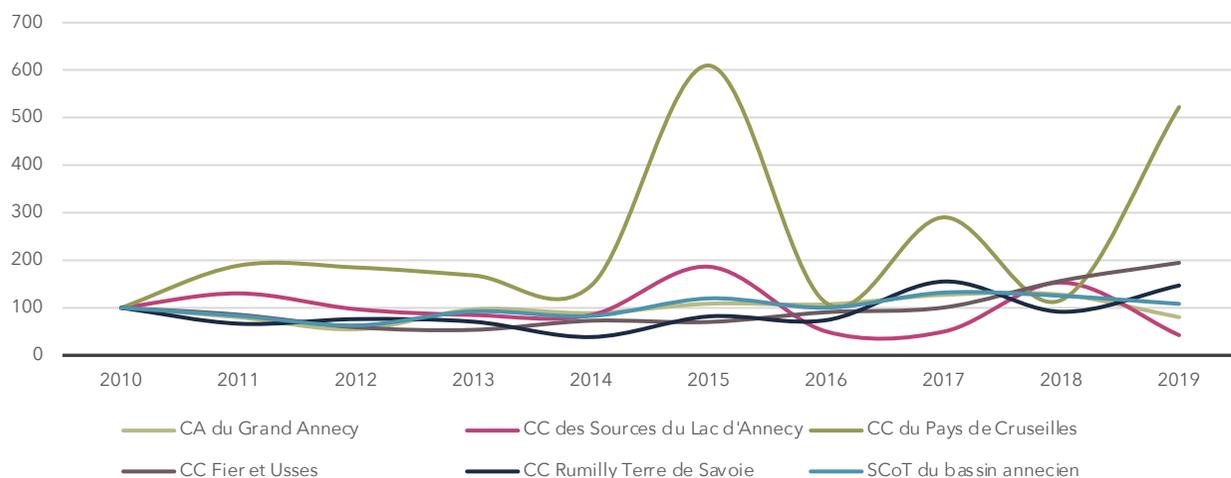
En outre, la conjonction des objectifs SRU avec les limites de développement liées à l'application de la loi littoral dans les communes riveraines du Lac interpelle les modalités d'atteinte de ces objectifs, la production de logements devant être orientée à 100% sur du LLS pour y parvenir (Doussart par exemple).

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Dynamique constructive

Nombre de logements commencés (de tous types) entre 2010 et 2019 (Sitadel, atopia)

| Intercommunalités | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Moyenne 2010-2013 | Moyenne 2013-2018 |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|-------------------|
| CA du Grand Anney | 1 812 | 1 451 | 994 | 1 753 | 1 611 | 1 969 | 1 942 | 2 306 | 2 312 | 1 454 | 1 419 | 1 907 |
| CC des Sources du Lac d'Anney | 66 | 86 | 64 | 56 | 56 | 123 | 33 | 33 | 101 | 28 | 72 | 61 |
| CC du Pays de Cruseilles | 72 | 136 | 133 | 121 | 106 | 439 | 79 | 209 | 84 | 376 | 114 | 202 |
| CC Fier et Ussets | 151 | 129 | 89 | 81 | 110 | 106 | 137 | 152 | 237 | 294 | 123 | 160 |
| CC Rumilly Terre de Savoie | 320 | 213 | 244 | 226 | 123 | 262 | 237 | 497 | 293 | 470 | 259 | 301 |
| SCoT du bassin annécien | 2 421 | 2 015 | 1 524 | 2 237 | 2 006 | 2 899 | 2 428 | 3 197 | 3 027 | 2 622 | 1 987 | 2 631 |

Logements commencés (de tous types) entre 2010 et 2019 - Base 100 : 2010 (Sitadel, atopia)



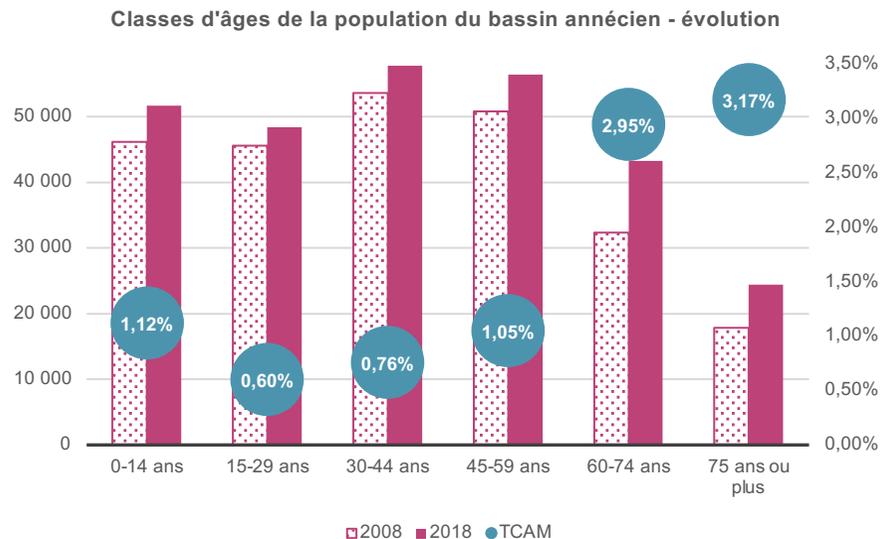
Une dynamique constructive qui fluctue depuis 2010

La production de logements a été soutenue dans les années 2010 au sein du périmètre du SCoT du bassin annécien, ne descendant sous les 2000 logements commencés par an qu'en 2012 et atteignant jusqu'à 3197 en 2017.

Les éléments marquants concernent :

- la très forte croissance du nombre de logements commencés dans la CC du Pays de Cruseilles, qui traduit la **montée en intensité du fait transfrontalier** (et notamment l'augmentation du nombre d'actifs s'inscrivant dans cette dynamique) et l'interconnexion croissante de cette région ;
- l'augmentation plus modeste du nombre de logements commencés sur la dernière période dans la CA du Grand Anney, la CC Fier et Ussets et la CC Rumilly Terre de Savoie, montrant un **certain report des nouvelles constructions à l'ouest d'Anney** ;
- la baisse notable du nombre de logements commencés dans la **CC des Sources du Lac d'Anney**, où la vacance résidentielle est plus élevée qu'ailleurs (cf. supra), pouvant traduire une **baisse d'attractivité de cet espace** contraint sur le plan topographique par le massif montagneux des Bauges et plus éloigné du fait transfrontalier.

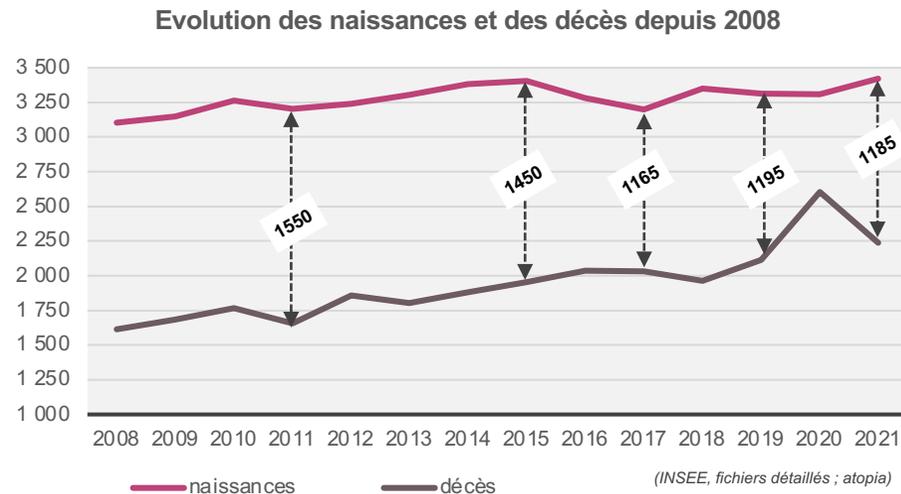
Un vieillissement généralisé



Entre 2008 et 2018, il est constaté une augmentation de l'ensemble des classes d'âge sur le territoire. Celle-ci est contrastée. En effet, la population de plus de 60 ans connaît une Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) près de 3 fois plus élevé que celui des autres classes d'âge.

Cette tendance caractérise l'évolution du peuplement sur le territoire : croissance plus rapide des classes d'âges les plus élevées, par rapport aux plus jeunes, entraînant un vieillissement généralisé du territoire, cela malgré l'attractivité élevée de celui-ci pour la population jeune.

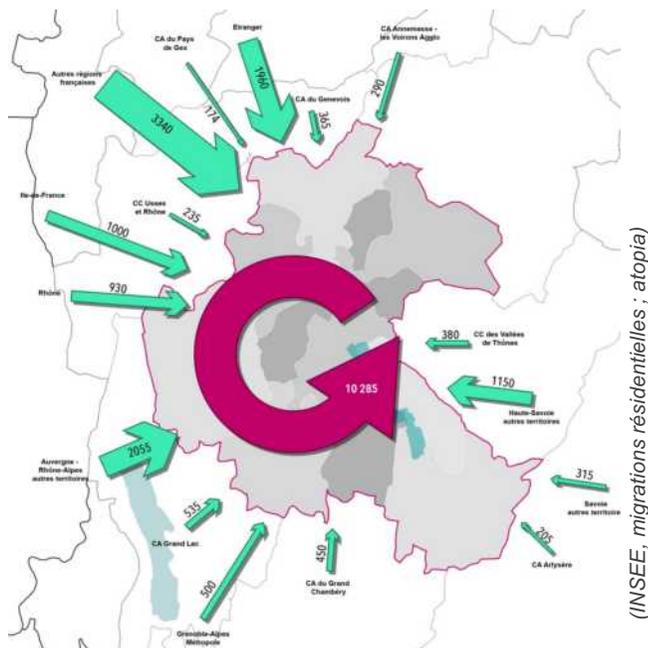
Un solde naturel conséquent, mais qui ralentit



Depuis 2008, le nombre de décès sur le territoire a tendance à augmenter, passant de 1 680 en 2008 à 2 240 en 2021. D'autre part, le nombre de naissance reste stable, entre 3 150 et 3 400.

Conséquence du vieillissement tendanciel de la population : le solde naturel tend à être moins dynamique sous l'effet de l'augmentation progressive du nombre de décès par an.

Origine des nouveaux habitants au 1^{er} janvier 2019 (INSEE, MIGCOM, atopia)



(INSEE, migrations résidentielles ; atopia)

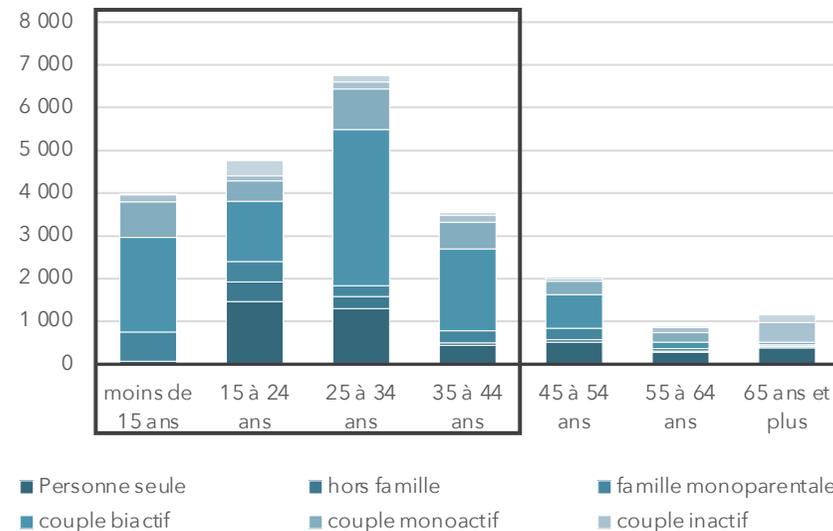
En 2019, les flux résidentiels entrants sur le territoire restent très nombreux :

- 13 884 personnes sont arrivées sur le territoire depuis l'extérieur ;
- 10 285 personnes ont changé de commune de résidence en restant au sein du territoire.

Les migrations résidentielles vers le territoire restent donc majoritairement d'origine exogène et montrent en particulier une attractivité élevée auprès des territoires de proximité (52% des migrations résidentielles externes sont originaires de l'AURA).

Un public cible jeune

Types de ménages et classes d'âges des nouveaux habitants



(INSEE, migrations résidentielles ; atopia)

Les ménages entrant sur le territoire sont en particulier des ménages jeunes (moins de 44 ans). Leur population est donc majoritairement composée d'actifs, de leurs enfants et d'étudiants.

Ces ménages sont en particulier attirés, en lien avec le marché de l'emploi du pôle Genevois élargi (pôle de Genève, pôle du Genevois, pôle d'Annecy), par les espaces connectés et les territoires bien dotés en équipements et en services à la population.

PARTIE 1 – CAPACITÉS D’ACCUEIL

Quelques chiffres clés :

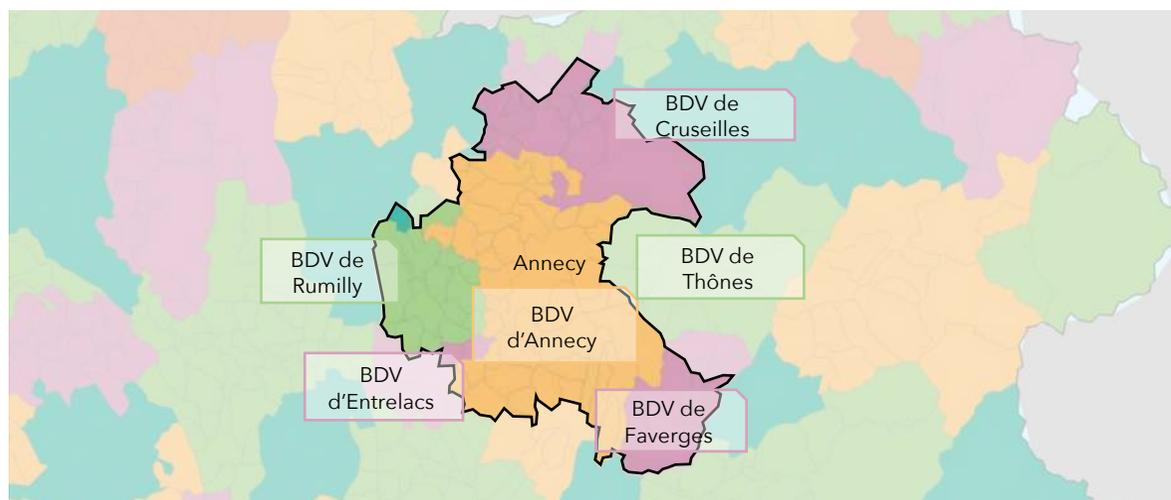
- **5 bassins de vie** ;
- **8 communes** disposant de plus de 45 équipements pour 1 000 habitants ;
- **3820** équipements commerciaux et de services aux particuliers, dont 3075 sur le Grand Annecy ;
- **219** établissements scolaires ;
- **408** équipements sportifs.

DÉMOGRAPHIE

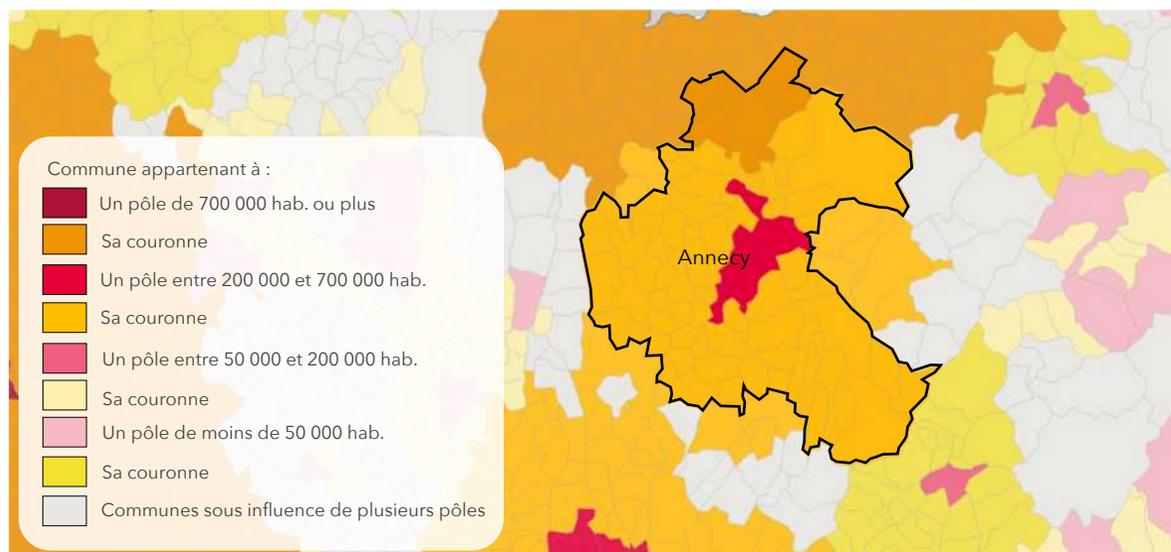
ÉQUIPEMENTS

MOBILITÉ

Bassins de vie en 2021 (Insee, atopia)



Aires d'attraction des villes en 2021 (Insee, atopia)



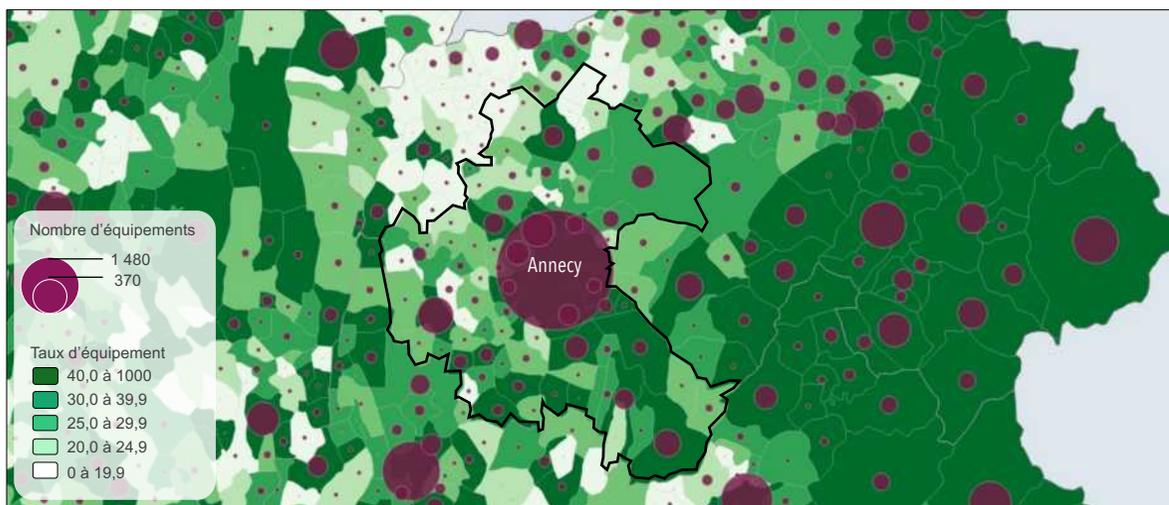
Introduction : des bassins de vie locaux polarisés par Annecy et la couronne d'attraction franco-suisse

Les 5 bassins de vie suivants sont compris dans le territoire d'étude : Annecy, Cruseilles, Rumilly, Faverges et Entrelacs. Celui d'Entrelacs concernant une partie très réduite du périmètre du SCoT, ce sont surtout les 4 premiers qui déterminent l'organisation interne de son territoire. En effet, ces bassins de vie constituent, au sens de l'INSEE, l'échelle la plus fine à laquelle les populations ont accès aux services et aux équipements. Ce sont donc des espaces fonctionnels qui mettent en lumière les périmètres de vie des habitants du bassin annécien.

Annecy rayonne sur un large bassin de vie, ce qui traduit la présence d'équipements de gammes intermédiaire et supérieure. En plus d'être un pôle de services et d'équipements, Annecy est également un pôle urbain d'importance, dont l'aire d'influence va bien au-delà de son bassin de vie et dépasse même les limites du périmètre du SCoT à l'est (vers le bassin de Thônes) et au sud-ouest (vers le bassin de vie d'Entrelacs et dans la continuité de son propre bassin de vie).

On peut voir qu'au nord, la couronne de l'aire d'attraction de Genève-Annemasse se superpose à une partie du bassin de vie de Cruseilles, preuve de la force du phénomène transfrontalier dans cet espace. Toutefois, les interactions avec d'autres territoires voisins sont limitées.

Nombre d'équipements et taux d'équipements pour 1 000 habitants en 2020 (Insee, Géoclip, atopia)



Des équipements organisés par polarités

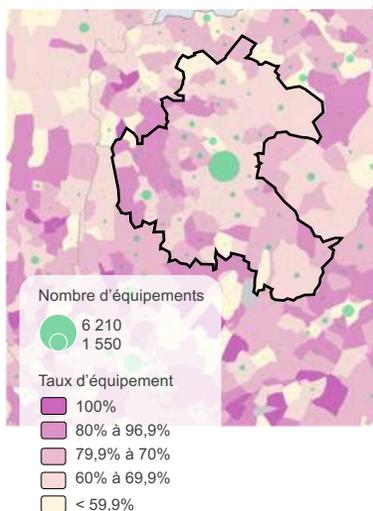
Ancey et les communes qui la jouxtent au nord constituent la principale polarité du territoire en matière d'équipements. Rumilly propose également un grand nombre d'équipements et constitue la seconde polarité du territoire, certes loin de la densité d'équipements anceyenne.

Les communes qui ont un taux d'équipements supérieur à 45 pour 1000 habitants sont : Epagny Metz-Tessy (64), Argonay (52), Talloires-Montmin (49), Bluffy ou Menthon-Saint-Bernard (47), Doussard (47), Ancey (46), Chavanod (45).

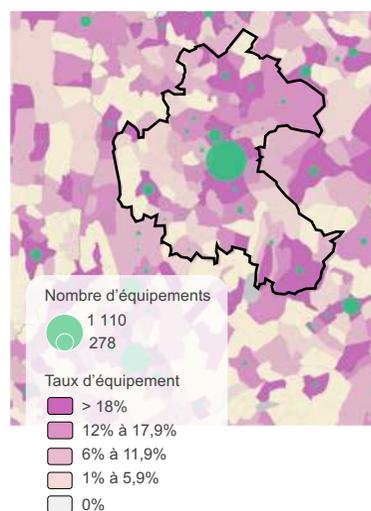
Une offre en équipements qui répond à la fois aux besoins du quotidien et à des besoins plus spécifiques

Un maillage assez fin et diffus en équipements de **proximité** (boulangerie, école élémentaire, médecin généraliste, etc.) existe dans le bassin annécien, ce qui permet une bonne accessibilité des habitants à ce type d'équipement. C'est aussi le cas pour les **équipements de type intermédiaire** (collège, supermarché, laboratoire d'analyses médicales, etc.), d'usage moins courant, qui se concentre néanmoins **davantage dans les villes cœurs des bassins de vie** (Ancey et son agglomération, Rumilly, Faverges, Cruseilles...). **Quant aux équipements supérieurs, ils sont inégalement répartis** sur les territoires et tous n'en sont pas dotés. Ce sont les pôles urbains structurants du bassin qui en disposent, ainsi que leurs espaces périphériques. On peut voir qu'**Ancey concentre à la fois le nombre et le taux d'équipements de loin les plus conséquents**.

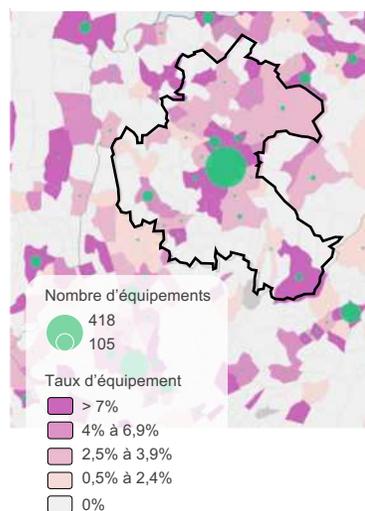
PROXIMITÉ : Nombre et part d'équipements en 2020 (Insee, Géoclip, atopia)



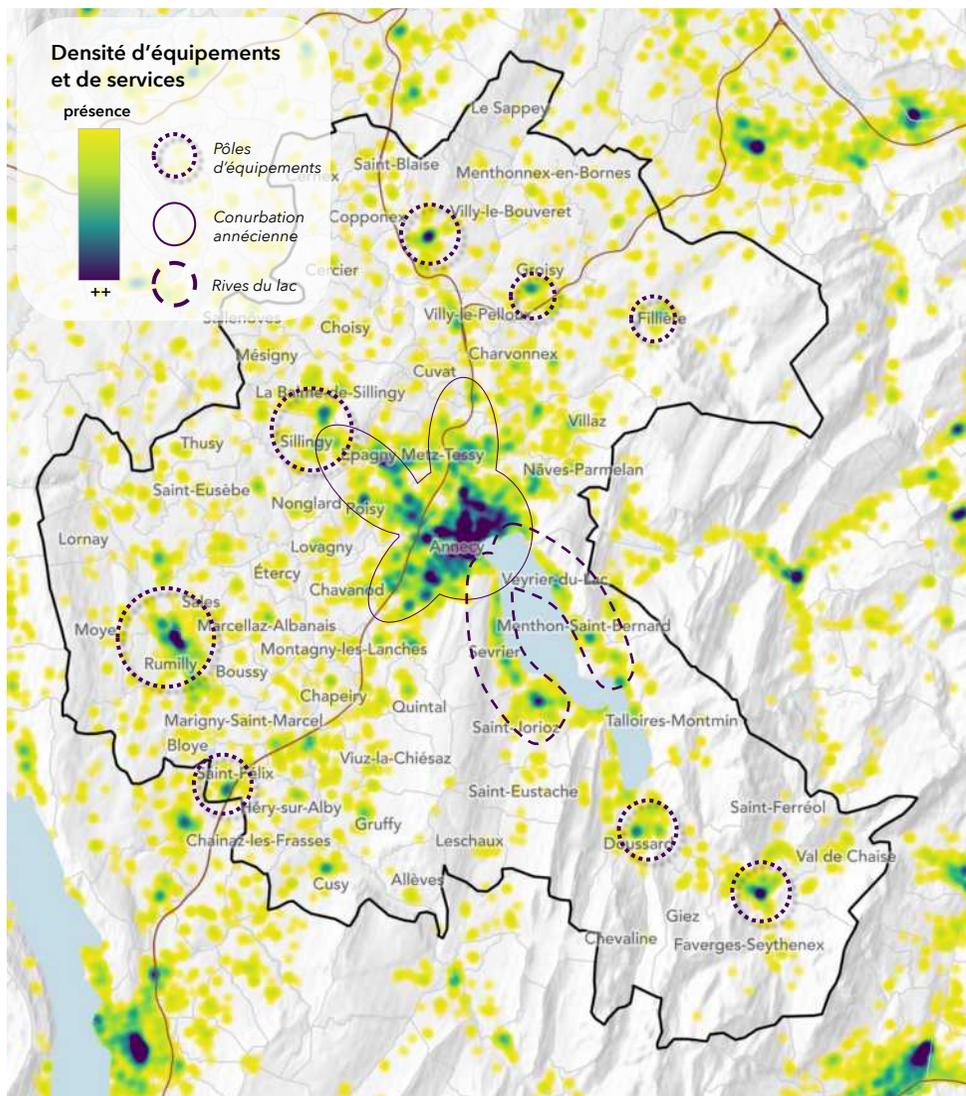
INTERMÉDIAIRE : Nombre et part d'équipements en 2020 (Insee, Géoclip, atopia)



SUPÉRIEUR : Nombre et part d'équipements en 2020 (Insee, Géoclip, atopia)



Polarités d'équipements dans le bassin annécien (BPE 2021,)



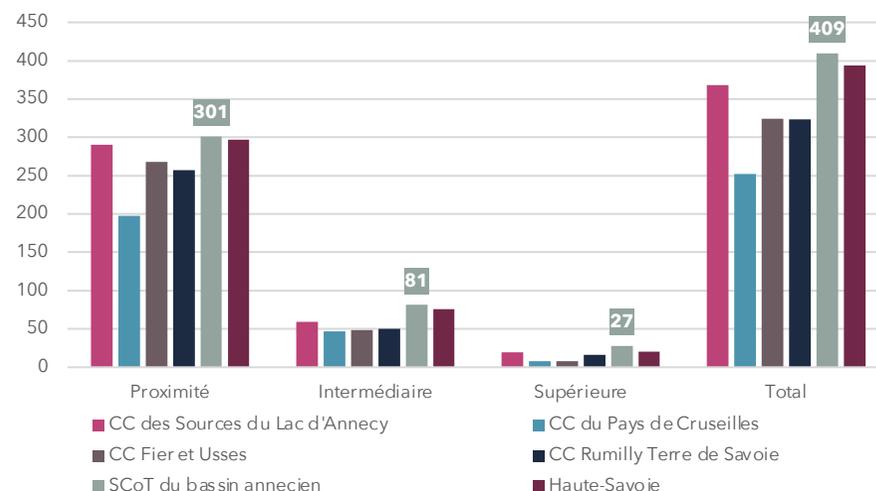
Un territoire bien équipé et accessible

Le périmètre du SCoT du bassin annécien dispose d'un **bon niveau d'équipement, meilleur qu'à l'échelle départementale**, et ce dans toutes les gammes. La CC du Pays de Cruseilles est la moins bien dotée, devancée par les CC Fier et Ussets et Rumilly Terre de Savoie, traçant un **certain gradient d'éloignement à la CA du Grand Annecy et au pôle d'équipements de haut niveau que constitue Faverges** (CC des Sources du Lac d'Annecy). Le bon niveau d'équipements global est dû aux investissements à long terme des communes, pour soutenir leur développement en regard de la croissance démographique.

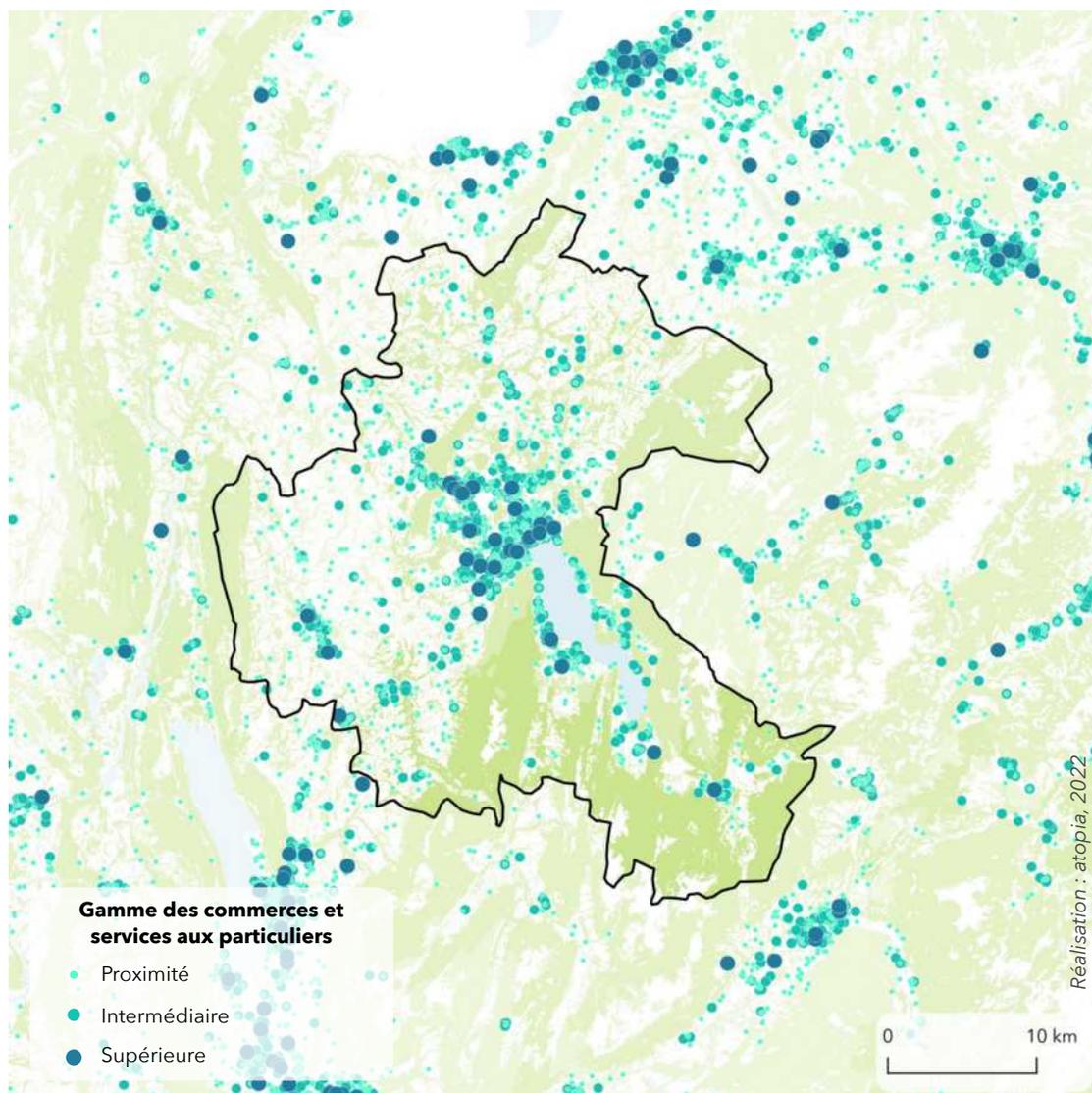
Focus sur le Grand Annecy : il s'agit de la polarité d'équipements majeure du bassin d'Annecy. Si Annecy et son cœur d'agglomération sont un pôle dans un pôle, il existe un bon niveau d'équipement au-delà de ce cœur car les équipements sont bien répartis et accessibles, à l'image des sous-pôles d'Alby-sur-Chéran ou Groisy.

Niveau d'équipement par gamme en 2020

(Insee BPE 2020, atopia)



Équipements commerciaux et de services aux particuliers par gamme en 2021 (atopia)



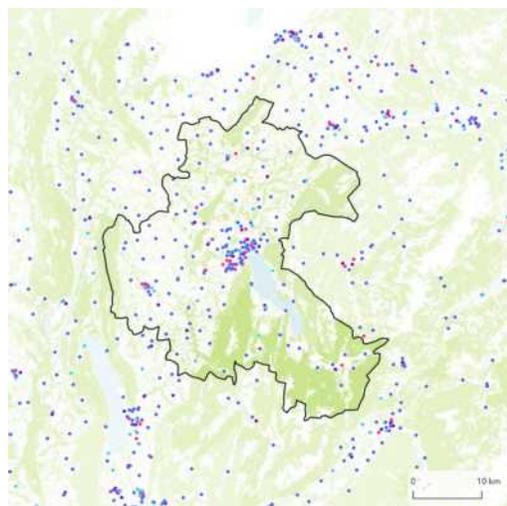
Une offre accessible en commerces et services aux particuliers

Les équipements commerciaux (de toutes gammes) et les équipements de services aux particuliers (banque, poste, salon de coiffure, agence immobilière, tribunal de grande instance, etc.) sont **inégalement répartis sur le territoire du SCoT du bassin annécien**.

En effet, on observe un **triangle de concentration très net à Annecy et dans son agglomération** (celle-ci concentre 80% de ce type d'équipements sur le SCoT : 3 075 équipements sur le Grand Annecy et 3 820 au total sur le SCoT du Bassin Annécien). Les **autres points chauds** pour les commerces et les services aux particuliers se trouvent autour du lac d'Annecy (en raison de son attractivité à la fois résidentielle et touristique, à l'instar d'Annecy) mais aussi à Faverges, à Rumilly et le long des axes de transport (en raison de la force des dynamiques résidentielles). Ce sont en somme des lieux où **l'économie présente est particulièrement développée** par rapport au reste du territoire.

À l'inverse, **les zones en recul du lac, les marges ouest du territoire (à l'exception de la commune de Rumilly) et la CC du Pays de Cruseilles sont moins bien dotées** : leur offre en commerces et services aux particuliers de gamme supérieure est inexistante et celle de la gamme intermédiaire est assez faible. Seuls les équipements de la gamme de proximité sont plus nombreux. Cette carte se superpose à la carte des plus faibles densités de population du périmètre du SCoT.

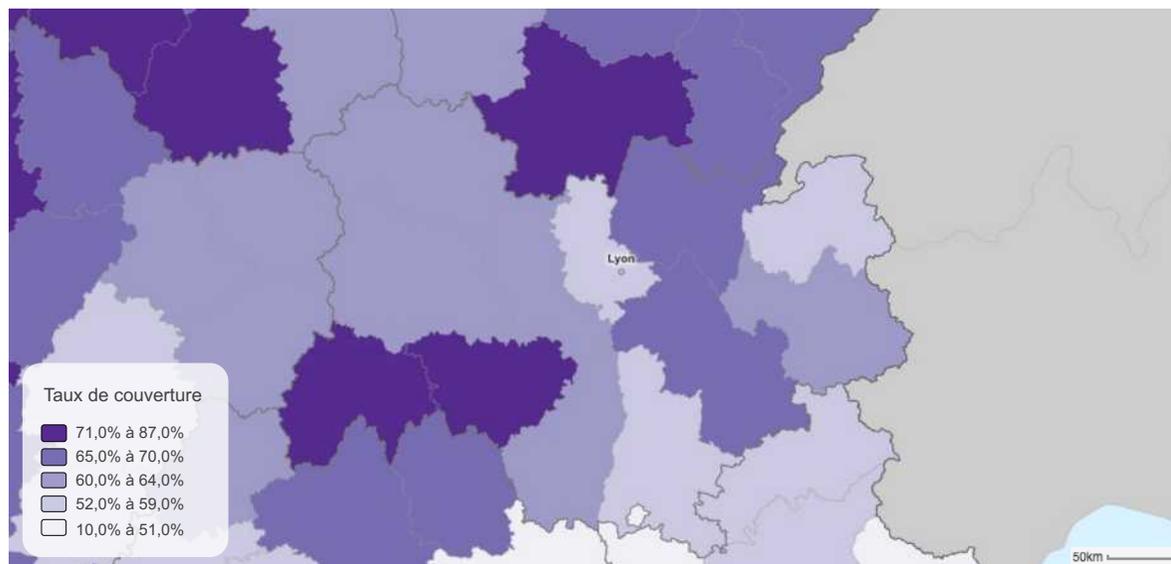
Établissements scolaires en 2018 (INSEE BPE, atopia)



Types d'équipements scolaires

- École maternelle
- École élémentaire
- Collège
- Lycée

Taux de couverture accueil jeunes enfants (pour 100 enfants de moins de 3 ans) en 2021 (Insee, Géoclip, atopia)



Une offre d'équipements resserrée pour les familles du bassin annécien

L'offre en équipements d'accueil pour les jeunes enfants et sa répartition **influent directement sur l'attractivité d'un territoire pour les ménages qui comptent de jeunes enfants** et sur leurs possibilités et choix de **parcours résidentiels**.

Le département de Haute-Savoie est assez peu doté en regard des autres départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, son taux de couverture en établissements d'accueil pour les jeunes enfants étant de 52%. Cela traduit des **situations internes très contrastées**, un département au profil moins familial et une couverture qui ne répond pas nécessairement aux besoins des familles présentes en Haute-Savoie.

À l'échelle du SCoT du bassin annécien, on observe une **concentration significative des établissements accueillant les jeunes enfants dans le cœur d'agglomération d'Annecy**, avec une offre de plus en plus diffuse à mesure que l'on s'éloigne du pôle central.

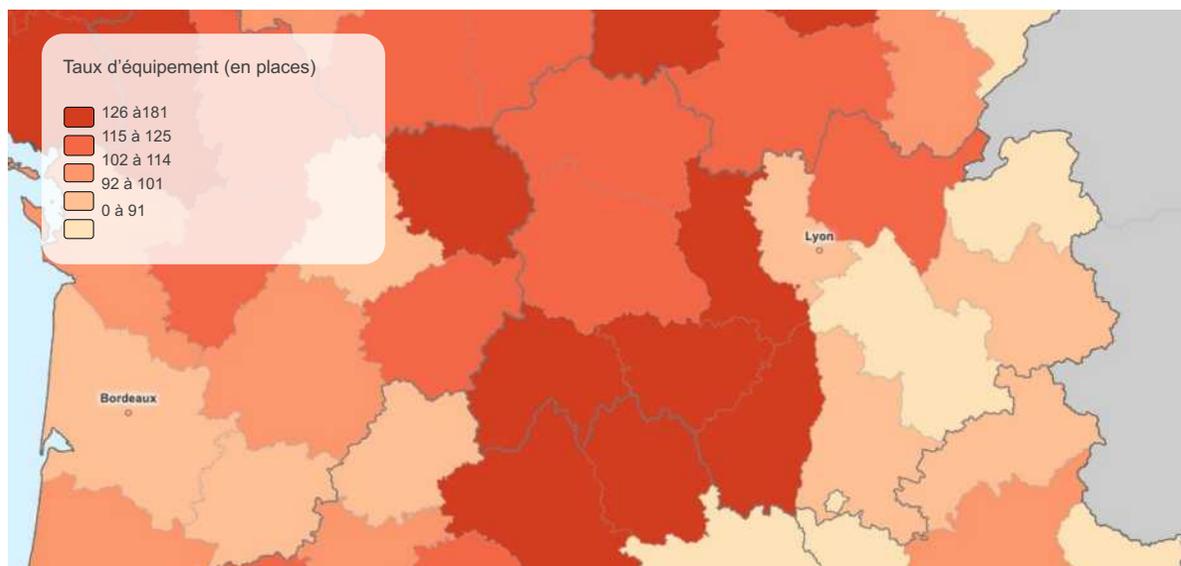
Les autres établissements sont répartis de manière beaucoup plus dispersée sur le territoire, et principalement dans les villes les plus peuplées du bassin annécien.

Vers une évolutions des besoins : des équipements pour les personnes âgées en cours de diversification

À l'échelle départementale, le **taux d'équipement en lits médicalisés pour personnes âgées est de 91 lits pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus**, soit - au niveau régional - un taux très légèrement plus faible que celui de la Savoie (94 lits) et du Rhône (92 lits). Seule l'Isère a un taux inférieur de 84 lits. On lit un véritable gradient entre l'Ouest de la Région, bien doté, et l'Est (à l'exception de l'Ain), qui l'est bien moins, marquant aussi un vieillissement moins marqué de ce dernier espace.

Focus sur le Grand Anney : À l'aune de ce contexte général et suite aux conséquences que la pandémie de COVID-19 a eu sur les personnels et équipements médicaux, le Grand Anney entend **gérer le vieillissement de sa population en transversalité** : transversalité des services de santé et de soins, transversalité de la gestion des besoins des seniors (en les prenant en compte dans les politiques liées aux transports et dans les projets d'aménagement, en développement des formes d'habitat adaptées et des lieux intergénérationnels, etc.)... Il existe ainsi des perspectives de développement et des actions dans les résidences seniors dans le territoire du Grand Anney : répartition de l'offre en hébergements temporaires, rénovation de studios et résidences dédiées, achat de nouveaux lits...

Taux d'équipement en lits médicalisés pour personnes âgées (places pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) en 2021 (Insee, Géoclip, atopia)



Rapport d'activité 2020 de la Direction du Grand âge et de l'autonomie (Grand Anney Agglomération - CIAS Service aux personnes âgées)

ACTIONS PHARES

- Le maintien de l'animation à tout prix malgré l'absence d'animatrice
création de l'animation de "pas de parole", mise en place d'animations "bapt" en individuel, conservation des activités du forfait autonomie sous conditions.
- La mise en place de visites individuelles par une psychologue bénévole dans les studios lors du premier confinement.
- L'instauration d'une Réunion de Prévention et d'Accompagnement (RPA) hebdomadaire en équipe pluridisciplinaire et animée par l'infirmière coordinatrice.
- Le réaménagement de la salle de gymnastique et l'achat d'équipements sportifs.

RESIDENCES AUTONOMIE - LES PERVENCHES

En bref

La crise sanitaire liée à la COVID-19 reste le principal temps fort de l'année 2020. Depuis mars dernier, les périodes successives et les restrictions associées ont engendré de nombreux changements dans la structure et ont nécessité des adaptations de pratique initiées dans l'urgence. Cette situation a contraint l'équipe à réorganiser ses missions selon les priorités afin de répondre aux exigences de sécurité sanitaire et aux respects stricts des gestes barrières. Nous retranscrivons de cette période :

- la réactivité de tous dans l'application des protocoles sanitaires,
- le soutien sans faille aux résidents éprouvés par l'isolement et le maintien du lien avec leurs proches,
- le réaménagement des espaces de vie collectifs,
- la volonté de transparence et de communication avec les familles et les représentants du CVS,
- l'assiduité de l'équipe et une grande solidarité interprofessionnelle,
- l'implication forte des résidents dans le respect des gestes barrières qui a contribué à préserver la résidence de cas positif à la COVID-19.

Le télétravail n'étant pas envisageable dans le fonctionnement de la résidence, les professionnels se sont particulièrement mobilisés, eux aussi éprouvés par la crise, et ont su l'adapter en permanence au service des résidents.

A noter que la crise a également eu des impacts sur l'autonomie des usagers fragilisés, du fait de l'isolement social et familial et des périmètres de marche restreints aux locaux par les confinements successifs. Le taux d'occupation de l'hébergement temporaire a subi un fléchissement net des réservations. Celui de l'hébergement définitif est quant à lui resté à son maximum avec une progression significative de 73% du nombre de repas commandés en raison des confinements.

Les perspectives

- Finaliser l'évaluation interne et, dans la continuité, s'inscrire dans la démarche d'évaluation externe,
- Formaliser et valoriser le travail de l'équipe par l'élaboration et l'application de projets d'accompagnement individualisés.

Schéma départemental de l'autonomie 2019-2023 (Département de la Haute-Savoie)

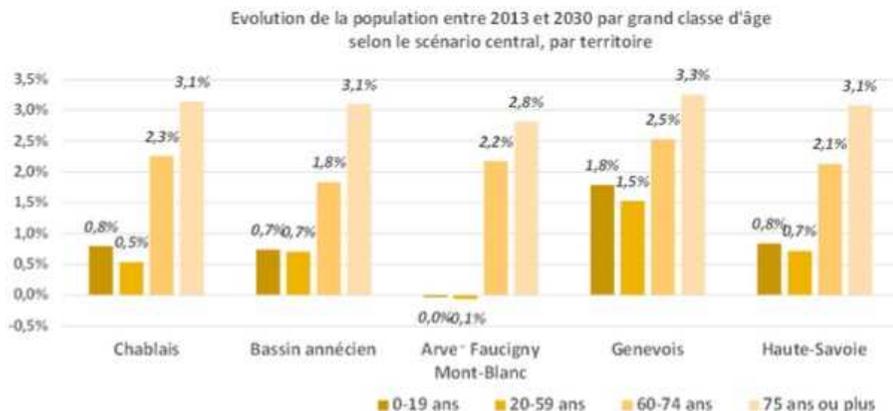
Analyse prospective de l'évolution des besoins : projections démographiques et de personnes âgées dépendantes

Les objectifs de l'analyse prospective

L'objectif de cette analyse est d'identifier les évolutions démographiques à venir notamment au-delà de 60 ans et les impacts que ces dernières auront sur l'évolution du nombre de personnes dépendantes à domicile.

A cette fin, deux analyses prospectives ont été menées :

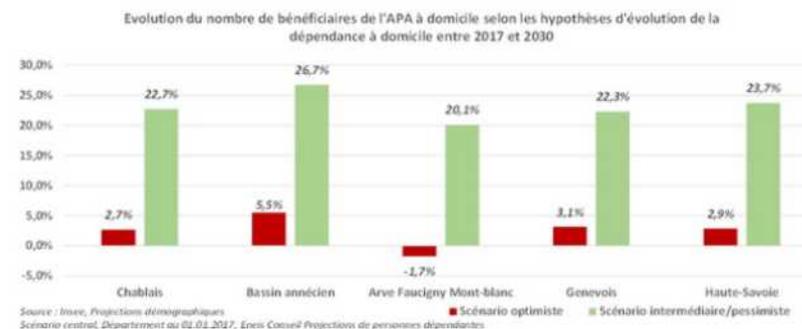
- La première est relative aux évolutions démographiques à venir d'ici 2030 ;
- La seconde permet de projeter le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile en fonction de différentes hypothèses concernant l'évolution de la dépendance.



Source : Insee, RGP 2013, Projections démographiques OMPHALE. Scénario central

Préparer le vieillissement du bassin annécien en adaptant la couverture en équipements

Le département de Haute-Savoie a effectué un travail prospectif afin de mesurer et d'anticiper le vieillissement de sa population. Le CIAS du Grand Annecy ambitionne de faire de même grâce à sa Direction Développement Prospective et Innovation, créée en juin 2019. Ainsi, il pourrait y avoir 27% de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en plus d'ici 2030. En projetant le nombre de personnes âgées et de personnes dépendantes à domicile, ce sont les équipements nécessaires pour les prendre en charge que l'on peut également chiffrer. Il s'agit d'un enjeu important pour garantir le bien vieillir dans le bassin annécien.



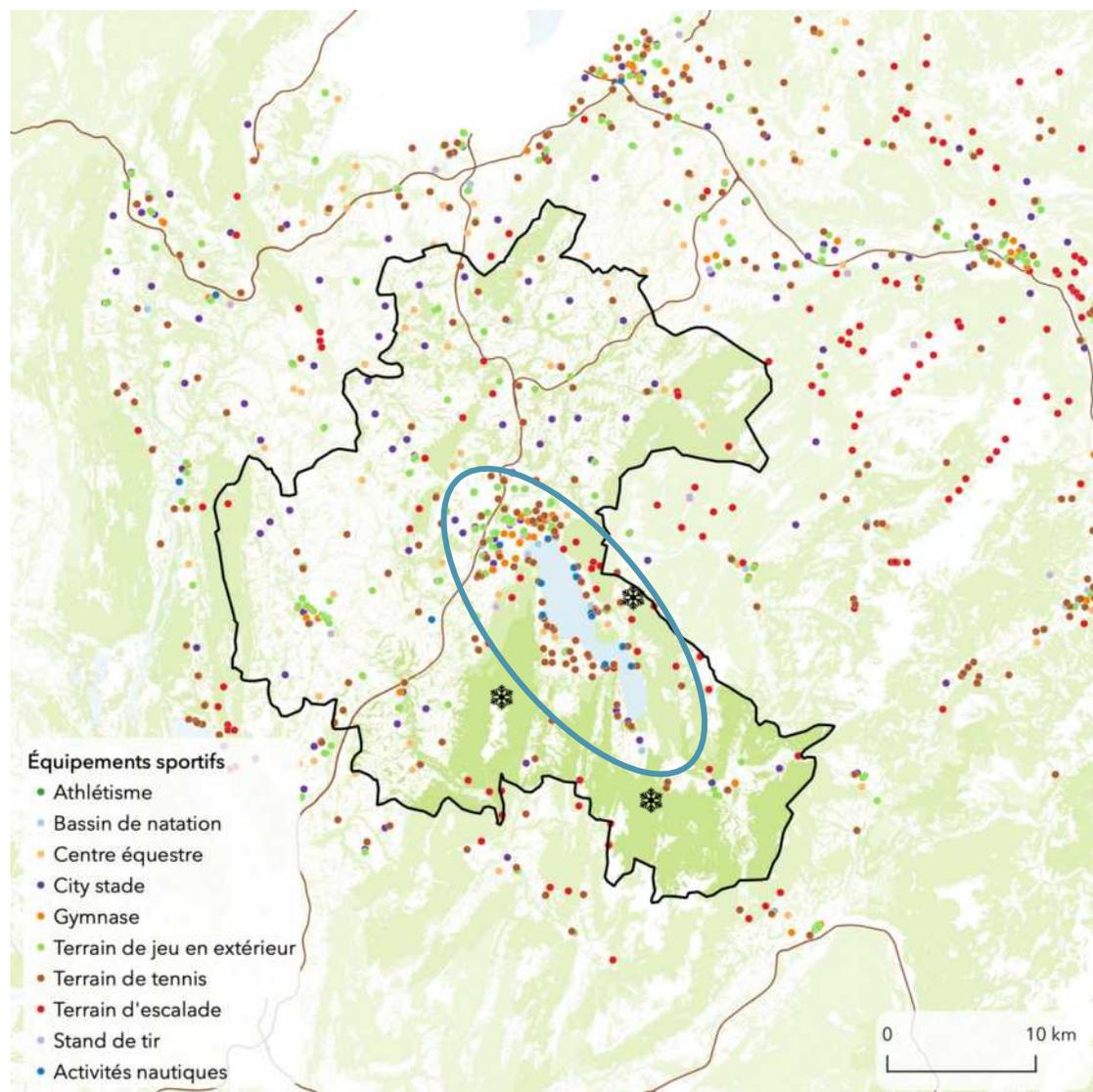
Les chiffres clés

+ 165 204
habitants en Haute-Savoie
entre 2013 et 2030

+ 80 000
personnes âgées de 60 ans et
plus d'ici 2030

+ 3,1 % par an
Taux moyen d'évolution de la
population âgée de 75 ans et plus
d'ici 2030

Équipements sportifs et de loisirs en 2021 (atopia)



Une concertation d'équipements sportifs et de loisirs autour d'Annecy et du Lac

La majorité des équipements sportifs et de loisirs, dans toute leur diversité sont situés au sein du Grand Annecy et autour du Lac, en corrélation avec la répartition de population sur le territoire et le cadre environnemental offert par cet espace. 3075 équipements sont présents sur le Grand Annecy,

A l'Ouest du territoire, la commune de Rumilly présente une concentration d'équipements, contrastant face à la répartition plus diffuse au sein des autres intercommunalités du territoire.

Le territoire comprend 3 stations de ski alpin : le Semnoz, la sambuy et le col de la Forclaz, et 2 sites de ski de fond (les Glières, le Semnoz).

Un environnement support de notre spécialisation territoriale : résidente et touristique

Les terrain de tennis, les activités nautiques et les terrains d'escalade sont répartis autour du lac et dans les espaces de relief. Cette répartition des équipements, en lien avec le cadre naturel et paysager remarquable du bassin annécien affirme une spécialisation territoriale liée à la pratique des loisirs cités ci-dessus par la population résidente. Cette offre importante participe également au rayonnement touristique du territoire.

PARTIE 1 – CAPACITÉS D’ACCUEIL

Quelques chiffres clés :

- **16,5%** des flux domicile-travail internes (D-T) sont réalisés vers Annecy ;
- **21%** des flux D-T des habitants du territoire sont dirigés vers l’extérieur ;
- Environ **170 km** de pistes cyclables ;
- **900** vélos en libre service ;

DÉMOGRAPHIE

ÉQUIPEMENTS

MOBILITÉ

- L’accessibilité au territoire
- La mobilité domicile-travail
- Les modes actifs
- Les transports en commun
- L’altermobilité
- La synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Le sujet de la mobilité sur le périmètre du SCOT

| Territoire concerné | Documents | Année |
|---------------------------------------|---|-----------------------------------|
| SCOT du bassin annécien | Schéma de cohérence territoriale (SCOT) | 2014 |
| CA du Grand Annecy | Schéma cyclable horizon 2030 | 2015 |
| | Plan de Mobilité horizon 2030 | 2019 / 2020 |
| | Imagine le Grand Annecy à l'horizon 2050 | 2019 |
| | Plan Local de Qualité de l'Air | 2017 |
| | Territoire à Energie Positive | |
| | Plan Climat Air Energie du Territoire | 2020 |
| | SRADDET | 2018 |
| | PLUI HMB | A venir |
| CC des Sources du Lac d'Annecy | PLUi | 2020 |
| | SRADDET | 2018 |
| CC du Pays de Cruseilles | Schéma directeur cyclable | 2021 |
| | SRADDET | 2018 |
| CC Fier et Usse | Plan de mobilité (projet) | NC |
| | SRADDET | 2018 |
| CC Rumilly Terre de Savoie | PLUi | 2022 (projet de modification n°1) |
| | SRADDET | 2018 |
| | Schéma Directeur des Déplacements et Infrastructures | 2013 |
| | Plan de Déplacement sur la ville de Rumilly (circulation / stationnement) | 2019 |

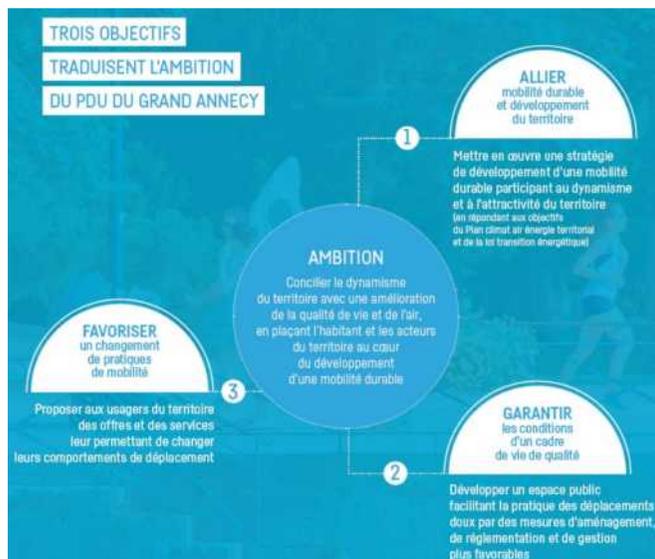
Un territoire de réflexion et de projet : de nombreuses réflexions et projets en matière de mobilité sont en cours à l'échelle des EPCI et des communes qui composent le territoire du SCOT : lancement d'études, mise en place d'une offre de transport urbain ... Ces projets montrent un réel intérêt des élus locaux et des habitants d'avancer sur le sujet de la mobilité.

Par ailleurs, de nombreuses **initiatives en faveur de la mobilité durable** sont en cours de déploiement à l'échelle communale ou intercommunale :

- Offre VélOnecy (service vélo du Grand Annecy)
- Offre de transport urbain Jybus sur la CC Rumilly Terre de Savoie.
- Pédibus (Annecy).
- Etc.

MOBILITÉ

Zoom sur le Plan de Mobilité (ex PDU) du Grand Annecy



Les 3 objectifs du PDU du Grand Annecy

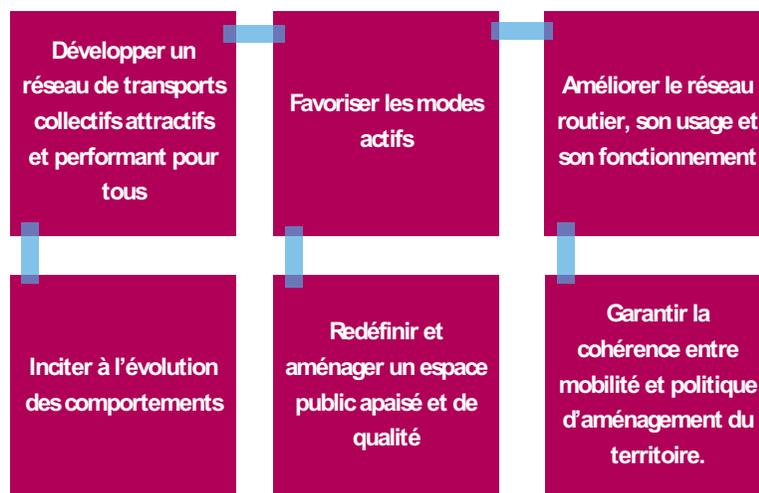
Le Plan de Mobilité 2030 du Grand Annecy fixe l'ambition du territoire en matière de mobilité pour les 10 ans à venir.

Le Plan de Mobilité (ex PDU) sera approuvé par le Conseil Communautaire à partir de décembre 2021.

S'il est approuvé en décembre 2021, cela signifie qu'une cinquantaine d'actions seront déployées, toutes s'articulant autour de trois grandes idées : la qualité de l'air, une qualité de ville et une ville proximité.

L'enjeu du SCoT du bassin annécien est également de voir comment il est possible d'articuler les différentes stratégies mobilité entre les territoires afin de créer des synergies.

Les six orientations stratégiques du Plan de Mobilité du Grand Annecy.



MOBILITÉ – Les flux domicile-travail

La structuration du territoire : l'analyse des flux domicile-travail

Le recensement de la population effectué par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) permet d'étudier les déplacements réalisés entre le lieu de domicile et le lieu de travail. Lors de ce recensement, chaque individu est amené à déclarer son lieu de résidence ainsi que son lieu de travail, ce qui permet de mesurer un nombre de flux quotidiens.

Les données analysées dans le présent document correspondent aux données des **mobilités professionnelles en 2017**.

Bien que ces flux ne représentent que 30% des déplacements quotidiens des Français, c'est un indicateur intéressant pour comprendre la structuration d'un territoire car il s'agit d'une **mobilité « contrainte » se déroulant la plupart du temps sur une même plage horaire** (que l'on appelle heures de pointe).

Les flux domicile-travail ont été analysés selon 4 catégories :

- Les flux internes aux communes du SCoT c'est-à-dire, le nombre de personnes qui résident et travaillent au sein d'une même commune du SCoT.
- Les flux de déplacements entre les communes du SCoT (5 EPCI confondus en comptant la CC Rumilly Terre de Savoie).
- Les flux de déplacements en lien avec l'extérieur : flux sortants du périmètre du SCoT.
- Les flux de déplacements en lien avec l'extérieur : flux entrants sur le territoire du SCoT.

Sur la totalité des 145 210 flux de déplacements domicile-travail recensés par l'Insee en lien avec le territoire du bassin

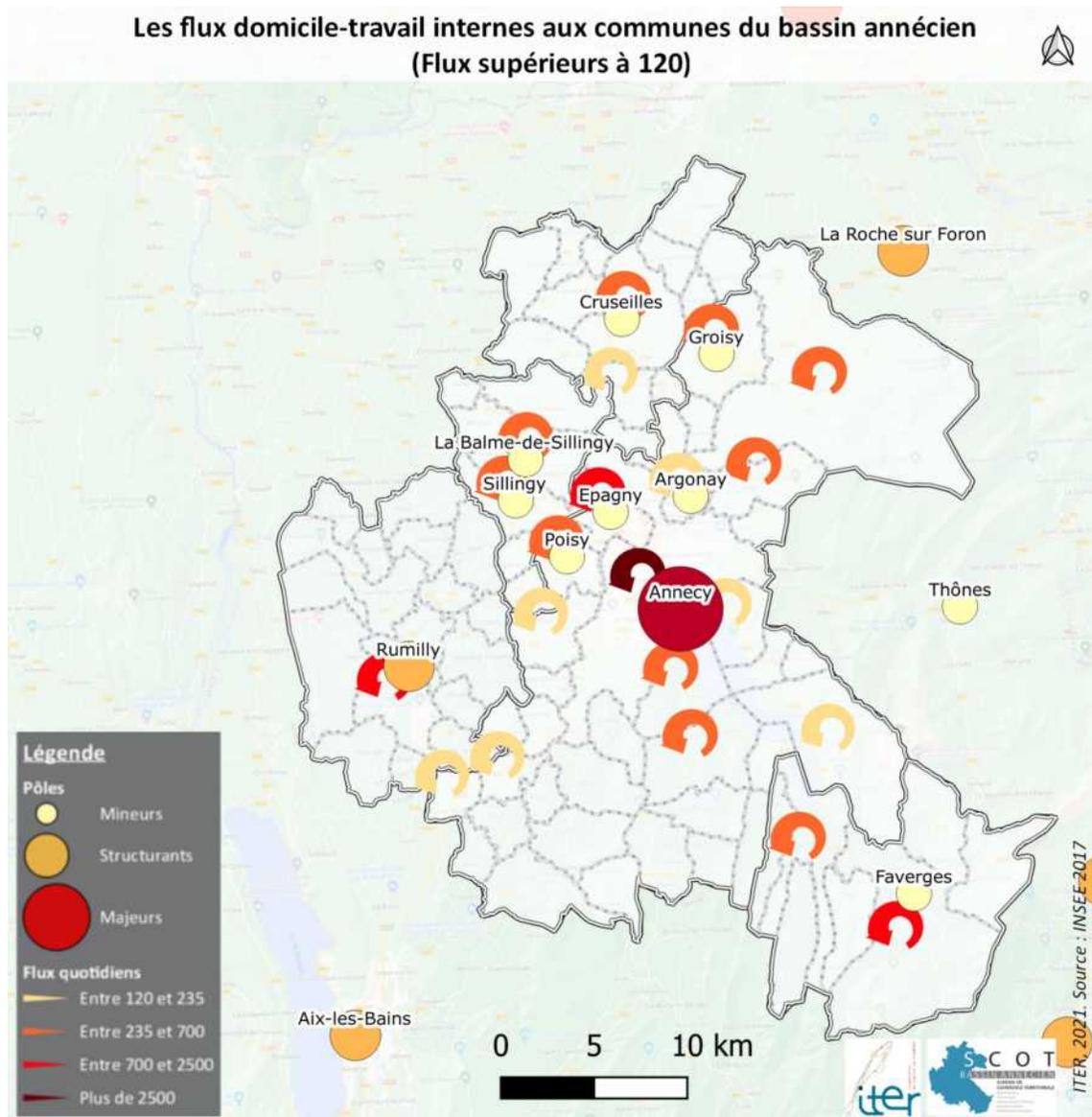
- **65% sont des flux internes au SCoT**
- 32% sont des flux internes aux communes.
- 33% sont des flux inter communaux (en échange entre les communes du SCoT).
- **35% sont des flux externes au SCoT :**
- 21% sont des flux sortants du périmètre du SCoT.
- 14% sont des flux entrants sur le périmètre du SCoT.



MOBILITÉ & TRAVAIL

MOBILITÉ – Les flux domicile-travail

Les flux domicile-travail internes aux communes du SCOT



Cette carte représente les flux de déplacements domicile-travail quotidiens (supérieurs à 120) qui ont lieu à l'intérieur des communes du territoire.

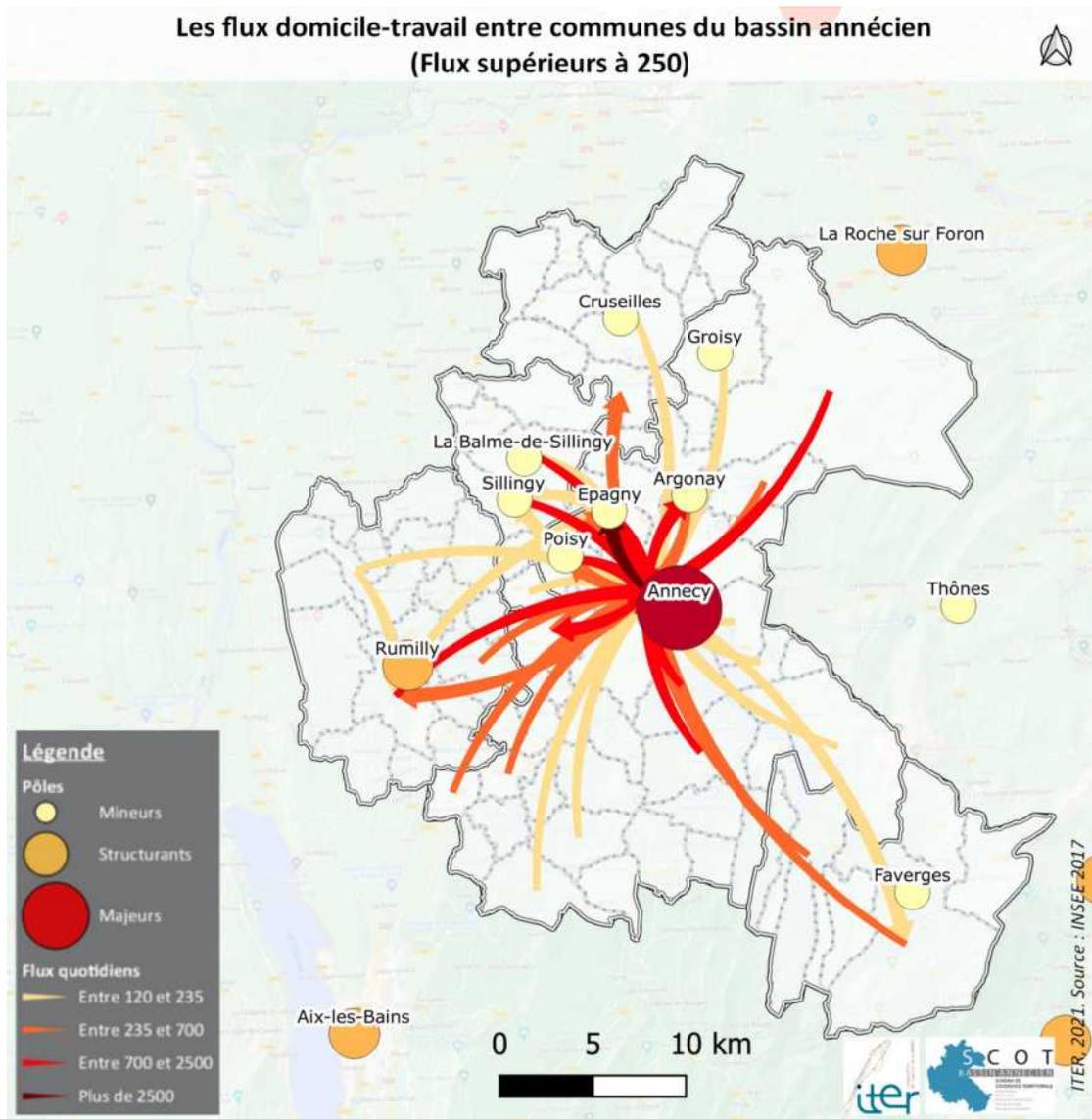
La commune d'Annecy est celle qui cumule le plus de flux quotidiens internes avec 34 400 flux.

On observe des polarités secondaires à Rumilly (2450), Faverges (1300) ou encore Epagny (910), Cruseilles (475), Sillingy (400), Groisy (370), La Balme-de-Sillingy (360), etc...

→ **Il existe donc des besoins de mobilités internes importants qui sont généralement caractérisés par des courtes distances propices au développement des modes actifs.**

MOBILITÉ – Les flux domicile-travail

Les flux domicile-travail entre les communes du SCOT

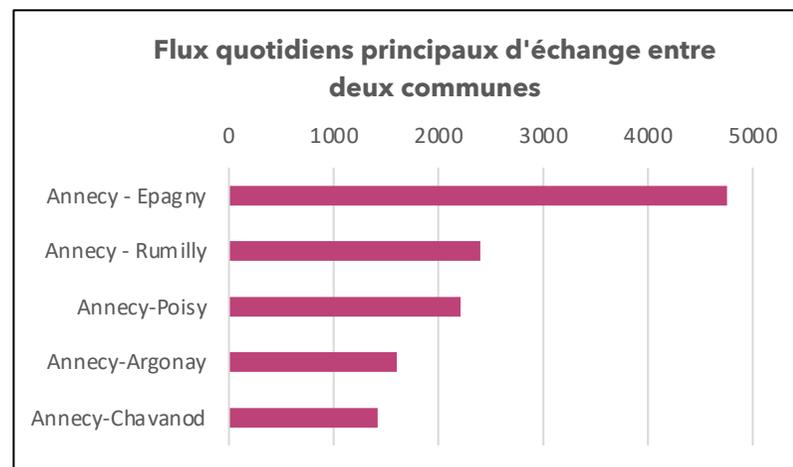


Cette carte représente les flux de déplacements domicile-travail quotidiens (supérieurs à 250) qui ont lieu entre les communes du territoire.

Les principaux déplacements entre communes du SCoT sont à destination de :

- Anney avec 26 600 déplacements soit 16,5% des déplacements entre communes.
- Epagny avec 7500 déplacements soit 4,7% des déplacements entre communes.

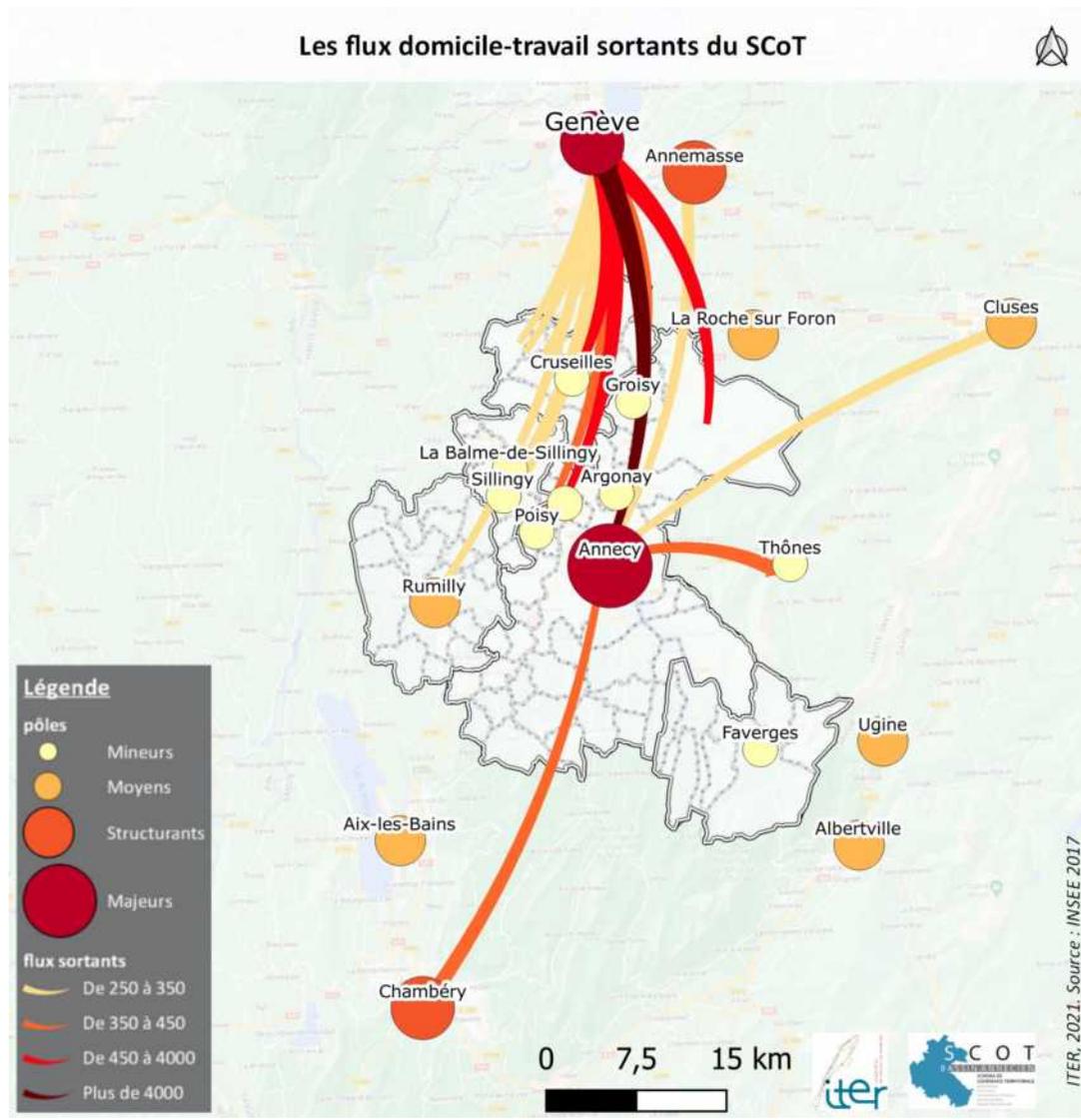
Les déplacements secondaires sont à destination de Rumilly (3215), Sillingy (1160), Cruseilles (670), La Balme-de-Sillingy (580) et Groisy (580).



→ Les déplacements domicile-travail à l'intérieur du territoire sont polarisés par la centralité du territoire : Anney. Il existe donc un enjeu majeur de rabattement tous modes vers ce pôle.

MOBILITÉ – Les flux domicile-travail

Les flux domicile-travail sortants du SCOT



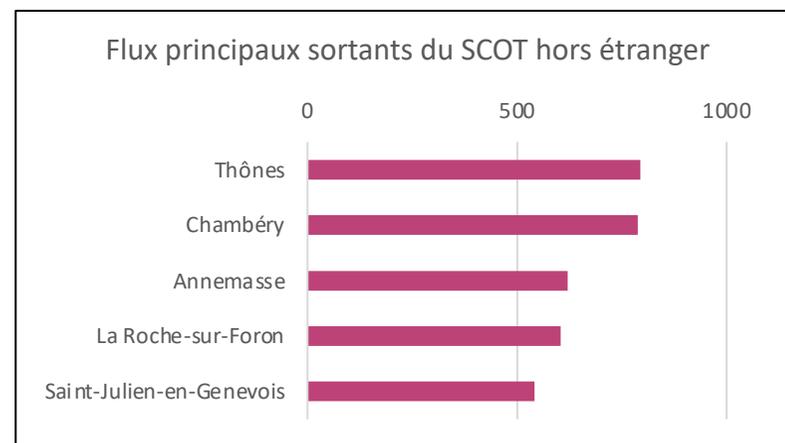
Cette carte représente les flux quotidiens (supérieurs à 250) qui ont lieu depuis les communes du territoire vers l'extérieur du territoire.

Sur le territoire du SCOT, 14750 flux sont à destination de l'étranger, ils représentent 50% des flux sortants et sont représentés à destination de Genève par défaut car nous n'avons pas de données plus précises.

En effet, la fiscalité attractive de la Suisse provoque des flux importants vers Genève. Les données du **Comité régional franco-genevois** nous indiquent qu'**en 2015, 4800 flux vont d'Anancy vers Genève.** (C'est le deuxième flux à destination de Genève après Annemasse.)

Les flux sortants du SCOT totalisent 29 800 flux dont 5569 sont d'Anancy vers l'étranger.

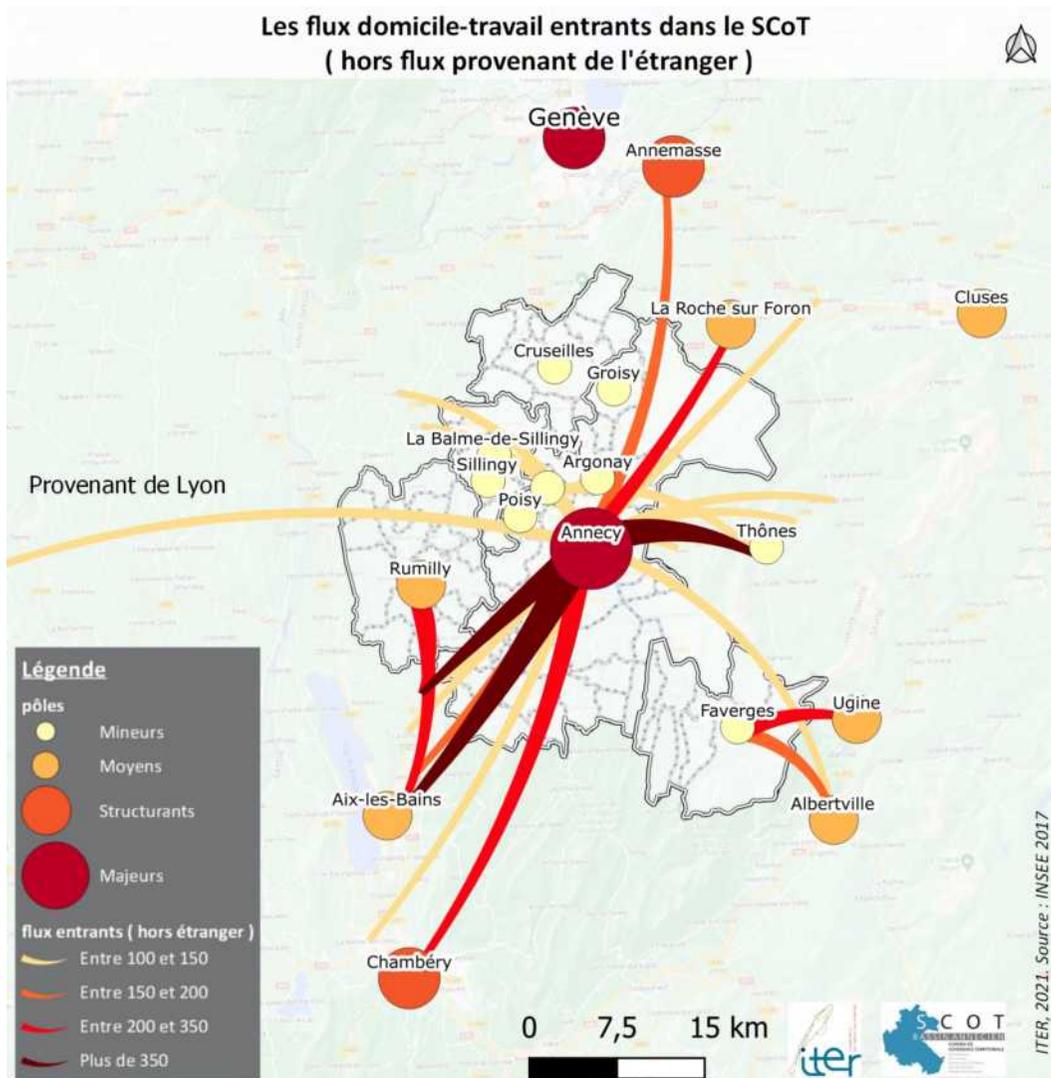
→ Les flux sont très clairement polarisés vers l'étranger (50%) avec notamment la Suisse et en particulier Genève.



Source du CRFG: https://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2018/hors_collection/ost/Synthese_2018.pdf

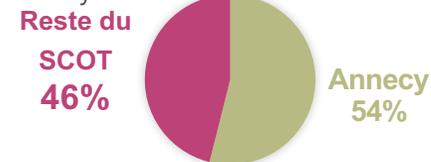
MOBILITÉ – Les flux domicile-travail

Les flux domicile-travail entrants sur le SCOT

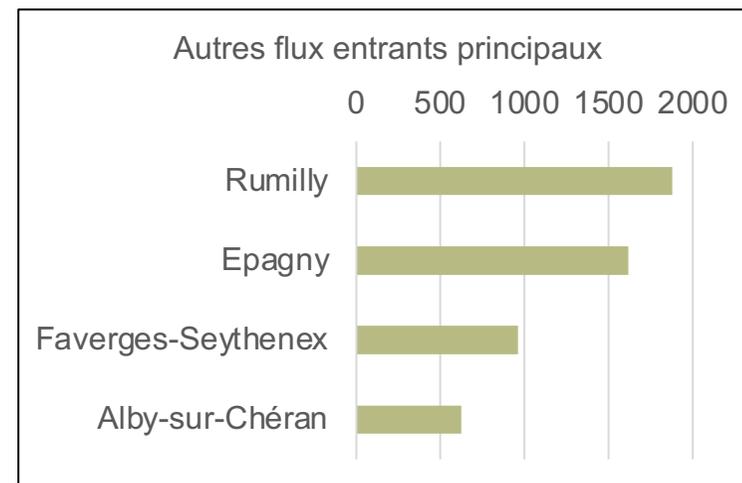


La carte ci-contre représente les flux quotidiens (supérieurs à 100) qui ont lieu depuis l'extérieur du territoire vers les communes du territoire.

20 080 flux entrent dans le territoire et plus de la moitié sont à destination d'Annecy :



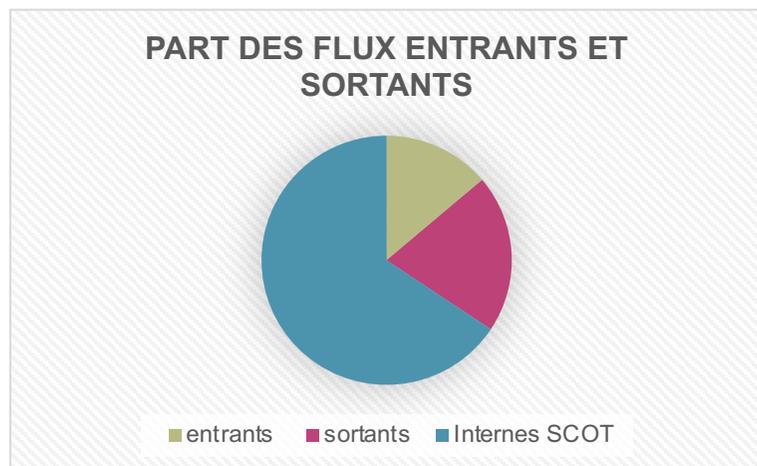
Les flux de résidents étrangers travaillant en France ne sont pas représentés par manque de données disponibles.



→ Les déplacements domicile-travail depuis l'extérieur du territoire sont polarisés par la centralité du territoire : Annecy. Il existe donc un enjeu majeur de rabattement tous modes vers ce pôle.

MOBILITÉ – Les flux domicile-travail

Les flux domicile-travail : synthèse

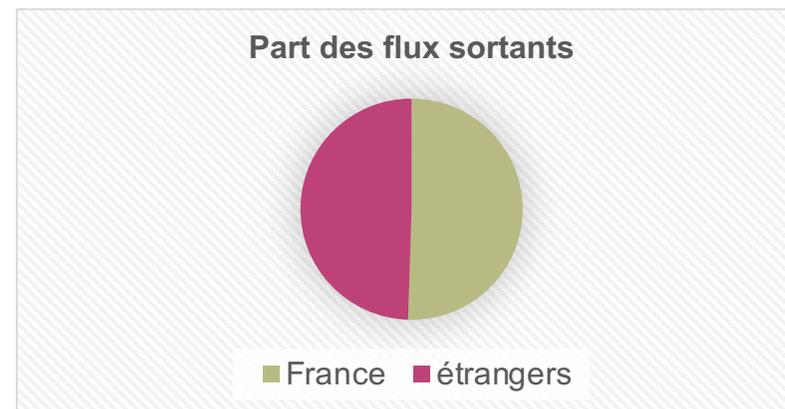


- Les flux internes représentent environ 2 tiers des déplacements et les flux entrants et sortants se partagent le dernier tiers de manière presque équitable.

Récapitulatif chiffré des principales communes

| Principales Communes | Entrants | Sortants | Interne SCOT | Internes communes |
|----------------------|----------|----------|--------------|-------------------|
| Anancy | 10824 | 11010 | 21859 | 34390 |
| Rumilly | 1879 | 932 | 2950 | 2457 |
| Epagny | 1617 | 1066 | 6643 | 908 |
| Faverges | 961 | 674 | 1272 | 1210 |
| Argonay | 552 | 370 | 2302 | 215 |
| Chavanod | 437 | 255 | 1878 | 180 |
| Poisly | 355 | 775 | 1205 | 555 |

- Le tableau ci-dessus montre bien qu'Anancy est un pôle majeur attractif, loin devant toutes les autres polarité du territoire.



- Les flux sortants sont très équitablement répartis entre la France et l'étranger.

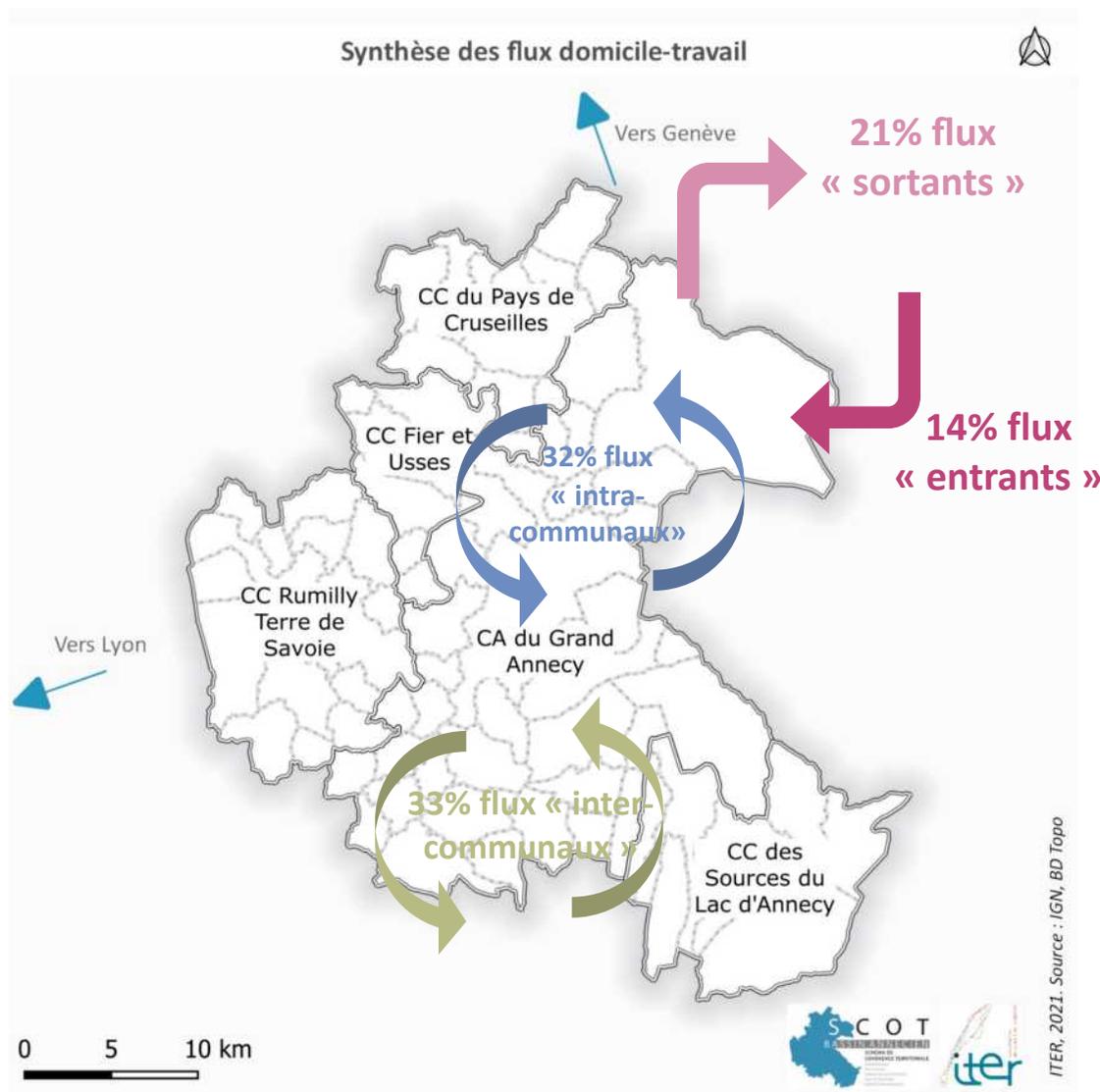
- Les emplois liés au tourisme représentent 11% des emplois salariés en 2017 en Haute-Savoie.

Source : Préfet de Haute-Savoie

https://www.hautesavoie.gouv.fr/content/download/33839/199566/file/SDAASP_VD_EF_23042020.pdf

MOBILITÉ – Les flux domicile-travail

La structuration du territoire : synthèse de l'analyse des flux domicile-travail



Sur la totalité des 145 210 flux de déplacements domicile-travail recensés par l'Insee en 2017 en lien avec le territoire du bassin annécien :

• **65% des actifs résident et travaillent à l'intérieur du SCOT.**

- 32% « flux intra-communaux » : actifs qui résident et travaillent sur la même commune à l'intérieur du SCOT
- 33% « flux inter-communaux » : actifs qui résident dans une commune du SCOT et travaillent dans une autre commune du SCOT.

• **35% sont des flux externes au SCOT :**

- 21% « flux sortants » : correspond à des actifs résidant dans une commune du SCOT et travaillant dans une commune en dehors du SCOT.
- 14% « flux entrants » : correspond à des actifs extérieurs et travaillant dans une commune du SCOT.

→ Malgré quelques polarités secondaires, la commune d'Annecy reste la polarité majeure. Annecy centralise de nombreux flux domicile-travail notamment concentrés sur l'axe principal de transport du territoire du SCOT allant vers Genève.

MOBILITÉ – Les flux domicile-travail

Les flux domicile-travail des EPCI du SCoT en 2017

Les résultats sont arrondis à la dizaine. Voir annexes pour les tables dépourvues de commentaires.

| Types de flux | CA du grand Annecy | CC des Sources du Lac d'Annecy | CC Rumilly Terre de Savoie | CC Pays de Cruseilles | CC Fier et Usse |
|--|---|--|--|--|--|
| Entrants (hors étranger) sur le territoire du SCoT (20 080 flux - 14%) | C'est l'agglomération structurante avec 15 600 flux entrants (78%). Annecy étant la commune la plus attractive avec 10 800 flux. | 1 120 flux entrent dans la CC (6%). Ugine et Albertville sont deux principaux points de départ des déplacements à destination de la commune de Faverges-Seythenex avec respectivement 248 et 188 flux. | 2 260 flux entrent dans la CC (11%). La Commune de Rumilly est une destination attractive avec 1879 flux entrants. | 590 flux entrent dans la CC (3%). Les communes de Cruseilles et Allonzier-la-Caille sont les communes attractives. | Sillingy et La Balme-de-Sillingy sont les communes de la CC les plus réceptrices de flux domicile-travail. En tout, 510 flux entrent dans la CC (3%). |
| Du SCOT vers l'EPCI (19 210 - 13%) | 13 950 flux proviennent du SCOT vers la CA (73%). | 830 flux (4%) proviennent du SCOT vers la CC (vers Faverges principalement avec 680 flux) | 1 780 flux proviennent du SCOT vers la CC (9%). | 1 340 flux proviennent du SCOT vers la CC (7%). | Cette CC accueille 1 310 flux provenant du SCOT (7%). |
| Des déplacements massifs provenant de tous les EPCI sont polarisés sur l'agglomération d'Annecy. | | | | | |
| Internes aux EPCI du SCOT (internes aux communes et internes à l'EPCI) (76 110 - 52%) | Pour la CA, ce sont 65 460 déplacements internes (86%). Ce sont 47 130 flux pour la commune d'Annecy seule. | On compte 2 670 flux internes (4%) à cet EPCI. Les principaux flux sont à destination de Faverges-Seythenex (1 800). | Ce sont 5 130 flux (7%) qui circulent au sein de la CC. Des déplacements polarisés sur la commune de Rumilly (3 900). | La somme des flux internes aux communes dans cette CC est de 1 590 (2%) . | Sillingy et La Balme-de-Sillingy totalisent 940 flux internes aux communes. Dans l'EPCI ce sont 1 260 flux (2%). |
| Sortants du SCoT (vers l'étranger compris) (29 790 - 21%) | La somme des flux sortants de cet EPCI est de 19 920 flux (67%) . On note de nombreux déplacements depuis Annecy (11 010). | La somme des flux sortants de cet EPCI est de 1 280 (4%) . On note de faibles déplacements de Faverges vers Ugine et Albertville (respectivement 310 et 250). | 2 280 flux sortent de la CC (8%). On note des déplacements vers l'étranger (700). | Des déplacements non négligeables vers l'étranger (3180) avec principalement Genève comme destination. La somme des flux sortant de cet EPCI est de 4 370 (15%) . | La somme des flux sortant de cet EPCI est de 1 940 (7%) , dont 1 170 pour l'étranger. |

MOBILITÉ – Les flux domicile-travail

Dynamique des flux domicile-travail des EPCI du SCoT entre 2008 et 2017

Les résultats sont arrondis à la dizaine. La base de données disponible pour les flux de 2008 ne comprend que les flux supérieurs à 100. (exceptés les flux internes aux communes qui sont complets)

| Types de flux 2008 >100 (sauf flux internes aux communes) | CA du Grand Anancy | CC des Sources du Lac d'Anancy | CC Rumilly Terre de Savoie | CC Pays de Cruseilles | CC Fier et Ussets | Totaux |
|---|--------------------|--------------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------|--------------|
| Entrants (hors étranger) sur le territoire du SCoT | 3620 | 270 | 690 | NC (<100) | NC (<100) | 4580 |
| Du SCoT vers l'EPCI | 3150 | 120 | 540 | NC (<100) | 120 | 3930 |
| Internes aux EPCI du SCoT | 22340 | 2440 | 4920 | 1040 | 1070 | 31810 |
| Sortants du SCoT (vers l'étranger compris) | 8170 | 150 | 590 | 900 | 850 | 10660 |
| Totaux | 37280 | 2980 | 6740 | 1940 | 2040 | 50980 |

| Types de flux 2017 >100 (sauf flux internes aux communes) | CA du Grand Anancy | CC des Sources du Lac d'Anancy | CC Rumilly Terre de Savoie | CC Pays de Cruseilles | CC Fier et Ussets | Totaux |
|---|--------------------|--------------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------|---------------|
| Entrants (hors étranger) sur le territoire du SCoT | 4370 | 440 | 550 | NC (<100) | NC (<100) | 5360 |
| Du SCOT vers l'EPCI | 9200 | 290 | 760 | 350 | 620 | 11220 |
| Internes aux EPCI du SCOT | 61170 | 2280 | 4260 | 1040 | 972 | 69722 |
| Sortants du SCoT (vers l'étranger compris) | 10850 | 280 | 360 | 2950 | 900 | 15340 |
| Totaux | 85590 | 3290 | 5930 | 4340 | 2492 | 101642 |

Dans l'objectif d'appréhender la dynamique des flux domicile-travail au sein du ressort territorial du SCoT, une comparaison des flux de 2017 avec ceux de 2008 a été réalisée.

La base de données disponible pour les flux de 2008 ne comprend que les flux supérieurs à 100 (exceptés les flux internes aux communes qui sont complets).

Nous avons comparé ces données avec celles de 2017 en amputant les flux inférieurs à 100 (exceptés pour les flux internes aux communes). Au total, nous perdons un tiers des données de 2017 avec cette discrimination.

En 2008, 1940 flux sont à destination de Genève, dont 930 depuis la CA du Grand Anancy, 910 depuis le Pays de Cruseilles et 100 depuis la CC Fier et Ussets. Ces flux représentent 18% des flux sortants en 2008.

Les flux de 2008 totalisent 51 000 flux et 101 700 flux (>100) en 2017 soit un doublement des flux totaux sur 9 ans, sachant qu'il faut tenir compte que le seuil de 100 flux peut amener à majorer ou minorer ce résultat selon que le flux d'une commune est au-delà ou en deçà de ce chiffre (exemple : une commune émet 90 flux en 2008 et 110 en 2017 vers une autre commune ; en 2008, le chiffre n'est pas comptabilisé contrairement à 2017)

Les différences brutes et différences relatives entre les flux sont regroupés page suivante.

MOBILITÉ – Les flux domicile-travail

Dynamique des flux domicile-travail des EPCI du SCoT entre 2008 et 2017

| Différence entre les flux (2017-2008) | CA du Grand Anancy | CC des Sources du Lac d'Anancy | CC Rumilly Terre de Savoie | CC Pays de Cruseilles | CC Fier et Ussets |
|--|--------------------|--------------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------|
| Entrants (hors étranger) sur le territoire du SCoT | 750 | 170 | -140 | NC (<100) | NC (<100) |
| Du SCoT vers l'EPCI | 6050 | 170 | 220 | NC (<100) | 500 |
| Internes aux EPCI du SCoT | 38830 | -160 | -660 | 0 | -98 |
| Sortants du SCoT (vers l'étranger compris) | 2680 | 130 | -230 | 2050 | 50 |

| Différence relative par rapport à 2008* | CA du Grand Anancy | CC des Sources du Lac d'Anancy | CC Rumilly Terre de Savoie | CC Pays de Cruseilles | CC Fier et Ussets |
|--|--------------------|--------------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------|
| Entrants (hors étranger) sur le territoire du SCoT | 20,8% | 63% | -20,3% | NC (<100) | NC (<100) |
| Du SCOT vers l'EPCI | 192,1% | 141,7% | 40,7% | NC (<100) | 416,7% |
| Internes aux EPCI du SCoT | 173,8% | -6,6% | -13,4% | 0,0% | -9,1% |
| Sortants du SCoT (vers l'étranger compris) | 32,8% | 86,7% | -39% | 227,8% | 5,9% |

Les tableaux ci-contre présentent les écarts de flux entre 2008 et 2017 pour l'ensemble du périmètre du SCoT.

Nous notons, dans la globalité, une augmentation de 100% des flux domiciles travail au sein du SCoT.

- Entre 2008 et 2017, la CA **du Grand Anancy** a triplé ses flux internes ainsi que les flux provenant du SCOT. On note également une augmentation des flux entrants et sortants.
- Entre 2008 et 2017, la CC **des Sources du Lac d'Anancy** a légèrement perdu en flux internes mais a nettement augmenté le reste de ses flux.
- La CC **Rumilly Terre de Savoie** attire moins de flux provenant de l'extérieur du SCOT (hors étranger) et émet moins de flux sortant du SCOT en 2017 qu'en 2008. Il y a également moins de flux internes. En revanche la CC attire localement : les flux provenant des EPCI du SCoT ont augmenté de +40%.
- Entre 2008 et 2017, **Le Pays de Cruseilles** est passé de 900 flux (>100) en 2008 à 2 950 flux (>100) en 2017.
- La CC **Fier et Ussets** est passée de 3 930 à 11 220 flux internes entre 2008 et 2017, c'est environ 4 fois plus. En revanche, les autres types de flux sont restés stables.

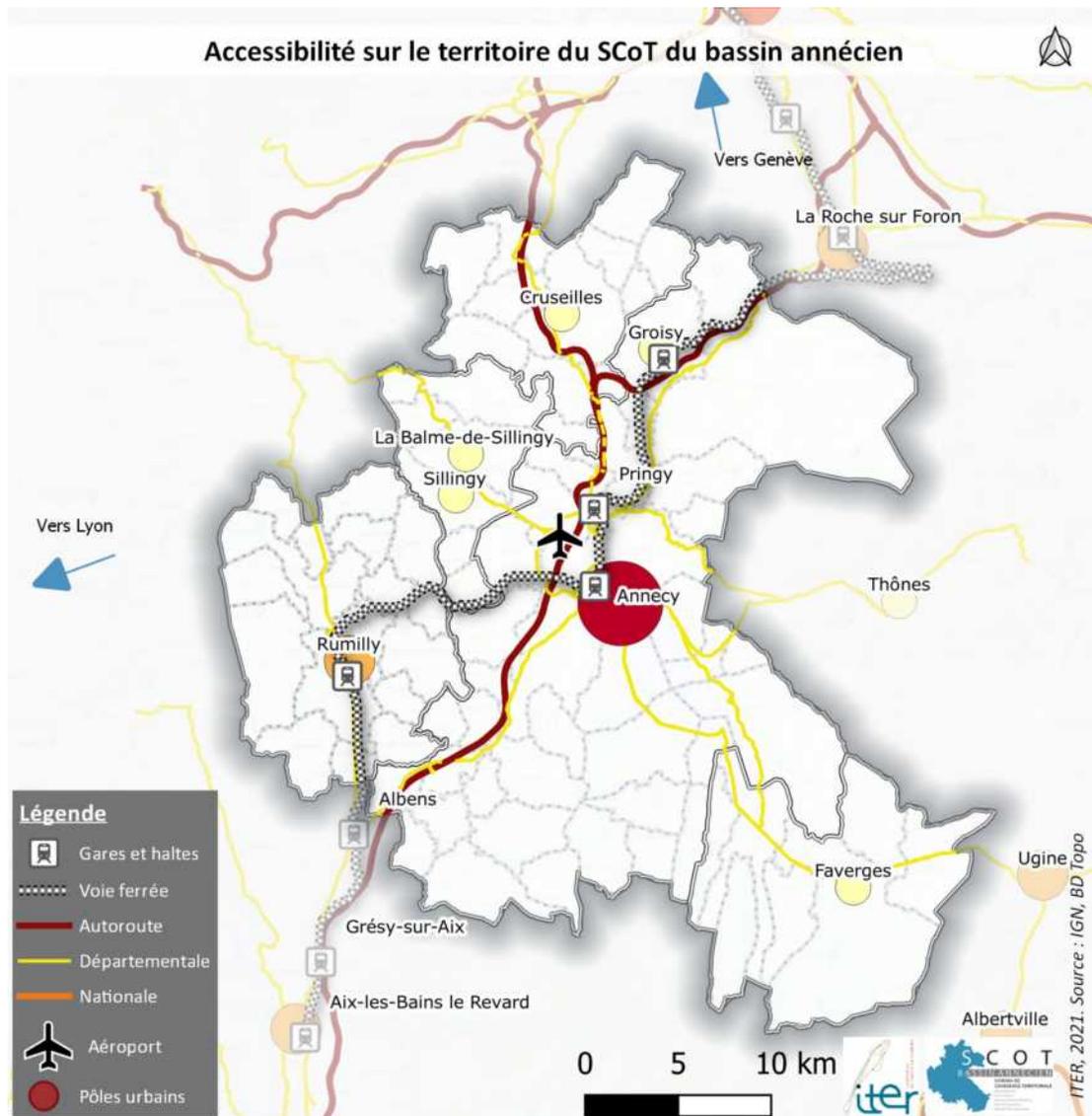
Les flux à destination de Genève sont de 1940 en 2008. En 2017, nous n'avons plus la destination exacte des flux allant vers l'étranger. Néanmoins, d'après le **Comité régional franco-genevois** nous savons qu'en 2015, 4800 flux vont d'Anancy vers Genève. C'est plus que les flux provenant de l'ensemble du SCoT. Les besoins en déplacements vers la Suisse et notamment Genève ont donc fortement augmenté.

Les types de flux qui ont le plus augmenté sont les flux internes au SCoT et sortants alors que les flux internes aux EPCI ont globalement diminué. Cela implique des déplacements de plus longue distance en 2017 qu'en 2008.

Les flux intra-communaux ont globalement doublé sur la période.

MOBILITÉ - L'accessibilité du territoire

Etat actuel de l'accessibilité



L'accessibilité sur le territoire du bassin annécien

Le territoire du bassin annécien est doté d'un réseau routier, ferroviaire et aérien qui s'articule comme suit :

- **Un axe principal, constitué par l'autoroute A41 et la voie ferrée**, divise le territoire en deux. Cet axe relie La Roche sur Foron et Aix-les-Bains en passant par Annecy ainsi que Rumilly (par le ferroviaire seulement).
- L'aéroport d'Annecy Haute-Savoie Mont-Blanc situé à Annecy concerne principalement une clientèle d'affaires (65 000 passagers en 2007 mais quasiment aucun passager sur 2020-2021 en raison de la suppression de la liaison Annecy-Paris).
- Un total de 4 gares ferroviaires à Rumilly, Annecy, Pringy et Groisy sont sur le réseau desservant directement Paris, Genève, Chambéry, Grenoble ainsi que Valence.
- Les autres polarités du territoire sont reliées par le réseau de voirie départemental.
- Annecy est en plus reliée par 5 départementales reliant Annecy à : Faverges, Thônes, La Roche-sur-Foron, La Balme-de-Sillingy et Aix-Les-Bains.

MOBILITÉ - L'accessibilité du territoire

Etat actuel de l'accessibilité



Google Maps

Accessibilité avec les pôles extérieurs depuis Annecy :

| Depuis Annecy | Train | Voiture | |
|---------------|--------|--------------|--------------|
| | | Heure pleine | Heure creuse |
| Genève | 1h30 | 1h05 | 40 min |
| Lyon | 2h | 2h30 | 1h40 |
| Aix-les-Bains | 55 min | 45 min | 30 min |
| Chambéry | 1h | 1h10 | 45min |

Chiffres provenant de Google Maps

Ces durées ne sont pas pertinentes en cas de forte neige. En effet, le territoire est fortement soumis à de telles intempéries. Il est donc primordial d'avoir un service de viabilité hivernale.

→ Viabilité hivernale

Sur les routes les plus fréquentées (deux-tiers du réseau), le service est organisé pour rendre le réseau praticable entre 6h et 21h (5h - 22h sur les routes à fort trafic), et entre 8h et 19h sur le reste du réseau

Niveau de trafic routier sur les principaux axes du territoire

(un jeudi en heure de pointe du soir - 18h00)

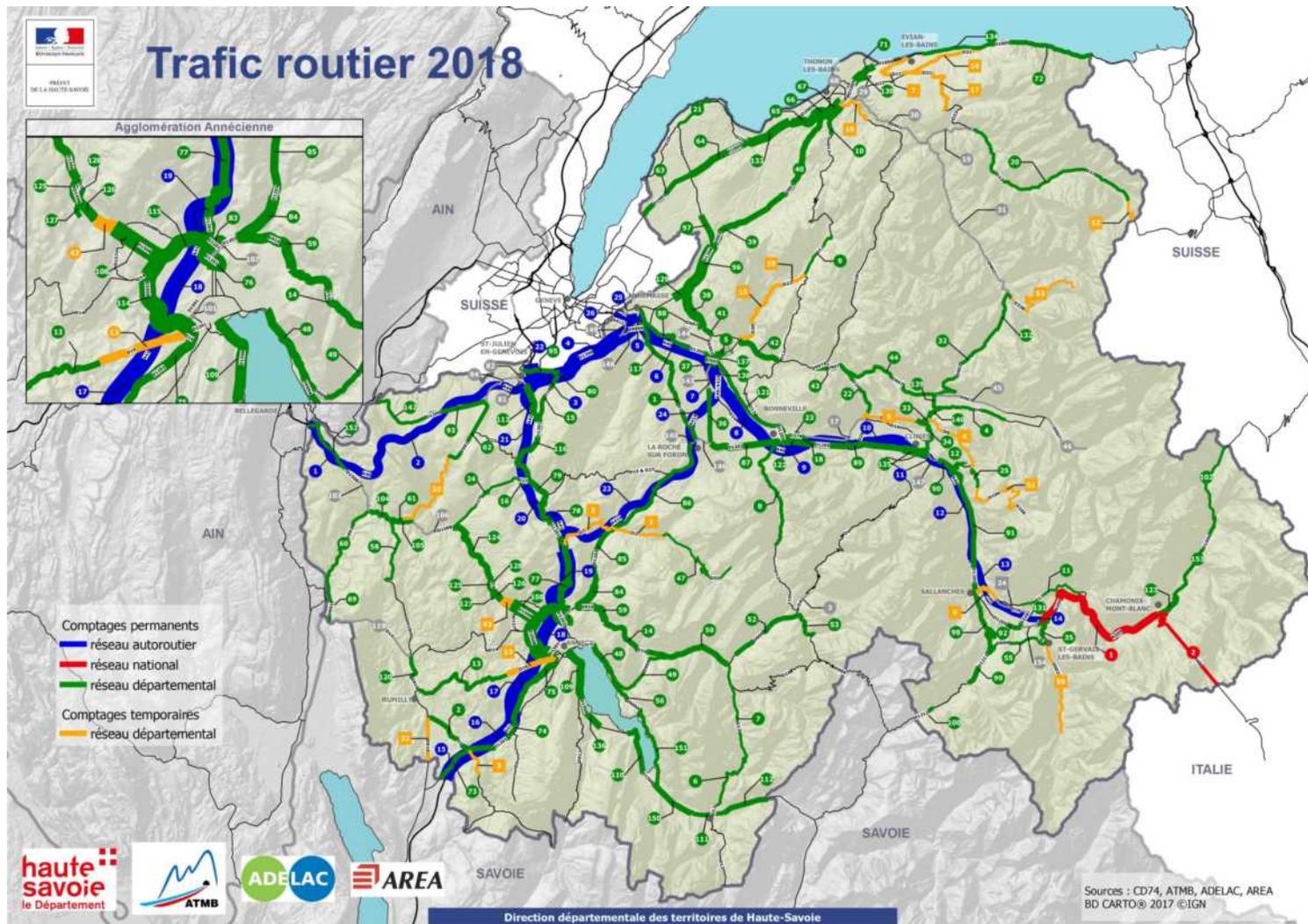


Source : Google Traffic

Ce phénomène de saturation est d'autant plus vrai en heures de pointe du matin et du soir et concentré sur les axes de desserte d'Annecy et sur le secteur de Cruseilles.

MOBILITÉ - L'accessibilité du territoire

Analyse des flux routiers



Trafic routier en 2018

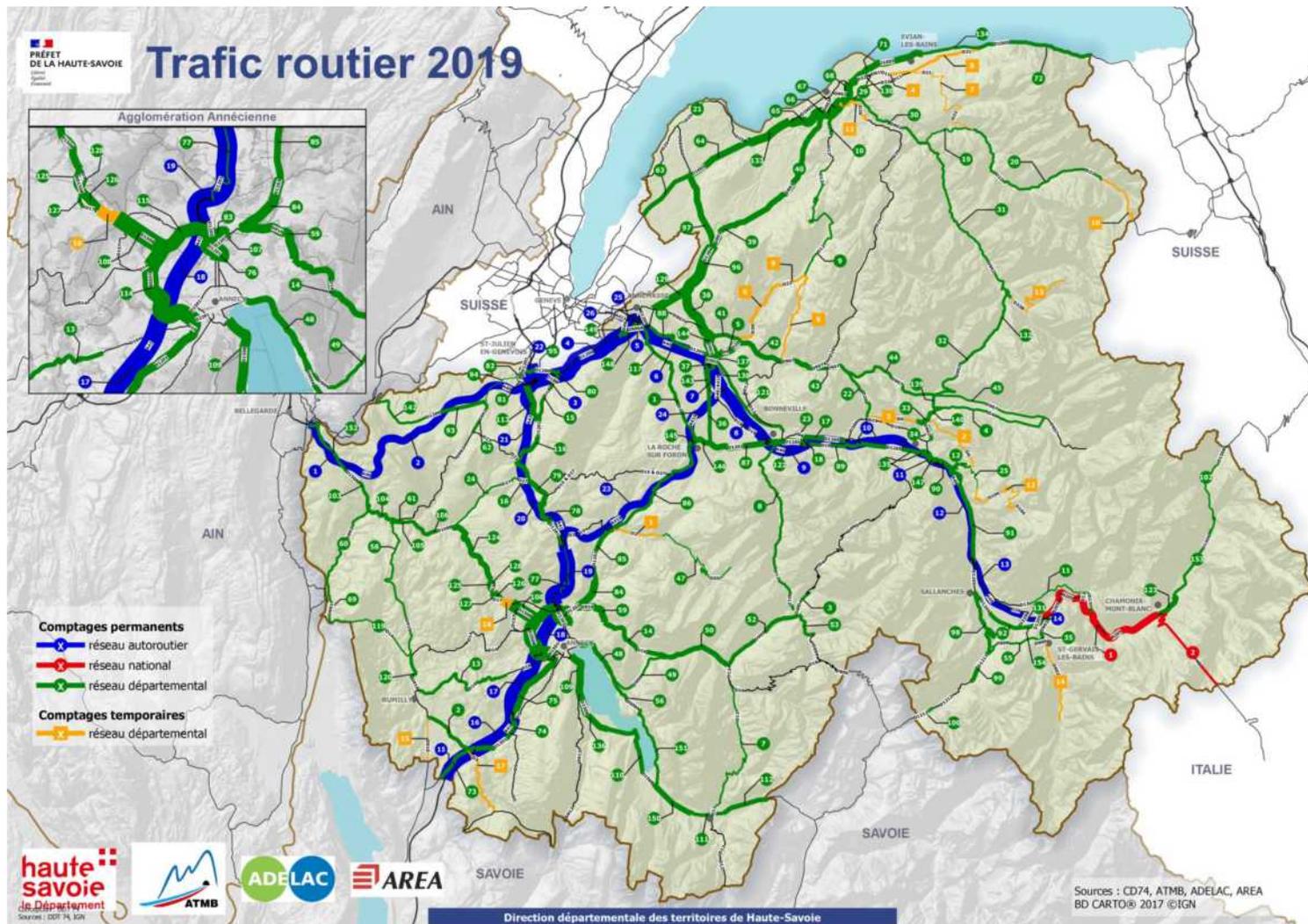
Un territoire particulièrement bien maillé en infrastructures routières mais dont l'engorgement est important. On note notamment :

- L'axe de l'A41 Grenoble - Genève
- L'axe de la RD1201 Aix-les-Bains - Saint Julien de Genevois
- La RD3508 et la RD1508 aux portes d'Annecy
- La RD1203
- LA RD16

Ce phénomène de saturation est d'autant plus vrai en heures de pointe du matin et du soir et concentré sur les axes de desserte d'Annecy.

MOBILITÉ - L'accessibilité du territoire

Analyse des flux routiers

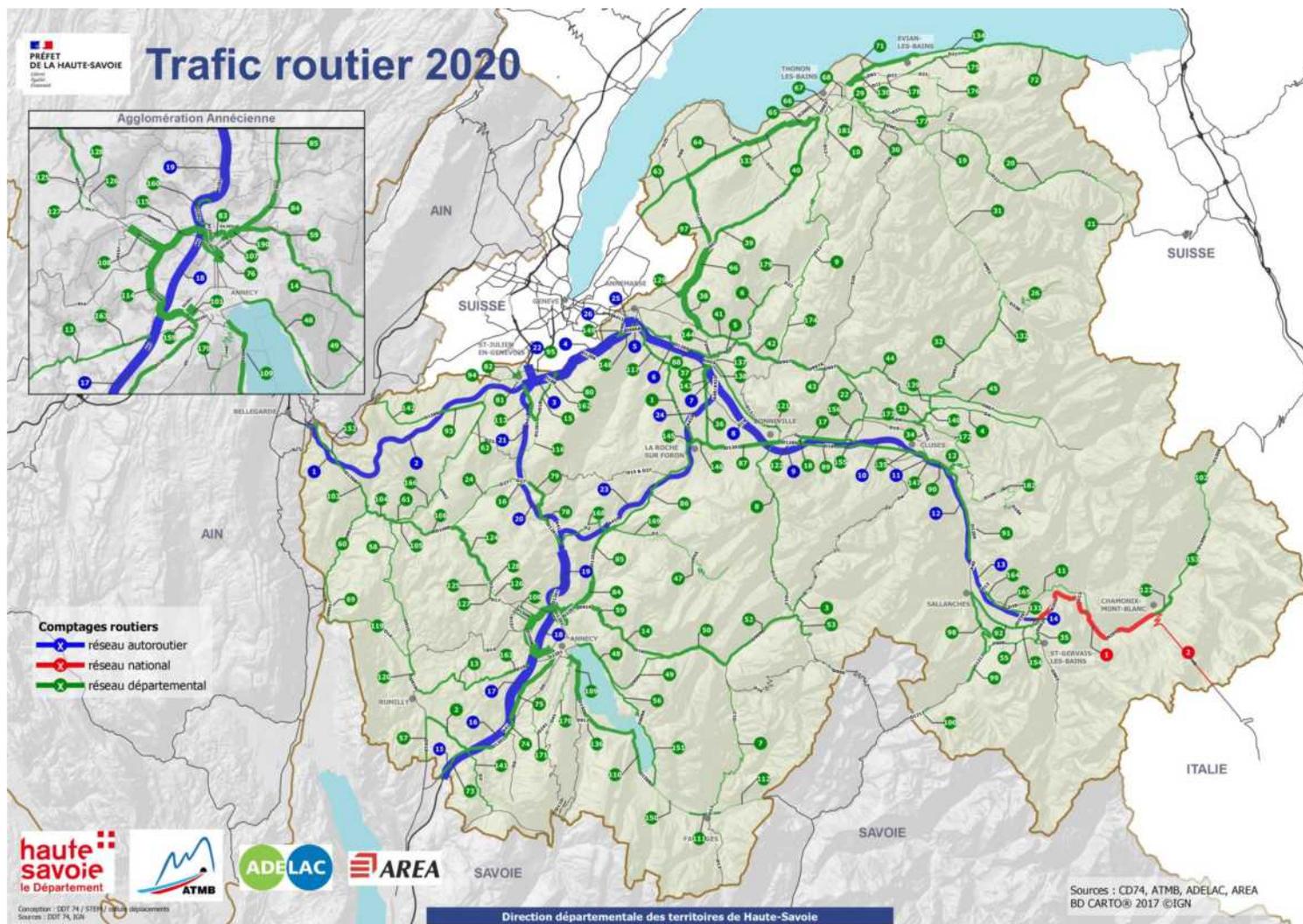


Trafic routier en 2019

Sur l'année 2019, on observe le même phénomène d'engorgement des principales voies d'accès au bassin annécien.

MOBILITÉ - L'accessibilité du territoire

Analyse des flux routiers



Trafic routier en 2020

Les données issues de cette carte sont à nuancer puisque les déplacements de l'année 2020 étaient limités du fait de la crise sanitaire du COVID-19.

MOBILITÉ - L'accessibilité du territoire

L'accessibilité générale du territoire : état projeté

Des projets d'amélioration de l'accessibilité du territoire ou en lien avec le territoire sont en cours. Au niveau départemental, des plans d'actions de 2020 à 2026 sont en réflexion et doivent permettre aux habitants d'avoir un **meilleur maillage du réseau de transport et une offre plus pertinente** à travers une meilleure adéquation des horaires de transport, de favoriser la **création de transports collectifs en site propre** ainsi que le **développement du covoiturage de courte distance**.

Aménagement routier

- Visant à fluidifier le trafic et à limiter le transit au cœur de l'agglomération, **le Département** poursuit la modernisation du réseau existant à travers **l'élargissement, l'aménagement ponctuel et la mise aux normes**. Il s'engage dans des projets structurants pour **désenclaver ou fluidifier** certains secteurs, afin de faciliter les déplacements quotidiens. En 2018, il consacre plus de 99.8 M€ aux infrastructures routières.
- L'amélioration de l'offre et de l'interconnexion, y compris en facilitant l'organisation à une échelle départementale de solutions complémentaires telles que le covoiturage, est de mise.

Renforcer l'offre ferroviaire (budgets)

- CEVA : **36 M€** (liaison avec Genève)
- Amélioration de l'offre ferroviaire entre Annemasse et la Roche-sur-Foron : **36 M€**
- Modernisation de la ligne Aix-les-Bains / Annecy : **160 M€**

Source : Sibra



MOBILITÉ – Les modes doux

Les modes actifs - Etat actuel



Le réseau cyclable de la Communauté d'Agglomération du Grand Anancy



132 km de pistes déjà existantes
Objectif : atteindre 220 km d'ici 2030



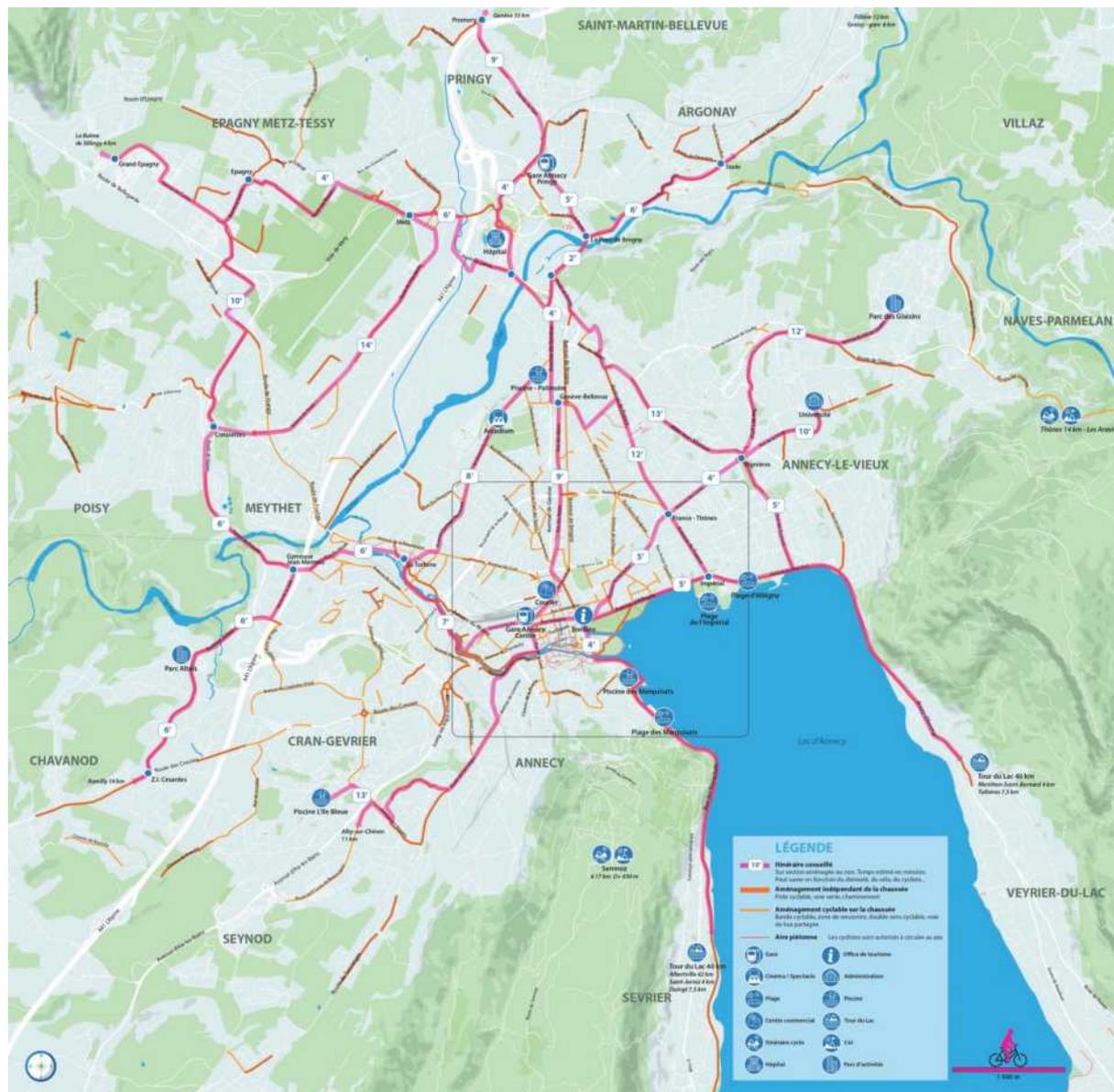
Coût d'investissement estimé à **16 Millions d'euros**



Plus de **3 500** emplacements de stationnement

L'agglomération offre aussi la possibilité de louer différents types de vélos grâce au prestataire « **Vélonancy** ». Le lieu de location est unique : la gare d'Anancy. Plus de **900 vélos** (classique, VAE, pliant) sont disponibles à la location allant de la journée à l'année. **La première demie heure est gratuite.**

Enfin, l'agglomération propose des **aides à l'achat d'un vélo**. Pour cela il faut être âgé d'au moins 18 ans et être résident du Grand Anancy. Le montant des aides est **calculé selon le revenu fiscal**. Un seul bon par personne et par foyer, valable 2 mois, par période de 3 ans et dans la limite des crédits inscrits au budget de l'agglomération ne peut être attribué.



MOBILITÉ – Les modes doux

Les modes actifs - Etat actuel



Le réseau cyclable de la Communauté de communes de Fier et Usse

La Communauté de communes abrite sur son territoire la Véloroute V62 de Chaumontet (Sillingy) à Bonlieu.

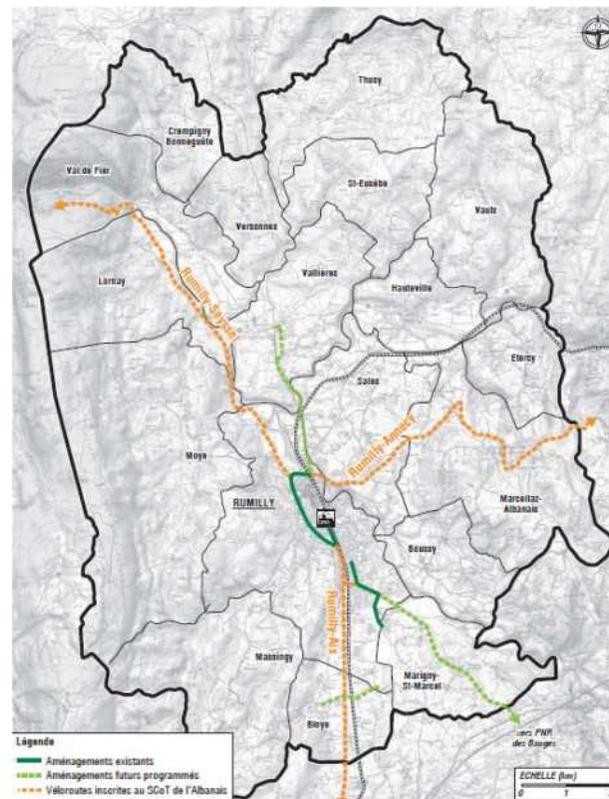
Une prolongation de cette véloroute est prévue jusqu'à Seyssel mais le tracé n'est pas encore défini.

La véloroute V62 s'étend jusqu'à Frontenex. La liaison avec la Véloroute V63 à Pontcharra ou à Myans est en cours.



Le réseau cyclable de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie

- Liaison entre Rumilly et Alby
- Liaison entre Rumilly et Aix les Bains
- Liaison entre Rumilly et Annecy
- Liaison entre Rumilly et Seyssel
- Liaison entre Rumilly et Vallières
- Liaison entre Rumilly et le PNR des Bauges
- Connexion avec les véloroutes



MOBILITÉ – Les modes doux

Les modes actifs - Etat actuel



Le réseau cyclable de la Communauté de communes des Sources du lac d'Annecy

La collectivité dispose sur son territoire de la **voie verte du lac d'Annecy** qui commence dans la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy.

Cette voie verte s'étend sur **35 km en site propre**.



Le réseau cyclable de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles

La collectivité a lancé l'étude de son schéma directeur cyclable en **février 2021**.

Le schéma est piloté par le cabinet d'études ALKHOS. Ce schéma vise à relier les territoires voisins (pistes du Grand Annecy, CC du Genevois) et à relier le lac d'Annecy au lac Léman.



Le réseau cyclable sur le Département de la Haute-Savoie

Sur le Département on compte déjà **5 véloroutes** en cours d'aménagement. Aujourd'hui, **164 km sont déjà banalisés** (dont 94 km en voie verte) :

- Véloroute Viarhônga (145 km sur le département)
- Véloroute Léman Mont-Blanc (90 km sur le département)
- Véloroute du Sillon Alpin (85 km sur le département)
- Véloroute des Aravis (40 km sur le département)



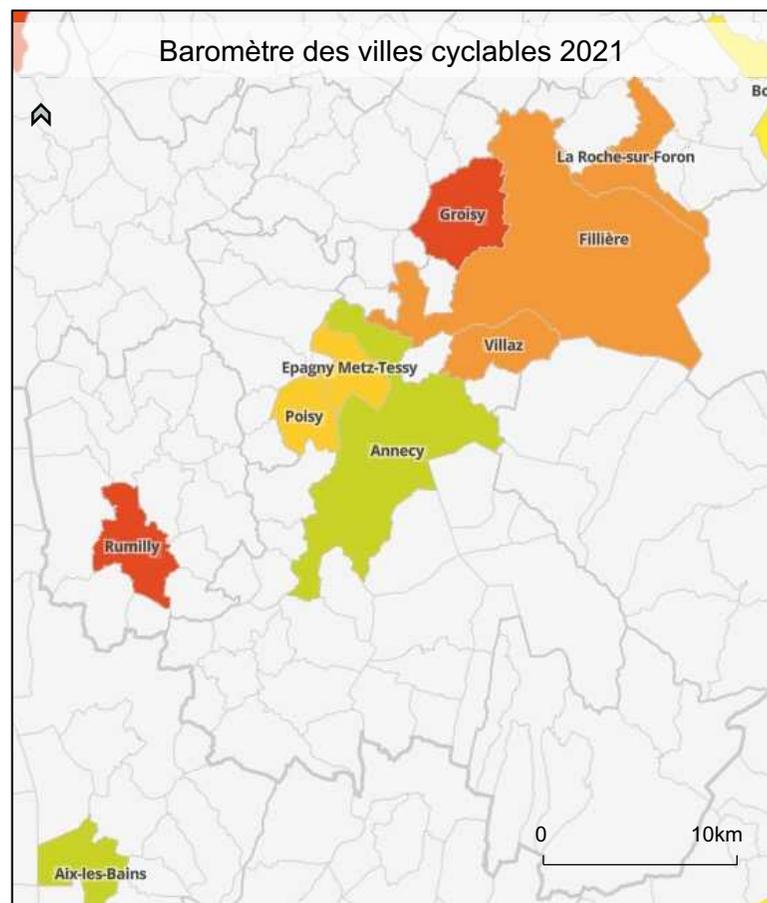
En plus de ces véloroutes, le Département propose **trois itinéraires** labellisés « **Vélo et Fromages** » depuis 2020 qui permettent de découvrir les produits du terroir et le savoir-faire des artisans :

- Tour des Glières (90 km)
- Tour du Semnoz (55 km)
- Tour de la Vallée Verte (66 km)

MOBILITÉ – Les modes doux

Les modes actifs : état actuel vu par les usagers

La FUB (Fédération Française des Usagers de la Bicyclette) organise tous les 2 ans depuis 2017 une campagne pour classer le niveau du « climat cyclable » des communes de France. Pour répondre, l'édition 2021 était accessible en ligne du 14 septembre 2021 au 30 novembre 2021. Elle a recueilli 277 384 réponses.



Source : <https://barometre.parlons-velo.fr/2021/>



Dans le Territoire du SCoT du bassin annécien, nous avons accès aux résultats de 7 communes (1836 réponses au total) : **Annecy, Epagny Metz-Tessy, Fillière, Groisy, Poisy, Rumilly et Villaz.**

Les autres communes n'ont pas eu plus de 50 réponses et donc n'apparaissent pas.

Seule la commune d'Annecy affiche un « climat vélo » noté « Favorable », avec une notation à « B » pour les critères « Efforts de la ville » et « service stationnement ».

MOBILITÉ – Les modes doux

Les modes actifs : état actuel vu par les usagers

| Communes | Nombre de contributions | Note globale | Note détaillée | | | | | Commentaires |
|--------------------------|-------------------------|--------------|-----------------|----------|---------|----------------------|---------------------------|---|
| | | | Ressenti global | Sécurité | Confort | Effort de la commune | Services et stationnement | |
| Annecy | 1471 | C | C | D | C | B | B | Les axes pénétrants ce centre-ville sont des zones à améliorer en priorité. Cependant, on note des progrès dans le centre de la commune. Des besoins de stationnements sont recensés sur les berges du lac et dans l'hypercentre. |
| Epagny Metz-Tessy | 62 | E | D | E | E | E | D | La route de Sillingy est considérée comme la priorité à améliorer. |
| Fillière | 116 | F | F | F | G | G | F | La Route de la Fillière est jugée prioritaire pour les améliorations. Peu de points de progressions sont recensés. Du stationnement est souhaité au centre-ville. |
| Groisy | 52 | G | G | G | G | F | G | La Rue de la Gare et la Rue de Boisy sont deux axes nécessitant une amélioration. Du progrès est noté sur la route de Lecy, sur la route de Chez Cristin ainsi que sur le chemin de Chez Miney. |
| Poisy | 57 | E | E | F | F | F | E | Les zones à améliorer en priorité se situent le long de la route d'Annecy. Du stationnement est demandé dans le centre de Poisy ainsi qu'aux alentours de la Voie de Metz. |
| Rumilly | 64 | G | F | G | G | G | F | Du stationnement est souhaité en centre-ville. |
| Villaz | 66 | F | E | F | G | F | E | Les zones à améliorer en priorité sont situées sur la route des Argos à la limite communale entre Villaz et Annecy. Un besoin de stationnement est clairement identifié au centre-ville de Villaz. |

- On note des besoins de stationnement vélo dans les centres villes
- Les grands axes routiers sont les zones à améliorer en priorité.



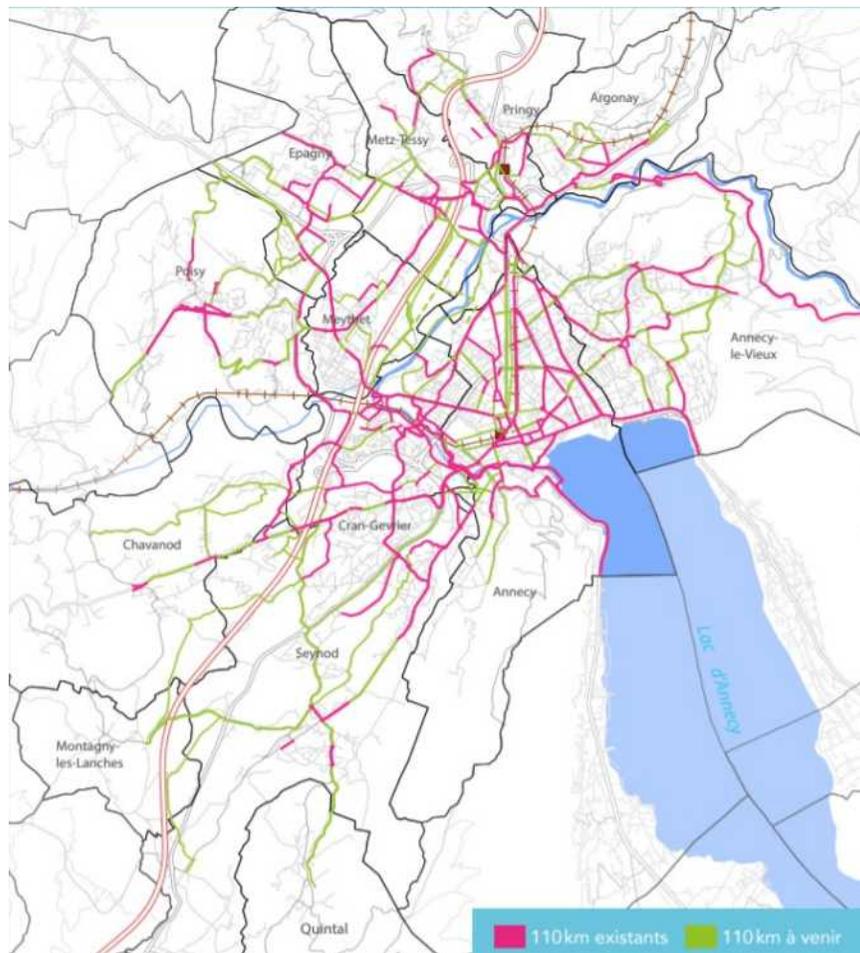
Source : <https://barometre.parlons-velo.fr/2021/>

MOBILITÉ – Les modes doux

Les modes actifs : état projeté

Les projections du réseau cyclable sur le territoire du Grand Anancy

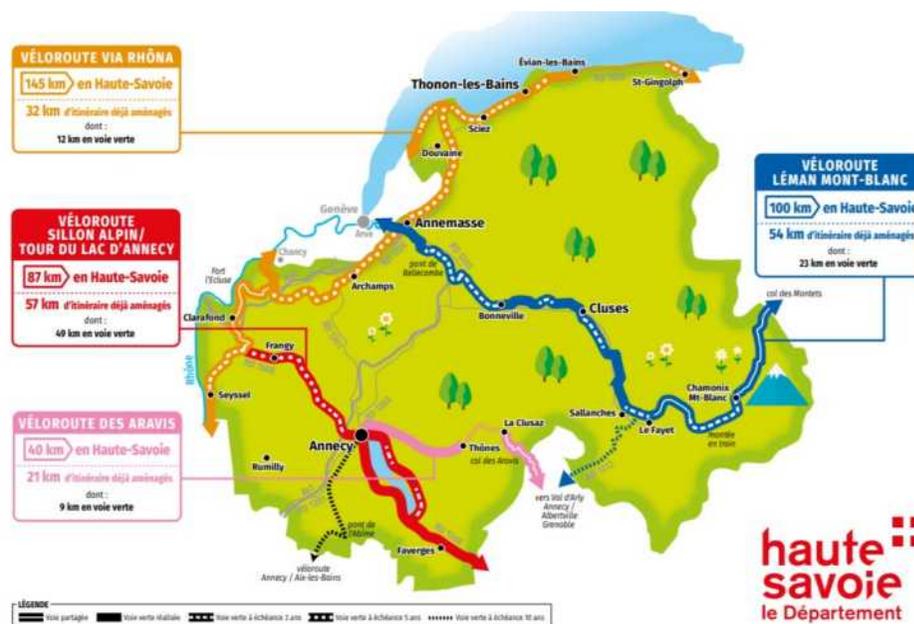
En plus des 132 km de pistes déjà existantes, l'agglomération prévoit la création de 110 km de pistes supplémentaires pour **atteindre les 220 km** sur son territoire d'ici 2030. **Parmi les tronçons déjà réalisés il est possible de noter la rive est du lac d'Anancy.**



Les projections du réseau sur le Département de la Haute-Savoie

En plus des 164 km de pistes déjà existantes, le département souhaite accroître sa distance cyclable. L'objectif est ainsi d'**atteindre les 350 km** d'itinéraires cyclables.

Le réseau sera réparti entre voies vertes et voies partagées.



Synthèse des modes actifs

| FORCES | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Un réseau cyclable qui semble bien développé sur la CA du Grand Anancy avec un niveau de cyclabilité en nette amélioration.- Volonté d'augmenter le nombre de pistes sur le territoire- Volonté de développer un réseau cyclable touristique sur le territoire | <ul style="list-style-type: none">- Un réseau développé de manière inégalitaire entre les territoires- Disparité des territoires qui ne permet pas toujours la pratique du cycle pour les déplacements pendulaires (dans les territoires plus ruraux notamment) |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none">- Développement du cyclotourisme- Développement d'un réseau cyclable pour permettre l'intermodalité | <ul style="list-style-type: none">- Une perte d'attractivité des territoires du fait d'une faible cyclabilité tant quotidienne que touristique |

MOBILITÉ – Les transports collectifs

Les transports collectifs urbains

Le réseau urbain de l'agglomération du Grand Anney (SIBRA)

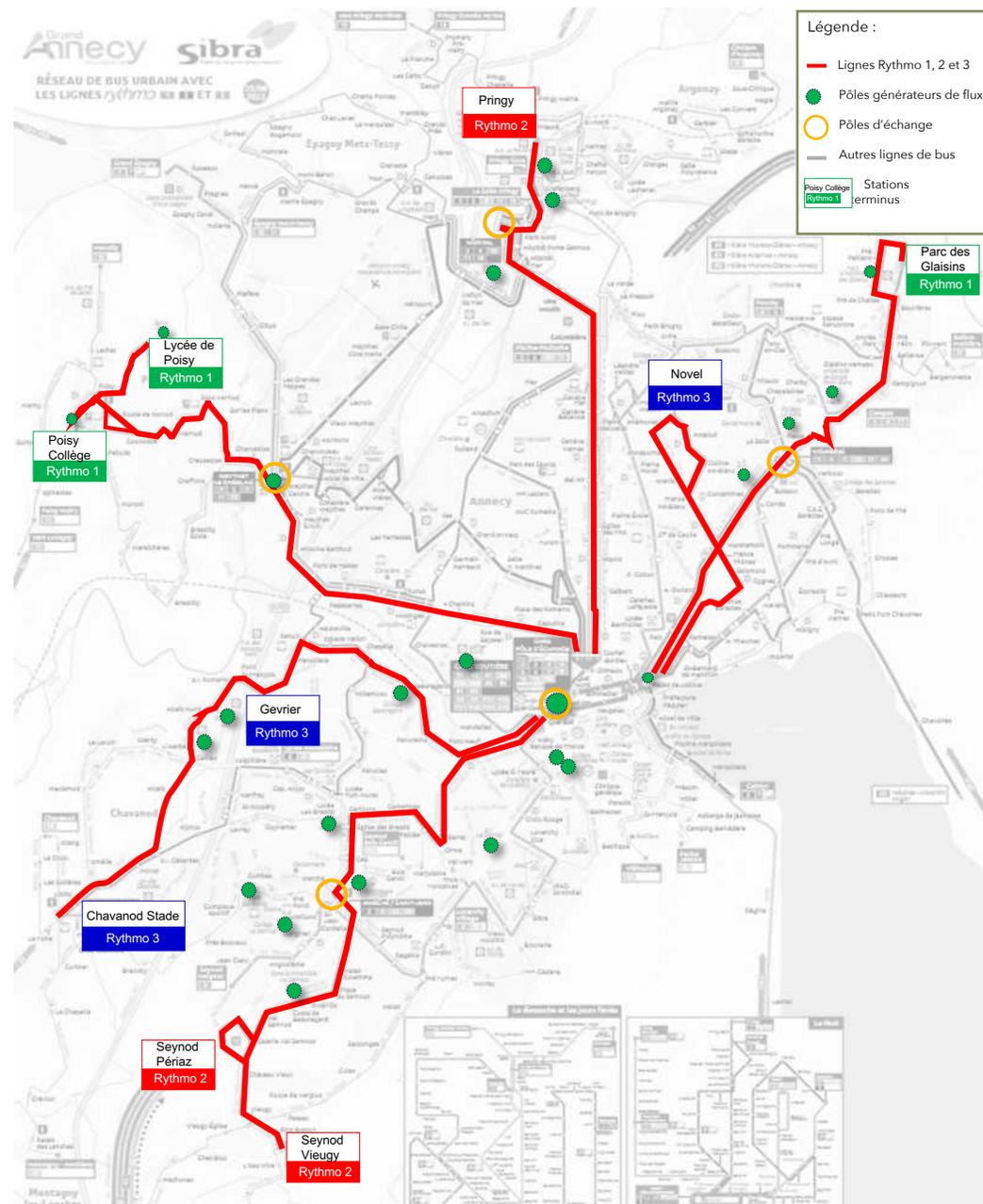
Les lignes « Rythmo » 1 à 3 (source SIBRA) :

Ce sont des lignes à très **forte fréquence** avec un bus toutes les **10 minutes** en moyenne et assurent un service de nuit allant **jusqu'à 1h30** dont la dernière ligne a été créée en 2020. Les trajets sont ici plus rapides grâce à des **voies réservées** et des **priorités aux feux**

| N° ligne | Fréquence | | | Amplitude horaire du lundi au vendredi hors été | Pôles générateurs de flux |
|----------|------------------------|---------------------------------------|---------------------|---|--|
| | Horaire samedi et été* | Horaire du lundi au vendredi hors été | Service de nuit | | |
| 1 | | Toutes les 5-15min | | De 5h41 à 1h32 | Lycée de Poisy Methet Le Rabelais (connexion ligne aéroport) Usines S.N.R Gare d'Anney ECA Lycée Professionnel Privé Université de Savoie Parc d'activité des Glaisins Palais de justice |
| 2 | Toutes les 10-15 min | | Toutes les 20-30min | De 5h20 à 1h39 | Zone commerciale Val Semnoz Parc des sports Médiathèque / Auditorium Lycée Les Bressis Zone industrielle Le Barral Lycée Gabriel Fauré Gare d'Anney Hôpital Gare de Pringy |
| | | Toutes les 10min | | De 5h25 à 1h25 | Zone d'activité d'Altais et des Romains Gare d'Anney Palais de justice |
| 3 | | | | | |

Fonctions :

- **Lignes rapides** : site propre, priorité aux feux, augmentation du nombre de bus le matin et en fin d'après-midi
- **Desserte aux pôles d'échanges**
- Fréquence moyenne : **entre 5 et 10min** en heure de pointe et toutes les 10 min en heure creuse
- **Amplitude horaire importante** : entre 5h30 et 1h30 pour toutes les lignes
- Moyens : **bus standards et articulés**



MOBILITÉ – Les transports collectifs

Les transports collectifs urbains

Le réseau urbain de l'agglomération du Grand Anney (SIBRA)

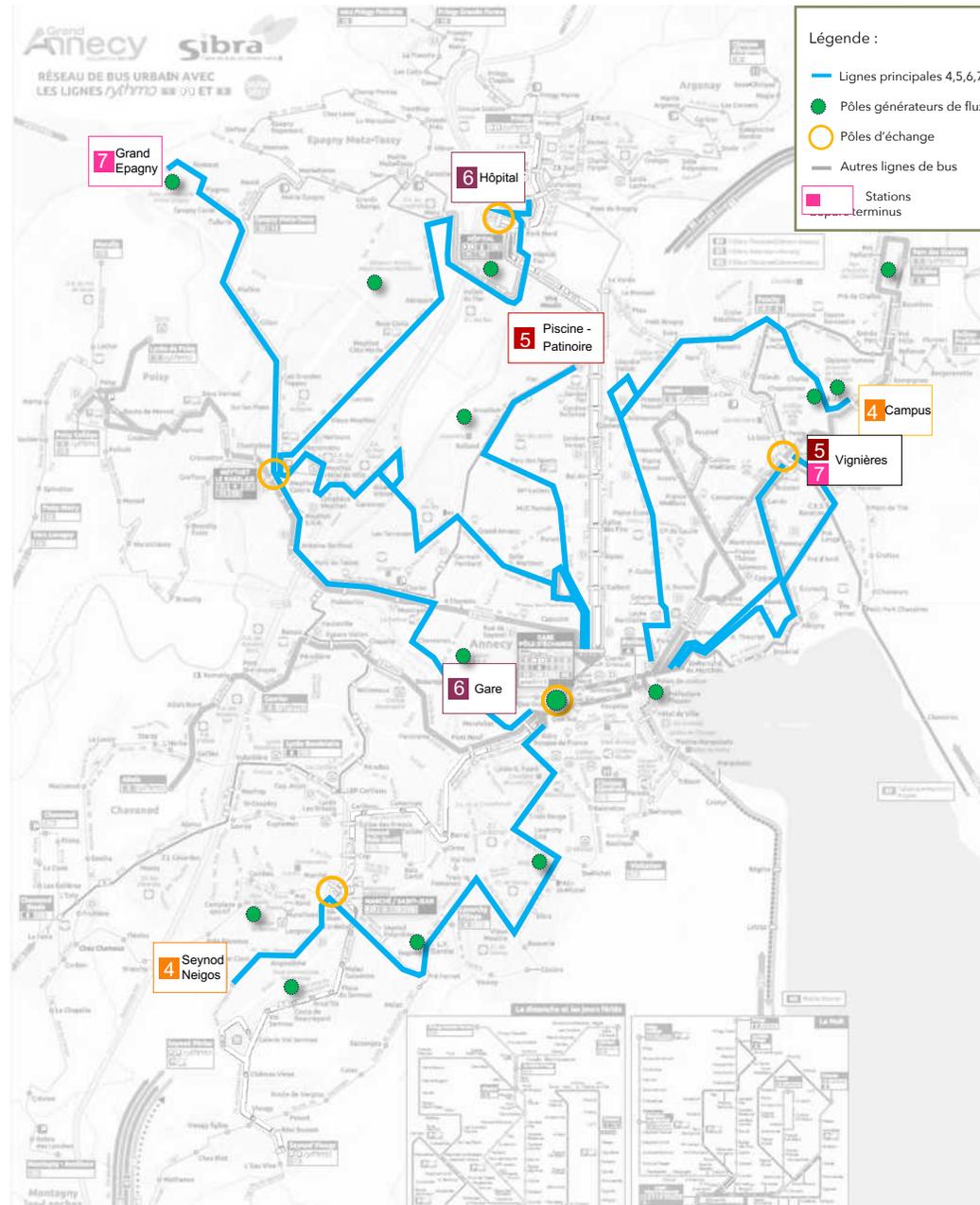
4 lignes principales 4 à 7 (source SIBRA) :

Ce sont des lignes à fréquence importante, transitant toutes par le pôle d'échanges de la gare et offrant de multiples correspondances avec les autres lignes. Ces lignes permettent de desservir des secteurs denses de l'agglomération. Les 4 lignes sont connectées à la gare d'Anney et viennent s'ajouter aux 3 lignes Rythmo.

| N° ligne | Fréquence | | Amplitude horaire du lundi au vendredi en période scolaire | Pôles générateurs de flux |
|----------|---|--|--|---|
| | Horaires samedi, vacances scolaires et été* | Horaires du lundi au vendredi en période scolaire | | |
| 4 | Toutes les 15 min | Toutes les 12min | De 5h54 à 20h53 | ZC Val Semnoz Parc des sports Lycée Amédée Gordini IPAC Gare d'Anney IUT Université de Savoie |
| 5 | | | De 5h44 à 20h37 | Arcadium Gare d'Anney Parc d'activité des Glaisins |
| 6 | Toutes les 17 minutes en heure de pointe | | De 5h31 à 21h16 | Hôpital Gare d'Anney Aéroport |
| 7 | Toutes les 15-20 min | Toutes les 17 min entre la Gare et le Grand Epagny | De 6h30 à 21h03 | ZC Grand Epagny Usines S.N.R Palais de Justice Préfecture Gare d'Anney |

Fonctions :

- Lignes à fréquence importante
- Desserte des secteurs denses d'activité
- Correspondance avec les lignes complémentaires et de proximité
- Fréquence moyenne : entre 15 et 20min
- Amplitude horaire importante : entre 5h30 et 21h selon les lignes



MOBILITÉ – Les transports collectifs

Les transports collectifs urbains

Le réseau urbain de l'agglomération du Grand Annecy (SIBRA)

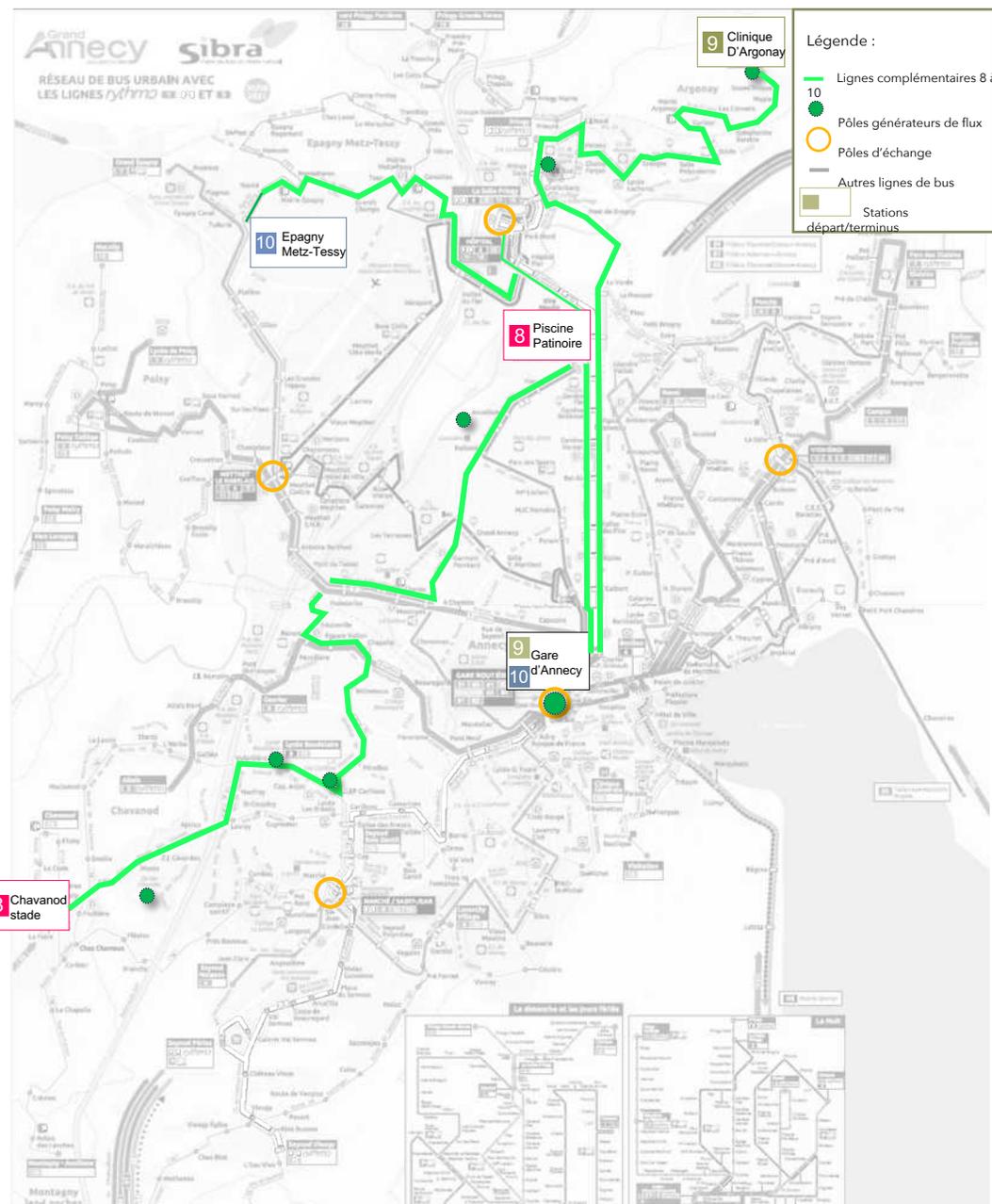
3 lignes complémentaires : 8 à 10 (source SIBRA) :

Ce sont des lignes avec des fréquences importantes qui desservent des secteurs denses.

| N° ligne | Nombre de passages dans chaque sens | | Amplitude horaire du lundi au vendredi hors été | Pôles générateurs de flux |
|----------|-------------------------------------|--|---|--|
| | Samedi, vacances scolaires et été* | Du lundi au vendredi en période scolaire | | |
| 8 | 15 passages | 24 à 25 passages | De 6h27 à 19h31 | ZA des Césardes Lycée Baudelaire L.P Les Carillons Arcadium |
| 9 | 23 à 26 passages | 26 à 29 passages | De 6h00 à 20h31 | Clinique d'Argonay Gare de Pringy Gare d'Annecy |
| 10 | 14 à 16 passages | 18 passages | De 5h58 à 20h01 | Hôpital Gare d'Annecy |

Fonctions :

- Desserte des secteurs denses d'activité
- Correspondance avec les lignes principales et de proximité
- Fréquence moyenne : entre 30 et 50 min
- Amplitude horaire importante : entre 6h et 20h30 selon les lignes
- Moyens : bus articulés ou standards



MOBILITÉ – Les transports collectifs

Les transports collectifs urbains

Le réseau urbain de l'agglomération du Grand Anney (SIBRA)

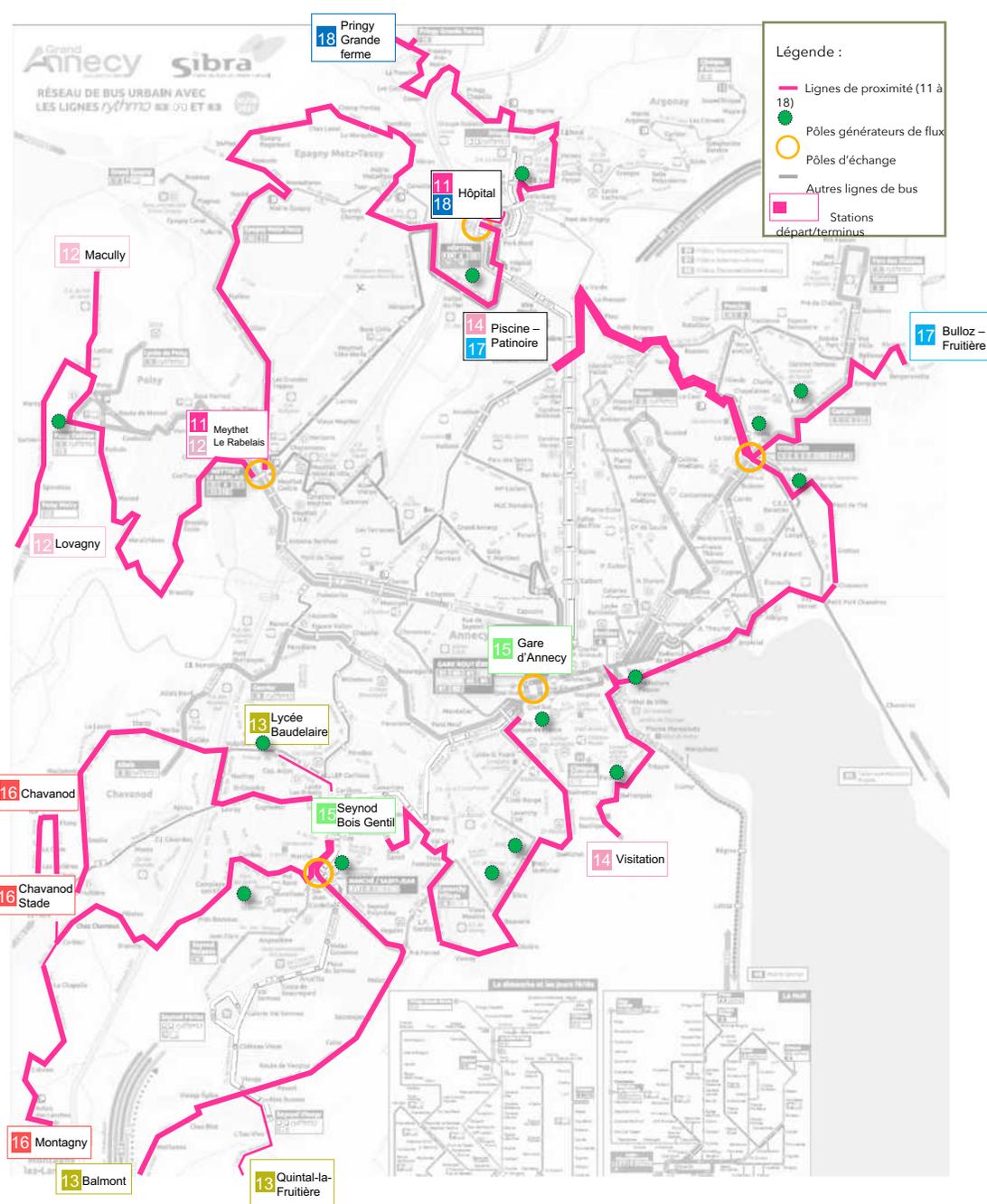
8 lignes de proximité : 11 à 18 (source SIBRA) :

Ce sont des lignes avec des fréquences adaptées qui desservent des secteurs peu ou moins denses et qui viennent s'interconnecter avec les lignes principales et complémentaires sur les pôles d'échanges

| N° ligne | Nombre de passages par jour dans chaque sens | | Amplitude horaire du lundi au vendredi hors été | Pôles générateurs de flux |
|----------|--|--|---|---|
| | Samedi, vacances scolaires et été* | Du lundi au vendredi en période scolaire | | |
| 11 | 11 à 12 passages | 16 à 17 passages | De 6h07 à 19h45 | Hôpital |
| 12 | 14 passages | 19 à 21 passages | De 6h58 à 19h56 | Collège de Pois |
| 13 | 22 passages | | De 7h03 à 19h17 | Médiathèque / auditorium Lycée Amédée Gordini Lycée Baudelaire |
| 14 | 8 passages | | de 5h48 à 21h52 | Palais de justice Préfecture Conservatoire d'Arts et d'Histoire Gare d'Anney |
| 15 | 10 à 11 passages | 17 à 18 passages | De 6h20 à 20h11 | IPAC Banque de France Gare d'Anney |
| 16 | 7 à 9 passages | 16 passages | De 6h39 à 20h13 | Parc des sports |
| 17 | 8 passages | | De 6h32 à 19h38 | IUT Université de Savoie |
| 18 | 16 à 17 passages | 20 à 23 passages | De 6h17 à 19h46 | Hôpital Gare de Pringy |

Fonctions :

- Desserte des secteurs peu ou moins denses d'activité
- Lignes équipées de minibus
- Correspondance avec les lignes principales et complémentaires
- Amplitude horaire importante : entre 6h et 20h selon les lignes
- Moyens : minibus ou bus à petits gabarits



MOBILITÉ – Les transports collectifs

Les transports collectifs urbains

Le réseau urbain de l'agglomération du Grand Annecy (SIBF)

➤ 4 lignes le dimanche et jours fériés : i, J, K, L

Les trajets assurés par des bus de moyenne capacité, les correspondances sont effectuées au pôle d'échange Gare qui nord.

➤ 4 lignes de soirée et nuit : 1, 2, 3, N

Ces lignes circulent tous les jours jusqu'à 1h du matin sauf le dimanche et jours fériés

➤ 3 lignes été « village » : V1, V2, V3

Ces lignes fonctionnent tout l'été de juin à septembre et permettent de réaliser des trajets de proximité de 9h30 à 19h30.

➤ 4 lignes été « lac » - bus et bateau : L1, L2, B1, B2

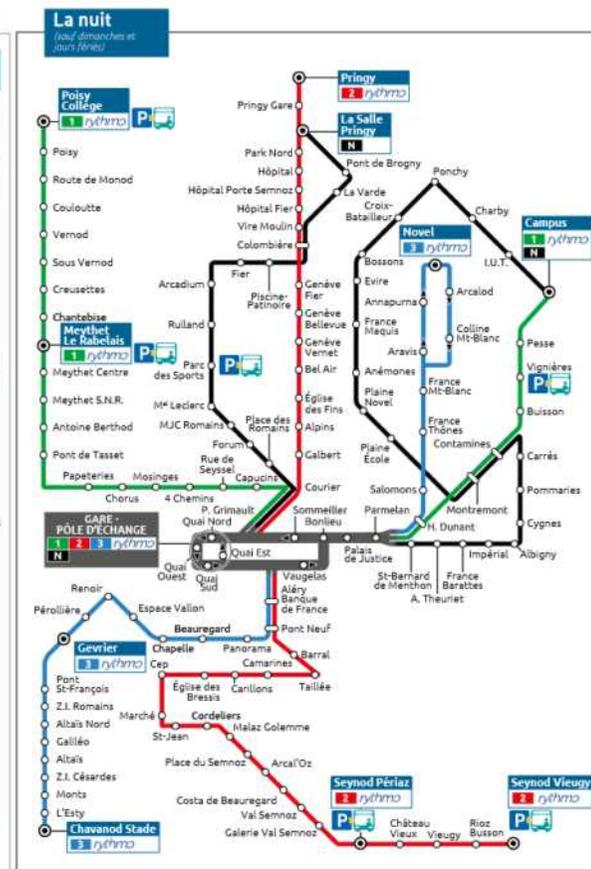
Les lignes « lac » fonctionnent tout l'été de juin à septembre. Chaque bateau peut contenir jusqu'à 12 personnes et les réservations ne sont pas exigées. Les bus circulent toutes les 30 minutes de 10h à 00h30, les bateaux circulent de 9h à 19h.

➤ 4 lignes été « Montagne » : S4, S5, F1, F2

Les lignes « Montagne » fonctionnent tout l'été de juin à septembre et permettent de découvrir les panoramas du lac d'Annecy.

➤ 7 lignes d'hiver : S1, S2, S3, S6, G1, G2, G3

Ces lignes sont à destination du sommet du Semnoz et du plateau des Glières et permettent de profiter des activités hivernales. Ces lignes fonctionnent du 16 décembre au 31 mars les mercredis, samedis et dimanches et tous les jours durant les vacances scolaires.



➤ Le service Handibus

Ce service de transport à la demande s'adresse à tous ceux qui sont dans l'impossibilité d'utiliser les lignes régulières ainsi qu'aux personnes en situation de handicap moteur ou visuel. Pour pouvoir utiliser ce service, une réservation est nécessaire. Handibus est en service tous les jours du lundi au samedi (sauf jours fériés) avec des départs possibles entre 8h30 et 17h30 et également les vendredis et samedis soirs de 19h à minuit.

MOBILITÉ – Les transports collectifs

Les transports collectifs urbains

Le réseau urbain de l'agglomération du Grand Anney (SIBRA)

➤ 7 lignes interurbaines : 31, 40, 41, 42, 80, 81, 82

| N° ligne | Fréquence | |
|----------|----------------------------|---|
| | Nombre de trajets par jour | Horaires du lundi au vendredi toute l'année |
| 31 | 4 trajets /J | De 6h50 à 18h50 |
| 40 | 20 trajets /J | De 7h à 19h10 |
| 41 | 4 trajets /J | De 6h35 à 17h50 |
| 42 | 6 trajets /J | De 6h50 à 17h55 |
| 80 | 9 trajets /J | De 7h15 à 17h30 |
| 81 | 4 trajets /J | De 7h15 à 19h10 |
| 82 | 11 trajets /J | De 6h40 à 18h30 |

➤ 2 lignes de transport à la demande : Proxibus 1 et 2

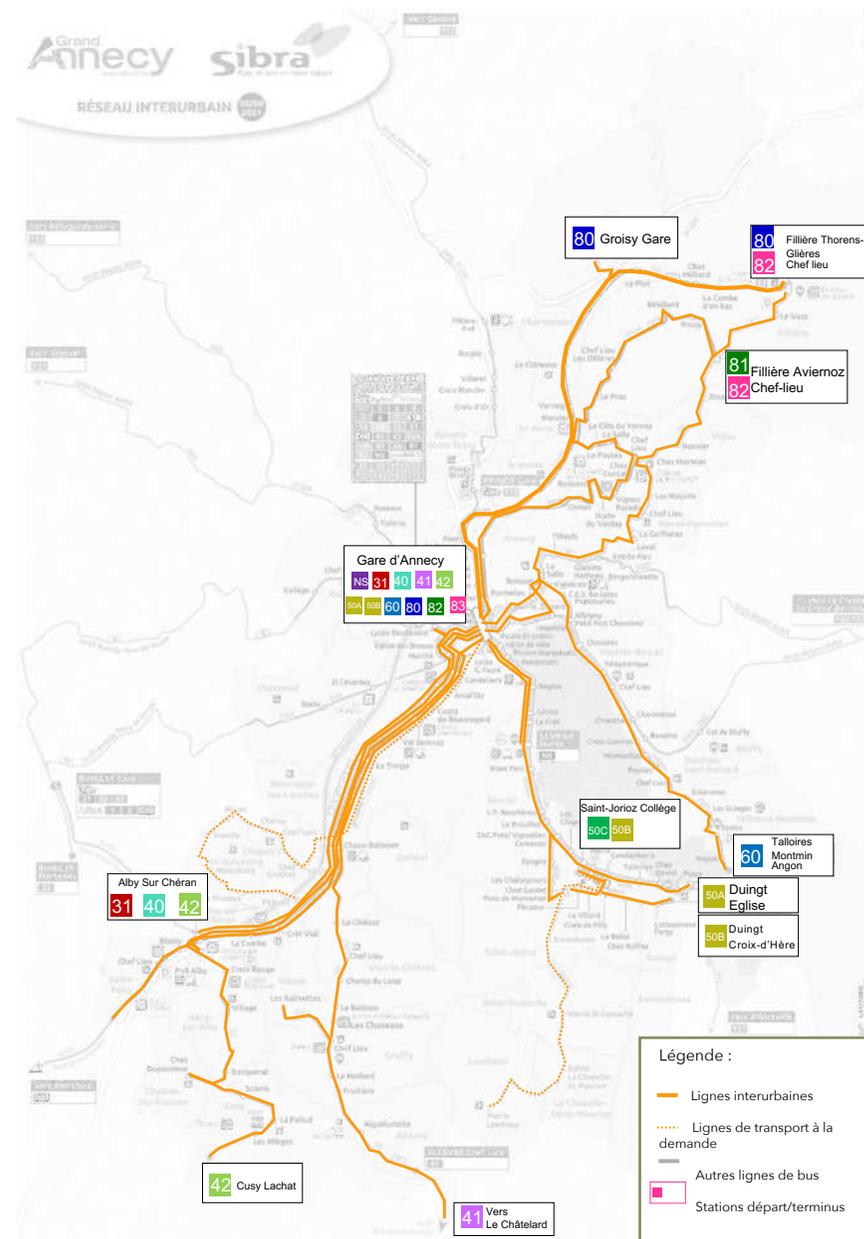
| N° ligne | Fréquence | |
|------------|----------------------------|---|
| | Nombre de trajets par jour | Horaires du lundi au vendredi toute l'année |
| Proxibus 1 | 2 allers-retours /J | De 9h à 18h23 |
| Proxibus 2 | 5 allers-retours /J | De 6h31 à 18h49 |

➤ 4 nouvelles lignes interurbaines depuis Septembre 2021 : 50A, 50B, 50C, 60

| N° ligne | Fréquence | |
|----------|----------------------------|---|
| | Nombre de trajets par jour | Horaires du lundi au vendredi toute l'année |
| 50A | 23 trajets /J | De 6h54 à 22h45 |
| 50B | 17 trajets /J | De 6h18 à 19h33 |
| 50C | 3 allers-retours /J | De 7h08 à 18h06 |
| 60 | 27 trajets /J | De 5h40 à 22h45 |

➤ 1 navette spéciale : NS

Cette navette a été mise en place dans le cadre des perturbations en centre-ville pendant les travaux de voirie qui impacte la ligne 6. Elle assure 12 trajets par jour de 6h40 à 19h15 du lundi au samedi.



MOBILITÉ – Les transports collectifs

Les transports collectifs urbains

Le réseau urbain départemental

➤ **6 lignes départementales (cars région) : T72, Y21, Y22, Y51, Y62, Y63**

➤ **1 ligne Lemman Express : L2**

| N° ligne | Direction | Fréquence | Amplitude horaire | Pôles générateurs de flux |
|----------|-----------------------------------|--|---|--|
| L2 | Annecy/Genève/ Coppet | 1 train par heure | Toute l'année du lundi au vendredi de 5h44 à 20h44 | Gare d'Annecy |
| 272 | Annecy/Genève | Toutes les 15-30min entre 5h30 et 7h30 | Toute l'année de 4h30 à 20h45 | Gare d'Annecy Aéroport de Genève |
| Y21 | Annecy/Valsérhône | 1 à 2 départs /j selon les jours de la semaine | Toute l'année du lundi au samedi sauf les mercredis et samedi de juillet à août | Gare d'Annecy |
| Y22 | Annecy/Seysssel | Toutes les 30min-1h | Toute l'année du lundi au dimanche de 6h à 21h | Gare d'Annecy Gare de Valsérhône |
| Y51 | Annecy/Albertville | Toutes les 30-45min | Toute l'année du lundi au vendredi de 6h15 à 22h15 | Gare d'Annecy Gare de Giez Gare de Val de Chaise Gare d'Albertville |
| Y62 | Annecy/Le Grand Bornand/La Clusaz | Toutes les heures avec renforts le samedi | Toute l'année du lundi au dimanche de 6h50 à 20h35 | Gare d'Annecy Gare de Thônes |
| Y63 | Annecy/Thônes | Toute l'année du lundi au dimanche | Horaires variables selon les jours | Gare de Le Grand Bernard |

Fonctions :

- Desserte de nombreuses gares sur le département de la Haute-Savoie
- Liaisons vers la Suisse
- Desserte des communes hautes-savoyardes en dehors des agglomérations haut-savoyardes qui disposent d'un réseau urbain
- Correspondance avec les lignes interurbaines, lignes principales et complémentaires
- Amplitude horaire importante : entre 4h30 et 22h selon les lignes
- Transport assuré par autocars



MOBILITÉ – Les transports collectifs

Les transports collectifs urbains

Le réseau urbain des autres Communautés de communes (1/2)

Communauté de communes de Fier et Usse :

➤ 3 lignes régionales : 21, 22, 32

| N° ligne | Direction | Fréquence | Amplitude horaire | Pôles générateurs de flux |
|----------|---------------------|-------------------------------|---------------------------|---|
| 21 | Seyssel - Annecy | 2 départs par jour | Du lundi au samedi | Gare d'Annecy |
| 22 | Valserhône - Annecy | Toutes les 30min-1h | Toute l'année de 6h à 21h | Gare d'Annecy Collège de Sillingy Collège de Valserhône |
| 32 | Rumilly - Annecy | Entre 2 et 3 départs par jour | Du lundi au vendredi | Gare d'Annecy Gare de Rumilly |

Communauté de communes du Pays de Cruseilles

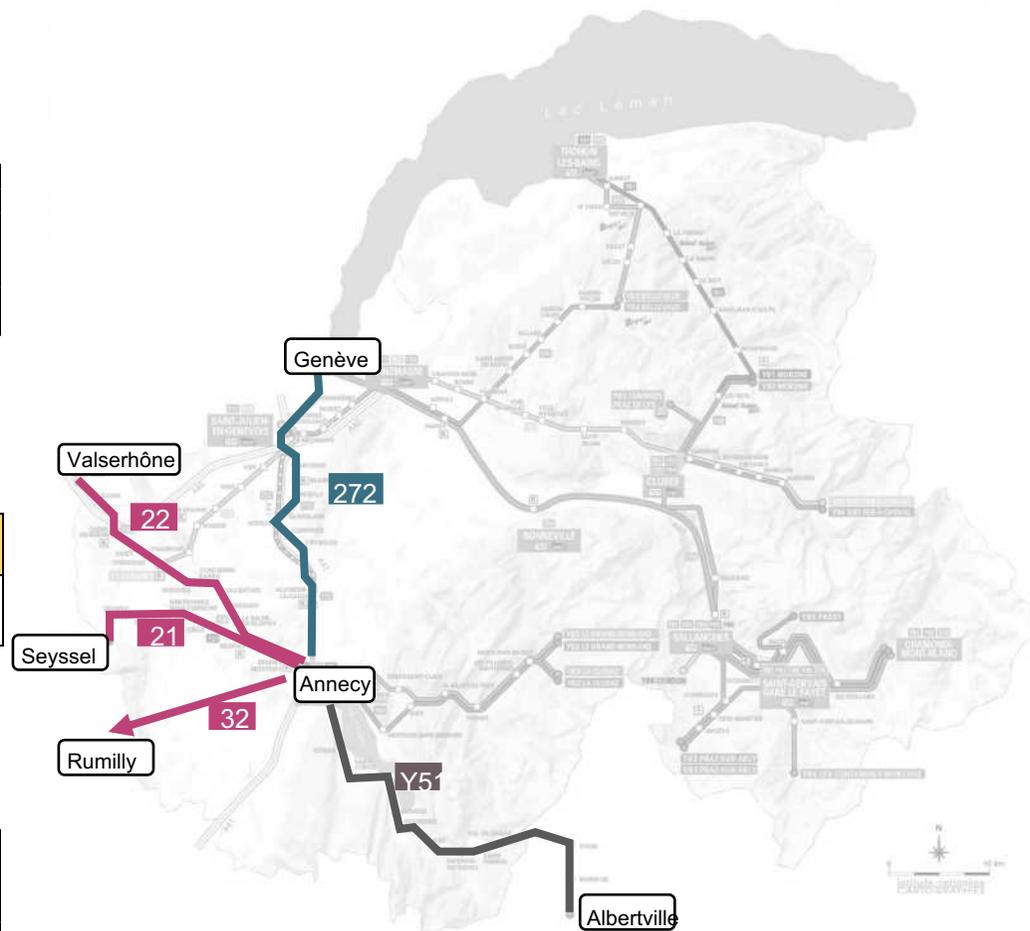
➤ 1 ligne régionale : 272
➤ Transports scolaires assurés

| N° ligne | Direction | Fréquence | Amplitude horaire | Pôles générateurs de flux |
|----------|---------------|--|-------------------------------|-------------------------------------|
| 272 | Annecy/Genève | Toutes les 15-30min entre 5h30 et 7h30 | Toute l'année de 4h30 à 20h45 | Gare d'Annecy Aéroport de Genève |

Communauté de Communes des sources du lac d'Annecy

➤ 1 ligne régionale : Y51
➤ Transports scolaires assurés

| N° ligne | Direction | Fréquence | Amplitude horaire | Pôles générateurs de flux |
|----------|--------------------|---------------------|--|--|
| Y51 | Annecy/Albertville | Toutes les 30-45min | Toute l'année du lundi au vendredi de 6h15 à 22h15 | Gare d'Annecy Gare de Giez Gare de Val de Chaise Gare d'Albertville |



MOBILITÉ – Les transports collectifs

Les transports collectifs urbains

Le réseau urbain des autres Communautés de communes (2/2)

Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie

- 3 lignes interurbaines : 31, 32, 33
- 5 lignes urbaines : 1, 2, 3, J4 et J5

| N° ligne | Direction | Fréquence | Amplitude horaire | Pôles générateurs de flux |
|----------|----------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--|
| 31 | Anancy/Rumilly | 4 trajets par jour | De 6h50 à 18h50 | Gare d'Anney Gare de Rumilly |
| 32 | | 2 à 3 départs par jour | Du lundi au vendredi de 6h30 à 19h | |
| 33 | | | Du lundi au vendredi de 6h40 à 18h50 | |
| 1 | Réseau urbain | Toutes les 20min en heure de pointe | De 6h25 à 20h | Lycée de l'Albanais Gare de Rumilly Hôpital Base de loisirs |
| 2 | Réseau urbain | Toutes les 50min en moyenne | De 6h40 à 19h20 | Gare de Rumilly Zone d'activité |
| 3 (TAD) | | Toutes les heures en moyenne | De 7h à 18h56 | Gare de Rumilly Hôtel de ville |
| J4 | | 9 passages dans chaque sens par jour | De 6h50 à 20h30 | Gare de Rumilly Lycée Baudelaire |
| J5 | | 7 passages dans chaque sens par jour | De 6h50 à 20h20 | Gare de Rumilly Lycée et Collège de Poisy |

Fonctions :

- Connexion avec la gare SNCF de Rumilly et d'Anney
- Liaisons avec le réseau SIBRA
- Amplitude horaire importante
- L'exploitation des lignes régulières est confiée aux transporteurs Autocars Pays de Savoie (ligne 33) et Voyages Grillet (ligne 32)
- Lignes locales adaptées aux besoins et aux déplacements quotidiens des usagers
- Les lignes interurbaines sont assurées par autocars

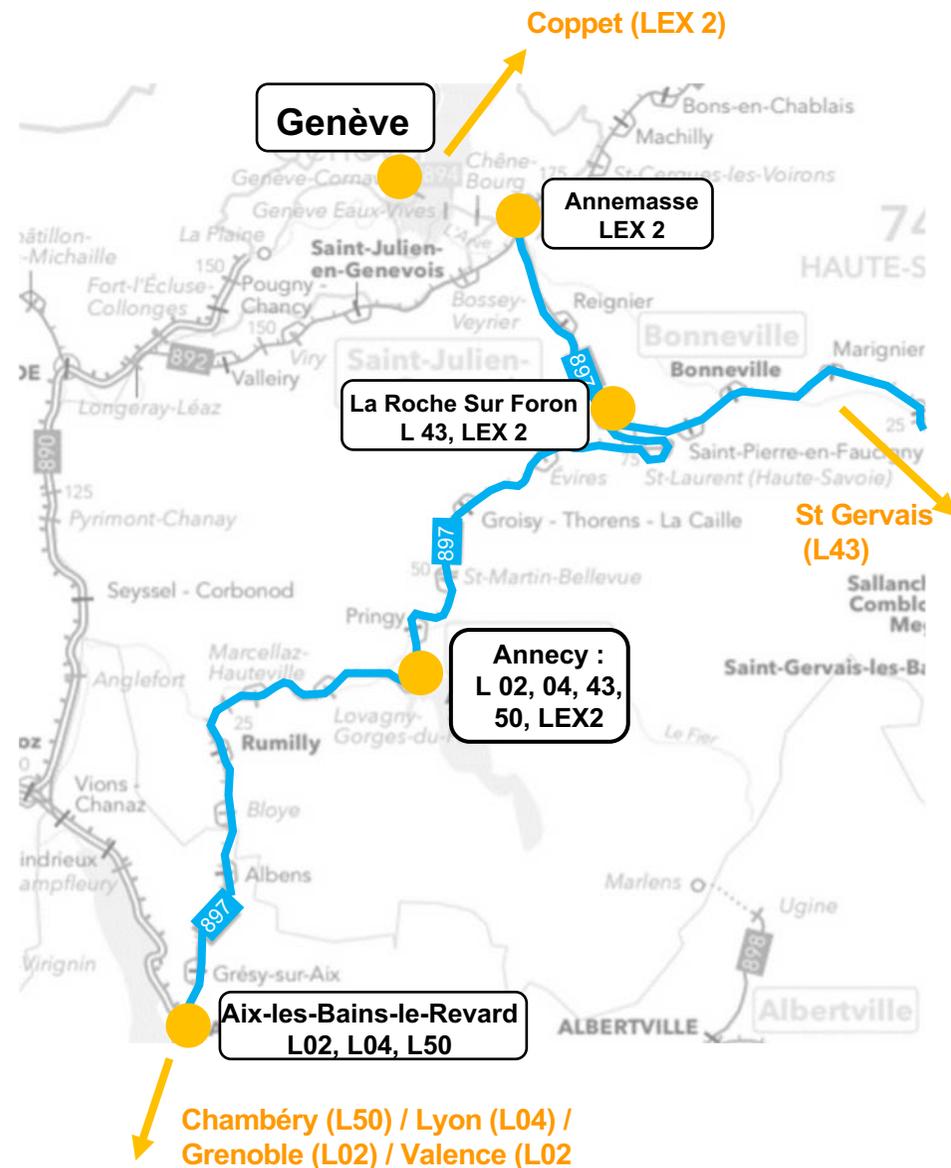


MOBILITÉ – Les transports collectifs

Le transport ferroviaire: état actuel de l'offre

Le SCoT du bassin Annécien est concerné par **5 lignes ferroviaires**. Il s'agit des lignes :

- **Ligne 02 : Genève/Annecy > Grenoble > Valence.** Cette ligne propose une desserte des villes de Bellegarde, Aix-Les-Bains-Le Revard, Chambéry-Challes-Les-Eaux.
 - 1 train par heure entre Annecy et Valence ou Grenoble.
- **Ligne 04 : Annecy/Aix > Lyon.** Cette ligne propose une desserte des villes de Rumilly, Aix Les Bains Le Revard.
 - 5 allers-retours par jour entre Annecy et Lyon par train TER, quelques renforts en cars TER.
- **Ligne 43 : Annecy > La Roche > Saint Gervais.** Cette ligne propose une desserte des villes de Sallanches-Combloux-Megève, Cluses, Bonneville, Pringy.
 - 3 allers-retours par jour entre Annecy et St-Gervais, dans le sens St-Gervais > Annecy le matin et dans le sens Annecy > St-Gervais le soir.
- **Ligne 50 : Annecy > Chambéry.** Cette ligne propose une desserte des villes de Rumilly, Aix Les Bains Le Revard.
 - 3 allers et 9 retours en semaine en heures de pointes du matin et du soir par journée (avant 9h pour le matin et après 16h30 pour le soir).
- **LEX 2 : Annecy > Genève > Coppet.** Cette ligne propose une desserte des villes de Chambéry, Annemasse, La Roche Sur Foron.
 - 1 train par heure entre Annecy et Coppet via Genève, toute la journée;



MOBILITÉ – Les transports collectifs

Le transport ferroviaire: état actuel du trafic

Le trafic généré par l'offre de transport ferroviaire actuelle est réparti selon plusieurs typologies de trafic:

- Trafic trains grandes vitesses (offre TGV inOui)
- Trafic voyageurs régionaux (offre TER)
- Trafic fret

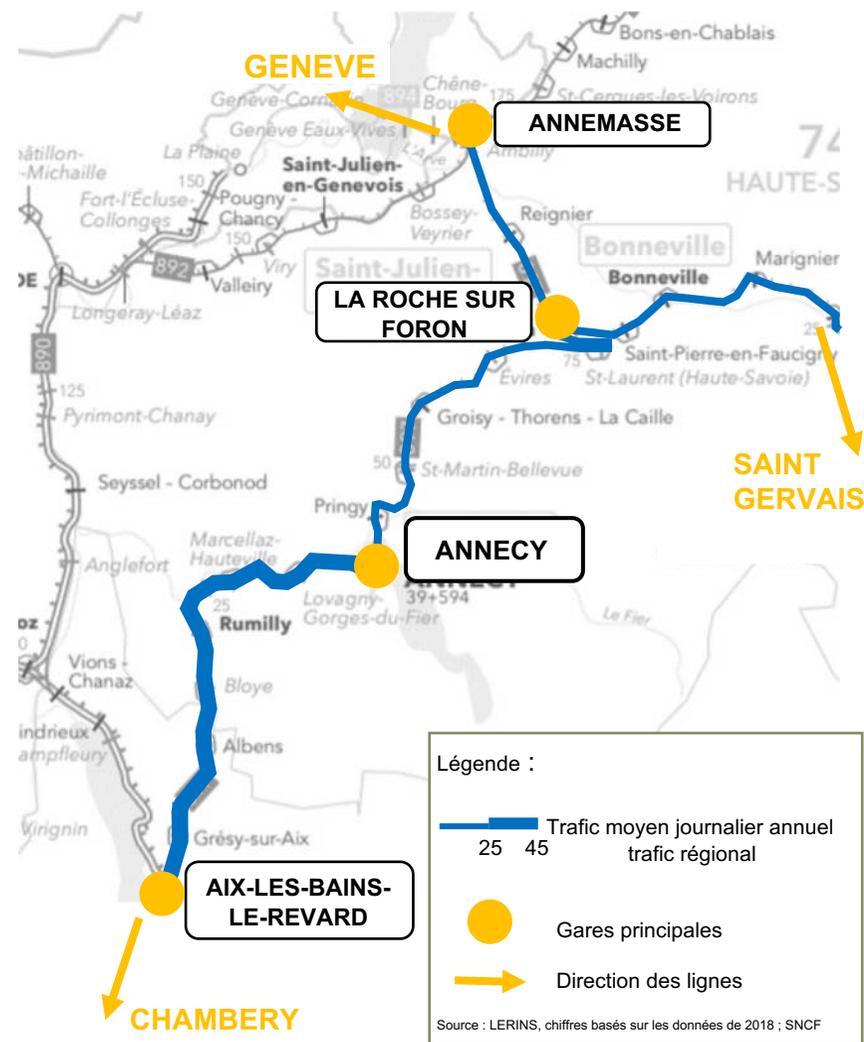
La partie de ligne allant de Annecy à Chambéry compte deux fois plus de trains par jour (voyageurs et fret compris).

4 principales gares sont desservies par ces lignes :

- Annemasse
- La Roche sur Foron
- Annecy
- Aix-les-Bains-le-Revard

Le trafic ferroviaire voyageurs actuel est synthétisé dans la tableu suivant:

| Directions | Trafic trains grande vitesse | Trafic voyageurs régionaux | Trafic total (voyageurs) |
|---------------------------------|------------------------------|---|----------------------------|
| Annecy <> Chambéry | 5 allers-retours par jour | 20 allers-retours par jour en TER | 25 allers-retours par jour |
| Annecy <> Genève | / | 14 allers-retours par jour en Leman Express | 28 allers-retours par jour |



MOBILITÉ – Les transports collectifs

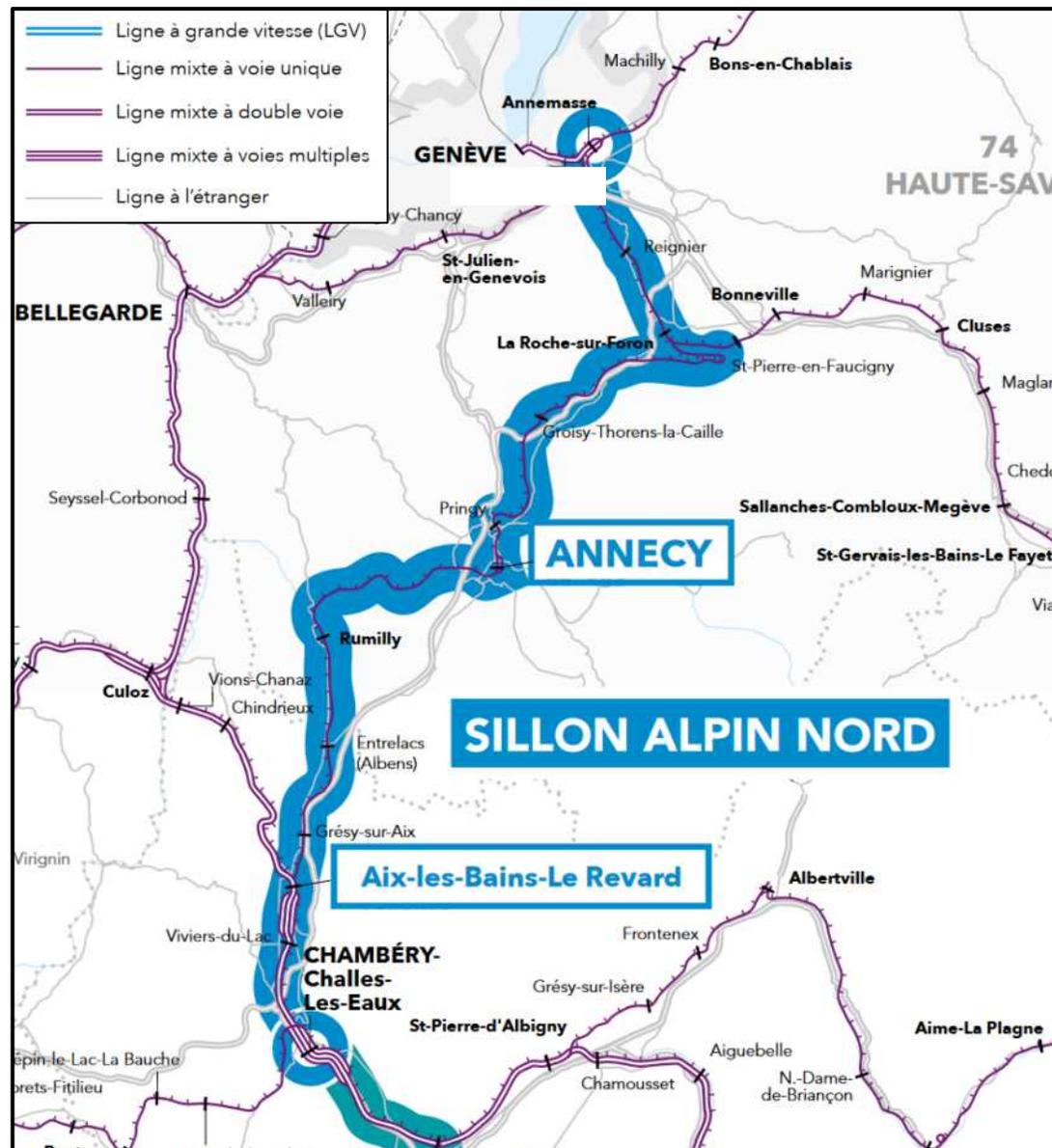
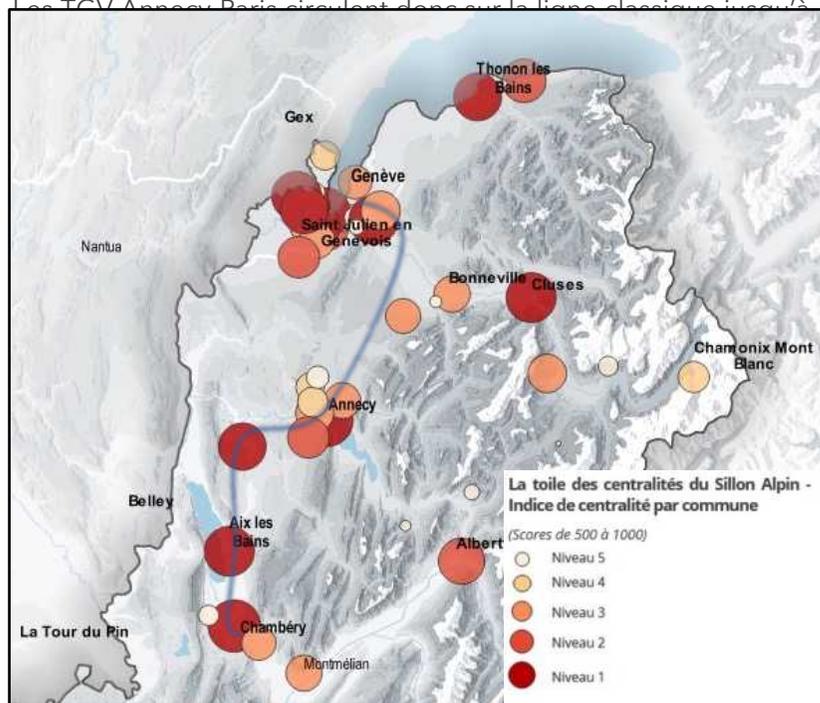
Le transport ferroviaire: état actuel des infrastructures

L'offre ferroviaire du bassin annécien s'organise sur le sillon ferroviaire Alpin Nord, qui relie Annemasse à Chambéry via La Roche-sur-Foron, Annecy et Aix-les-Bains-Le-Revard. Les circulations se font également sur les lignes reliant La Roche-sur-Foron à St-Gervais-les-Bains à l'Est, et Aix-les-Bains à Culoz puis Lyon ou Bellegarde à l'Ouest.

Le réseau ferroviaire du bassin annécien est essentiellement à voie unique électrifiée.

La région étudiée ne compte pas de ligne à grande vitesse (LGV).

Les TGV Anney-Paris circulent donc sur la ligne classique jusqu'à



Source: SNCF Réseau

MOBILITÉ – Les transports collectifs

Le transport ferroviaire: état actuel des infrastructures

Les voies ferrées ont pour beaucoup un profil compliquant la circulation des trains avec de fortes déclivités et de faibles rayons de courbes. Les vitesses maximales autorisées sur la ligne ferroviaire traversant Annecy sont ainsi limitées et indiquées sur la carte ci-contre: souvent entre 90 et 110 km/h. Un tronçon autour de Rumilly permet néanmoins la circulation jusqu'à 140 km/h.

L'ensemble des données pertinentes sur les infrastructures des lignes ferroviaires sont reprises dans le tableau de synthèse suivant:

| Ligne | Electrification | Ecartement | Nombre de voies | Limitation vitesse |
|---|-----------------|------------|-----------------|--|
| Aix-les-Bains-Le Revard <> Annecy | Oui | Standard | Voie unique | 90 à 115 km/h maximum, sauf une section autour de Rumilly à 140 km/h |
| Annecy <> La Roche-sur-Foron | Oui | Standard | Voie unique | 90 à 100 km/h maximum |
| La Roche-sur-Foron <> Annemasse | Oui | Standard | Voie unique | 90 à 110 km/h maximum, sauf une section à 80 km/h à proximité d'Annemasse |
| La Roche-sur-Foron <> St-Gervais-les-Bains | Oui | Standard | Voie unique | 100 à 115 km/h maximum, sauf une section entre Cluses et Sallanches à 140 km/h |

Des projets sont en cours d'étude pour l'amélioration de l'infrastructure, en particulier sur la ligne Aix-les-Bains-Le Revard <> Annecy. La ligne atteint en effet ses limites de capacité sur voie unique et génère des retards.



Source: Wikipedia

MOBILITÉ – Les transports collectifs

Comparatif du temps et du coût de transport selon le mode

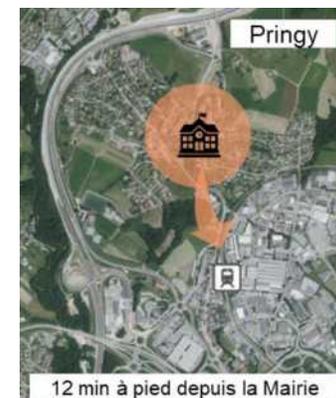
Les pôles structurants du SCoT du bassin annécien

- Les temps de trajet ont été estimés pour une arrivée à la gare d'Annecy avec un départ à partir de 7h30 en semaine.
- La voiture n'est ici pas très concurrencée par les autres modes de déplacement à l'exception de trajets en train reliant les gares. L'inconvénient des trajets voiture reste la problématique du stationnement (le temps de trajet ne comprend pas le temps de recherche de stationnement).
- Les trajets en train deviennent concurrentiels à la voiture dès lors que l'on s'éloigne de la ville d'Annecy (ex: Pringy et Groisy) et à égalité pour Rumilly

| EPCI | Pôle générateur de flux (point de départ) | Temps en TC | Temps en train | Temps en voiture | Coût de carburant pour un trajet en voiture | Coût du trajet en train | Coût du trajet en bus |
|--|--|--------------------|----------------|------------------|---|---|---|
| Communauté d'Agglomération du Grand Annecy | IUT Université de Savoie Mont-Blanc (Annecy) | 23 min (ligne 1) | | 14min | 0,47€ | | Tarif général : 1 voyage = 1.50€ Abonnement mensuel adulte : 0.74€ (4) |
| | Centre Hospitalier (Annecy) | 17 min (ligne 10) | | 10min | 0,48€ | | |
| | Aéroport (Epagny) | 27 min (ligne 6) | | 13 min | 0,57€ | | |
| | Collège Simone Veil (Poisy) | 41 min (ligne 32) | | 12 min | 0,69€ | | Tarif général : 1 voyage = 3,50€ |
| | Gare de Pringy | 27 min (ligne 2) | 6 min | 11 min | 0,49€ | 1,90€ (trajet unitaire) 0,40€ (abonnement) (1) | |
| | Gare de Groisy | | 16 min | 22 min | 3,45€ (avec péage) 1,66€ (sans péage) | 4,10€ (trajet unitaire) 0,76€ (abonnement) (2) | |
| CC Rumilly Terre de Savoie | Gare de Rumilly | | 17 min | 27 min | 3,53€ (avec péage) 1,73€ (sans péage) | 4,40€ (trajet unitaire) 0,82€ (abonnement) (3) | |
| Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy | Faverges | | | 50 min | 2,45€ | | |
| Communauté de Communes de Fier et Usse | Sillingy | | | 21 min | 1,04€ | | |
| | Choisy | | | 26 min | 3,66€ (avec péage) 1,60€ (sans péage) | | |
| Communauté de Communes du Pays de Cruseilles | Cruseilles | 41 min (ligne T72) | | 24 min | 3,51€ (avec péage) 1,81€ (sans péage) | | |

- (1) Sur la base d'un abonnement mensuel TER de 23,50€ et sur la base de 2 trajets par jour
- (2) Sur la base d'un abonnement mensuel TER de 45,50€ et sur la base de 2 trajets par jour
- (3) Sur la base d'un abonnement mensuel TER de 49,03€ et sur la base de 2 trajets par jour
- (4) Sur la base d'un abonnement mensuel SIBRA de 44,5€ et sur la base de 2 trajets par jour

- Réseau urbain
- Réseau régional
- Trajets concurrentiels TC / voiture



→ Enjeu de travailler sur la qualité du cheminement piéton / cyclable pour rejoindre ces deux gares.

MOBILITÉ – Les transports collectifs

Les pôles externes au SCOT du bassin annécien

- Les temps de trajet ont été estimés pour une arrivée à la gare d'Annecy avec un départ à partir de 7h30 en semaine.
- La voiture n'est, encore une fois, pas suffisamment concurrencée par les autres modes de déplacement en ce qui concerne le temps de trajet mais elle l'est s'agissant du coût de déplacement en train grâce à un abonnement mensuel TER.
- La problématique du stationnement reste la même que pour les pôles internes au SCOT.
- Le coût du trajet voiture comprend le prix du carburant et éventuellement le coût du péage mais ne comprend pas le coût d'entretien du véhicule.

| Pôle générateur de flux (point de départ) | Temps en TC | Temps en train | Temps en voiture | Coût de carburant (SP98) pour un trajet en voiture | Coût du trajet en train | Coût du trajet en bus |
|---|------------------------|----------------|------------------|--|--|-----------------------|
| Gare de Genève | 1h35 (ligne 14 et 272) | 1h31 | 42 min | 13,99€ avec péage 4,79€ (sans péage) | 23,20€ (trajet unitaire) 3,40€ (abonnement) (1) | 13,30€ |
| Gare de Chambéry | | 58 min | 34 min | 4,97€ | 7,80€ (trajet unitaire) 1,90€ (abonnement) (2) | |
| Gare de Aix-Les-Bains | 35 min | 42min | 31 min | 8,84€ (avec péage) 5,64€ (sans péage) | 8,70€ (trajet unitaire) 1,45€ (abonnement) (3) | 6,10€ |
| Albertville | | 1h54 | 1h09 | 8,08€ | 19,10€ (trajet unitaire) 3,10€ (abonnement) (4) | |
| Lyon | | 1h54 | 1h31 | 40,29€ (avec péage) 23,59€ (sans péage) | 28,5€ (trajet unitaire) 3,90€ (abonnement) (5) | |

(1) Sur la base d'un abonnement mensuel TER de 205,80€ et sur la base de 2 trajets par jour

(2) Sur la base d'un abonnement mensuel TER de 111,80€ et sur la base de 2 trajets par jour

(3) Sur la base d'un abonnement mensuel TER de 87,50€ et sur la base de 2 trajets par jour

(4) Sur la base d'un abonnement mensuel SIBRA de 186,30€ et sur la base de 2 trajets par jour

(5) Sur la base d'un abonnement mensuel SIBRA de 232,60€ et sur la base de 2 trajets par jour

MOBILITÉ – Les transports collectifs

Etat projeté des projets structurants en relation avec Annecy

Le **Plan de mobilité 2030** entré en application le 1^{er} janvier 2021 prévoit plusieurs ambitions, projets et axes d'engagement à développer sur le territoire. Certaines ambitions ont déjà mises en application notamment :

- l'augmentation de l'offre et le cadencement du réseau de transport public du Grand Annecy avec en particulier la création des **lignes RYTHMO** depuis avril 2019 et des **lignes 50 et 60** depuis Septembre 2021.

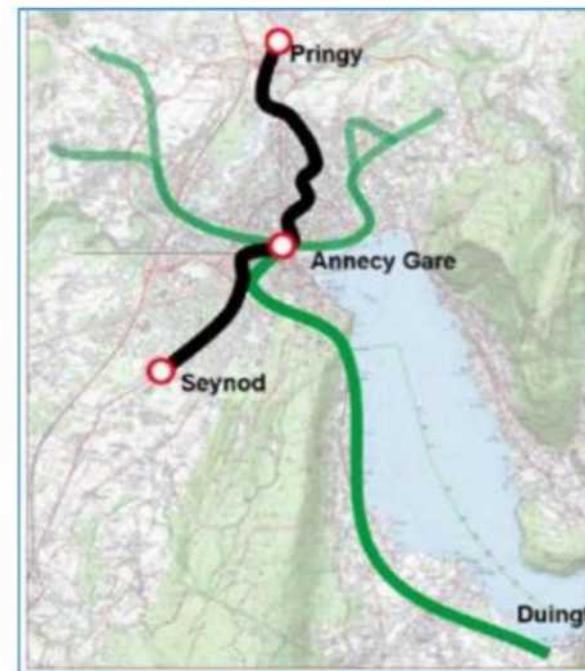
Un projet de Transport en Commun en Site Propre Intégral (TCSPI) est actuellement en cours d'étude par Grand Annecy. Il devrait permettre :

- Une **punctualité et une fréquence optimales**
- Une **plus grande fluidité et rapidité**
- Un **service de qualité offert aux voyageurs**

Ce projet devra être réalisé en **site propre intégral** c'est-à-dire sur des voies réservées sur l'intégralité du parcours pour garantir :

NB : le scénario tramway n'est encore qu'en projet, d'autres modes de déplacements pourront être envisagés.

scénario commun TTK et SYSTRA



- BHNS
- Tramway

Estimation temps de trajet :



- Tram : Annecy → Seynod : 12 min // Annecy → Pringy : 19 min
- BHNS : Annecy → Epagny : 24 min // Annecy → Poisy : 21 min



Estimation réduction du nombre de véhicules

- Entre **10 000 et 11 000 véhicules par jour en moins** sur un axe TSCP
- Environ 35 000 voyageurs par jour

MOBILITÉ – Les transports collectifs

Etat projeté des projets structurants en relation avec Annecy

Les élus devront faire le choix entre deux scénarios :

- Un scénario E mixant le BHNS et le tramway
- Un scénario F uniquement avec le BHNS



BHNS Tram – source Grand Annecy – Systra

Lors du conseil communautaire en date du 18 novembre 2021, les élus se sont accordés sur le scénario E (45 contre 44) qui a pour but de créer **un axe de tramway allant de Pringy à Seynod** et dont le reste du réseau serait réalisé grâce à des BHNS (Bus à Haut Niveau de Service). Les scénarios avaient été présentés par Systra et par TTK.

Le Plan de mobilité 2030 entré en application le 1er janvier 2021 prévoit plusieurs ambitions, projets et axes d'engagement à développer sur le territoire. Certaines ambitions ont déjà mises en application notamment :

- l'augmentation de l'offre et le cadencement du réseau de transport public du Grand Annecy avec en particulier la création des lignes RYTHMO depuis avril 2019 et des lignes 50 et 60 depuis Septembre 2021.



BHNS 100% – source Grand Annecy – Systra

Suite à un problème de procuration de vote (45 pour chaque option si celui-ci avait été pris en compte), une nouvelle délibération a eu lieu le 27 janvier 2022 pour départager ces deux scénarios.

La délibération du 18 novembre 2021 sera donc abrogée.

MOBILITÉ – Les transports collectifs

Synthèse des transports collectifs

| FORCES | FAIBLESSES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Réseau de TC vaste- Lignes de bus rapides- Amplitude horaire importante- Développement de lignes à forte fréquence- Lignes desservant les secteurs denses et peu denses d'activité- Correspondance / liaison entre les différentes lignes- Développement de lignes touristiques (été et hiver) | <ul style="list-style-type: none">- Peu de concurrence avec la voiture (temps de trajet peu attractif en bus) |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none">- Développer le réseau ferroviaire et bus au-delà du grand Annecy- Créer davantage de pôles multimodaux- Développer des lignes internes au SCOT entre les EPCI (CC de Rumilly, CC des sources du lac d'Annecy, CC de Fier et Usses)- Développer un réseau de tram et de bus à haut niveau de service adapté aux enjeux du territoire à travers le choix de différents scénarios | <ul style="list-style-type: none">- Réseau routier trop avantageux qui incite peu au report modal |

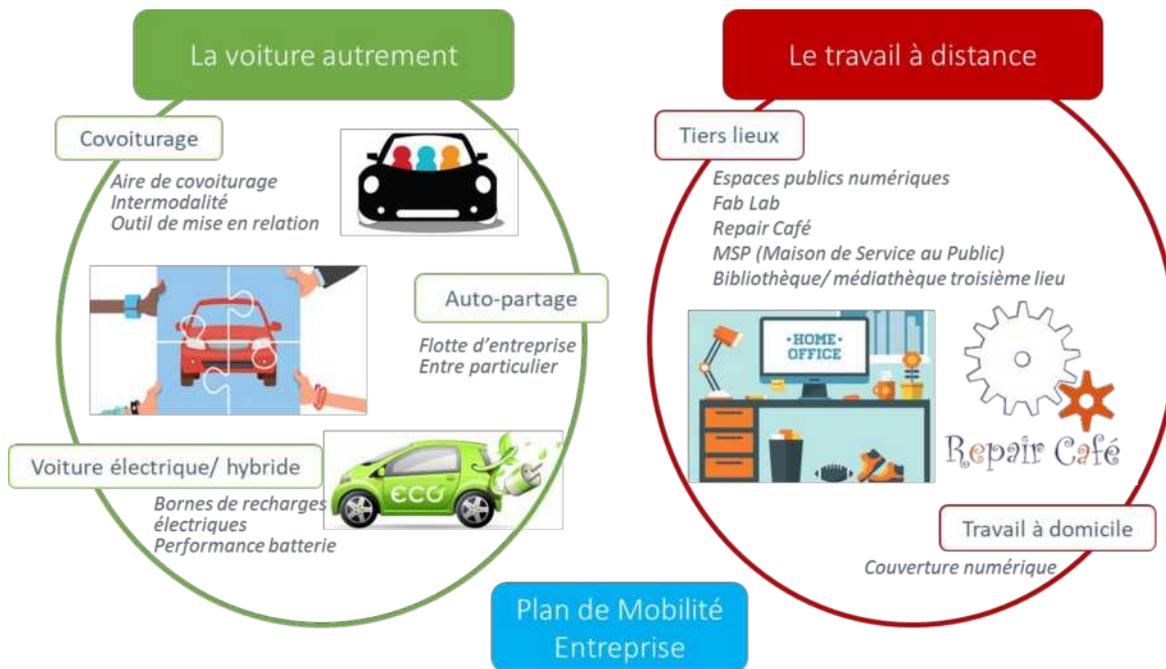
MOBILITÉ – L’altermobilité

L’altermobilité - Etat actuel

L’altermobilité est une forme de mobilité utilisant des modalités de déplacement durables et renonçant à l’utilisation de la voiture individuelle carbonée.

Ces nouvelles mobilités consistent principalement à avoir recours :

- À l’utilisation de la voiture partagée : covoiturage, autopartage
- À l’utilisation de voitures décarbonées (véhicules électriques)
- À la réduction des déplacements liés au travail à travers le développement des tiers lieux ou la généralisation du télétravail
- A réaliser des Plans de Mobilité Employeur afin d’optimiser et d’augmenter l’efficacité des déplacements professionnels et personnels des salariés (trajets domicile-travail).



Le schéma ci-contre illustre ainsi les composantes de cette notion d’altermobilité.



MOBILITÉ – L'alternativité

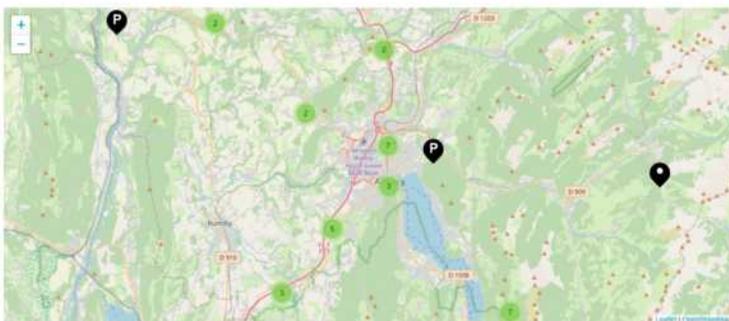
L'alternativité - le covoiturage



ACCUEIL MOV'ICI BOITE À OUTILS

INSCRIPTION CONNEXION COVOITURONS

Les aires de covoiturages



Les nouvelles mobilités ou alternativités correspondent aux pratiques de mobilités alternatives à la voiture autosoliste mais aussi à la réduction de la mobilité (moins se déplacer, se déplacer sur de plus courtes distances...).

Sur le territoire du bassin annécien et plus globalement sur l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il existe **une plateforme gratuite de mise en relation pour le covoiturage**. La plateforme Mov'ici (anciennement Covoit'Oura) permet d'effectuer des trajets spontanés en temps réel et de créer des « communautés de covoitureurs ». **En 2019, il y avait une communauté de plus de 100 000 utilisateurs (échelle régionale)**.

Par ailleurs, plusieurs lignes de covoiturage dynamique sont à l'œuvre sur le territoire (entre Annecy et Genève par exemple avec Illicov) :

- Annecy Nord (P+R Pringy) <> Genève Centre (P+R Etoile)
- Annecy Nord (P+R Pringy) <> Genève Meyrin Aéroport (IKEA Vernier)
- Annecy Sud (Speedy Pont Neuf) <> Genève Centre (P+R Etoile)
- Allonzier (P+R St Martin Bellevue) <> ZIPLO (ZIPLO Pré Fleuri)

Les projets sont en réflexion dans le cadre du Plan de Mobilité du Grand Annecy 2030 :

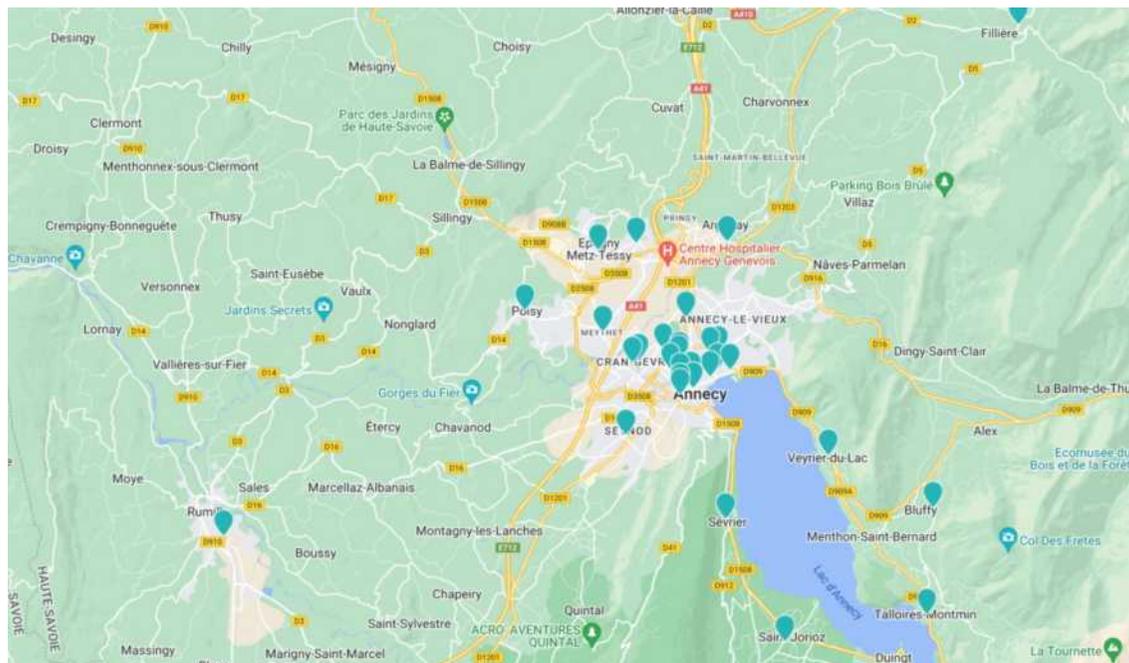
- **Expérimenter une offre de covoiturage dynamique** : Alby - Annecy, Filière - Annecy, Thônes - Annecy, Faverges - Annecy, Sillingy - Annecy, vers Rumilly, vers la Vallée de l'Arve, sur les rives du Lac, etc ...).
- **Mettre en place une voie réservée dynamique sur deux liaisons stratégiques** en matière de densité de flux : Annecy-Genève et La Balme - Sillingy-Annecy Hôpital

MOBILITÉ – L’altermobilité

L’altermobilité – l’autopartage



NOS STATIONS



L’autopartage, tout comme le covoiturage, a pour principal objectif de réduire la congestion routière et les émissions associées (GES, polluants atmosphériques...) via l’utilisation d’un seul et même véhicule par plusieurs individus.

Sur le territoire, le Grand Annecy a signé une convention avec l’opérateur d’autopartage Citiz Alpes-Loire (présent à l’échelle régionale et à l’échelle du bassin annécien).

Ce sont ainsi 5 véhicules qui sont disponibles en libre service dans plusieurs communes du territoire (Argonay, Epagny Metz-Tessy, à Fillière et Saint-Jorioz) en plus des 10 présents sur la ville d’Annecy.

Les 10 véhicules à Annecy font partie du programme « Yea » permettant de prendre un véhicule dans une ville et le déposer dans une autre ville partenaire du programme « Yea » : Annecy, Chambéry, Grenoble, Valence-TGV.



L’opérateur est également présent sur la CC Rumilly Terre de Savoie où l’on retrouve 1 station d’autopartage Citiz sur la commune de Rumilly au niveau de la Place des Anciennes Casernes. A cela s’ajoutent 2 nouvelles stations d’autopartage au niveau de la Gare SNCF et de la Place de la Manufacture.

Les solutions de travail à distance



Les tiers lieux (espaces de travail partagés et collaboratifs) se présentent sous différentes appellations et proposent différentes fonctionnalités : Espaces publics numériques, Fab Lab (Laboratoire de fabrication), Repair Café, MSP (Maison de Service au Public), Bibliothèque/ médiathèque troisième lieu.

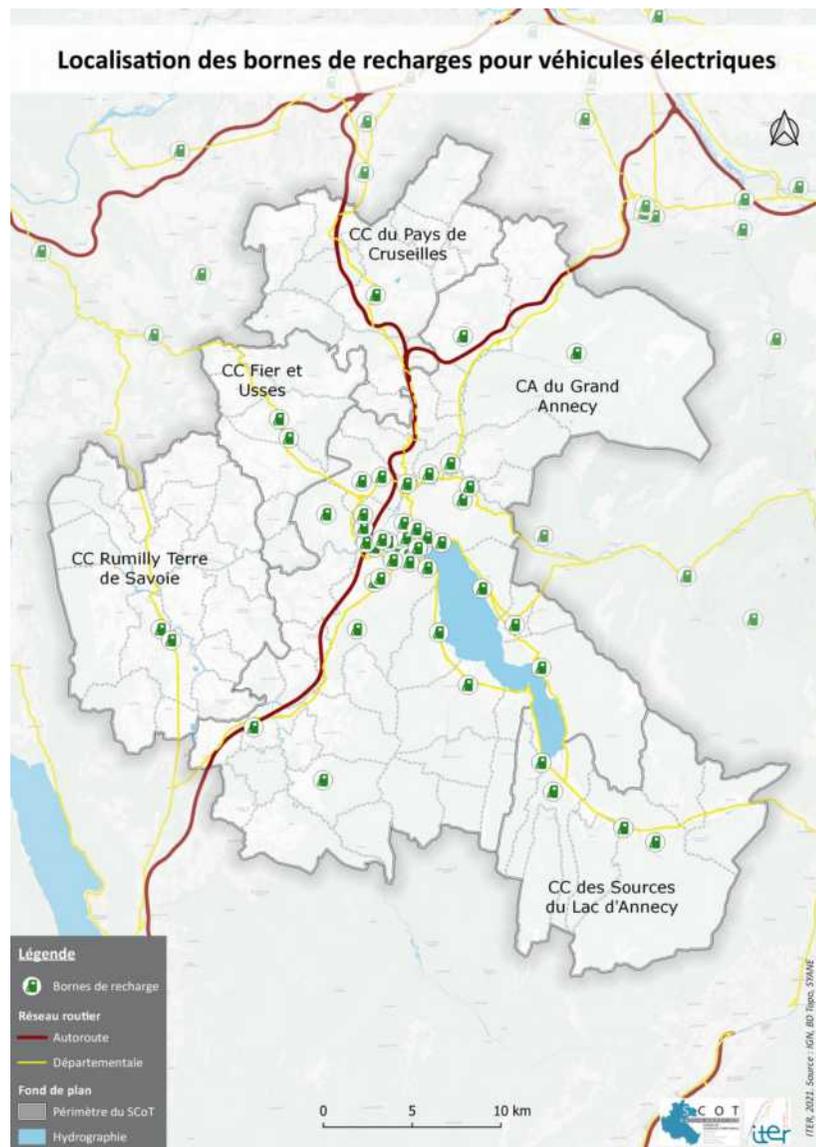
Ces lieux ont notamment vocation à accueillir des actifs pour travailler (qu'ils soient indépendants ou rattachés à une entreprise et donc tout statut, tout secteur d'activité) et donc à assurer un espace de coworking.

Ils n'assurent pas seulement des fonctions de coworking mais proposent aussi de la formation, du partage de connaissance, de services (boutique, café/ restaurant ...). Ces initiatives permettent de réduire les déplacements en voiture plusieurs fois par semaine pour des actifs et participent à l'attractivité du territoire.

Même s'il n'existe pas de page dédiée aux tiers lieux sur les sites des différentes intercommunalités permettant d'identifier et connaître ces espaces, plusieurs tiers lieux sont recensés sur la CA du Grand Anney via le site FranceTiersLieux :

- La Cordée (Anney)
- Jardinerie Coworking (Anney)
- ESAAA Lab (Anney)
- Les Papeteries (Cran Gevrier)
- FabLab 74 (Anney le Vieux)
- LOHS (Meythet)

L’alternativité – les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)



Les IRVE sont des bornes de recharge permettant de recharger les véhicules électriques. Chaque borne comporte au minimum un point de charge et est accompagnée d’un espace de stationnement pour le véhicule le temps de la charge. Les temps de charge vont varier selon les véhicules qui ne disposent pas des mêmes puissances de recharge.

Sur le territoire, plusieurs bornes sont accessibles aux automobilistes. Les bornes sont **déployées par le SYANE** (Syndicat des énergies et de l’aménagement numérique de Haute-Savoie) et ont été **intégrées au réseau interdépartemental Eborn** (qui regroupe 11 syndicats d’énergie du Sud-est de la France). Ainsi, **près de 100 bornes** ont été déployées sur le territoire du SCoT. Ces bornes sont, pour la majorité, situées à **proximité des axes routiers principaux**.

La commune d’Annecy met à disposition des bornes sur certains de ses parkings. Le rechargement est ici gratuit mais l’automobiliste doit payer le stationnement au tarif en vigueur. **Sur la commune d’Annecy on dénombre ainsi 50 places pour véhicules électriques** répartis de la façon suivante :

- Hôtel de ville : 8 places
- Bonlieu : 11 places
- Carnot : 5 places réservées aux abonnés
- La Poste : 8 places
- Chevène : 2 places
- Vignières-Pommaries : 6 places
- Gabriel Fauré : 1 place
- Parc des sports : 9 places prochainement installées

La **commune de Rumilly a également mis en place deux bornes** :

- 1 borne « accélérée » en ville basse, parking de la Néphaz,
- 1 borne « accélérée » en ville haute, parking des anciennes casernes.

MOBILITÉ – L’altermobilité

Synthèse de l’altermobilité

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Une pratique existante du covoiturage avec des lignes de covoiturages dynamiques en place sur le territoire.- Présence de l’opérateur d’autopartage Citiz Alpes-Loire sur le territoire. | <ul style="list-style-type: none">- Peu de visibilité sur l’offre en tiers lieux du territoire.- Des véhicules en autopartage et des bornes de recharge présents essentiellement dans les pôles principaux. |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none">- De nombreuses réflexions sur le covoiturage dans les territoires qui composent le SCOT et notamment sur le Grand Annecy qui permettent d’augmenter les perspectives de développement de ce mode de déplacement. | <ul style="list-style-type: none">- Réussir à valoriser le covoiturage en temps de crise sanitaire (continuer à covoiturer tout en respectant les mesures sanitaires et les distanciations sociales). |

MOBILITÉ – Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Carte de synthèse issue des entretiens avec la CC Fier et Usse



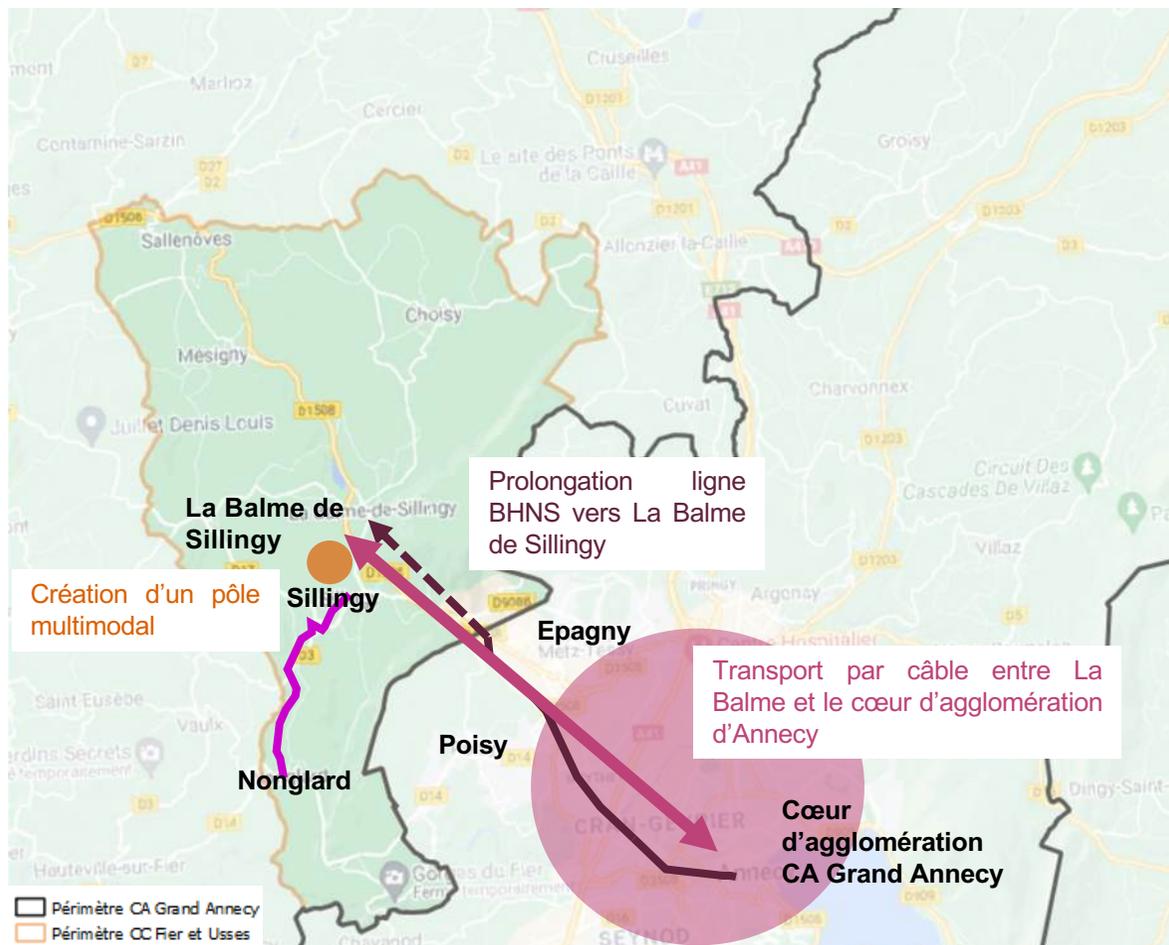
Quelques enjeux du territoire :

- Accéder au cœur de l'agglomération annécienne
- Pouvoir développer une liaison douce au niveau du secteur « Sous Chaumontet » depuis la RD 908b pour traverser la RD1508
- Saturation de la circulation sur la RD1508
- Être connecté au TCSP d'Annecy (discussions en cours avec la CC Grand Annecy et la SIBRA)



Les projets du territoire :

- Prolonger le BHNS desservant Epagny vers La Balme de Sillingy
- Aménager la route entre Sillingy et Nonglard qui est utilisée pour accéder au cœur de l'agglomération via Poisy
- Projet de transport par câble entre La Balme et le cœur d'agglomération d'Annecy au-dessus de la RD1508
- Création d'un pôle multimodal à proximité du siège de la CC



MOBILITÉ – Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Carte de synthèse issue des entretiens avec la CC des Sources du Lac d'Annecy



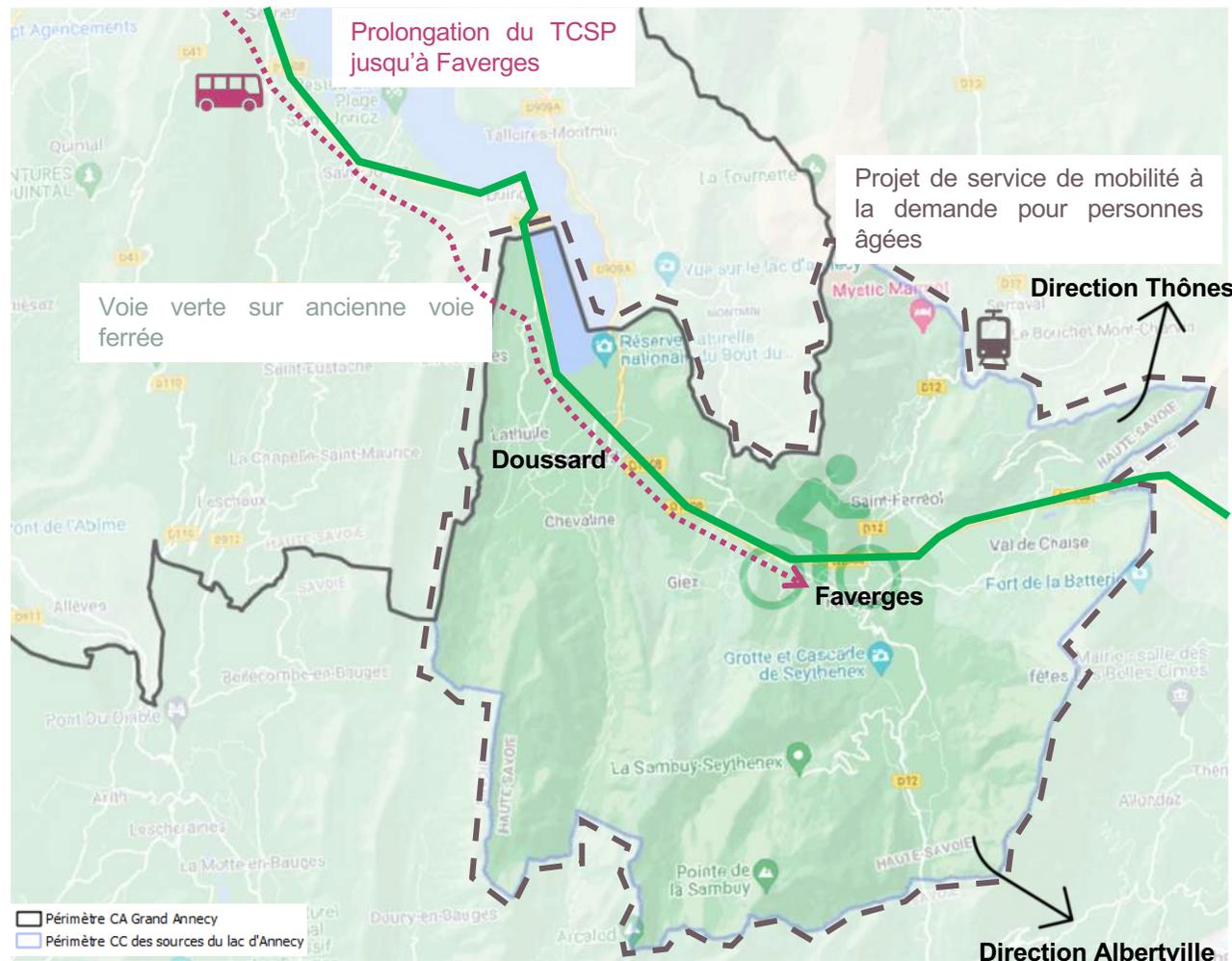
Quelques constats :

- Plusieurs communes ont adopté des plans de mobilité communaux
- Présence d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée permettant de connecter des itinéraires locaux secondaires
- 6 aires de covoiturage sont présentes sur le territoire
- Des flux domicile-travail en majorité en direction d'Annecy, Faverges, Saint-Jorioz
- Absence d'offres de mobilités collectives à destination des sites principaux d'emploi notamment vers Albertville et Thônes.



Les projets du territoire :

- Projet de piste vélo pour les collégiens
- Réflexion autour de la mise en place d'un service de mobilité à la demande pour les personnes âgées
- Volonté de prolonger le TCSP jusqu'à Faverges



MOBILITÉ – Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

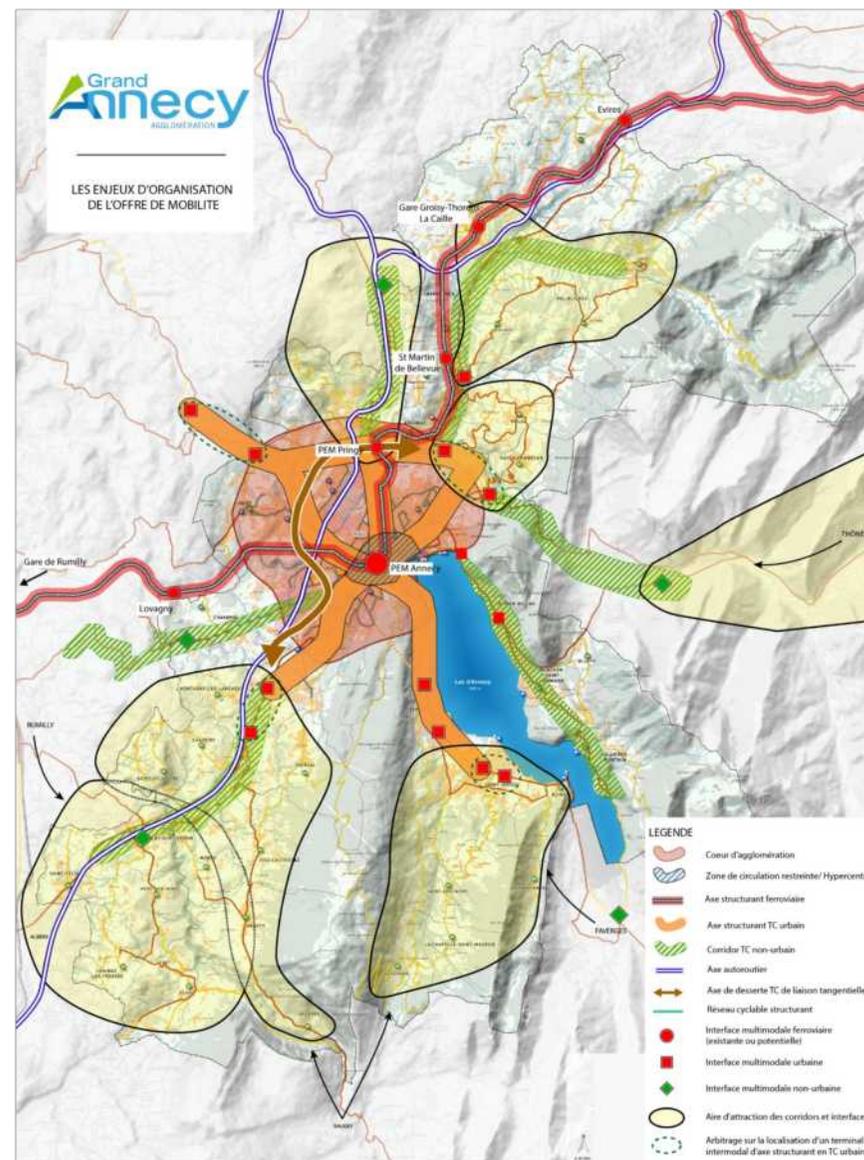
Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Carte de synthèse issue des entretiens avec l'agglomération du Grand Annecy



Les principaux enjeux du territoire :

- Renforcer la desserte du cœur d'agglomération et les liens entre secteurs denses et moins denses
- Développer l'intermodalité et augmenter la fréquence des bus du réseau
- Améliorer les conditions de rabattement sur les grandes infrastructures routières et ferroviaires, grâce à une politique de développement d'interfaces multimodales associées
- Le renforcement des moyens de connexion avec Genève notamment avec un développement de l'offre de mobilité permettant de mieux relier le bassin annécien à Genève
- La question de la « démobilité » à travers les nouveaux rythmes de vie qui permettraient de mieux gérer les difficultés de mobilité sur le territoire
- Réflexion autour de la pérennité et de la conservation de l'aéroport notamment au-delà de la délégation actuelle de 15 ans
- Réflexion autour des nouveaux usages que pourrait prendre le foncier aujourd'hui consacré à l'aéroport : ce foncier est considéré comme une réserve urbanisable (résidentiel / économique)



MOBILITÉ – Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

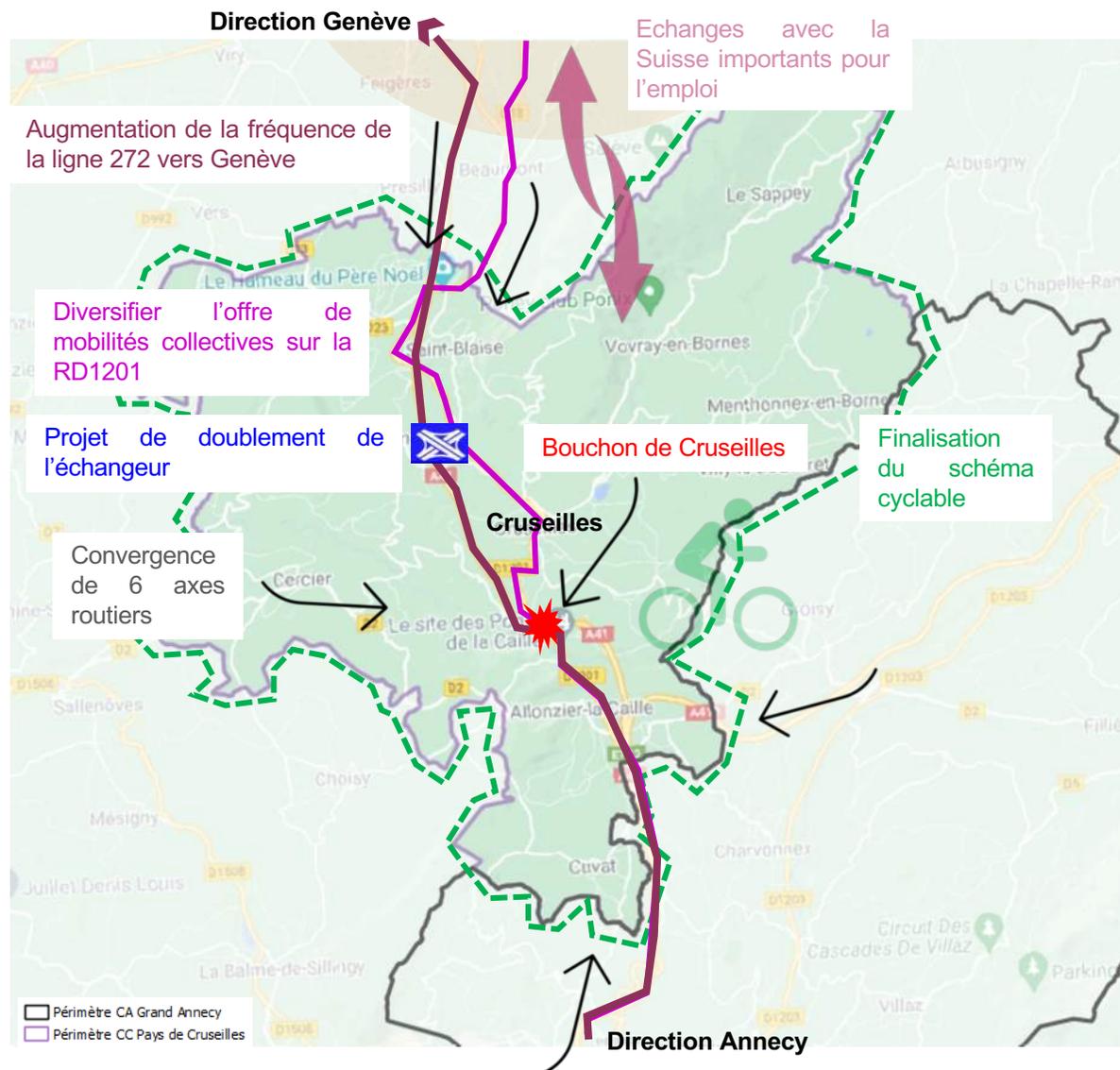
Carte de synthèse issue des entretiens avec la CC du Pays de Cruseilles

Quelques constats :

- La CC du Pays de Cruseilles a pris la compétence mobilité
- De fortes mobilités entre la Suisse et la France pour les emplois
- Un fort trafic routier lié à la convergence de 6 axes routiers
- Augmentation de la fréquence de la ligne 272

Les projets du territoire :

- Les transports en commun :
 - Volonté de développer une desserte de transports par la SIBRA
 - Volonté de développer une desserte du territoire notamment sur le Mont-Sion
 - Aménagement d'une voie bus sur le tronçon Genève-Cruseilles
 - Les aménagements routiers
 - Agrandissement du P+R / Aire de covoiturage au Mont Sion
 - Projet de contourner Cruseilles pour ainsi réduire la circulation automobile en centre-ville (bouchon de Cruseilles)
 - Projet de doublement de l'échangeur et d'aménager une entrée-sortie vers le Sud (actuellement il n'y en a qu'une au Nord)
 - Volonté de diversifier l'offre de mobilités collectives sur l'axe de la RD1201 (Annecy/Genève)
 - Les modes actifs :
- Finalisation du schéma cyclable à l'échelle du territoire
- Projet de véloroute des 5 lacs (tracé à définir)



MOBILITÉ – Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Carte de synthèse issue des entretiens avec la CC Rumilly Terre de Savoie

Quelques constats :

- La CC est AOM et souhaite exercer pleinement cette compétence dans tous les champs de la mobilité
- Une forte problématique de trafic poids lourds sur l'axe Nord-Sud traversant le territoire conduisant à un phénomène de shunte au niveau de l'A40 et A41
- Des offres de mobilité partagée alternatives à la voiture individuelle sous-fréquentées

Les projets du territoire :

Les transports en commun :

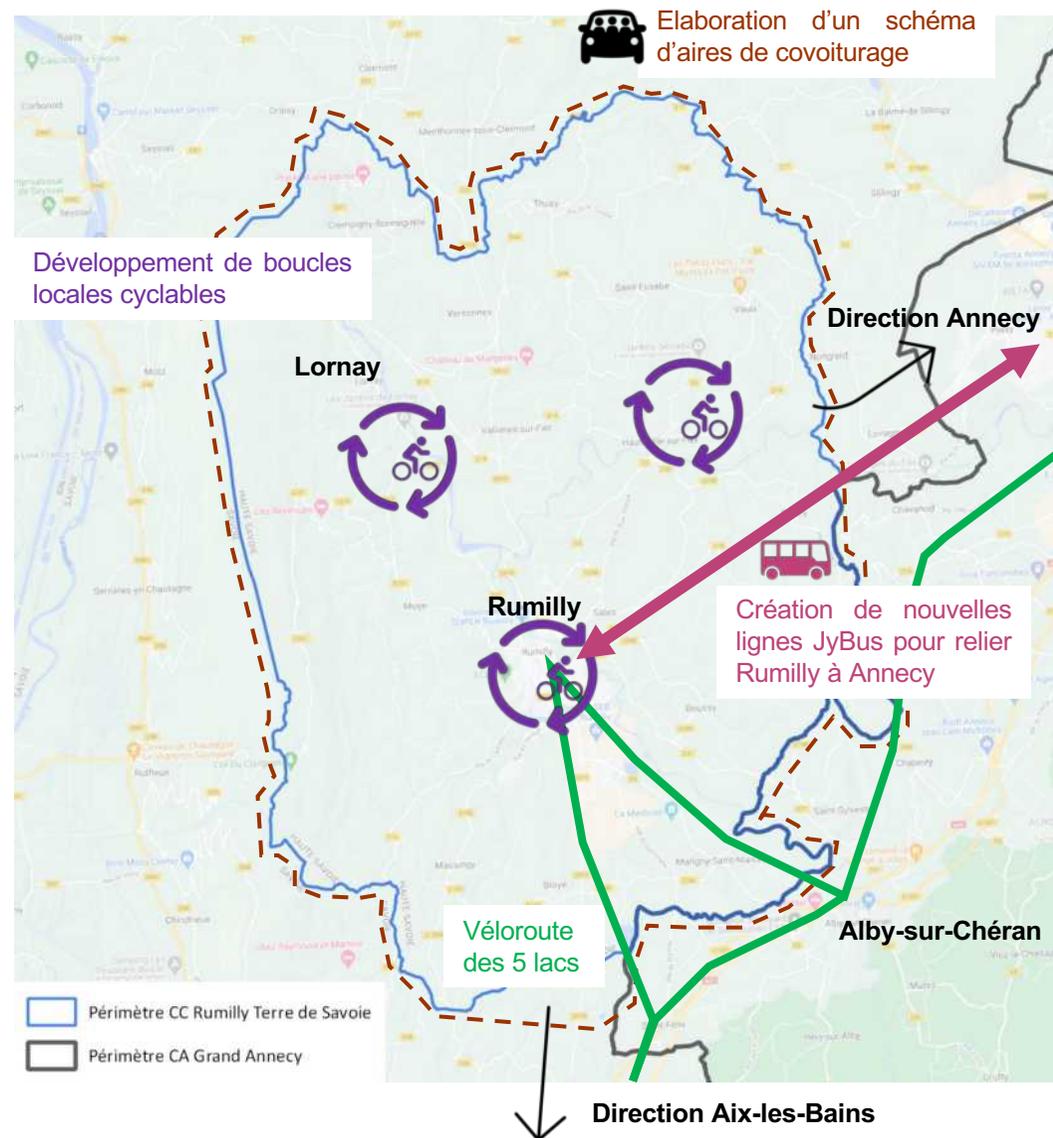
- Création de nouvelles lignes J'yBus pour connecter la commune de Rumilly à Annecy à travers des nouvelles dessertes et un nouveau service de cadencement des bus

Les modes actifs :

- Implantation de vélos-stations sur le territoire
- Projet de véloroute « 5 lacs » qui traverse le territoire (axe Aix-Rumilly-Alby)
- Volonté de développer un réseau de boucles locales cyclables

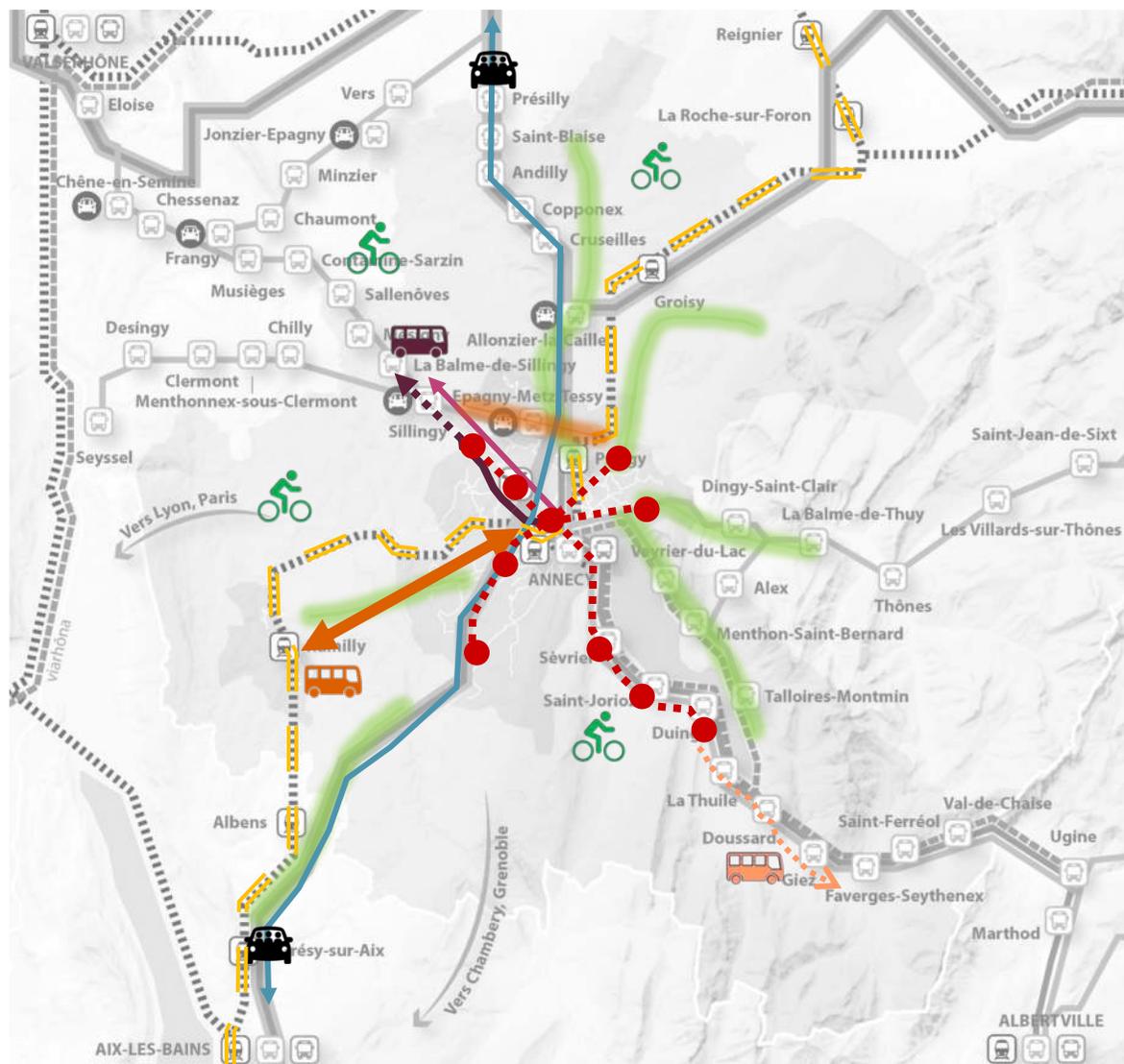
Les mobilités alternatives :

- Elaboration d'un schéma d'aires de covoiturage



MOBILITÉ – Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Synthèse projets mobilité



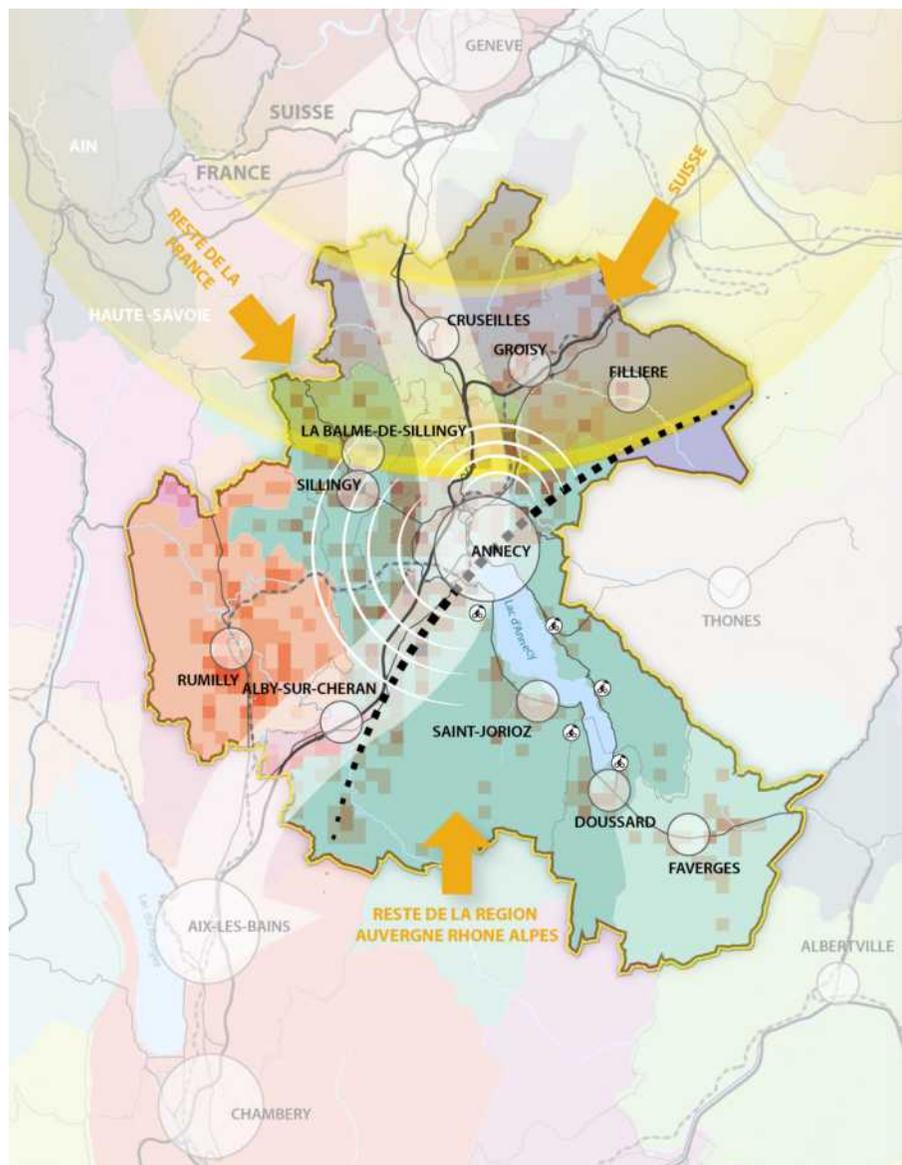
SCOT DU BASSIN ANNECIEN LES MOBILITES DU TERRITOIRE

-  Prolongation de la ligne BHNS vers La-Balme-de-Sillingy
-  Transport par câble entre La-Balme-de-Sillingy et le cœur d'agglomération d'Annecy
-  Projet de ligne ferroviaire vers Aix-les-Bains : régénération avec doublement des voies
-  Axe structurant TC urbain
-  Corridor TC non-urbain
-  Création de nouvelles lignes JyBus pour connecter Rumilly à Annecy
-  Volonté de diversifier l'offre de mobilités collectives sur l'axe de la RD1201 (Annecy/Genève)
-  Réalisation des schémas cyclables pour les EPCI limitrophes d'Annecy (déjà réalisé) et mise en cohérence inter-communales
-  Projet de BHNS
-  Prolongation du TCSP jusqu'à Faverges

Source : Igm, BD topographique
Conception: Atopia



PARTIE 1 : CAPACITÉS D'ACCUEIL – Synthèse cartographique



Point d'appui

Une très forte attractivité résidentielle, qui porte la croissance de la population du territoire, et qui s'inscrit à l'échelle nationale : les nouveaux arrivants proviennent avant tout des régions françaises hors Auvergne-Rhône-Alpes.

↑ Principaux flux résidentiels

Un maillage du territoire qui s'appuie sur des pôles de proximité structurant des bassins de vie (poids résidentiel, services et équipements, commerces, emplois).

○ Pôles structurants ■ Bassins de vie

Un bon réseau d'infrastructures de mobilité amené à être conforté à l'avenir (projets de mobilités collectives et d'axes de modes doux programmés sur le territoire).

— Autoroute — Route départementale - - - Réseau ferré

🚲 Un positionnement en faveur du cyclotourisme qui constitue une opportunité pour le développement du réseau d'axes structurants en faveur des mobilités douces.

Point de vigilance

■ Forte hausse de la population - sentiment de surchauffe qui altère la qualité du cadre de vie du territoire : congestion des équipements, des mobilités, forte sollicitation de l'environnement.

☀️ Inscription du territoire dans le bassin genevois qui alimente la hausse des prix immobiliers (plus soutenue au nord du territoire) et complique l'accès au logement pour certains ménages.

🌀 Un desserrement du cœur d'agglomération en premier lieu vers l'ouest : secteurs de Rumilly, de Cruseilles et d'Alby.

■ Une partition est / ouest du territoire entre une partie ouest dans les flux, au peuplement dynamique, et une partie est en retrait (peuplement plus âgé, etc.)

↕ Sillon Alpin: forte inscription du développement en lien avec les mobilités carbonées - notamment l'axe de la A41 : densités résidentielles les plus fortes.

PARTIE 2 - MODÈLES ÉCONOMIQUES

Quelques chiffres clés :

- **121 000 emplois** en 2018 ;
- **3 pôles** ayant un indice de **concentration d'emploi supérieur à 100** ;
- **73%** de la population des 15-64 ans est constituée d'**actifs occupés** en 2018 ;
- **27%** de la population des 15-64 ans est considérée comme **inactive** en 2018
- **28%** des actifs appartiennent à la catégorie des **professions intermédiaires** en 2018 ;
- **28%** des actifs appartiennent à la catégorie **employés** en 2018 ;
- **17%** des actifs occupent des postes de **cadre et de professions intellectuelles supérieures** ;
- **84%** de la population dispose d'un diplôme (au moins BEPC, le brevet des collèges ou le DNB) ;

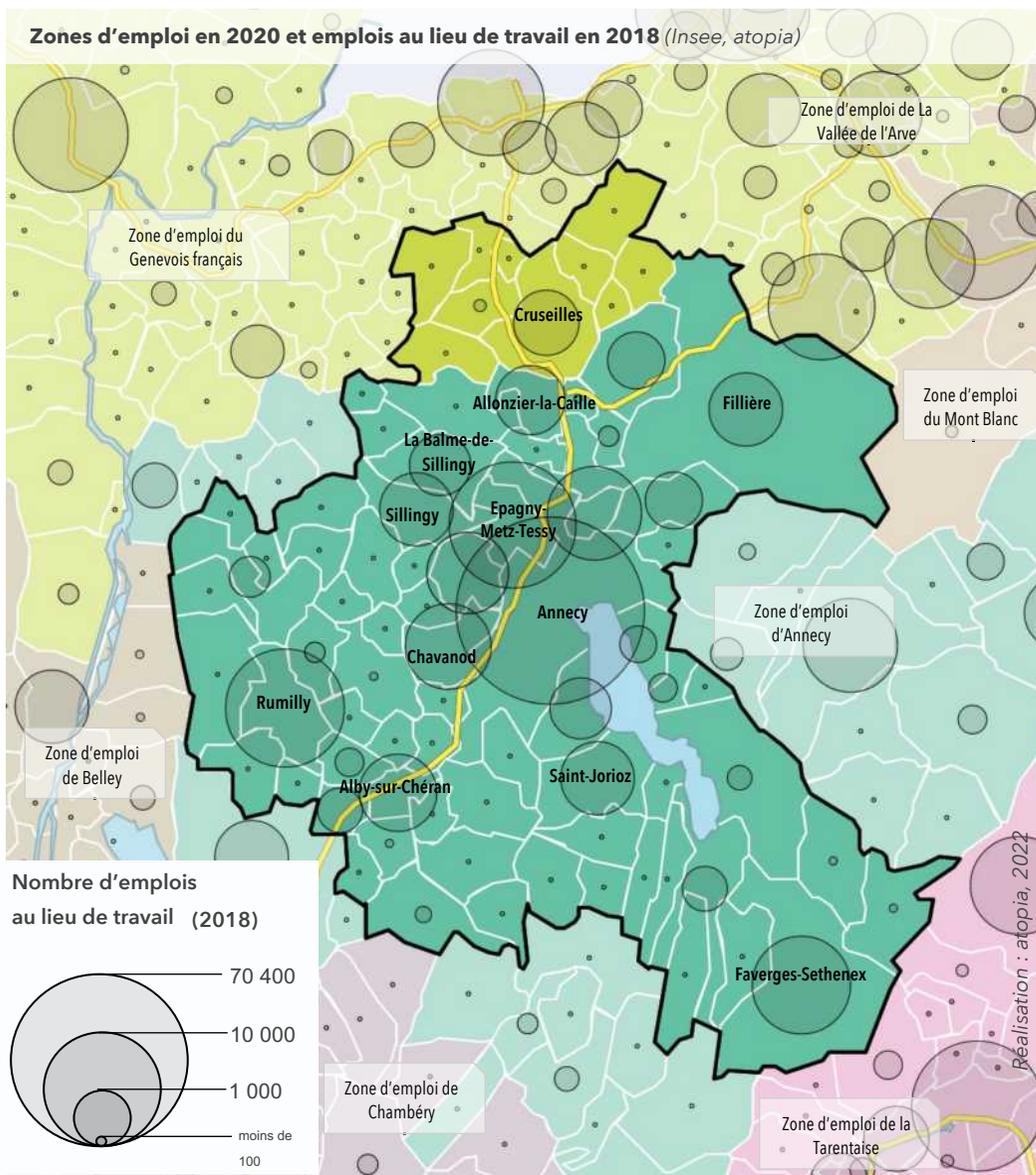
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Géographie de l'emploi
- Population active
- Tissu économique local
- Initiatives d'économie circulaire

COMMERCE

AGRICULTURE

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Géographie de l'emploi



Un tissu économique attractif

Le tissu économique du bassin annécien comprenait 121 000 emplois en 2018 (87 470 postes salariés en 2020). Le cœur d'agglomération et les pôles d'emplois relais secondaires (Rumilly, Faverges-Seythenex notamment) structurent un bassin d'emplois dont les contours dépassent les limites du périmètre du SCoT, soulignant sa capacité à répondre aux besoins d'emploi de la population d'un plus vaste espace : vallées de Thônes, secteur sud des Bauges.

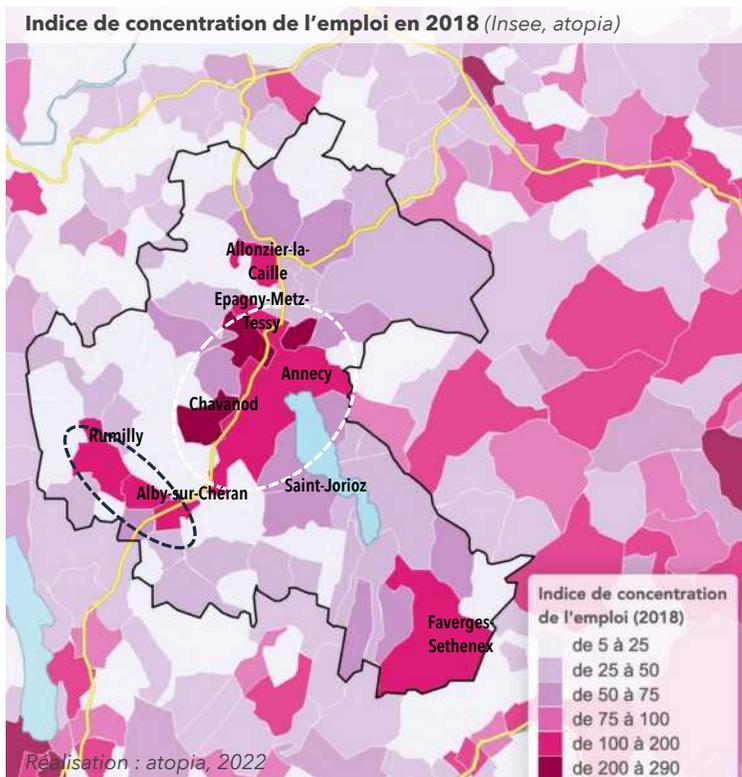
À elle seule, **Annecy** compte 70 400 emplois et des entreprises d'importance comme SOPRA-STERIA (services numériques), le centre R&D de NTN-SNR Roulements (mécanique), Salomon (matériel de sport), Entremont (IAA).

Rumilly compte un tissu économique dense composé de trois espaces à vocation économique (Rumilly Nord, Est et Sud) et de plusieurs fleurons économiques comme Tefal (articles culinaires), Vulli (fabricant du jouet Sophie la Girafe) et Cereal Partners France (fournisseur du groupe Nestlé). **Faverges-Seythenex** constitue le second pôle industriel, sur l'axe Annecy - Albertville, et accueille par exemple l'entreprise Staübli (robotique, machines-outils), la manufacture Stunzi (soieries), la menuiserie industrielle Piquand.

En revanche, le nord du territoire est inclus dans la zone d'emploi du Genevois français, en lien avec des flux domicile / travail importants vers la Suisse et l'espace frontalier.

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Géographie de l'emploi



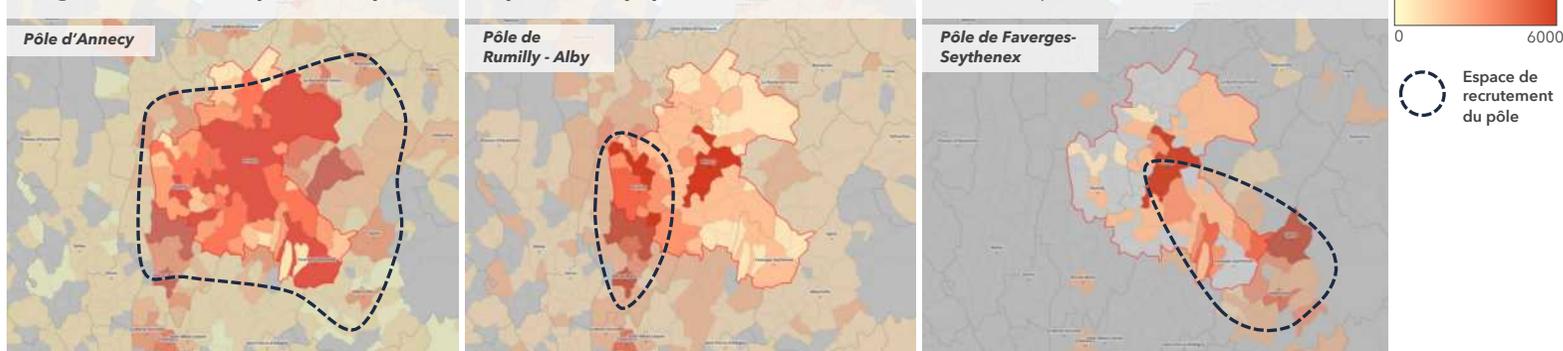
Un espace structuré autour de 3 grandes polarités économiques

Les 3 pôles présentés ci-avant structurent l'appareil économique du bassin annécien : ils recrutent sur des espaces plus ou moins éloignés et présentent un indice concentration de l'emploi supérieur à 100. La géographie de l'emploi met en évidence l'importance de la desserte autoroutière (A41) le long de laquelle sont présentes les principales polarités économiques (Alby-sur-Chéran, Allonzier-la-Caille, Epagny-Metz-Tessy, Chavanod).

Les besoins en main d'œuvre de l'appareil économique sont pourvus par des besoins d'emplois locaux aux dimensions variables :

- nous l'avons vu précédemment, le pôle d'Annecy (commune nouvelle et polarités périphériques) recrute à une échelle plus étendue que le périmètre du SCoT, impliquant des déplacements domicile / travail de grande distance souvent contraints et liés à la cherté du marché immobilier annécien ;
- Celui de Rumilly / Alby-sur-Chéran recrute à l'échelle d'un espace de plus grande proximité (Valières-sur-Fier, Entrelacs, Saint-Félix) jusqu'à Aix-les-Bains (effet TER) soulignant une plus forte imbrication des fonctions territoriales et des besoins d'organisation des mobilités à cette échelle ;
- Enfin, celui de Faverges-Seythenex recrute le long des axes routiers desservant les vallées de la Chaise (Val de Chaise, Ugine), et du Ruisseau de Tamié (Albertville), mettant en évidence des besoins en mobilité « sortantes » vers les pôles sud-savoynards.

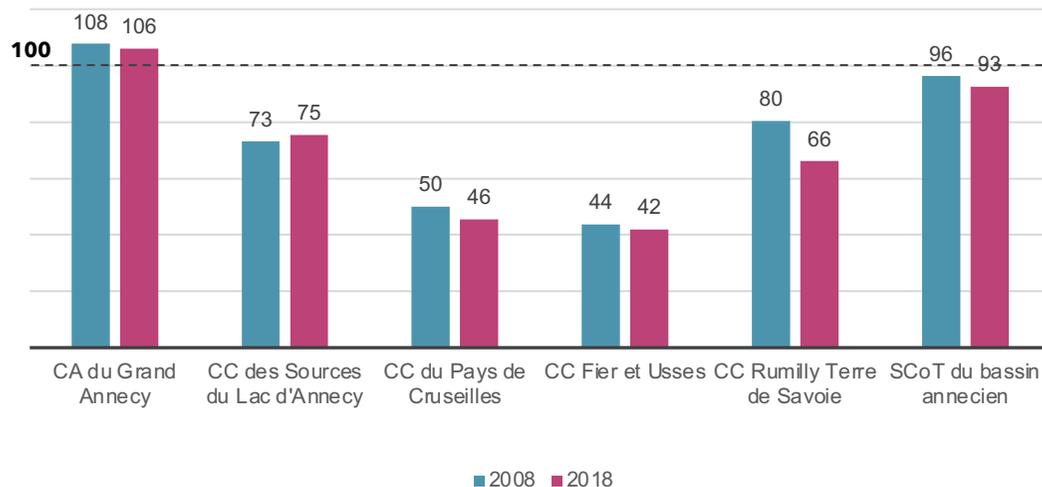
Origine des actifs occupant un emploi dans les pôles (hors population résidente) en 2018 (Insee, atopia)



L'indice de concentration de l'emploi (ICE) mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi (Définition Insee)

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Géographie de l'emploi

Indice de concentration de l'emploi en 2008 et 2018 (Insee, atopia)

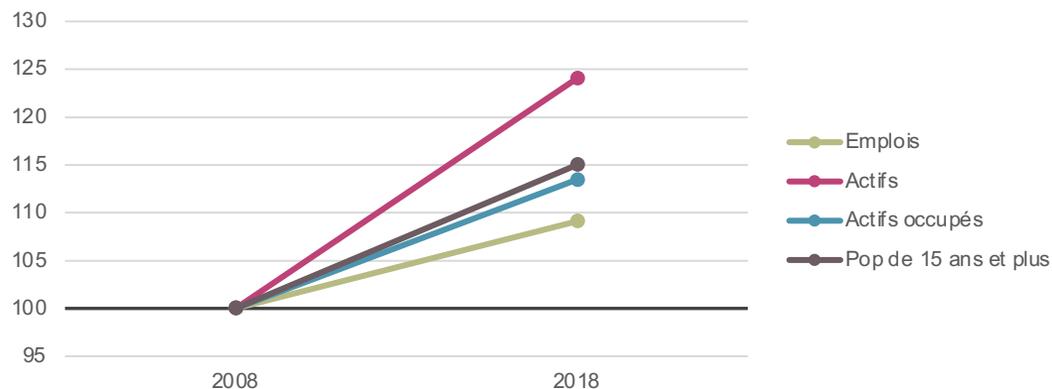


Un équilibre emplois / population occupée en repli : une tendance à la résidentialisation ?

Sur la dernière décennie, et ce malgré l'embellie économique (+9% sur les 10 dernières années, le repli de l'indice de concentration de l'emploi souligne une augmentation encore plus rapide de la population active occupée (+13%). Cette tendance est liée à l'attractivité résidentielle très forte du bassin annécien (+15% de population de 15 ans et plus, et +24% d'actifs) et met en évidence une certaine résidentialisation de cet espace de vie : on réside de plus en plus dans le bassin annécien sans pour autant y travailler, occupant un poste à l'extérieur. C'est particulièrement le cas :

- dans le Pays de Cruseilles, sous influence genevoise et ses revenus suisses très importants ;
- et à Rumilly Terre de Savoie, placé sous l'influence du desserrement annécien, du fait de la pression sur le marché du logement qui repousse les ménages les plus modestes sur des marchés plus accessibles mais les contraint à un allongement des distances domicile / travail; mais également du repli de l'emploi au lieu de travail (-400 unités en 10 ans).

Evolution en base 100 des indicateurs d'emploi et d'activité du bassin annécien



Au contraire, la CC des Sources du Lac d'Anney voit cet indicateur évoluer favorablement sous l'effet de l'augmentation de l'emploi plus rapide que celle des actifs occupés.

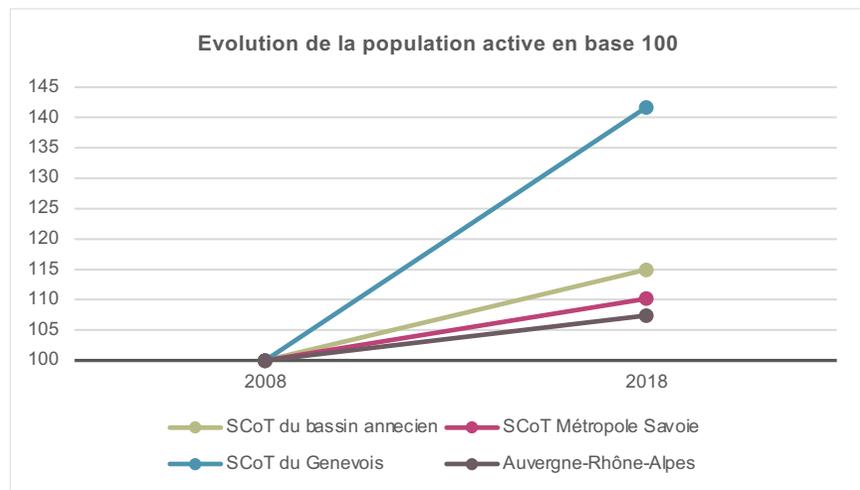
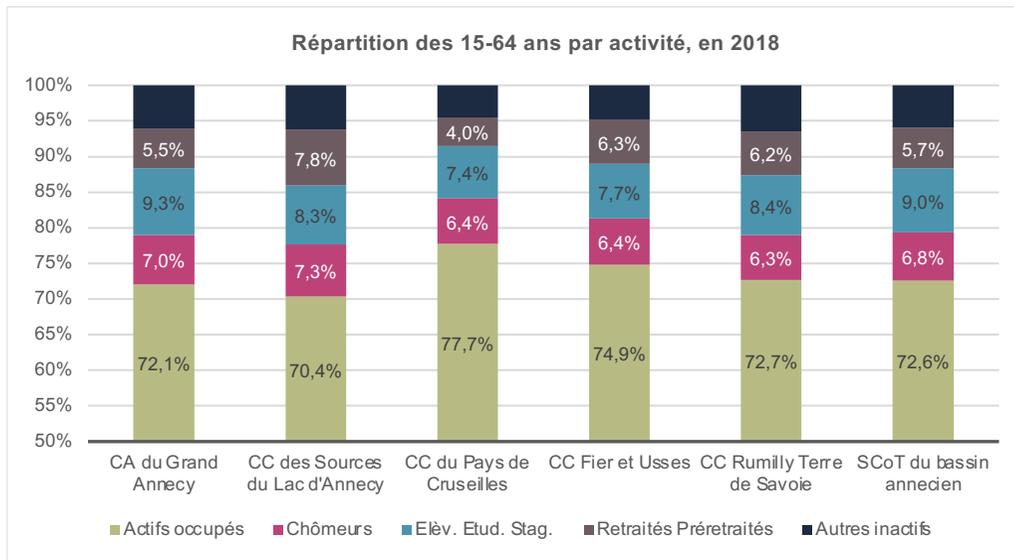
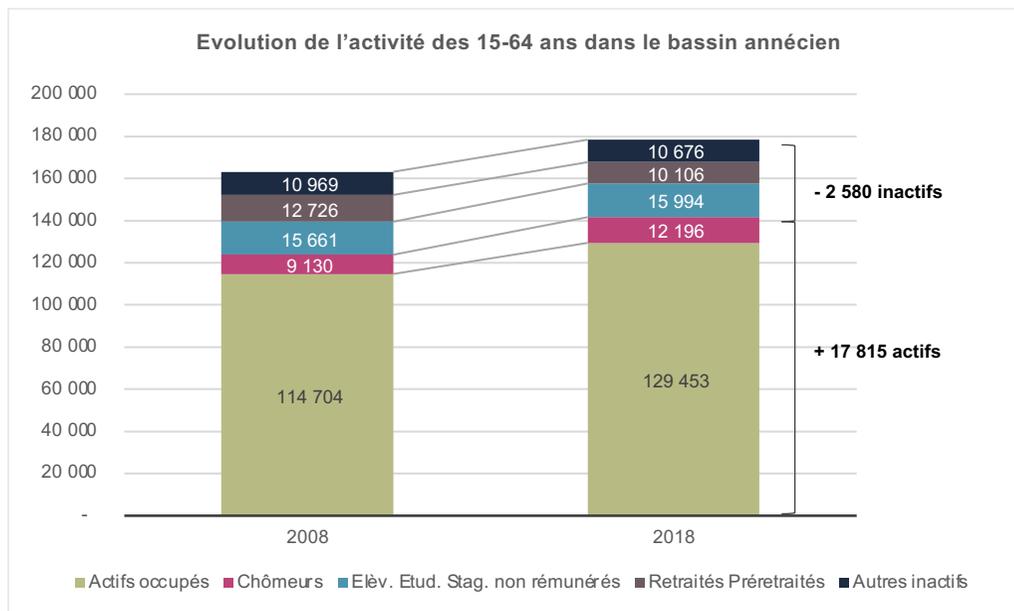
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Population active

Une population résidente active, en emploi et de plus en plus nombreuse

L'attractivité résidentielle du bassin annécien lui permet d'enregistrer une augmentation de 15% de sa population en âge de travailler, soit le double de la tendance régionale. Cette dynamique s'inscrit dans une réalité partagée à l'échelle des deux Savoie, suivant un gradient d'intensité Nord - Sud (Genevois + 43% contre +10% dans la Métropole Savoie).

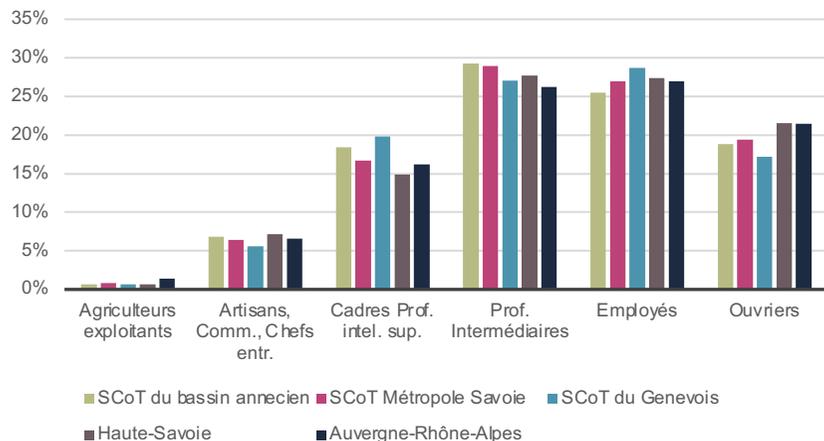
Quelques éléments d'analyse viennent toutefois nuancer cette dynamique florissante :

- si l'augmentation de la population active est portée par celle des actifs occupés, le nombre de personnes en recherche d'emplois a crû de 33% sur les 10 dernières années ;
- malgré la réduction des inactifs (hors étudiants) à l'échelle du bassin annécien, le vieillissement de la population au Sud du territoire augmente l'importance des retraités dans ce secteur.



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Population active

Catégories sociales des actifs en 2018



Un bassin rythmé par la forte mobilité extérieure de ses actifs

Le bassin annécien présente, à son échelle, un profil social d'actifs spécifique par rapport à son environnement régional : hormis l'espace du Genevois français, sont surreprésentées les classes supérieures et moyennes (cadres supérieurs, professions intermédiaires et artisans). Au contraire, les employés et les ouvriers sont nettement moins présents, alors même que le territoire comprend de nombreuses administrations publiques (préfecture de la Haute-Savoie, centre hospitalier, université, etc.)

Cette spécificité sociale des actifs est expliquée par l'influence genevoise et les caractéristiques du marché de l'emploi local, mis en évidence par l'analyse des mobilités domicile / travail des actifs occupés du bassin annécien :

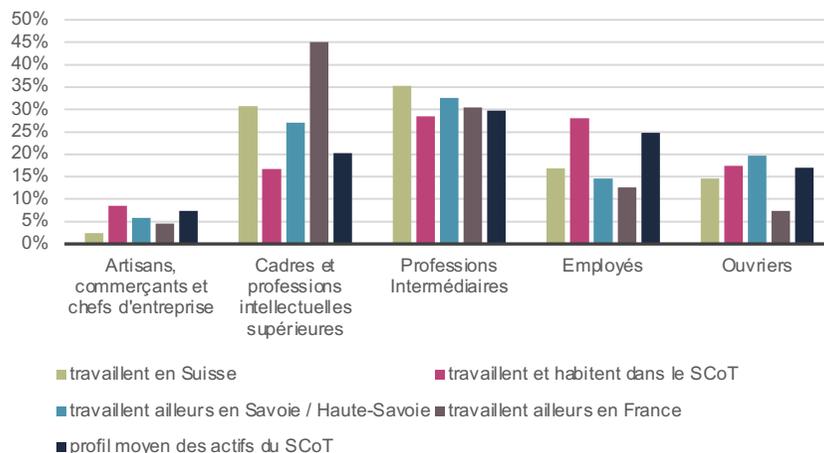
Par ailleurs, ce sont principalement des actifs appartenant aux catégories des professions intermédiaires (28%) et des employés (28%) qui habitent et travaillent dans le SCoT, même si la part de cadre et de professions intellectuelles supérieures n'est pas anecdotique (17%), à égalité avec celle des ouvriers.

Les actifs les plus mobiles à l'extérieur du périmètre d'étude sont les professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures. Une forte proportion d'entre eux vont travailler en Suisse, dans le secteur tertiaire. Cette « évasion » des actifs s'explique par la proximité des métropoles régionales et suisses qui concentrent les emplois qualifiés (Chambéry, Valence, Lyon et Genève) et par leur accessibilité via la gare d'Annecy.

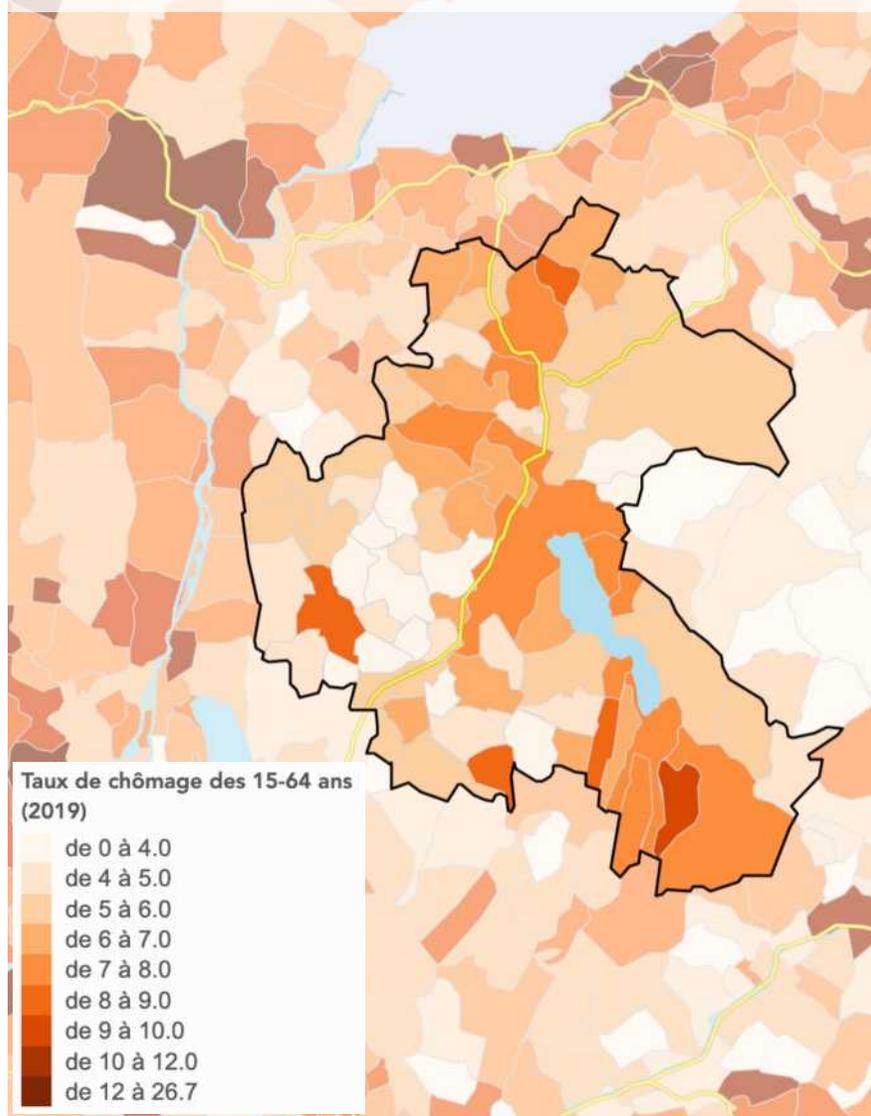
Quant aux ouvriers, ceux-ci travaillent surtout ailleurs en Savoie ou en Haute-Savoie. Cela est dû à l'implantation industrielle ancienne et dense dans les vallées montagnardes et à la présence de systèmes productifs locaux comme celui de la vallée de l'Arve (spécialisée dans le décolletage).

Ainsi, le bassin annécien fonctionne en intense interaction avec des bassins d'emploi extérieurs.

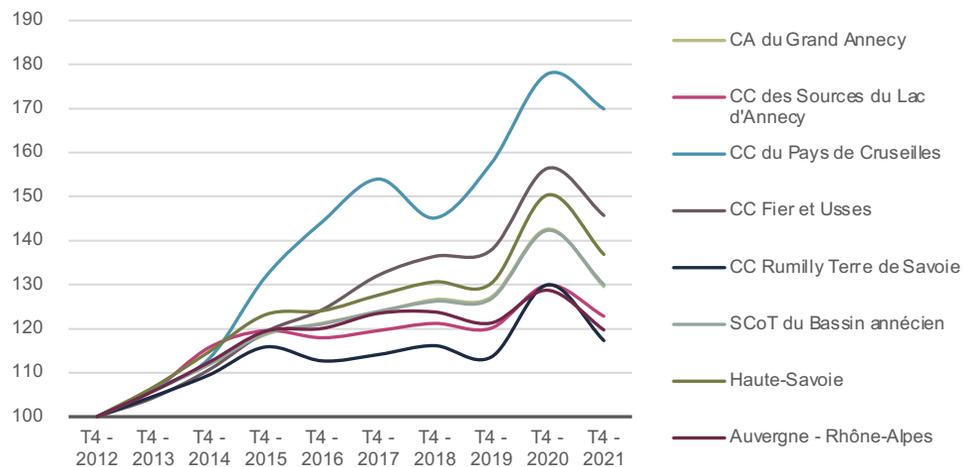
Catégories socioprofessionnelles des actifs occupés du bassin annécien suivant leur lieu de travail



Taux de chômage dans la population des 15-64 ans en 2019



Evolution du nombre de chômeurs en base 100



Sources : INSEE, RP ; DARES ; atopia)

Un chômage très faible

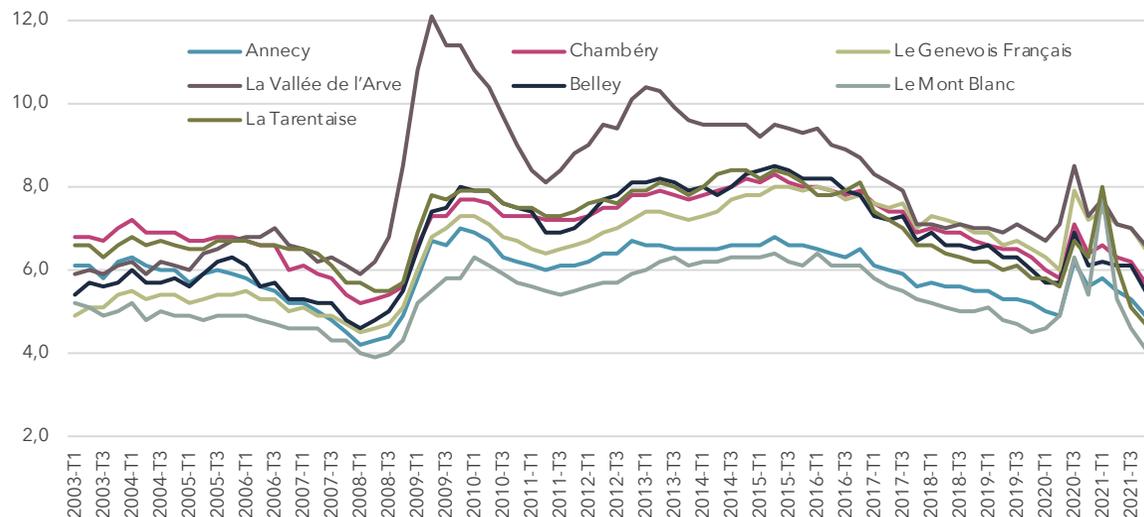
La bonne santé socioéconomique du bassin annécien, tant liée au phénomène transfrontalier qu'à la dynamique qui lui est propre (cf. infra) se traduit aussi par un taux de chômage très faible, de l'ordre de 4,6% au 2^{ème} trimestre 2022 (à l'échelle de la zone d'emploi d'Annecy) et de 6,8% en 2018 à l'échelle SCoT (nb : bases de données différentes).

Aussi, si le nombre de chômeurs augmente dans toutes les intercommunalités membres du SCoT, cette hausse est nettement moins puissante que celle de la population totale, produisant une certaine tension sur le marché de l'emploi annécien, lui-même pressurisé par la concurrence du marché genevois.

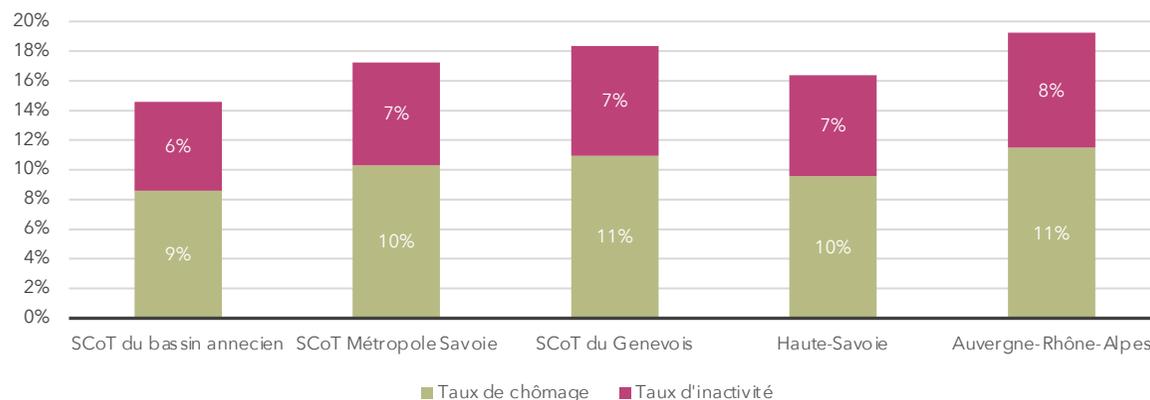
Enfin, l'analyse communale met en évidence un phénomène plus fort dans les pôles du territoire (8,4% à Rumilly, 7,9% à Faverges-Seythenex ou 7,8% à Annecy) lorsque le secteur de l'Albanais bénéficie de la proximité à ces pôles avec des taux de chômage très bas (moins de 4% et jusqu'à 2,8% à Hauteville-sur-Fier).

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Population active

Évolution du chômage par trimestre selon les zones d'emploi entre 2003 et 2021 en pourcentage (Insee, atopia)



Taux de chômage et de l'inactivité de la population de 15 à 64 ans du SCoT du bassin annécien en 2018 (Insee, atopia)



Une meilleure résistance locale aux fluctuations économiques

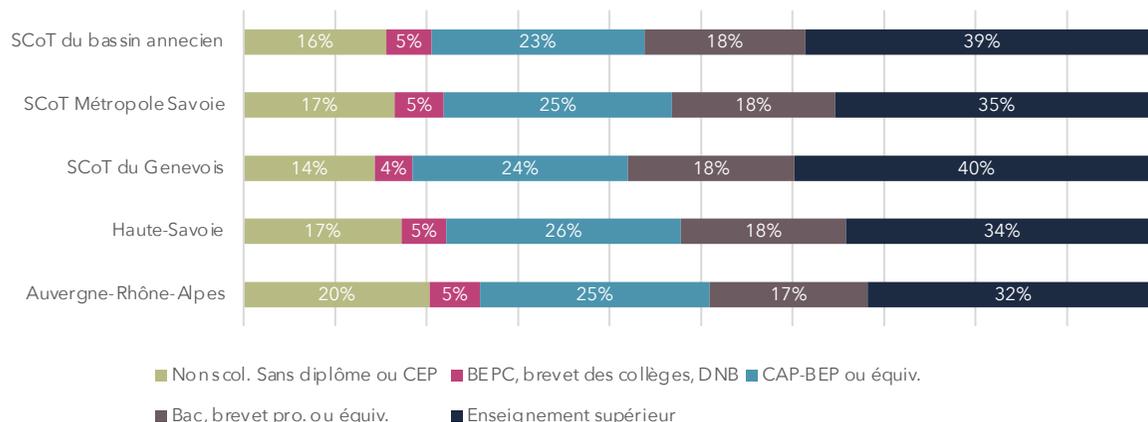
En presque 20 ans, l'évolution du chômage dans la zone d'emploi d'Annecy, dont dépend presque tout le territoire du SCoT, a été relativement stable et son niveau est resté faible. Cela traduit la résilience économique dont a fait preuve le territoire lors des périodes de stagnation ou récession. Les soubresauts enregistrés dans tous les territoires de comparaison au 2^{ème} trimestre 2009 sont des effets de la crise financière mondiale qui a commencé en 2008 et s'est poursuivie jusqu'au milieu des années 2010. Les pics de chômeurs enregistrés en 2020 et au 1^{er} trimestre 2021 sont liés aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'économie nationale, avant que la tendance du chômage ne reparte à la baisse.

On peut voir que le bassin annécien compte des populations au chômage et inactives à la fois peu nombreuses et moindres que dans les territoires de comparaison. Dans les SCoT des bassins chambérien et genevois, le chômage et l'inactivité sont plus élevées (d'un point, sauf pour le taux de chômage du Genevois qui est plus élevé de 2 points). Leurs taux sont également plus forts à l'échelle de la Haute-Savoie et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

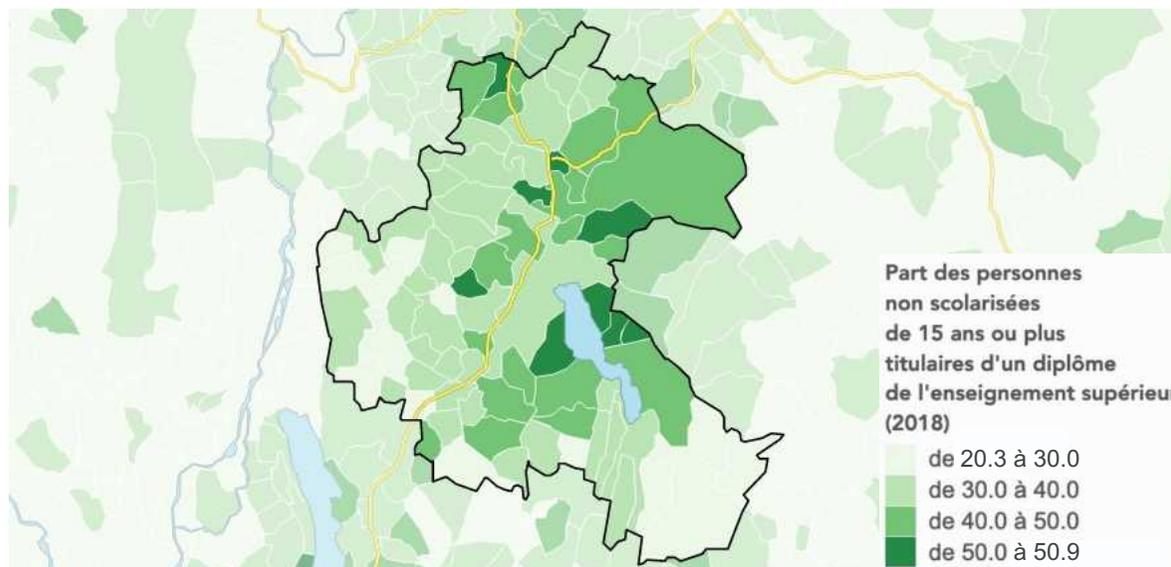
Au sein du SCoT, les espaces où la population en âge de travailler compte le plus de chômeurs sont les pôles urbains (qui concentrent à la fois emplois et chômeurs), les espaces industriels (Faverges-Seythenex et alentours, Rumilly) ainsi que la zone au nord du territoire qui dépend de la zone d'emploi genevoise.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Population active

Niveau de diplôme le plus élevé dans la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2018 (Insee, atopia)



Part des diplômés de l'enseignement supérieur sur la population active totale (Insee, atopia)



Une main d'œuvre locale diplômée, répondant globalement aux besoins du tissu économique local

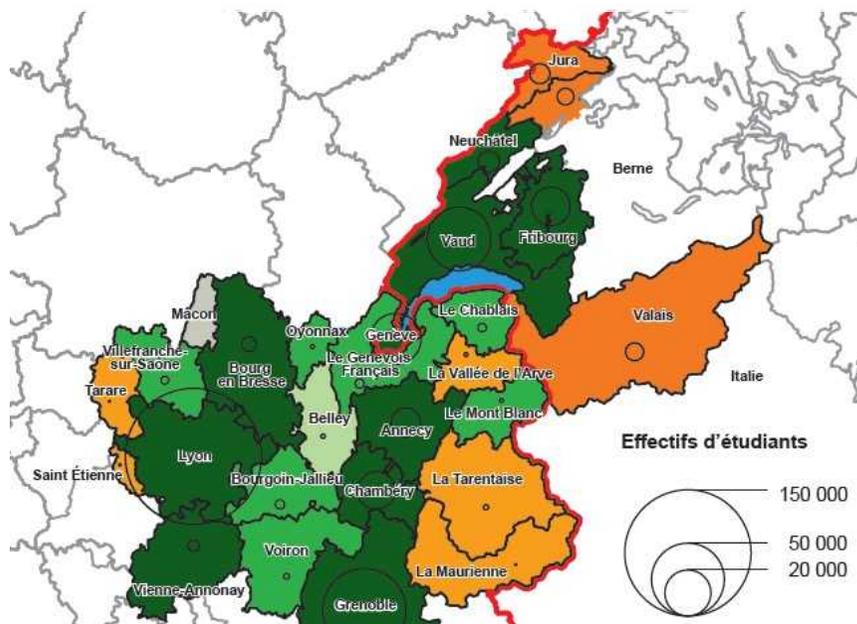
La population du territoire du SCoT du bassin annécien est **une population majoritairement diplômée d'au moins le BEPC, le brevet des collèges ou le DNB** (84% de la population de plus de 15 ans en 2018).

Du fait du profil social de la population résidente, le bassin annécien dispose d'une **main d'œuvre locale correspondant globalement aux besoins de ses unités de production**, notamment dans le secteur tertiaire (informatique, multimédia, édition, etc.) et dans l'industrie qualifiée (robotiques, mécatronique, etc.).

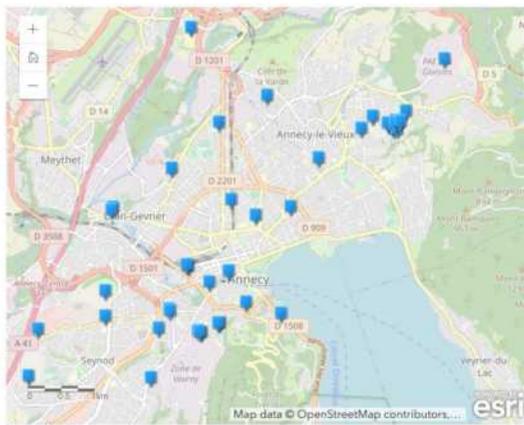
La population diplômée du territoire **répond également aux besoins de la zone d'emploi du Genevois**, donc le nombre d'emplois a fortement augmenté (notamment depuis 1990) et qui fournit de nombreux postes dans le secteur des services.

Néanmoins, certains **emplois peu qualifiés** du bassin (restauration, hébergement...) rencontrent des **difficultés de recrutement**. On peut voir que la part des diplômés de l'enseignement supérieur est plus faible dans la CC Rumilly Terre de Savoie et dans la CC des Sources du Lac d'Annecy que dans le reste du territoire du SCoT. Cela s'explique par des postes et une population active résidente occupant des emplois soit dans le tissu économique local, à plus forte tonalité industrielle que le reste du bassin annécien, soit à proximité dans le cœur d'agglomération faute de pouvoir y habiter également (effet d'éviction des ménages modestes faisant fonctionner le tissu économique de services du pôle annécien).

Offre de formation dans le territoire franco-valdo-genevois élargis (OSTAT)



Sites d'enseignement du Campus de l'Université Savoie Mont-Blanc (Annecy)



Une offre de formation développée et axée sur les besoins du territoire

La présence d'une **population étudiante** est prégnante dans le territoire, ceux-ci représentant 9,0% des 15 ans et plus. L'ampleur de cette présence s'explique notamment par les **caractéristiques de l'offre de formation proposée sur le territoire**.

Le bassin annécien dispose ainsi d'une « **offre complète de formation** », composée de filières courtes, d'établissements d'enseignement supérieur spécialisés et de classes préparatoires aux grandes écoles.

En effet, la zone d'emploi d'Annecy bénéficie d'une **antenne de l'Université Savoie Mont-Blanc** (basée à Chambéry), qui représente près de 4500 étudiants. Le campus d'Annecy comprend l'IUT d'Annecy, l'IAE Savoie Mont-Blanc, Polytech Annecy-Chambéry, la Maison de la Mécatronique, deux laboratoires de physique théorique et des particules et et l'institut Tétras, spécialisé dans les formations en alternance. Ce sont ainsi 4 Masters et 44 formations courtes que l'on peut suivre à Annecy.

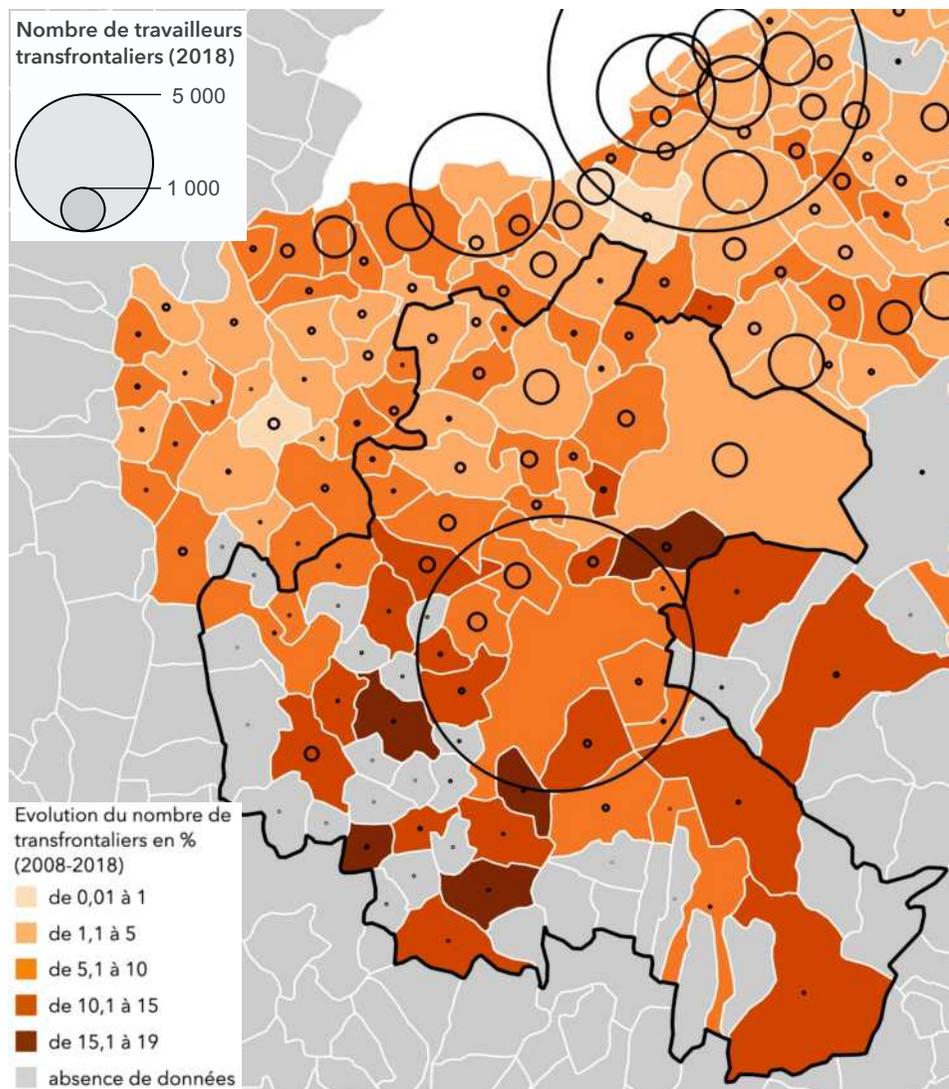
Ces filières de formation ont été pensées pour répondre aux besoins du marché de l'emploi local, en se structurant autour des domaines suivants :

- Sciences, technologies, santé ;
- Droit, économie, gestion ;
- Arts et lettres.

Enfin, depuis 2020, l'Université Catholique de Lyon a ouvert une antenne à Annecy (campus Alpes Europe) proposant des formations dans les filières du droit, de management ou de criminologie.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Population active

Nombre de titulaires d'un permis frontalier dans le canton de Genève et évolution entre 2008 et 2018 (OSTAT, atopia)

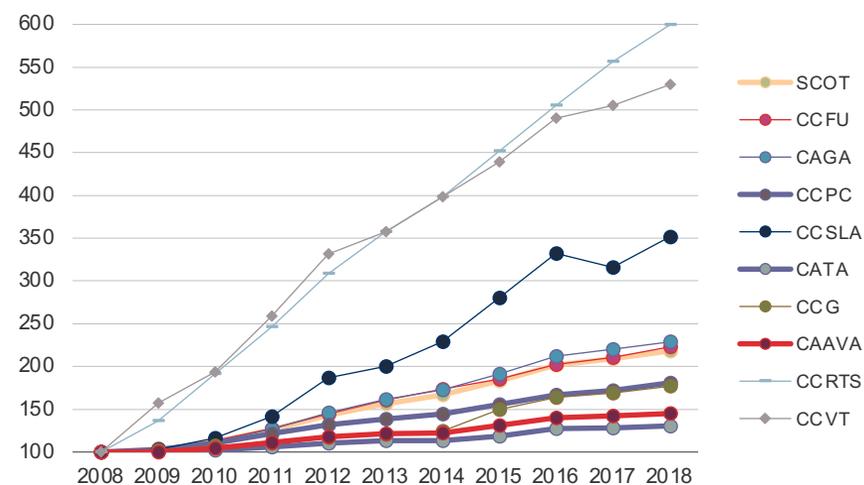


Un territoire au caractère transfrontalier essentiel et en renforcement

Les dynamiques transfrontalières se sont accentuées à l'échelle du SCoT sur 10 ans. Cela est visible à l'évolution du nombre de permis frontaliers, qui a augmenté de près de 120% entre 2008 et 2018 dans le bassin annécien. Cette progression est extrêmement marquée dans la **CC Rumilly Terre de Savoie (+499%)**, mais aussi dans la **CC des Sources du Lac d'Annecy (+252%)**, qui est pourtant la plus éloignée du canton genevois, très attractif pour les actifs savoyards.

Les dynamiques transfrontalières, déjà fortes dans les espaces du SCoT polarisés par la zone d'emploi du Genevois, **se diffusent de plus en plus loin dans le territoire d'étude**. Les secteurs qui recrutent des transfrontaliers sont les activités spécialisées, scientifiques et techniques, le commerce de détail et le BTP.

Évolution des permis frontaliers entre 2008 et 2018 - Base 100 : 2008 (OCSTAT, atopia)



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Tissu économique local

Un tissu économique qui se restructure en appui de filières d'excellence

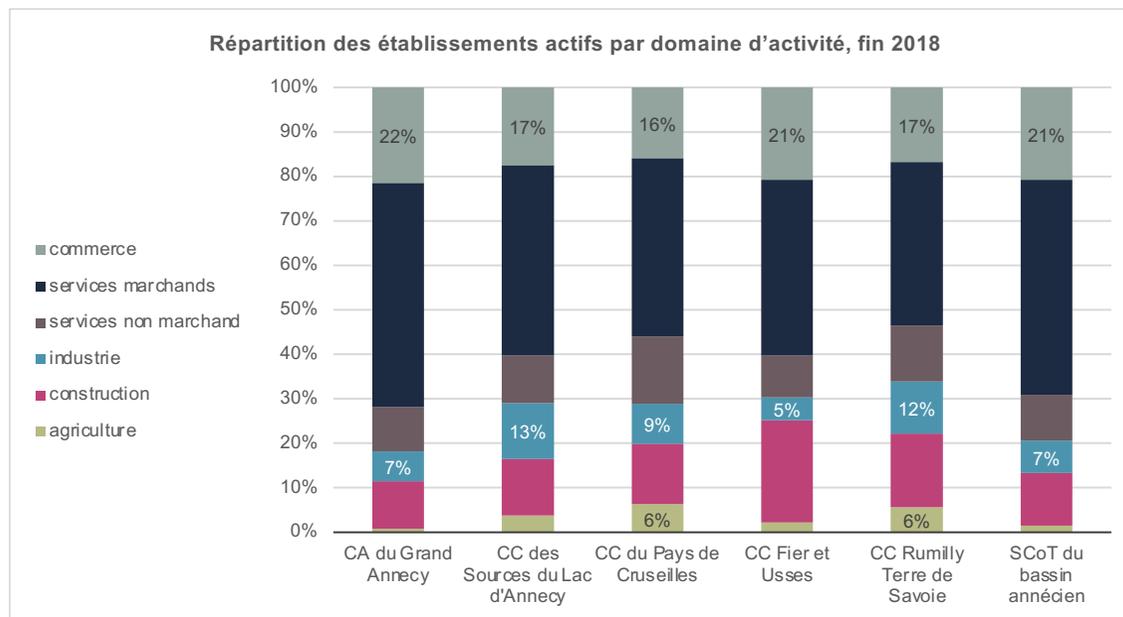
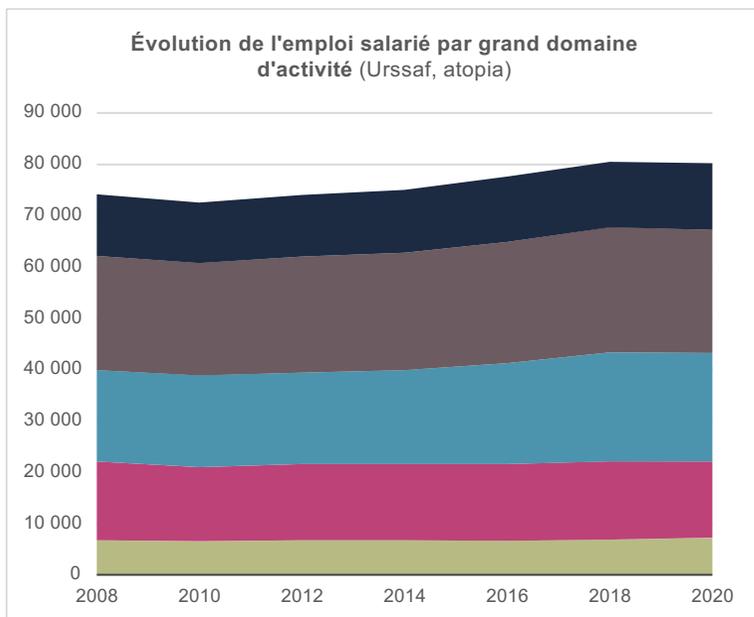
À l'image du reste de l'économie nationale, celle du bassin annécien se tertiarise. En effet, **les moteurs de la croissance de l'emploi salarié depuis 2010 sont tout d'abord les fonctions tertiaires**, la R&D, l'information et la communication, puis les services marchands et enfin les services au public. Le BTP fait également progresser la courbe mais de façon plus ténue.

À l'inverse, et suivant aussi une dynamique vraie à l'échelle nationale, le secteur industriel a perdu des emplois salariés sur la même période. Ce **territoire anciennement industriel** poursuit ainsi sa désindustrialisation, libérant des actifs parfois peu qualifiés.

La dynamique de l'emploi local est aujourd'hui portée par les **filières d'excellence** qui sont développées sur le territoire, notamment :

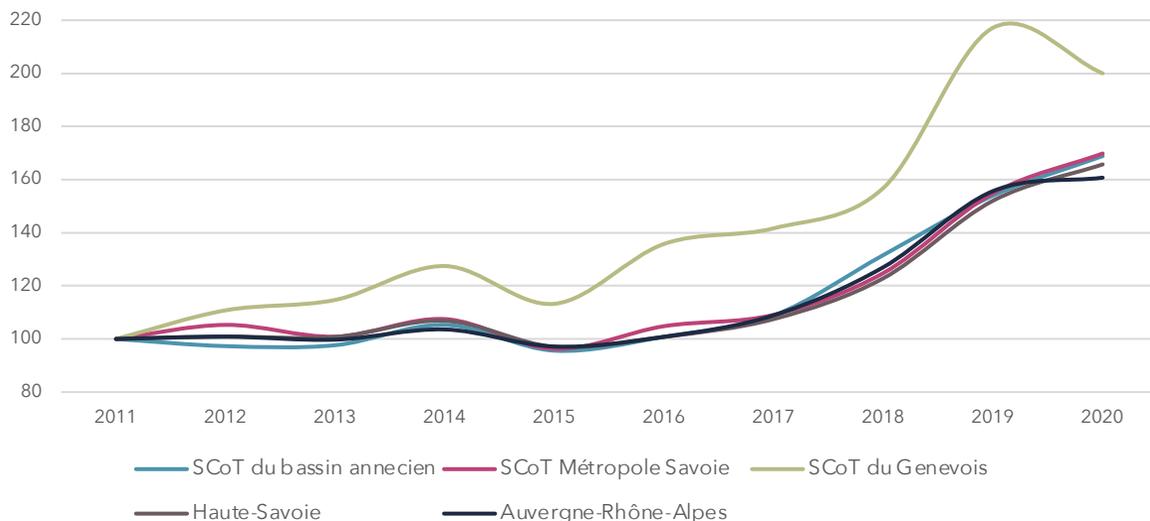
- La mécatronique,
- L'industrie du sport et de l'outdoor,
- Les industries créatives, et en particulier celles liées à l'image, l'animation et le multimédia,
- Le tourisme (hébergement / restauration), notamment d'affaires.

Ces filières font l'objet de **pôles d'excellence** localisés dans le Grand Annecy. Cela interroge la distribution de la création des emplois salariés sur le territoire : sera-t-elle à nouveau concentrée ou plus répartie ?



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Tissu économique local

Évolution des créations d'entreprise entre 2011 et 2020 - Base 100 : 2011 (Insee, atopia)



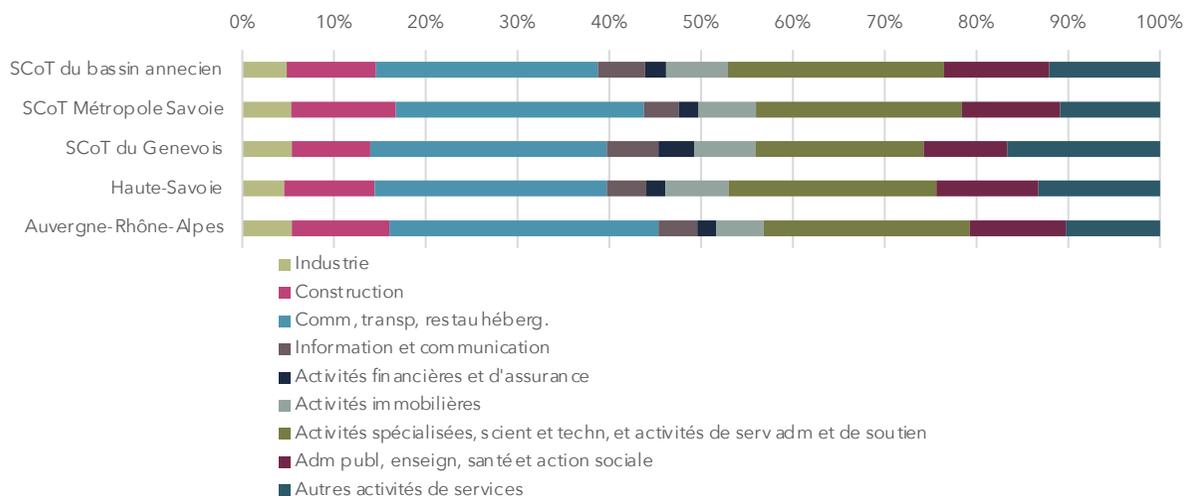
Une dynamique entrepreneuriale dans le secteur tertiaire

Entre 2011 et 2017, le SCoT du bassin annécien a vu le nombre de créations d'entreprise osciller, avant de connaître une **hausse progressive et à un rythme plus soutenu (au moins jusqu'en 2020)**. Cette dynamique correspond également aux dynamiques du **bassin de Chambéry, du département et de la Région**. Toutefois, le SCoT du Genevois se détache par un plus grand nombre d'entreprises créées sur la période d'une part, et la baisse que ce territoire observe depuis 2019.

Les entreprises créées l'ont surtout été dans les domaines du commerce, des transports, de la restauration et de l'hébergement (24%), et dans celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques, et les activités de service administratifs et de soutien (24%).

Cela est venu **renforcer la tertiarisation en cours** du bassin annécien, qui est néanmoins à relativiser suite au contexte économique favorable post-pandémie.

Secteur d'activité des entreprises créées en 2020 (Insee, atopia)



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Tissu économique local

Indice de spécialisation des activités économiques selon les postes salariés des entreprises du SCoT du bassin annécien en 2018 en comparaison du département et de la Région (Insee)



Un territoire marqué par les industries

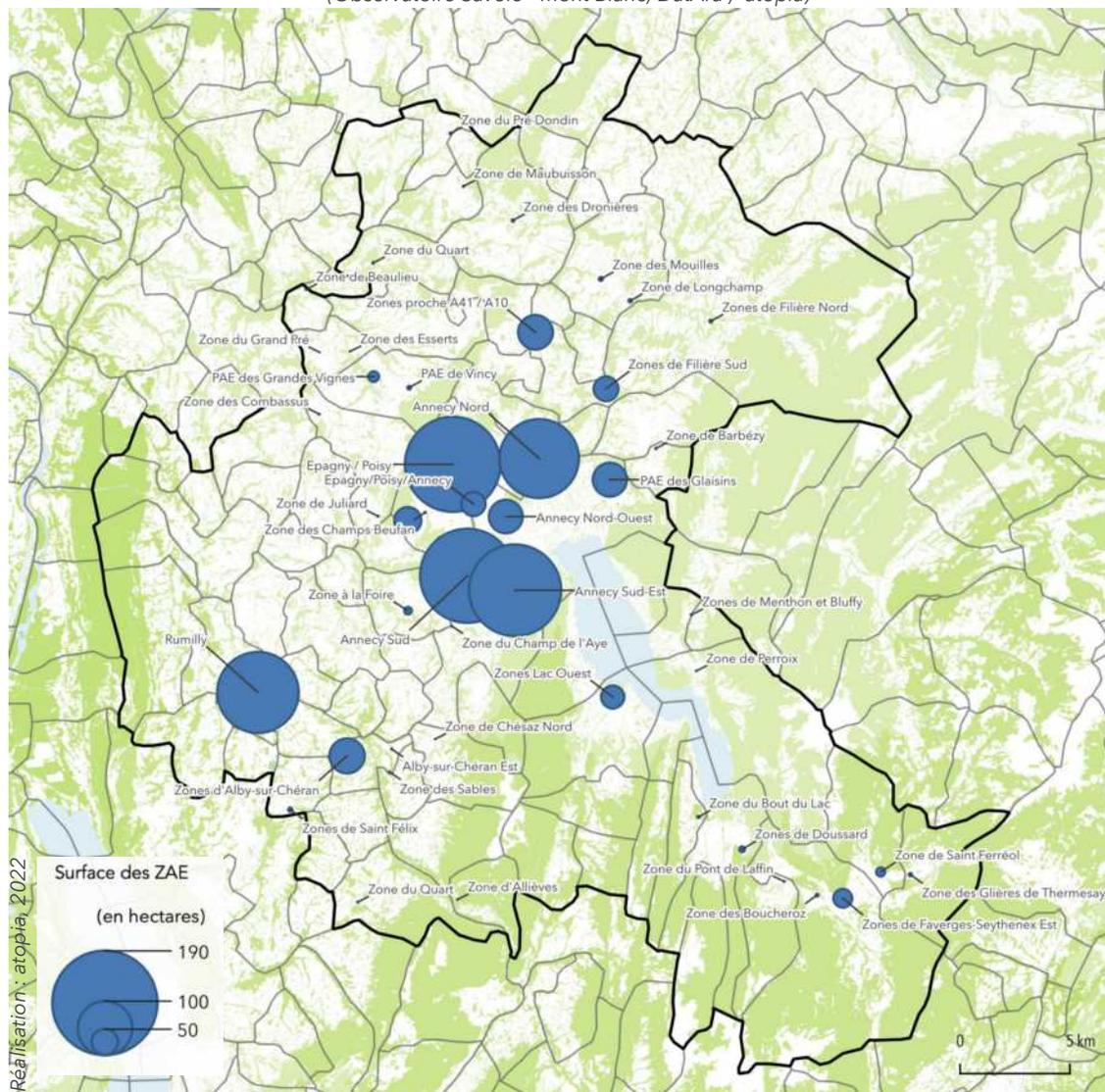
Le bassin annécien se démarque par sa spécialisation dans les domaines suivants : fabrication, réparation et installation de machines et d'équipements (Staübli, NTN-SNR) ; informatique (SOPRA-STERIA), télécommunications, édition, audiovisuel, diffusion ; finance et comptabilité, assurance, ingénierie, R&D...

Cette spécialisation a permis l'émergence de filières d'excellence pourvoyeuses d'emplois et spécifiques au territoire, qui l'identifient et le singularisent dans l'écosystème départemental et régional.

Les centres de recherche et l'offre de formations qui fonctionnent avec ces filières participent à l'attractivité du bassin annécien sur les jeunes et jeunes actifs.



Surface des zones d'activités économiques
(Observatoire Savoie - Mont Blanc, DatAra ; atopia)



Les zones d'activités économiques existantes du bassin annécien sont concentrées dans les espaces périphériques d'Annecy et à proximité de Rumilly, le reste des zones se répartissant avant tout dans les vallées et le long des axes routiers.

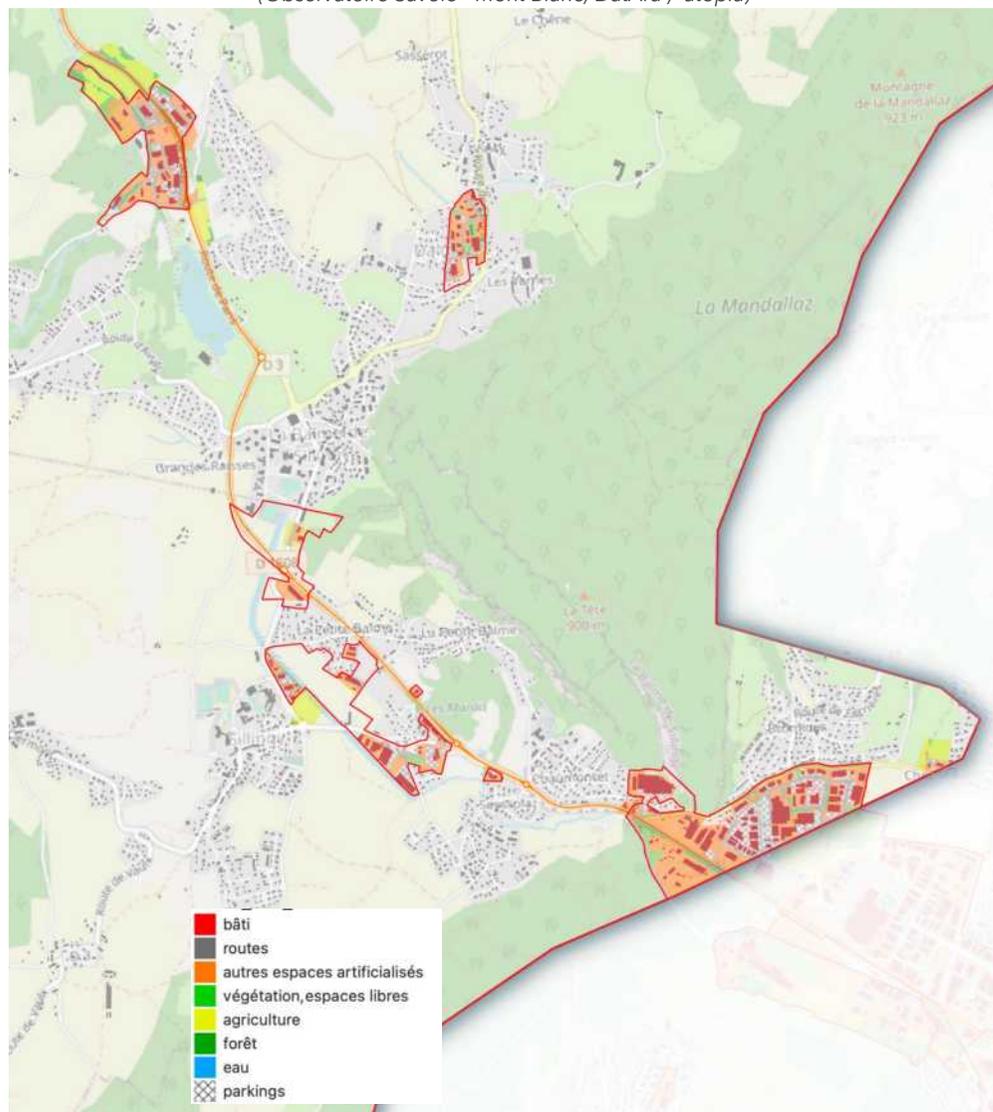
Des projets sont à l'étude pour créer de nouvelles zones (zone de Mercier à Saint-Martin-Bellevue) ou étendre des zones existantes (Espace Leaders à Alby-sur-Chéran) car les espaces commercialisables sont de plus en plus rares (et chers). Les besoins existent car les créations d'emplois sont bien supérieures aux objectifs fixés par le SCoT de 2014. En effet, au lieu de 1000 emplois, ce sont 1330 emplois par an qui ont été créés entre 2014 et 2018.

Cette dynamique s'inscrit néanmoins dans un contexte territorial où les disponibilités foncières immédiates ou planifiées (180 ha) sont très en-deçà des surfaces prévues par le SCoT pour les activités économiques (280 ha). Ainsi, des projets d'envergure ont été suspendus, comme la ZAE des Voisins ou la zone Seynod-Montagny dans l'agglomération d'Annecy. Le coût ou encore les contraintes environnementales ont mis ces projets en pause.

Ces réalités interrogent la possibilité de mettre en place un modèle de développement économique plus diffus, en intégrant les espaces d'activités directement dans le tissu urbain, en intensifiant les zones préexistantes ou en les renouvelant.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Tissu économique local

Zoom - occupation du sol des zones d'activités économiques - CC Fier et Usse
(Observatoire Savoie - Mont Blanc, DatAra ; atopia)

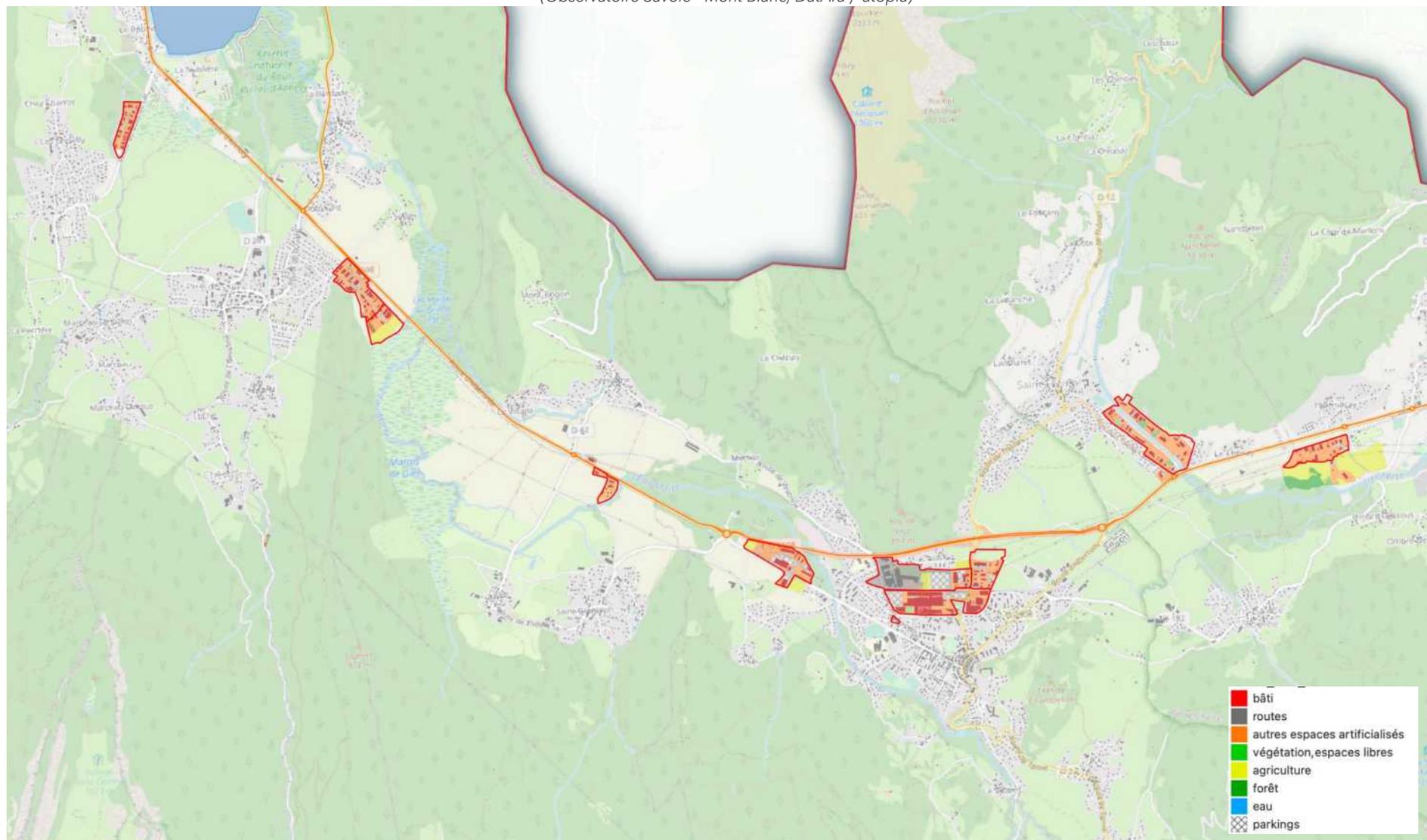


Zoom - occupation du sol des zones d'activités économiques - Pays de Cruseilles
(Observatoire Savoie - Mont Blanc, DatAra ; atopia)



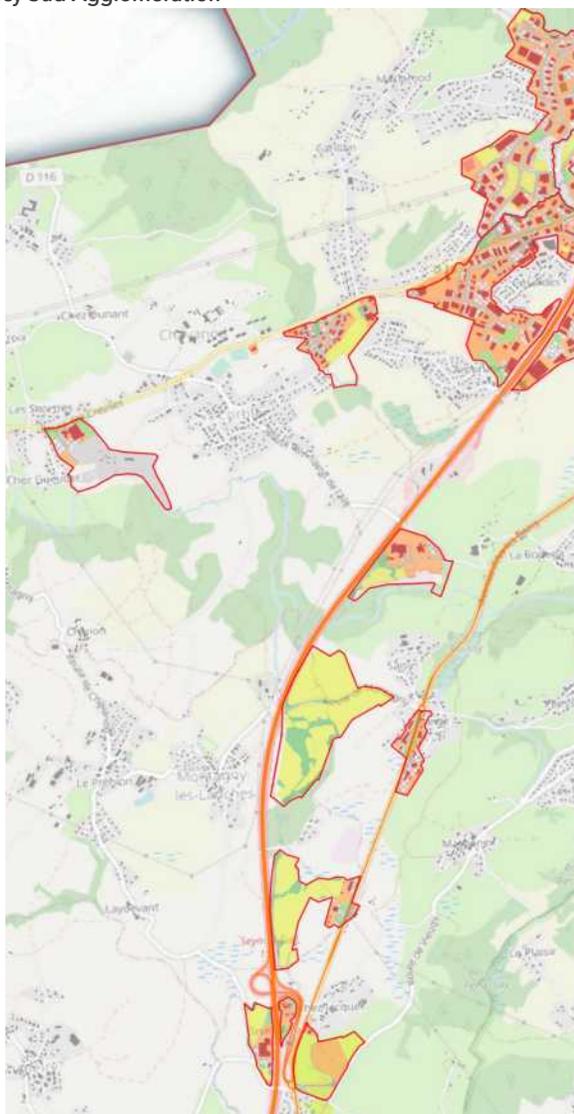
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Tissu économique local

Zoom - occupation du sol des zones d'activités économiques - CC des sources du Lac d'Annecy
(Observatoire Savoie - Mont Blanc, DatAra ; atopia)

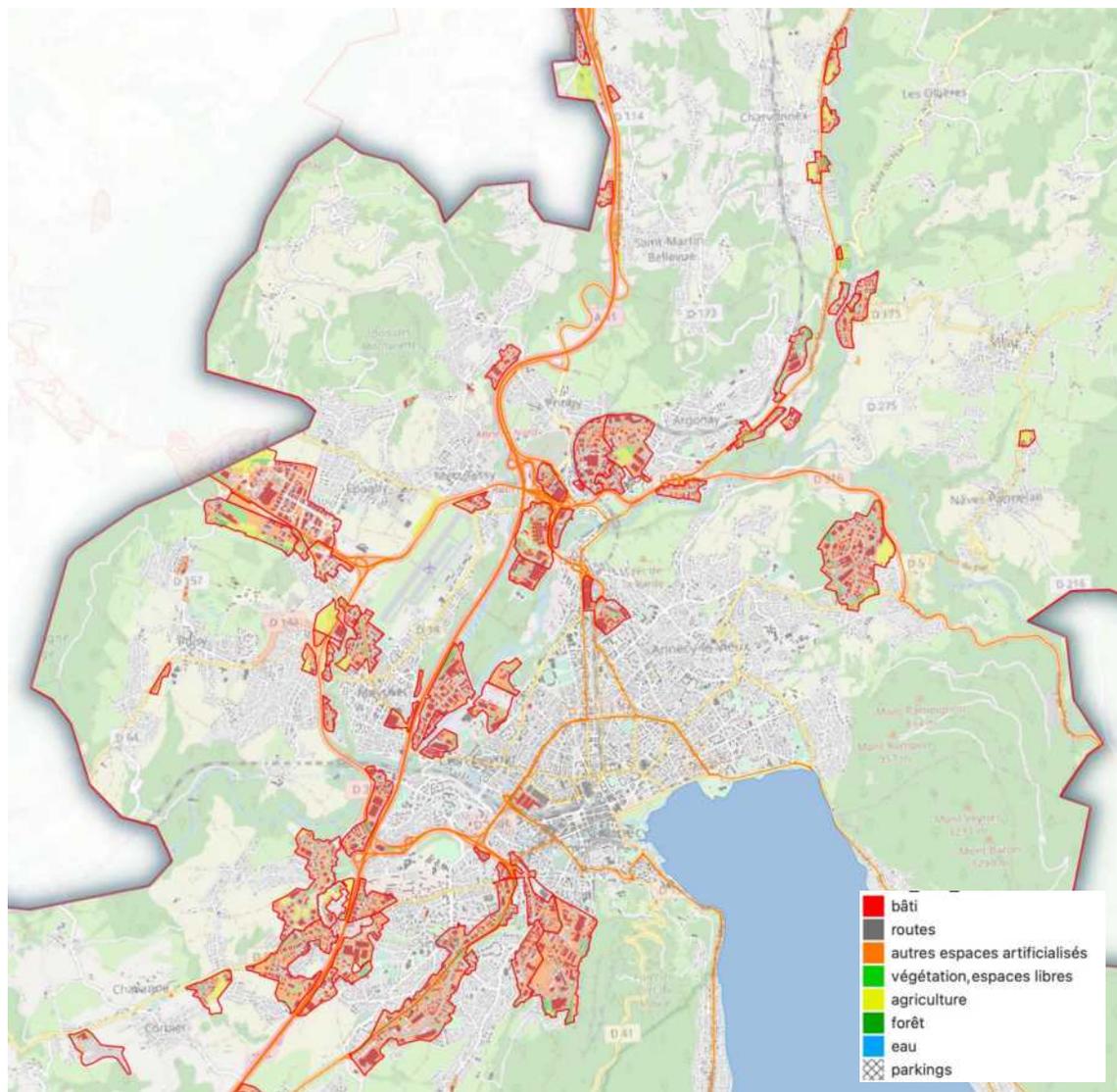


ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Tissu économique local

Zoom - occupation du sol des zones d'activités économiques - Grand Anney Sud Agglomération

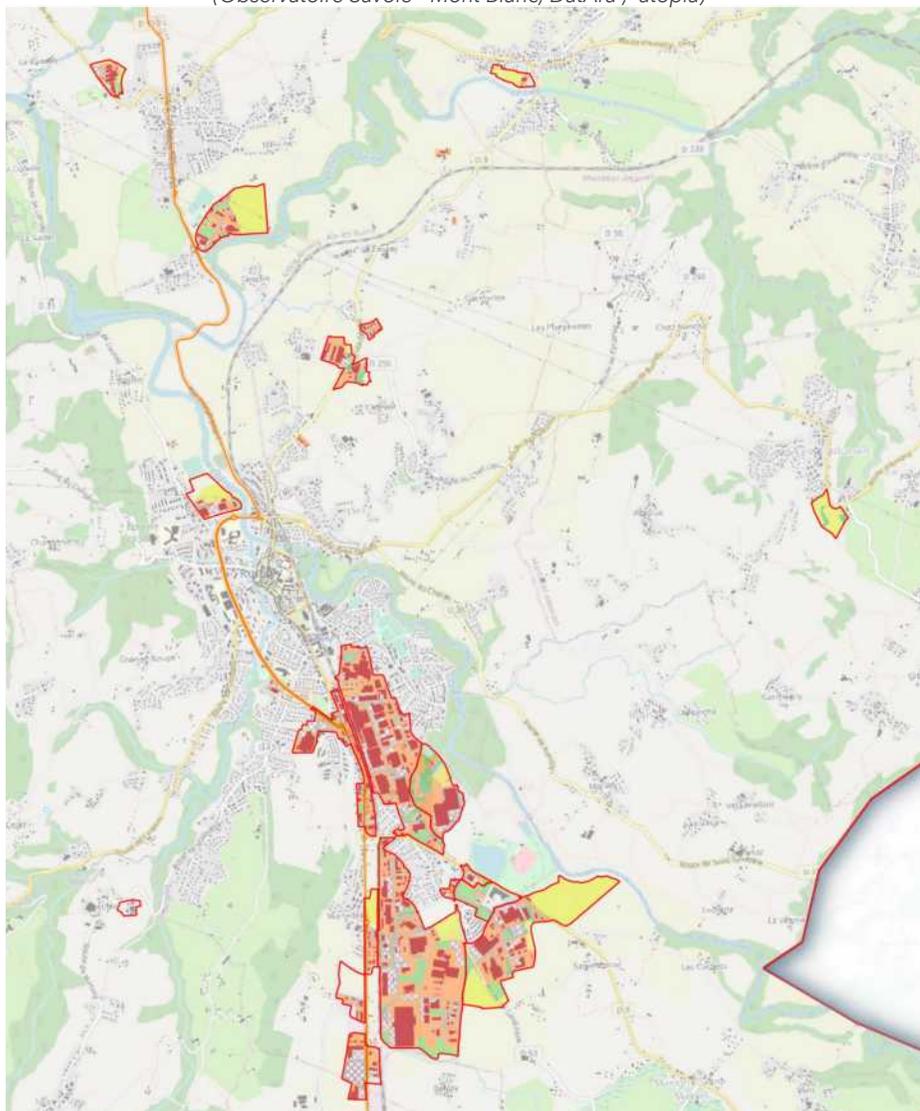


Zoom - occupation du sol des zones d'activités économiques - Grand Anney Agglomération

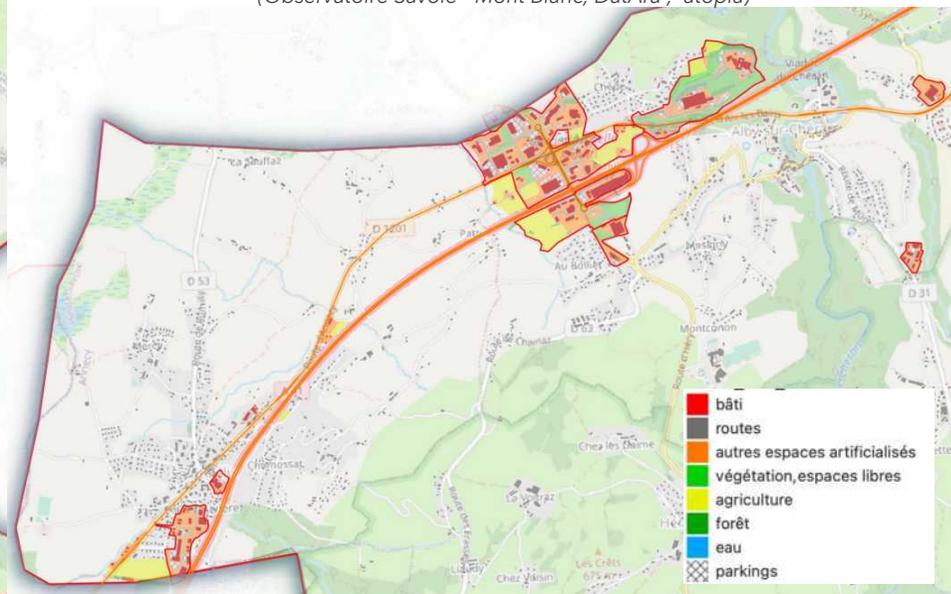


ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Tissu économique local

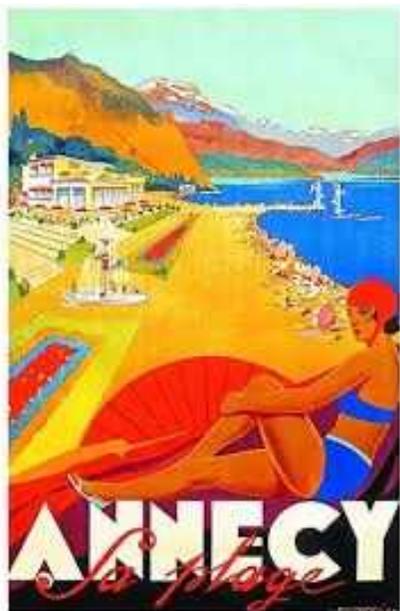
Zoom - occupation du sol des zones d'activités économiques - Rumilly Terre de Savoie
(Observatoire Savoie - Mont Blanc, DatAra ; atopia)



Zoom - occupation du sol des zones d'activités économiques - Grand Annecy Sud-Ouest
(Observatoire Savoie - Mont Blanc, DatAra ; atopia)

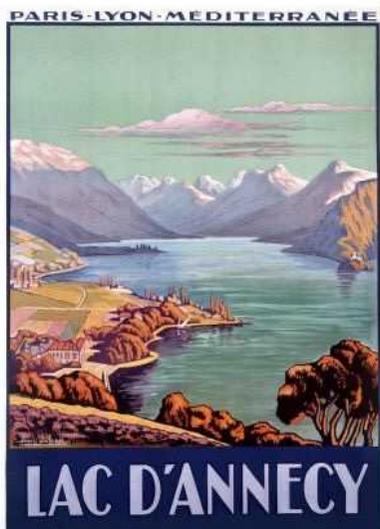


ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Offre touristique

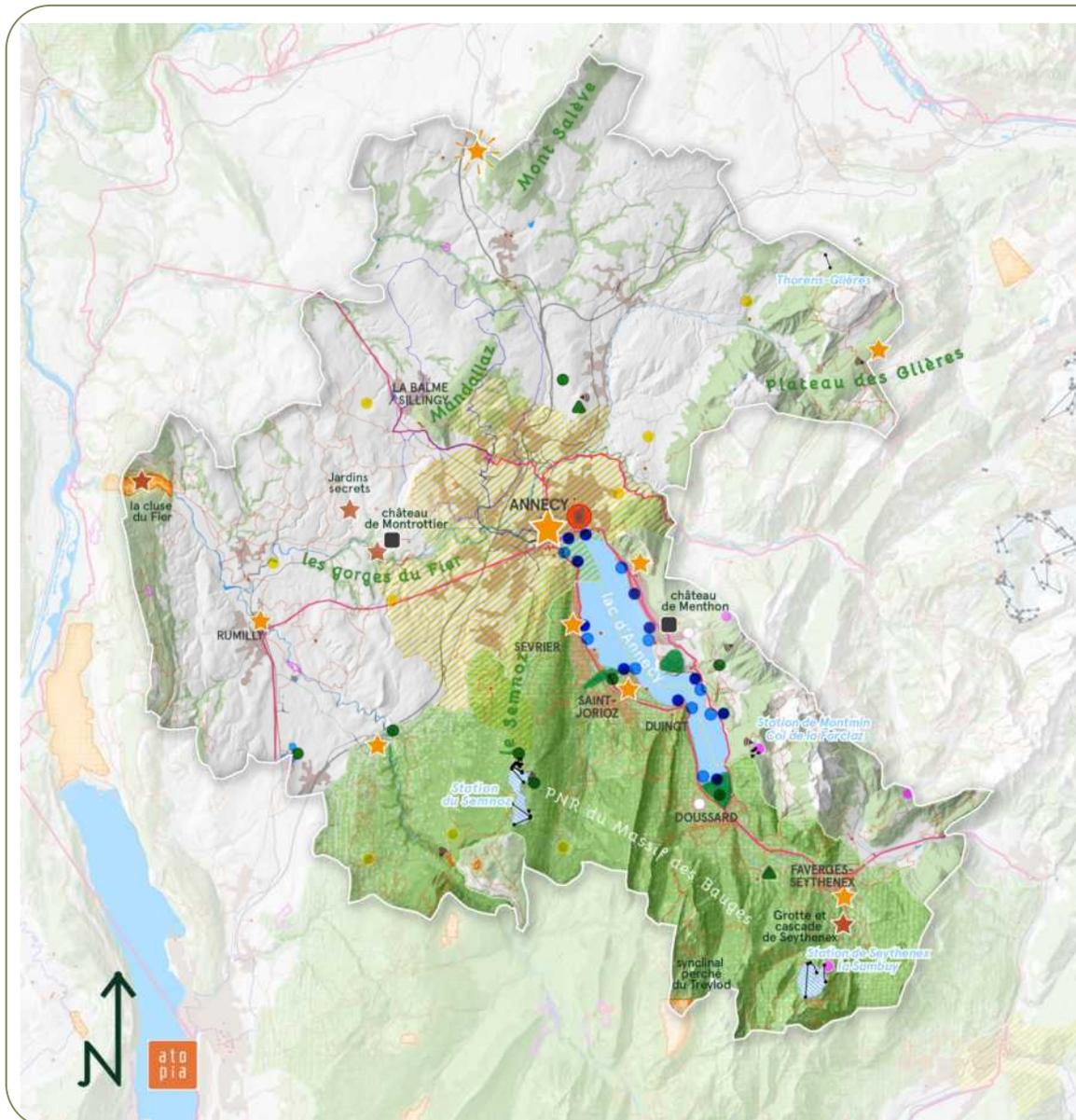


Affiches touristiques d'hier et d'aujourd'hui : Anney et son lac, une destination touristique ancienne qui se renouvelle, s'adapte et se diversifie

(Sources : Google images, Anney Festival)



ACTIVITÉS TOURISTIQUES – Offre touristique



Les grands attracteurs touristiques du Bassin annécien
 (Offices du tourisme Savoie Mont-Blanc et antennes locales, openstreetmaps, DatAra ; atopia)

CULTURE ET PATRIMOINE

- Ville d'art et d'histoire
- immeubles classés au titre des monuments historiques
- château
- musée / parc à thème
- fruitière / fromagerie
- Annecy : offre culturelle diversifiée et rayonnante

PATRIMOINES NATURELS, SPORTS ET LOISIRS

- points de vue remarquables
- site touristique naturel
- sites géologiques remarquables
- plans d'eau
- zone naturelle (dont réserves naturelles)
- vol libre (décollage / atterrissage)
- golf
- embarcadère
- plage
- site de randonnée

Itinéraires balisés

- voie verte
- boucles de randonnée
- circuit vélo (tour de la Mandallaz, circuit du pont de la Caille)
- petite randonnée

Stations de ski

- nom
- domaine skiable
- remontée mécanique

Parc naturel régional du Massif des Bauges Géopark

Ensembles géographiques remarquables

ACTIVITÉS TOURISTIQUES – Offre touristique

Une offre touristique ancienne aux différentes tonalités

Le développement touristique de la région s'engage à partir de 1866 avec l'arrivée du train à vapeur, qui relie la ville à Paris gare de Lyon - Méditerranée en 10 heures, et s'appuie sur les atouts de l'air alpin et du lac pour devenir un espace de villégiature (station balnéaire et patrimoine bâti tel que l'Impérial Palace, 1913). Il bénéficie ensuite de l'instauration des Congés payés de 1936 pour élargir les populations visitant la ville ancienne, **surnommée « la Venise des Alpes », sa région et les espaces de nature environnants** (entre lac et montagnes, PNR Géopark du Massif des Bauges, Mont Salève, Gorges du Fier).

Si le premier syndicat d'initiative est créé en 1895 pour l'organisation d'événement, le tournant culturel intervient véritablement à partir de la seconde partie du 20^{ème} siècle, avec l'initiation du festival international d'animation d'Annecy et la fête du lac. Depuis, la région du lac d'Annecy **bénéficie d'une attractivité touristique**, en appui d'événements sportifs et culturels répartis en grande partie en saison (hiver et été), et des offres touristiques diversifiées répondant à tous les âges : nature, sport, culture, loisirs, gastronomie, villégiature, à destination des familles ou des groupes, d'excursionnistes nationaux ou étrangers.

Les grands attracteurs touristiques du Bassin annécien - fréquentation touristique annuelle en 2019 et en 2021*

(Observatoire du tourisme Savoie Mont-Blanc ; atopia)

* La fréquentation des sites en 2021 est encore impactée par la crise sanitaire. La sortie de confinement du mois d'avril s'est faite par étapes jusqu'à fin juin, puis le pass vaccinal a été instauré. Dans un climat d'incertitude, les groupes et les clientèles étrangères sont peu venus.

| Commune | Catégories Sites | Nom du site | Année 2019 | Année 2021 |
|----------------------|-------------------------|---|------------|------------|
| Annecy | Manifestations | Annecy Classic' Festival (devient Variations classiques) | NC | NC |
| Annecy | Manifestations | Fête du Lac | NC | annulé |
| Rumilly | Musées | Atelier du sculpteur Robert Ramel | NC | NC |
| Seythenex | Sites Naturels | Cascade et Grotte de Seythenex | NC | 26 888 |
| Seynod | Manifestations | Biennale du Cinéma Espagnol (biennal) | biennal | biennal |
| Annecy | Transports Touristiques | Croisières commentées sur le lac d'Annecy (Croisière Grand lac 1h + circuit Omnibus 2h) | 166 632 | 150 312 |
| Saint Blaise | Musées | Hameau du Père Noël | 163 891 | 169 940 |
| Annecy | Musées | Musée-Château d'Annecy | 159 226 | 153 837 |
| Lovagny | Sites Naturels | Les Gorges du Fier | 144 644 | 130 574 |
| Annecy | Manifestations | Festival International du Film d'Animation | 120 000 | 21 347 |
| Annecy | Musées | Musée-Palais de l'Isle (****) | 60 247 | 58 880 |
| Andilly | Parcs à thèmes | Parc des Epouvantails -> Le Grand Parc d'Andilly | 58 020 | 137 297 |
| Andilly | Manifestations | Les Grandes Médiévales | 39 953 | annulé |
| Menthon | Châteaux | Château de Menthon | 39 659 | 47 954 |
| Lovagny | Châteaux | Château de Montrottier | 35 493 | 37 200 |
| Vaulx | Sites Naturels | Les Jardins Secrets | 33 557 | 30 628 |
| Annecy | Transports Touristiques | Croisières à bord du MS Libellule | 31 954 | 20 400 |
| Annecy | Manifestations | Festival International du ski (High Five) | 25 004 | 22 017 |
| Cran-Gevrier | Musées | CCSTI La Turbine | 21 427 | 11 351 |
| Sévrier | Musées | Musée de la Cloche (Paccard) | 18 137 | 12 481 |
| Annecy | Manifestations | Festival du Cinéma Italien | 12 609 | 6 399 |
| Annecy | Musées | Conservatoire d'Art et d'Histoire (expo CITIA) | 12 286 | 13 624 |
| Sévrier | Musées | Ecomusée du Lac d'Annecy | 10 329 | 5 848 |
| La Balme de Sillingy | Sites Naturels | Le Parc des Jardins de Haute-Savoie | 5 939 | 1 817 |
| Andilly | Sites Naturels | Le Tout Petit Pays | 5 187 | |
| Talloires | Manifestations | Les Pyroconcerts de Talloires | 3 500 | annulé |
| Rumilly | Musées | Notre Histoire Musée de Rumilly | 3 382 | 2 968 |
| Gruffy | Musées | Musée d'histoire naturelle | 2 847 | NC |
| Faverges | Musées | Musée des papillons et des insectes | 2 499 | 2 066 |
| Lornay | Sites Naturels | Les jardins de Lornay | 2 190 | 1 612 |
| Saint-Jorioz | Musées | Maison du Pays du Laudon | 1 597 | 1 428 |
| Faverges | Musées | Musée Archéologique | 1 312 | 960 |
| Alby sur Chéran | Musées | Musée de la Cordonnerie | 1 147 | 1 270 |
| Sallenôves | Musées | Musée des Allumettes | 198 | fermé |
| Annecy | Manifestations | The Reels Festival - Snowboard Festival | | |

ACTIVITÉS TOURISTIQUES – Offre touristique

Le territoire du bassin annécien bénéficie donc de la présence d'attracteurs touristiques majeurs (le lac d'Annecy, la vieille ville) et de sites naturels remarquables (Mont-Salève, PNR et Géoparc UNESCO du Massif des Bauges notamment). Il est desservi par 1 gare TGV, qui relie Paris en 3h40 directement, et l'aérodrome Annecy - Mont-Blanc (géré par *Vinci airports*).

En synthèse, le territoire dispose d'une offre complète, entre lac et montagne, alliant l'ensemble des domaines touristiques :

Information touristique délivrée au travers de 8 offices de tourisme (6 autour du lac, 1 à Faverges et 1 à Rumilly) ;

Patrimoine culturel :

- **les patrimoines bâtis** (visite guidée du vieux Annecy, visites de châteaux -Menthon-Saint-Bernard, Faverges, Montrottier à Lovagny, de Montfort, Chartreuse de Pomier, jardin des secrets, hameau du père Noël, palais de l'isle à Annecy, Alby-sur-Chéran médiéval, édifices religieux - chapelle de l'aumône à Rumilly, etc.)

La ville d'Annecy est labellisée Ville d'Art et d'Histoire ;



- **Les musées** (l'abbaye - espace d'art contemporain, la Turbine, Histoire Musée de Rumilly, de la Nature à Gruffy, des papillons et insectes à Faverges, etc.)



- **l'artisanat et les savoir-faire** (musée de la cloche à Sévrier, de la cordonnerie à Alby-sur-Chéran, industries de Rumilly, fruitières et fromageries, microbrasseries, etc.)



- **La gastronomie**, avec une offre complète jusqu'au 7 restaurants étoilés, et les productions du terroir (fromages de Savoie, vergers)

Patrimoine naturel :



- **les réserves naturelles** : le Bout du Lac d'Annecy à Doussard, le Roc de la Chère, à Talloires-Montmin,



- **les sites remarquables de découverte et les points de vue** : Gorges du Fier, à Lovagny, Parc des épouvantails, à Andilly, le Pont de la Caille à , montagne du Vuache à Savigny, belvédère du Crêt de Chambellon, à Faverges-Seythenex, le miroir de faille de Sillingy, le Parmelan, à Villaz, le plateau des Glières, Pont de l'Abîme à Gruffy, étangs de Crosagny, cascades diverses, le pont de Verthier, etc.

- les alpages.

Loisirs :



- parc animalier à Daims à Cruseilles, et Parc animalier de la Grande Jeanne à Annecy ;



- divers offres de proximité (parcs d'accrobranche, karting, luge d'été, plages, pêche, détente, etc.)

Offre évènementielle et grandes manifestations, tant sur la thématique culturelle (Festival international du film d'animation d'Annecy, les Grandes Médiévales à Andilly, Panic Fest à Saint-Felix, saison culturelle du Château de Clermont, etc.)



Activités sportives :



- **d'hiver** : ski, biathlon, etc.

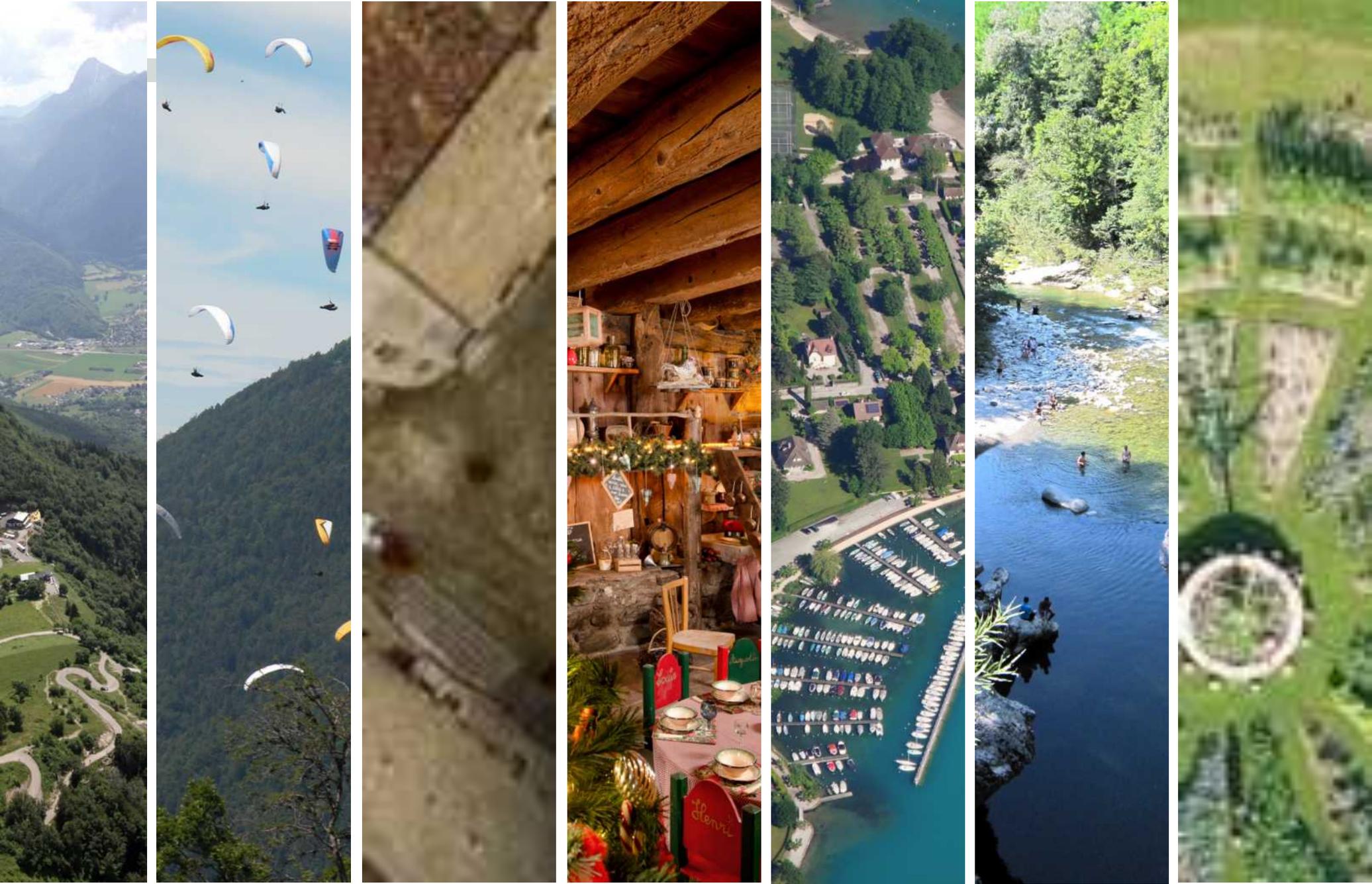


- **d'été** : Triathlon, Cyclotourisme et vélo de route sportif, Parapente, golfs, trail, etc.



- **Compétitions sportives** : Trail Panoramic de l'Albanais, Trail du Lac d'Annecy, etc.

Sources des photographies de la page suivante : © Lucien Fortunati (la Forclaz), S. Converset (les voiles colorent le ciel), Yan Gaëtan Olivo (château de Montrottier), P. Lebeau (hameau du Père Noël), F. Vedrine (Port de plaisance de Saint-Jorioz), G. Blin (Baignade dans le Fier), ville d'Annecy (jardin potager).



ACTIVITÉS TOURISTIQUES – Pratiques sportives et de loisirs autour du lac

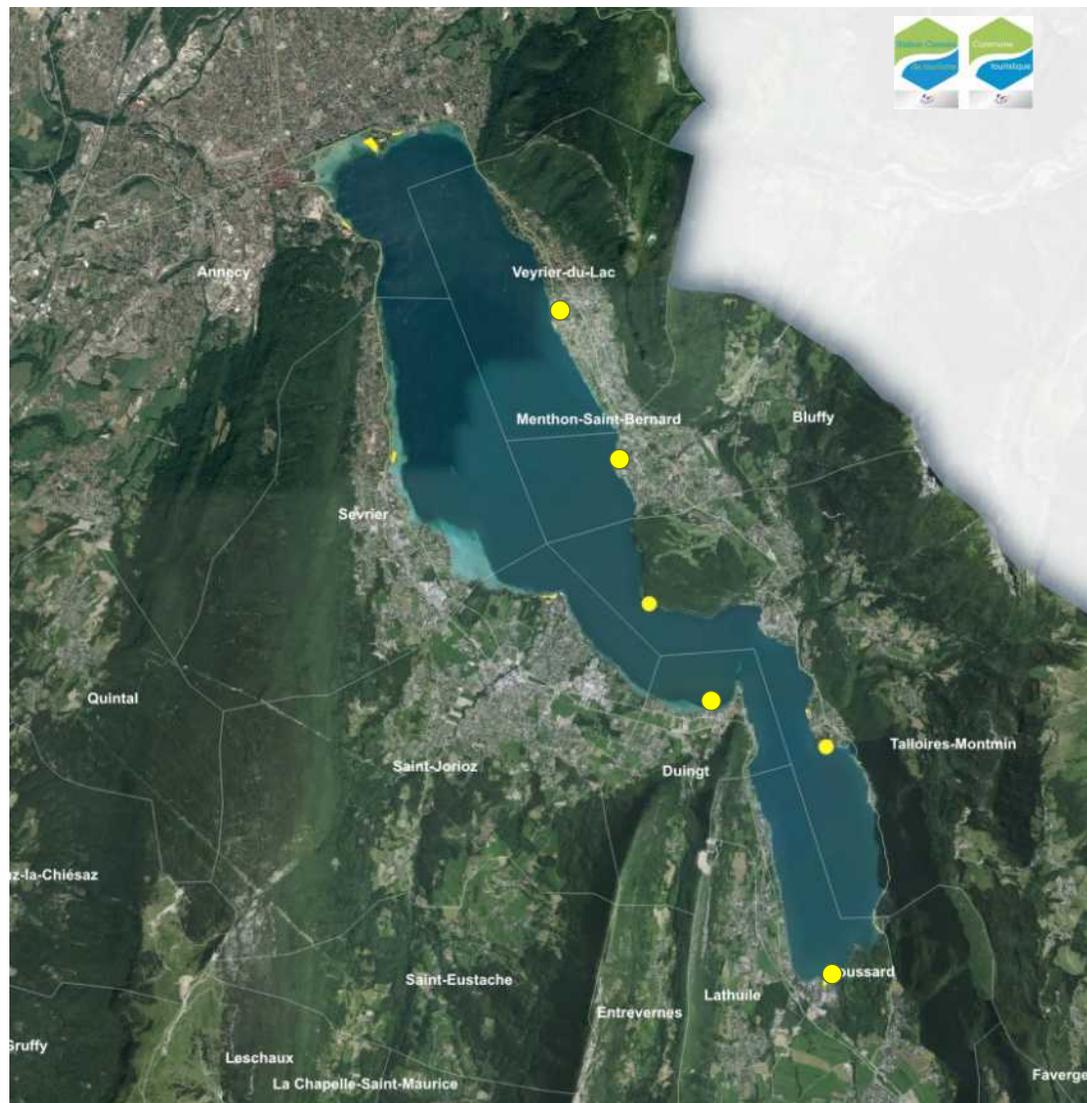
Le Lac d'Annecy est le principal atout touristique du territoire du SCoT en offrant un cadre remarquable (panoramas), et en proposant une multitude de pratiques sportives et de loisirs sur et autour de lui : cyclotourisme sur la voie verte en site propre tout le long de son pourtour, activités balnéaires et ludiques sur l'une des 10 plages ou les ports de plaisance légers, croisières commentées, sports aériens ou nautiques, compétitions sportives de course à pied, etc. Il bénéficie d'ailleurs de labellisations spécifiques soulignant la qualité de l'eau et de ses installations : 2 Villes sont « Pavillon bleu » (Veyrier-du-Lac, Saint-Jorioz) et 1 est « Station nautique » (Sévrier).

Le lac est ainsi pratiqué autant par les populations locales résidentes, que celles en villégiature, avec une attractivité touristique croissante pour les sports *outdoor* et une concentration des fréquentations des sites (espace aérien, plages, aires de stationnements, aires d'atterrissage parapente, tour du lac, espaces forestiers de randonnée, etc.)

→ Dans un contexte de vulnérabilité accrue des milieux naturels et de la raréfaction de la ressource en eau, notamment en période estivale, la gestion des flux touristiques croissants et de leurs effets sur les espaces du territoire est interpellée à terme.

| Commune | Nom de la plage | accessibilité en 2023 | dernier comptage disponible |
|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Annecy | Plage de l'Impérial | gratuite | 50 660 |
| Menthon-Saint-Bernard | Plage municipale de Menthon | | 34 470 |
| Saint-Jorioz | Plage municipale | | 45 280 |
| Talloires-Montmin | Plage municipale | gratuite | 81 159 |
| Talloires-Montmin | Plage d'Angon | gratuite | ND |
| Talloires-Montmin | Plage Espace Lac | gratuite | 5 179 |
| Sévrier | Plage municipale | gratuite | |
| Duingt | Plage municipale | gratuite | ND |
| Doussard | Plage municipale | gratuite | |
| Veyrier-du-Lac | Plage de la Brune | gratuite | |

Les plages du lac d'Annecy et leur fréquentation (Bingmap ; Observatoire du tourisme Savoie - Mont-Blanc ; atopia)



ACTIVITÉS TOURISTIQUES – Pratiques sportives et de loisirs de montagne

Des stations de ski de rayonnement de proximité

Les deux Savoie sont des lieux de pratique du ski mondialement connus, avec 3 stations dans le Top 10 mondial des stations de haute montagne de ski alpin les plus fréquentées (La Plagne, les Arcs, Val-Thorens Orelle).

Le Bassin annécien dispose de 3 stations de ski de moyenne montagne (entre 1000 et 2200 mètres d'altitude), auxquelles s'ajoutent celle du Plateau des Glières, haut lieu du ski de fond (Marathon), vaste domaine de pratique du ski nordique :

- Montmin - Col de la Forclaz (1140m), avec 5 pistes, 2 téléskis et 1 fil neige, à destination d'un public familial ;
- La Sambuy (2198m), avec 9 pistes, 3 remontées mécaniques et 40 km de pistes, un service de navette gratuite, un domaine jumeau du Val de Thamié spécialisé sur le ski nordique ;
- Le Semnoz (1450m), avec 19 pistes et 36 km de pistes de ski nordique, et 8 remontées mécaniques.

Ces stations, complétées des chemins de randonnée présents sur l'ensemble du territoire et le Massif des Bauges, sont les lieux de différentes pratiques sportives, **en hiver d'abord** avec le ski (alpin, nordique, ou de randonnée), chien de traîneau, le snowboard et les raquettes, **en été ensuite**, avec un objectif de diversification des activités proposées et de rentabilisation des installations des domaines : luge d'été, vélo tout terrain, courses d'orientation, randonnée, via ferrata, escalade, biathlon.



(domaine de la Sambuy)



(Office de tourisme Lac Annecy Tourisme)



(Office de tourisme Lac Annecy Tourisme)



(domaine du Semnoz, skidata.io)

ACTIVITÉS TOURISTIQUES – Pratiques sportives et de loisirs de montagne

Des sites au devenir incertain

Depuis quelques années, les stations de ski font face à la diminution de l'enneigement sous l'effet du réchauffement climatique, et doivent palier ce manque par un enneigement artificiel permis par des prélèvements sur la ressource en eau. La DDT 74 a mené en 2016 des simulations de remontée de la limite inférieure de la zone actuelle d'enneigement (référence en la matière de +150 m par °C supplémentaire).

Aussi, les 2 domaines skiables alpins du territoire seraient fortement fragilisés dès l'augmentation de +1°C, celui du Semnoz disparaîtrait sous +2°C, et celui de la Sambuy à +4°C. Ces scénarios interpellent le devenir de ces stations, qui participent à l'activité économique de ces secteurs du territoire.



Simulation de remontée de la limite inférieure de la zone actuelle d'enneigement (DDT 74, 2016)

Scénarios réchauffement

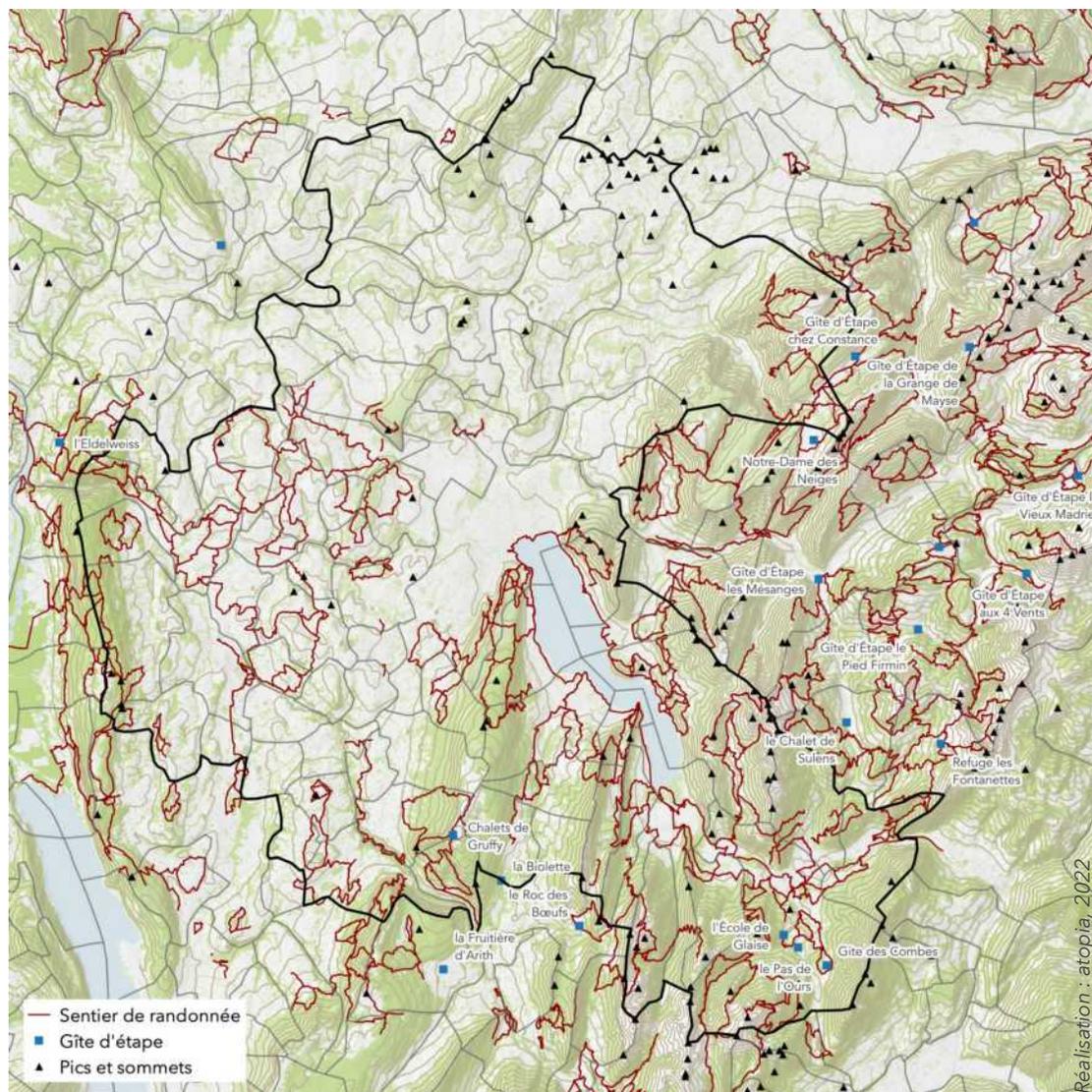
+1°C +2°C +4°C

Ouverture des remontées mécaniques (Source : DDT 74 ; atopia)

 Hiver  Hiver + Eté



Circuits de randonnée en 2022 (atopia)



Des circuits de randonnée concentrés dans le sud du bassin annécien

La randonnée est l'une des activités de loisirs et de nature que l'on peut retrouver dans le bassin annécien. Les circuits recensés dans ce périmètre se concentrent dans la partie méridionale du périmètre du SCoT, principalement sur les hauteurs et dans les vallées tout autour du lac d'Annecy. Les randonneurs arpentent le massif des Bauges sur la rive gauche du lac et le massif des Bornes sur la rive droite. L'Albanais, ses points de vue, ses collines et ses monts comptent aussi de nombreux circuits de randonnée. Des circuits existent également à l'extrémité nord-est du Grand Annecy.

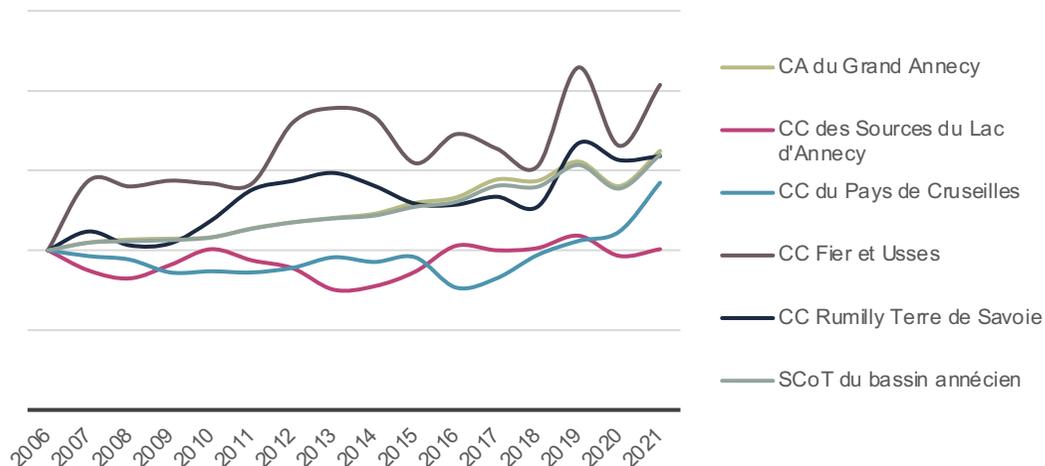
Les pics, sommets et gîtes d'étape se massent quant à eux autour du lac d'Annecy. Le paysage créé est ainsi fait à la fois d'eau et de montagnes, les circuits de randonnée reliant l'une aux autres.

Le tracé des circuits de randonnée met en valeur les continuités des paysages et des « pays » à l'échelle des massifs, au-delà des limites du territoire d'étude. Un enjeu serait ainsi de penser les pratiques touristiques du bassin annécien en coopération avec les territoires voisins.

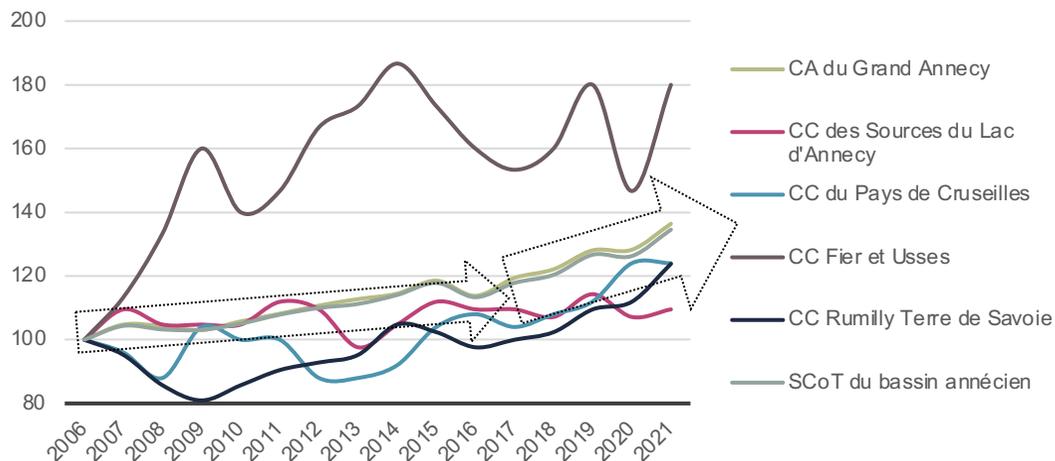
À l'inverse des reliefs du sud du bassin annécien, les pics que l'on trouve au nord, dans le Grand Annecy et la CC du Pays de Cruseilles, ne comptent aucun sentier de randonnée. On n'y trouve pas de massifs préalpins comme sur le tour du lac d'Annecy, mais un enjeu serait de valoriser cet espace dans les activités touristiques que l'on trouve dans le périmètre du SCoT.

ACTIVITÉS TOURISTIQUES – Tissu économique

Evolution des effectifs salariés dans les activités touristiques en base 100



Evolution des établissements touristiques en base 100

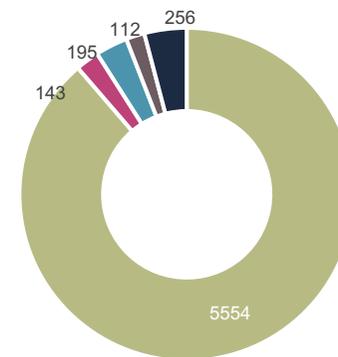


En 2021, le Grand Anney concentrait 90% des emplois touristiques, suivi de Rumilly Terre de Savoie. Les fluctuations du marché de l'emploi dans ce domaine économique sont donc liées à celle du cœur d'agglomération (deux-tiers des emplois dans la seule ville d'Anney).

Porté par une attractivité touristique croissante, le marché de l'emploi touristique met en évidence une certaine résistance de l'appareil local, avec :

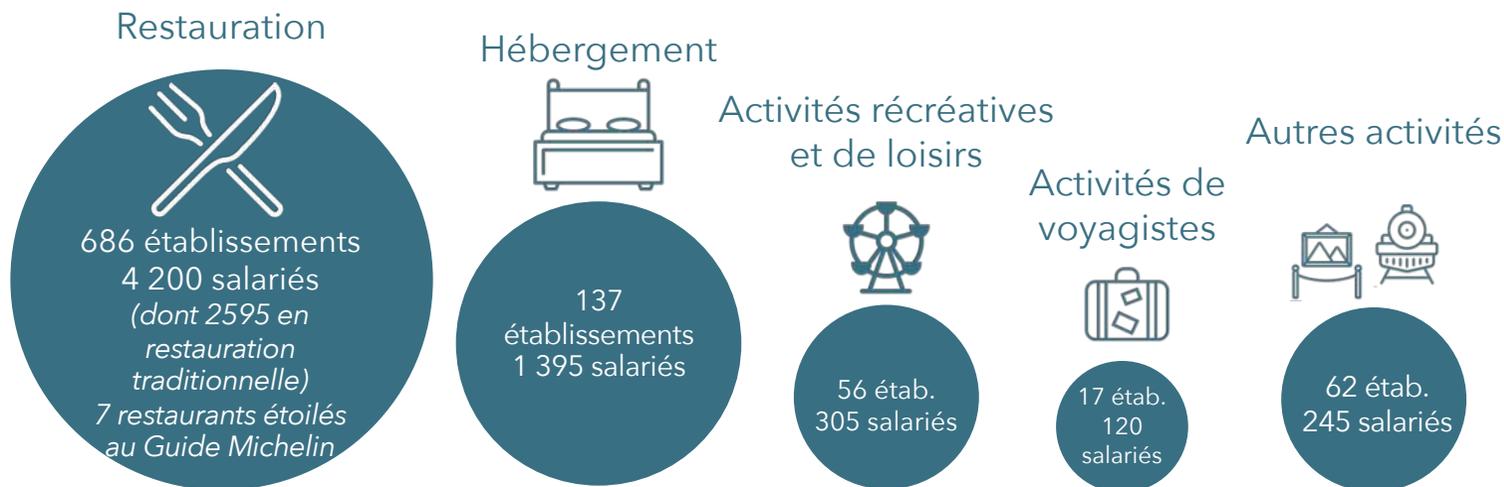
- Une dynamique à la hausse depuis plus de 15 ans (+38% de postes salariés) avec une accélération à partir de 2016 du fait de la reprise du marché de l'emploi en général.
- Un effet limité de la crise sanitaire : si elle a imposée l'annulation de certaines manifestations et la fermeture de certains sites, elle n'a que peu impacté les effectifs salariés notamment par le repli des touristes sur le territoire national qui a permis le maintien d'une activité importante à l'été 2020. Elle a en revanche fragilisé le tissu d'établissements (environ -10% des effectifs 2019 en 2020).

Effectifs salariés touristiques en 2021



ACTIVITÉS TOURISTIQUES – Tissu économique

Emplois touristiques dans le secteur privé (ACOSS ; 2023 ; atopia)



En 2022, l'emploi touristique salarié dans le secteur privé représentait au total **6260 postes, dont 4180 à Annecy seule, et répartis dans 960 établissements.**

Ce sont d'abord les secteurs basiques du secteur touristique qui sont les principaux pourvoyeurs d'emplois pour le bassin annécien avec

- le premier secteur pourvoyeur d'emplois, la **restauration**, tant traditionnelle que dite de type rapide, du fait d'une part de la concentration de l'offre dans le centre-historique, et d'autre part par les centralités commerciales et urbaines attractives dans

l'agglomération et autour du lac (rives du lac). En outre, le Grand Annecy concentre près de 90% de ces emplois.

- à l'instar du département de Haute-Savoie, **l'hébergement est également le second employeur touristique**, avec près de 1000 personnes travaillant pour des hôtels ou hébergements similaires et 395 autres pour les hébergements touristique de plein air ou de courte durée. De la même façon, les emplois sont très fortement concentrés dans le cœur d'agglomération, les 4 autres intercommunalités comptabilisant moins de

10% de ces emplois-ci.

Enfin, les autres activités représentent 10% des emplois touristiques du territoire, témoignant autant de besoin plus légers pour fonctionner que d'adaptation de ce secteur aux nouvelles pratiques touristiques (plus faibles recours à des voyageurs du fait de la démocratisation d'internet, logements meublés type AirBnB, variabilité du secteur suite à la crise sanitaire).

ACTIVITÉS TOURISTIQUES – Capacités d'accueil touristique

Un atout lac

En 2022, la capacité d'accueil des communes du Bassin annécien s'élevait à 76 738 lits, pour 10 511 structures d'accueil. Cela représente 10% de la capacité totale de Haute-Savoie, dominée par les stations de ski de haute-montagne (La Plagne, Courchevel, Chamonix, Megève par exemple).

Elle est assurée à 43% par les offres marchandes (hôtellerie, camping, meublés et résidences de tourisme, centre & villages vacances, refuges et gîtes d'étape, chambres d'hôtes), et **57% par les résidences secondaires** (ratio appliquée de 5 lits pour 1 hébergement). Ce constat résulte de l'importance des villégiatures dans les communes riveraines du lac d'Annecy ; ailleurs, l'hébergement marchand est pour la plupart majoritaire, mais réduit.

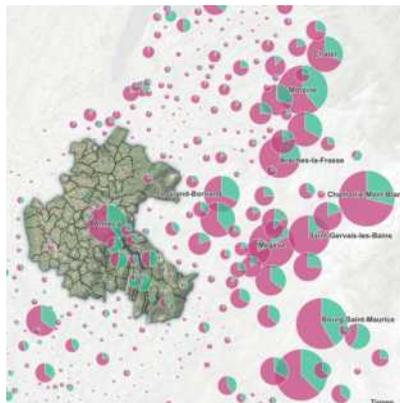
Cette capacité ne prend toutefois pas en compte l'offre en hébergement développée dans le cadre des plateformes de mise en relation entre particuliers de type AirBnB, qui vient en concurrence avec l'offre résidentielle permanente (une offre de plus de 1000 logements est disponible sur le cœur d'agglomération sur ce site - consulté le 17 février 2023).

Répartition des capacités d'accueil par type d'hébergement touristique en 2022



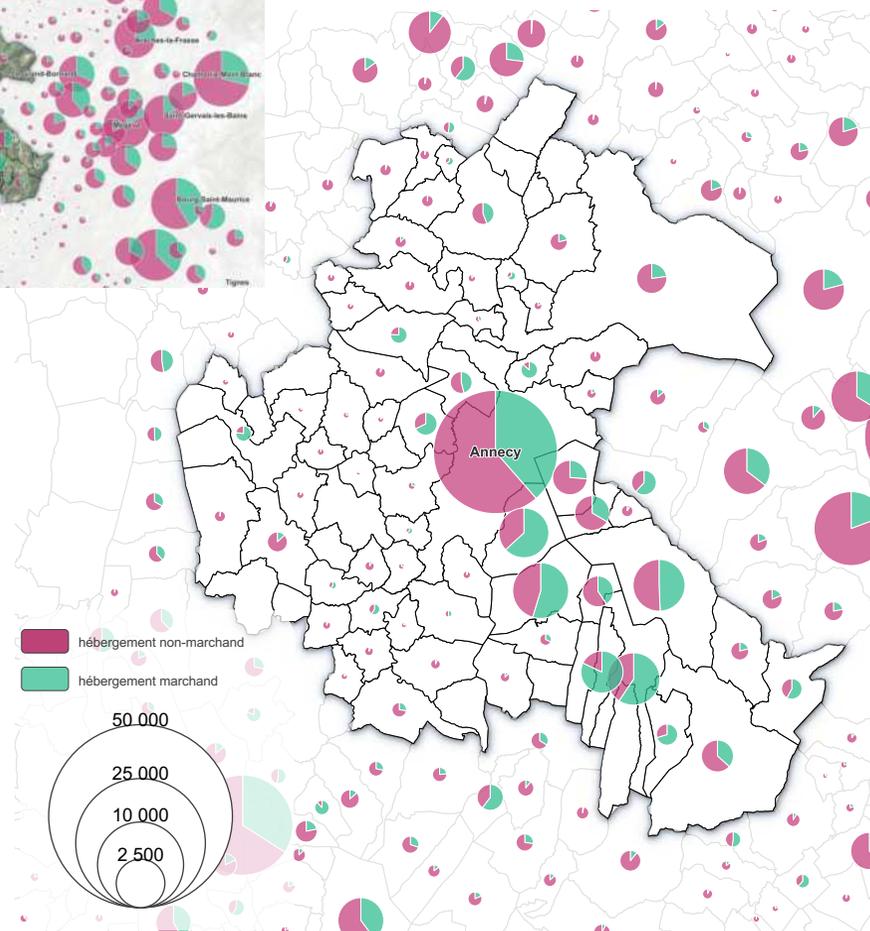
- Chambres d'hôtes
- Refuges & gîtes d'étape
- Résidences de tourisme et résidences non classées
- Centres & villages vacances
- Meublés classés

Contexte savoyard

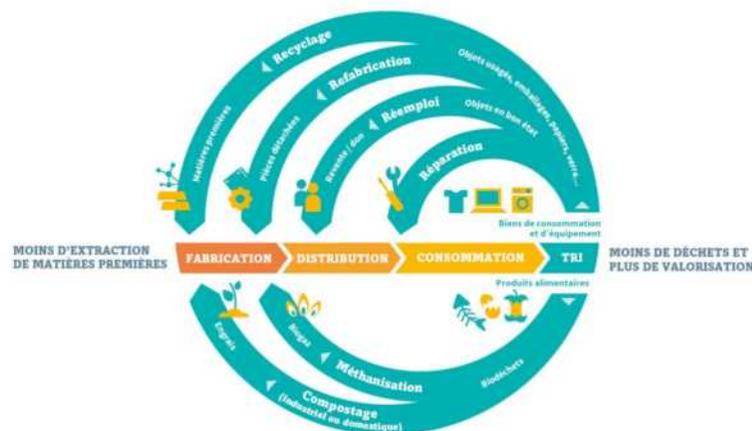


Capacité d'accueil en hébergement marchand et non-marchand, en 2022

(Observatoire du tourisme Savoie Mont-Blanc ; atopia)



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Initiatives d'économie circulaire

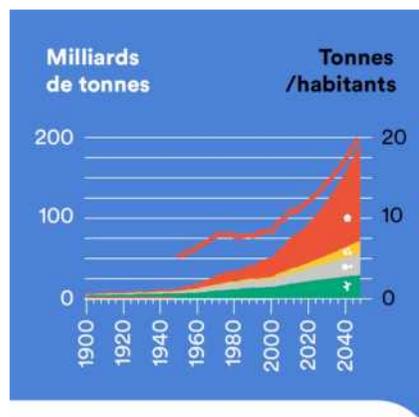


L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement à tous les stades du cycle de vie des produits.

Il s'agit ainsi d'un cycle de développement positif qui vise à préserver le capital naturel et d'optimiser le rendement des ressources en minimisant le risque systémiques par la gestion des flux et des stocks de ressources.

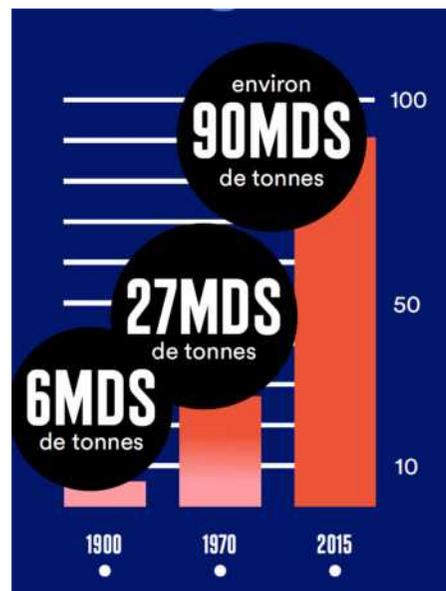
Entre 1970 et 2017, l'extraction annuelle de matières au niveau mondial a triplé, passant de 27 à 92 milliards de tonnes, et continue d'augmenter. Depuis l'an 2000, la croissance des taux d'extraction s'est accélérée, atteignant 3,2% par an, imputable en grande partie à d'importants investissements dans les infrastructures et à l'amélioration du niveau de vie matériel dans les pays en développement et en transition, notamment en Asie.

Ainsi l'économie circulaire s'oppose à l'économie linéaire qui suit un fonctionnement : **extraction-transformation-vente-consommation-déchets** ; en intégrant après la notion de **réemploi-réutilisation-réparation-recyclage-reconditionnement** pour éviter l'extraction de nouveaux matériaux et les déchets.



- Minéraux non métalliques
- Minéraux métalliques
- Combustibles fossiles
- Biomasse

Extraction mondiale de matières premières depuis 1900 et projections 2015-2050 à croissance constante



Extraction mondiale de matières premières

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Initiatives d'économie circulaire

Les 7 piliers de l'économie circulaire (exemple pour les EPCI)

Approvisionnement durable

Clauses environnementales dans les achats
Rencontres fournisseurs responsables
Contrats énergie verte



Eco-conception

Equipements éco-conçus
Référentiel
d'aménagement
Limitation de
l'artificialisation

Economie de la fonctionnalité

Solutions de mobilité
partagée sur le territoire



Ecologie industrielle et territoriale

Facilitation des échanges de
ressources entre entreprises
Récupération de chaleur fatale

Recyclage

Compostage
Méthanisation

Allongement de la durée de vie

Ressourceries
Repairs cafés



Consommation responsable

Ateliers de troc
Marché de Noël d'occasion
Jardins partagés

Traduction de l'économie circulaire pour une collectivité :

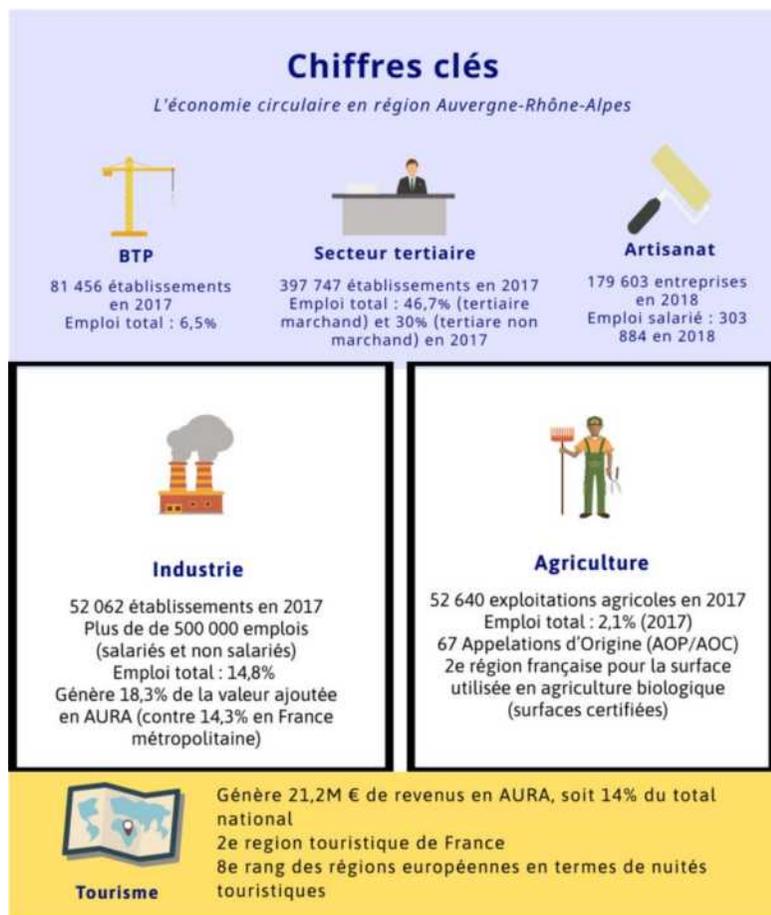
L'économie circulaire repose sur 7 piliers :

- L'approvisionnement durable
- L'éco-conception
- L'économie de fonctionnalité
- L'écologie industrielle et territoriale
- La consommation responsable
- L'allongement des durées de vie
- Le recyclage

Pour les territoires, il existe de nombreux leviers pour intégrer l'économie circulaire dans son fonctionnement. La notion d'économie circulaire concerne des actions qui peuvent être directement menées par les pouvoirs publics comme pour les achats publics, la gestion du recyclage... mais aussi à travers l'aménagement du territoire. D'autres actions de mobilisation et d'apport de solutions trouvent leur place au sein des pouvoirs publics, comme la mise en place de repair'café, la facilitation à l'économie de fonctionnalité, l'écologie industrielle, etc.

L'infographie ci-contre présente des exemples concrets pour les territoires.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Initiatives d'économie circulaire



Economie sociale et solidaire

En 2018 selon la CRESS Rhône-Alpes, l'économie sociale et solidaire représente 10% des établissements employeurs (28 969 établissements) et emploie 11% de la population active (303 950 emplois)

Rapport ECLAIRA - l'économie circulaire en Auvergne-Rhône-Alpes

L'économie circulaire en Auvergne-Rhône-Alpes:

Dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été insufflé dès 2015 par l'ADEME afin d'accompagner les territoires et les entreprises dans le déploiement de l'économie circulaire.

Les chiffres clés sont démonstratifs d'un besoin d'agir. A l'échelle régionale c'est, en 2018 :

- 4380 Ktonnes produits dans les collectivités
- 6% de déchets en plus entre 2010 et 2018
- 13 milliards de m³ d'eau prélevés pour répondre aux différents besoins (eau domestiques, agriculture, industrie, énergie)
- 6,5% des emplois dans le BTP, acteurs majeurs de l'économie circulaire.

| Indicateurs | Valeurs cibles à atteindre en 2020 Année de référence 2015 | Résultats 2019 Entre 2015 et 2019 | Résultats 2018 Entre 2015 et 2018 |
|--|---|---|--|
| Taux de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) | -3% | -4,8% | -5,5% |
| Taux de valorisation Globale | 99% | 96% | 96% |
| Taux de Valorisation matière des déchets non dangereux non inertes | 55% | 44% | 42% |
| Nombres d'entreprises engagées dans des démarches : | | | |
| D'éco-conception | 5 | 5 (LAGOPED, vêtements de montagne en matières recyclées ; Prodev, BE en éco-conception et industrialisation de produits) | 3 (Dahuts, chaussures SAOLA, Alpes Bivouac) |
| D'économie de la fonctionnalité | 5 | 3 (consignes des pays de Savoie, vélonecy, Décathlon...) | |
| D'écologie industrielle et territoriale | 4 | nc | nc |
| De politique d'achats responsables | 6 | 4 (2 ^{ème} magasin "le LOCAL" ; Quetzal, équipementier badminton éco-responsable) | 2 |
| Taux de réduction des tonnages de DMA enfouis | -2% | -15,2% | -9,3% |

Les démarches locales : l'action collective du Grand Annecy

Le Grand Annecy est Lauréat au déploiement du référentiel Economie circulaire. Un dispositif national de labellisation des territoires les plus engagés et performants dans les domaines de la circularité.

L'action vise à accompagner les collectivités dans l'appropriation et la mise en œuvre du Référentiel Économie Circulaire comme outil de programmation, de suivi, d'évaluation et de valorisation de leur stratégie opérationnelle.

Le Grand Annecy s'est engagé dès 2014 dans une démarche Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG). Le Grand Annecy s'est engagé auprès de l'ADEME dans un CODEC (Contrat d'Objectif Déchet Economie Circulaire) avec des objectifs précis en terme de réduction mais également d'entreprises engagées dans la démarche d'économie circulaire.

Le tableau ci-contre présente les objectifs et résultats atteints pour la deuxième année.

Les autres territoires sont aussi engagés :

- Le Pays de Cruseilles s'inscrit dans l'économie circulaire à travers son CRTE en définissant des objectifs sur la réduction des déchets, le réemploi, la réduction du gaspillage alimentaire...
- Les Sources du Lac d'Annecy sensibilise la population aux enjeux de l'économie circulaire en lien avec coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D)

•

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Quelques exemples d'acteurs engagés

Tricycléo



Ephemere Square



Isoweck



L'atelier du vélo de Roule & Co



Le site économie-circulaire.org identifie de nombreuses initiatives sur le territoire du bassin Annécien.

Parmi ces initiatives, on retrouve différents types d'acteurs et d'activités engagés dans l'économie circulaire, comme :

- Tricycléo à Annecy : (Re)Fabrique d'objets à base de pièces de vélo recyclées
- L'atelier du vélo de Roule & Co à Annecy : On recycle, on répare et on apprend à faire du vélo !
- Isoweck & RMT Insulation à Annecy : isolant textile issu de la valorisation
- Ephemere Square à Allonzier-la-Caille : Solution d'aménagement éphémère durable et design
- LA BOIS'CYCLERIE à Faverges : Matériauthèque des Sources du Lac d'ANNECY

Il existe de nombreuses autres structures qui ne sont pas référencées et qui participent à créer une économie circulaire sur le territoire.

PARTIE 2 - MODÈLES ÉCONOMIQUES

Quelques chiffres clés :

- **26 552 €** de médiane de niveau de vie
- **109** pôles commerciaux ;
- **75** pôles de centralités ;
- **34** pôles de grands commerces ;
- **32** communes (41%), ne disposent pas d'un pôle de « centralité » et de « grand commerce » ;
- **2** grands entrepôts logistiques ;
- **4,8%** de vacance commerciale ;

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

COMMERCE

- L'offre commerciale
- La zone de chalandise
- Les dynamiques de développement

AGRICULTURE

Les dispositifs actuels

L'aménagement du territoire est à la croisée de plusieurs politiques publiques et relève de divers pouvoirs.

L'aménagement commercial au service des centres des communes petites et moyennes à travers des dispositifs et des opérations de revitalisation du territoire : Petites Ville de Demain et Action Cœur de Ville. La mise en place de plusieurs mesures pour attirer les projets au sein de ces espaces.

La régulation des implantations commerciales par une procédure d'autorisation, s'inscrit dans le respect des principes de libre établissement et de libre concurrence, définis par le droit européen et la constitution française.

En 2008, le seuil des CDAC est passé de 300 à 1 000 m².

Dans les communes de moins de 20 000 habitants, le seuil de 300 m² a été conservé, permettant au Maire, avant de se prononcer sur la demande de permis de construire pour un commerce de détail d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m², de solliciter l'avis de la CDAC (article L. 752-4 du code de commerce) ou saisir l'Autorité de la concurrence « en cas d'exploitation abusive de position dominante ou d'un état de dépendance économique de la part d'une entreprise... ».

La loi ALUR a permis par la suite de l'étendre au Drive (loi « ALUR »).

La loi ACTPE de 2014 renforce cette possibilité de saisine en l'ouvrant également au président du syndicat mixte à fiscalité propre et à celui en charge du schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Elle impose aussi à un porteur de projet, qui veut construire des locaux de moins de 1 000 m² de vente dans un ensemble commercial (au sens de l'article L.752-3 du code de commerce) dont la surface de vente atteint déjà les 1 000 m², ou les dépassera avec le projet, doit déposer une demande en CDAC. La Commission doit s'attacher à vérifier que ce projet est compatible avec le SCoT ou le PLUI en vigueur.

Enfin, pour les commerces de détail de moins de 1 000 m² de surface de vente, leur création reste assujettie à la délivrance d'un permis de construire, délivré conformément au plan local d'urbanisme (PLU).

La loi « Climat et Résilience »

Le texte compte 305 articles et s'articule autour des 5 thématiques sur lesquelles la CCC a débattu et présenté ses propositions avec notamment pour :

Les Moyennes Surfaces : l'obligation de consacrer 20 % de leur surface de vente au vrac d'ici 2030 ;

L'alimentation : un menu végétarien hebdomadaire dans les cantines scolaires ;

L'artificialisation des sols avec une définition très large, concernant la grande majorité des projets de création.

Le porteur de projet devra démontrer que le projet n'entraîne aucune artificialisation : l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques ainsi que son potentiel agronomique par son occupation et son usage.

La loi prévoit des dérogations :

- La création ou l'extension d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble commercial dès lors que la surface de vente totale reste inférieure à 10 000 m².
- L'extension de la surface de vente d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble commercial ayant déjà atteint le seuil des 10 000 m² ou devant les dépasser par la réalisation du projet, dans la limite d'une seule extension par magasin ou ensemble commercial et sous réserve que l'extension soit inférieure à 1 000 m²

Pour les projets supérieurs à 3 000 m², un avis conforme d'un représentant de l'Etat est nécessaire.

Le projet devra alors démontrer qu'il s'insère en continuité avec les espaces urbanisés, dans un secteur au type d'urbanisation adéquat et qu'il répond aux besoins du territoire.

La promulgation est intervenue le 24 août 2021.

Définition

Le DAACL, document d'aménagement artisanal et commercial, est défini par le code de l'urbanisme à l'article L141-6 :

"Le document d'orientation et d'objectifs comprend un document d'aménagement artisanal et commercial déterminant **les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable.**

Il détermine les conditions d'implantation des constructions commerciales et des constructions logistiques commerciales en fonction de leur surface, de leur impact sur l'artificialisation des sols et de leur impact sur les équilibres territoriaux, notamment au regard du développement du commerce de proximité, de la fréquence d'achat ou des flux générés par les personnes ou les marchandises. Ces conditions privilégient la consommation économe de l'espace, notamment en entrée de ville, par la compacité des formes bâties, la protection des sols naturels, agricoles et forestiers, l'utilisation prioritaire des surfaces vacantes et l'optimisation des surfaces consacrées au stationnement.

Pour les équipements commerciaux, ces conditions portent également sur la desserte de ces équipements par les transports collectifs et leur accessibilité aux piétons et aux cyclistes ainsi que sur leur qualité environnementale, architecturale et paysagère, notamment au regard de la performance énergétique et de la gestion des eaux.

Le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique localise les secteurs d'implantation périphérique ainsi que les centralités urbaines, qui peuvent inclure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense présentant une diversité des fonctions urbaines, dans lesquels se posent des enjeux spécifiques du point de vue des objectifs mentionnés au 3° de l'article L. 141-5. Il prévoit les conditions d'implantation, le type d'activité et la surface de vente maximale des équipements commerciaux spécifiques aux secteurs ainsi identifiés. Pour les équipements logistiques commerciaux, il localise les

secteurs d'implantation privilégiés au regard des besoins logistiques du territoire, au regard de la capacité des voiries, existantes ou en projet, à gérer les flux de marchandises et au regard des objectifs mentionnés au second alinéa de l'article L. 141-3.

Il peut également :

1° Définir les conditions permettant le développement ou le maintien du commerce de proximité dans les centralités urbaines et au plus près de l'habitat et de l'emploi, en limitant son développement dans les zones périphériques ;

2° Prévoir les conditions permettant le développement ou le maintien de la logistique commerciale de proximité dans les centralités urbaines afin de limiter les flux de marchandises des zones périphériques vers les centralités urbaines ;

Méthode d'Analyse

Le commerce, les services et l'artisanat, sont une composante essentielle de la vitalité des territoires. Réponses aux besoins des habitants et usagers, lieux de vies et de rencontres dont le COVID-19 a mis en lumière l'importance, ces activités sont un élément central du vivre-ensemble et, en arrière plan, de l'attractivité résidentielle.

Si elles jouent un rôle clé dans le vécu et l'identité du territoire, elles participent aussi à un mode de développement de la ville et aux enjeux de lutte contre le changement climatique : protection des centralités, maîtrise de la consommation foncière, réduction des mobilités polluantes, recherche d'une efficacité énergétique. La loi ELAN a réaffirmé ainsi la nécessité du DAACL de participer pleinement à ces objectifs sociétaux.

Afin d'appréhender l'existant, de penser l'action collective et d'analyser ses effets, le DAACL définit 8 indicateurs de lecture du développement commercial territorial :

4 indicateurs quantitatifs :

Les densités territoriales (m² par habitant) sur les différents secteurs d'activités (alimentaire, équipement de la personne, bricolage...) ou formats (centres-commerciaux, centralités, retails parks...),

La vacance commerciale, c'est-à-dire le nombre de locaux vides ou de friches commerciales parmi l'offre en place, indicateur clé qui permet d'appréhender la désaffectation de certains lieux commerciaux, avec pour prisme d'analyse les seuils suivants :

Les dynamiques démographiques, pour bien comprendre les évolutions quantitatives et qualitatives à attendre en matière d'évolution de la population sur les 10 prochaines années,

La croissance des m² depuis 10 ans et sa comparaison avec la croissance démographique, pour identifier les rythmes de développement et leur (dé)corrélation avec les besoins des habitants.

4 indicateurs qualitatifs :

La qualité visuelle et paysagère, c'est-à-dire l'esthétique extérieure des lieux marchands, les circuits piétons, l'insertion paysagère des bâtiments, le traitement des façades et la qualité architecturale d'ensemble.

La compacité, tant des bâtiments dédiés au commerce que des espaces extérieurs, notamment du stationnement et des espaces de flux. Sont particulièrement analysés le niveau de mutualisation du stationnement et la qualité des mobilités piétonnes et douces entre les magasins d'une même zone,

L'insertion de la transition écologique dans les espaces marchands : niveau d'imperméabilisation des sols, insertion du végétal, traitement énergétique et solutions technologiques proposées, qualité environnementale des bâtiments,

La participation au vivre ensemble : la qualité des lieux marchands sous l'angle de la convivialité, du cadre, de la capacité à fonctionner comme des lieux de rencontre et à « dépasser » la fonction purement commerciale pour proposer des moments de vie collective.

Principales définitions

Achat léger

Produit ou achat peu encombrant, facile à transporter à pied, à vélo ou en transports en commun (vêtement, livre, médicament, petit panier alimentaire, ...).

Achat lourd

Produit ou achat encombrant, nécessitant d'être transporté par caddy, d'être emporté en voiture par le client ou livré à son domicile, et exigeant souvent une surface de vente d'une emprise importante (magasin de bricolage, de jardinage, de meubles, hypermarché, ...).

Commerce et service de proximité

Par opposition au commerce de destination, le commerce de proximité répond aux besoins quotidiens des habitants. Cette offre est généralement tournée vers l'alimentaire (généraliste, métiers de bouche), la santé (pharmacie, optique) et les services au sens large (services à la personne, agences, auto-école, etc.). L'offre de proximité est accessible à pied et rayonne sur une zone de chalandise restreinte.

Commerce de destination

Par opposition au commerce de proximité, l'offre de destination est dédiée aux achats occasionnels, voire exceptionnels notamment dans les secteurs d'activités suivants : équipement de la personne, équipement de la maison, culture loisirs. Elle s'inscrit généralement au sein de pôles commerciaux structurants, qui rayonnent à une large échelle (grands centres-villes, grands centres commerciaux, etc.).

Extension

Une extension au sens du code du commerce correspond au développement de nouveaux m² de surface de vente, avec deux cas de figure :

Extension d'un magasin par croissance au sein du même bâtiment de sa surface de vente : par exemple extension d'un supermarché.

Extension d'un ensemble commercial par la création de nouveaux bâtiments.

Formats boutiques : commerces de moins de 300 m²

Commerces d'une surface de vente inférieure à 300 m², qui font l'objet de la dénomination «boutique» au sein des dossiers de CDAC. Ces formats accueillent principalement des commerces de proximité ou des commerces d'achats légers (textile, petit équipement de la maison, etc.).

Formats moyennes surfaces et grandes surfaces : commerces de plus de 300 m²

Commerces d'une surface de vente supérieure à 300 m² (sans limite maximum) qui font l'objet de la dénomination "moyenne surface" au sein des dossiers de CDAC. Ces formats accueillent principalement du commerce alimentaire (supermarché, hypermarché, discount...) ou du commerce spécialisé de destination.

Lieux : centralités

Tout secteur, centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense, présentant une diversité de fonctions urbaines, dans lequel se posent des enjeux spécifiques en termes de réponse aux besoins courants de la population tout en limitant les obligations de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre.

Les centralités urbaines correspondent au centre des villes, bourgs, villages et quartiers. Insérées dans le tissu urbain, les centralités rassemblent une mixité de fonctions urbaines structurantes : équipements publics (équipements scolaires, équipements administratifs, etc.), activités, logements, commerces, et disposent d'une bonne accessibilité par tous les modes : piéton, véhicules particuliers, vélos, transports en commun...

Lieux : pôle de périphérie

Il n'existe pas de définition unique de la «périphérie». Il s'agit de secteurs commerciaux extérieurs aux centralités caractérisés par une structuration et une concentration de l'offre commerciale, organisés historiquement autour des mobilités motorisées.

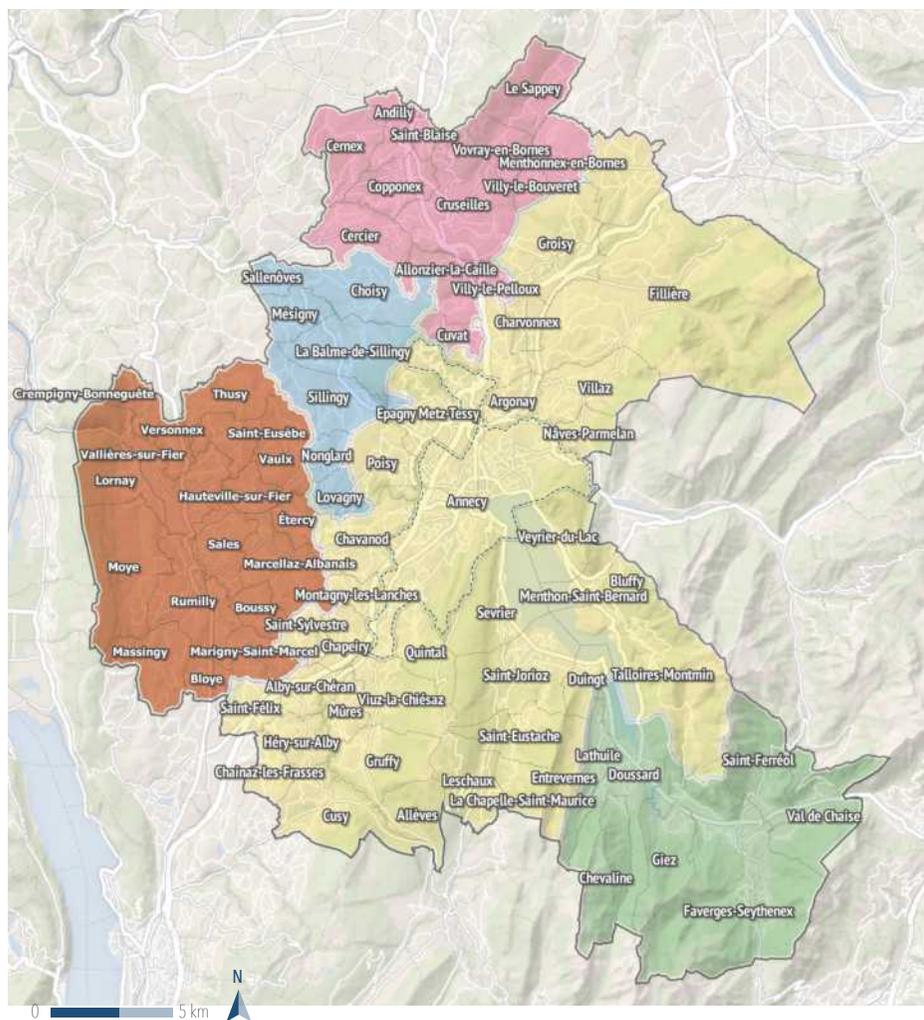
Lieux : diffus

Il n'existe pas de définition unique de l'offre commerciale en diffus. Il s'agit d'activités commerciales isolées extérieures aux centralités et aux pôles de périphérie caractérisées par une dispersion forte des magasins, l'absence de logique d'ensemble et de circuit marchand identifié.

Surface de vente

Espace couvert ou non couvert affecté à la circulation de la clientèle pour effectuer ses achats, espace affecté à l'exposition des marchandises proposées à la vente et à leur paiement, espace affecté à la circulation du personnel pour présenter les marchandises à la vente (hors réserves, laboratoires et surfaces de vente de carburants). Ne sont pas compris les réserves, les cours, les entrepôts, ainsi que toutes les zones inaccessibles au public.

Les grandes données



Sources : INSEE 2018 / 2019, Bérénice



POPULATION EN 2020

289 932

habitants

CROISSANCE/AN ENTRE 2010 et 2020

Habitants : +1,4

%

0,49% en France

MENAGES EN 2019

127 706

Taille moyenne : 2,2

France : 2,2

INDICE DE JEUNESSE

101

France : 92

MEDIANE DU NIVEAU DE VIE

26 552 €

Moyenne Nationale : 21 730 €

730 €

INDICE DE REVENUS/MENAGES

122

Par rapport à une base 100 nationale

CSP

34 % de CSP+

France : 27 %

Les données socio-démographiques du territoire du SCoT du Bassin Annecien :

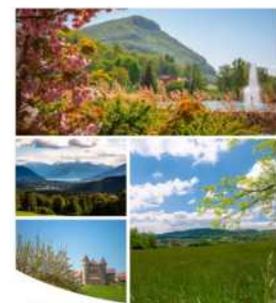
- Il totalise 78 communes pour 289 932 habitants (INSEE 2020) dont 131 766 habitants pour la seule ville d'Annecy soit près d'un habitant sur deux (45,4 %). Cela a pour conséquence de concentrer un part importante du bassin de clientèle sur le centre est du territoire (soit l'unité urbaine annecienne) ;
- Il a connu une croissance démographique soutenue de 1,4 % par an entre 2010 et 2020, ce qui souligne le dynamisme d'un territoire (0,5 % en France) qui a gagné plus de 3 600 habitants en un an (INSEE 2019 - 2020). 34 communes (toutes de moins de 9 000 habitants) soit 44 % ont même une croissance supérieure à 2 % par an ;
- Il est marqué par un indice de jeunesse autour de 100, soit autant de moins de 20 ans que de plus de 60 ans, en baisse depuis 2008. Les tailles de ménages sont proches de la moyenne nationale ;
- Il se définit par une majorité de propriétaires de leurs logements (60 %) et une minorité de logements individuels (38 %). Les résidences secondaires ne représentent que 7,0 % et les logements sociaux, 11 %. La vacance est de 6 % ;
- Il se caractérise par des taux de CSP+ et des niveaux de revenus importants, supérieurs à la moyenne nationale ;
- Il enregistre un taux de motorisation de 88,9 %, bien supérieur à la moyenne nationale (81,3 %). Seuls 14 000 ménages dépendent d'autres modes dont les transports en commun ;

Un bassin de clientèle important, à forte croissance démographique (1,4 %) en volume mais aussi très concentré, soulignant des disparités sur le territoire.

Le Tourisme



LES ROUTES TOURISTIQUES EN TERRITOIRE INSOLITE



Le Tourisme en quelques données :

Le secteur Savoie Mont-Blanc (Haute-Savoie et Savoie) est la deuxième destination la plus visitée de France, après Paris et se place devant le Var. Les touristes se concentrent à deux grandes périodes fortes :

- 54 % des visiteurs viennent en hiver ;
 - 40 % des visiteurs viennent en été ;
- Les touristes étrangers représentent 32 %.

Au sein du territoire du SCoT, les principaux vecteurs de visites

- Les croisières : 190 000 personnes à l'année ;
- Le festival du film d'animation : 180 000 ;
- Les gorges du Fier : 142 000 ;
- Le musée du Château d'Annecy : 140 000 ;

Le territoire concentre 93 hôtels (dont 17, 4 et 5 étoiles) dont 44 sur Annecy (47,3 %).

Il propose aussi 41 campings (dont 9, 4 et 5 étoiles), 9 résidences de tourisme, 5 villages de vacances et 2 auberges de jeunesse.

L'environnement enregistre entre 2,5 et 3 millions de visiteurs chaque année et 5 millions de nuitées. Le tourisme d'affaires représente un peu moins de 500 000 nuitées soit une part de 10 %.

Rapporté au nombre de jours dans l'année, le tourisme représente un potentiel de 13 700 personnes équivalent / jour, soit un apport de population d'environ 5 %.

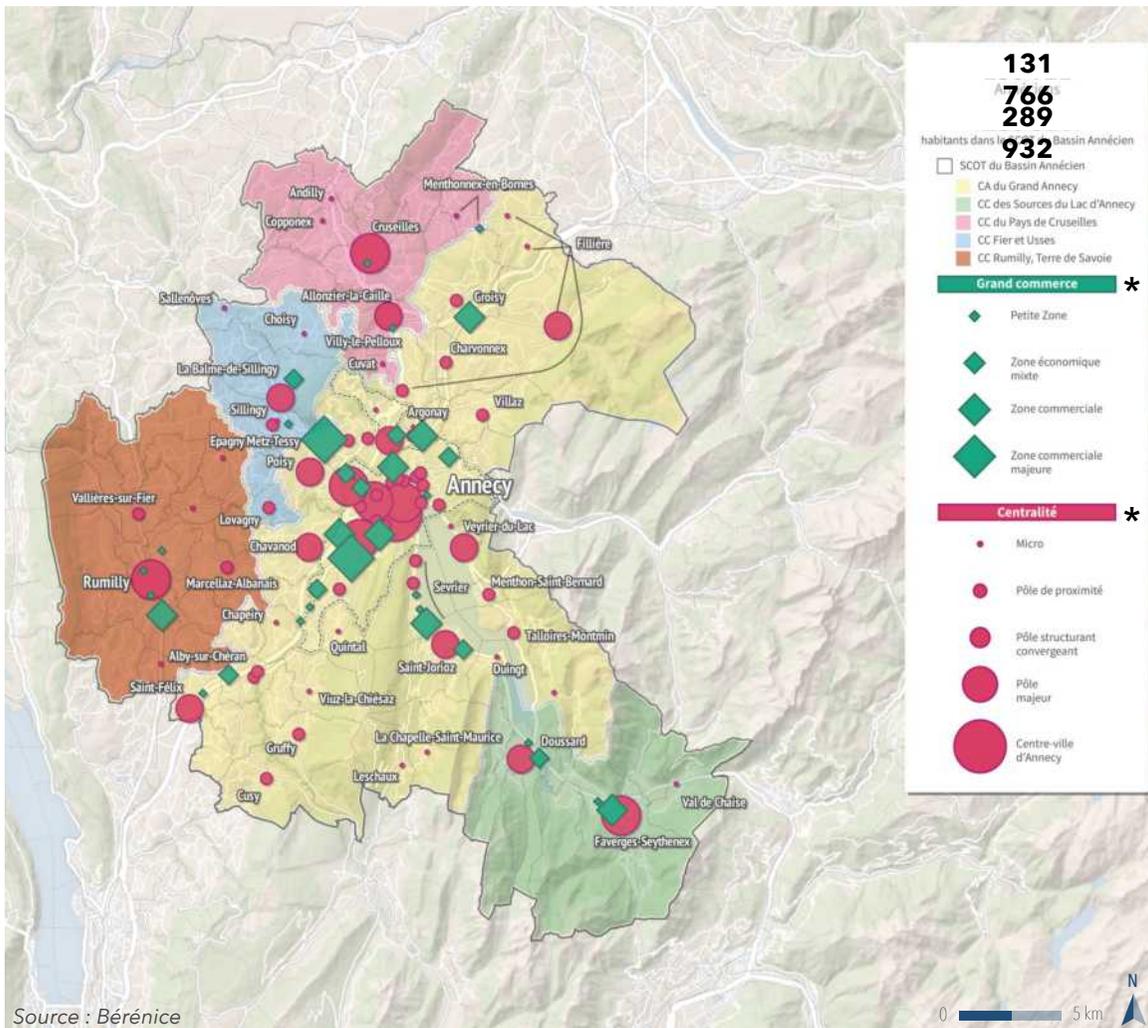
Le panier moyen d'un touriste :

130 €/jour pour un touriste français ;
145 €/jour pour un touriste étranger ;

260 à 280 €/jour pour un congressiste (tourisme d'affaires).

Sources : Savoie - Mont-Blanc, Office du Tourisme du Lac d'Annecy, Conseil Départemental de Haute-Savoie, Alterpatourisme, C.C. Sources du Lac d'Annecy, C.C. Fier et Usse

Cartographie de l'Offre



Légende : Pour plus de lisibilité, les zones commerciales, les galeries marchandes et les retail-parks appartenant à une même polarité, ont été regroupé au sein d'un même identifiant.

L'offre se structure au niveau d'Annecy et le long des grands axes routiers.

L'offre commerciale du territoire est caractérisée par une diversité des lieux, des formats et des types d'organisation des espaces marchands.

Le diagnostic du SCoT du Bassin Annécien définit une classification de cette offre que le DAACL reprend et affine. Cette classification s'appuie sur la distinction essentielle entre

- **les « centralités »***, regroupant un tissu varié de centres-villes, centres-bourgs et centralités de quartier ;
- **les « pôles de grands commerces »***, qui correspondent en grande majorité aux pôles de périphérie ;

Leur répartition spatiale révèle la très forte concentration de l'offre au niveau de l'unité urbaine d'Annecy, puis le long des grands axes routiers : RD 909, RD 910, RD 1201, RD 1203, RD 1508...

Chiffres clés :

109 pôles :

75 associés aux centralités dont :

- 1 pôle métropolitain : le centre-ville d'Annecy ;
- 7 pôles majeurs ;
- 10 pôles structurants / convergent ;
- 33 pôles de proximité ;
- 24 micro polarités ;

34 associés au grand commerce / commerces de grandes surfaces, dont :

- 2 pôles de rayonnement métropolitain ;
- 8 zones commerciales ;
- 15 petites zones commerciales ;
- 9 Zones d'Activités Economiques mixtes ;

* Les définitions sont précisées sur les pages 125 & 126.

La Liste :

Les Centralités

1. Alby-sur-Chéran - Centre
2. Alby-sur-Chéran - Château de Montpon
4. Allonzier-la-Caille - Centre
5. Andilly - RD 1201
6. Annecy - Centre
7. Annecy - Av. de Genève
8. Annecy - Av. de France
9. Annecy - Parmelan
10. Annecy - Novel
11. Annecy - Semnoz
12. Annecy - Pl. des Rhododendrons
14. Annecy-le-Vieux - Centre
15. Annecy-le-Vieux - les Tilleuls
16. Annecy-le-Vieux - Place du 18 juin
18. Annecy-le-Vieux - Albigny
19. Annecy-le-Vieux - Petit Port
21. Cran-Gevrier - Centre
22. Cran-Gevrier - Vallon
23. Cran-Gevrier - Le Vernay
24. Cran-Gevrier - Pont-Neuf
26. Meythet - Centre
27. Meythet - Stade
30. Pringy - Centre
31. Pringy - Promery
32. Seynod - Centre
33. Seynod - Vieugy
38. Argonay - Centre
39. Argonay - Quartier
42. Bloye - RD 910 Route de L'Albanais
43. Chapeiry - Centre
44. Charvonnex - RD 1203
45. Chavanod - RD 16 / La Fruitière
46. Choisy - Centre
47. Copponex - Centre
48. Cruseilles - Centre
50. Cusy - Centre
51. Cuvat - Centre
52. Doussard - Centre
55. Duingt - Centre
56. Epagny Metz-Tessy - Centre Epagny
57. Epagny Metz-Tessy - Centre M-Tessy
59. Faverges-Seythenex - Centre
62. Fillière - Thorens-Glières Centre
63. Fillière - Evires Centre
64. Fillière - Evires RD
65. Fillière - St-Martin de B / Diacquenods
66. Groisy - RD2 - Gare
68. Gruffy - Centre
69. Hauteville-sur-Fier - Centre
70. La Balme de Sillingy - Centre
72. La Chapelle St-Maurice - Centre
73. Leschaux - Col
74. Lovagny - Centre
75. Marcellaz-Albanais - Centre
76. Menthonnex-en-Bornes - Centre
78. Menthon-Saint-Bernard - Centre
80. Poisy - Centre
81. Quintal - Centre
82. Rumilly - Centre
86. Saint-Félix - Centre
88. Saint-Jorioz - Centre
91. Sallenôves - Centre
92. Sevrier - Centre
93. Sevrier - RD 1508 / Nord
97. Sillingy - Centre
98. Sillingy - Rond-Point
100. Talloires-Montmin - Centre
101. Talloires-Montmin - Col de la Forclaz
102. Val de Chaise - RD 1508
103. Vallières-sur-Fier - Centre
104. Vaulx - Centre
105. Veyrier-du-Lac - Centre
106. Veyrier-du-Lac - Chavoires
107. Villaz - Centre
109. Viuz-la-Chiesaz - Centre
29. Meythet - Route de Frangy
34. Seynod - A41N Péage de Seynod Sud
35. Seynod - RD 1201 Route de Montagny
36. Seynod - RD 1201 Av. d'Aix-les-Bains
37. Seynod - RD 5 Av. Henri Zanaroli
40. Argonay - RD1203 Av. M. Dassault
41. Argonay / Pringy - ZAE Pringy Argonay
49. Cruseilles - Carrefour Market
53. Doussard - Route d'Annecy
54. Doussard - Couardet
58. Epagny Metz-Tessy - Grand Epagny
60. Faverges-Seythenex - Carrefour M.
61. Faverges-Seythenex - Intermarché
67. Groisy - Carrefour Market
71. La Balme de Sillingy - Rue des Chamois
77. Menthonnex-en-Bornes - RD 27
79. Montagny-les-Lanches - RD 1201
83. Rumilly - ZAE Est et Sud
84. Rumilly - ZC Nord
85. Rumilly - Boulevard de l'Europe
87. Saint-Félix - RD 1201 Route d'Annecy
89. Saint-Jorioz - La Tuilerie
90. Sales - RD3 Route d'Hauteville
94. Sevrier - Port
95. Sevrier - RD 1508 Lidl
96. Sevrier - RD 1508 Carrefour Market
99. Sillingy - Route de Clermont
108. Allonzier-la-Caille / Villy-le-Pelloux - Péage A41N Cruseilles

Le Grand Commerce

3. Alby-sur-Chéran - ZAE Espace Leaders
13. Annecy - Carrefour Brogny
17. Annecy-le-Vieux - Rue des Mouettes
20. Annecy-le-Vieux - Les Glaisins
25. Cran-Gevrier - Route des Creuses
28. Meythet - Pont de Tasse

COMMERCE – L'offre commerciale des centralités

Quelques illustrations



Alby-sur-Chéran



Marcellaz-Albanais



Seynod



Veyrier-du-Lac



Poisy



Chavanod



Cruseilles



Pringy



Filière - St-Martin de Bellevue

Classification des pôles de « Centralité »

Les « centralités » sont des lieux caractérisés par une mixité fonctionnelle constituant un cadre urbain pour le commerce. Pour rappel, la définition juridique sur laquelle s'appuie le DAACL est la suivante : tout secteur, centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense et présentant une diversité de fonctions urbaines.

Micro polarité : Offre limitée (moins de 5 unités) mais essentielle, répondant à certains besoins quotidiens des habitants présents dans la commune ou à proximité (alimentation, restauration, beauté-santé et services).

Isochrone : jusqu'à 5 minutes en voiture

Pôle de proximité : Petite offre plurielle apportant une réponse diversifiée aux besoins quotidiens des habitants de la commune et des communes limitrophes (jusqu'à 10 unités).

Isochrone : jusqu'à 7-10 minutes en voiture

Pôle structurant / convergeant : Offre apportant une réponse solide (autour de 20 unités) aux besoins d'une population en associant commerce de proximité et petite offre de destination. Il intègre une surface alimentaire généraliste de petite à grande taille. Ce type de polarité est complété par un ou plusieurs équipements (scolaire, sportif, de santé, culturel...).

Isochrone : jusqu'à 12-15 minutes en voiture

Pôle majeur : Offre importante et diverse (plus de 40 unités), rayonnant sur le bassin de vie local et parfois au-delà. Offre à la fois de proximité et de destination, intégrant une Moyenne ou Grande Surface Alimentaire. Il est complété par plusieurs équipements comme un collège, une structure sportive, un EHPAD, une bibliothèque, une salle de spectacle, un cinéma...

Isochrone : jusqu'à 20-25 minutes en voiture

Pôle métropolitain : Il concerne le centre-ville d'Annecy associant plusieurs centaines de boutiques.

Isochrone : jusqu'à 40-45 minutes en voiture

Source : Photos Bérénice

COMMERCE – L'offre commerciale des polarités

Quelques Illustrations



Rumilly - Hyper U



Grand Epagny - AuShopping



Sevrier - RD1508



Annecy (Meythet) - Pont de Tassez



Annecy (Seynod) - Arcal'Oz



Grosio - Carrefour Market



Faverges - Zone Intermarché



Annecy (Seynod) - Av. Henri Zanaroli



Géant Casino - Val Semnoz

Source : Photos Bérénice

Classification des pôles de « Grand Commerce »

Les pôles de « grand commerce » regroupent une grande variété de formes et de formats, avec notamment des zones commerciales, des centres-commerciaux et des Retail Parks.

Ce sont des lieux extérieurs aux centralités qui sont caractérisés par une concentration de l'offre commerciale et une organisation qui permet de créer des circuits de consommation.

Petit Pole : Offre (moins de 10 unités) : Offre permettant de subvenir aux besoins de proximité des bassins de vie locaux. Il intègre dans la grande majorité une surface alimentaire et quelques commerces dans des domaines bien spécifiques qui demandent parfois des surfaces importantes (bricolage, jardinerie, automobile, restauration...).

Isochrone : jusqu'à 10 minutes en voiture

Zone d'Activités Economiques : Offre plurielle et variée, disséminée dans des zones d'activités de grande taille dont la thématique « commerce » n'est pas dominante. Là aussi, ces pôles concentrent des domaines d'activités spécifiques (alimentation, bricolage, jardinerie, mobilier-décoration, automobile, sport, restauration...).

Isochrone : jusqu'à 10-20 minutes en voiture

Zone Commerciale : Ensemble proposant une locomotive alimentaire couplée à une offre de destination plus ou moins importante, concentrant des enseignes nationales (moins de 50 unités).

Isochrone : jusqu'à 20-25 minutes en voiture

Zone Commerciale Majeure : Offre de destination attractive et rayonnante, parfois au delà du territoire du SCoT.

Pôle concentrant plus de 100 unités, dont un hypermarché et sa galerie. Grande diversité de choix, portée par de grandes enseignes nationales, exclusives au sein du département.

Isochrone : jusqu'à 60 minutes en voiture

L'offre en diffus - illustration



Blomonde - RD1201 - Alby-sur-Chéran



Isacar Loisirs - RD1203 - Charvonnex

Source : GoogleEarth

L'offre en diffus

En dehors des 2 grandes catégories, centralité et grand commerce, le territoire est constitué par une offre diffuse qui s'est implantée et qui s'implante de manière opportuniste :

- sur les flux, en bordure de route, notamment le long des principales départementales qui convergent vers Annecy,
- au sein des quartiers d'habitation, via essentiellement une offre de proximité,

Cette offre peut être constituée de grandes et moyennes surfaces, de boutiques, d'hôtels, de restaurants... avec pour points communs le manque de compacité et l'absence de réflexion globale sur l'insertion du commerce. En découle parfois des problématiques d'accessibilité et de mobilités : stationnement difficile voire sauvage, entrées en drapeaux, absence de trottoirs et de passage piéton...

Ce type de développement entraîne une dispersion des lieux de commerce sur le territoire.

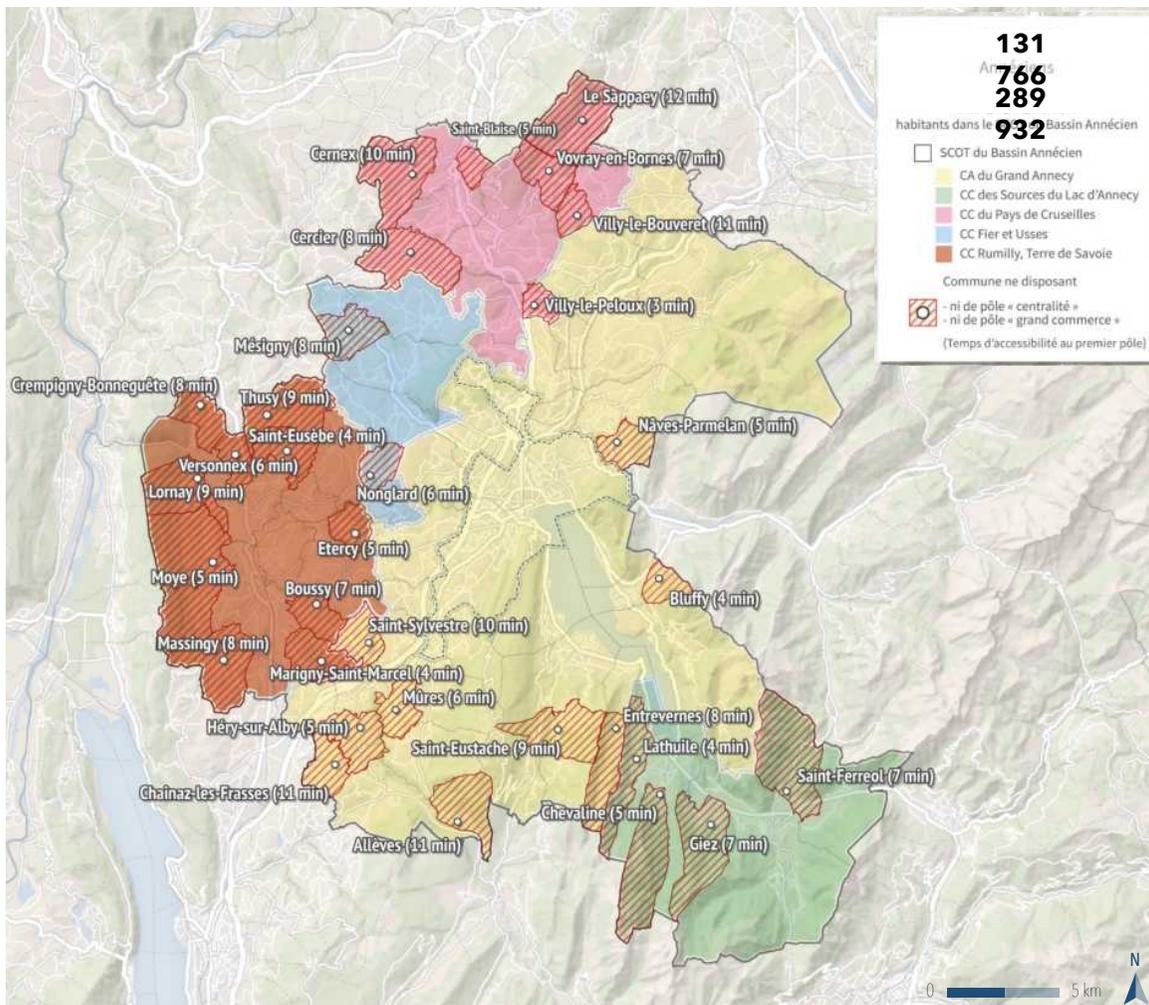
Au sein du territoire, leur nombre est difficile à appréhender.

Dans ce contexte, la maîtrise des développements en diffus et la capacité à assurer une réelle cohérence sur l'organisation des lieux marchands sont des enjeux clés pour le territoire. Bien que difficile, deux leviers, dans le prolongement du DAACL, peuvent agir pour maîtriser les implantations :

- Un travail dans les PLU en désignant des linéaires sur lesquels la destination commerciale (ou une sous-destination) est interdite ;

COMMERCE – L'offre commerciale absente

Cartographie des communes sans offre de centralité ou de grand commerce *



* Une offre peut être présente dans le diffus

Source : Bérénice, ViaMichelin,

Les communes sans offre

Sur les 78 communes du territoire du SCOT du Bassin Annécien, 32, soit un peu plus de 2 sur 5 (41,0 %), ne disposent pas d'un pôle de « centralité » et de « grand commerce », voire sont dépourvues de commerces et de services.

Ces communes qui comprennent entre 202 et 1 131 habitants (INSEE - 2019) couvrent une superficie de 264,8 km² soit 25 % du territoire du SCOT.

Au total, ces communes :

- regroupent 21 639 habitants et ont gagné près de 3 000 habitants en 10 ans, soit une progression de 15,9 %, légèrement supérieure à l'évolution du territoire du SCOT (14,9 %) ;
- connaissent une densité de 81 hab/km² (contre 276 hab/km² pour le territoire du SCOT) ;

Ces communes se situent généralement sur les franges du territoire ou au centre Ouest et sont associés à différents massifs :

- Les Bauges au sud ;
- Les Aravis à l'est ;
- Le Salève au nord-ouest ;
- Le Mont Clergeon à l'Ouest ;

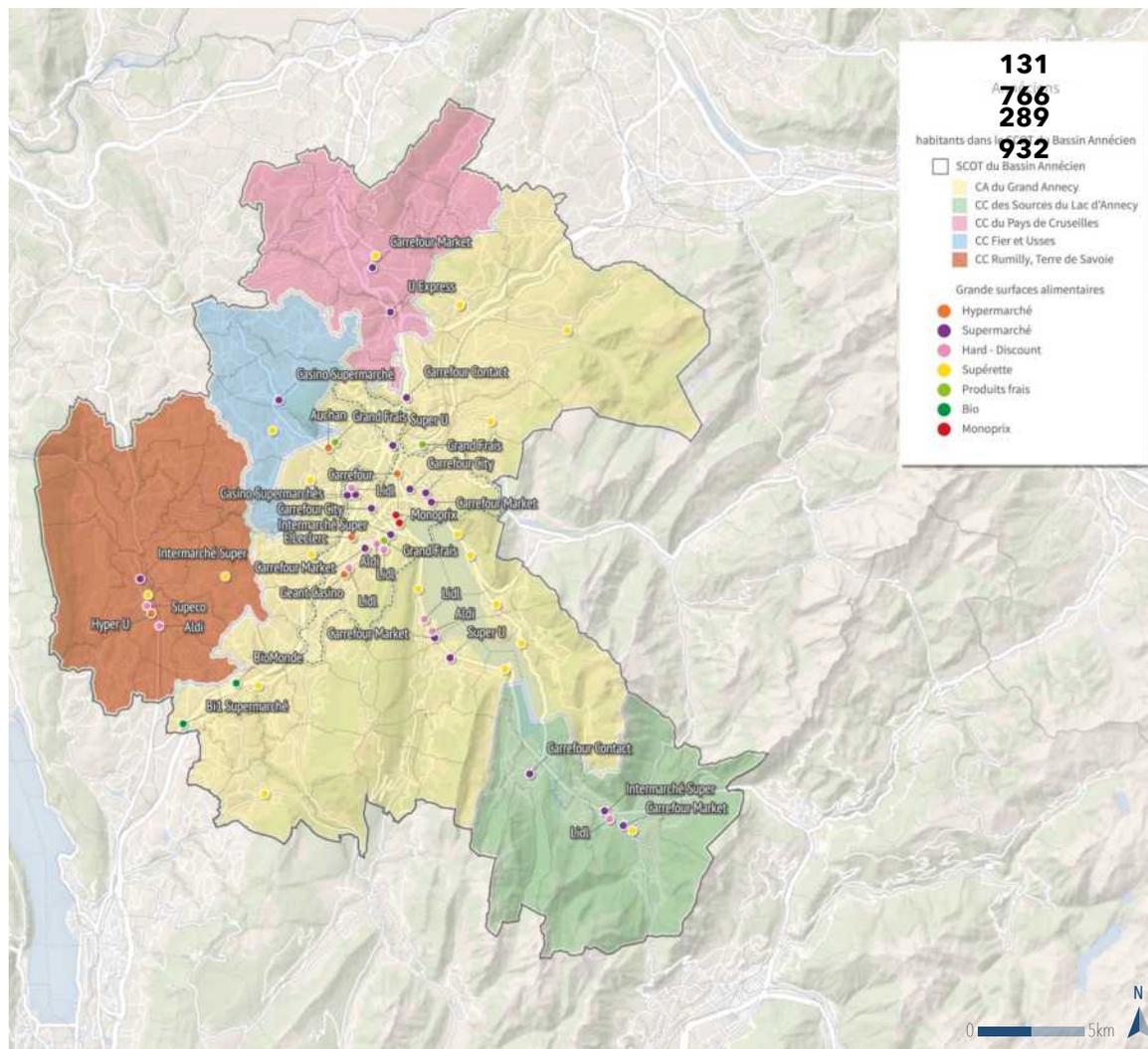
L'altitude moyenne (au niveau de Hôtel de Ville) est de 599 mètres

Le rapport au commerce :

Ces communes ont un rapport très différent par rapport à l'accessibilité à l'offre commerciale. Elle peut être peu éloignée, accessible en moins de 5 minutes en voiture, au sein de la commune voisine, ou plus distante, où il faut parfois compter jusqu'à 12 minutes pour trouver une offre de proximité (notamment les boulangeries, pharmacies, salons de coiffure...).

COMMERCE – L'offre commerciale des Grandes Surfaces Alimentaires

Cartographie des GSA



* surface de vente supérieure à 400 m²

** La surface des Monoprix a été divisé par 2 (concentrer l'offre alimentaire)

Source : Bérénice, Codata, Panorama, Linéaires

Les Moyennes et Grandes Surfaces Alimentaires * :

L'offre est essentiellement concentrée sur Annecy et sur son environnement. En dehors, les implantations se concentrent :

- le long du Lac (secteur de Sevrier) et à Faverges pour la partie sud ;
- à Groisy (Carrefour Market) et à La Balme de Sillingy (Casino Supermarché) pour la partie nord ;
- à Rumilly pour la partie ouest ;

Au nord et au sud-ouest du territoire du SCoT, l'offre est peu développée avec respectivement :

- Carrefour Market à Cruseilles ;
- Bio Supermarché à Saint-Félix ;

L'ensemble des 40 surfaces totalisent 80 844 m² de vente** et se répartissent à travers la présence de :

5 Hypermarchés (46,9 % de la surface de vente totale) qui se situent à Annecy ou à proximité, mais aussi à Rumilly au sein de grandes zones commerciales dont :

- Auchan (Grand Epagny) : 10 330 m² ;
- Carrefour (Brognny) : 9 615 m² ;
- Géant Casino (Val Semnoz - Av. d'Aix-les-Bains) : 7 717 m²
- Hyper U (Rumilly) : 6 320 m²
- Centre E.Leclerc (Route des Creuses) : 3 910 m² ;

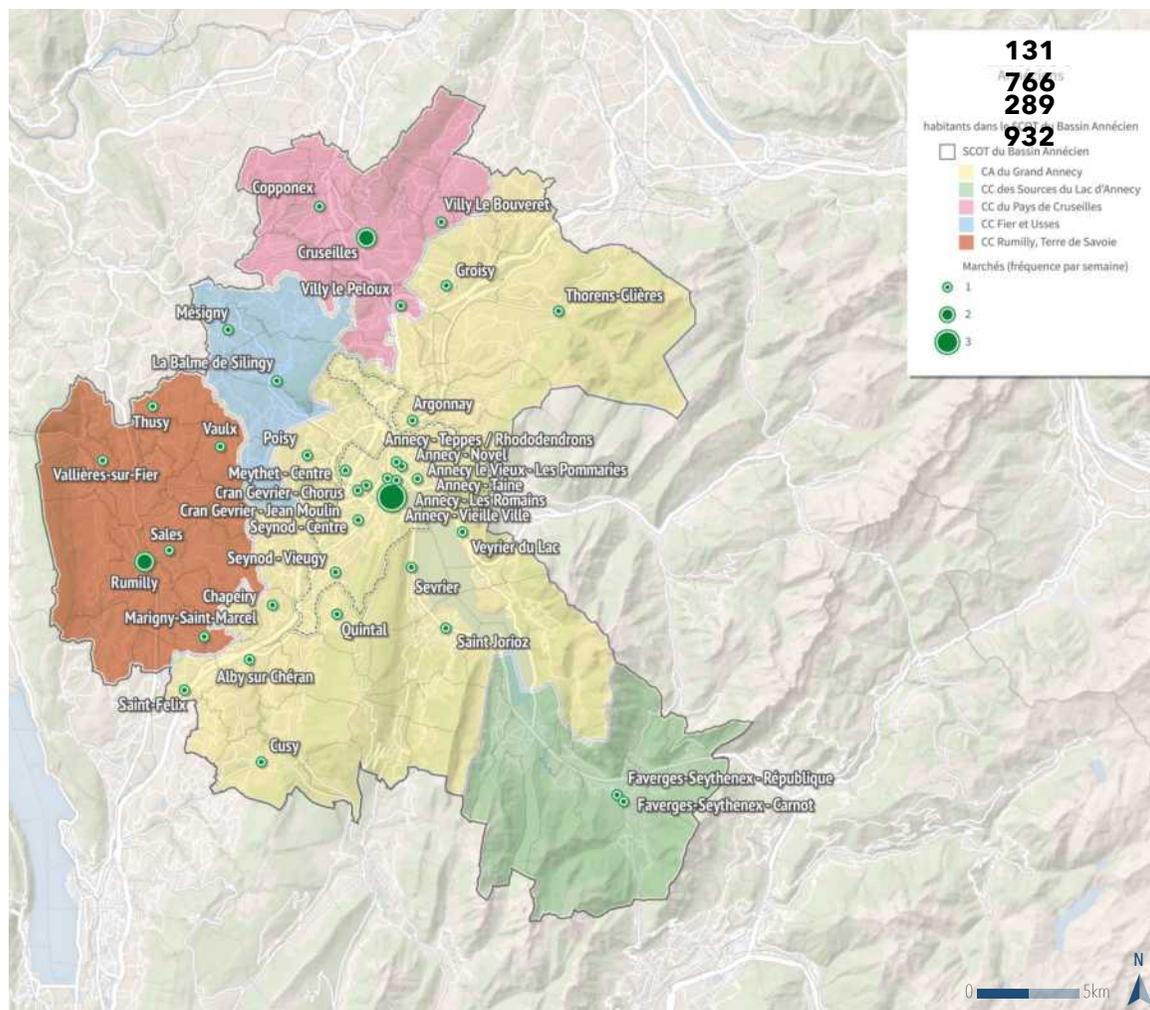
2 Monoprix (3,1 % de la surface de vente totale) ;

33 magasins dont les surfaces sont comprises entre 400 et 2 500 m², associant 22 supermarchés dont 1 Bio, 8 enseignes à dominante marques propres (Lidl, Aldi et Supeco), 3 Grand Frais :

- Les surfaces comprises entre 1 000 et 2 500 m² totalisent 19 unités (36,3 % de la surface de vente totale) ;
- Celles de moins de 1 000 m² : 14 (13,7 %) ;

De nombreuses autres centralités proposent des surfaces de moins de 400 m² de surface de vente (Carrefour Contact Vival 8 à Huit) complétant le

Cartographie des marchés



Sources : jours-de-marché.fr, La-Yaute.fr, Tourisme Anancy, Sites des communes

Les Marchés

L'offre permet d'ancrer l'agriculture locale sur le territoire et de diversifier l'offre proposée aux habitants. C'est une offre à préserver (voire à renforcer) dans une stratégie de pérennisation des centralités.

37 marchés se tiennent au sein du territoire du SCoT dont 11 à Anancy, soit 30 %. Le reste de l'offre est bien répartie même si elle est peu présente au sud-est au niveau de Faverges.

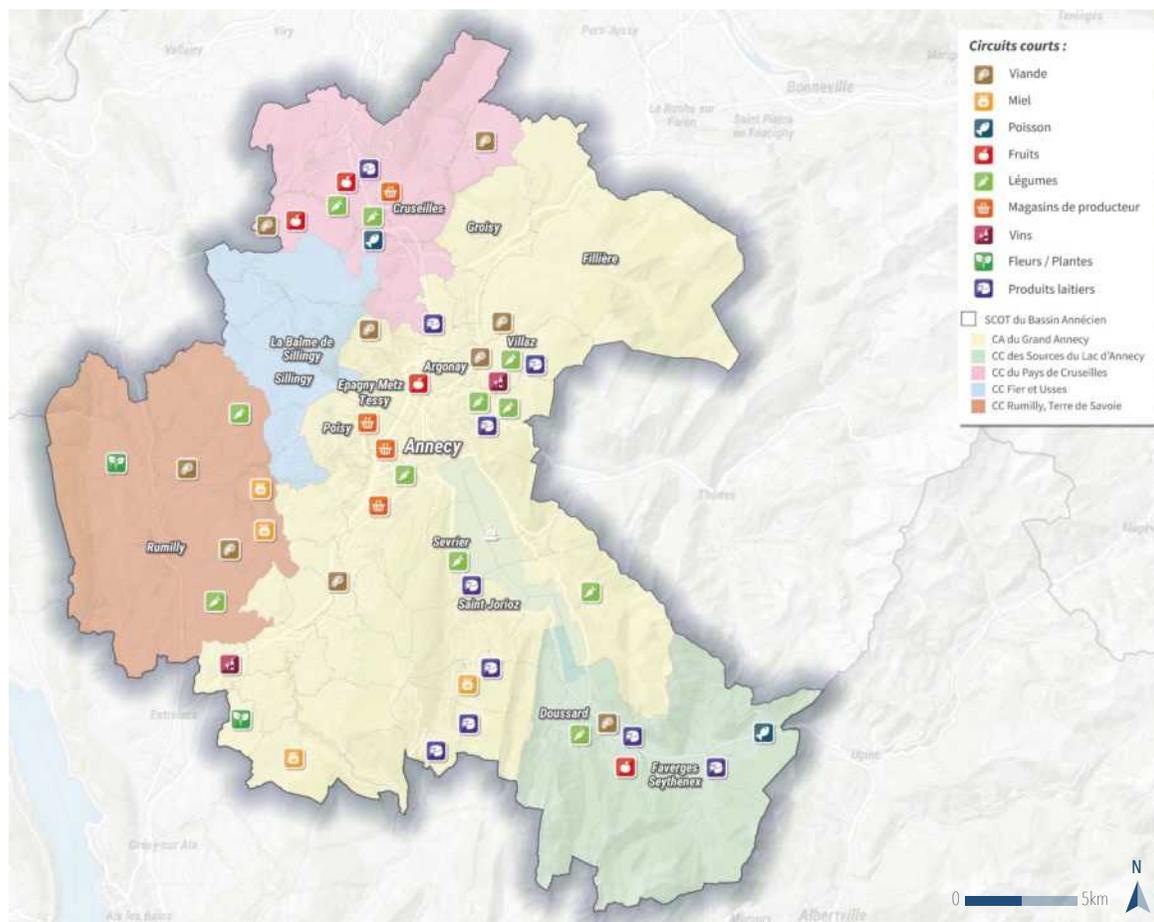
Ils sont seulement 3 à se tenir plus d'une fois par semaine. 12 se tiennent le week-end et les autres se répartissent entre le mardi et le vendredi. Ils ont lieu majoritairement le matin mais peuvent se tenir l'après-midi et en soirée. Ils sont renforcés par une offre estivale au sein de quelques communes.

Ils sont de plus en plus nombreux à se définir comme des espaces dédiés aux producteurs et artisans locaux, aux produits bio et du terroir, locavore, responsable... Ils complètent parfaitement l'offre alimentaire du territoire.

Cette offre pose la question de protection des marchés dans un contexte de développement d'enseignes spécialisées en périphérie.

COMMERCE – L'offre commerciale en circuits courts

Cartographie des offres en circuit court



Sources : jours-de-marché.fr, La-Yaute.fr, Tourisme Annecy, [Sites des communes](#)

Les Circuits Courts

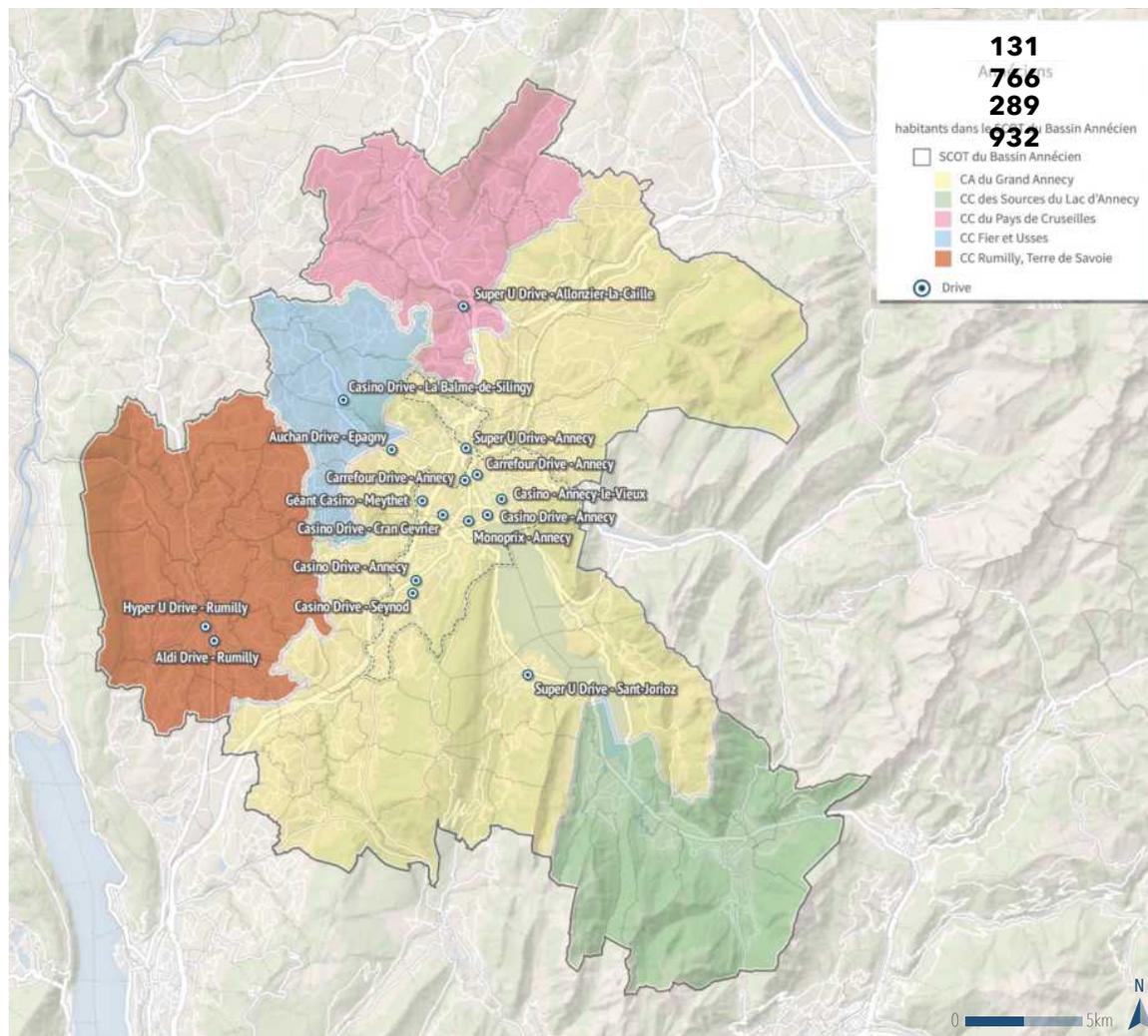
L'engouement pour les circuits courts ou pour le locavorisme sur le territoire peut se traduire par des regroupements d'agriculteurs ou de maisons de producteurs. Cela permet la création de points de vente au plus près de la clientèle locale avec des ventes :

- directes à la ferme (magasin, cueillette, évènements...);
- au sein de distributeurs présents dans les centres-villes (exemple : Fillière);
- via des drives fermiers (expérience à Cruseilles entre 2014 et 2021), des livraisons (produits, élaboration de panier) ou des points relais;
- en boutique, en bordure de route, dans les foires...;

L'offre propose des produits divers et est présente sur l'ensemble du territoire : de Annecy et ses abords (maisons de producteurs) aux communes plus isolées sur les franges du territoire (fermes, espaces de culture, de production et de transformation)

Cette offre amène à se poser des réflexions sur les enjeux pour trouver le bon équilibre en conciliant le renforcement des centralités, le développement des circuits courts et le maintien des marchés ?

Cartographie des Drives



Source : Panorama Trade Dimension, Bérénice

Les Drives

16 drives ont été relevés sur le territoire, dont 12 dans un rayon de 15 kilomètres autour d'Anancy. **10 sont situés à Anancy, les 6 autres à Allonzier-la Caille, Epagny Metz-Tessy, La Balme-de-Sillingy, Rumilly (2 fois) et Saint-Jorioz.**

Ce type de commerces, plébiscité pendant la crise sanitaire de 2020-2021 et soumis à la CDAC depuis la loi ALUR de 2014, peut présenter deux formes :

- **A l'écart de la locomotive alimentaire**
- En prolongement du bâtiment existant : **drive accolé.**

Sur le territoire du SCoT, les drives sont « **accolés** » et viennent renforcer des polarités commerciales existantes. Cette forme est privilégiée car elle est moins gourmande en foncier et ne crée pas de nouveaux espaces de flux routiers. Dépendants des flux motorisés, ils **sont facilement accessibles. Certains d'entre eux se situent le long de l'autoroute A41**, principal axe routier du territoire.

Les Drives Piéton

Aucune présence n'a été relevée au sein des différentes centralités, et notamment à Anancy. Celui de Auchan Sommeiller ayant fermé.

En s'inscrivant dans la continuité des moyennes et grandes surfaces alimentaires, cette offre occupant un foncier restreint permet de proposer un service complémentaire.

La logistique



Entrepôt Amazon situé à Annecy (dans la commune déléguée de Seynod)

Source : Google Earth

La logistique

Le principal entrepôt logistique du territoire se situe à Alby-sur-Chéran. D'une superficie de 15 000 m², Le Comptoir Savoyard de Distrib gère la chalandise des surfaces alimentaires à enseigne Carrefour.

Pour le groupe U, il se situe sur la commune de Rumilly. Il illustre le modèle historique, celui de la distribution des grandes enseignes

Un autre se situe à Annecy (Seynod) et a été ouvert par **Amazon** en octobre 2020 sur une surface de **6 800 m²**. Situé le long de l'A41, le projet a engendré une augmentation des flux routiers, rendant la circulation difficile aux alentours.

Il illustre le nouveau modèle, celui de la distribution directe aux clients en lien avec les canaux du e-commerce

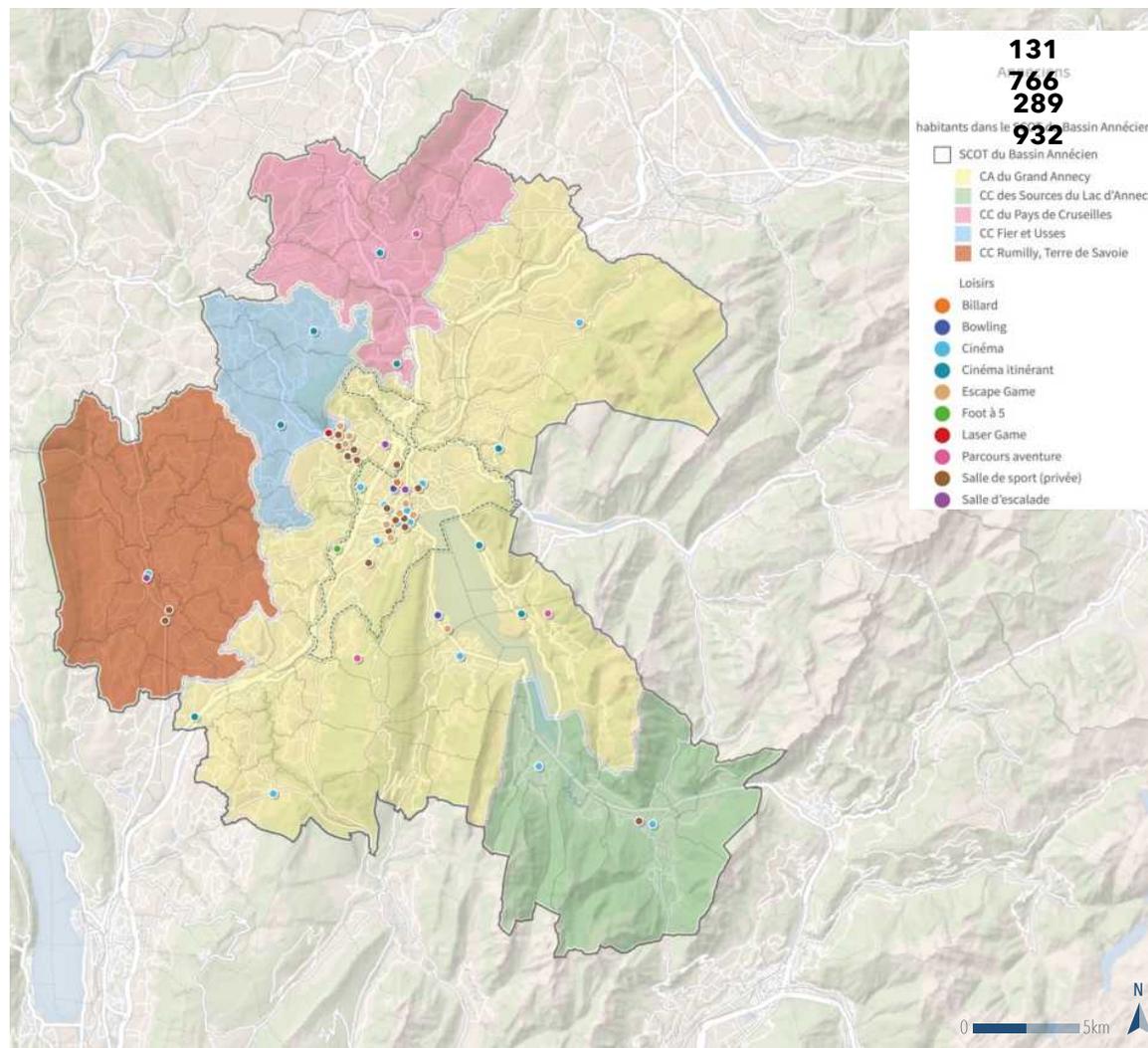
Le territoire est marqué par la présence d'entrepôts de logistique qui s'inscrivent au sein de grandes zones économiques présentes dans ou aux abords d'Annecy, mais aussi au niveau des principaux accès autoroutiers.

Le territoire ne concentre **pas de présence de « Dark Store » ou de « Dark Kitchen »** au sein des centralités et plus généralement au sein du territoire. Une offre en développement qui pourrait s'implanter au sein des centralités au cours des prochaines années.

L'enjeu pour les années à venir est la prise en compte de la logistique urbaine à travers la question de la livraison du dernier kilomètre et des surfaces dont elle a besoin, notamment au sein des centralités.

Ces livraisons à réaliser sur d'autres formes que les camions, notamment par les modes doux (vélo cargo par exemple).

Cartographie des Loisirs



Source : Bérénice

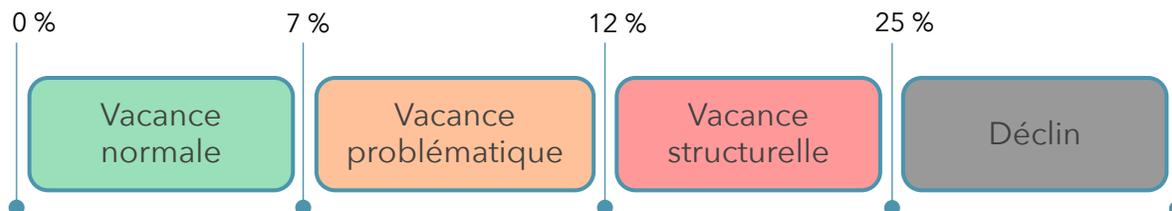
Les loisirs

Sur le territoire, l'offre de loisirs est diverse et comprend :

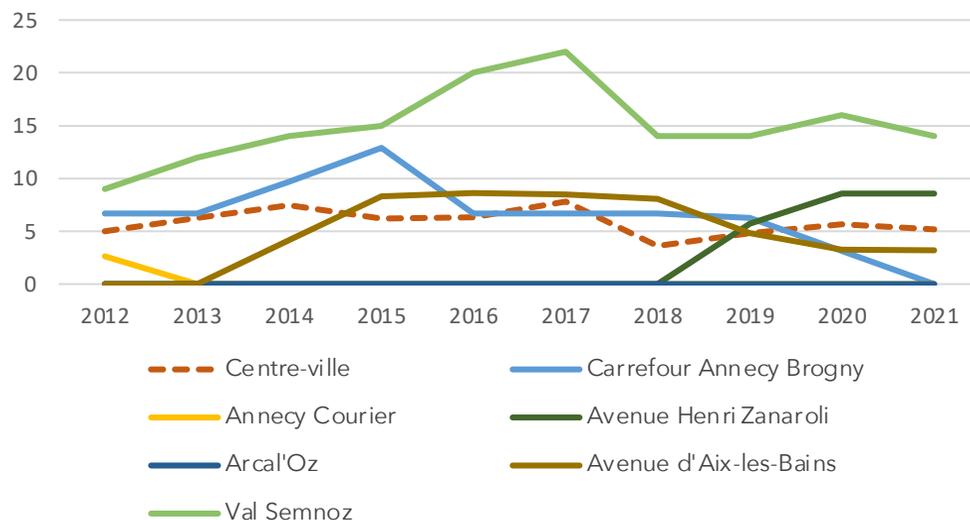
- **14 cinémas fixes** dont seulement 4 ont plus d'une salle : le « Pathé Annecy » (10 salles), et « Les Nemours » (4 salles) présents à Annecy dans le centre-ville, le « Mégarama Annecy » (9 salles) à Val Semnoz ainsi que « Les Lumières de la Ville » (3 salles) à Rumilly ;
- **12 cinémas itinérants**. Cette structure souvent associative se déplace au sein du territoire via 2 structures : « Cinébus » (présents dans 7 communes) et « Ecran Mobile 74 » (5 communes) ;
- **16 salles de sport** : 7 sont situées à Annecy, 6 à Epagny, 2 à Rumilly et 1 à Faverges. Les principales chaînes sont présentes sur le territoire et notamment au sein de la grande zone de Grand Epagny avec Fitness Park, Keep Cool, l'Orange Bleue et Ritm ;
- **9 espaces d'escape game** : Ce concept se concentre à Annecy (5 espaces), au sein de la zone du Grand Epagny (3 espaces) et à Sévrier (1 espace) ;
- **2 bowlings** présents à Annecy et à Sévrier ;
- **3 salles d'escalade**, ce concept en plein développement propose 3 adresses : à Grand Epagny, Annecy et Rumilly ;
- **1 espace de laser game** situé à Sillingy ;
- **3 parcours aventure** qui s'inscrivent dans des espaces où la nature occupe une place prépondérante. Ils sont présents à Talloires-Montmin, à Quintal et à Cruseilles ;

Le relevé met en avant :

Schéma illustrant les différents seuils de la vacance



Evolution de la vacance depuis 2012 (en %) au sein des grandes polarités



Sources : Codata, Panorama Trade Dimension

La Vacance

Avec un taux de 4,8 %, le territoire du SCoT est marqué par une faible vacance commerciale.

Ce pourcentage réduit a tendance à souligner un marché parfois tendu qui a du mal à répondre à la demande en surface commerciale. Elle se fait plus importante au sein des grands pôles, dépassant parfois les 12 % mais pas le seuil des 25 % (seuil de déclin).

Il s'agit avant tout d'une vacance conjoncturelle (taux de rotation classique) et non structurelle.

L'analyse de la vacance au sein des grands pôles peut amener plusieurs constats :

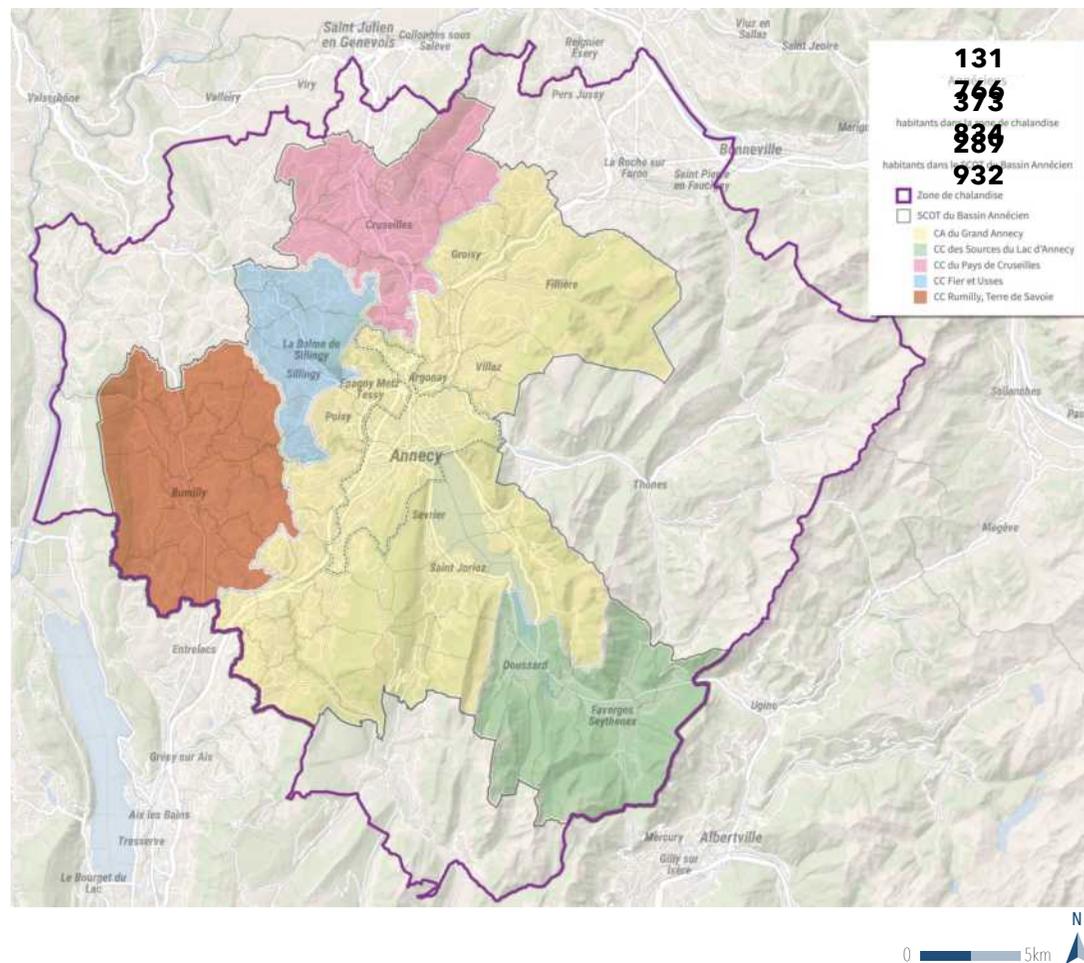
- La majorité des grands pôles anneciens ont des taux de vacance faibles voire nuls. C'est le cas des **Centres Commerciaux Courier et Carrefour Brogny** et du **Retail Park Arcal'Oz** qui témoignent de l'attractivité économique d'Anancy ;
- Le centre-ville d'Anancy connaît une faible vacance, **autour des 5 %, peu perceptible** et stable depuis 2012 ;
- Une vacance faible à **Grand Epagny**, autour de **5 - 6 %**, qui a connu une augmentation de 3 points entre 2020 et 2021. La crise du Covid_19 ayant fragilisé certaines enseignes ;
- La fragilité du centre commercial **Val Semnoz** (Géant Casino) avec une **vacance proche de 15 %** depuis 2014, alors que la zone associée autour ne concentre que 2 locaux vacants ;

Au sein des micro polarités et pôles de proximité, la vacance est quasi nulle, soulignant leur importance dans la réponse aux besoins des populations.

Les Friches

Le foncier représente un enjeu important pour le territoire. Il n'est pas impacté par la présence de friches importantes. Les rares friches présentes sont associées à des projets urbains.

Cartographie de la zone de chalandise :



Source : Bérénice

L'élaboration de la zone

La zone de chalandise représente une zone théorique qui permet de cerner l'attractivité « large » de l'offre présente au sein du SCoT du Bassin Annecien. Elle s'étend notamment à l'est et à l'ouest du territoire.

Les Temps d'accès :

Son étendue reprend une zone située à une distance maximum de 50 à 60 minutes en voiture, érodée par endroit, par des effets de concurrence entre les différentes grandes zones urbaines. Elle est élargie à l'est et à l'ouest.

Le territoire du SCoT s'inscrit dans une structure départementale en matière de commerces. Cette armature dessine de grandes logiques de consommation et des enjeux d'équilibre avec la présence d'autres agglomérations, dont certaines ont connu un renforcement de leur offre commerciale.

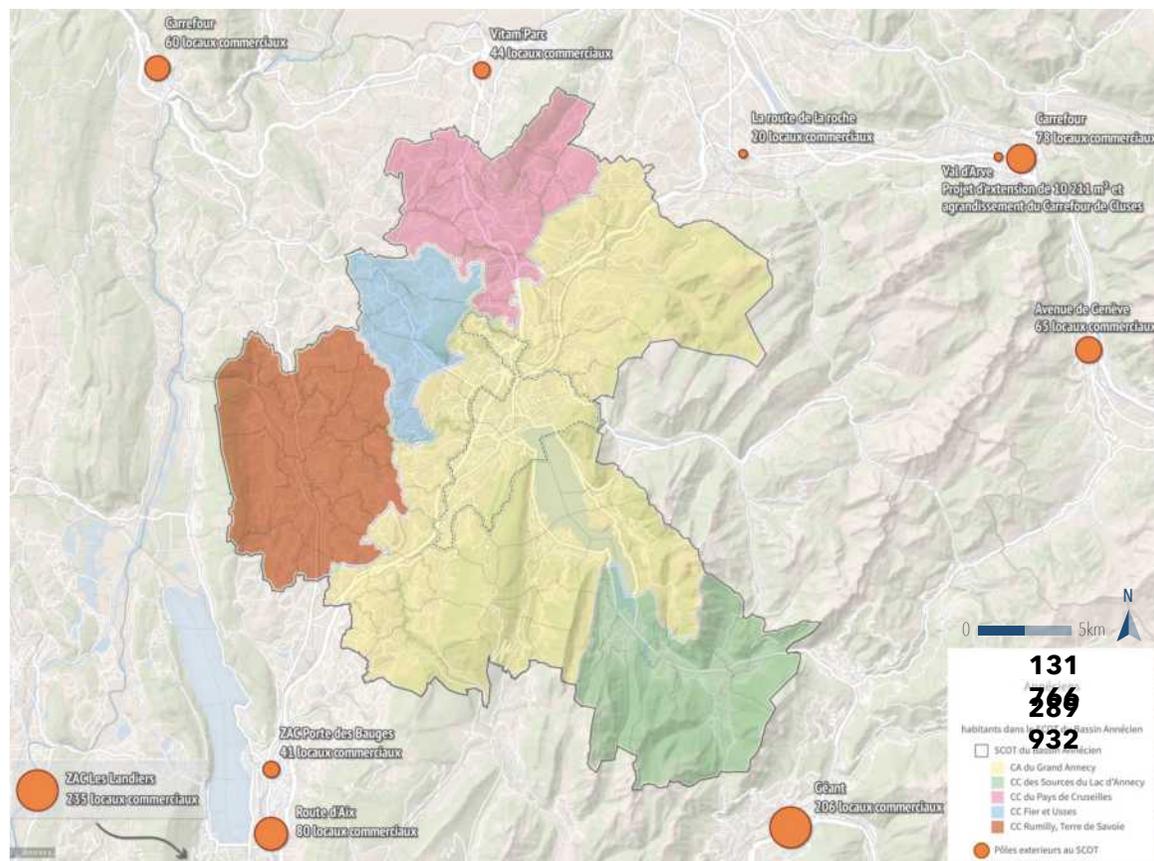
La zone de chalandise regroupe 373 834 habitants (source : INSEE - 2020). L'offre rayonne ainsi à une double échelle :

- les habitants du territoire du SCoT qui sont 289 932 (part de 77,6 %) ;
- Les extérieurs qui comptabilisent 83 902 habitants (22,4 %)

La zone de chalandise construit une grande partie de son activité sur sa clientèle, mais aussi sur l'apport de clients extérieurs à l'image des :

- employés non résidents ;
- habitants de communes plus éloignées qui viennent ponctuellement pour chercher des produits spécifiques, correspondant aux taux de pénétration très bas (< 5%) ;
- flux touristiques ;
- flux de passage et de visiteurs occasionnels ;

Cartographie de l'environnement marchand :



Source : Bérénice

L'environnement commercial

L'étendue de la zone de chalandise dépend des effets de **barrières naturelles** mais aussi des **effets de concurrence** avec de grands secteurs urbains situés à proximité :

- **Au nord** : le Vitam'Parc de **Neydens** et la zone de Ville-la-Grand sont les principaux pôles concurrents. Au-delà, la frontière suisse constitue une barrière psychologique non négligeable ;
- **A l'est** : **Sallanches** et la zone commerciale « Route de Genève » (Carrefour de 6 687 m², Aldi de 770 m² et Darty de 500 m²) composent une zone concurrentielle importante. **Au nord-est**, les pôles de **Cluses** et de **Scionzier** sont les plus attractifs avec notamment un Carrefour Market (2 103 m² à Scionzier), un Grand Frais (980 m² à Cluses), 2 Lidl et un Conforama (2 800 m² à Cluses). Le développement de la zone d'activités du Val d'Arve à Scionzier avec la création de plus de 10 000 m² de surfaces commerciales prévue en 2023 va renforcer l'effet de bascule concurrentielle à l'est du territoire. Par ailleurs, **les chaînes de montagne** (notamment celle des Aravis) constituent une barrière naturelle et psychologique importante ;
- **Au sud** : les communes d'**Aix-les-Bains** et **Chambéry** constituent les principales polarités concurrentes. **Au sud-est**, **Albertville** représente une importante barrière concurrentielle avec la zone industrielle de Chiriac composée de 206 cellules dont un Géant Casino (7 341 m²), un Carrefour Market (2 493 m²), un Intermarché Super (1 885 m²), un Aldi et un LIDL ;

COMMERCE – La zone de chalandise

En quelques éléments de comparaison :



NIVEAU DE REVENUS

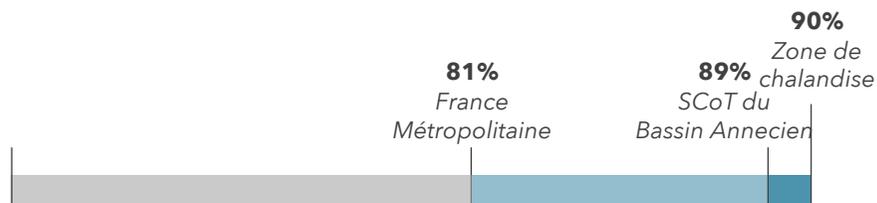
par rapport à la base nationale 100



INDICE DE JEUNESSE par rapport à la base nationale 100
 > L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.



CSP+ (en %)



TAUX DE MOTORISATION

Source : INSEE



POPULATION EN 2020

373 834 habitants

CROISSANCE/AN ENTRE 2010 et 2020

Habitants : +1,4 %

0,49 % en France

MENAGES EN 2019

162 527

Taille moyenne : 2,2
 France : 2,2

INDICE DE JEUNESSE

107

France : 92

MEDIANE DU NIVEAU DE VIE

27 068 €

Moyenne Nationale : 21 730 €

INDICE DE REVENUS/MENAGES

125

Par rapport à une base 100 nationale

CSP

34 % de CSP+

France : 27 %

La zone de chalandise

Elle est caractérisée par des logiques de concentration de population au niveau de l'agglomération d'Annecy, des principales communes présentes dans les autres secteurs géographiques (Faucigny, Genevois...), des vallées et un éparpillement au sein des zones montagneuses.

Ces disparités fortes mettent en lumière des problématiques très différentes concernant le rayonnement d'Annecy, la réponse aux besoins des zones densément peuplées et les enjeux du maillage commercial.

Cette analyse induit une progression des marchés de consommation, compte tenu de la forte croissance (1,4 % / an), équivalente à celle du territoire du SCoT. Cela représente un volume fort en terme de croissance des besoins.

Les évolutions différenciées :

La lecture comparative des communes en croissance démographique ou en baisse entre 2010 et 2020 révèle une relative homogénéité d'ensemble, sans véritable ruptures territoriales qui se dégagent :

- Le point le plus marquant tient par une progression autant dans les grandes villes que dans les petites communes. Avec une forte tendance à la hausse ;
- Ce phénomène s'explique par le processus général d'urbanisation en cours sur le territoire qui questionne notamment le commerce sur les enjeux de desserte ;

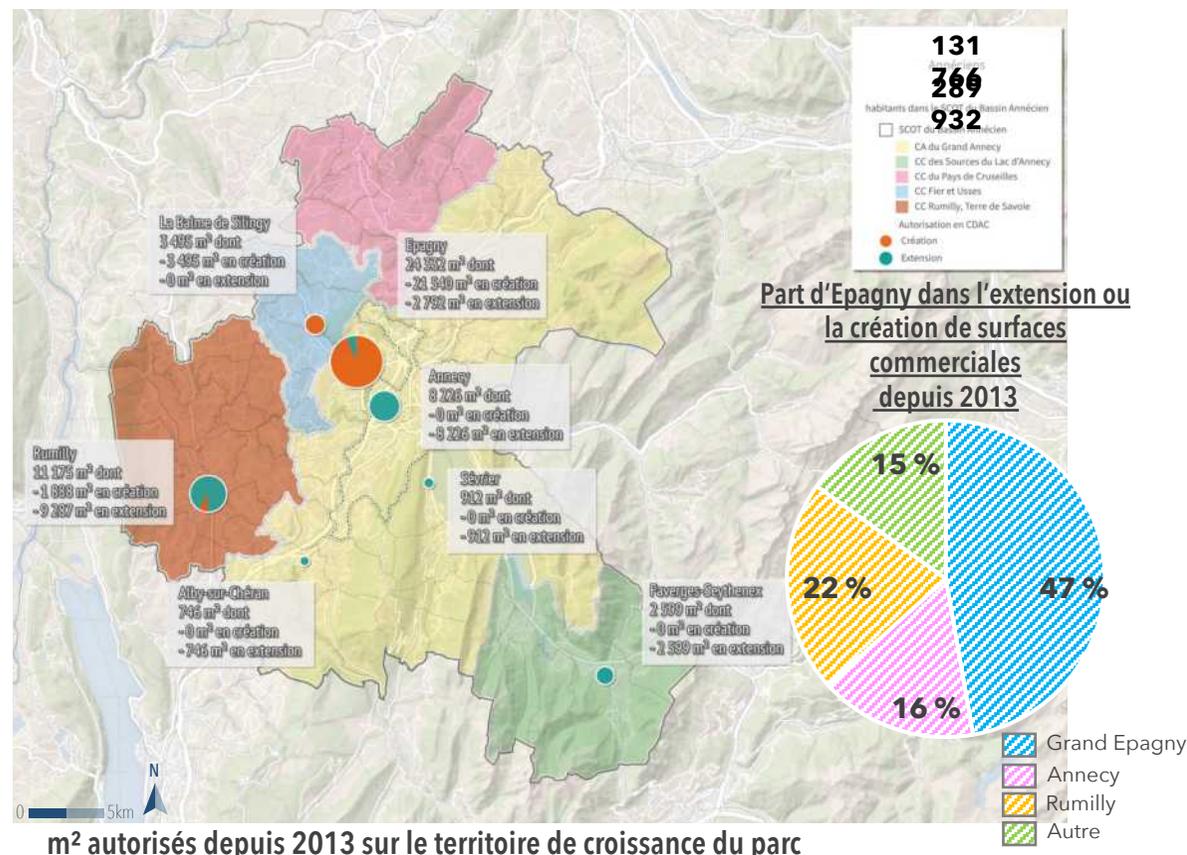
Projections démographiques :

Le DAACL vise à construire une stratégie commerciale adossée à la réalité démographique du territoire des 10 prochaines années. Dans ce cadre deux approches :

- Celle de la projection de population ;
- Celle des objectifs du SCoT ;

COMMERCE - Les dynamiques de développement commercial

Localisation des projets d'équipements commerciaux autorisés en CDAC (2013 à 2022) :



m² autorisés depuis 2013 sur le territoire de croissance du parc

| | Total 2013 - 2022 | Croissance Moyenne par an | Rappel / Superficie du Parc | Croissance par an du Parc entre 2013 et 2022 |
|---|-------------------|---------------------------|-----------------------------|--|
| Dossiers CDAC accordés : Anancy et Grand Epagny | 32 558 m² | 3 256 m² | 166 797 m² | 2,0 % |
| Dossiers CDAC accordés : Autres | 18 927 m² | 1 893 m² | 153 339 m² | 1,3 % |

Source : Bérénice

Les données clés

Entre 2013 et 2022, les autorisations d'ouvertures ou d'extensions d'unités commerciales ont concerné **51 485 m²**. Plusieurs **constats** sont à ressortir :

- Une **croissance du parc commercial** d'à peine 5 200 m² développés par an, soit une croissance annuelle du parc de 1,6 % (équivalent à la croissance démographique de la zone de chalandise) ;
- Autant de projets de **création (52 % soit 26 923 m² autorisés)** que d'extensions représentant 24 562 m² ;
- Une croissance du parc commercial **très majoritairement périphérique (83 % des m² autorisés)** ;
- Un développement commercial qui se **concentre principalement au sein de la zone de Grand Epagny, de Rumilly et d'Anancy (85 % des m² autorisés)** avec respectivement 47 %, 22 % et 16 % ;

62 % des m² autorisés en CDAC concernent 5 projets commerciaux dont 3 situés au sein de la plus importante zone, Grand Epagny avec les créations :

- de l'ensemble commercial **Open Sky** d'une surface de vente de **7 357 m²** ;
- d'une surface commerciale de **5 490 m²** ;
- d'une surface commerciale à l'enseigne **Castorama** de **4 317 m²** ;

Les deux autres concernent :

Les **Galeries Lafayette** situées à proximité de l'hyper centre d'Anancy à travers une extension de **6 360 m²** de surface de vente.

Le **Centre Commercial Intermarché** de la zone commerciale Nord de Rumilly à travers une extension de 8 739 m² de surface de vente pour le développement de sa galerie.

Les projets pour les prochaines années :



Projet « Open Sky » dans le Grand Epagny

Source: Région Auvergnés-Rhône-Alpes

Les projets

Le territoire compte un grand projet commercial d'envergure

- **« Open Sky » a pour vocation de compléter l'offre de Grand Epagny** : acceptée en CDAC en 2018 et portée par La Compagnie de Phalsbourg, la programmation prévoit la création de 7 357 m² composés de 16 cellules commerciales dont 6 restaurants (1 700 m²) et 608 places de parking. Ce nouveau Retail Park se situe en plein cœur de la zone commerciale. Elle donnera un poids encore plus important à cette zone périphérique en la faisant passer à plus de 140 000 m² de surface de vente.

Associé à la récente extension des Galeries Lafayette, ces ensembles représentent **plus d'un quart (27%) des m² autorisés en commission depuis 2013** sur le territoire.

Données Nationales

L'Affirmation d'un client multicanal, entre complémentarités et contradictions :

Le DAACL s'inscrit dans un contexte très spécifique de mutation des pratiques de consommation, que l'on peut résumer à l'émergence d'un client multicanal, susceptible de passer dans la même journée par différents canaux de consommation. Un processus que la crise sanitaire semble avoir amplifié, en confortant d'un côté, le e-commerce et de l'autre, une offre alimentaire de proximité. Ainsi, le consommateur de la décennie 2021 est caractérisé par des logiques contradictoires à travers 2 grandes tendances :

- la recherche de la proximité (la défense du "local") contre le choix de la rapidité en passant par les « pure players » et la vente en ligne ;
- une consommation responsable contre le plébiscite du « positionnement prix » qui explique le développement intense des discounters non alimentaires ;

De nouvelles tendances alimentaires à l'échelle nationale. Les tendances alimentaires... en pleine évolutions, avec un fort développement...

Au-delà de cette tendance "globale", on note aussi plusieurs processus marquants qui vont orienter la réflexion stratégique au sein du DAACL, en particulier en alimentaire :

- Le renforcement du « bien manger »

La gastronomie, le « bien manger », la qualité et la traçabilité des produits alimentaires, constituent une tendance de consommation de fond observée depuis près de 10 ans. Les postes de dépenses pour les produits alimentaires dans le budget des ménages sont les seuls postes de produits commercialisables (hors logements, déplacements et communications) qui progressent régulièrement. L'offre gastronomique d'un territoire constitue plus que jamais un de ses premiers arguments pour attirer des visiteurs, mais également des habitants à la recherche d'une qualité de vie ;

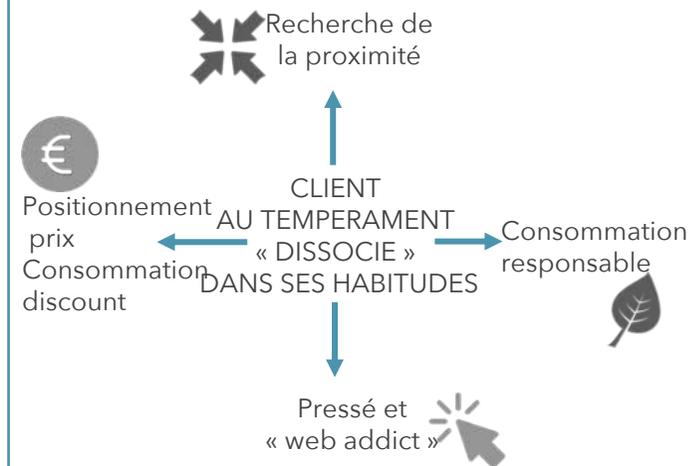
- Vers une diversification des formats en surfaces alimentaires

Si le COVID a consolidé les formats alimentaires de type supermarché, la tendance de fond est à la diversification des attentes et des formats avec notamment les hypermarchés qui doivent se réinventer face à la baisse constante de leur chiffre d'affaires (-3,3 % entre 2010 et 2018).

En parallèle de nouveaux formats se sont fortement développés, à l'image des magasins bio spécialisés, avec pour illustration un parc à l'échelle nationale qui croît de 22 % de 2017 à 2018.

Cette diversification des formats entraîne un éclatement de la consommation alimentaire et pose des questions sur l'articulation entre les centralités, lieux historiques du "bien-manger", accueillant souvent un marché de plein vent, et les espaces de périphérie.

Analyse :



Quelques chiffres marquants au niveau national :

22 %

Croissance du parc de magasins bio spécialisés entre 2017 et 2018 mais qui connaît un ralentissement important depuis 2020

- 3,3 %

Baisse du C.A. des hypermarchés (2010 - 2018)

-2 % / -3 %

de baisse en moyenne par an du chiffre d'affaires des indépendants en équipement de la personne (FCGA)

14 % / 17 %

parts de marchés du e-commerce en équipement de la personne

Données Nationales

Un secteur non-alimentaire marqué par une crise structurelle :

Les activités non-alimentaires, dans leur diversité, connaissent aussi d'importantes mutations, sur fond de crise structurelle pour certains secteurs :

- Le secteur de l'équipement de la personne est sous forte pression, entre mutations des pratiques de consommation et essor du e-commerce. Avec pour conséquence des réseaux en difficulté que la crise sanitaire a amplifiés. Le dossier de presse de PROCOS du 7 juillet 2021 témoigne de cet impact important avec une baisse très forte des chiffres d'affaires du secteur en 2020 et 2021 ;
- En parallèle, les autres secteurs sont marqués par des dynamiques très diverses. Si certains réseaux denseignes en meubles et en jouet sont en difficulté avec des fermetures marquantes (Toys'R'Us, Alinéa...), d'autres secteurs, à l'image des enseignes de bricolage, se maintiennent bien. Certains segments doivent repenser leur modèle économique pour résister face au e-commerce, à l'image de l'offre de culture-loisirs ;
- Mais la principale donnée des 5 dernières années est le développement intense des bazars généralistes, proposant une offre Discount, à l'image de l'enseigne ACTION, devenue une réelle locomotive pour redynamiser les zones commerciales ;

Une offre de proximité qui se remodèle :

En parallèle de ces tendances qui concernent en grande partie le commerce de destination, l'offre de proximité fait face à deux processus parallèles :

- Une mutation du profil «historique» avec une dominante d'activités en hygiène beauté santé et de services, alors que les activités qui formaient la base de l'offre diminuent voire disparaissent, à l'image des agences postales ou des magasins de Presse ;
- Ce phénomène peut induire une baisse de diversité, mais voit en parallèle de nouvelles dynamiques s'installer, notamment sur le commerce de bouche spécialisé, avec des secteurs très porteurs : crèmeries, cavistes, fromageries... ;
- Ces évolutions entraînent une reconfiguration progressive du modèle de proximité autour des services, de la restauration et des activités alimentaires ;

Quelques chiffres marquants au niveau national :

100

nombre d'ouvertures annuelles de magasins Action (2015-2019)

20 %

parts de marchés du e-commerce en culture-loisirs

30%

part des soins et biens personnels dans les dépenses en apparence physique des ménages en 2015, contre 8 % en 1960

COMMERCE - Les dynamiques de développement du marché

Principaux chiffres

Le total de dépense de consommation pour les habitants du SCoT est estimé à 2 375 M€
127 706 ménages réalisant en moyenne, chaque année, 18 600 € de dépenses de consommation

Le chiffre d'affaires recensés sur les principales zones commerciales* : 1 960 M€

**Soit un taux de couverture théorique (hors e-commerce) de 83 %
En prenant en compte la part de e-commerce en constante augmentation, on atteint un pourcentage de 93 %**

* Centre Ville d'Annecy, Centre Commercial Courier, Grand Epagny, Av. d'Aix-les-Bains, Carrefour Brogny, Routes des Creuses, Av. Henri Zanaroli, Zones Commerciales de Rumilly

Dépenses de consommation sur le territoire et équivalence en m² pour 5 grandes catégories commerciales

| | Alimentation | Eq. de la Personne | Eq. de la Maison | Culture - Loisirs | Hygiène/ Beauté / Santé | TOTAL : |
|--|------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Dépenses annuelles moyennes par les ménages du SCoT | 7 042 € | 2 471 € | 3 030 € | 1 474 € | 822 € | 14 839 € |
| A l'échelle du SCoT | 899 M€ | 316 M€ | 387 M€ | 188 M€ | 105 M€ | 1 895 M€ |
| Rendement Moyen utilisé par commerce au m ² de surface de vente | 7 000 €/ m ² | 3 000 €/ m ² | 2 500 €/ m ² | 4 000 €/ m ² | 2 500 €/ m ² | |
| Equivalent en m ² de surface de vente | 128 472 m² | 105 187 m² | 154 780 m² | 47 060 m² | 41 990 m² | 477 488 m² |

Avec près de 1 900 M€ réalisés sur les grandes catégories, cette approche souligne des densités en adéquation avec l'offre du territoire du SCoT.

Projection de développement

En prenant en compte une croissance de la population de 1,1 % par an, soit plus de 1 400 nouveaux ménages, cela équivaut à permettre la réalisation d'un volume annuel d'un peu plus de 5 000 m² de surfaces commerciales sur le territoire.

Source : Bérénice

La Méthodologie :

L'approche théorique de la demande est constituée par 2 éléments :

- La base de données nationale regroupée sur des secteurs clés du développement commercial
- Les dépenses de consommation nationales actualisées en 2016 (sources AFCI / Traitement Bérénice)

Ce cadrage permet d'identifier si les marchés sont globalement ouverts ou couverts sur le territoire. Il ne peut s'agir d'un outil de planification et de programmation.

A titre d'illustration, en utilisant des niveaux de rendements moyens par m² (base de données Bérénice) sur les différents secteurs, nous obtenons des équivalences théoriques en m² de surface de vente pour ce marché de consommation.

Ce cadrage théorique permet de voir si les surfaces en place sont adaptées aux potentiels économiques des habitants du territoire.

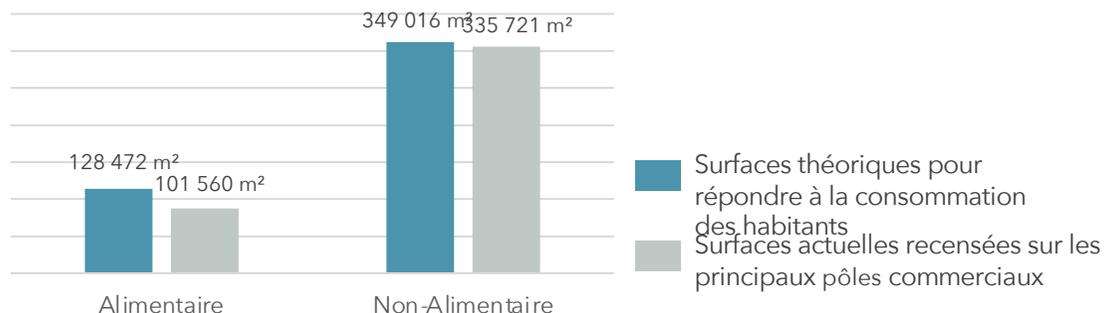
Les données clés :

289 932 habitants à l'échelle du SCoT (INSEE 2020).

- 2,38 milliards d'euros de marchés de consommation sur l'ensemble de l'offre (commerces, services et restauration) ;
- 1,89 milliards d'euros de marchés de consommation sur les 5 grandes catégories commerciales ;

COMMERCE - Les dynamiques de développement capacitaires

Comparaison des surfaces théoriques pour répondre aux besoins et aux surfaces actuelles des principaux pôles



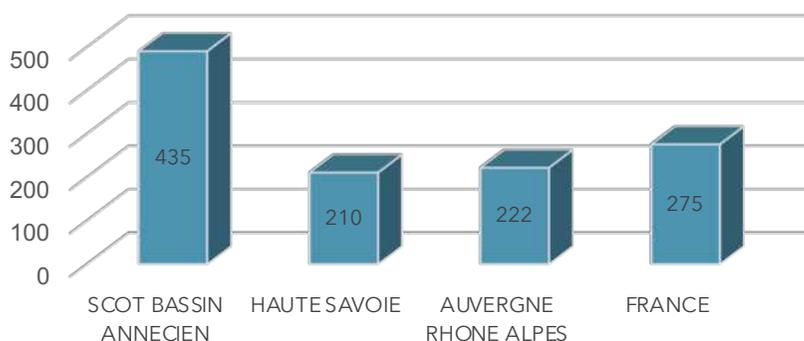
Superficie des principaux pôles du SCoT source : Panorama - Actualisation Bérénice (données intégrant l'ensemble des emplacements dont vacants)

Pour rappel, la surface GLA correspond à la surface de vente. Les surfaces de circulation interne et la surface de stockage. En matière de centre commerciaux, il s'agit de la surface communément utilisée. Elle permet ici de bien comparer les densités vis-à-vis de l'échelle française. Les écarts de superficies avec les tableaux précédents s'expliquent par ce chargement d'unité.

Centre Courier : 19 383 m² GLA
 Galerie Lafayette : 8 847 m² GLA
 Carrefour Brogny : 25 498 m² GLA

AuShopping Grand Epagny : 20 808 m² GLA
 Val Semnoz : 26 900 m² GLA
 Arcal'Oz : 22 988 m² GLA

Densités comparées des centres commerciaux (en GLA) du territoire pour 1 000 habitants



Source : Bérénice

Bilan / Analyse :

Les densités fortes sur le non alimentaire

Sur la base des relevés actualisés :

- L'offre en place correspond à une zone de chalandise plus large que le territoire du SCoT et attire au-delà du territoire, il y a donc une part non négligeable de chiffres d'affaires réalisés par une clientèle extérieure ;
- Le territoire est bien structuré sur la plupart des segments, particulièrement pour tout ce qui est non alimentaire avec des surfaces actuelles et théoriques très proches ;
- Des niveaux de densités qui répondent aux besoins des habitants du territoire ;

Les densités fortes en centres commerciaux :

Les Centres Commerciaux représentent un format très spécifique qui nécessite une analyse ad hoc. En effet ce type de lieux marchands est marqué par des formats (boutiques) et des positionnements (shopping) particulièrement fragiles dans le contexte actuel.

L'analyse des m² GLA sur le territoire comparée avec les niveaux nationaux permet de souligner :

- Avec un peu moins de 2 000 m² GLA pour 1 000 habitants en Centre Commerciaux, le territoire est marqué par des densités certes importantes mais inférieures à d'autres territoires ;
- Des densités fortes qui se concentrent sur une poignée d'actifs et qui peuvent mettre sous pression des zones commerciales plus petites au rayonnement moins important ;

COMMERCE - Les dynamiques de développement capacitaires

Les Densités

| Nombre de commerces / 10 000 habitants Entité étudiée Source : INSEE 2020 (dernier recensement légal) | C.A. du Grand Annecy | C.C. Pays de Cruseilles | C.C. Fier et Usses | C.C. Sources du Lac | C.C. Rumilly Terre de Savoie | SCoT du Bassin Annecien | Annecy | Haute- Savoie | Auvergne Rhône-Alpes | France Métropole |
|---|-------------------------|----------------------------|-----------------------|------------------------|---------------------------------|----------------------------|--------|------------------|-------------------------|---------------------|
| Hypermarché / Supermarché | 1,5 | 0,6 | 0,6 | 2,6 | 1,3 | 1,5 | 1,7 | 1,9 | 1,8 | 2,2 |
| Superette | 1,2 | - | - | 0,7 | 0,6 | 0,9 | 1,2 | 1,3 | 1,1 | 0,9 |
| Epicerie | 2,2 | 0,6 | 1,3 | 3,3 | 2,2 | 2,1 | 2,1 | 3,7 | 4,3 | 4,4 |
| Boulangerie | 5,7 | 4,3 | 4,5 | 3,3 | 6,0 | 5,6 | 6,4 | 6,6 | 7,6 | 7,3 |
| Boucherie - Charcuterie | 3,2 | 0,6 | 3,2 | 3,3 | 2,9 | 3,1 | 3,4 | 3,2 | 3,7 | 3,4 |
| Pharmacie | 2,8 | 0,6 | 1,3 | 2,6 | 1,9 | 2,6 | 3,2 | 2,7 | 3,2 | 3,2 |
| Librairie Papeterie Journaux | 2,2 | 0,6 | 0,6 | 0,7 | 0,6 | 1,8 | 2,8 | 2,3 | 2,4 | 2,3 |
| Parfumerie - Cosmétique | 2,2 | 0,6 | - | 0,7 | 0,6 | 1,8 | 2,3 | 1,7 | 1,5 | 1,6 |
| Salon de Coiffure | 13,8 | 8,1 | 13,4 | 17,8 | 16,2 | 14,1 | 15,9 | 14,0 | 14,6 | 14,5 |
| Magasin d'Optique | 2,9 | 0,6 | 0,6 | 2,0 | 2,5 | 2,6 | 3,6 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| Bijouterie - Horlogerie | 1,5 | 0,6 | 0,6 | 0,7 | 0,9 | 1,3 | 2,1 | 1,4 | 1,2 | 1,4 |
| Magasin de Prêt-à-Porter | 16,5 | 2,5 | 1,9 | 4,0 | 6,0 | 13,3 | 21,5 | 12,7 | 10,5 | 11,4 |
| Magasin de Chaussures | 2,7 | 0,6 | - | - | 0,3 | 2,1 | 3,4 | 1,8 | 1,6 | 1,7 |
| Magasin d'Articles de Sport | 4,5 | 1,9 | 1,9 | 5,3 | 0,9 | 3,9 | 4,9 | 7,7 | 3,5 | 2,1 |
| Magasin de Meubles | 4,9 | 1,9 | 5,8 | 0,7 | 1,6 | 4,3 | 4,4 | 3,5 | 2,4 | 2,3 |
| Droguerie - Quincaillerie | 1,3 | - | 2,6 | - | 0,3 | 1,1 | 0,9 | 1,3 | 1,2 | 1,2 |
| Fleuriste - Jardinerie | 3,3 | 2,5 | 1,9 | 3,3 | 2,5 | 3,1 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 3,2 |
| Pressing - Laverie | 1,7 | 1,2 | 1,3 | 2,0 | 0,9 | 1,6 | 2,1 | 2,1 | 1,7 | 1,9 |
| Auto-Ecole | 1,9 | 1,9 | 3,2 | 3,3 | 1,9 | 2,1 | 2,0 | 2,1 | 2,7 | 2,7 |
| Restaurant | 44,5 | 23,5 | 21,8 | 31,0 | 23,8 | 39,6 | 52,5 | 46,7 | 38,6 | 37,2 |

Bilan / Analyse :

Cette analyse souligne que le territoire du SCoT dispose de densités qui :

- sont inférieures à celles de la Haute-Savoie, de la région Auvergne - Rhône-Alpes et de la France Métropolitaine pour l'offre de proximité, notamment dans le secteur alimentaire ;
- sont équivalentes voire supérieures pour l'offre de destination.

A un échelon inférieur :

La Communauté d'Agglomération du Grand Annecy concentre les densités les plus élevées, qui peuvent être parfois supérieures au département et à la Région. L'offre est complète, couvrant l'ensemble des thématiques. Elle répond au rayonnement d'Annecy.

Les autres territoires (nord, nord-ouest, ouest et sud-est) connaissent de plus faibles densités mais avec quelques disparités et spécificités :

- Au sud-est, la Communauté de Communes des Sources du Lac propose une offre diversifiée couvrant l'ensemble des catégories, dont des commerces de destination : équipement de la personne, sport... ;
- Au nord-ouest, les Communautés de Communes Fier et Usses et Pays de Cruseilles soulignent un profil associé avant tout à une offre de proximité ;
- A l'ouest, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie se caractérise par une offre diversifiée compte tenu de la présence de Rumilly (offres de centre ville et de périphérie).

Les grandes thématiques :

Les centralités

Elles sont nombreuses et extrêmement diverses accueillant quelques commerces à plusieurs centaines. Elles visent dans la grande majorité à proposer une offre au plus près des populations, susceptible de répondre à leurs besoins via un nombre de commerces et de services plus ou moins étoffé, associant généralement une offre de proximité et parfois un marché et une offre de destination. C'est dans les centralités que se concentrent l'offre cinématographique.

L'offre est bien identifiée, de bonne qualité, visible et facilement accessible grâce à la présence de stationnement le plus souvent gratuit. La vacance y est peu marquée. Les possibilités de développement contraintes.

Compte tenu de la répartition de la population, la densité commerciale est forte sur Annecy, bien marquée sur Rumilly et le maillage se fait plus lâche, plus on s'éloigne. Certaines communes n'en disposent pas.

L'offre de grands commerces

Le territoire se caractérise par la concentration de l'offre au sein de deux grands pôles (Grand Epagny et Val Semnoz) qui accueillent de nombreuses enseignes nationales parfois exclusives, et qui continuent de se développer et de se renforcer (projets autorisés en CDAC). L'offre loisirs a tendance à s'y concentrer. Les autres zones, plus petites, sont présentes dans l'unité urbaine d'Annecy et à proximité des bassins de vie. Elles proposent une offre en alimentation au sein d'une Moyenne ou d'une Grande Surface Alimentaire (plus de 400 m²), accompagnée par quelques enseignes sur des thématiques bien précises qui ne trouvent pas leur place dans les centralités. Elles constituent une offre adaptée aux besoins de la population, permettant de limiter les longs échanges routiers.

En complément, une offre additionnelle s'inscrit au sein de zones économiques mixtes en proposant des commerces de tout format et de toute nature.

Comme au sein des centralités, la vacance est peu présente.

L'offre du diffus

L'offre est peu présente sur le territoire. Les implantations se concentrent sur les secteurs stratégiques : le milieu urbain et les principaux axes de circulation dont les grandes départementales qui convergent vers Annecy. Les catégories de l'alimentation, de l'hôtellerie - restauration, de l'équipement de la maison et de l'automobile sont les plus représentées.

Les drives et la logistique

L'offre est encore peu présente sur le territoire. L'offre reste associée au Drive alimentaire dans la continuité des Grandes et des Moyennes Surfaces. Certaines tentatives n'ont pas rencontré le succès escompté. Toutefois cette thématique reste un élément à prendre en compte pour les besoins futurs en terme d'immobilier.

Des centralités diverses et complémentaires:

Leurs caractéristiques et leur localisation ont développé une hiérarchie :

- Annecy et les pôles majeurs proposent une offre complète et rayonnante ;
- Les pôles structurants et convergents permettent de concentrer une offre plurielle à moins de 20 minutes en voiture, rayonnant sur un bassin de vie ;
- L'offre visant à répondre aux besoins de proximité ;

Une offre plurielle et bien identifiée :

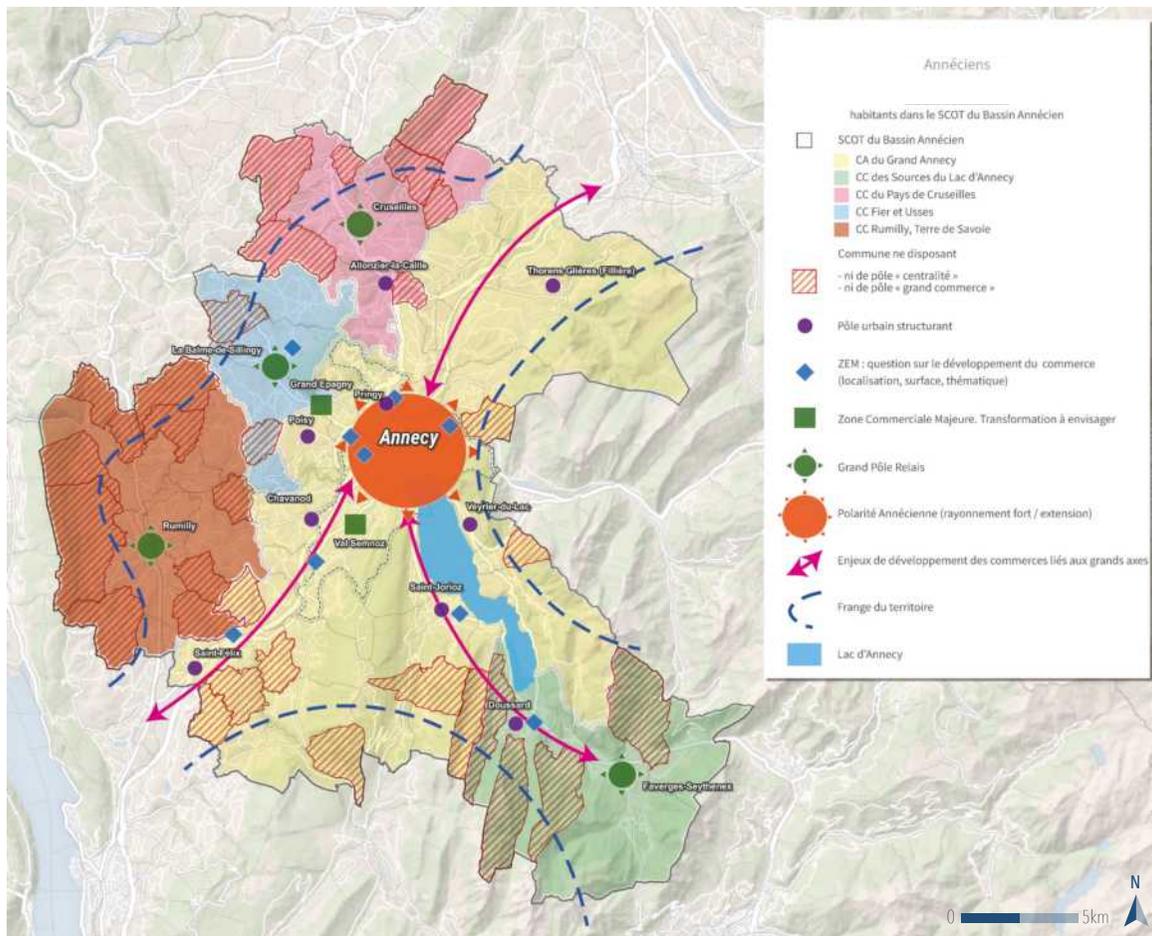
Leur présence se définit par :

- De grandes zones d'activités qui ne concentrent que des commerces, des services et des loisirs ;
- Des pôles qui associent une offre alimentaire structurante et quelques commerces associés ;
- Des zones mixtes où le commerce est présent de manière ponctuelle et sous différentes formes ;

Bilan

- L'offre présente sur le territoire du SCoT du Bassin Annécien est de bonne qualité et les commerces de proximité bien représentés. L'implantation se caractérise par des centralités qui maillent le territoire et un nombre limité de zones de « grand commerces », dont les deux principales concentrent l'essentiel de l'offre et notamment les plus grandes enseignes nationales, permettant au territoire de rayonner ainsi au-delà des limites du département.
- Le territoire du SCOT du Bassin Annecien se trouve à une étape importante en matière de stratégie commerciale. La décennie 2010-2020 a permis de compléter et renforcer l'offre en place. Le territoire s'est ainsi doté d'une offre commerciale étoffée, qui répond aujourd'hui à la plupart des besoins tant sur les formats alimentaires que non-alimentaires. L'offre doit néanmoins anticiper l'évolution des pratiques de vente et de consommation, en diversifiant ses formats.
- Cette croissance des m² a permis de moderniser l'offre, d'accueillir de nouveaux concepts et de participer à l'attractivité du territoire. Les densités sont bien présentes mais ne sont pas supérieures à celle du Département, de la Région et de la France Métropolitaine. La vacance est maîtrisée avec moins de 5%. En parallèle, la croissance démographique est forte, que ce soit sur la dernière décennie (+ 1,4 % par an) ou dans les prévisions (+ 1,1 % par an) induit de nouveaux besoins.
- Le territoire a conscience de la nécessité de pérenniser ses polarités commerciales et notamment ces centralités afin de préserver, voire d'étendre son potentiel touristique.
- Il a également besoin de s'adapter aux nouvelles formes de commerce : le e-commerce sort renforcé de la crise sanitaire et le commerce physique s'interroge sur sa pérennité et ses modèles de représentation.
- La dimension qualitative de l'offre apparaît de plus en plus centrale : il ne s'agit plus simplement de créer des espaces commerciaux mais de constituer des lieux de vie, agréables, disposant d'une réelle plus-value par rapport à l'expérience numérique. Aujourd'hui, l'offre du SCoT du Bassin Annecien bénéficie d'une couverture commerciale qualitative à travers ses pôles majeurs, mais aussi ses pôles de proximité qui maillent le territoire.

Enjeux et Perspectives



Sources : jours-de-marché.fr, La-Yaute.fr, Tourisme Annecy, Sites des communes

Sur l'offre actuelle :

- le rayonnement d'Annecy à préserver ;
- Le développement et le renouvellement des 2 grandes polarités majeures : Grand Epagny et Val Semnoz ;
- les zones de « Centralité » contre celles de « Grand Commerce » : Une offre doit-elle être privilégiée ? Comment organiser une meilleure complémentarité ?
- La présence du commerce dans les zones d'activités mixtes : son développement est-il souhaité ? Quel type d'offre peut être développé ?
- Les enjeux de développement associés à la vallée et aux grands axes de circulation (sorties autoroutières / RD...),
- La régulation de l'offre diffuse ;

Sur la demande :

- La réponse adaptée pour satisfaire la demande et éviter l'évasion commerciale ;
- Le rayonnement et les possibilités de développement des polarités structurantes ;
- La maîtrise des déplacements : l'accessibilité aux commerces et aux services ;
- Le maillage de l'offre de proximité : la question des micro polarités et la réponse rapide à cette demande : les commerces essentiels à moins de 5 minutes voiture ;

Sur l'offre de demain :

- L'évolution des zones et les enjeux associés au foncier ;
- Le commerce alimentaire et ses formes de distribution (du circuit court (en lien avec la production locale et le Programme Alimentaire Mondial) à l'hypermarché (qui se transforme et qui devra proposer plus de vrac) ;
- La prise en compte des nouveaux canaux de distribution dont le e-commerce et de la logistique urbaine ;

PARTIE 2 - MODÈLES ÉCONOMIQUES

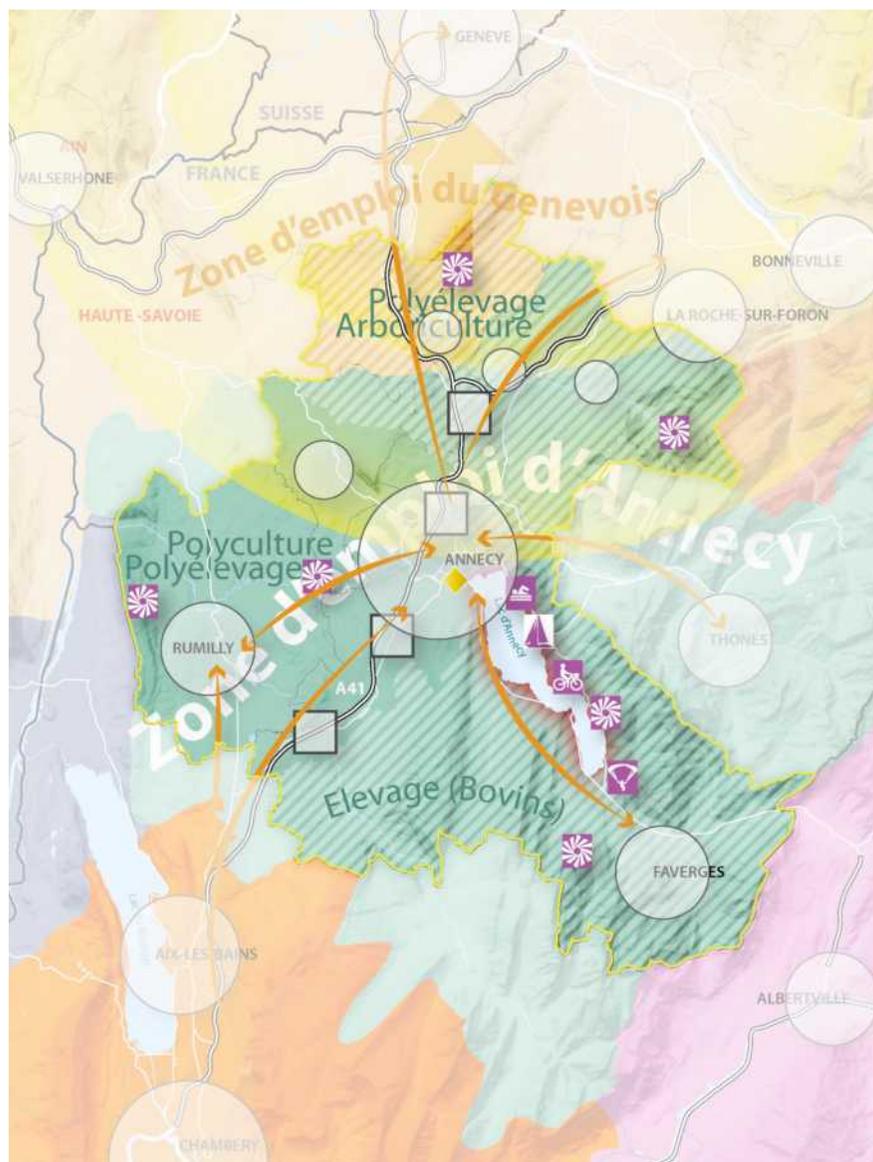
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

COMMERCE

AGRICULTURE

- Rapport de la chambre d'agriculture **à venir**

PARTIE 2 : MODÈLES ÉCONOMIQUES – Synthèse cartographique

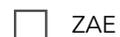


Points d'appui

Un tissu économique et un marché de l'emploi local dynamiques : chômage bas, emplois en croissance, revenus élevés, hausse du nombre d'entreprises.

↔ Principaux flux domicile-travail

Des productions à fortes valeurs ajoutées et des spécialisations dans des secteurs de pointe (sports outdoor, mécatronique, fabrication de machines, télécommunications, image, informatique et services d'information, etc.)



ZAE



Commerces haut de gamme (Annecy)

Une croissance de l'emploi qui s'est opérée avec un très faible impact foncier - mise en œuvre d'une dynamique croissance endogène et de densification des espaces économiques.



Pôles d'emplois

Productions agricoles dominées par les filières laitières et soutenues par des démarches de qualité (AOP) qui favorisent l'utilisation extensive de l'espace. des espaces protégés par des ZAP.



Espace AOC (Abondance, Chevrotin, Reblochon, Roussette, Seyssel, Tome des Bauges)

L'attractivité touristique du territoire



Points de vigilance



Une situation de tension sur le marché de l'emploi alimentée par la concurrence du marché genevois et qui porte atteinte à l'attractivité des métiers les moins qualifiés (notamment dans les services à la personne).



Une activité touristique concentrée autour du Lac qui génère des surfréquentations saisonnières.

PARTIE 3

Quelques chiffres clés :

- **14** grandes unités paysagères
- **48%** de la surface du territoire est recouverte de forêts ;
- **28%** par des prairies ;
- **15%** est de l'urbain ;
- **5%** d'espace agricole ;
- **3%** de surface d'eau ;
- **5** grandes typologies urbaines ;

PAYSAGES

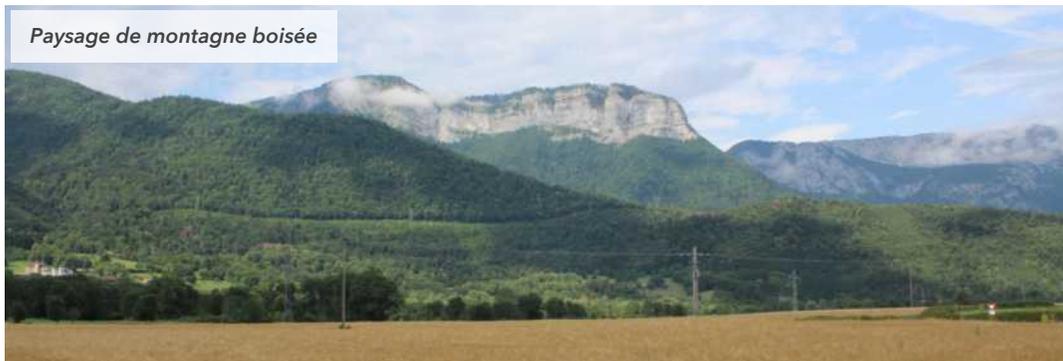
- Familles et motifs de paysages
- Paysages thématiques
- Patrimoine bâti et culturel
- Formes et silhouettes bâties
- Evolutions paysagères et urbaines

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PAYSAGES – Familles et motifs de paysages

Déclinaison de paysages : entre le relief et les collines agricoles et boisées (atopia)

Paysage de montagne boisée



Paysage de plateau boisé et de pré-verger



Paysage de replats et de vallons agricoles



Des clés de lecture géographiques, morphologiques et humaines

La topographie structure et cadre les paysages d'Ouest en Est sur le territoire, oscillant entre des amplitudes collinaires et des sommets montagneux. A l'Est, plusieurs massifs constituent des marqueurs visuels dans le grand paysage, notamment les massifs des Bornes et des Bauges ou encore des microreliefs tels que le Roc de Chère, la Montagne d'Age, etc. Ces entités topographiques, constituées de basses et moyennes montagnes, de vallons et de vallées, de collines et de replats, forment un écrin paysager singulier.

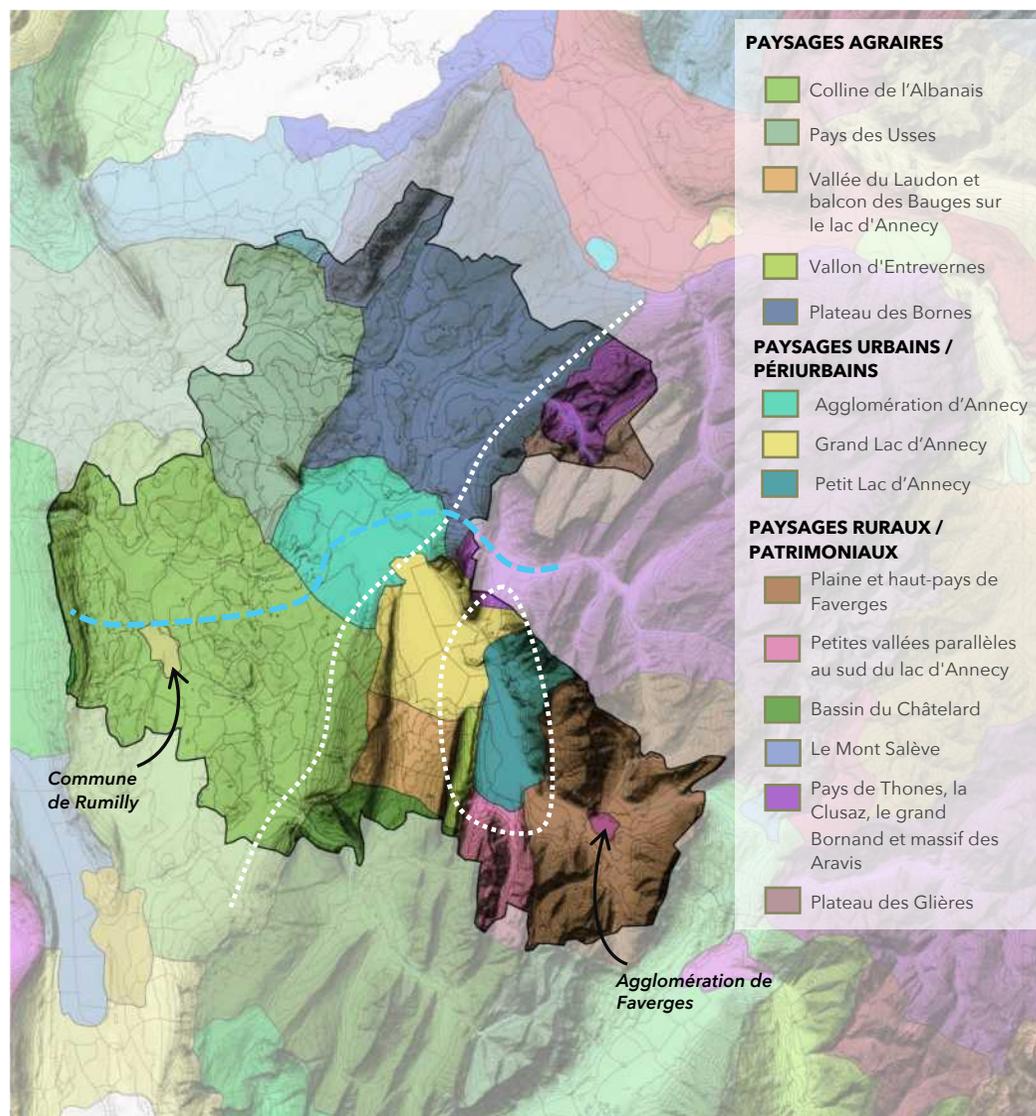
La lecture paysagère du territoire se base également sur l'occupation du sol et notamment le rapport entre l'homme, sa terre et ses ressources. La définition des paysages se base sur des éléments de patrimoine culturel et immatériel, notamment sur l'utilisation et les usages associés aux ressources naturelles : urbanisations, agricultures, sylvicultures, tourisme, etc.

Au regard de ces différents critères géographiques et de l'étagement généré par la topographie, cinq grandes familles de paysages sont identifiables sur le territoire, selon l'Atlas des paysages de la Haute-Savoie :

- **Des paysages d'eau**, de fond de vallée, de lacs et de vallées ;
- **Des paysages de hauteurs**, de lacs et de sommets, de pentes et d'estives ;
- **Des paysages de plateaux collinaires** agricoles et bocagers ;
- **Des paysages construits** ;
- **Des paysages tampons**, entre bâti et zones naturelles.

PAYSAGES – Familles et motifs de paysages

Unités paysagères du territoire (DDT74, atopia)



Unités de paysages

Le paysage se distingue en trois grands catégories : les paysages agraires, urbains/périurbains et ruraux/patrimoniaux. Selon la DDT de la Haute Savoie, quatorze unités paysagères sont présentes sur le territoire, caractérisant principalement des paysages ruraux et agricoles, associés à la montagne, aux estives, aux landes et aux versants boisés :

- *Colline de l'Albanais ;*
- *Pays des Usses ;*
- *Vallée du Laudon et balcon des Bauges sur le lac d'Annecy ;*
- *Vallon d'Entrevernes ;*
- *Plateau des Bornes : trait d'union entre la vallée de l'Arve et le bassin d'Annecy ;*
- *Agglomération d'Annecy, grand Lac et Petit Lac d'Annecy*
- *Plaine et haut pays de Faverges ;*
- *Petites vallées parallèles au sud du lac d'Annecy ;*
- *Le Mont Salève ;*
- *Pays de Thones ;*
- *Plateau des Glières.*

Les paysages de plateaux sur la moitié nord-ouest du territoire, où la topographie est favorable au développement urbain et agricole, forment une limite avec les paysages de pré-alpes ruraux et agropastoraux sur la moitié sud-est. Les paysages urbains de l'agglomération d'Annecy et les constructions sur le pourtour du lac constituent le trait-d'union entre ces deux grands paysages.

La vallée du Fier constitue une composante paysagère spécifique qui transcende les unités identifiées par l'Etat.

PAYSAGES – Familles et motifs de paysages

Paysage des pré-Alpes, vers le col des Glières (atopia)



Paysage agricole près de Sillingy (atopia)



Paysage collinéen à proximité de Rumilly (atopia)



Des motifs qui varient d'un paysage à un autre

PAYSAGES DE PLATEAUX ET DE COLLINES DU SECTEUR NORD-OUEST

Ces paysages, notamment les unités de l'Albanais et du plateau des Bornes, se caractérisent par une importante occupation de **prairies, de forêts de feuillus, de parcelles agricoles, de zones humides**. Le relief collinéen permet les développements urbains et favorise également **les cultures monospécifiques céréalières** où le remembrement parcellaire a atténué certains motifs. Ce paysage est également favorable à des motifs agricoles tels que **des vergers et des pré-vergers** (programme vergers et paysages).

PAYSAGES CENTRAUX DE L'AGGLOMÉRATION D'ANNECY

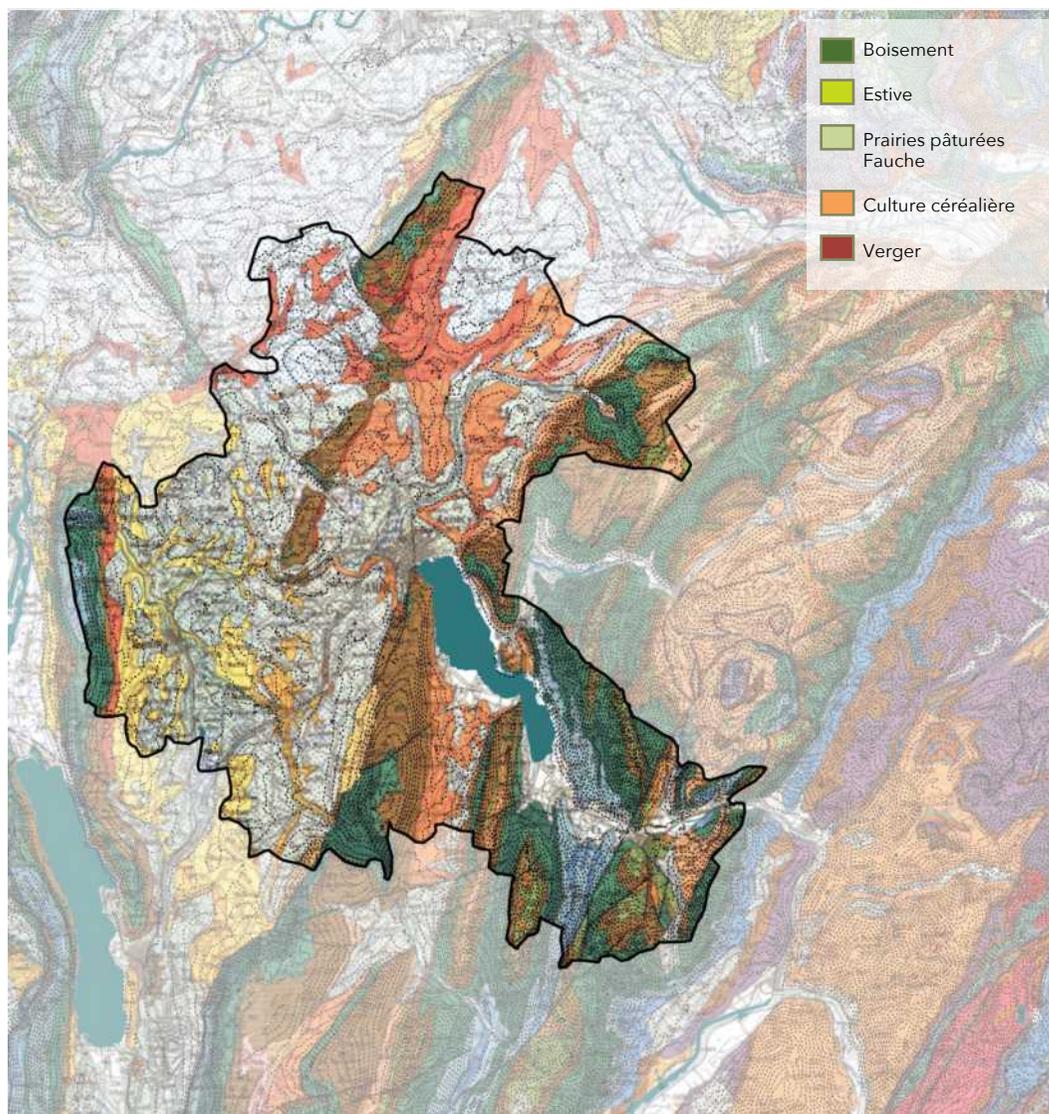
Ces paysages dégagent des motifs très caractéristiques du territoire : **lac naturel de montagne, berges, pentes végétales abruptes, urbanisation dense et diffuse et zones humides (roselières, herbiers aquatiques, prairies humides ...)**.

PAYSAGES DE PRÉ-ALPES CALCAIRES DU SECTEUR SUD-EST

Ces paysages offrent des versants montagneux couverts de **vastes ensembles forestiers, sources tufeuses, de landes, de prairies d'altitude et de milieux rocheux**.

L'activité agropastorale de montagne caractérise ce secteur du territoire avec des **prairies pâturées et des estives**, porteuses d'une identité savoyarde forte. La montagne est également **boisée** dont la valorisation s'appuie sur les modes de gestion des milieux forestiers (chartes forestières).

Lecture géologique et des reliefs (Géoportail, Infoterre, atopia)



Perception des paysages : structuration par le relief

La topographie dévoile de multiples formes et sommets qui attirent les regards et forment des points de repères dans le paysage, à l'image de certains microreliefs : Roc de Chère, Montagne d'Age, colline de Saint-Sylvestre... Ces ensembles de reliefs présentent des contrastes importants en fonction de l'amplitude topographique. Ainsi, on distingue des reliefs propres à la montagne au sud-est :

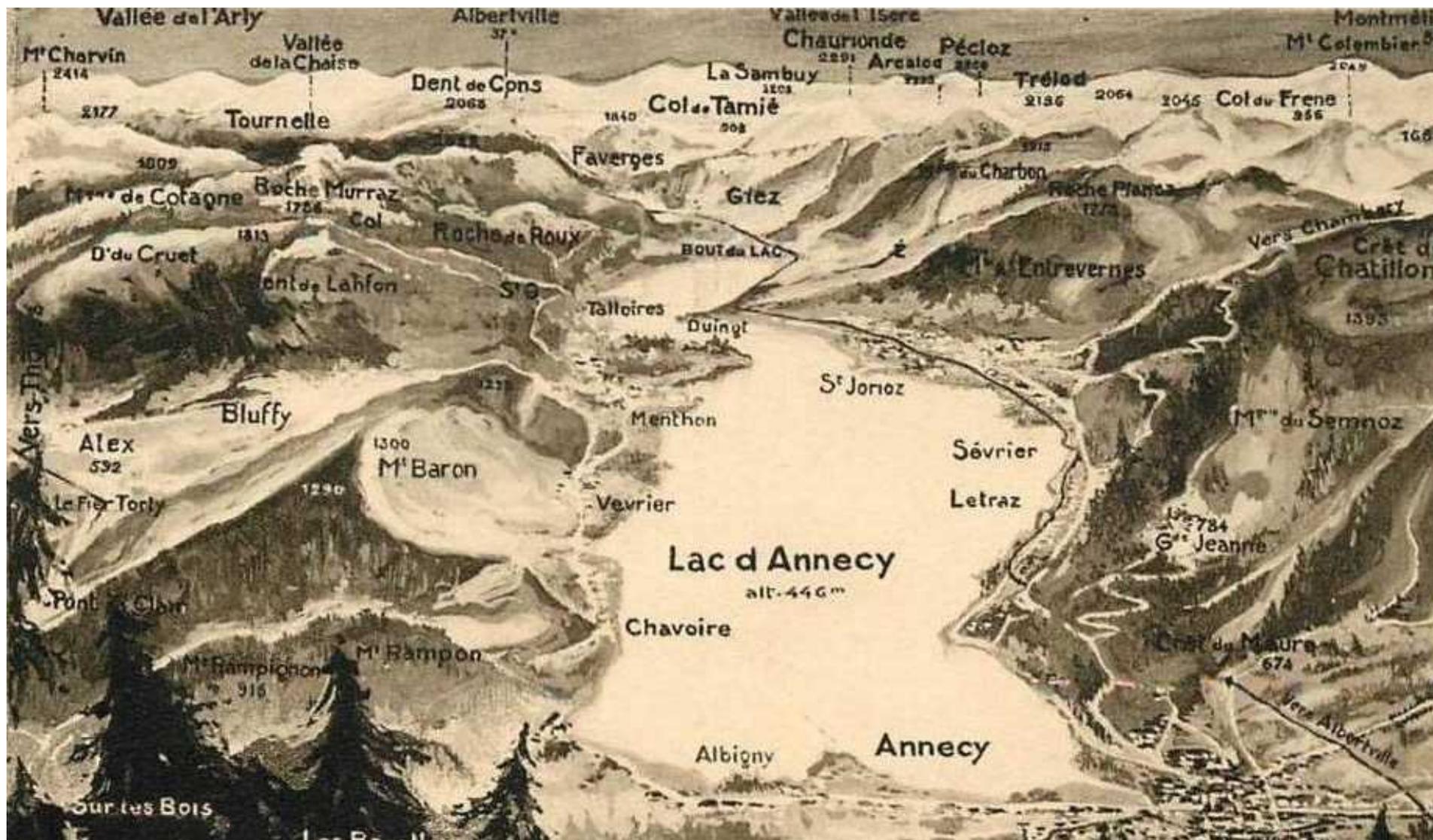
- **Le massif des Bornes**, qui dévoile notamment le Plateau des Glières (alpages, 1300-1800 m), la montagne de Sous-Dîne (mont jurassien, 2004 m), la Tête du Parmelan (aspect tabulaire, 1832 m), le Mont-Veyrier (falaise urgonienne dominant le lac, 1291 m), le Roc de Chère (bosse rocheuse, 650 m en promontoire sur le lac), etc.
- **Le massif des Bauges** intègre le Semnoz, (mont jurassien, 1699 m), limité au Sud par la cluse de Bange, où il est tranché par le Chéran, et au Nord par le large val du Col de Leschaux. Le Roc des Bœufs (1610 m) et la Montagne d'Entrevernes sont un splendide exemple d'inversion du relief.
- **La cluse d'Annecy** et le sillon molassique péri-alpin intègrent le lac d'Annecy, qui occupe la partie nord de la trouée d'Annecy-Ugine, séparant les Bauges des Bornes-Aravis. La plaine alluviale du lac et du Fier accueille l'agglomération d'Annecy.

Des reliefs sont également propres aux espaces de plaines au nord-ouest du territoire :

- **Les collines de l'avant-pays savoyard**, à l'ouest du Semnoz, et de la rive droite du Fier, au nord-ouest d'Annecy, ont été sculptées dans le remplissage de grès tendres (molasses) du sillon molassique péri-alpin et sont parfois garnies de dépôts glaciaires.

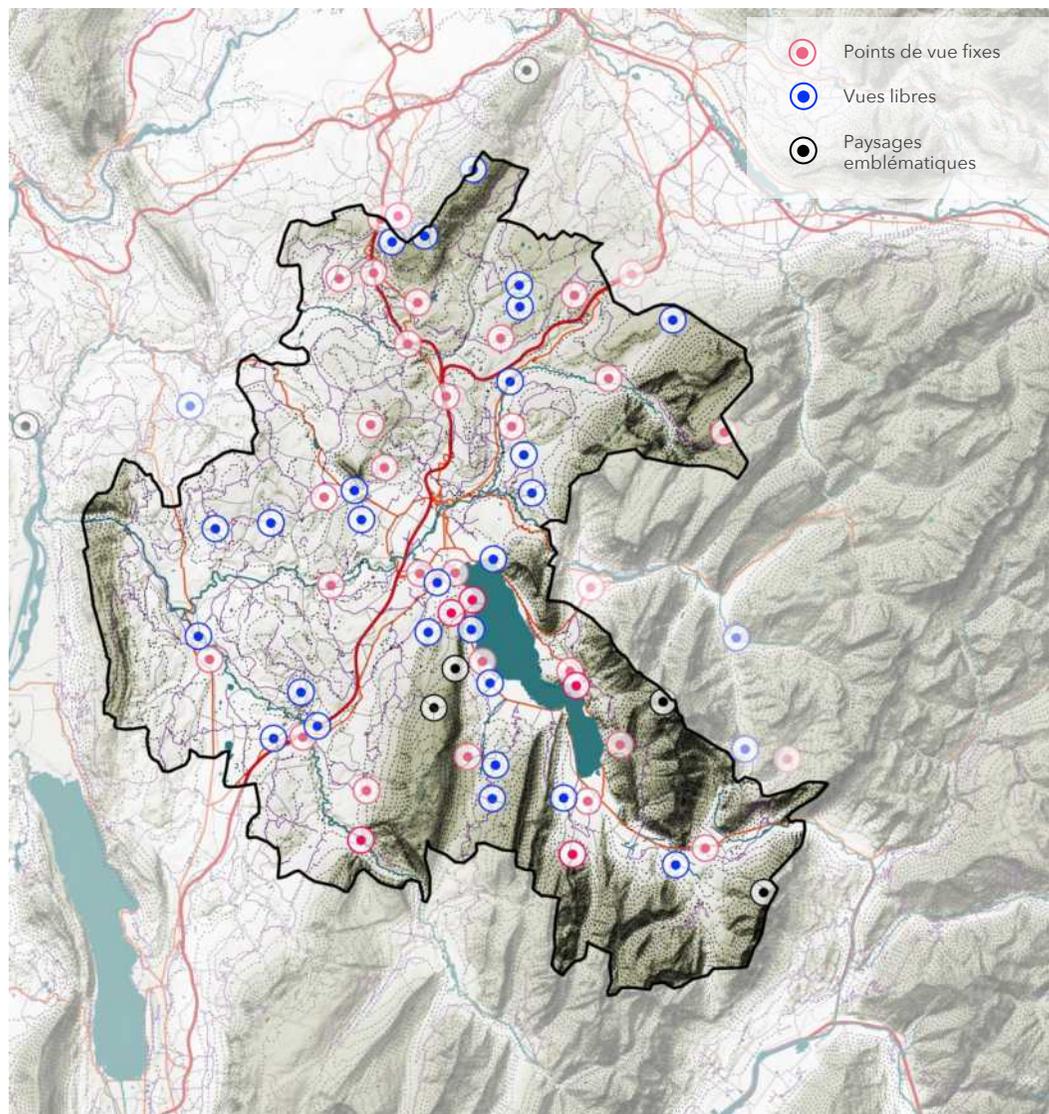
PAYSAGES – Familles et motifs de paysages

Lecture géologique et topographie depuis le lac d'Annecy (Delcampe.net, atopia)



PAYSAGES – Familles et motifs de paysages

Vues et lisibilités paysagères (Observatoire des paysages du CAUE 74, atopia)



Vues paysagères

La géographie et les diverses situations topographiques permettent une grande diversité de perceptions visuelles : belvédères spectaculaires, vues dominantes exceptionnelles, vues panoramiques ouvertes sur le grand paysage depuis des plaines et des collines ou encore des effets « balcons » depuis les rebords ou routes de montagne.

De nombreux jeux de co-visibilité entre les versants opposés d'une vallée, de part et d'autre du lac, ou encore d'un versant à la plaine à l'autre, marquent également les perceptions. C'est aussi le cas de plusieurs perspectives sur les reliefs depuis le cœur des espaces urbanisés.

Selon l'observatoire des paysages du CAUE de la Haute Savoie (74), plusieurs types de vues sont recensés sur le territoire :

- Les points de vue fixe : correspondant à des vues particulières situées sur un point et selon une orientation spécifique,
- Les vues libres : apparaissant comme des vues ouvertes sur des sites et ne sont pas figées selon un positionnement spécifique,
- Les paysages emblématiques sont des vues sur les paysages historiques et identitaires, apparaissant déjà à travers des cartes postales anciennes.

Le Syndicat mixte du SCoT du bassin annécien a mis en place depuis 2014 un observatoire des paysages pour permettre d'appréhender les évolutions spécifiques et les pressions auxquelles ils sont soumis.

PAYSAGES – Familles et motifs de paysages

Points de vue fixes



Bromines, Epagny (Observatoire des paysages du CAUE 74)



Duingt (Observatoire des paysages du CAUE 74)



Savigny (Observatoire des paysages du CAUE 74)

Point de vues libres



Cruseilles (Observatoire des paysages du CAUE 74)



Annecy (Observatoire des paysages du CAUE 74)



Usinens (Observatoire des paysages du CAUE 74)

Paysages emblématiques



Annecy (Observatoire des paysages du CAUE 74)



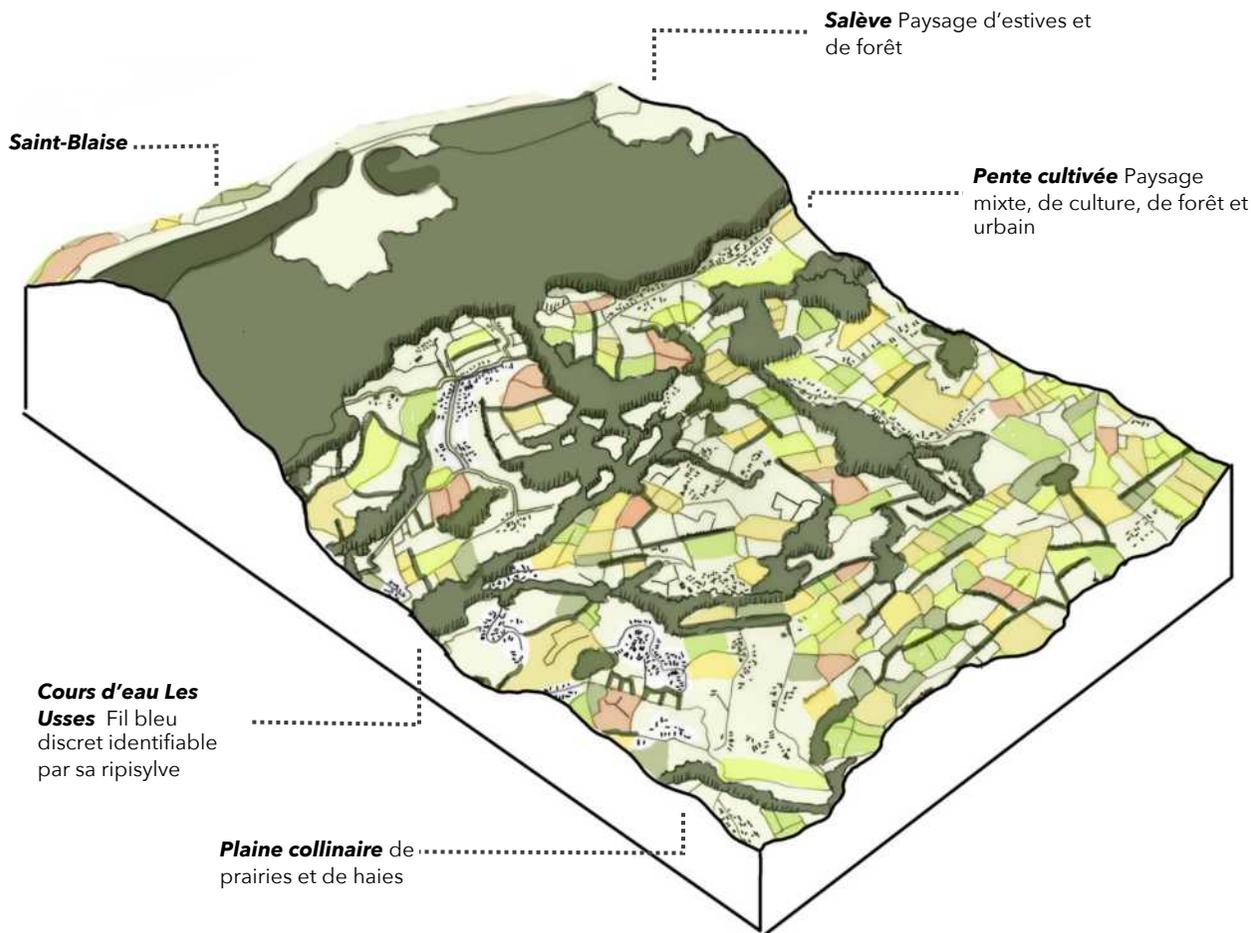
Saint-Blaise (Observatoire des paysages du CAUE 74)



Talloires (Observatoire des paysages du CAUE 74)

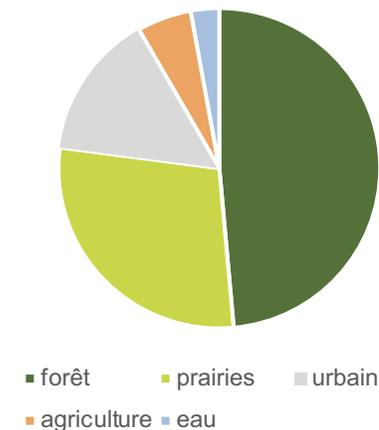
PAYSAGES – Paysages thématiques

Bloc-diagramme du secteur de Vovray-en-Bornes (atopia)



Des paysages thématiques

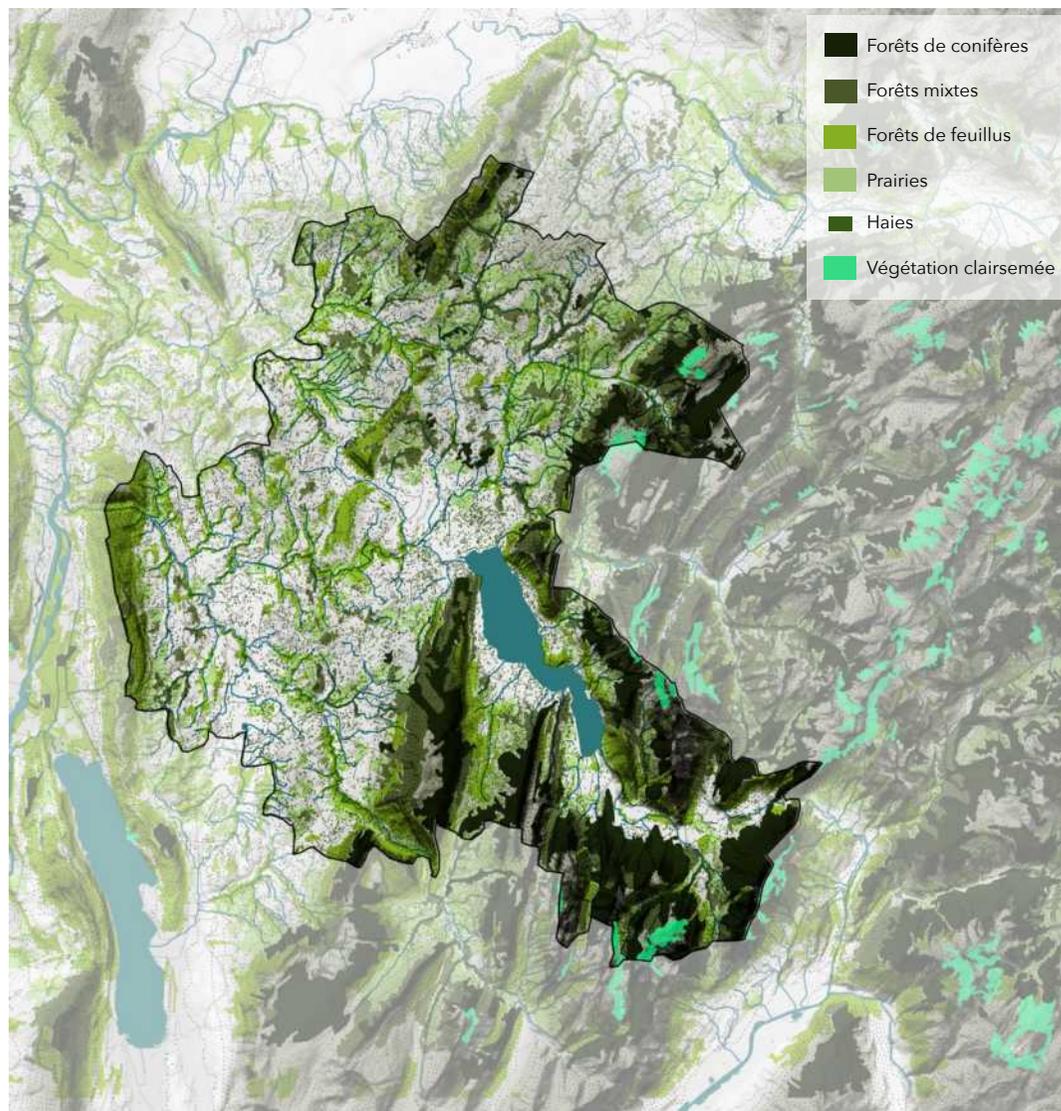
Les contrastes des différents paysages s'exprime aussi par la répartition de l'occupation du sol qui varie d'un bout à l'autre du territoire. En fonction du type d'agriculture, de la densité végétale ou de la présence de l'eau, les paysages ne seront jamais réellement identiques. Ainsi, il existe des paysages thématiques, des paysages d'eau, agricole, boisé et urbain.



| Occupation du sol | Surface | Pourcentage |
|-------------------|---------------|----------------|
| Forêt | 51803 | 48,57% |
| Prairies | 30387 | 28,49% |
| Urbain | 15589 | 14,62% |
| Agriculture | 5823 | 5,46% |
| Eau | 3051 | 2,86% |
| TOTAL | 106653 | 100,00% |

Répartition de l'occupation du sol (MOS 2022, RPG 2022, atopia)

Distinctions entre les différentes forêts (BD Topo, OCS 2022, atopia)



Paysages boisés

▪ Motifs boisés

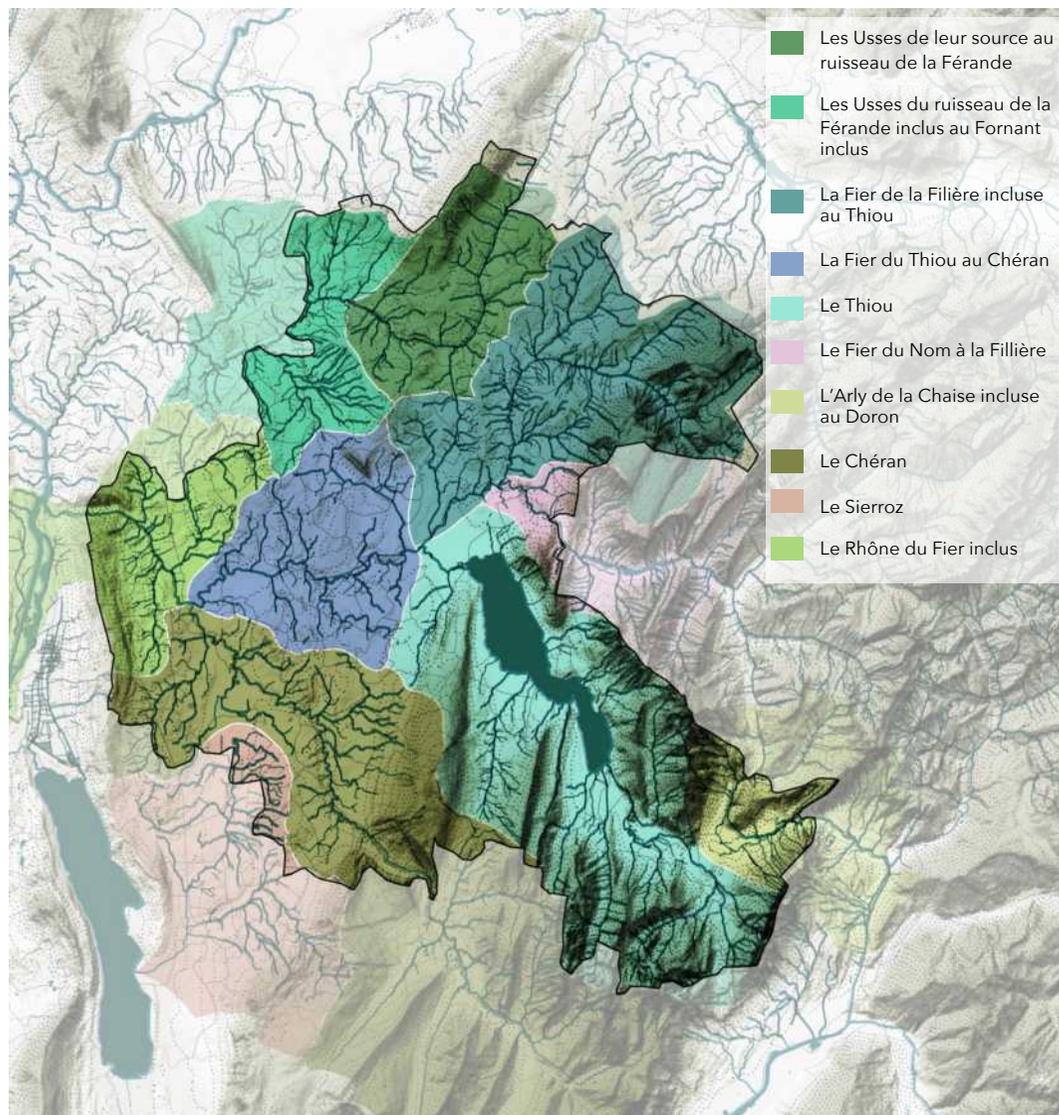
La forêt occupe une place dominante sur le territoire. Son développement est favorisé par la topographie parfois défavorable et difficilement praticable de la montagne, que l'homme a délaissé pour les espaces de plaines.

Elle occupe le plus souvent les pentes, majoritairement couvertes par des essences de conifères, et les zones basses de plaines par des feuillus, généralement sur les pentes des collines et le long des cours d'eau.

▪ Les versants boisés

En prenant de la hauteur, le paysage est davantage façonné par des pentes et des versants boisés et constitué de hêtraies, de hêtraies sapinières, de pessières et de forêts mixtes. La densité et leur présence varient selon l'altitude, la pente et l'exposition au soleil.

Bassins versants, réseau hydrographique et occupation du sol (Bdtopo, atopia)



Paysages d'eau

L'eau constitue un marqueur important dans le paysage, décliné sous une infinité de formes et d'empreintes dans les zones les plus basses, où les lacs s'étendent et les cours d'eau défilent. L'eau est source d'une diversité d'ambiances et de qualités urbaines et paysagères, qui ont également trait à des sites naturels reconnus comme le marais de Mascully à Poisy.

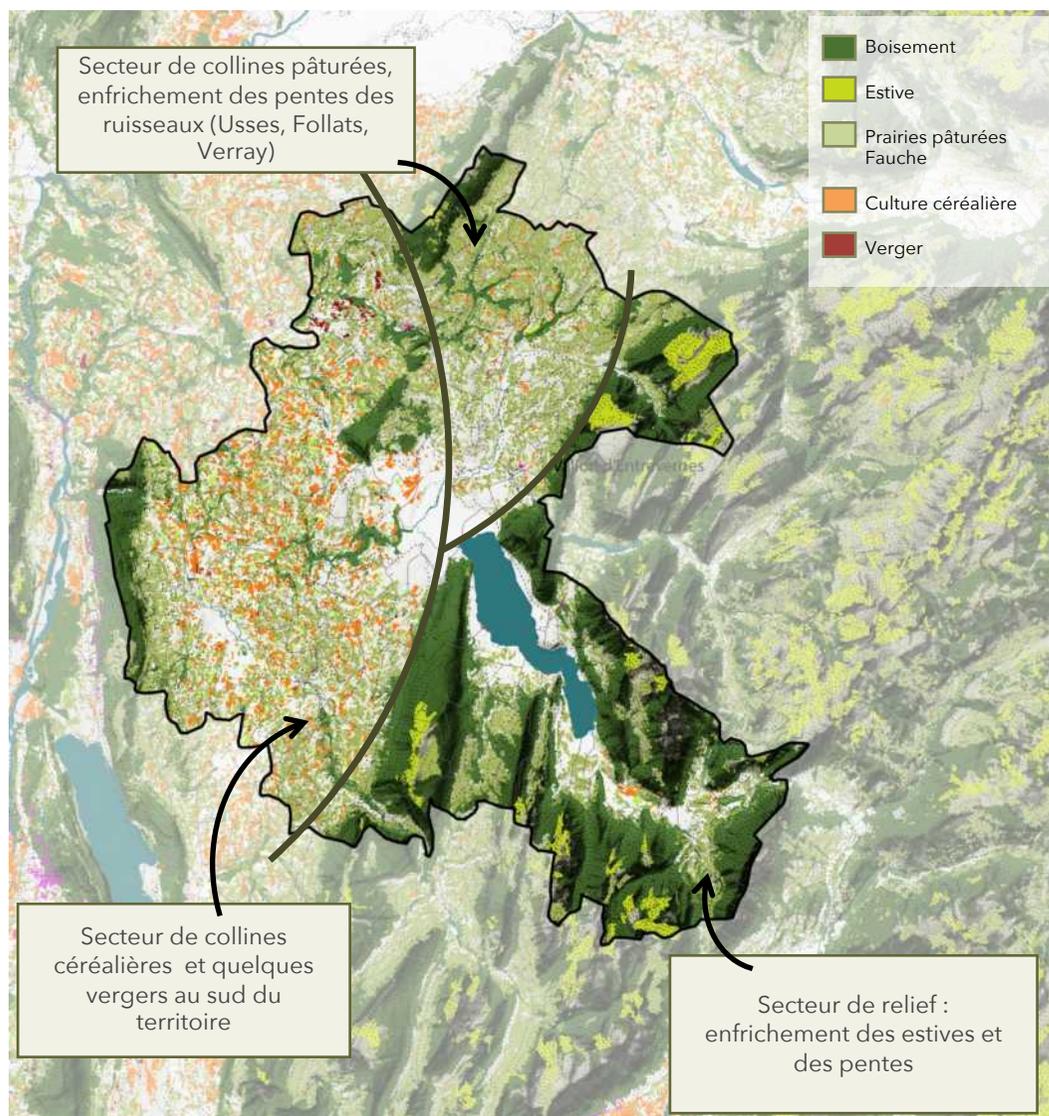
▪ Le lac d'Annecy

Ce site est un lieu exceptionnel. Il s'agit d'un site inscrit qui participe fortement à la structure paysagère du territoire. Encadré par des montagnes, sa perception est d'autant plus monumentale. L'urbanisation qui s'étend dans le fond de la vallée et sur les pentes dissimule et perturbe les vues sur le lac et sur le grand paysage.

▪ Les vallées qui entaillent le territoire

Des cours d'eau sinueux entaillent et signent l'identité des vallées, participant à la trame paysagère qui constitue le lien de la montagne aux plaines et vallées, à l'image des tracés du Fier, du Thiou, du Flan, du Crénant, du Laudon, etc. Les rivières et ruisseaux sont accompagnés de ripisylves plus ou moins épaisses et denses qui indiquent au loin leur présence. Hormis la ripisylve, les rivières principales restent peu perceptibles ; seuls quelques points de passage permettent d'observer les cours d'eau.

Entre forêt et agriculture, les deux occupations majeures du territoire (MOS 2022, RPG 2022, atopia)



Paysages agricoles

- **Des paysages agropastoraux d'altitude au sud-est**

L'agriculture donne à voir des espaces ouverts et entretenus dans le paysage, rattachés à un large panel de motifs (prés, prairies, champs) et contribuent à la lisibilité paysagère du territoire.

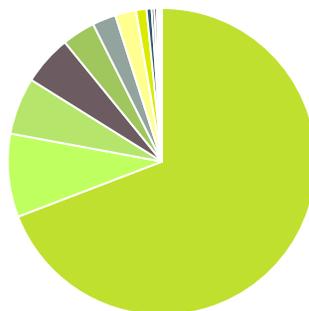
Bien que certaines parcelles dans les replats soient dédiées aux céréales, l'activité principale est celle de l'élevage bovin, intimement liée aux prairies naturelles, aux prairies de fauches et aux cultures fourragères pour nourrir le bétail.

Cette mosaïque se dessine et se déploie principalement sur les plaines de la rive gauche du lac d'Annecy, sur les collines du Pays de Fillière et du Pays d'Alby, sur les pentes et les espaces de moyenne montagne des Bauges et des Bornes, les alpages du plateau des Glières et du Parmelan, etc.

Les cultures céréalières, gourmandes en eau et tendent à se développer à mesure des années, s'imposent davantage à l'ouest du territoire, ouvrant le paysage sur de nouveaux motifs et une nouvelle scénographie.

PAYSAGES – Paysages thématiques

Répartition de l'occupation agricole : une prédominance de prairies permanentes et temporaires et d'estives (RPG 2022, atopia)



■ Paysages agricoles de plaines au nord-ouest

Le paysage cultivé façonné par l'homme a créé de nombreux motifs, notamment arborés, dans le paysage :

- La haie champêtre ou de haut jet qui souligne les parcelles agricoles,
- L'arbre isolé, en bosquet ou en alignement, qui ponctue et anime le paysage, en particulier les étendues agricoles. L'arbre isolé est souvent un fruitier, un chêne, un saule têtard ou un peuplier d'Italie, tandis que l'arbre d'alignement correspond davantage au tilleul ou au platane,
- Les pré-vergers et les alignements de fruitiers, qui forment des ceintures vivrières autour des villages et des hameaux, et sont témoins de l'ancienne activité de polyculture, fragilisés par les pressions urbaines,
- Les bosquets et les boisements, dispersés dans les paysages.

Ces motifs paysagers sont nombreux et constituent des empreintes de l'identité agricole et des traces de pratiques anciennes sur le territoire contemporain.



FRANCIAE PARS

LACUS LEMANUS *callis Lac de Geneve*

HELVETIAE



BRESSE

Alpes Graie

SABAUDIA
DUCATUS
LA SAVOIE

PIEMONTE

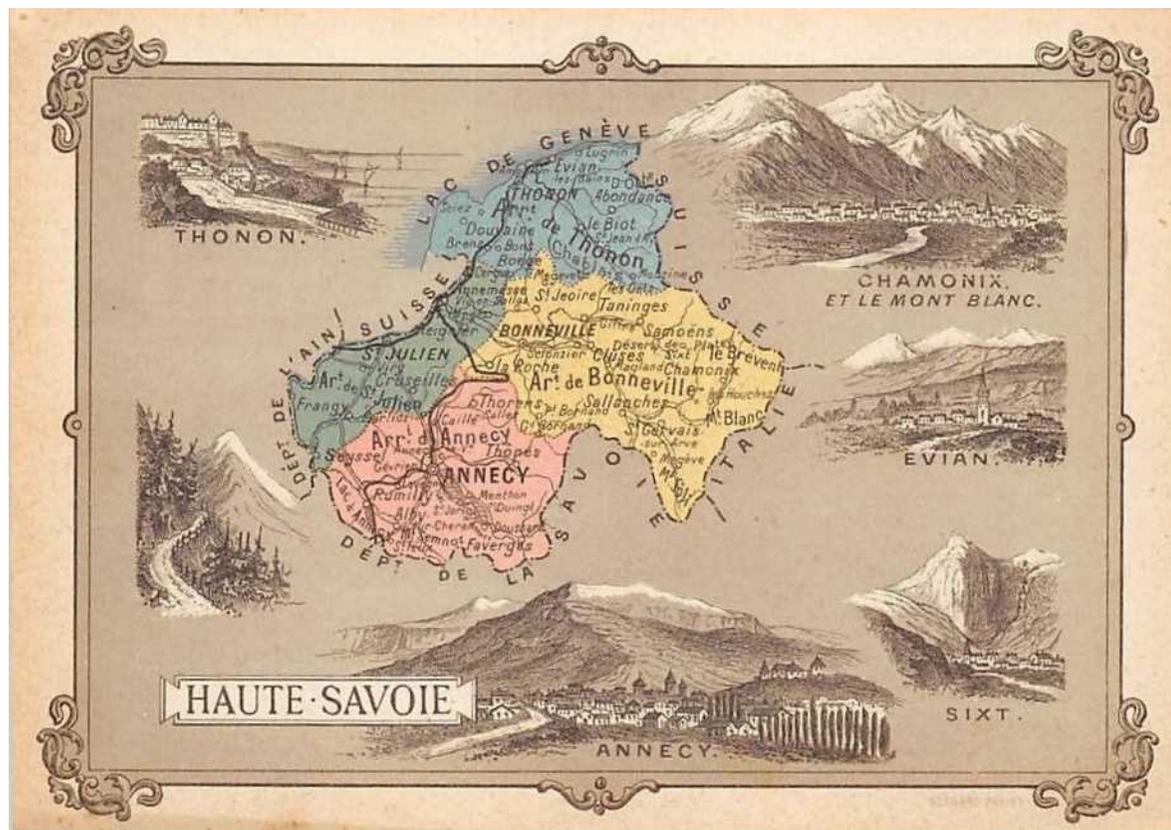


DAUPHINE

Amstelodami
Jacobus Hondius
excudit.

PAYSAGES – Patrimoine bâti et culturel

Carte postale ancienne du département de la Haute-Savoie (Pinterest)



Mémoire et représentations

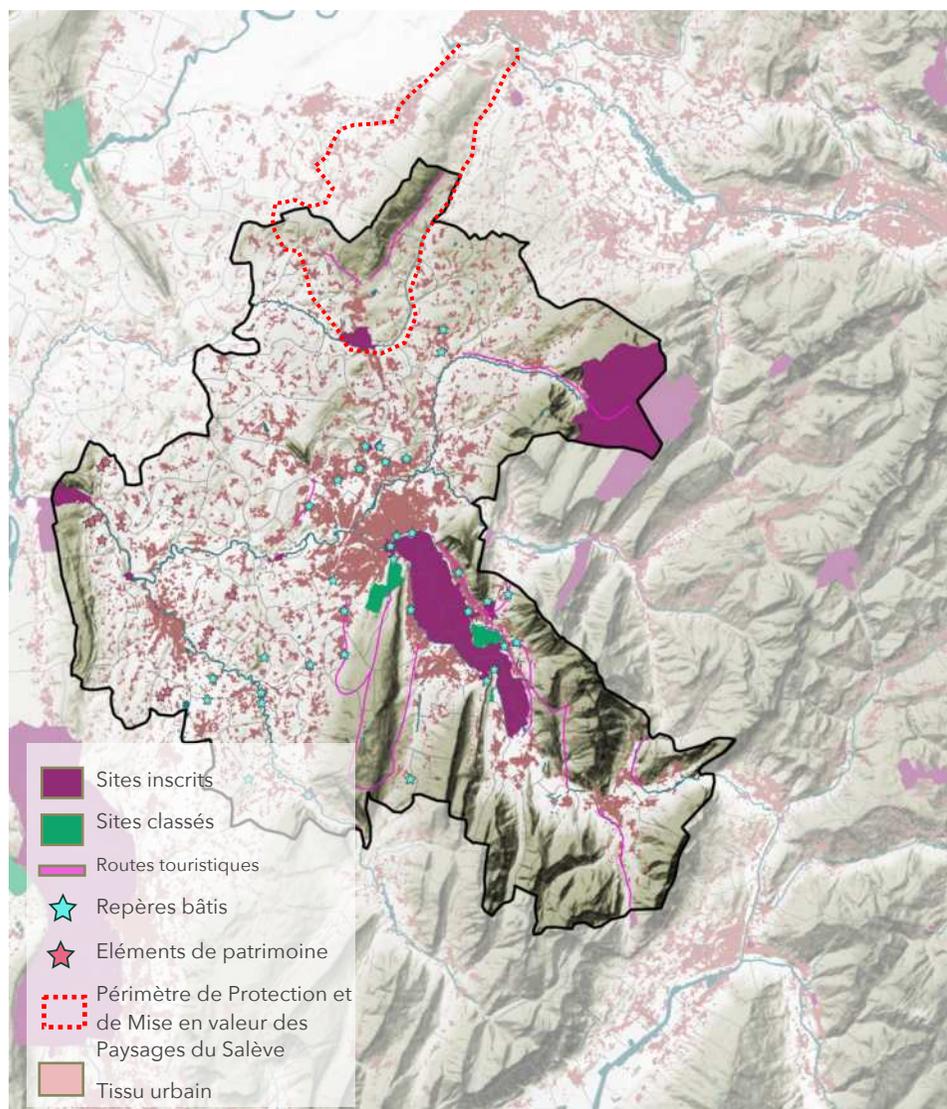
Comme l'illustre cette carte postale ancienne, les représentations, culturelles comme touristiques, sont pour beaucoup tournées vers les paysages de montagne, les sommets du bassin annécien. En un mot, le patrimoine culturel lié au périmètre est fortement lié à son patrimoine naturel.

Par ailleurs, le patrimoine culturel a également été façonné par les formes particulières prises par le patrimoine bâti des villes et espaces ruraux du bassin, à l'image de l'habitat savoyard, fortement lié à l'agriculture traditionnelle, tournée vers l'agropastoralisme.

Ainsi, des 9 sites palafittiques d'Annecy (habitations préhistoriques lacustres), inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, aux zones industrielles contemporaines en passant par les chalets d'altitude liés aux estives, par quoi le patrimoine bâti et culturel du bassin d'Annecy se caractérise-t-il ?

Entre identification, préservation, valorisation et recompositions, les enjeux le concernant sont considérables et font le lien entre paysages passés et futurs du périmètre du SCoT.

Paysages remarquables (atopia)



Un patrimoine naturel et bâti de qualité : panorama des zones annéciennes remarquables

Le bassin annécien se caractérise par la grande richesse de ses patrimoines bâtis et culturels. En effet, on retrouve :

- Des sites naturels protégés : lac d'Annecy, plateau des Glières, de Dran et montagne des Auges, le Mont Salève, etc. ;
- Des éléments de patrimoines construits protégés : ponts, châteaux (à Montrottier, Thorens, Menthon, Faverges, Duingt, etc.), des lieux-dits ;
- Des villages emblématiques, reflets des pratiques et des savoir-faire traditionnels (Menthon-Saint-Bernard, Talloires, vieux village de Duingt, Alby-sur-Chéran, vieux Rumilly, ...);
- Des bâtiments d'alpages caractéristiques des secteurs de montagne et de l'habitat savoyard ;
- Des silhouettes et repères bâtis de qualité (maisons fortes nombreuses sur le territoire) ;
- Des routes touristiques de découverte du paysage et de nombreux points de vues identifiés (cf. photographies de l'Observatoire des paysages).

Les paysages sont également reconnus et valorisés sur le territoire, notamment par la présence de dispositifs tels que des sites inscrits et classés :

- Sites inscrits (37) : Les plateaux des Glières, de Dran et la montagne des Auges, le lac d'Annecy, le centre-ville d'Annecy, les rives du lac à Albigny, les gorges dites du Val de Fier, le terrain des Pensières à Veyrier-du-Lac, le domaine de Taine, etc.
- Sites classés (6) : Le Roc de Chère, la forêt communale du vallon St-Catherine, les parcelles sur le flanc est du Taillefer, les canaux du Thiou et du Vassé, etc.

Enfin, la Ville d'Annecy est labellisée Ville d'Art et d'Histoire et développe en ce sens une programmation culturelle tout au long de l'année, ce afin de découvrir son patrimoine.

PAYSAGES – Patrimoine bâti et culturel

Alpages du Semnoz (Thimothée Verron, fonds de la phototèque des musées d'Annecy, années 1920-1930)



En Savoie Mont Blanc, la plupart des alpages se situent entre 1200 et 2500 m d'altitude et les troupeaux s'y rendent généralement de fin mai jusqu'à début octobre. Ces périodes de transhumances, également appelées remues, donnent lieu à de grandes fêtes au moment de l'emmontagnée et de la démontagnée.



Habitat haut-savoyard (Tourisme Annecy)

Des paysages de montagne façonnés par les activités pastorales

L'activité agricole (en particulier en montagne) est une activité qui a historiquement façonné le bassin annécien dans son identité haute-savoiarde, son économie, son foncier et ses paysages.

Les espaces agricoles et leurs motifs paysagers ont une organisation et implantation doubles, en plaine et sur les versants montagneux, dans les alpages. Ces derniers sont encore fréquentés, par exemple aux alentours de Leschaux. L'agriculture a été marquée et l'est toujours par la production laitière, l'organisation en fruitières fromagères (reblochon, tom(m)es, emmental, etc.), mais aussi la production de fruits et de vin.

On célèbre encore le retour des alpages à Annecy chaque année, le deuxième samedi d'octobre. Cette fête traditionnelle donne lieu à des démonstrations de métiers d'artisanat ancien, à des dégustations de produits locaux et au défilé des troupeaux redescendant dans la plaine.

La pérennité des espaces agricoles est une problématique aiguë en matière de patrimoine bâti et culturel, alors que les espaces agraires connaissent une dynamique de mitage prononcée. Cette dernière met en péril leur rôle de motif paysager et montagnard structurant, d'activité économique importante et d'espace de transition entre les espaces bâtis et naturels. Cela concerne surtout les paysages agricoles du nord du territoire.

PAYSAGES – Patrimoine bâti et culturel

Usine électrique de Rumilly (Ebay)



Horlogeries-bijouteries d'Annecy (Delcampe.net)

Un territoire et des paysages historiquement industriels

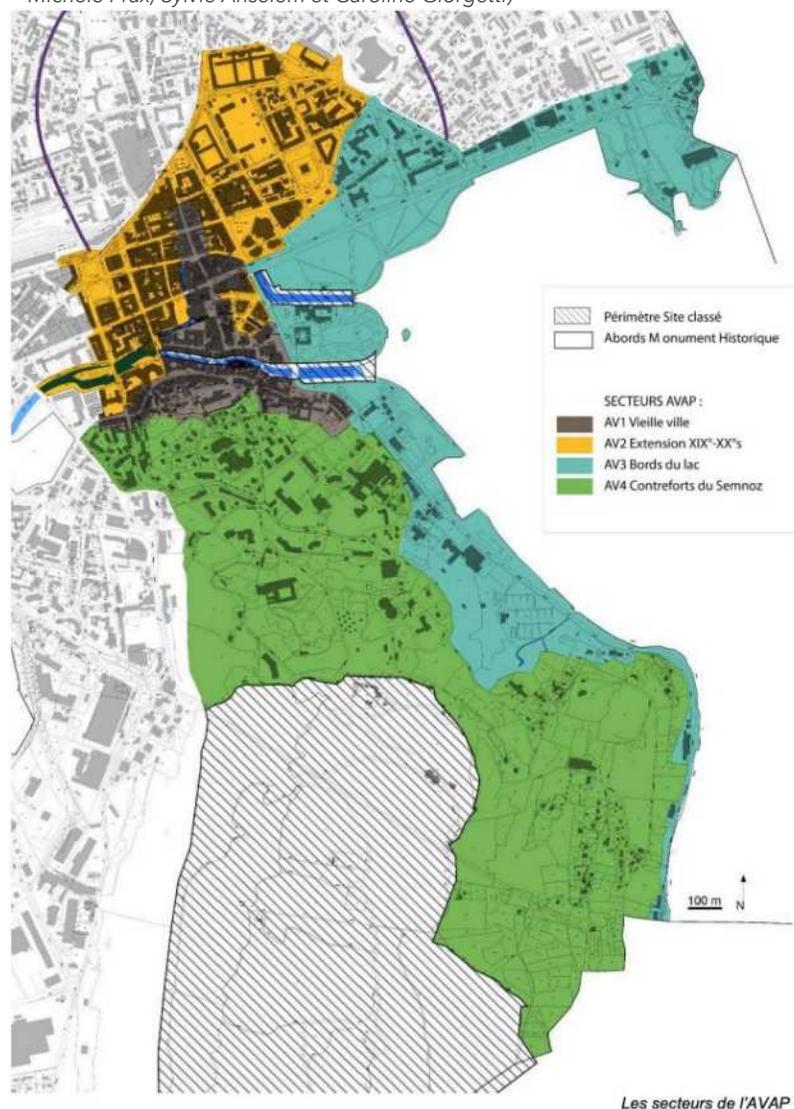
Le territoire est caractérisé par la présence d'industries anciennes : filature (ex : manufacture de coton d'Annecy), horlogerie (musée de l'horloge à Sévrier), décolletage... Cette histoire industrielle intimement liée à l'eau et à la mécanique a marqué et continue de marquer la culture économique, industrielle locale ainsi que l'industrialisation le long du Thiou.

Ce patrimoine industriel a forgé les paysages, l'identité urbaine et par l'empreinte idéale que l'industrie a laissé, encore très visible aujourd'hui (infrastructures, usines, etc.).

Ce secteur secondaire toujours très important même si en perte de vitesse.



Carte des secteurs de l'AVAP d'Annecy et du patrimoine bâti protégé (Ville d'Annecy, Michèle Prax, Sylvie Anselem et Caroline Giorgetti)



Des initiatives de protection du patrimoine

Extrait d'un article de journal :

« Travail d'inventaire : Avant sa fusion avec cinq autres communes, en janvier 2017, la ville d'Annecy a fait réaliser un inventaire minutieux de son patrimoine, répertoriant des maisons, immeubles et édifices publics, mais aussi des arbres et des alignements de végétaux, jugés « remarquables » ou « intéressants ». Tous figurent désormais dans un document, une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) patrimoniale, ajoutée au PLU. Objectif de la Ville: se donner les moyens de protéger son patrimoine bâti. Les bâtiments jugés remarquables ne peuvent en effet pas être démolis... »

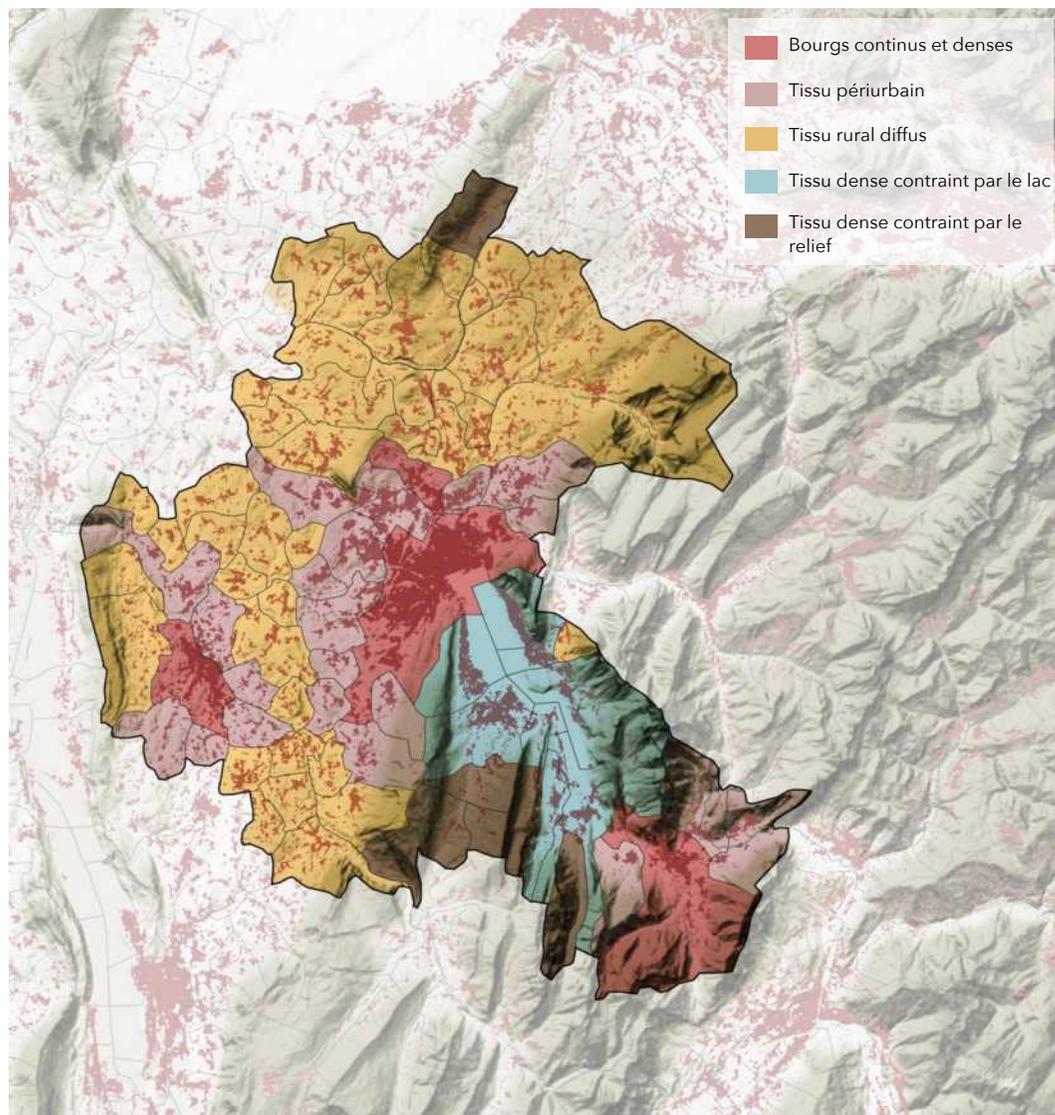
Extraits du précédent SCoT :

« Renforcement de l'image globale du territoire à travers la préservation de ses paysages et l'affirmation des qualités des différents territoires qui le composent (complémentarité lac / territoires "ruraux"),

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges est devenu, en 2011, le troisième géoparc français. Ce label mondial de l'Unesco reconnaît un territoire géologique d'exception et le travail de valorisation et de préservation. Quelques pages de l'histoire de la Terre sont inscrites dans les paysages du massif ou aux détours de sites exceptionnels. Elles aident à mieux comprendre les liens qui unissent l'histoire des Hommes à celle de leur environnement. Remarquable pour ses grands reliefs calcaires jalonnés de magnifiques synclinaux perchés, le géoparc du Massif des Bauges se distingue aussi par un patrimoine souterrain et aquatique exceptionnel.

L'ensemble du territoire, hormis les paysages marqués par les infrastructures et les équipements, est reconnu comme étant patrimonial aux yeux des habitants. De nombreuses protections (directive paysagère du Mont Salève, sites classés, sites inscrits, ZPPAUP, monuments historiques (environ 50 classés ou inscrits), acquisition du conservatoire du littoral et des rivages lacustres, mais aussi Parc Naturel, démarches de labellisation) confirment l'importance de ce patrimoine « Carte des protections du patrimoine paysager et bâti »,.

Typologies urbaines (MOS 2022, BD Topo, atopia)



Des typologies urbaines spécifiques

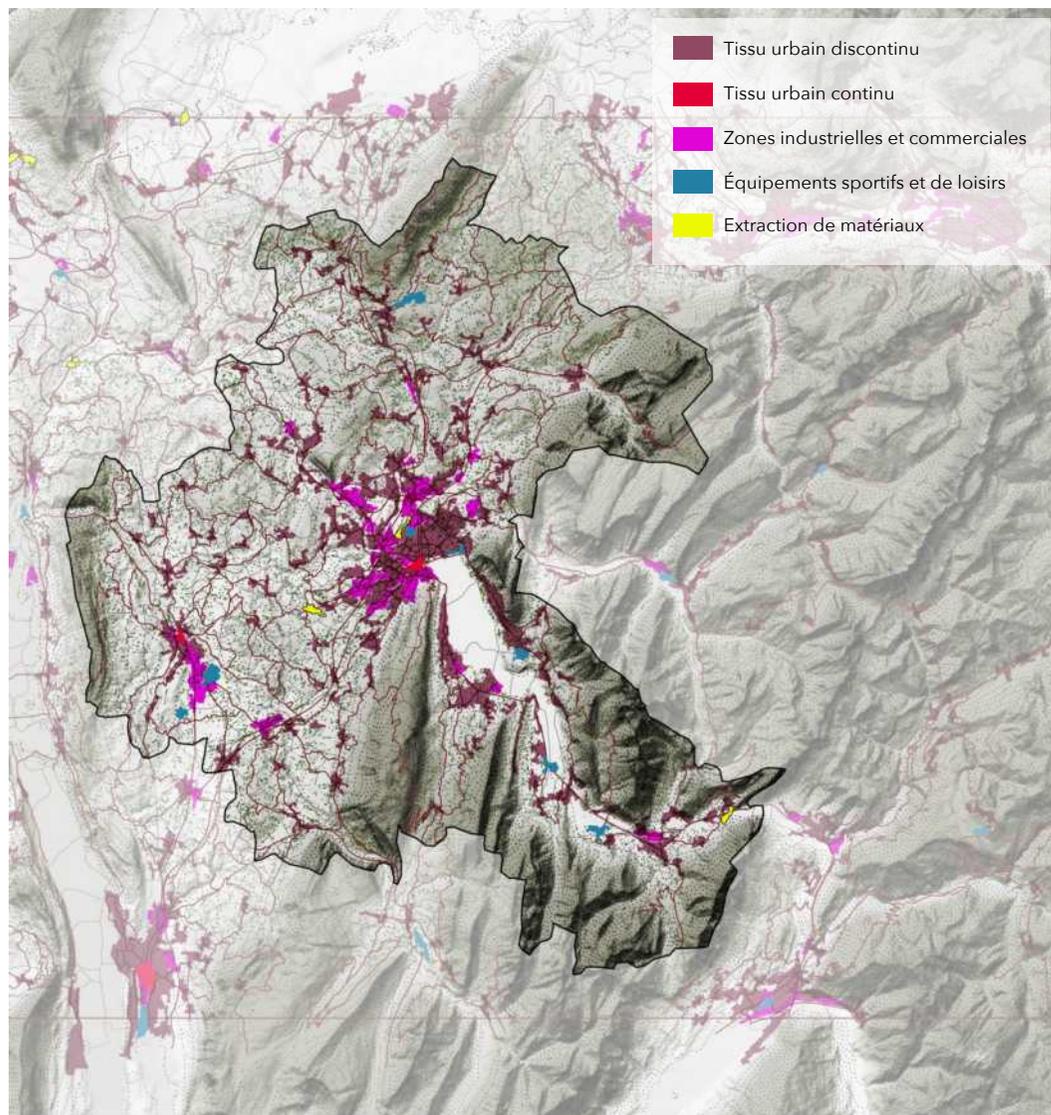
Dans le paysage urbain, plusieurs grandes catégories de formes et de typologies urbaines existent et s'appuient sur les différences de tissus urbanisés des communes, notamment le bâti isolé, le tissu des hameaux, le tissu des bourgs continus et discontinus, les maisons discontinues ou groupées, etc. Au regard de ces éléments, plusieurs typologies urbaines émergent :

- Les bourgs continus et denses, correspondent aux secteurs urbains Rumilly, Annecy et Faverges-Seythenex ;
- Le tissu périurbain, correspondant à des bourgs et des hameaux groupés qui subissent les pressions issues des communes plus importantes ;
- Un tissu rural diffus, composé de bourgs dispersés, avec une urbanisation éparse sur les territoires communaux. On retrouve ce type de forme urbaine dans des environnements principalement ruraux.
- Un tissu contraint par la présence du lac d'Annecy et par le relief, conférant aux noyaux bâtis concernés une forme linéaire, continue et dense.

Les tissus de maisons individuelles, morcelés et discontinus, sont très présents sur le territoire. Ce développement urbain génère un effet de « paysage éclaté et diffus » qui tend à standardiser les vues paysagères, notamment si les constructions sont implantées sur les pentes ou les lignes de crêtes.

PAYSAGES – Formes et silhouettes bâties

Paysages construits (MOS 2022, BD Topo, atopia)



Des silhouettes bâties remarquables

Les silhouettes bâties villageoises sont nombreuses sur le territoire et se distinguent de loin par plusieurs marqueurs et repères patrimoniaux et culturels comme les églises, les châteaux, les belles demeures ou encore des palaces sur les rives du lac. Ces marqueurs sont particulièrement nombreux autour d'Annecy, d'Alby-sur-Chéron ou de Thorens par exemple.

Ces villages s'insèrent dans une scénographie paysagère de qualité, agricole ou naturelle, à l'image de celle du lac d'Annecy qui inclut certaines silhouettes villageoises au loin. Ces paysages sont indispensables à la perception des repères dans le grand paysage.

Les demeures mentionnées ci-dessus comprennent souvent des parcs arborés qui accueillent des arbres remarquables (cèdres, séquoias, allée de platanes, marronniers) et ponctuent les espaces urbains : arbres isolés, arbres en duo aux entrées, alignements...

Un autre repère paysager très présent est le caractère groupé des noyaux bâtis originels, leur implantation et l'adaptation au socle naturel : ces éléments en font des silhouettes remarquables.

PAYSAGES – Formes et silhouettes bâties

Exemple de silhouette bâtie (atopia)



Silhouette à Sillingy (atopia)



Vue sur Rumilly (atopia)



Motifs végétaux associés aux villages (*atopia*)



Le végétal dans les espaces privés et publics du tissu bâti

Les villages intégraient et intègrent encore aujourd'hui des motifs associés à une agriculture ancienne de subsistance vivrière et pastorale. Certains de ces motifs sont encore visibles dans le paysage, notamment au travers des :

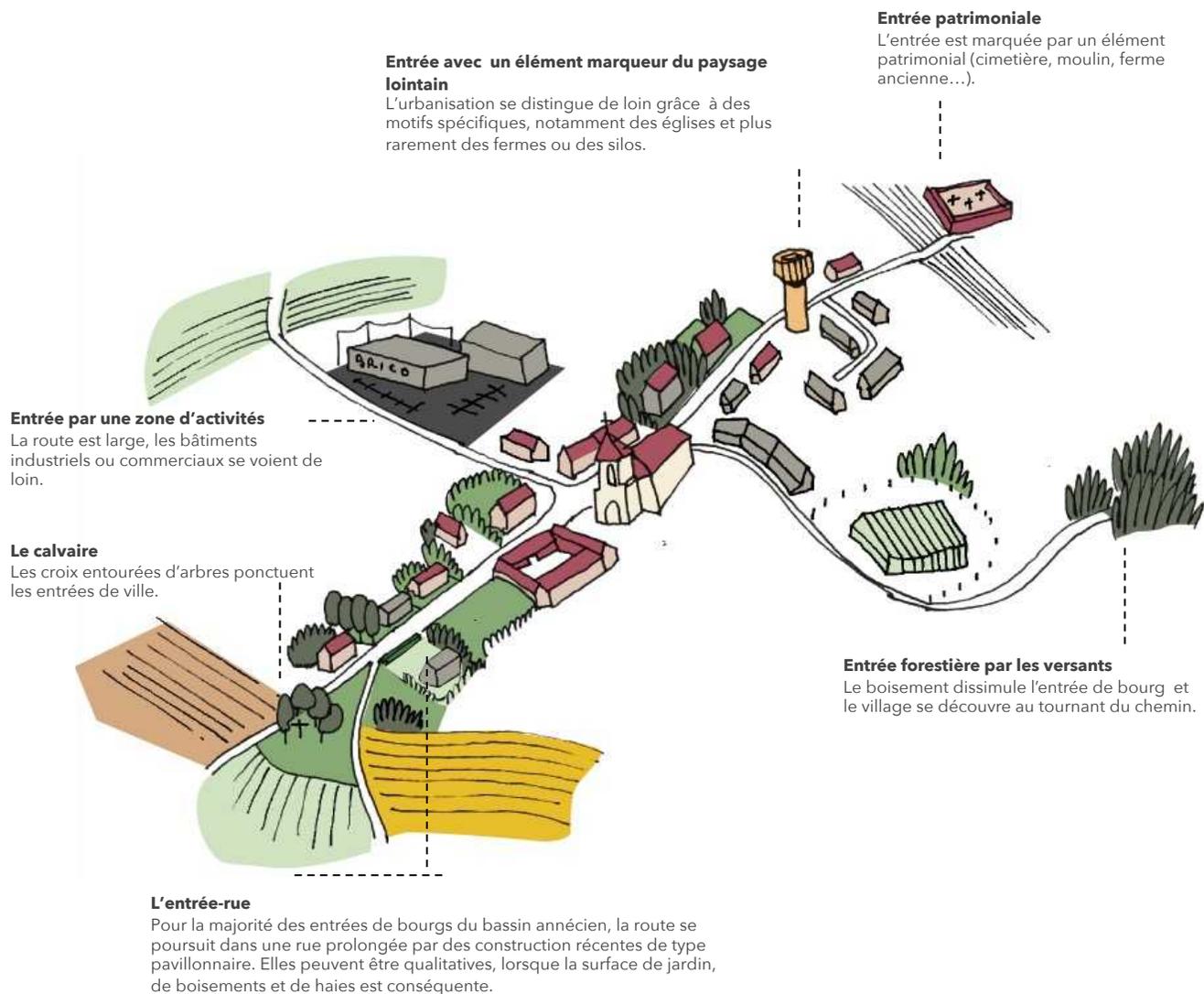
- Fermes et noyaux anciens bâtis (*Domus*) ;
- Ceintures de vergers et de portages en périphérie des zones bâties (*Hortus*) ;
- Surfaces agricoles composées de céréales et de prairies (*Ager*), situées au-delà des ceintures jardinées et connectées entre elles par des systèmes de chemins ruraux ;
- Espaces de pâturages (*Saltus*) ;
- Bois (*Sylva*).

Les pré-vergers dessinent les ceintures vivrières des villages et des franges villageoises de qualité dans le paysage. Il forment des espaces de respiration, bordés de clôtures transparentes, et participent ainsi aux perceptions depuis l'espace public.



PAYSAGES – Formes et silhouettes bâties

Typologie des entrées de villages et de villes (*atopia*)



PAYSAGES – Formes et silhouettes bâties

Square Verdun à Annecy (Observatoire des paysages du CAUE 74)



Jardin du quartier de la gare à Rumilly (Observatoire des paysages du CAUE 74)



Les cœurs urbains des villes et des villages

Des espaces de nature sont présents au sein des places et des axes urbains dans les villages. Ils sont composés de parcs, d'espaces verts, de grandes pelouses et de massifs arborés. On dénombre quelques grands parcs, espaces de loisirs et de promenade qui dégagent des vues paysagères et constituent des réservoirs de biodiversité.

L'eau est un élément très présent au sein de ces espaces (le long du Thiou, du Fier, du ruisseau de Loverchy, etc.). Les alignements d'arbres sont également des motifs fréquents, le long des axes structurants, des places et des rues. Les quartiers et les secteurs ainsi végétalisés dévoilent une trame verte importante et assurant des continuités paysagères (cheminements doux, trame arborée, etc.) comme à Cran Gevrier, Seynod ou encore Argonay.

Les jardins collectifs constituent également des espaces verts denses et de qualité, issus des jardins ouvriers du XIXe siècle. Aussi, de tels espaces productifs se développent au sein des espaces urbains.

PAYSAGES – Formes et silhouettes bâties

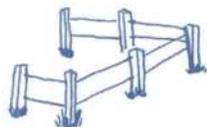
Pré-verger près de Vallières-sur-Fier (atopia)



Entrée de village par une exploitation agricole près de Vallières-sur-Fier (atopia)



Élevage aux alentours des villages



Clôture le long des routes



Arbres isolés



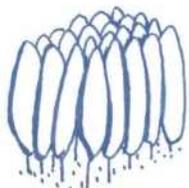
Bâtiment agricole



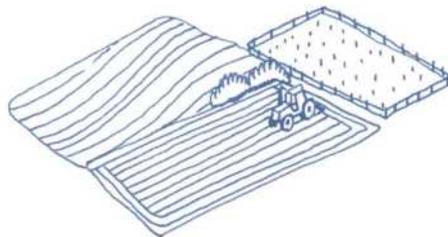
Bâtiment agricole végétalisé



Silo – coopérative agricole



Peupleraie dans les vallées

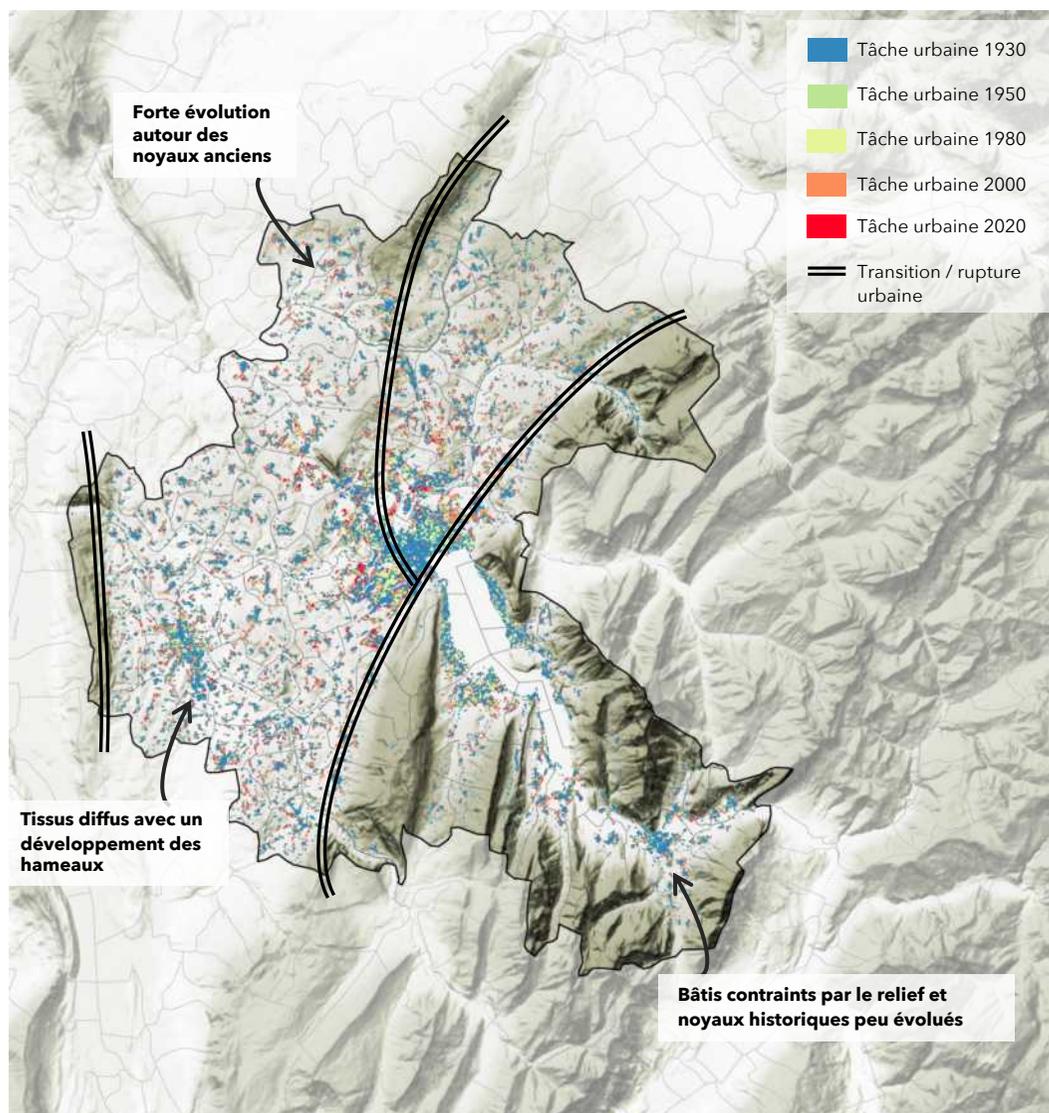


Champs et prés



Verger et pré-verger

Evolution urbaine sur le territoire (Fichier foncier 2022, atopia)



Un effet de déstructuration dans le paysage

On distingue sur le territoire deux types de développements urbains anciens issus de périodes différentes. La carte d'Etat-Major est un outil cartographique permettant de mettre en évidence les traces urbaines historiques, notamment :

- **La présence d'anciennes villes, notamment Annecy et Rumilly, les plus étendues aujourd'hui.** Elles apparaissent déjà au Moyen-Âge et constituaient des bourgs importants du territoire. Les développements urbains de ces deux communes sont issus des années 1970-1980, déformant ainsi leur structure d'origine. C'est notamment le cas sur des bords du Lac d'Annecy et des seuils urbains nord et est qui laissent place à des entrées de villes et de villages fortement impactées par des opérations pavillonnaires et des zones d'activités économiques (ZAE) ;
- **La présence de villages anciens dans les espaces davantage ruraux ou au bord des cours d'eau et du lac d'Annecy,** constitués de bourgs principaux et de hameaux agricoles. Ceux-ci tiennent historiquement d'une urbanisation diffuse. Dans les années 2000 et 2020, les villages anciens ont évolués de façon encore plus diffuse, générant ainsi un paysage urbain « éclaté ». Dans le secteur de la montagne, l'urbanisation est considérablement contrainte par le relief, laissant peu de place aux développements urbains, à part sur quelques espaces où la pente est douce. A l'inverse les développements urbains sur le plateau sont très importants et tendent à étirer et à dissiper les effets de « silhouettes » villageoises en étirant les formes urbaines le long des axes principalement.

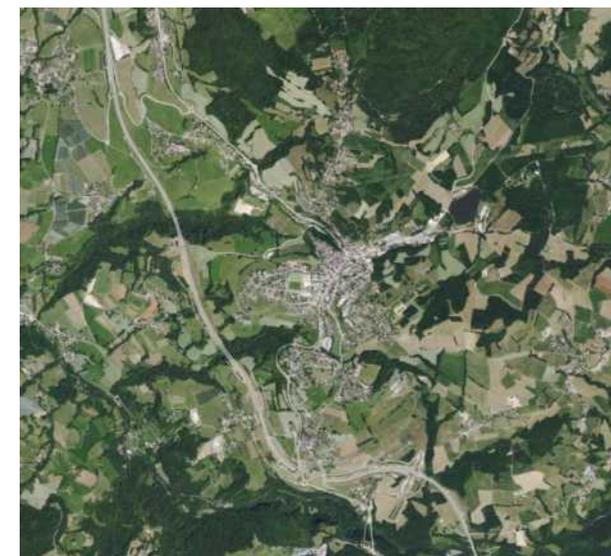
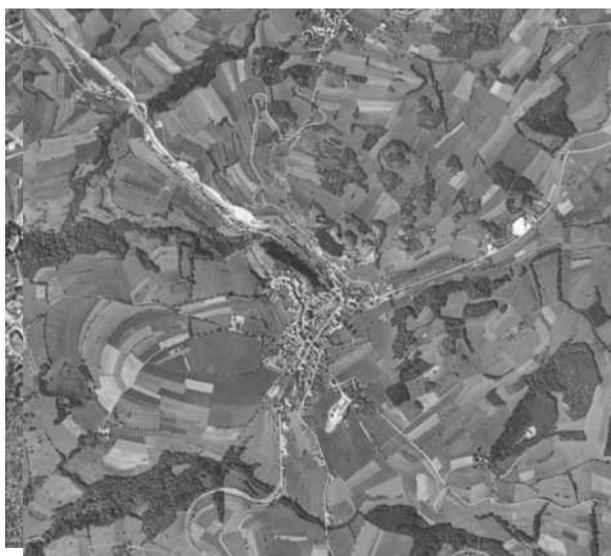
PAYSAGES – Evolutions paysagères et urbaines

Évolution urbaine sur le territoire (Géoportail, atopia)

RUMILLY ET LE COURS D'EAU LE FIER



CRUSEILLES AU PIED DE LA MONTAGNE



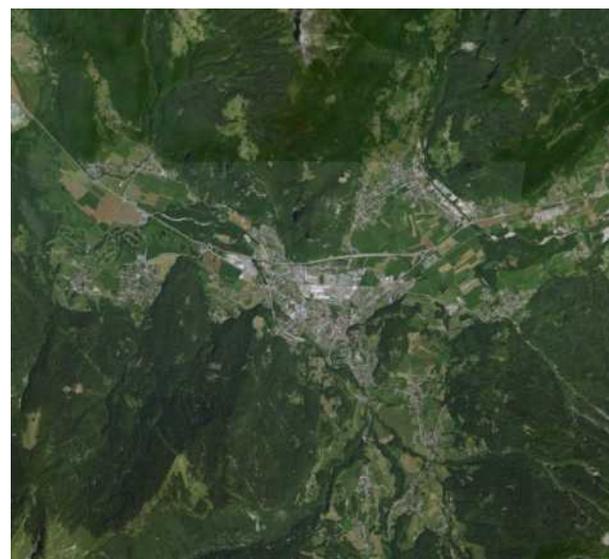
PAYSAGES – Evolutions paysagères et urbaines

Évolution urbaine sur le territoire (MAJIC 2022, atopia)

ANNECY AU BORD DU LAC



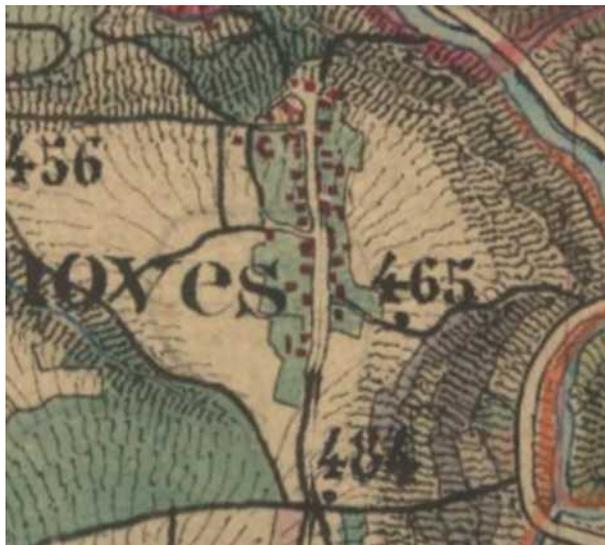
FAVERGES LE LONG DE LA GLIÈRE



PAYSAGES – Evolutions paysagères et urbaines

Evolution urbaine dans les commune de Sallenôves et Haute-Ville sur Fier (Géoportail, atopia)

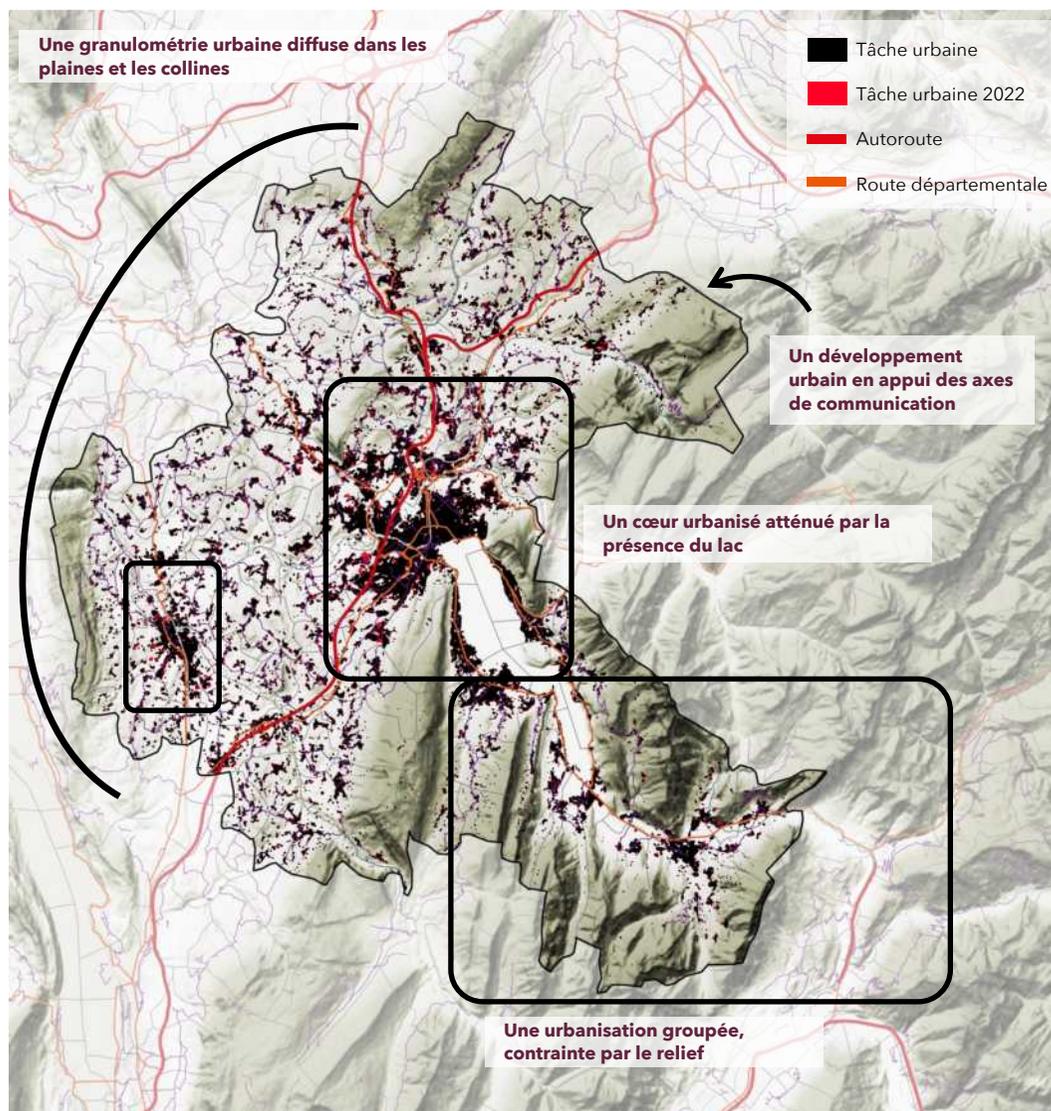
SALLENÔVES



HAUTE-VILLE SUR FIER



Évolution urbaine et impacts paysagers (atopia)



Évolution et formes urbaines : entre densité et diffusion

L'évolution urbaine du bassin annécien a plusieurs conséquences en fonction de la nature du sol et du relief.

- *Une évolution sur les pentes, qui implique une perte de lisibilité des versants et un effacement des zones tampons entre les différents milieux naturels/urbains/agricoles*

Les extensions urbaines étaient historiquement implantées au pied des pentes, sur les versants, à l'abri du vent et des intempéries et à proximité des espaces cultivés et pâturés. Aujourd'hui, les espaces bâtis progressent toujours plus haut dans la pente jusqu'à jouxter les espaces de forêt avec pour ambition de s'approprier les vues sur le grand paysage. Couplé à l'abandon de certaines pratiques agricoles de pentes, ces évolutions ont conduit à une privatisation et une fermeture des versants.

- *Une extension dans les replats des espaces de collines et de montagnes, qui tend à s'étendre au plus proche des ruptures de pente*

L'exemple le plus concret est celui du cœur de l'agglomération, qui s'étend jusqu'aux ruptures de pentes du Fier, gommant la lecture topographique des terrasses.

- *Une fragmentation des espaces ouverts dans le paysage, notamment les continuités agricoles et végétales*
- *Une déstructuration des coupures / transitions paysagères entre urbain et rural.*

PAYSAGES – Evolutions paysagères et urbaines

Urbanisation sur la pente à Sillingy (atopia)



Urbanisation sur la pente à Thusy (atopia)



Paysage près de Rumilly (atopia)



Vue sur le plateau des Bornes, entaillé par l'A410, près de Groisy (atopia)



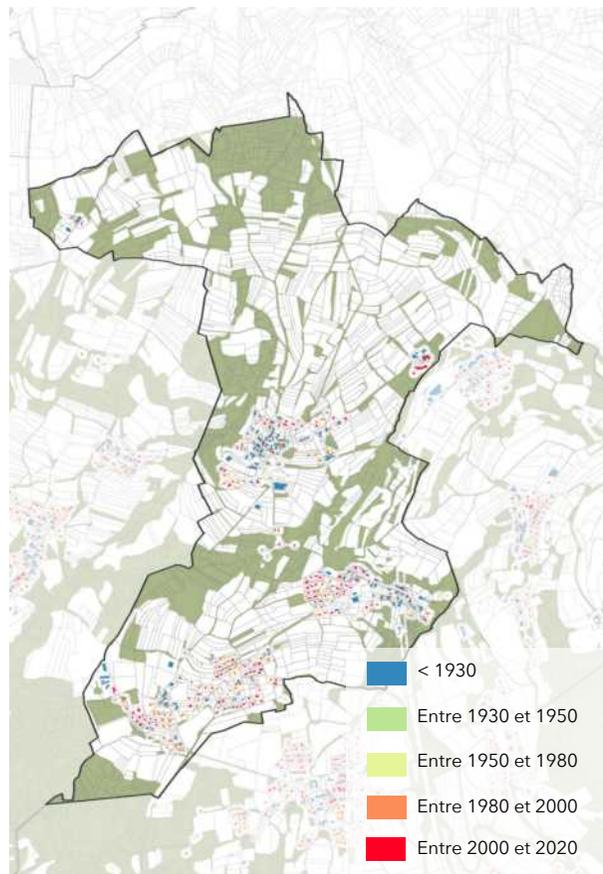
PAYSAGES – Evolutions paysagères et urbaines

Andilly (Géoportail, atopia)



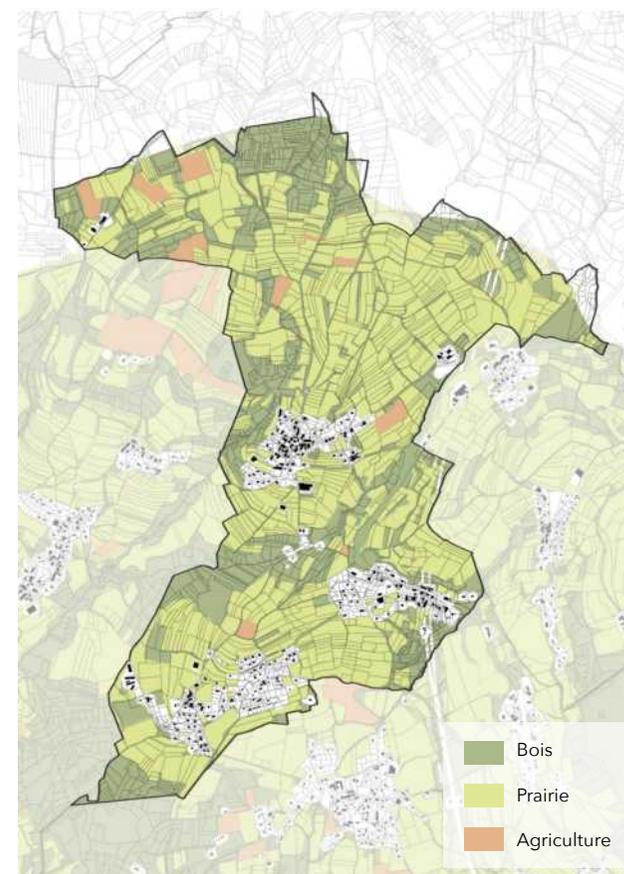
Au XIX^e siècle, trois secteurs urbains constituaient la commune : un bourg principal au centre et deux hameaux agricoles au Sud.

Andilly (Fichiers fonciers 2022, atopia)



Les extensions urbaines se déploient principalement dans la continuité des trois zones urbaines, notamment le long des axes principaux, sous la forme de maisons individuelles. Les développements les plus importants sont issus des années 2000-2020.

Andilly (BD Topo, Fichiers fonciers 2022, atopia)



L'urbanisation s'inscrit dans un environnement de prairie, avec quelques boisements qui ponctuent les hauteurs.

PAYSAGES – Evolutions paysagères et urbaines

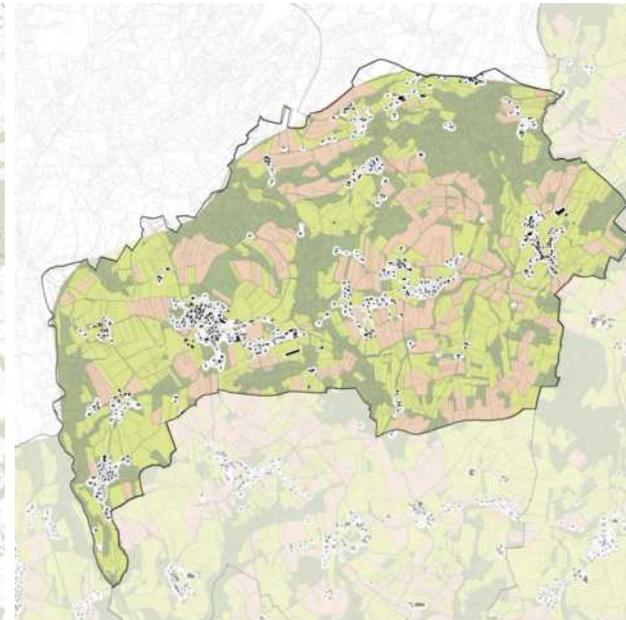
Thusy (Géoportail, atopia)



Thusy (Fichiers fonciers 2022, atopia)



Thusy (BD Topo, MOS 2022, atopia)



- < 1930
- Entre 1930 et 1950
- Entre 1950 et 1980
- Entre 1980 et 2000
- Entre 2000 et 2020

- Bois
- Prairie
- Agriculture

L'urbanisation de Thusy, contrainte par le relief, s'est développée sur les replats des collines, cultivant les pourtours de ces limites par des jardins et des vergers. Trois sites sont construits dans la continuité de l'actuelle RD38.

Les extensions urbaines débutent réellement dans les années 1950, le long des axes de communication. Puis, à partir des années 1980, le bourg et les hameaux s'élargissent et se densifient.

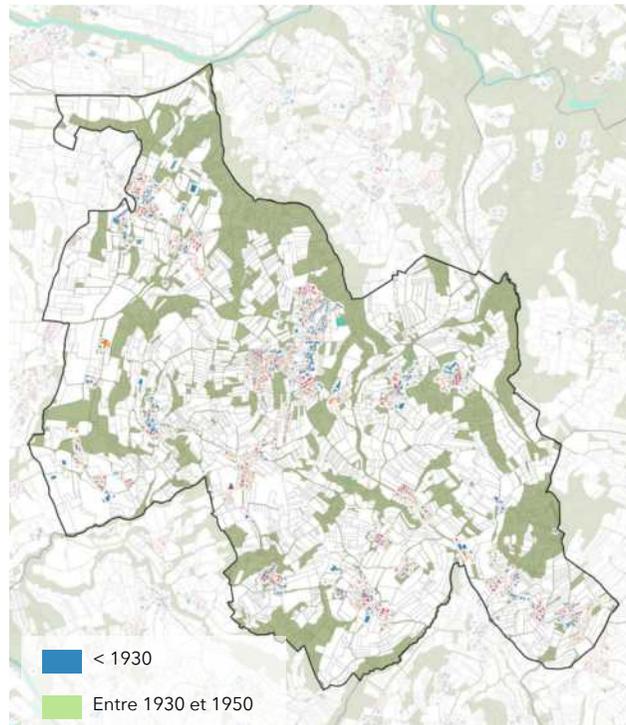
Thusy s'inscrit dans un environnement principalement agricole et de prairie. Les boisements s'étendent dans les plis du relief, là où l'exploitation de la terre n'est pas possible à cause de la contrainte topographique.

PAYSAGES – Evolutions paysagères et urbaines

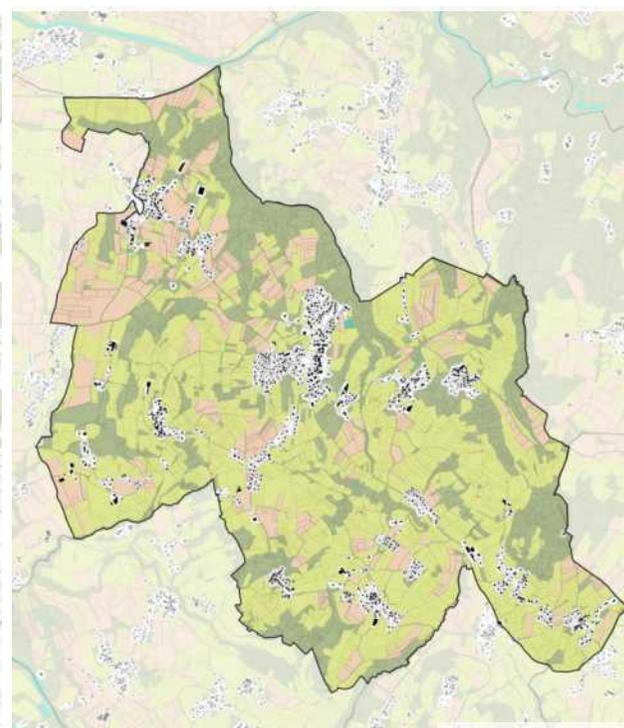
Marcellaz-Albanais (Géoportail, atopia)



Marcellaz-Albanais (Fichiers fonciers 2022, atopia)



Marcellaz-Albanais (BD Topo, MOS 2022, atopia)



Marcellaz se situe à l'est de Rumilly. Son urbanisation s'égrène aux quatre coins de ses limites communales, sous forme de petits hameaux et exploitations agricoles. Le bourg se situe dans la partie centrale, dans un creux vallonné.

Du fait de sa proximité avec Rumilly, on constate que la commune s'est développée de façon plus importante que les communes précédemment analysées. Un tissu de maisons individuelles des années 1980 à nos jours a complètement modifié le paysage, étirant et déformant les profils urbains anciens.

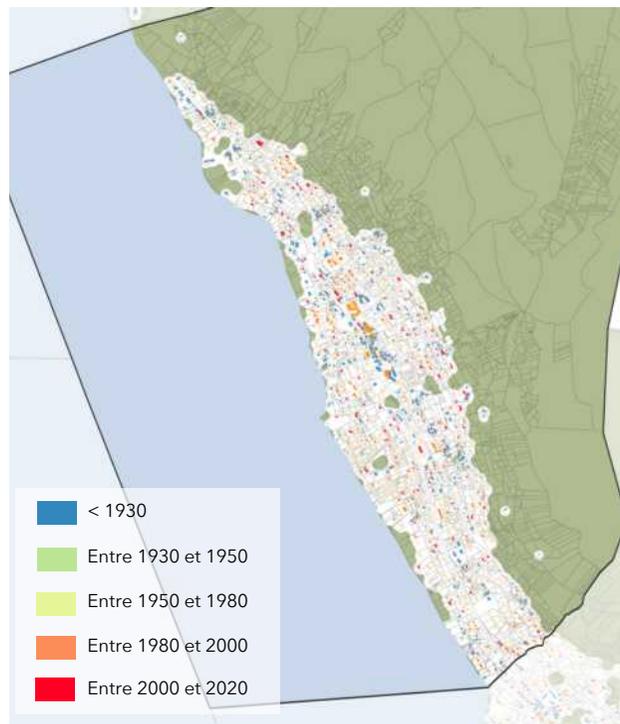
Marcellaz s'inscrit dans un environnement relativement préservé, à dominance de prairies ponctué de quelques parcelles agricoles éparses. Les plis du relief sont boisés, tout comme certaines lignes hautes du relief.

PAYSAGES – Evolutions paysagères et urbaines

Veyrier-du-Lac (Géoportail, atopia)



Veyrier-du-Lac (Fichiers fonciers 2022, atopia)



Veyrier-du-Lac (BD Topo, MOS 2022, atopia)



Veyrier-du-Lac est une commune anciennement agricole. Il s'agit d'un bourg compact à flanc de pente, le long de l'actuelle route d'Annecy. Quelques exploitations agricoles ponctuent ici et là ce paysage ouvert sur le lac. Auparavant, les pentes étaient cultivées pour la vigne tandis que le boisement occupait le coteau.

Après la disparition de la viticulture sur ces versants, la forêt a progressé plus bas sur le versant par manque d'entretien. Toute forme de culture a totalement disparu. L'urbanisation domine au plus près du lac, privatisant les berges. Le développement urbain a eu lieu assez tôt, à partir des années 1950, du fait notamment de l'attrait du terrain et du cadre paysager.

Il n'y a plus de trace d'agriculture et très peu d'espaces verts et de prairies au sein du tissu communal, devenu dense et compact. Le boisement borde ce condensé d'habitation.

PAYSAGES – Evolutions paysagères et urbaines

Vue sur l'extrémité Nord de Veyrier (atopia)

----- **Un relief contraignant**

Les pentes abruptes à certains endroits au bord du lac perturbent la poursuite des développements urbains.

Une urbanisation présente près des berges

La plupart des maisons ont même privatisé les berges, rendant les anciens tracés de halages inaccessibles.



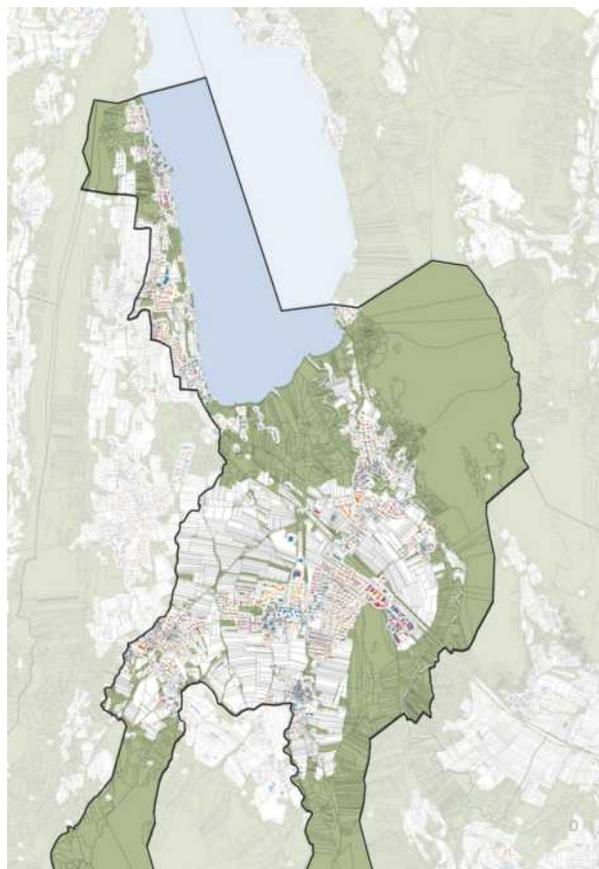
PAYSAGES – Evolutions paysagères et urbaines

Doussard (Géoportail, atopia)



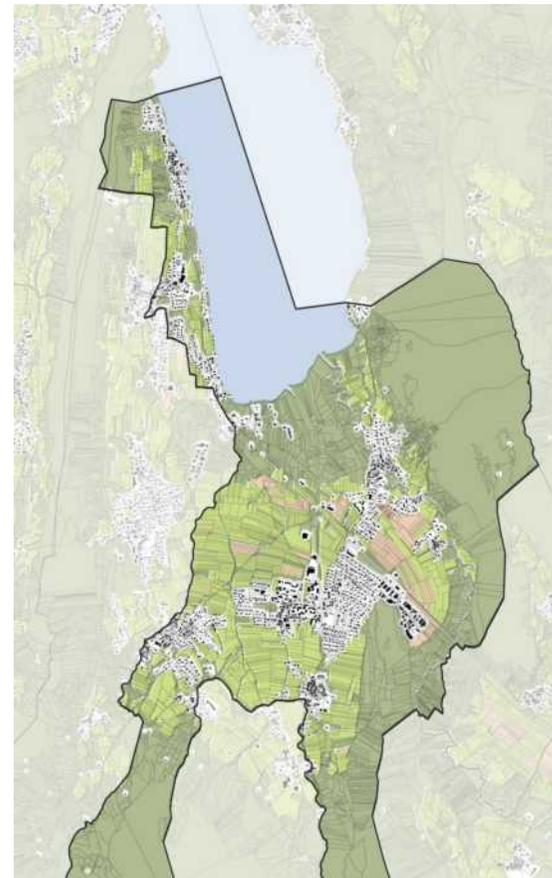
Doussard est une commune en bordure du lac d'Annecy, avec une dimension montagnarde. Son urbanisation s'est effectuée à deux types d'endroits : l'un à flanc de coteau et l'autre au bord du lac.

Doussard (MAJIC 2022, atopia)



L'axe principal, l'actuelle RD 1508, traverse le territoire communal. Autour de lui s'articule et se déploie une urbanisation dense de logements individuels et de zones d'activités.

Doussard (BD Topo, MOS 2022, atopia)



Le tissu s'inscrit dans un environnement boisé sur les pentes les plus raides et dans des espaces de prairies sur les pentes douces et ouvertes. Son parcellaire en lanière rappelle une vocation agricole ancienne.

PAYSAGES – Evolutions paysagères et urbaines

Veyrier (Géoportail, atopia)



Saint-Eustache (Géoportail, atopia)



Impacts paysagers des évolutions urbaines (1) : vers une perte de motifs arborés traditionnels

L'évolution urbaine entraîne une perte des motifs paysagers, et plus particulièrement :

- **Une simplification de la trame arborée des espaces agricoles**

On observe une diminution des motifs villageois traditionnels, notamment les pré-vergers, les prairies et les espaces jardinés vivriers au sein des structures urbaines. Dans les noyaux bâtis originels, le développement s'est produit en extension sur les vergers et jardins potagers qui les cernaient. Cela a fait disparaître, sans renouvellement ou « reproduction », la couronne vivrière qui assurait une transition entre espace bâti et agricole et qui et qualifiait les entrées de villages.

La modification des pratiques (mécanisation, agrandissement du parcellaire, spécialisation...) a souvent généré la perte des structures arborées qui ponctuaient ou soulignaient autrefois les parcelles et chemins (alignements d'arbres et arbres isolés).

Un épaississement des ripisylves, qui augmente la lisibilité des rivières et des ruisseaux dans le paysage, a également eu lieu. Un tel phénomène est observable dans les espaces délaissés par l'homme suite à l'abandon de certains usages.

PAYSAGES – Evolutions paysagères et urbaines

Front urbain à Giez (Géoportail, atopia)



Entrée de ville sur une zone d'activités à Giez (Géoportail, atopia)



Zones d'activités sur le paysage à Rumilly (Géoportail, atopia)



Impacts paysagers des évolutions urbaines (2) : vers une remise en question de l'identité rurale des villages

Une autre conséquence de l'extension urbaine est la perte du caractère rural des bourgs et des villages, notamment du fait de la densification (par exemple sous la forme d'un front urbain bâti d'opération de logements collectifs).

- **Une minéralisation de l'espace bâti**

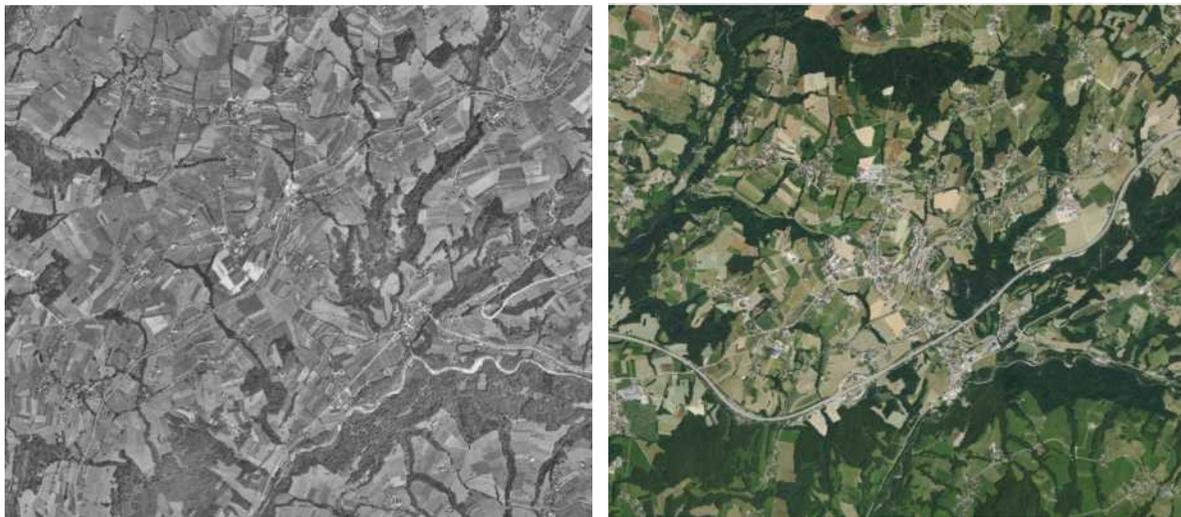
Les espaces bâtis se sont considérablement minéralisés et artificialisés, de même que les espaces verts publics et privés qui s'inscrivent actuellement dans un contexte de forte pression urbaine, et sont à la fois contraints et menacés par la densification.

- **Une dégradation des entrées de ville**

Les pressions urbaines se ressentent particulièrement en entrée en villes et de villages, de façon plus ou moins forte et différenciée selon les axes de communication. Les entrées de ville sont principalement industrielles, commerciales et résidentielles. Ces zones s'intègrent assez peu dans leur contexte paysager, avec très peu de place pour les piétons. Cela génère des ruptures dans les continuités ouvertes et naturelles.

PAYSAGES – Evolutions paysagères et urbaines

Groisy : extension urbaine et inscription forte des infrastructures routières dans le paysage (Géoportail, atopia)



Saint-Ferréol : réduction et effacement du cours d'eau de la Chaise pour intégration de l'urbanisation (Géoportail, atopia)



Une standardisation des nouvelles constructions et un recul du bâti traditionnel

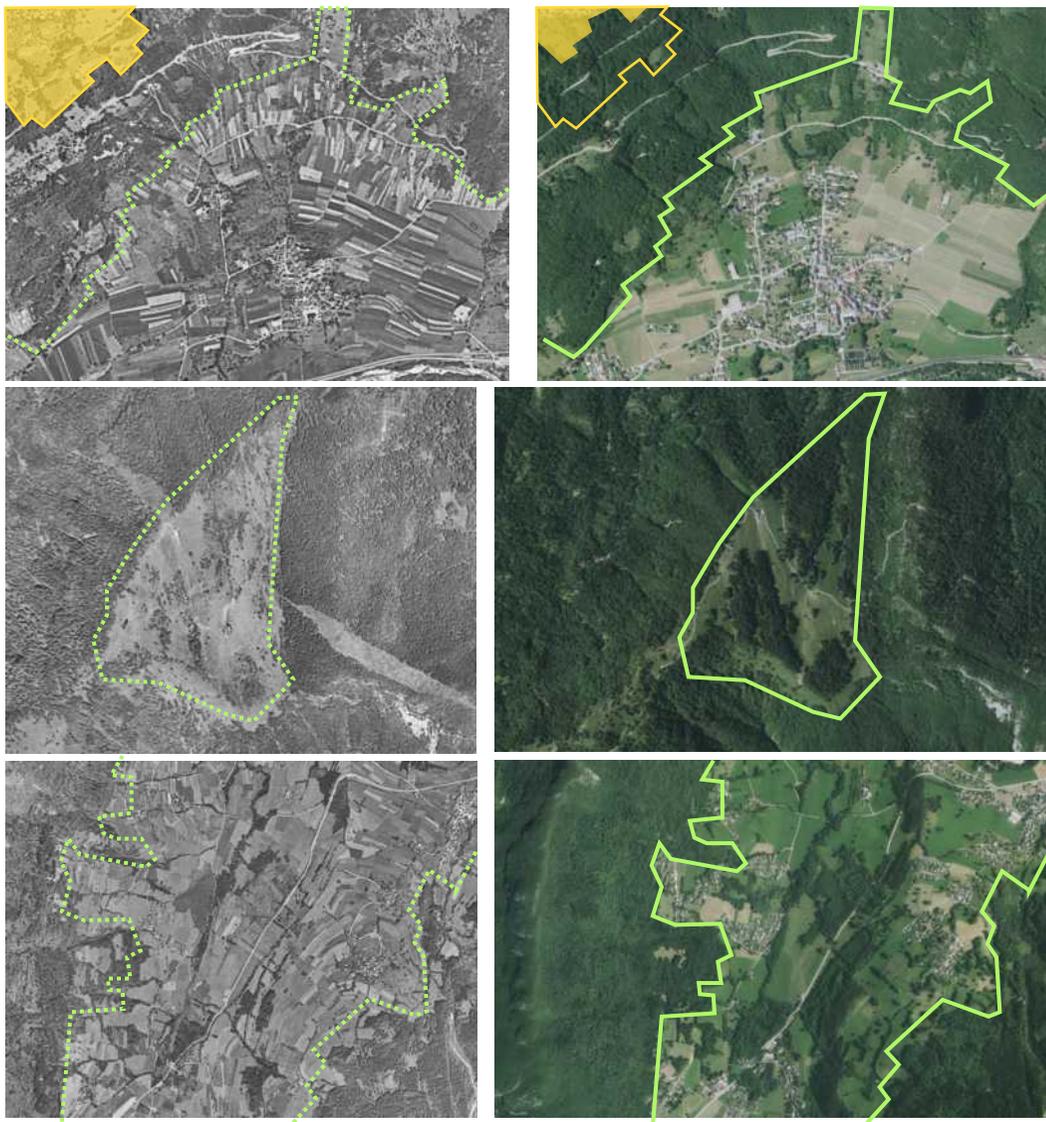
On peut constater une diminution de l'harmonie architecturale, montagnarde et rurale, notamment dans le secteur des Bauges.

- **Des disparités des extensions résidentielles et durcissement des limites**

Les formes urbaines pavillonnaires à partir des années 1970 jusqu'à aujourd'hui génèrent une rupture des formes bâties traditionnelles jusqu'à apporter au paysage une forme de paysage bâti « standardisé ». Ces modèles systématiques tendent à banaliser les paysages. Ces extensions impactent également le paysage par un empiètement de l'espace agricole, créant des franges urbaines exposées sur le paysage. En fonction du relief, ces nouveaux bâtis sont davantage visibles, notamment sur les lignes de crêtes. Les limites des espaces publics et espaces privés s'accompagnent de haies monospécifiques ou de murs de clôtures plastiques qui créent des ruptures fortes. Ces nouvelles constructions entraînent de fait une multiplication anarchique des aménagements d'infrastructures altérant les paysages (piémonts, bassin de la Filière, etc.)

- **Une dégradation des points de vue**

Le développement urbain en périphérie des villes et des villages et la densification des zones urbaines amènent une perte de points de vue et d'ouvertures visuelles.



Une déprise des cultures et des pratiques agricoles anciennes qui implique de fait une fermeture des paysages

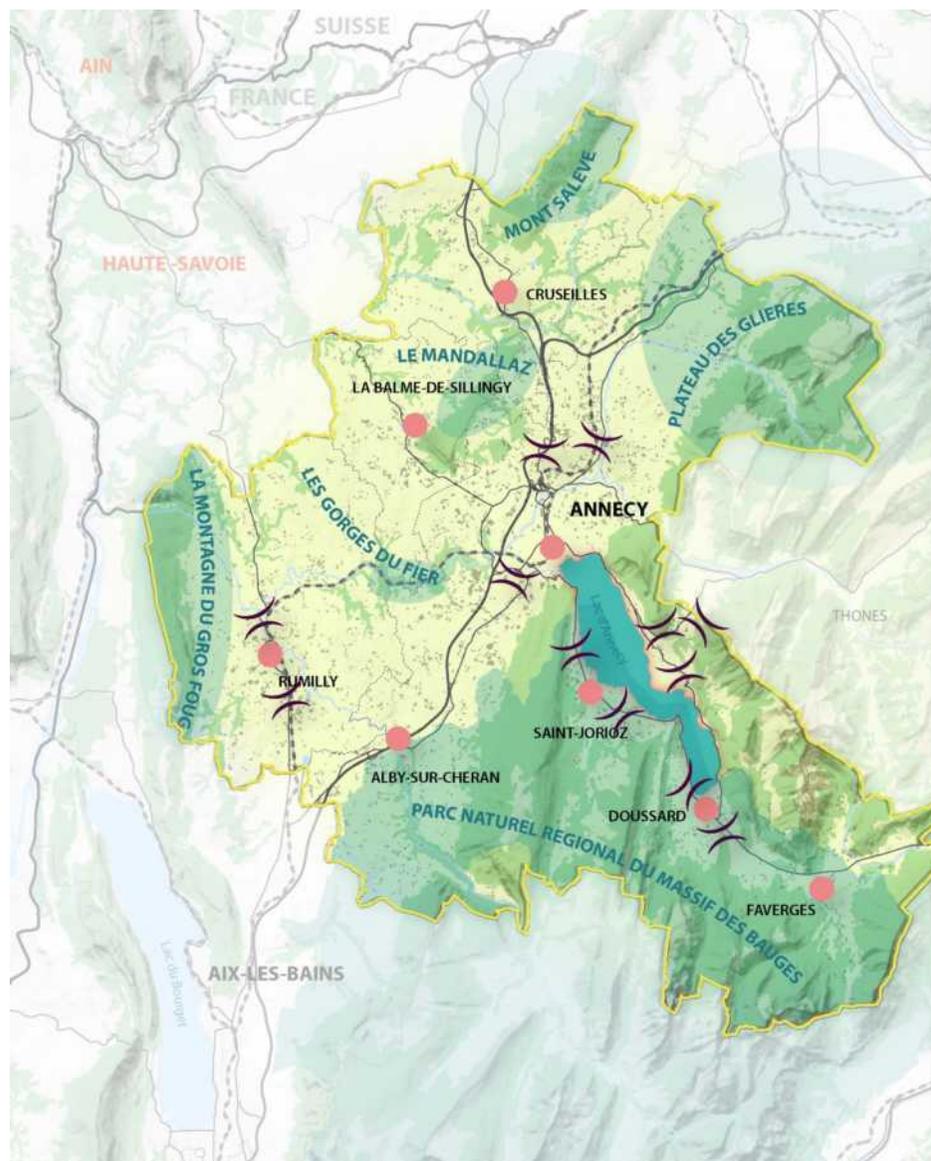
La tendance au recul des terres agricoles a conduit à une importante diminution de l'entretien des paysages. Cette déprise a mené à l'enfrichement de certains secteurs du territoire, notamment les espaces de pentes les plus difficiles d'accès, laissant place à une forêt spontanée.

Les espaces ouverts se sont également considérablement fermés du fait de la déprise des activités agropastorales sur le territoire (espaces d'estives, zones intermédiaires de montagne...). Cette déprise engendre une banalisation et une simplification paysagère effaçant les motifs issus de l'agriculture traditionnelle (anciens bâtis agricoles, clos, etc.). Cette avancée de la forêt gomme les transitions et nuance la topographie, supprime de nombreuses vues remarquables et limite la lisibilité des paysages, en particulier au-dessus des villages de piémonts. Ainsi, le territoire se caractérise par plusieurs secteurs :

- Secteur de collines pâturées au Sud, enfrichement des pentes des ruisseaux (Usses, Verray, Follats) ;
- Secteur de collines céréalières et quelques vergers à l'ouest du territoire ;
- Secteur de relief à l'Est et au Nord : abandon de l'agropastoralisme, enfrichement des estives et des pentes.

ENFRICHEMENT DES PENTES
ENFRICHEMENT DES ESTIVES
ENFRICHEMENT DES VALLONS

PAYSAGES – Synthèse cartographique



Point d'appui

- Des sites reconnus pour leur exceptionnalité : Mont Salève, Plateau des Glières, Lac d'Annecy.
- Au-delà, une qualité paysagère globale reconnue qui fonde l'attractivité résidentielle du territoire.
- Des centralités urbaines qui ont fait l'objet de requalifications et qui participent à une qualité du cadre de vie sur le territoire.
- Le lac d'Annecy et les communes limitrophes concernés par la loi littoral : témoin de qualité et points d'appui pour une valorisation patrimoniale.

Point de vigilance

-  Densification connue sur l'ensemble du territoire, dans les centralités qui questionne la pérennité de l'identité rurale d'une grande partie du territoire. Perte du caractère savoyard des bourgs et des villages, du fait de la densification (front urbain bâti d'opération de logements collectifs par ex.).
-  Coupures d'urbanisation

Éléments topographiques

- | | | |
|---|--|---|
|  EPCI |  Département |  SCoT du bassin Annécien |
|  Réseau hydrographique |  Autoroute |  Route départementale |
| |  Réseau ferré | |

Quelques chiffres clés :

- **23,5%** du territoire couvert par des périmètres de protection des espaces naturels ;
- **17%** de la surface du territoire en réservoir de biodiversité ;
- **+1,5°C** en température moyenne à Cran-Gevrier, en 2020, par rapport à 1981-2010 ;
- **22 MWh/hab.** de consommation énergétique totale moyenne ;
- **61%** du mix énergétique est de l'énergie fossile
- **525 GWh** de production d'énergie renouvelable en 2018 ;
- **4,23 teqCE2/an/hab.** d'émis en 2018
- Capacité de traiter les eaux usées de **306 000 habitants**
- **230 kg de déchets/hab./an**

PAYSAGES

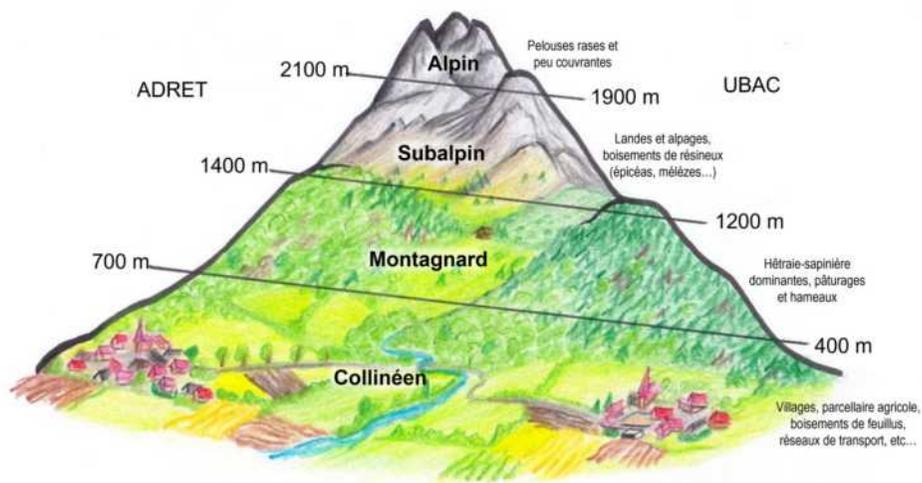
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- Patrimoine naturel
- Évolution du contexte climatique
- Consommation énergétique
- Production d'énergie renouvelable
- Émissions de gaz à effet de serre
- Polluants atmosphériques
- Risques naturels et technologiques
- Gestion des ressources (eau, déchets...)

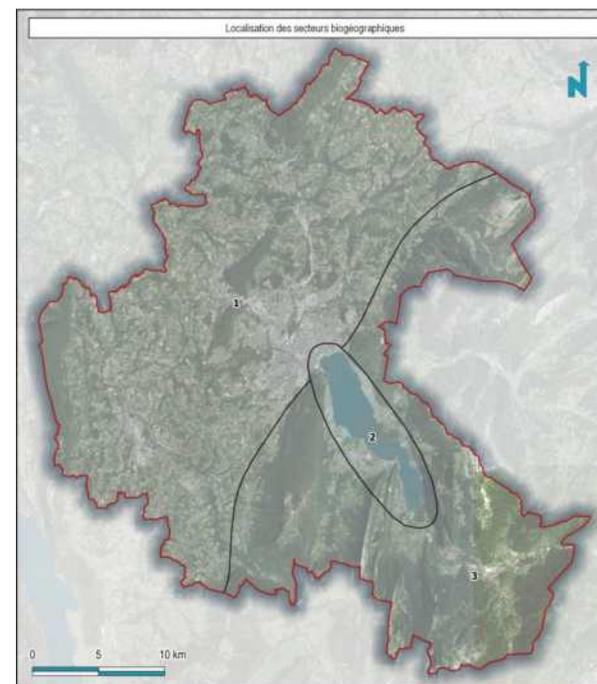
Diversité et qualité des milieux

Le périmètre du bassin annécien se divise en trois grandes unités paysagères, issues du relief et de la géologie :

1. La partie Nord-Ouest (Albanais, plateau des Bornes) est plutôt collinéenne avec des reliefs constitués de dépôts glaciaires et lacustres majoritairement situés entre 400 et 700 mètres d'altitude. Ces reliefs collinaires sont occupés par un grand nombre de villages et une agriculture développée et structurante.
2. Le lac, compte-tenu de sa dimension, et ses abords, constitue une unité à part entière, caractérisée par des milieux rivulaires et des zones humides, occupant une vaste cluse pénétrant le massif karstique. Le pourtour est relativement urbanisé. La ville d'Annecy se situe à cheval entre cette unité et la précédente.
3. La partie Sud-Est, montagnarde à alpine, couvre une partie des massifs des Bauges et des Bornes-Aravis et comporte des reliefs calcaires allant de 450 mètres au niveau du lac à 2 350 mètres à La Tournette. Sur cette zone, le maillage de communes se fait plus lâche et les forêts plus couvrantes ; du moins jusqu'à un seuil d'environ 1 400 mètres d'altitude, au-delà duquel elles se font plus rares.



Etagement des végétations dans les Préalpes du Nord (© Naturalia Env.)



Secteurs biogéographiques (© Naturalia Env.)

L'ensemble est situé en zone climatique continentale, avec de fortes amplitudes de températures, mais le climat montagnard implique également des contrastes forts entre les versants ; et entre le fond de vallée et les sommets.

Ce contexte géomorphologique et climatique permet une grande diversité de milieux naturels, auxquels il faut ajouter tout un panel de formations végétales influencées par l'Homme (et notamment par l'agro-pastoralisme), tels que les prés de fauche, pâtures, plantations forestières, etc.

Diversité et qualité des milieux

1. Plateau et collines (secteur Nord-Ouest)

Cet ensemble est marqué par un paysage bocager, où les prairies permanentes sont dominantes, constellées de cultures et vergers. Les prés de fauches en gestion extensive concentrent une grande diversité floristique.

Les forêts de feuillus (chênaie-charmaie, châtaigneraie) y sont tout de même bien représentées et suivent généralement le réseau hydrographique, ou bien les reliefs un peu plus accusés. En effet, les cours d'eau sont relativement incisés, avec des versants plus ou moins abrupts. Les vallons, moins accessibles, ont été relativement préservés, ce qui confère un intérêt aux ripisylves (forêts riveraines, aulnaie-frênaie) et milieux alluviaux des ruisseaux et rivières, qui sont globalement en bon état ; bien que localement les espèces exotiques envahissantes (Ex. Renouée du Japon - *Reynoutria japonica*) posent des problèmes. Ces milieux ont des fonctions importantes, telles que l'écêtement des crues, le maintien des berges, l'absorption de polluants chimiques ; mais il s'agit surtout d'un réseau important pour la biodiversité. Ils assurent le lien entre différentes zones humides du territoire.

Les marais et tourbières sont nombreux sur le secteur et recèlent une grande diversité floristique, mais ils sont souvent de faibles superficies et la qualité des milieux attenants joue donc un rôle essentiel. Les ZNIEFF¹ « zones humides du Plateau des Bornes » et « du Nord de l'Albanais » concentrent un grand nombre de sites, avec des milieux variés tels que des tourbières à sphaignes, bas-marais alcalins, cladiaies, prairies à molinies, etc. Parmi les espèces particulièrement remarquables : le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*), le Rossolis à feuilles longues (*Drosera longifolia*), le Saule rampant (*Salix repens*), la Laïche paradoxale (*Carex appropinquata*), la Laïche des bourbiers (*Carex limosa*), ou encore l'Orchis des marais (*Anacamptis palustris*).

Les reliefs karstiques du Mont Salève et de la montagne de Mandallaz sont des chaînons jurassiens qui se démarquent nettement dans le paysage. Ils forment un vaste continuum boisé avec des chênaies et hêtraies sur calcaires et une flore diversifiée (*Epipactis* spp., *Cyclamen* pourpré - *Cyclamen purpurascens*). Sur les crêts et balms rocheux se trouvent des pelouses calcaires semi-arides remarquables, avec une flore xérophile typique (*Pulsatille* de Haller - *Pulsatilla halleri*, *Trinia* glauque - *Trinia glauca*, *Aster* amelle - *Aster amellus*, *Gesse* à graines rondes - *Lathyrus sphaericus*, ...). De nombreuses espèces alpines trouvent ici leur limite septentrionale.

Autour de la ville d'Annecy, la pression d'urbanisation est beaucoup plus forte. Elle occasionne un morcellement des espaces naturels, notamment de la trame agricole, et les végétations rudérales (friches, terrains vagues...) y sont plus fréquentes. ¹ ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique



Paysages collinéens, dominés par les prairies
(© Atopia)



Gorges des Usse vers les Ponts de la Caille
(© Atopia)

Diversité et qualité des milieux

2. Les environs du Lac d'Annecy

Très urbanisé sur sa partie septentrionale, le Lac d'Annecy comporte davantage d'espaces plus naturels sur sa partie Sud (Marais de l'enfer, Réserve naturelle du Bout du Lac, Marais de Giez, etc...).

De vastes roselières occupent localement les berges et zones d'atterrissement, ainsi que des herbiers aquatiques immergés sur les secteurs d'eaux peu profondes. On peut ainsi noter la présence d'herbiers à Characées (algues), à Grande Naïade (*Najas marina*, protégée en Rhône-Alpes), ou encore à Pesse commune (*Hippuris vulgaris*, en danger de disparition sur la liste rouge de Rhône-Alpes).

Ces végétations, roselières comme herbiers submergés, ont été fortement altérées par l'artificialisation des berges, les pollutions, la fréquentation et la régulation du niveau d'eau. Les résultats des vastes programmes de restauration qui ont eu lieu (SILA), additionnés à de nouvelles actions, permettent toutefois d'envisager une amélioration de l'état de conservation de ces formations végétales dans le futur.

Le réseau de zones humides se poursuit le long de ses affluents : l'Eau morte, l'Ire, le Laudon et la Bornette. Il comporte des forêts marécageuses (aulnaies, saulaies), roselières, mégaphorbiaies, prairies humides à molinie et tourbières. On y retrouve des espèces très rares telles que le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*), la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) et la Linaigrette grêle (*Eriophorum gracile*).



Roselière restaurée du marais de Saint-Jorioz

(Source : SILA - © D. ZANELLA)



Vues de la Réserve naturelle du Bout du Lac (Sources : RN - © J. HEURET / SILA - © Le Taillefer Production)

Diversité et qualité des milieux

3. Préalpes calcaires (secteur Sud-Est)

Les versants montagneux sont couverts de vastes ensembles forestiers, avec des variations selon l'exposition des versants et le type de substrat (sol développé, éboulis...). Les hêtraie-sapinières dominent à l'étage montagnard, parfois artificiellement remplacées par des forêts de conifères, par plantations ou sélection des essences. Les feuillus disparaissent progressivement à l'étage subalpin, remplacés par des forêts d'Épicéas (*Picea abies*) ou de Pins à crochets (*Pinus uncinata*), de plus en plus lâches avec l'altitude. Au-delà de la limite forestière, ce sont des landes et des prairies d'altitude qui prennent le relais, voire des environnements plus rocheux selon les versants. Ces interfaces de transition abritent des espèces emblématiques, telles que le Tétrás lyre.



Paysage des pré-Alpes, vers le col des Glières (© Atopia)

Parmi les nombreuses espèces remarquables sur le secteur, on peut noter la présence :

- de l'Aster amelle (*Aster amellus*), et plus haut de l'Aconit anthora (*Aconitum anthora*) sur les secteurs secs et bien exposés ;
- du Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*), du Cyclamen d'Europe (*Cyclamen purpurascens*) et de la Gagée jaune (*Gagea lutea*) à l'étage montagnard ;
- du Panicaut des Alpes (*Eryngium alpinum*) et de la Crapaudine à feuilles d'hysope (*Sideritis hyssopifolia*) à l'étage subalpin.



Falaises et forêts montagnardes (© Atopia)

L'étage alpin est peu représenté sur le territoire, concentré autour des crêtes et des plus hauts sommets au-delà de 2 000 mètres. Les pelouses rases s'y font moins couvrantes et l'environnement beaucoup plus minéral. Les androsaces (*Androsace helvetica*, *A. pubescens*), sont caractéristiques de ces milieux. Cette flore très spécifique est peu menacée, si ce n'est par le réchauffement climatique.

Les habitats naturels rocheux calcaires sont très diversifiés sur le secteur, allant des lapiaz aux éboulis, en passant par de hautes falaises et balmes. Ils recèlent des groupements floristiques spécifiques, adaptés aux conditions extrêmes et incluant de nombreuses espèces patrimoniales.

Des zones humides sont également présentes sur ce secteur montagneux : prairies humides à molinie, bas-marais et tourbières, mégaphorbiaies montagnardes, et ponctuellement des sources pétrifiantes. Ces habitats constituent des réservoirs biologiques riches en espèces.

Espaces protégés et reconnus - Périmètres de protection réglementaire et contractuelle

Réserves naturelles

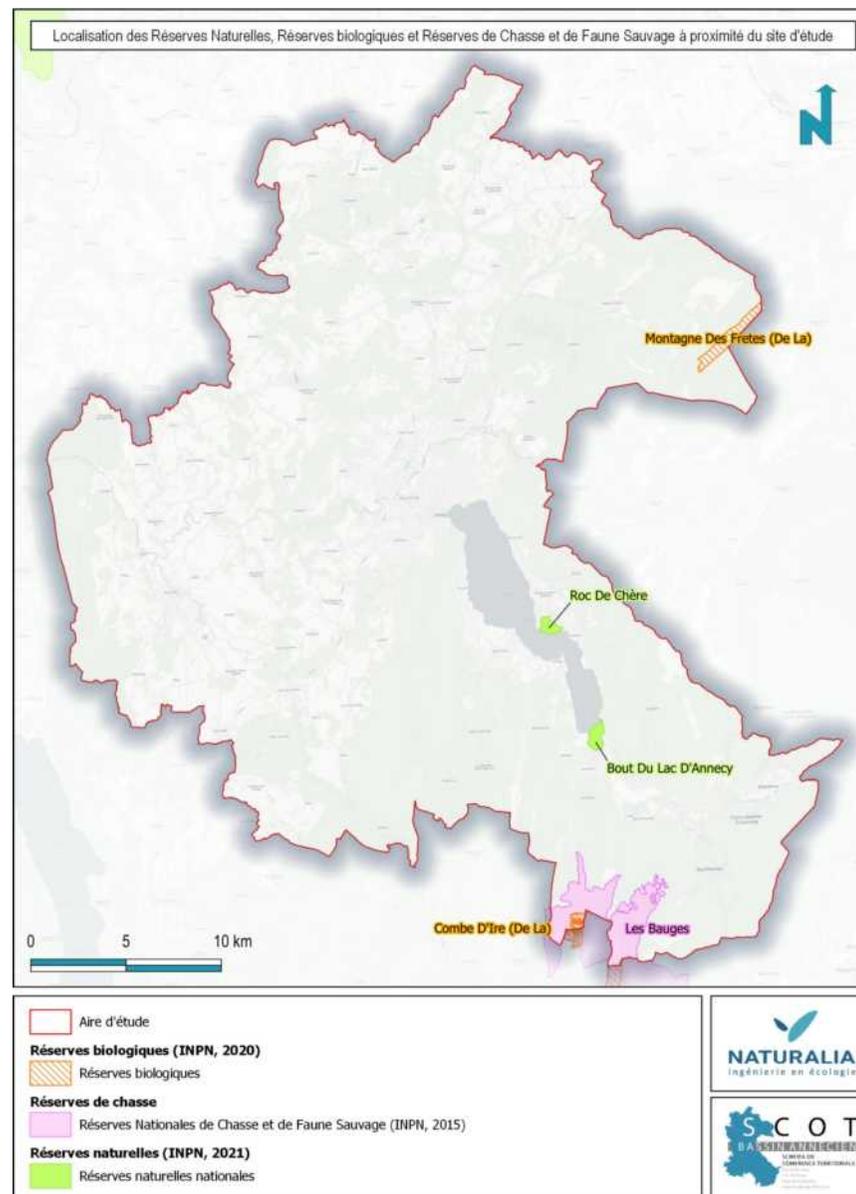
Les réserves sont des outils réglementaires, de protection forte, correspondant à des zones de superficie limitée créées afin de protéger les espaces « présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou d'une manière générale pour la protection des milieux naturels » (art. L.332-2 du Code de l'Environnement).

Elles peuvent être créées à l'initiative de diverses instances :

- Les **Réserves Naturelles Nationales** (RNN) par décision du Ministre chargé de l'écologie et du développement durable.
- Les **Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage** (RNCFS) par un détenteur de droit de chasse ou une fédération départementale ou interdépartementale de chasseurs.
- Les **Réserves Biologiques** (RB) par décision conjointe des ministères de l'agriculture et de l'écologie. Ces réserves sont spécifiques aux forêts publiques et sont gérées par l'Office Français de la Biodiversité (OFB - anciennement ONF).

Pour chaque réserve, la réglementation est définie au cas par cas afin d'avoir des mesures de protection appropriées aux objectifs de conservation recherchés ainsi qu'aux activités humaines existantes sur chaque site.

| Type | Code et dénomination | Superficie (Part dans le territoire du SCoT) | Gestionnaire |
|--------------|----------------------------------|---|--|
| RNN | FR3600036 - Roc de Chère | 69,1 ha (100%) | Asters CEN Haute-Savoie - Golf du Lac d'Annecy |
| | FR3600021 - Bout du Lac d'Annecy | 90,8 ha (100%) | Asters CEN Haute-Savoie |
| RNCFS | FR5100002 - Les Bauges | 1 280,9 ha (25%) | OFB (ex ONF) - PNR du Massif des Bauges |
| RB | FR2300144 - Massif des Frêtes | 231,7 ha (100%) | OFB (ex ONF) |
| | FR2300166 - Combe d'Ire | 58,3 ha (47%) | OFB (ex ONF) |
| TOTAL | 2 RNN, 1 RNCFS et 2 RB | 1 731 ha - soit 1,7% de la superficie du SCoT | - |



Espaces protégés et reconnus - Périmètres de protection réglementaire et contractuelle

Réserves naturelles

La **RNN du "Roc de Chère"**, dont l'appellation est issue du Roc de Chère, dispose sur son territoire de 738 espèces. Le roc de Chère a été raboté par le glacier quaternaire et présente une topographie très variée permettant de définir cinq grands ensembles naturels : des pentes calcaires donnant sur le lac ; des crêtes gréseuses acides ; une dépression centrale sur sol sableux et calcaire ; un vallon marécageux ; un plateau central sur grès, en ubac, frais et humide. La réserve naturelle couvre 68 hectares et l'exiguïté de la plupart des milieux favorise les espèces faunistiques peu exigeantes en surface ou très spécialisées.

La **RNN du "Bout du lac d'Annecy"** est un espace humide traversé par deux cours d'eau, l'Eau Morte et l'Ire, qui alimentent le lac d'Annecy. Cette zone marécageuse située au Sud du lac constitue un milieu de vie exceptionnel pour les 1 369 espèces qu'on y observe. Forêts humides, roselières, prairies humides, tourbières alcalines constituent cet écosystème et offrent une diversité favorable à l'implantation d'un grand nombre d'espèces animales ou végétales, communes, rares ou sensibles. La réserve naturelle est l'un des derniers linéaires de berge non urbanisé.

La **RNCFS "Les Bauges"** est située dans la partie Est du massif des Bauges et comprend la plupart de ses plus hauts sommets, dont le point culminant de l'Arcalod (2 217 m). D'une superficie de 5 200 hectares, elle a été créée en 1913 par l'administration des Eaux et Forêts sur des terrains domaniaux pour freiner l'effondrement des populations de Chamois. Le site est occupé par des forêts feuillues et résineuses, qui mêlent majoritairement Hêtres et Sapins. Il possède également 7 zones humides. Au niveau de la flore, 768 espèces ont été observées dont 57 bénéficient d'un statut de protection. La réserve accueille également une grande diversité d'espèces animales (26 espèces de mammifères dont 17 espèces de chiroptères, 9 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire y nichant, ...).



Le Roc de Chère (Source : Réserves Naturelles de France)



Bout du lac d'Annecy (Source : Réserves Naturelles de France)



Massif des Bauges (Source : PNR de France)

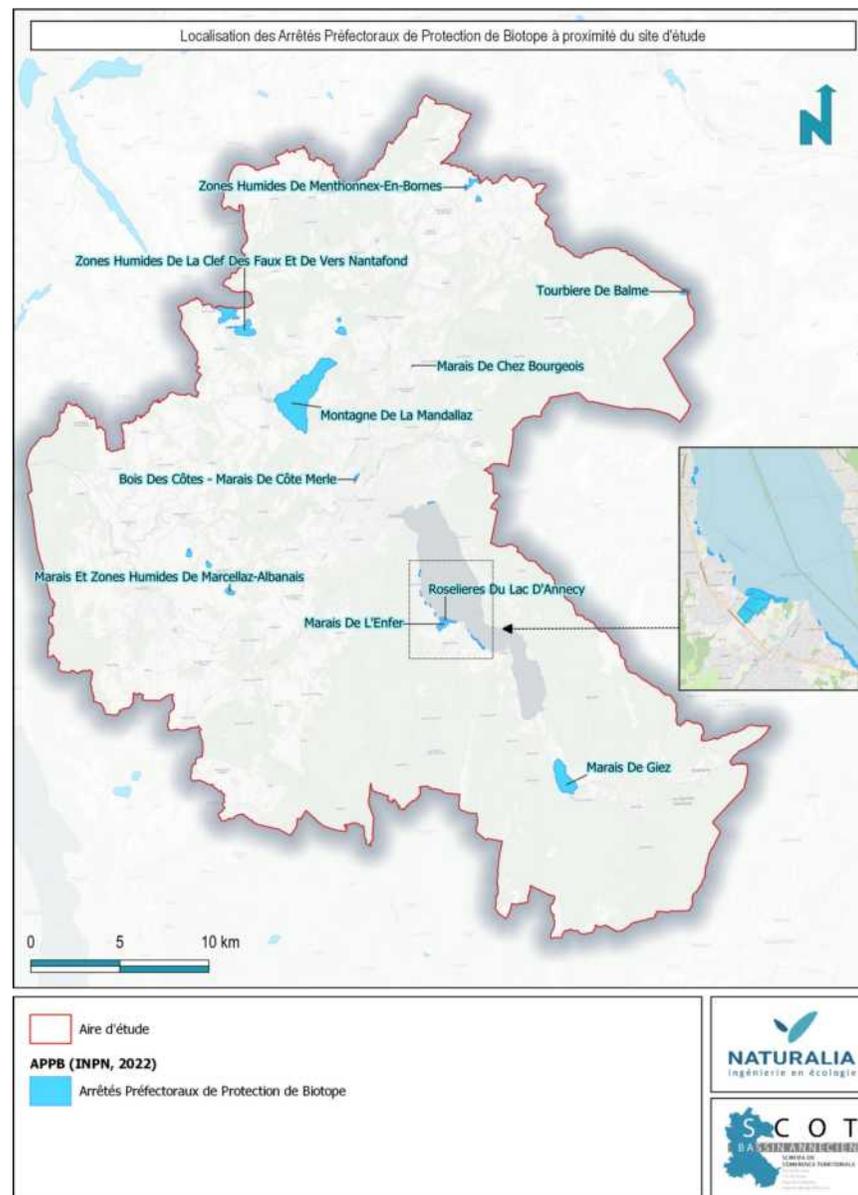
Espaces protégés et reconnus - Périmètres de protection réglementaire et contractuelle

Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Pris par les préfets de département, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) se basent sur l'avis de la commission départementale des sites. Ils ont pour objectif, la protection des biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie des espèces animales ou végétales protégées pas la loi.

Les APPB ne comportent pas de mesures de gestion mais consistent essentiellement en une interdiction d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotope(s) et qui sont susceptibles d'être contrôlées par l'ensemble des services de police de l'État. Ils représentent donc des outils de protection forte, pouvant de plus être mobilisés rapidement (la procédure de création peut être courte durée s'il n'y a pas d'opposition manifeste).

| Type | Code et dénomination | Superficie (Part dans le territoire du SCoT) |
|--------------|--|--|
| APPB | FR3800737 - Bois des Côtes - Marais de Côte Merle | 5,1 ha (100%) |
| | FR3800215 - Montagne de la Mandallaz | 508,2 ha (100%) |
| | FR3800216 - Marais de Giez | 135,3 ha (100%) |
| | FR3800227 - Marais de l'Enfer | 21,1 ha (100%) |
| | FR3800480 - Marais et zones humides de Marcellaz-Albanais | 30 ha (100%) |
| | FR3800521 - Zones humides de Menthonnex-en-Bornes | 25 ha (100%) |
| | FR3800524 - Zones humides de la Clef des Faux et de vers Nantafond | 149,5 ha (100%) |
| | FR3800612 - Marais de Chez Bourgeois | 0,7 ha (100%) |
| | FR3800613 - Tourbière de Balme | 8,5 ha (100%) |
| | FR3800963 - Roselières du Lac d'Annecy | 22,8 ha (100%) |
| TOTAL | 9 APPB | 906,1 ha - soit 0,9% de la superficie du SCoT |



Espaces protégés et reconnus - Périmètres de protection réglementaire et contractuelle

Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Dans la zone alpine du département Auvergne-Rhône-Alpes, dont les APPB font partie, les Préalpes calcaires et les massifs alpins abritent de nombreuses tourbières d'altitude et des pelouses alpines importantes pour la flore. Les zones rocheuses constituent, quant à elles, des zones refuge pour une faune rupestre et alpine.

Parmi les APPB sous l'emprise du territoire du SCoT, on retrouve sept zones humides, un boisement ainsi qu'un espace de montagne.

- Dans un contexte contraint, entre une zone urbanisée et l'autoroute, le secteur "**Bois des Côtes** et - **Marais de Côte Merle**", d'une surface d'environ 8 hectares, abrite 50 espèces végétales dont plusieurs espèces rares et protégées au niveau national (Liparis de Loesel, Drosera à longue feuille, Orchis des marais). L'Ecrevisse à pattes blanches et différentes espèces de libellules contribuent également à la richesse de la faune du site. Sous l'impulsion de la commune de Meythet, le secteur fait l'objet d'un APPB depuis octobre 2007.
- La "**Montagne de la Mandallaz**" est l'un des derniers chaînons jurassiens avant les Préalpes, culmine à 942 m d'altitude. Elle appartient à la chaîne du Salève (au sens large). Le site est constitué exclusivement de bois ; ceux-ci sont majoritairement composés d'un mélange de feuillus dominé par des Hêtres.
- Le "**Marais de l'Enfer**" est un marais alcalin en berge du lac d'Annecy, constitué de "bas-marais" alimentés par la nappe phréatique et de prairies à Molinie bleue.
- Le "**Marais de Giez**" est traversé par L'Eau Morte, principal affluent du lac d'Annecy. Il est constitué d'une mosaïque de milieux : prairies humides, roselières, "bas-marais" neutro-alcalins, boisements humides.



Agrion de Mercure

(© Naturalia Environnement)



Pie-grièche écorcheur

(© Naturalia Environnement)



Salamandre tachetée

(© Naturalia Environnement)

Espaces protégés et reconnus - Périmètres de protection réglementaire et contractuelle

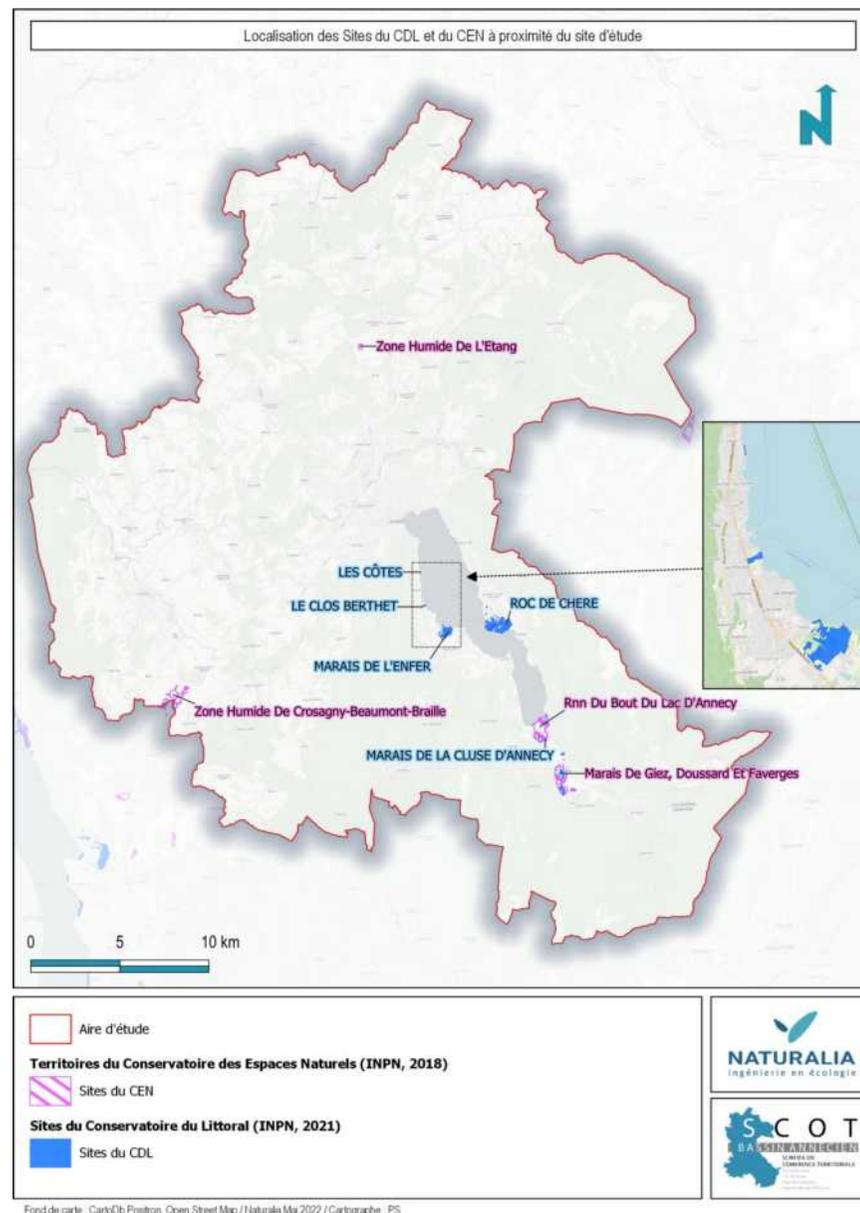
Territoires des Conservatoires

Les **Conservatoires d'Espaces Naturels** (CEN) contribuent à mieux connaître, préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel et paysager notamment par la maîtrise foncière. Ils interviennent aussi par la maîtrise d'usage au moyen de conventions de gestion principalement.

Le **Conservatoire du Littoral** (CDL), a pour objectif d'acquérir un tiers du littoral français à l'horizon 2050, afin qu'il ne soit pas construit ou artificialisé. Il peut acquérir des terrains situés sur le littoral mais aussi sur le domaine public maritime depuis 2002, les zones humides des départements côtiers depuis 2005, les estuaires, le domaine public fluvial et les lacs depuis 2009.

En dehors de toute prérogative réglementaire, les sites gérés par les CEN et le CDL correspondent aux catégories IV (*Aire de gestion des habitats ou des espèces*) et V (*Paysage protégé*) de l'UICN. Ils s'appuient souvent sur la protection réglementaire (Parc National, Réserves, ENS, APPB).

| Type | Code et dénomination | Superficie (Part dans le territoire du SCoT) | Périmètre concerné |
|--------------------|--|--|---|
| Territoires du CEN | FR1503555 - Marais de Giez, Doussard et Faverges | 77,8 ha (100%) | APPB Marais de Giez |
| | FR1503564 - RNN Bout du Lac d'Annecy | 91 ha (100%) | RNN du Bout du Lac |
| | FR1503574 - Zone Humide de l'Etang | 5,6 ha (100%) | - |
| | FR1503575 - Zone Humide de Crosagny-Beaumont-Braille | 45,2 ha (80%) | ZSC Réseau de zones humides de l'Albanais |
| Territoires du CDL | FR1100987 - Les Côtes | 0,2 ha (100%) | - |
| | FR1100283 - Le Clos Berthet | 2 ha (100%) | - |
| | FR1100284 - Roc de Chère | 74,6 ha (100%) | RNN du Roc de Chère |
| | FR1100629 - Marais de l'Enfer | 30,1 ha (100%) | APPB Marais de l'Enfer |
| | FR1100630 - Marais de la cluse d'Annecy | 27,1 ha (100%) | - |
| TOTAL | 4 territoires du CEN et 5 du CDL | 353,8 ha - soit 0,3% de la superficie du SCoT | - |



Espaces protégés et reconnus - Périmètres de protection réglementaire et contractuelle

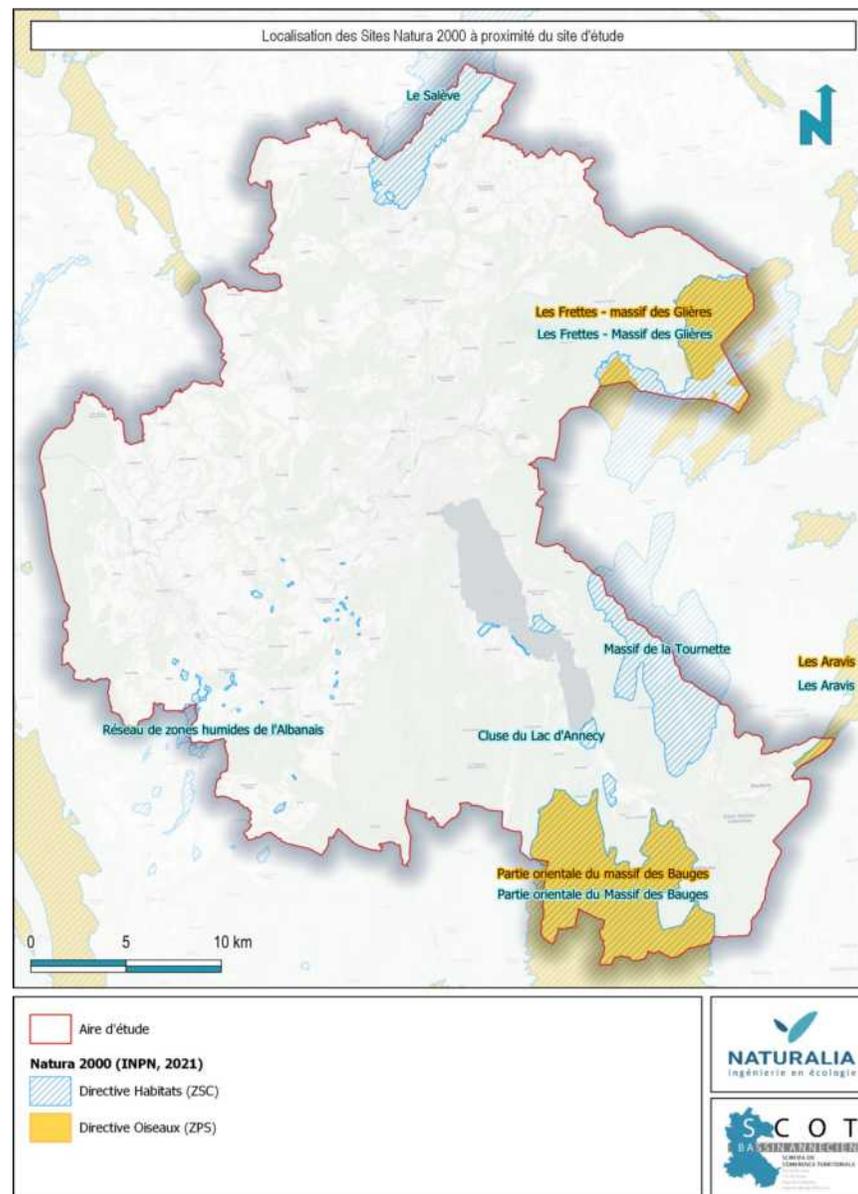
Sites Natura 2000

La réglementation européenne repose essentiellement sur le Réseau Natura 2000 qui regroupe la Directive "Oiseaux" (CE 79/409 du 2 avril 1979) et la Directive "Habitats-Faune-Flore" (CE 92/43 du 21 mai 1992), transposées en droit français. Leur but est de préserver, maintenir ou rétablir, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

Les **Zones de Protection Spéciale** (ZPS) contiennent les unités fonctionnelles écologiques nécessaires au développement harmonieux des populations d'oiseaux sauvages dont la conservation est jugée prioritaire au plan européen (en annexe I de la Directive "Oiseaux").

Les **Zones Spéciales de Conservation** (ZSC) concerne le reste de la faune et de la flore. Elles reposent sur une prise en compte non seulement d'espèces (listées en annexe II de la Directive "Habitats-Faune-Flore") mais également de milieux naturels (listés en annexe I de la Directive).

| Type | Code et dénomination | Superficie (Part dans le territoire du SCoT) | Structure porteuse / Gestionnaire |
|--------------|--|---|-----------------------------------|
| ZPS et ZSC | FR8212005 et FR8202002 - Partie orientale du Massif des Bauges | 4 822 ha (33,2%) | PNR |
| | FR8212009 et FR8201704 - Les Frettes - Massif des Glières | ZSC : 2 397 ha (29,7%) ZPS : 1 669 ha (34,8%) | Syndicat Mixte des Glières |
| | FR8212023 et FR8201701 - Les Aravis | 103 ha (1,2%) | CCVT |
| ZSC | FR8201703 - Massif de la Tournette | 2 325 ha (49,9%) | CCVT |
| | FR8201720 - Cluse du Lac d'Annecy | 282 ha (100%) | SILA / ASTERS (CEN 74) |
| | FR8201772 - Réseau de zones humides de l'Albanais | 153 ha (25,5%) | SIGEA / ASTERS (CEN 74) et CEN 73 |
| | FR8201712 - Le Salève | 1 469 ha (33,1%) | Syndicat Mixte du Salève |
| TOTAL | 3 ZPS et 7 ZSC | 18 145 ha - soit 17,3% de la superficie du SCoT | - |



Espaces protégés et reconnus - Périmètres de protection réglementaire et contractuelle

Sites Natura 2000

Le territoire du SCoT est concerné par 7 sites Natura 2000 :

- 4 grandes zones de montagne en périphérie Est du territoire, du Nord au Sud : "Les Frettes - Massif des Glières", le "Massif de la Tournette", "Les Aravis" et la "Partie orientale du Massif des Bauges". Elles accueillent des habitats et des espèces caractéristiques des végétations subalpines et alpines (forêts de pins de montagne, hêtraies neutrophiles, pessières subalpines, ... Sabot de Vénus, Panicaut des Alpes, ... Tétras lyre, Lagopède des Alpes, Perdrix bartavelle, Gypaète barbu, Aigle Royal, ... Lynx d'Europe, ... Rosalie des Alpes, ...)
- 1 ensemble collinéen à montagnard, au Nord du territoire : "Le Salève", massif isolé, entre la chaîne du Jura et les Préalpes du Nord, avec un grande diversité de milieux
- 2 sites constituées d'entités morcelées de zones humides : la "Cluse du Lac d'Annecy", localisée sur le pourtour du lac, et le "Réseau de zones humides de l'Albanais", au Sud-Ouest du territoire. Ils comprennent notamment des bas-marais, des grandes cariçaies, des molinaies, des sources tufeuses, ainsi que des faciès forestiers humides plus ou moins évolués jusqu'aux forêts alluviales ; accueillant une diversité d'espèces spécifiques de ces milieux (Liparis de Loesel, ... Ecrevisse à pieds blancs, Vertigo étroit, Agrion de Mercure, ... Sonneur à ventre jaune, ... Castor d'Eurasie, ...)

L'ensemble de ces sites ont été désignés du fait de la présence de 38 habitats d'intérêt communautaire (listés en annexe I de la Directive "Habitats-Faune-Flore") dont 12 habitats d'intérêt prioritaire, 27 espèces en annexe II de la Directive "Habitats-Faune-Flore" (dont 9 mammifères, 1 amphibien, 2 poissons, 10 invertébrés et 5 plantes) et 26 espèces d'oiseaux en annexe I de la Directive "Oiseaux".



Ecrevisse à pieds blancs

(Source : INPN © Fédération pêche 33)



Castor d'Europe

(© Naturalia Environnement)

Espaces protégés et reconnus - Périmètres de protection réglementaire et contractuelle

Parc Naturel Régional

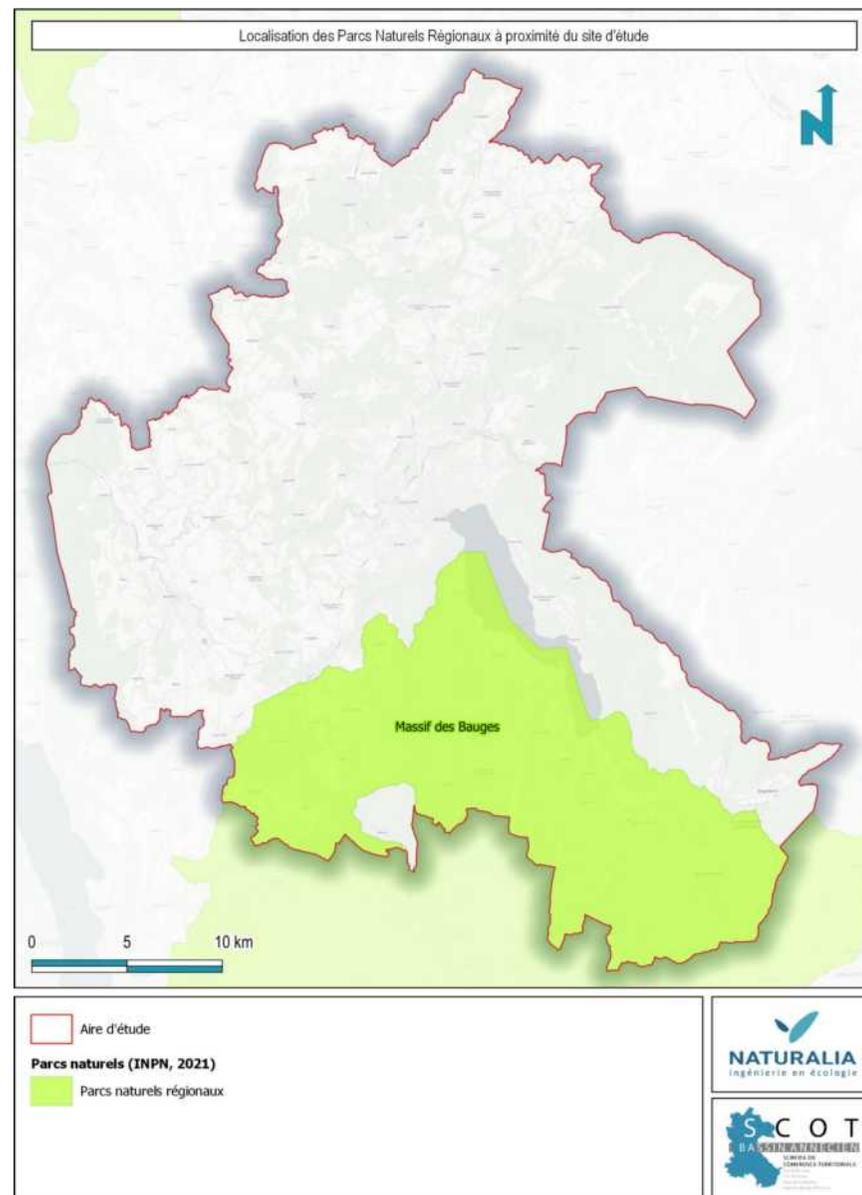
Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ont pour objectif de protéger le patrimoine naturel et culturel remarquable d'espaces ruraux de qualité mais fragiles (Chap. III, Article L.333-1 du Code de l'Environnement). Leur politique s'appuie sur la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire et son développement économique et social. À cet effet, une charte constitutive est élaborée par la région, avec l'accord de l'ensemble des collectivités territoriales concernées, et adoptée par décret portant classement en PNR pour une durée maximale de 10 ans.

| Type | Code et dénomination | Superficie (Part dans le territoire du SCoT) | Gestionnaire |
|------|-------------------------------|---|---|
| PNR | FR8000031 - Massif des Bauges | 28 354 ha (32%) - 29 communes, soit 27% de la superficie du SCoT | Syndicat Mixte du PNR du Massif des Bauges |

Les grandes orientations de la Charte 2007-2019 du PNR du Massif des Bauges, construites autour des trois vocations dominantes du territoire :

- 1^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable
 - Orientation 1.1 : Affirmer et valoriser une identité rurale
 - Orientation 1.2 : Renforcer la structuration des bassins de vie et leur complémentarité
- 2^{ème} Vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés
 - Orientation 2.1 : Préserver et enrichir les patrimoines naturels, culturels et paysagers
 - Orientation 2.2 : Assurer l'utilisation durable des ressources
- 3^{ème} Vocation : Pour un territoire de ressourcement
 - Orientation 3.1 : Conforter et valoriser la vocation d'espace de loisirs de proximité
 - Orientation 3.2 : Devenir territoire de tourisme durable reconnu en France et en Europe

En 2011, le PNR a été labellisé Geopark du Massif des Bauges. Ce label soutenu par l'UNESCO promeut un développement touristique et économique durable par la valorisation des richesses géologiques du Massif des Bauges.



Espaces protégés et reconnus - Périmètres de protection réglementaire et contractuelle

Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectifs :

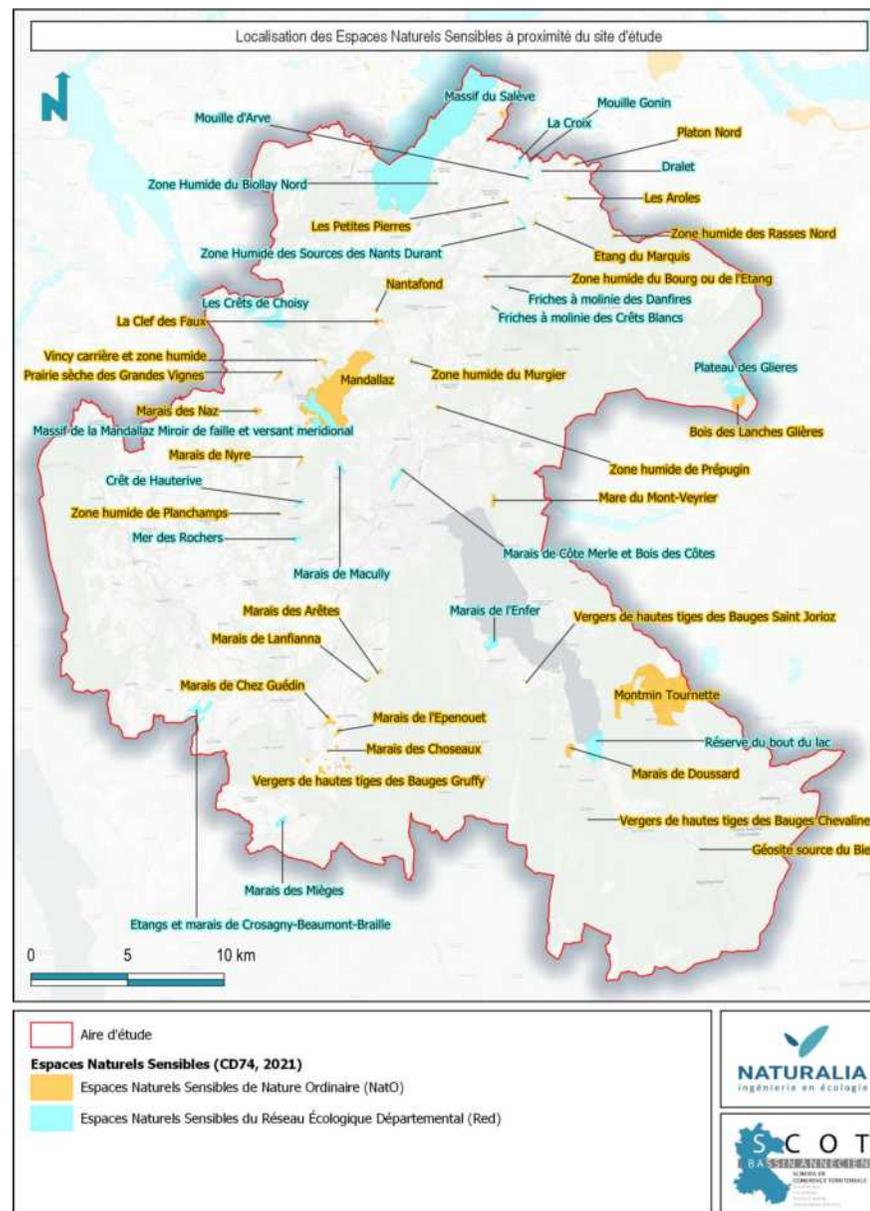
- de préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- d'être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Pour se faire, le Conseil Général réalise leur acquisition foncière ou signe une convention avec les propriétaires privés ou publics. Ils sont généralement gérés par une collectivité locale ou le CEN. Cependant, l'ENS n'a pas de portée réglementaire. C'est un outil technique, financier et foncier pour gérer des espaces naturels ou semi-naturels.

| Type | Nombre | Superficie (Part dans le territoire du SCoT) |
|--------------|---|--|
| ENS | 33 ENS de Nature Ordinaire | 1 185 ha (98%) - soit 1,1% de la superficie du SCoT |
| | 23 ENS du Réseau Ecologique Départemental | 2 137 ha (39%) - soit 2,0% de la superficie du SCoT |
| TOTAL | 56 ENS | 3 322 ha - soit 3,2% de la superficie du SCoT |

Ces ENS peuvent être regroupé en cinq grandes catégories d'espaces similaires :

- Les zones humides : 39 ENS pour une surface cumulée de 344 hectares (soit 0,38% du territoire du SCoT),
- Les boisements : 5 ENS d'une superficie totale de 2 125 hectares (soit 2,34% du SCoT),
- Les prairies et pelouses sèches : 11 ENS pour une surface globale de 857 hectares (soit 0,87% du territoire du SCoT),
- Les carrières : 1 ENS d'une superficie de 5 hectares (0,01% du territoire du SCoT).



Fond de carte : CartoDb Positron / Naturalia Mai 2022 / Cartographe : PS

Espaces protégés et reconnus - Périmètres de protection réglementaire et contractuelle

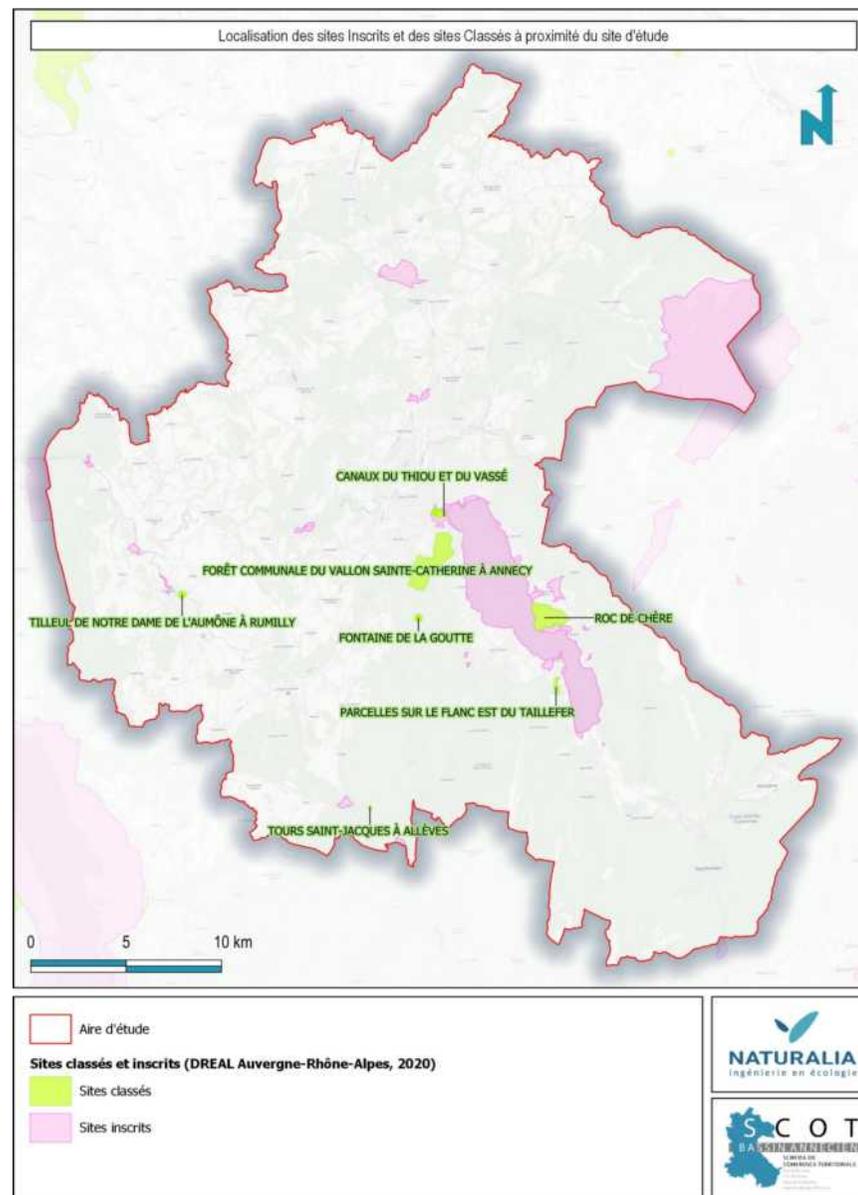
Sites Classés et Inscrit

Les Sites Classés et Inscrits, codifiés par les articles L.341-1 à L.341-22 du Code de l'Environnement, visent à préserver des lieux ayant un caractère exceptionnel d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Le **classement** est une protection plus forte, correspondant à la volonté stricte de maintenir en l'état le site. Tous travaux susceptibles de modifier l'aspect ou l'état d'un site classé sont soumis à une autorisation spéciale (art. L.341-10), délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le préfet, soit par le ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun.

L'**inscription** d'un site joue plus un rôle d'alerte auprès des pouvoirs publics. Des activités comme le camping, l'installation de village vacances ou la publicité y sont interdites, sauf dérogation. Pour toute modification du site, les maîtres d'ouvrages ont l'obligation d'informer l'administration 4 mois au moins avant le début des travaux. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple.

| Type | Code et dénomination | Superficie (Part dans le territoire du SCoT) |
|--------------|---|--|
| SC | SC125 - Canaux du Thiou et du Vassé | 4,1 ha (100%) |
| | SC126 - Forêt communale du Vallon Sainte-Catherine à Annecy | 296,3 ha (100%) |
| | SC144 - Tilleul de Notre-Dame de l'Aumône à Rumilly | 0 ha (100%) |
| | SC138 - Roc de Chère | 177,2 ha (100%) |
| | SC156 - Fontaine de la Goutte | 0,01 ha (100%) |
| | SC133 - Parcelles sur le flanc Est du Taillefer | 17,5 ha (100%) |
| | SC124 - Tours Saint-Jacques à Allèves | 2,7 ha (100%) |
| SI | 39 Sites Inscrits | 5 958 ha (75%) |
| TOTAL | 7 Sites Classés et 39 Inscrits | 6 456 ha - soit 6,2% de la superficie du SCoT |



Espaces protégés et reconnus - Périmètres d'inventaire

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) correspondent à une portion de territoire particulièrement intéressante sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Il en existe deux types :

- Les **ZNIEFF de type I** sont des secteurs de superficie limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- Les **ZNIEFF de type II** sont de vastes ensembles naturels riches et peu modifiés par l'Homme, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

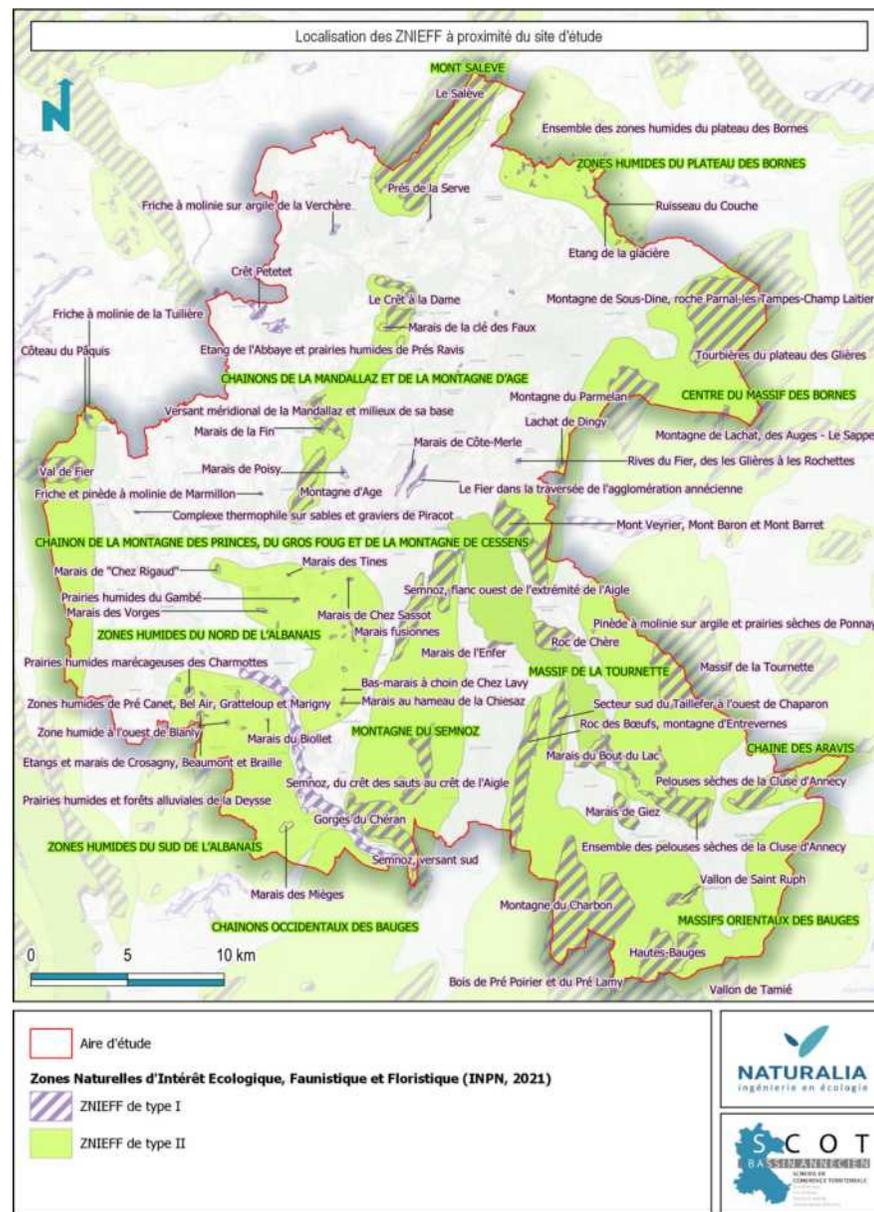
Bien que l'inventaire ne constitue pas une mesure de protection juridique directe, ce classement indique la présence d'habitats naturels et/ou d'espèces remarquables ou protégées par la Loi.

| Type | Nombre | Superficie (Part dans le territoire du SCoT) |
|-------------------|------------------|--|
| ZNIEFF de type I | 71 | 11 436 ha (48%) - soit 11% de la superficie du SCoT |
| ZNIEFF de type II | 13 | 47 169 ha (33%) - soit 45% de la superficie du SCoT |
| TOTAL | 84 ZNIEFF | 58 605 ha - soit 56% de la superficie du SCoT |

Les ZNIEFF couvrent une proportion assez importante du SCoT. Elles se concentrent majoritairement au Sud du territoire, couvrant bien les massifs et la cluse du lac.

Au sein du SCoT, les ZNIEFF de type I peuvent regrouper en 4 grandes catégories :

- 38 zones humides pour une surface totale de 1 551 ha (soit 1,5% de la surface du SCoT)
- 18 boisements pour une surface totale 4 349 ha (soit 4,1% de la surface du SCoT)
- 9 prairies ou pelouses sèches pour une surface totale de 2 170 ha (soit 2,1% du SCoT)
- 6 falaises pour une surface totale de 3 365 ha (soit 3,2% de la surface du SCoT)



Espaces protégés et reconnus - Périmètres d'inventaire

Plans Nationaux d'Actions

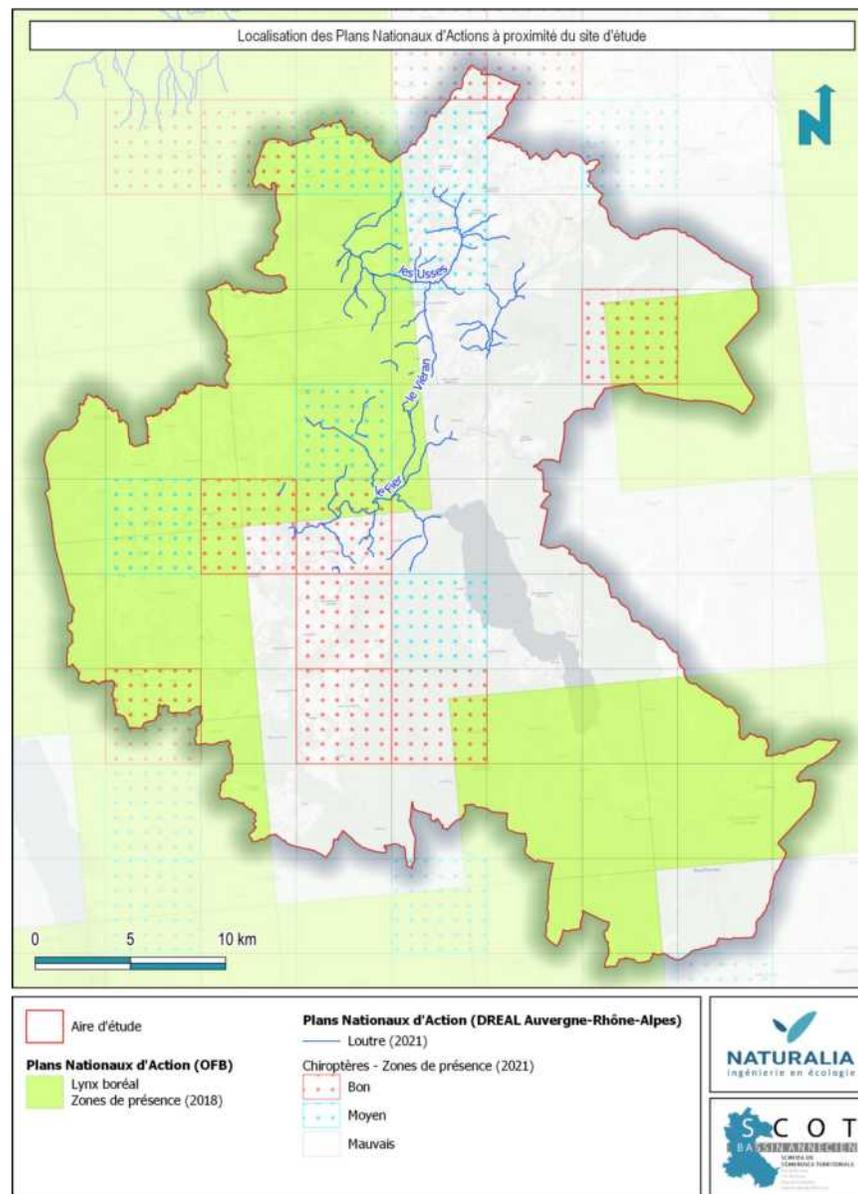
Les Plans Nationaux d'Actions (PNA) sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitat, Faune, Flore" qui engagent au maintien et/ou à la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.

Ils ont pour partie été initiés par le Ministère en charge de l'Environnement dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et des lois Grenelle.

Cet outil de protection de la biodiversité est basé sur 3 axes : la connaissance, la conservation et la sensibilisation. Ainsi, il vise :

- À organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées ;
- À mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leur habitat ;
- À informer les acteurs concernés et le public et à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

| Espèce(s) concernée(s) | Nombre d'entités dans le SCoT | Superficie / Longueur cumulée dans le territoire du SCoT | Part du territoire dans le SCoT |
|-------------------------------------|---|--|---------------------------------|
| PNA en faveur des mammifères | | | |
| Chiroptères | 10 mailles dont l'état de conservation est qualifié de « bon » | 17 131 ha | 16% |
| | 47 mailles à l'état de conservation « moyen » | 73 978 ha | 71% |
| | 9 mailles à l'état de conservation « mauvais » | 13 630 ha | 13% |
| Loutre Europe | 49 cours d'eau où sa présence est attestée | 128,6 km | - |
| Lynx boréal | 13 zones de présence (dont 4 où elle est qualifiée de « régulière » et 9 d'« occasionnelle ») | 55 727 ha | 53% |



Espaces protégés et reconnus – Périmètres d'inventaire

Plans Nationaux d'Actions – En faveur des mammifères

- **Chiroptères** : La France métropolitaine héberge 35 espèces de chiroptères toutes protégées. En raison de l'écologie spécifique et diversifiée des différentes espèces de chauves-souris, leur maintien contribue à protéger de nombreux cortèges d'autres espèces ; elles jouent ainsi le rôle d'espèces dites parapluie. Parallèlement, elles subissent de nombreuses pressions liées aux activités humaines (mortalité directe, diminution du nombre de gîtes et des milieux de chasse favorables), si bien que les effectifs actuels sont nettement inférieurs à ceux des années 1950-1960.

Les données de répartition des espèces du PNA à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont disponibles sous la forme de mailles géographiques de 5 km x 5 km. Un nombre d'espèces et un état de conservation est donnée pour chacune des mailles. Ainsi, la totalité du territoire régional est inclus dans le zonage du PNA via une maille plus ou moins riche en espèces et proportionnellement plus ou moins bien conservée. L'ensemble du territoire du SCoT est donc couvert par ce PNA, avec une majorité de mailles dont l'état de conservation est qualifié de mauvais.

- **Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)** : Depuis sa protection légale en 1980, cette espèce initie un mouvement de recolonisation. Du fait d'une lente dynamique des populations, la Loutre d'Europe est vulnérable à la dégradation de ses habitats et à tout accroissement de son taux de mortalité. Aussi, malgré une situation qui s'améliore, son état de conservation n'est jugé satisfaisant en France que dans la région biogéographique atlantique. Il est jugé défavorable dans les régions continentales, méditerranéenne et alpine.

Les données du PNA à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes indiquent les cours d'eau où la présence de l'espèce est connue. Sur le territoire du SCoT, 48 cours d'eau sont concernés regroupés sur 3 principaux secteurs : les Ussets, la Filière et Le Fier ainsi que leurs affluents.

- **Lynx boréal (*Lynx lynx*)** : Il est le plus grand félin sauvage présent en Europe et l'un des trois grands carnivores présents en France métropolitaine. Cependant, il a progressivement disparu du territoire français entre le 17^{ème} et le début du 20^{ème} siècle suite à la régression des forêts, à la raréfaction de ses proies de prédilection et aux persécutions directes dont il fut la cible. Son retour en France a débuté dans les années 1970 grâce aux réintroductions initiées en Suisse (1972-1975) et dans le massif des Vosges (1983-1993). Le retour naturel par la Suisse a permis une recolonisation du massif du Jura, à partir duquel l'espèce a pu gagner le Nord du massif des Alpes. Toutefois, sa population peine à progresser dans les Alpes françaises.

Les données de répartition de l'espèce sont disponibles sous la forme de mailles géographiques de 10 km x 10 km où l'on note la présence ou non du Lynx boréal. Celles-ci indiquent qu'il est régulièrement présent en périphérie du territoire du SCoT (Sud, Nord-Est et Nord-Ouest).



Barbastelle (gauche) et Murin à oreilles échancrées (droite)

(© Naturalia Environnement)



Loutre d'Europe (Source : [Wikimedia Commons](#), ©Fabrice CAPBER)



Lynx boréal (Source : [Wikimedia Commons](#), © GrottesdeHan)

Espaces protégés et reconnus - Périmètres d'inventaire

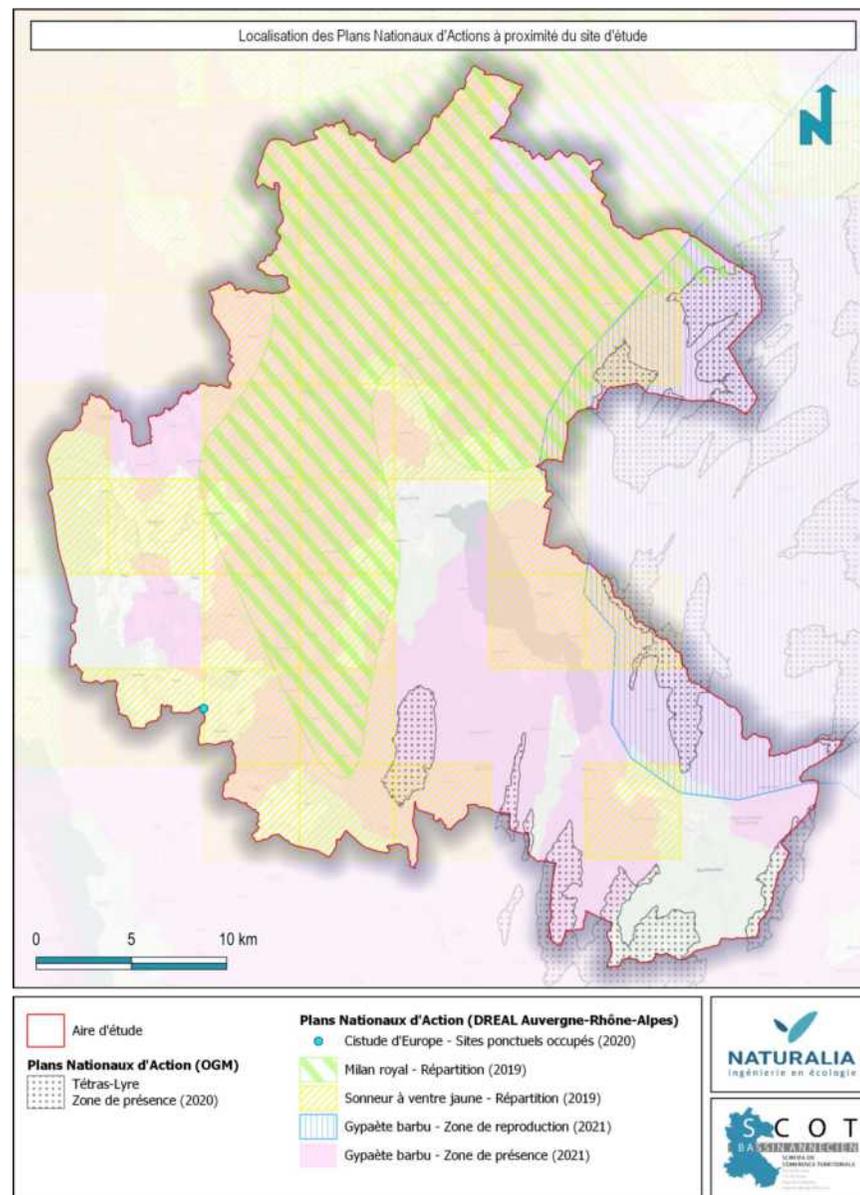
Plans Nationaux d'Actions

Les Plans Nationaux d'Actions (PNA) sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitat, Faune, Flore" qui engagent au maintien et/ou à la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.

Cet outil de protection de la biodiversité est basé sur 3 axes : la connaissance, la conservation et la sensibilisation. Ainsi, il vise :

- À organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées ;
- À mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leur habitat ;
- À informer les acteurs concernés et le public et à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

| Espèce(s) concernée(s) | Nombre d'entités dans le SCoT | Superficie / Longueur (Part dans le territoire du SCoT) | Part du territoire dans le SCoT |
|-------------------------------------|-------------------------------|---|---------------------------------|
| PNA en faveur des oiseaux | | | |
| Gypaète barbu | 97 communes de présence | 79 466 ha (53%) | 76% |
| | 1 zone de reproduction | 11 527 ha (1,4%) | 11% |
| Milan royal | 1 aire de répartition | 42 823 ha (2,8%) | 41% |
| Tétras lyre | 8 zones de présence | 7 256 ha (40%) | 7% |
| PNA en faveur des amphibiens | | | |
| Sonneur à ventre jaune | 39 mailles de présence | 70 140 ha (74%) | 67% |
| PNA en faveur des reptiles | | | |
| Cistude d'Europe | 1 site ponctuel occupé | - | - |



Fond de carte : CarthoDB Position / Naturalia Mai 2022 / Cartographie : PS

Espaces protégés et reconnus – Périmètres d'inventaire

Plans Nationaux d'Actions – en faveur des oiseaux

- **Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*)** : Charognard qui se nourrissant principalement d'os, il a tout d'abord été exterminé des Alpes à cause de la peur qu'il inspirait puis a été réintroduit à partir de 1986. Cette espèce parapluie¹ a besoin d'un vaste territoire pour vivre. La population de Gypaètes barbuis est en augmentation et en expansion géographique. Les Alpes françaises accueillent le noyau dur de la population reproductrice de l'arc alpin. Le comptage international de 2017 de l'espèce a permis d'estimer la population alpine entre 208 et 251 individus.



Gypaète barbu (Source : [Wikimedia Commons](#), ©Stéphanie MASSY)

A l'heure actuelle, les populations de cette espèce se concentrent au Sud du territoire du SCoT dans le massif des Bauges.

- **Milan royal (*Milvus milvus*)** : Rapace très emblématique et patrimonial, le Milan royal était autrefois très commun même au cœur des villes mais a vu ses effectifs fortement diminuer au XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Depuis la fin des années 2010 et les fortes protections mises en place à l'échelle européenne (notamment le PNA), la tendance est à l'amélioration. Il ne reste aujourd'hui que 4 foyers de présence de l'espèce en France :



Milan royal (© Naturalia Environnement)

- le Massif central (superficie et densité de population importantes),
- la Corse (densité de population importante mais superficie réduite)
- les Alpes (quelques petites poches de présence de l'espèce, traduisant l'existence de petites populations ou d'une vaste métapopulation alpine peu dense).

Ce dernier foyer couvre quasiment la moitié Nord-Ouest du territoire du SCoT.

- **Tétras-lyre (*Lyrurus tetrix*)** : Oiseau magnifique et farouche ainsi que des parades nuptiales spectaculaires, le Tétras-lyre est sans conteste l'une des espèces emblématiques de la faune alpine. Il est aussi le témoin, de par ses exigences biotiques, de la présence d'écotones subalpines d'une grande richesse biologiques à l'interface des nombreux enjeux pastoraux, sylvicoles et touristiques qui se concentrent à cet étage. Il est, en effet, sensible aux conséquences de la modification et/ou du développement des usages anthropiques sur son habitat et sa survie.



Tétras-lyre (Source : [Wikimedia Commons](#), ©Francesco VERONESI)

En 2017, on estime sa population entre 6 700 et 9 800 couples dans les Alpes, dont certains sont présents dans le massif des Bauges, situé au Sud du territoire du SCoT.

¹ Espèce parapluie : Espèce dont la restauration et la protection de son habitat profitent favorablement aux conditions de vie d'un grand nombre d'autres espèces

Espaces protégés et reconnus - Périmètres d'inventaire

Plans Nationaux d'Actions - en faveur des amphibiens et reptiles

Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) : Inféodé aux milieux pionniers, il est l'un des amphibiens les plus patrimoniaux de France. Le PNA national a été adapté en Auvergne-Rhône-Alpes via des mailles de présence de 5 km x 5 km. Plus de la moitié du territoire du SCoT est couverte par des mailles de présence de l'espèce. La population elle occupe tout l'Albanais, le pays genevois et les environs d'Annecy avec quelques remontées dans les vallées de l'Arve ou du Giffre. L'habitat est constitué de flaques et d'ornière forestières mais aussi d'abreuvoirs agricoles, de jardins privés, de zones de sources et de carrières (Sillingy). Les données relatives à l'Arve remontent jusqu'à Cluses. Aucune population n'a été observée dans les zones plus montagneuses du département de Haute-Savoie.

Enfin, aucune information sur l'état de conservation des mailles de présence ou sur les effectifs connus de l'espèce ne sont disponibles.

- **Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)** : Tortue de petite taille (une vingtaine de centimètres au plus), pour un poids généralement inférieur à 1 kg. En France, l'espèce est présente dans huit régions (dont Auvergne-Rhône-Alpes) et fréquente plusieurs types de milieux humides de plaine (étangs, rivières, milieux alluviaux, marais...).

En France, les principaux foyers de l'espèce se situent en Aquitaine ainsi que dans la région Centre. Quelques foyers plus restreints sont notamment présent dans le quart Sud-Est du pays, notamment dans les Bouches-du-Rhône, dans le Var et dans le Nord de l'Isère.

En Haute-Savoie, l'espèce était autrefois mentionnée par les naturalistes et ce jusqu'au XX^{ème} siècle, notamment en 1909 à l'ancienne prison d'Annecy. La dernière donnée fiable concernant l'espèce provient de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, qui lors du recensement des zones humides du département en 1975 cite l'espèce sur le marais de Géru, proche de Seyssel.

Récemment, suite à des observations, peu fréquentes mais régulières, une recherche par prospection visuelle a été mise en place en 2005 dans le département, suivi en 2011 d'un piégeage sur le Marais de l'Etournel, qui s'est révélé infructueux. En limite Sud-Ouest du territoire du SCoT, un site ponctuel occupé est connu.



Sonneur à ventre jaune (© Naturalia Environnement)



Cistude d'Europe (© Naturalia Environnement)

Fonctionnalité écologique

Schéma régional : le SRADDET - en cours de révision

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020. C'est un schéma stratégique et transversal qui recouvre non seulement les questions d'aménagement du territoire mais également de mobilité, d'infrastructures de transports, d'environnement, de gestion de l'espace, d'habitat ou encore de gestion des déchets. Le SRADDET fixe des objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région pour 11 thématiques dont la protection et la restauration de la biodiversité ainsi que la lutte contre changement climatique.

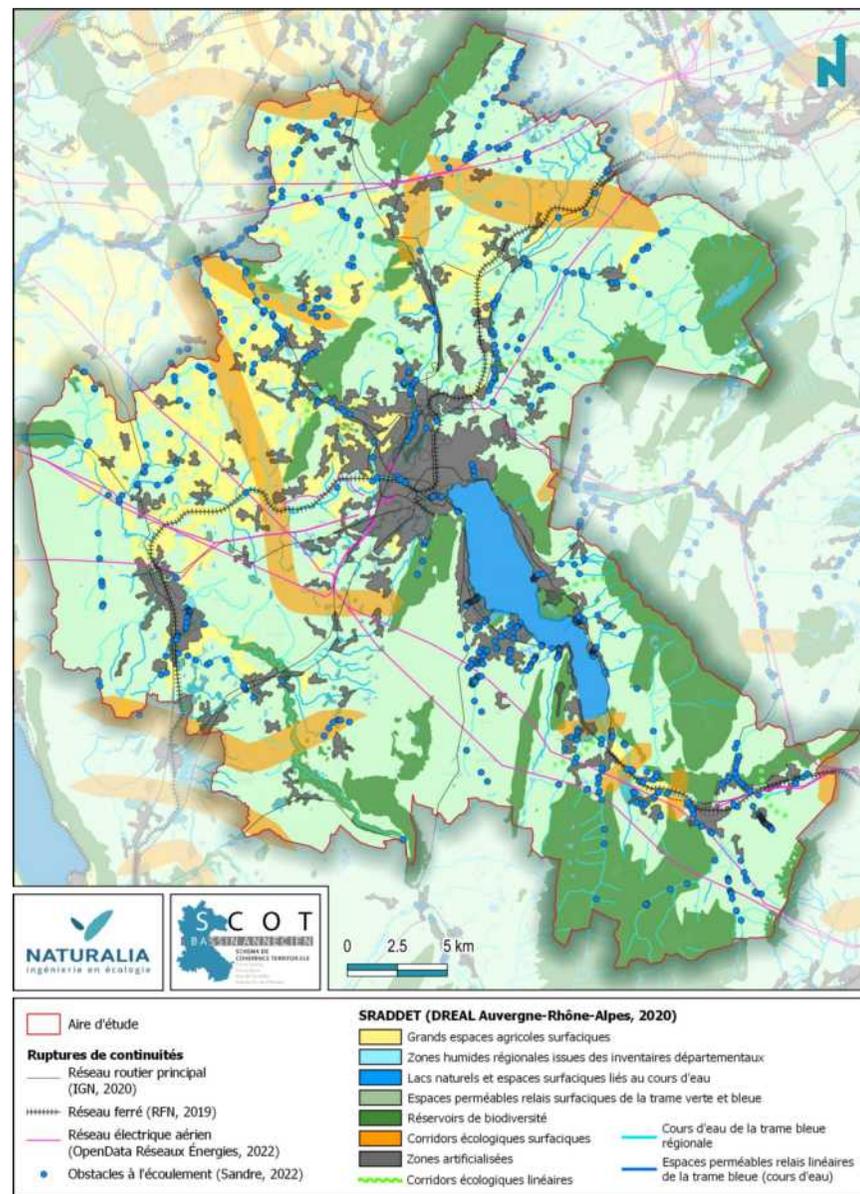
Le territoire du SCoT bénéficie de différents types d'espaces dont des zones artificialisées concentrées autour de l'agglomération d'Annecy ainsi que sur les berges Nord du lac.

Les espaces agricoles, situés au Nord du périmètre, se retrouvent parfois enclavés dans des zones artificialisées.

Le reste du territoire est caractérisé par de nombreux espaces relais de la trame verte et bleue. En effet, le territoire du SCoT regorge de **nombreux réservoirs de biodiversité** qui représentent **près de 17% de la surface totale** de ce dernier. Ces réservoirs se concentrent notamment au Sud du territoire ainsi qu'au Nord et Nord-Est : ils correspondent aux périmètres règlementaires définis précédemment (dont les réserves, les sites Natura 2000, ... auxquels s'ajoutent les ZNIEFF 1).

Les réservoirs de biodiversité sont reliés entre eux par des corridors écologiques, notamment au Nord du territoire entre le Mont Salève et la Montagne Sous-Dine, mais également le long de la limite Ouest du SCoT ou encore au Sud du lac d'Annecy. Ces corridors permettent de conserver un lien physique entre les différents berceaux de biodiversité. Ils sont toutefois entrecoupés par des obstacles linéaires, comme le réseau ferré, le réseau routier (autoroutes et départementales) et le réseau électrique, et sont donc identifiés comme devant être "remis en état" pour assurer leurs fonctions écologiques (dans le SRCE de Rhône-Alpes).

La présence du grand lac naturel d'Annecy entouré d'un dense réseau de cours d'eau et de zones humides, constitutifs de la trame bleue, est un atout essentiel pour la préservation de la biodiversité sur le territoire mais de nombreux obstacles aux écoulements sont présents sur l'ensemble du périmètre.



Fonctionnalité écologique

La trame noire

L'urbanisation croissante s'est accompagnée d'un déploiement massif de l'éclairage extérieur. Petit à petit, la perception de l'éclairage s'est installée comme celle d'un progrès par nature, sans analyse des externalités conjointes à son expansion considérable. Or, la durée d'éclairage n'a cessé de croître, la nature des éclairages utilisés a changé et les sources lumineuses éclairent souvent bien au-delà des surfaces utiles. Ainsi, la lumière artificielle ronge de plus en plus les zones d'obscurité naturelle dans lesquelles les espèces ont évolué.

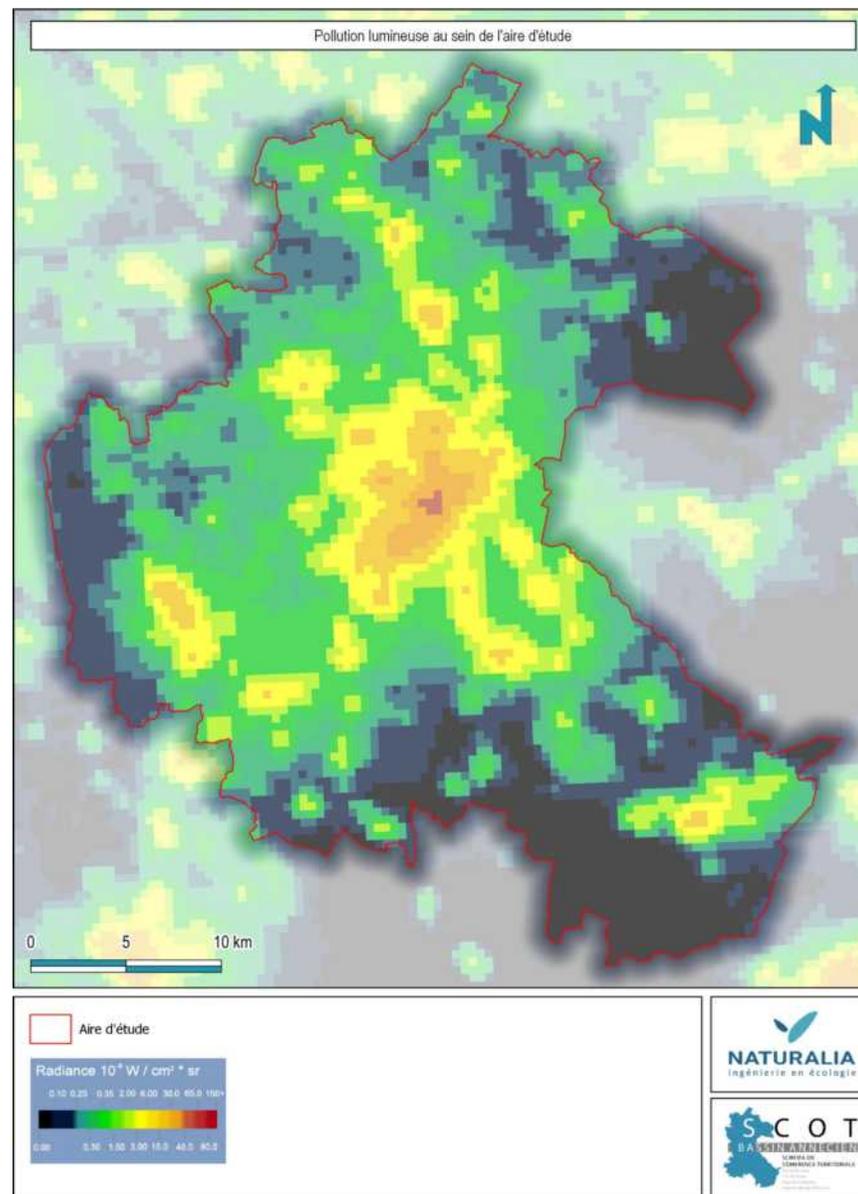
Rappelons qu'environ 30% des vertébrés et plus de 60% des invertébrés sont nocturnes (HÖLKER et al. 2010). Chez les mammifères, les espèces les plus impactées sont les chauves-souris (SIBLET 2008), pour qui l'éclairage peut être perçu comme une barrière supplémentaire immatérielle (HALE et al. 2015). En outre, la lumière artificielle serait notamment devenue la 2^{ème} cause d'extinction d'espèces d'insectes nocturnes, rompant de ce fait la chaîne alimentaire par la privation des espèces supérieures de leur nourriture. Enfin, côté végétal, des études récentes ont montré un impact sur la croissance et la floraison des plantes. (CHALLÉAT 2010 et 2014)

En France, la notion de pollution lumineuse est restée hors de tout cadre législatif jusqu'à l'adoption de la première loi du Grenelle en 2009. Plus récemment, l'article 173 de la loi du 12 juillet 2010 (Grenelle 2) a fait entrer les nuisances lumineuses dans le Code de l'Environnement. Il est complété par l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses fixe les prescriptions techniques concernant la conception et le fonctionnement des installations d'éclairage extérieur.

La trame noire a donc pour objectif de constituer un réseau écologique où l'éclairage artificiel nocturne est adapté pour limiter ses impacts sur la nature, sans pour autant entraver la sécurité ni le confort des activités humaines.

Du fait de la forte artificialisation et concentration de zones urbaines au centre du territoire du SCoT, la lumière artificielle y est très développée et affecte les espèces implantées. Cette zone, assujettie à de fortes nuisances lumineuses, comprend les principales agglomérations et notamment tout pourtour du lac d'Annecy. Cette pollution affecte également les milieux attenants dont l'ensemble de la surface du lac.

Les zones préservées de ces nuisances, constituant des réservoirs de la trame noire, correspondent globalement aux périmètres de protection de la biodiversité notamment en altitude comme le Massif des Bauges, la Montagne du Semnoz, le Massif de la Tournette au Sud du territoire du SCoT, la Montagne du Gros Foug à l'Ouest ainsi que le Mont Salève, la Montagne du Parmelan et la Montagne de Sous-Dine au Nord et Nord-Est.



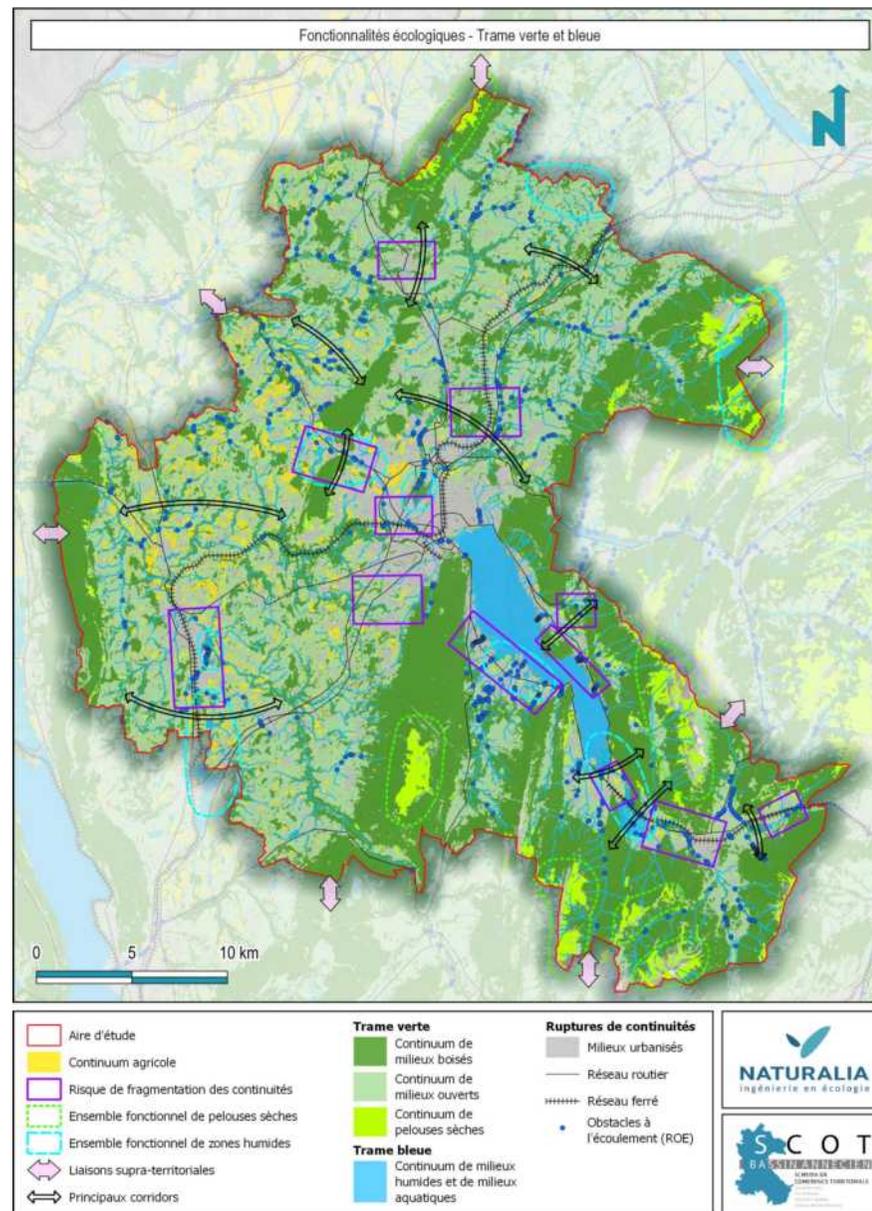
Source : Earth Observation Group, NOAA National Geophysical Data Center - Junj Store, www.lightpollutionmap.info/ / Naturalia Mai 2022 / Cartographe : PS

Fonctionnalité écologique

- A l'échelle régionale, le territoire se positionne entre les habitats associés au massif montagneux (à l'Est) et ceux associés à la vallée du Rhône (à l'Ouest). Aussi, les **principaux enjeux de connexion écologique** concernent une direction **Est-Ouest**.
- Un territoire **globalement fonctionnel** pour les espèces liées aux **milieux arborés**, excepté aux abords de l'agglomération d'Annecy (en particulier vis-à-vis des plus sensibles à la pollution lumineuse). Un continuum sous pression de l'intensification des pratiques de loisirs (notamment de montagne).
- L'effet lisière des grands massifs, milieux de transition d'importance entre espaces ouverts et boisés, en partie menacés de fragmentation.
- Une **matrice agricole peu intensive** et essentiellement prairiale, constituant un atout majeur pour la fonctionnalité du territoire. En effet, nombre d'espèces effectuent leur cycle de vie dans ce type de milieux. Toutefois, l'intensification de l'agriculture (apports de fertilisants et de pesticides, surpâturage, fauches précoces et nombreuses...) leurs est défavorable. Cette matrice subit également une pression de mitage par l'urbanisation.
- Un réseau remarquable de **pelouses sèches** dont la connectivité est fragile et qui est menacé par l'enfrichement. Pour exemple, la suppression de quelques prairies sèches suffirait pour rompre la continuité formée dans le secteur de Faverges.
- Un important **réseau aquatique et humide**, rayonnant autour d'un grand lac naturel, en grande partie fragmenté (notamment par des obstacles aux écoulements et le morcellement des milieux rivulaires).

N.B. Les rives du lac sont protégées par la Loi "Littoral" (Art. L.121-8 du Code l'Urbanisme, modifié par Loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 42), interdisant toutes nouvelles constructions ou installations sur une bande littorale de 100 mètres à compter de la limite des plus hautes eaux (correspondant à la délimitation du domaine public fluvial).

- Des corridors terrestres menacés par l'urbanisation (et la pollution lumineuse qui l'accompagne), notamment en berges du lac d'Annecy, de l'Eau Morte et du Chéran.



Fond de carte: SCAN IGR / Sources: CEN74 - ASTERS, PNR des Bauges, DREAL AURA (2018), IGR, RFI, Sandre, OCS 2020 / Naturalia Juin 2022 / Cartographe: PS

Synthèse

Atouts / opportunités

- 23,5% du territoire du SCoT couvert par des périmètres de protection des espaces naturels (RNN, RNCFS, RB, APPB, N2000, ENS et SC)
- 17,2% du territoire du SCoT correspondant à des réservoirs de biodiversité régionaux (définis dans le SRADDET)
- Une grande diversité de milieux naturels (du fait notamment du contexte géomorphologique et climatique), riches en biodiversité
- Des milieux montagnards et collinéens pour l'heure globalement préservés de l'artificialisation
- Une trame agricole peu intensive de qualité au rôle majeur - impulsée par les démarches engagées sur les pratiques agricoles (MAET "prairies fleuries" du PNR) et les politiques AOP
- Un immense lac naturel d'origine glacière (lac d'Annecy) et un réseau dense de cours d'eau - avec des eaux globalement de bonne qualité
- De nombreuses et diversifiées zones humides préservées
- Un réseau remarquable de coteaux secs

Faiblesses / fragilités

- Le morcellement des espaces naturels par l'urbanisation et la réduction progressive des zones de "nature ordinaire" en ville (espaces de respiration)
- Des berges fortement altérées et de nombreux obstacles à la circulation des espèces aquatiques
- Des zones humides globalement de tailles réduites, dépendantes de la qualité des milieux attenants
- Des milieux ouverts alpins et collinéens dépendants de l'agro-pastoralisme
- Une connectivité fragile entre coteaux secs
- Des boisements sous pression de l'intensification des pratiques de loisirs (notamment de montagne) et de la fréquentation humaine qu'elle engendre
- La sensibilité des milieux (en particulier alpins) au réchauffement climatique
- Des corridors terrestres restreints par l'urbanisation et altérés par les infrastructures linéaires
- Une pollution lumineuse prégnante

ENJEUX

- **Préservation voire restauration du réseau écologique** : Pérenniser la démarche de préservation de l'urbanisation des réservoirs de biodiversités et corridors en :
 - prenant en considération la trame noire (visant à minimiser les incidences environnementales de la pollution lumineuse)
 - accentuant la prise en compte de la nature "ordinaire", en zones urbaines et plaines agricoles, notamment par une incitation à des pratiques d'aménagement des espaces verts (privatifs et collectifs) plus favorables à la biodiversité
 - intégrant les enjeux liés aux transitions entre les espaces, notamment les lisières des grands massifs, l'interface entre espaces agricoles / bâtis (en particulier dans un contexte de bâtis diffus) ainsi qu'entre espaces naturels / bâtis (en particulier au sein des zones urbaines et en berges de cours d'eau)
 - y adjoignant des objectifs de restauration des connexions (diminution des obstacles à la libre circulation des espèces aquatiques, reconstitution de berges aux milieux alluviaux fonctionnels, ...)
- **Bon fonctionnement des milieux remarquables**, par :
 - la conservation de zones de quiétude, préservées des pratiques de loisirs et de la fréquentation humaine (en particulier dans les grands massifs)
 - la protection des zones humides et de la morphologie naturelle des cours d'eau
 - la lutte / gestion des espèces végétales exotiques envahissantes (en particuliers des Renouées asiatiques), se développant au détriment de la biodiversité locale

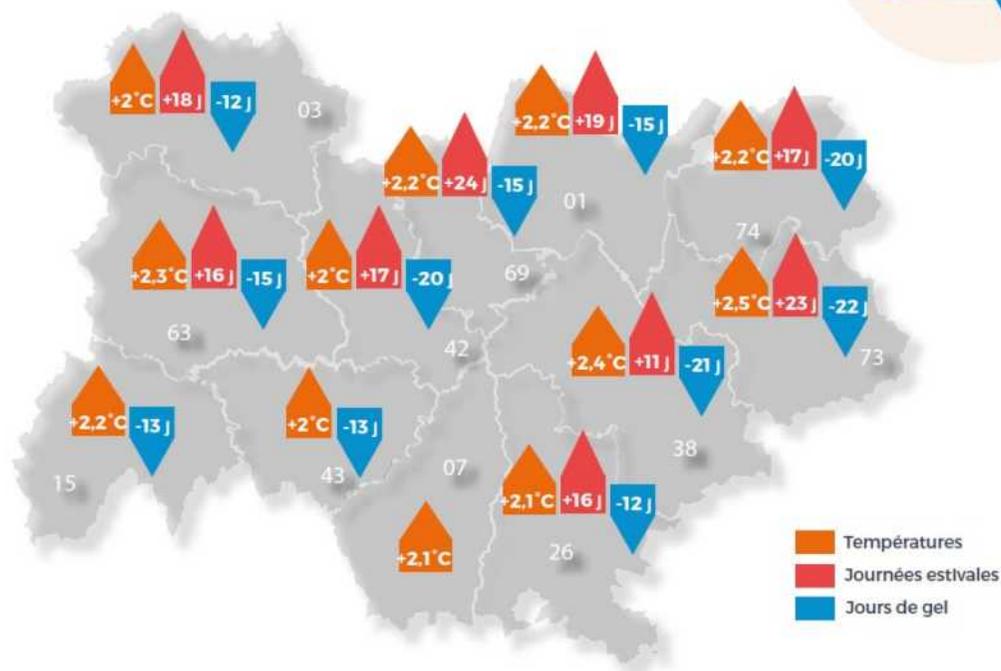
EIE – Évolution du contexte climatique

Évolution des températures moyennes, du nombre de jours de gel et du nombre de journées estivales entre 1960 et 2019 (Observatoire régional climat-air-énergie - ORCAE 2021)

Évolution des températures moyennes, du nombre de jours de gel et du nombre de journées estivales entre 1960 et 2019

Évolution entre les 2 dernières périodes trentennales

Tendance régionale



Un territoire vulnérable au changement climatique

Bien que les émissions de GES diminuent, le territoire du SCoT du bassin annécien est sensible aux effets du changement climatique, qui influe sur sa résilience et sur ses perspectives actuelles et futures de développement.

En effet, les mesures et prévisions pour le périmètre d'étude comprennent :

- Une augmentation des températures annuelles moyennes (surtout depuis les années 1980), des occurrences et de l'intensité des périodes chaudes, du nombre de journées estivales. Cela concerne en particulier les espaces compris entre 600 et 900 mètres d'altitude, soit plus de la moitié de la zone, où les populations pourraient être fragilisés (surmortalité en période de canicule) ;
- Des précipitations plus saisonnières ;
- Une diminution du nombre de jours de gel ;
- Un enneigement réduit et une limite entre pluie et neige plus haute en montagne.

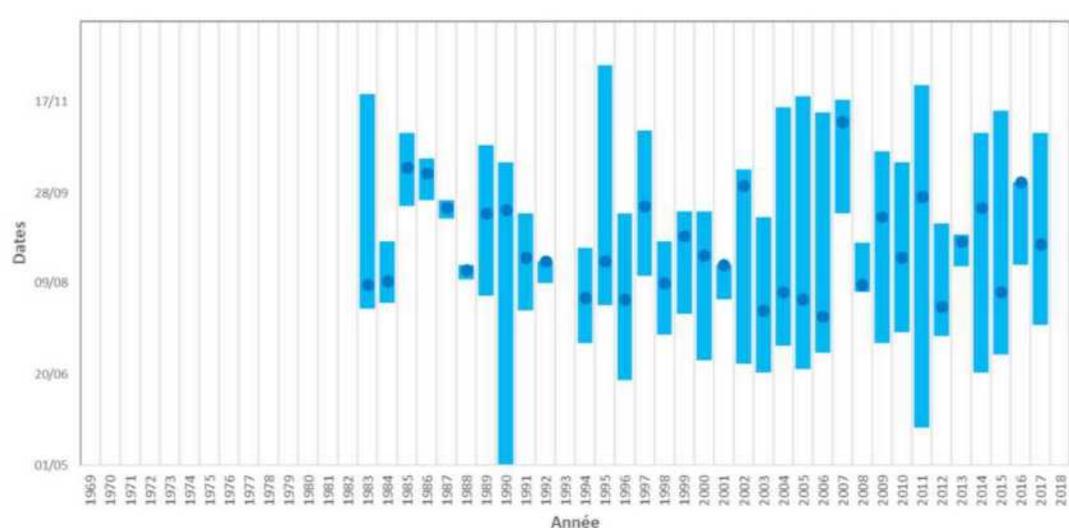
Le changement climatique est un enjeu majeur pour le bassin annécien car il s'agit d'un territoire attractif, dont les ressources et les équipements sont très sollicités (réseau routier congestionné, mobilisation conséquente des ressources naturelles, forte dynamique constructive et saturation des équipements par le grand nombre de nouveaux habitants, etc.).

EIE – Évolution du contexte climatique

Évolution du bilan hydrique climatique annuel entre 1960 et 2019 à l'échelle régionale (ORCAE AURA, 2021)



Évolution des dates de début, milieu et fin d'étiage - Station La Filière à Argonay (ORCAE AURA, Fiche indicateur saisonnalité et sévérité des étiages)



Des ressources en eau sous pression

À l'image du bilan hydrique régional en baisse depuis les années 1990, la disponibilité de la ressources en eau du bassin annécien s'est amoindrie (en particulier sur les 10 dernières années). Cette pression pourra aboutir à des conflits d'usage croissants (entre usages domestiques, agricoles, industriels) et à la création de mécanismes pour assurer la durabilité de cette ressource.

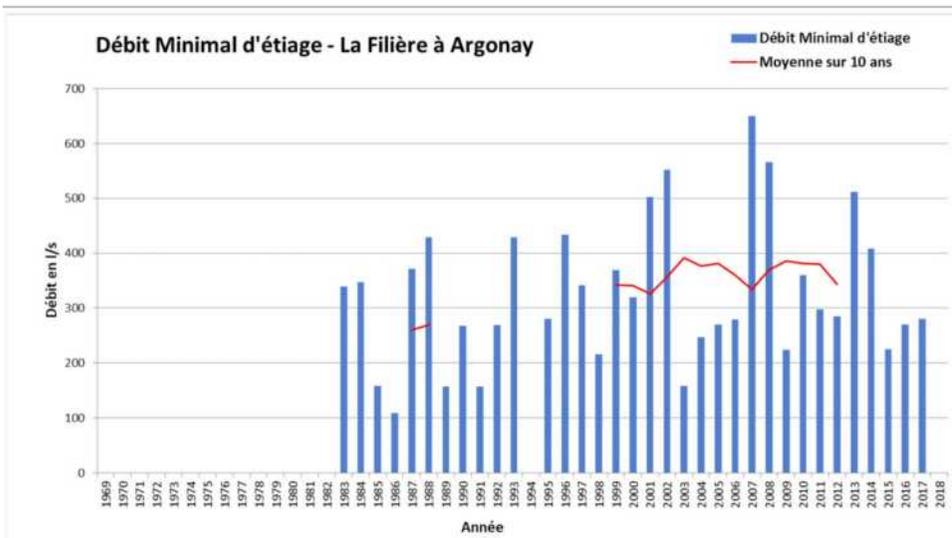
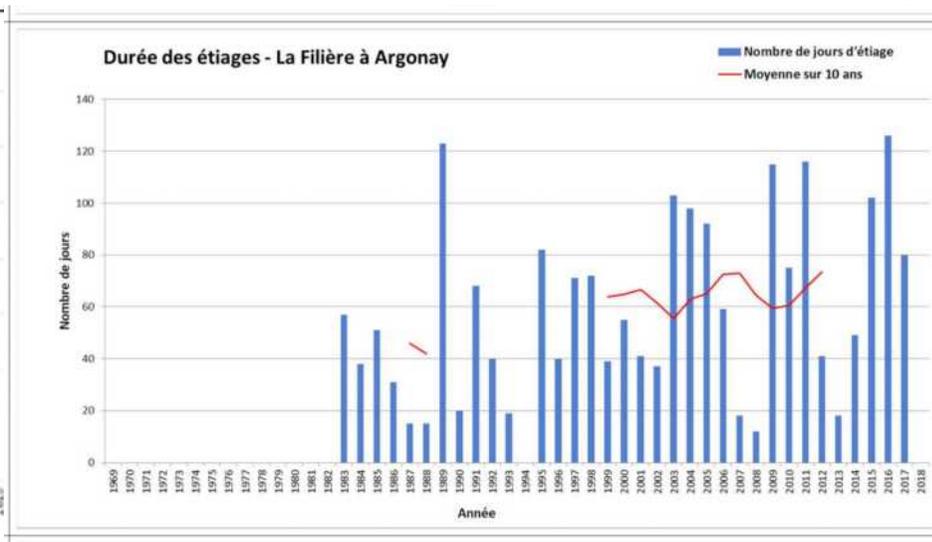
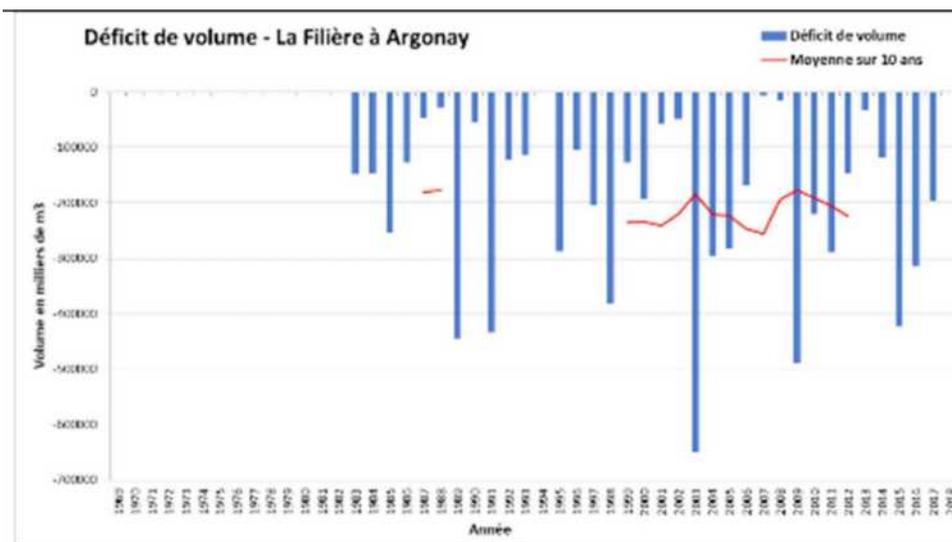
Si la pluviométrie est assez importante dans le bassin annécien (906 mm annuels en moyenne) et très variable d'une année sur l'autre, elle est globalement en baisse depuis 2015, entraînant une baisse du niveau du lac, qui a été historique au second semestre 2018.

Les enjeux relatifs à la ressource en eau sont les suivants : des déficits hydriques de plus en plus intenses et en été, des étiages (niveau minimal moyen d'un cours d'eau) sévères lors des périodes où les prélèvements sont importants (surfréquentation touristique l'été) et surtout dans les zones de montagne, une avance d'un mois du pic de débit mensuel maximal / de crue de certains cours d'eau...

Le changement climatique pourrait s'accompagner d'un assèchement marqué des sols et des nappes, d'un enneigement moindre ou encore d'une saturation des réseaux d'eaux pluviales, mettant en question le modèle de développement économique et touristique du bassin.

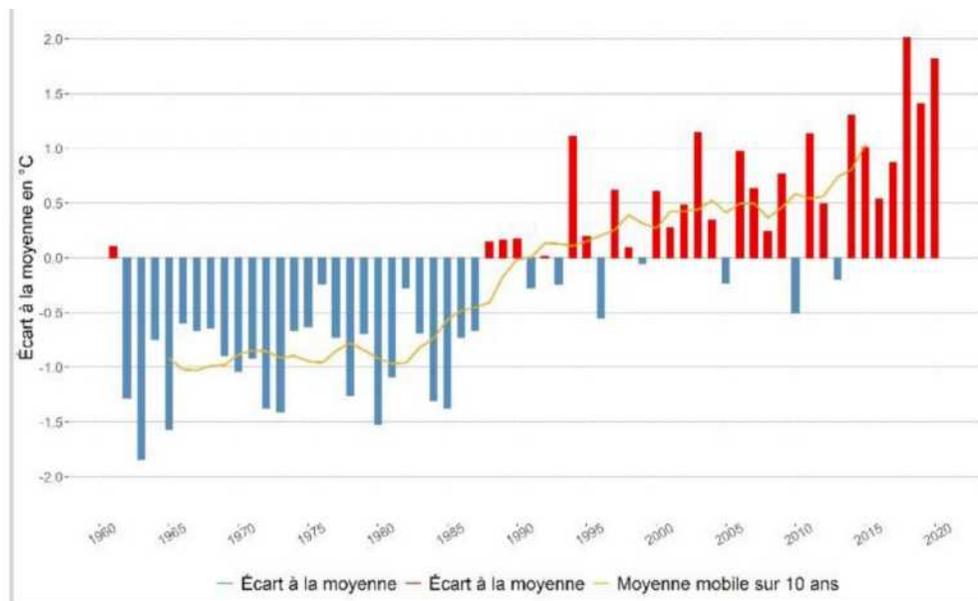
EIE – Évolution du contexte climatique

Déficit de volume, débit minimal d'été et durée des étiaes - La Filière à Argonay (OBCAE AURA)
 Argonay est la station de la Filère, située à Argonay

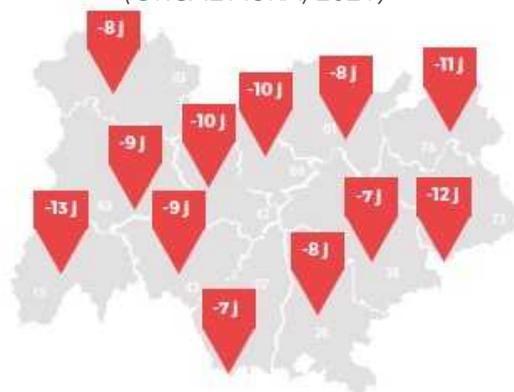


EIE – Évolution du contexte climatique

Écart à la moyenne 1981-2010 de la température moyenne annuelle à Cran-Gevrier
(ORCAE AURA, Fiche Évolution des températures moyennes annuelles et saisonnières, 2021)



Évolution de la date moyenne d'épiaison des prairies entre 1960 et 2019 à l'échelle régionale
(ORCAE AURA, 2021)



Des changements environnementaux impactants pour les productions agricoles

En plus des pressions croissantes sur les ressources en eau, indispensable pour une agriculture irriguée, l'augmentation des températures annuelles moyennes, du nombre de journées estivales et de l'intensité des périodes chaudes sont des éléments perturbateurs pour le système agri-productif du bassin annécien. En effet, les sols et les nappes sont davantage asséchés au printemps et en été. À Cran-Gevrier, à l'ouest de l'agglomération annécienne, la température en 2020 était supérieure à plus d'1,5°C de la moyenne sur la période trentenaire 1981-2010.

En conséquence, on note une apparition généralement plus précoce de tous les stades de développement des cultures, des arbres, des végétaux de prairie ou encore de la vigne. Ainsi, le gel risque davantage d'affecter les premiers stades d'évolution des cultures.

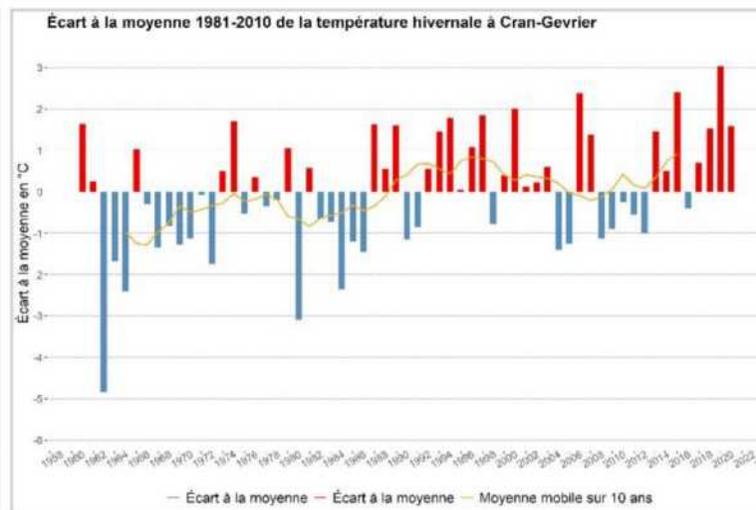
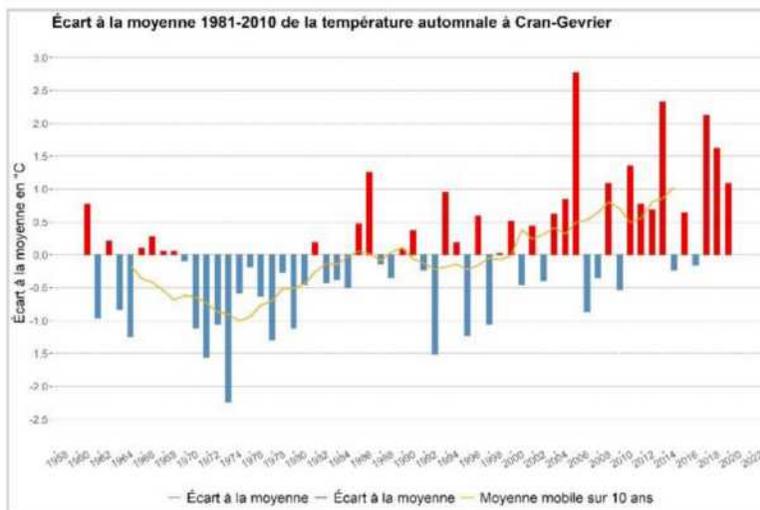
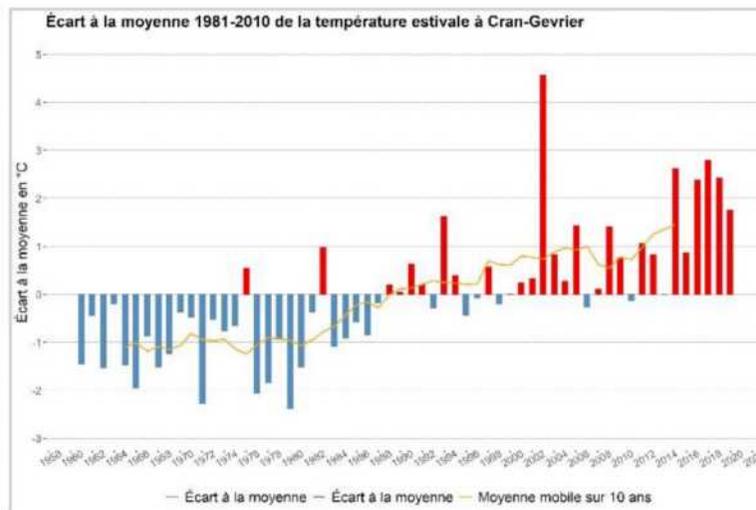
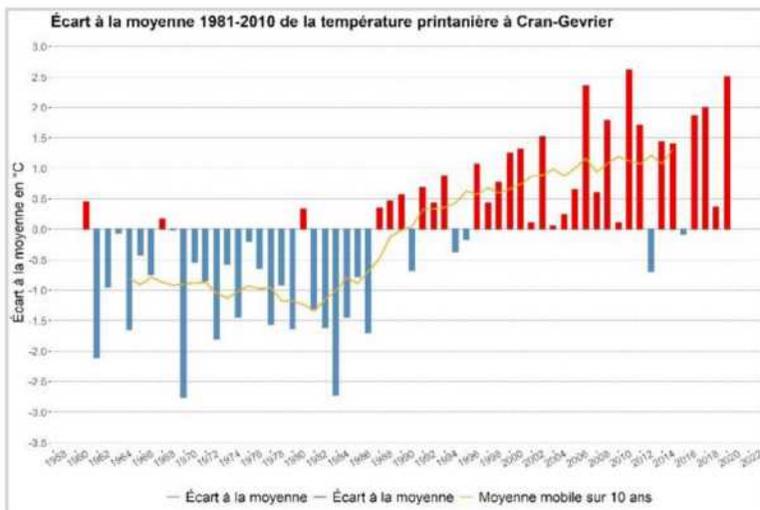
Ban : autorisation administrative de commencer la récolte du raisin

Épiaison : stade biologique lors duquel l'épi apparaît hors des dernières feuilles qui l'enveloppent.

EIE – Évolution du contexte climatique

Écart à la moyenne 1981-2010 de la température moyenne annuelle à Cran-Gevrier (ORCAE AURA, Fiche Évolution des températures moyennes annuelles et saisonnières, 2021)

Station de Cran-Gevrier



EIE – Évolution du contexte climatique

Matrice de vulnérabilité (par type d'impact) au changement climatique à l'échelle du Grand Anney (Document de travail du PLUi-HMB Grand Anney, décembre 2021)

| | | Impacts directs du changement climatique (par type d'impact) | | | | | | | |
|--|--|--|--------------------------------------|-------------|-----------------|----------------|---|---------------------------|----------------------|
| | | Raréfaction de la ressource en eau, sécheresses | Raréfaction de la ressource en neige | Inondations | Fortes chaleurs | Feux de forêts | Mouvements de terrain/ retrait-gonflement des argiles | Qualité de l'air dégradée | Maladies et vecteurs |
| Secteurs potentiellement impactés par le changement climatique | Ecosystèmes naturels | Vulnérabilité du secteur | | | | | | | |
| | | Capacité à s'adapter | | | | | | | |
| | | Temporalité des impacts | 1 | | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 |
| | Sécurité, santé et bien-être des populations | Vulnérabilité du secteur | | | | | | | |
| | | Capacité à s'adapter | | | | | | | |
| | | Temporalité des impacts | 2 | | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Aménagement du cadre bâti | Vulnérabilité du secteur | | | | | | | |
| | | Capacité à s'adapter | | | | | | | |
| | | Temporalité des impacts | 1 | | 1 | 1 | 1 | 1 | |
| | Agriculture | Vulnérabilité du secteur | | | | | | | |
| | | Capacité à s'adapter | | | | | | | |
| | | Temporalité des impacts | 1 | | 1 | 1 | 1 | | 1 |
| | Filière bois | Vulnérabilité du secteur | | | | | | | |
| | | Capacité à s'adapter | | | | | | | |
| | | Temporalité des impacts | 1 | | | 1 | 1 | 2 | 1 |
| | Tourisme et loisirs d'hiver | Vulnérabilité du secteur | | | | | | | |
| | | Capacité à s'adapter | | | | | | | |
| | | Temporalité des impacts | 2 | 1 | | | | | |
| Tourisme et loisirs d'été | Vulnérabilité du secteur | | | | | | | | |
| | Capacité à s'adapter | | | | | | | | |
| | Temporalité des impacts | 1 | | 1 | 3 | 1 | 1 | | |
| Production énergétique et réseaux | Vulnérabilité du secteur | | | | | | | | |
| | Capacité à s'adapter | | | | | | | | |
| | Temporalité des impacts | 1 | | 1 | 2 | 1 | | | |

| | | | | |
|--------------------------|-------------|--|---|--|
| vulnérabilité du secteur | sans impact | secteur très vulnérable | secteur moyennement vulnérable | secteur peu vulnérable |
| | | faible capacité d'adaptation à ce jour | assez bonne capacité d'adaptation à ce jour | bonne capacité d'adaptation à ce jour |
| temporalité des impacts | | 1 secteur impacté à court terme | 2 secteur impacté à moyen terme (2035-2050) | 3 secteur impacté à long terme (2070-2100) |

Le changement climatique comme facteur de (nouveaux) risques sur le territoire annécien

La matrice de vulnérabilité réalisée en 2021 à l'échelle du Grand Anney (ci-contre) montre que certains secteurs de développement territorial sont particulièrement vulnérables au changement climatique (sécurité / santé / bien-être, écosystèmes naturels, aménagement du cadre bâti), notamment en raison du fait de leur faible capacité d'adaptation (sauf pour les écosystèmes).

Le territoire du Grand Anney (et du SCoT) est ainsi particulièrement vulnérables à la baisse de la ressource hydrique, aux fortes chaleurs ainsi qu'aux feux de forêt, risque jusqu'ici très peu présent dans le périmètre.

En effet, le changement climatique provoque une progression du nombre et des types d'aléas naturels. Les feux de forêt pourraient ainsi devenir un enjeu dans le bassin annécien, en lien avec la hausse des températures, de moindres pluies en été et l'évolution du couvert végétal. De même, les périodes de sécheresse pourraient renforcer les mouvements de terrain dus au retrait-gonflement d'argile.

Des politiques publiques émergent pour traiter les problématiques liés au changement climatique. Ainsi, dans le but de préserver ses ressources naturelles et son cadre de vie et de rendre son territoire plus résilient à l'horizon 2040, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a élaboré un schéma eau-air-sol en 2021.

Qu'est-ce que l'énergie ?

L'énergie est la mesure d'un changement d'état : il faut de l'énergie pour déplacer un objet, modifier sa température ou changer sa composition. Nous ne pouvons pas créer d'énergie, seulement récupérer celle qui est présente dans la nature, l'énergie du rayonnement solaire, la force du vent ou l'énergie chimique accumulée dans les combustibles fossiles, par exemple.

L'énergie mesure la transformation du monde. Sans elle, on ne ferait pas grand-chose. Tous nos gestes et nos objets du quotidien dépendent de l'énergie que nous consommons. Toutes les sources d'énergie ne se valent pas : certaines sont plus pratiques, moins chères ou moins polluantes que d'autres.

L'énergie finale, késako ?

Il existe plusieurs notions quand on parle de consommation d'énergie :

La consommation énergétique finale correspond à l'énergie livrée aux différents secteurs économiques (à l'exclusion de la branche énergie) et utilisée à des fins énergétiques (les usages matière première sont exclus). Elle correspond à ce qui est réellement consommé (ce qui apparaît sur les factures).

La consommation finale non énergétique correspond à la consommation de combustibles à d'autres fins que la production de chaleur, soit comme matières premières (par exemple pour la fabrication de plastique), soit en vue d'exploiter certaines de leurs propriétés physiques (comme par exemple les lubrifiants, le bitume ou les solvants).

La consommation d'énergie finale est la somme de la consommation énergétique finale et de la consommation finale non énergétique.

Comment mesure-t-on l'énergie ?

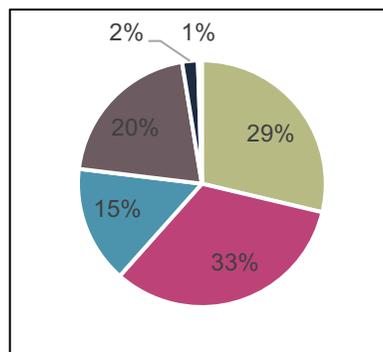
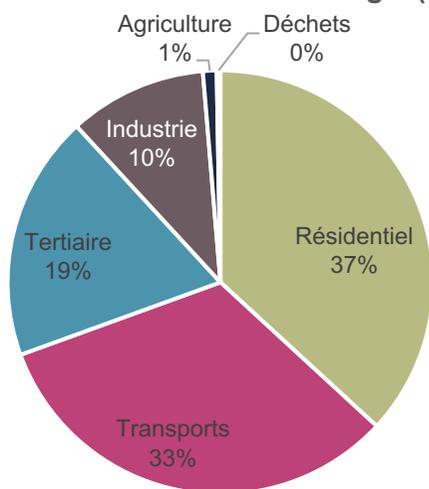
Plusieurs unités sont possibles pour quantifier l'énergie, mais la plus utilisée est le Watt-heure (Wh). 1 Wh correspond environ à l'énergie consommée par une ampoule à filament en une minute. A l'échelle d'un territoire, les consommations sont telles qu'elles sont exprimées en GigaWatt-heure (GWh), c'est-à-dire en milliard de Wh, ou MégaWatt-heure (MWh) : millions de Wh. 1 GWh correspond approximativement à la quantité d'électricité consommée chaque minute en France, ou bien l'énergie contenue dans 100 tonnes de pétrole.

Autres notions de consommation d'énergie

Si l'énergie finale correspond à l'énergie consommée par les utilisateurs, elle ne représente pas l'intégralité de l'énergie nécessaire, à cause des pertes et des activités de transformation d'énergie. Ainsi, la consommation d'énergie primaire est la somme de la consommation d'énergie finale et de la consommation des producteurs et des transformateurs d'énergie (secteur branche énergie).

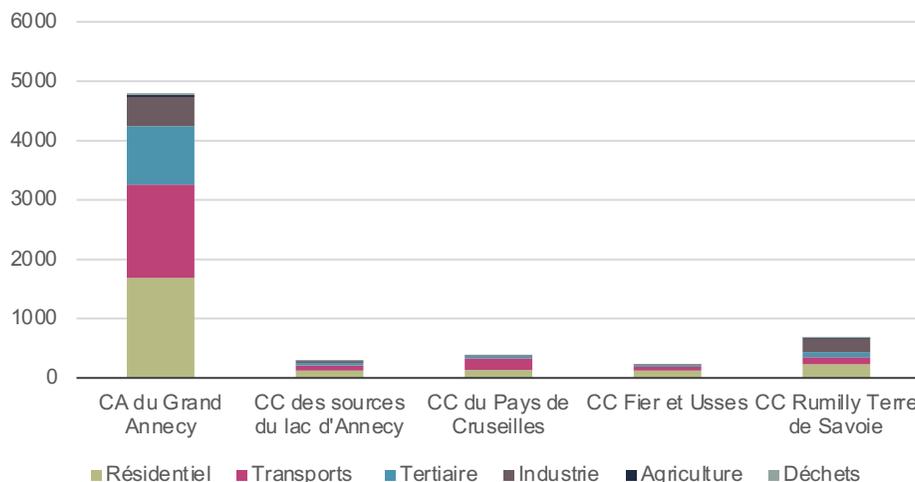
Enfin, on distingue une consommation d'énergie à climat réel, qui est l'énergie réellement consommée, alors que la consommation d'énergie corrigée des variations climatiques correspond à une estimation de la consommation à climat constant (climat moyen estimé sur les trente dernières années) et permet de ce fait de faire des comparaisons dans le temps en s'affranchissant de la variabilité climatique.

Part des consommations d'énergie (2018)



TWh > Téra watt heure ; 1 TWh = 1 milliard de kWh
 MWh > Mégawatt heure ; 1 MWh = mille kWh
 GWh > Gigawatt heure ; 1 GWh = 1 million de kWh

Consommation par territoires (GWh)



La consommation énergétique totale

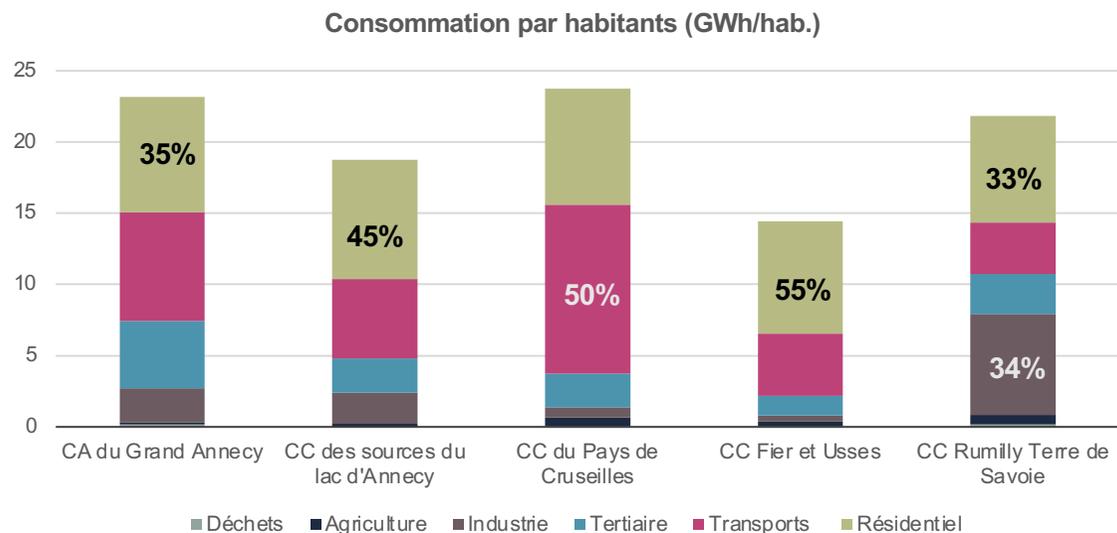
La consommation énergétique sur le territoire du SCoT du bassin annécien était d'environ **6,2 TWh** en 2018 soit une consommation de **22 MWh/hab.** La différence territoriale montre la supériorité des consommations de la CA du Grand Annecy, qui joue un rôle majeur dans les consommations.

Le **résidentiel** est le premier secteur de consommation d'énergie, avec près de 2 300 GWh (37%) consommés en 2018. Les **transports**, routier et non-routier, de marchandises et de personnes compris, représentent 2 030 GWh (33%). Au total, ces deux postes représentent 70% des consommations d'énergie finale du territoire.

Les activités économiques (tertiaire, industrie, agriculture) sont aussi une source importante de consommation d'énergie, représentant les 30% restant : tertiaire : 1 100 GWh ; industrie 650 GWh ; agriculture : 64 GWh ; gestion des déchets : 17 GWh

Les principaux enjeux se concentrent autour de la question du **résidentiel** qui nécessite un travail en profondeur, notamment à travers une rénovation qu'il s'agit d'intensifier, ainsi que les **transports**, où un travail sur les motorisations mais aussi sur les habitudes qu'il est nécessaire de faire évoluer. Le **secteur économique** représente aussi un enjeu à ne pas négliger, avec un travail nécessaire pour tous les secteurs.

Par rapport à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les tendances restent assez similaires. On notera que le territoire du bassin annécien dispose d'un secteur résidentiel et tertiaire qui sont plus consommateurs. Le territoire est néanmoins beaucoup moins marqué par l'industrie. **Dans son fonctionnement, le territoire est moins consommateur, avec 22 MWh/hab. contre 27 MWh/hab. en moyenne pour la Région.**



Des enjeux différents selon les territoires

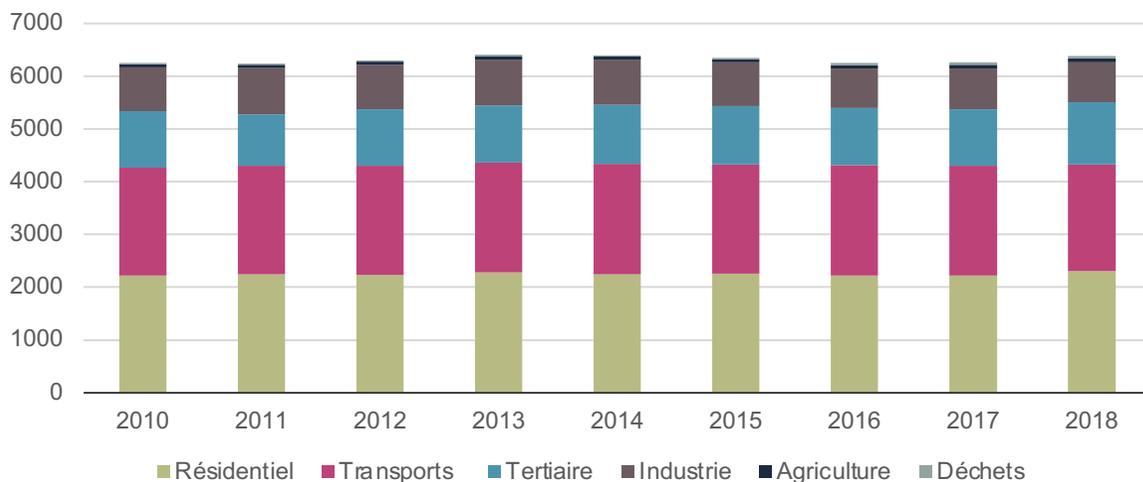
Comme vu précédemment, la CA du Grand Annecy implique une consommation beaucoup plus importante que les autres territoires. Néanmoins, en rapportant la consommation par habitants, il s'agit de la CC des Pays de Cruseilles qui se démarque, notamment par les transports. Cela s'explique par la prise en compte de l'autoroute dans les analyses de l'observatoire.

Ce graphique permet de mettre en avant cette fois des enjeux différents sur les territoires. On notera néanmoins, toujours une dominante du secteur du résidentiel, à l'exception de la CC de Rumilly Terre de Savoie.

Les principaux secteurs à enjeux selon les EPCI :

- **Grand Annecy** : répartition similaire au bassin annecien
- **Sources du lac d'Annecy** : le résidentiel est le secteur représentant l'enjeu le plus important (45% des consommations)
- **Pays de Cruseilles** : les transports représentent la moitié des consommations (cela s'explique par la présence de l'autoroute notamment)
- **Fier et Ussets** : le résidentiel représente plus de la moitié des consommations (55%)
- **Rumilly Terre de Savoie** : une place importante de l'industrie (33%) et du résidentiel (33%)

Evolution des consommations en GWh



Une consommation énergétique qui stagne

La consommation s'est stabilisée depuis 2010, une légère baisse a pu être observée entre 2014 et 2017 mais une légère hausse est par la suite identifiable sur la dernière année d'étude.

Cette hausse peut être expliquée par différents phénomènes qui restent difficiles à évaluer. Cela pourrait aussi bien provenir d'une année plus froide, nécessitant plus de chauffage, qu'une année plus chaude, nécessitant plus de climatisation par exemple. Néanmoins, il est nécessaire d'y voir une certaine stagnation dans les années étudiées.

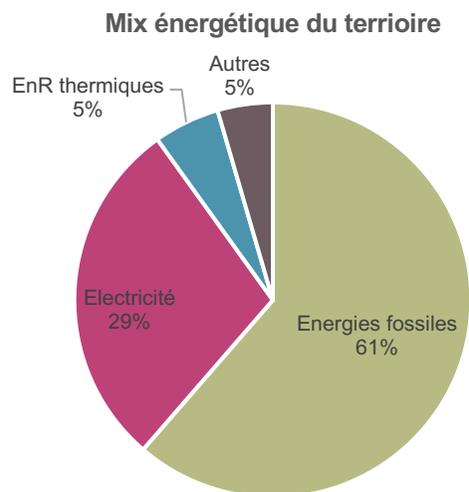
Malgré la stabilité de la consommation d'énergie, il est important de la mettre en perspective avec la dynamique de population positive et importante du territoire, qui témoigne néanmoins d'efforts menés sur la maîtrise des consommations.

On notera que les secteurs connaissent des évolutions différentes. Les consommations dans le résidentiel, le tertiaire et les transports se stabilisent (en excluant l'année 2018). Contrairement au secteur agricole, qui lui connaît une hausse de 10% (qui représente au total +5 GWh/an), tout comme la gestion de déchets qui a fortement augmentée.

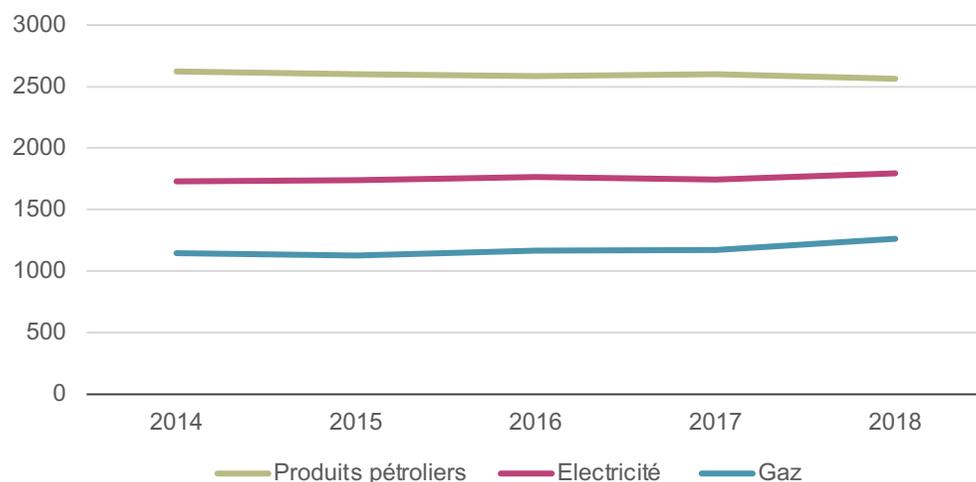
On notera que l'industrie comporte la baisse la plus remarquable. Cela s'explique par plusieurs facteurs :

- La réduction du nombre d'industries sur le territoire
- Les obligations réglementaires qui obligent le secteur à mieux maîtriser ses consommations
- La volonté de réduire les consommations dans une stratégie d'économie financière

| Secteurs | Evolution 2014-2017 | Evolution 2017-2018 |
|-------------|---------------------|---------------------|
| Résidentiel | -1,3% | 3,8% |
| Transports | -0,4% | -2,7% |
| Tertiaire | -3,9% | 9,1% |
| Industrie | -9,7% | -0,3% |
| Agriculture | 9,9% | 1,2% |
| Déchets | 84,5% | 1,7% |
| Total | -2,1% | 2% |



Evolution du mix énergétique (GWh)



Une forte dépendance du territoire aux énergies fossiles

Le territoire est fortement dépendant aux **énergies fossiles**, qui représentent près des 2/3 du mix énergétique de la consommation d'énergie totale. C'est notamment les produits pétroliers qui sont les plus représentés avec 41% (le gaz équivaut à 20% du mix).

L'électricité arrive ensuite en deuxième position, représentant 29% des consommations d'énergies sur le territoire du bassin annécien.

Les EnR thermiques, qui correspondent à la combustion de biomasse, représentent 5% du mix. La catégorie « Autres » implique les combustibles minéraux fossiles (charbon, lignite...) ainsi que les organo-carburants.

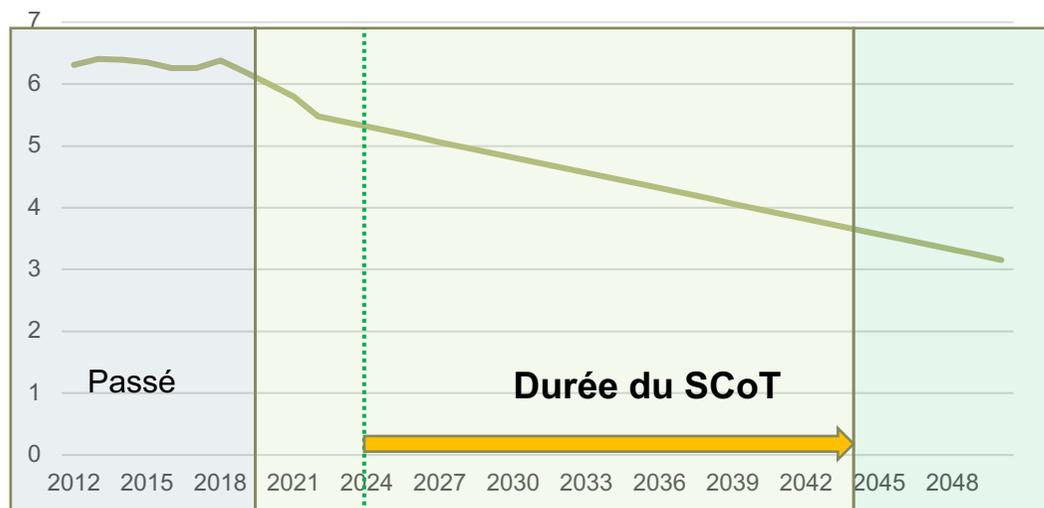
Concernant l'évolution du mix, celui-ci est relativement stable pour le territoire du SCOT entre 2014 et 2018, avec :

- une **baisse des produits pétroliers** (-2,3%) principalement dans le **résidentiel et tertiaire (réduction du fioul)**.
- une **hausse du gaz** (+10%), principalement dans le secteur **résidentiel et l'industrie**.
- Une **hausse de l'électricité** (+3,8%). C'est notamment dans les **transports routiers** que l'on retrouve la hausse la plus importante, une hausse est aussi perceptible pour le tertiaire et l'agriculture.

Une évolution du mix énergétique qui reste modeste mais pertinente au regard des enjeux de GES, par la hausse de l'électricité et la baisse des produits pétroliers.

Les EnR thermique ont aussi tendance à baisser légèrement (-2,6%). Un point intéressant pour la qualité de l'air du territoire.

Objectifs de réduction des consommations d'énergie LTECV (TWh)



Des signes intéressants mais une marge de progression encore importante

L'ensemble du constat sur les consommations d'énergie montre quelques points positifs, notamment :

- Une maîtrise certaine des consommations d'énergie, qui ont tendance à baisser légèrement. Mais cela reste intéressant dans une perspective d'augmentation forte de la population sur le territoire.
- Un mix énergétique qui consomme moins de produits pétroliers et la part de l'électricité qui augmente.

Ce constat montre que le territoire entame tout juste une certaine transition énergétique, avec quelques signaux intéressants, mais il se trouve loin des objectifs réglementaires. En effet, la Loi pour la Transition Ecologique et la Croissance verte (LTECV), implique que les territoires réduisent de moitié leur consommations par rapport à 2012.

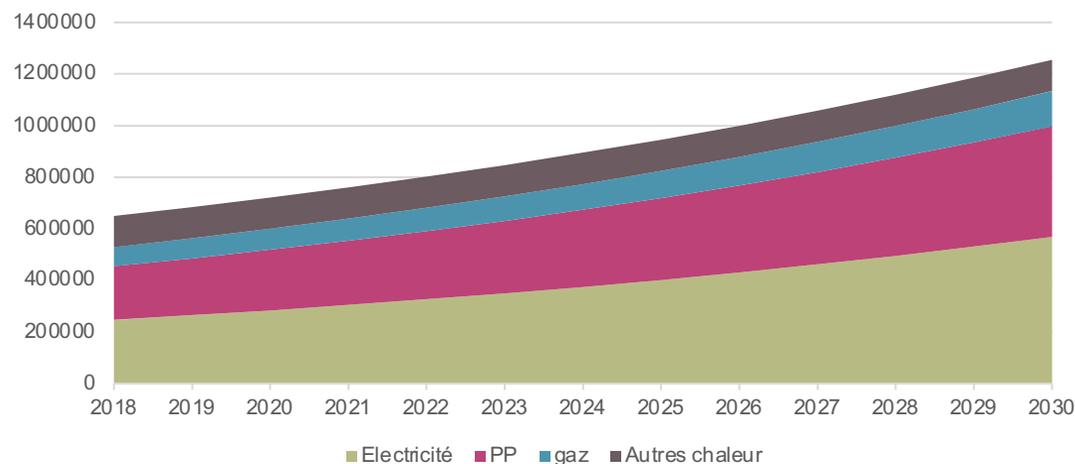
Ce qui impliquera d'atteindre environ 3 100 GWh en 2050, soit diviser par 2 ses consommations actuelles.

Pour l'instant, les possibles efforts fournis entre 2012 et 2018 sont loin d'être suffisants. Le territoire a connu une baisse de seulement -47 GWh (entre 2012 et 2017 [+70GWh en considérant 2018]).

Il est donc nécessaire de prendre le virage de la transition énergétique, ce qui pourra passer par :

- Plus d'efficacité énergétique
- Donner la possibilité de changer les pratiques
- S'orienter sur la sobriété

Augmentation de la facture énergétique du territoire à consommation d'énergie constante (k€)



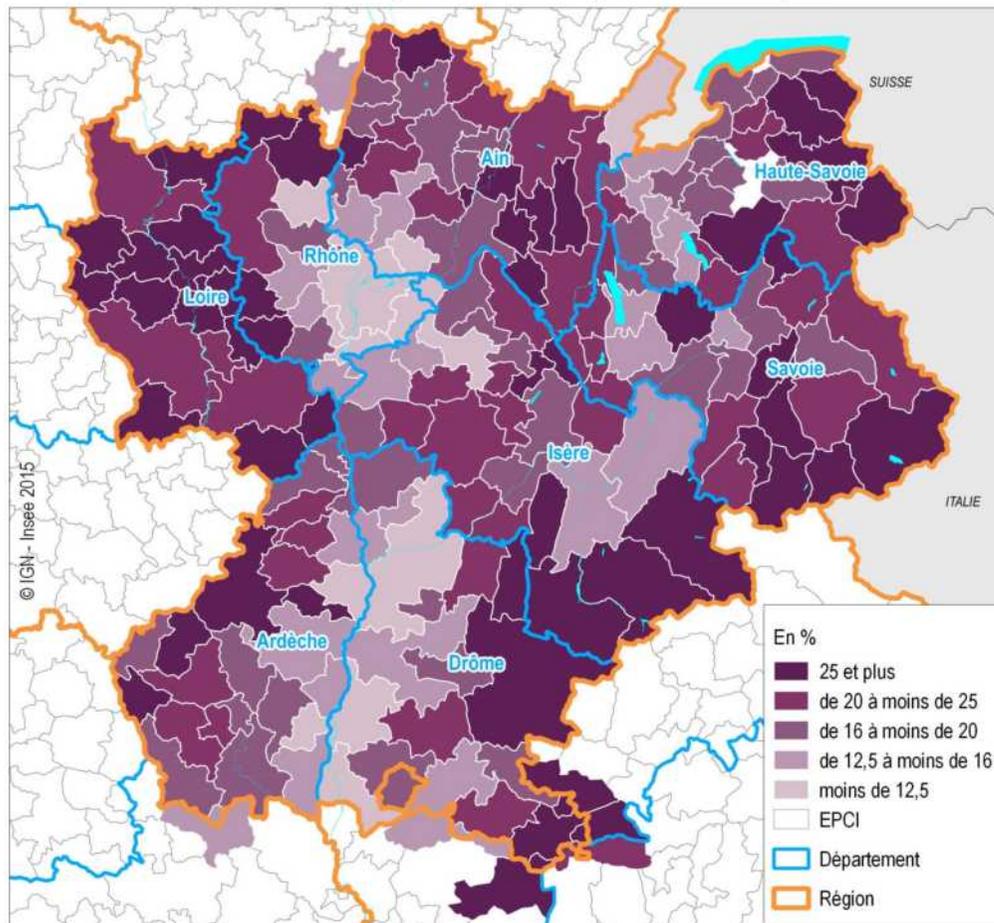
Facture énergétique

La facture de la consommation d'énergie totale du territoire s'élève annuellement à **650 millions d'euros par an**, soit plus de 2250€/habitant/an. (chiffre légèrement plus faible que la moyenne en Région Auvergne-Rhône-Alpes avec 2750€/hab./an).

En rapportant l'évolution des coûts de l'énergie subit entre 2007 et 2017 en France pour les produits pétroliers, le gaz et l'électricité (aucune donnée sur l'évolution des tarifs sur la consommation de chaleur), et en considérant une consommation constante à population constante, la facture d'énergie pourrait être multipliée par 2 d'ici 2030 pour atteindre 1 250 millions d'€.

Les contextes actuels concernant les prix de l'énergie sont d'autant plus alarmant, même à court terme pour le territoire français. Les coûts de l'énergie, ici issus des études de GRDF et du SDES, pourraient être sous-estimés par rapport au contexte géopolitique.

Taux de vulnérabilité potentielle liée au logement en Rhône-Alpes



Vulnérabilité économique énergétique

L'augmentation de la facture énergétique est un enjeu particulièrement important pour les citoyens et habitats des territoires.

Cela implique une certaine vulnérabilité des citoyens des territoires par une précarité énergétique. La précarité énergétique correspond à un ménage qui a des dépenses énergétiques supérieures à 8% de ses revenus, auquel des indicateurs sur la qualité de l'isolation du logement et le BRDE (Bas revenus dépenses élevées) s'ajoutent.

En 2015, dernières données disponibles, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et CIDDAE/COS ont proposé une analyse mettant en avant la précarité énergétique des collectivités :

- CA du Grand-Annezy : 14,2% des ménages.
- CC Pays de Cruseilles : 19% des ménages.
- CC Fier et Usses : 17,6 % des ménages.
- CC des Sources du Lac d'Annecy : 23,2% des ménages.
- CC Rumilly Terre de Savoie : 16,3% des ménages.

Par comparaison la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 18,6%, Haute-Savoie : 17,8%.

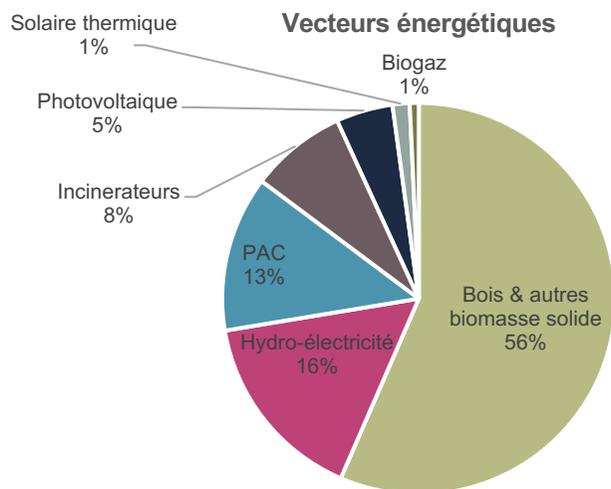
Avec l'évolution du prix de l'énergie , cette précarité pourrait augmenter fortement. Il est nécessaire d'accompagner les ménages dans la rénovation des logements, mais aussi de porter une réflexion globale sur la sobriété et questionner l'aménagement pour impliquer des pratiques limitant la consommation d'énergie.

Qu'est-ce qu'une énergie renouvelable ?

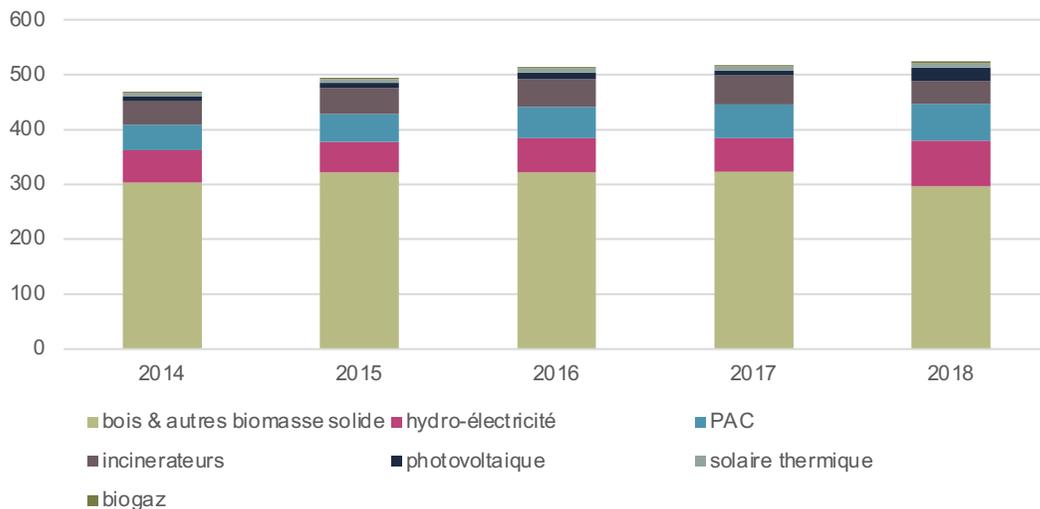
La majorité de l'énergie utilisée aujourd'hui est issue de ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon) ou fissiles (uranium). Ces ressources ne se reconstituent pas à l'échelle du temps humain, et lorsque nous les utilisons elles ne sont plus disponibles pour nous ou nos descendants. Les énergies renouvelables, comme le rayonnement solaire, la force du vent ou bien la chaleur de la terre, ne dépendent pas de ressources finies et peuvent donc être utilisées sans risque de privation future.

Quelle distinction entre puissance (W) et production (Wh) ?

La puissance (en Watt) mesure la capacité d'une installation, sans notion temporelle. La production annuelle se mesure en Watt-heure, et est le résultat de la puissance (Watt) multipliée par le nombre d'heures de fonctionnement sur une année. La puissance est comme la vitesse d'un véhicule, et l'énergie produite est la distance parcourue par le véhicule à cette vitesse pendant une certaine durée. Ainsi, la production annuelle d'énergie renouvelable dépend de la puissance installée et du nombre d'heures de fonctionnement. Ce deuxième facteur est le plus déterminant dans le cas d'énergie dites intermittentes (vent, soleil), dont le nombre d'heures de fonctionnement dépend de conditions météorologiques, faisant varier la production d'une année à l'autre pour une même capacité installée.



Evolution de la production d'EnR (GWh)



Des EnR peu présentes dans le mix mais qui se développent

La production d'énergie renouvelable s'élève aujourd'hui à 525 GWh (chiffre 2018). Cela ne représente que 8% des consommations totales d'énergie sur le territoire.

Répartition des vecteurs énergétiques en 2018 :

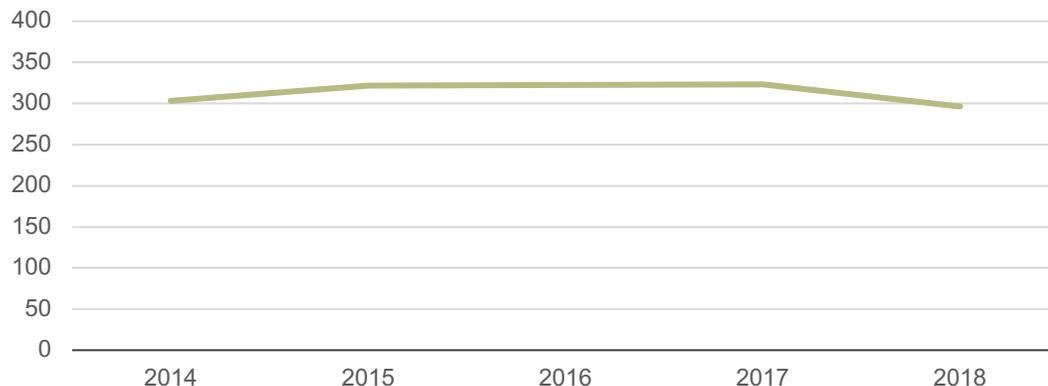
- Le premier vecteur de production d'EnR est **le bois et autres biomasse solide**, qui représentent 56% de la production totale d'EnR, environ 300 GWh ;
- L'**hydro-électricité** représente 16% de la production d'EnR, avec 83 GWh ;
- Les **pompes à chaleur** (ou PAC), représentent 13% de la production d'EnR avec 68 GWh et la **valorisation énergétique des incinérateurs** (électrique et thermique), représentent 8%, soit 42 GWh ;
- Le **solaire photovoltaïque** (production d'électricité) représente 5%, soit 25 GWh et le **solaire thermique** (production de chaleur) représentent 1% de la production d'EnR avec 7 GWh ;
- Enfin, **la production de biogaz** par méthanisation représente 1% de la production d'EnR totale, avec 4 GWh.

Depuis 2014, la production d'EnR a augmenté de +12%, passant d'une production de 450 GWh en 2014 à 525 GWh en 2018.

Les principales évolutions concernent la production de **solaire photovoltaïque** qui a été multipliée par 3, et la **production de biogaz** qui a été multipliée par 2.

La production de chaleur issue du bois et de la biomasse et des incinérateurs baisse en 2018.

Production EnR : bois et autres biomasses



Potentiel de production EnR : bois et autres biomasses



2018
300 GWh

545 GWh

330 km² de forêts exploitables au total, soit un potentiel de 245 GWh supplémentaires.

Le bois-énergie

La principale source de consommation de bois énergie se situe au sein du secteur du résidentiel, destinée pour le chauffage. Les secteurs du tertiaire et de l'industrie en consomment moins de 1%.

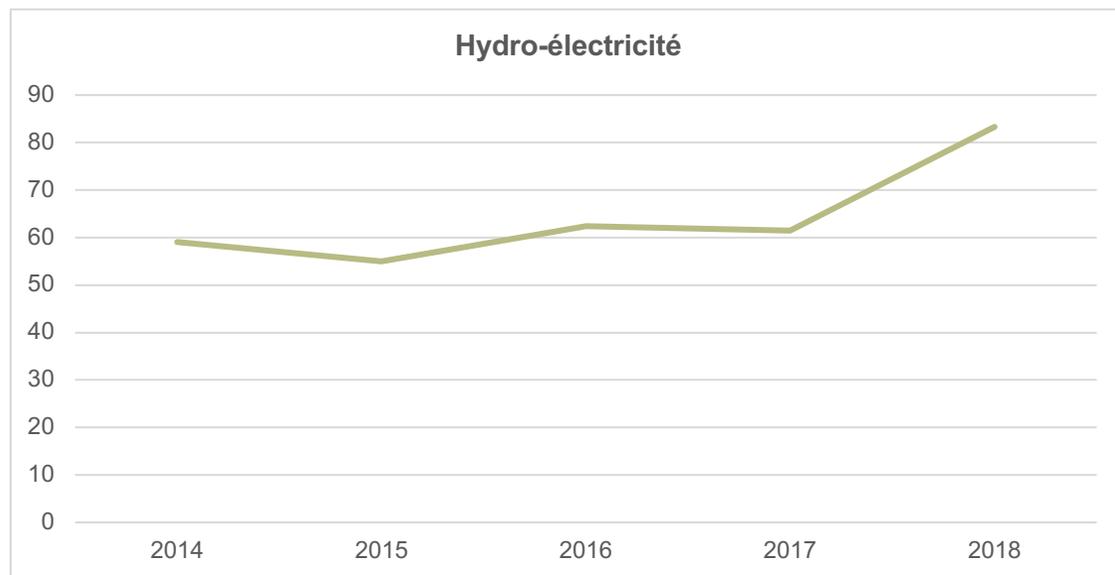
Il s'agit de la principale source de production d'EnR qui s'explique par le fait que ce soit une énergie renouvelable consommée historiquement.

Concernant son évolution, celle-ci reste plutôt stable depuis 2014, avec une légère baisse sur l'année 2018 (baisse identifiée principalement pour la CC des Sources du Lac et celle du Pays de Cruseilles).

Le potentiel maximum de production d'EnR s'élève à 245 GWh supplémentaires.

Le principal enjeu de la production d'EnR par le bois et les autres biomasses s'oriente sur la question de la gestion de la ressource et notamment **la gestion forestière**. Une question importante dans un contexte de neutralité carbone, où la stratégie nationale implique une utilisation du bois qui doit pouvoir aussi contribuer au stockage du carbone. Un véritable enjeu de gestion entre chauffage, stockage carbone et biodiversité est à inscrire dans le temps pour un développement durable.

A noter aussi que le chauffage au bois participe à la dégradation de la qualité de l'air. Il est important d'engager les ménages vers **une modernisation des systèmes de chauffage** au bois pour développer cette énergie renouvelable sans nuire à la santé des habitants.



Potentiel de production EnR : non renseigné

Hydro-électricité

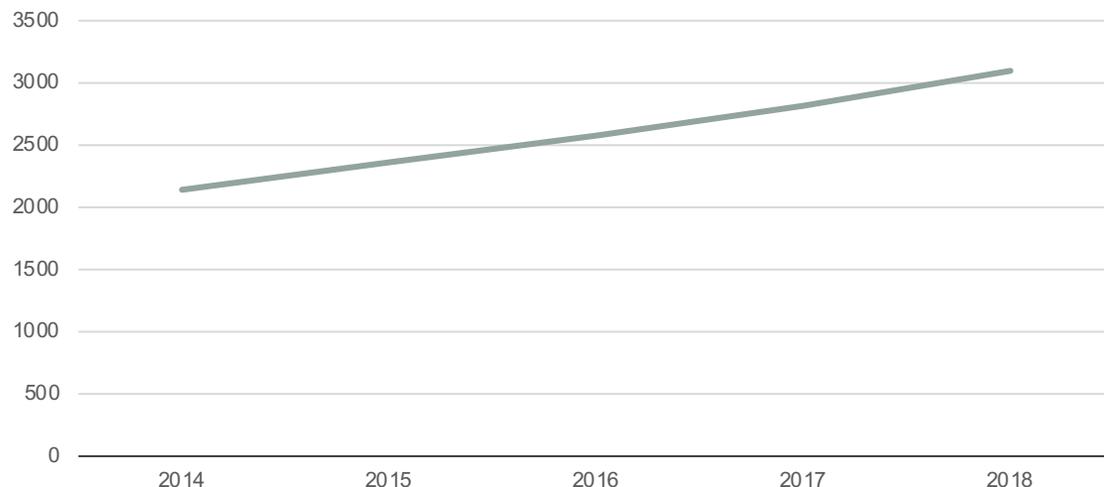
Deuxième source de production d'EnR, les usines de production hydroélectriques produisent 83 GWh/an d'électricité.

Depuis 2014, le territoire compte au total 9 unités de production, 8 sur la CA du Grand Annecy (dont une est de taille plus modeste, avec une capacité de production inférieure à 4,5 MW) et 1 sur le territoire de la CC de Rumilly (avec une capacité supérieure à 4,5 MW) Terre de Savoie. Aucune nouvelle unité n'a été construite sur les 4 années d'étude (2 ont été construites en 2013).

Cela n'empêche pas une augmentation de la production, avec une évolution fluctuante, mais bien positive entre 2017 et 2018. La production est passée de 60 GWh à 83 GWh.

Nécessitant des études des cours d'eau particulièrement poussées, l'observatoire ne met pas en avant de potentiel pour la production d'hydro-électricité.

Nombre de PAC



2018
67 GWh

1 500 GWh



Considérant 50 000 maisons individuelles équipées

Pompes à chaleur (PAC)

Les pompes à chaleur représentent 13% des EnR sur le territoire, avec une production de 67 GWh en 2018.

Au total, le territoire du SCOT dénombre 3 100 PAC, dont la majorité se situe au sein de la CA du Grand Annecy (1 800) et sur le périmètre de la CC de Rumilly Terre de Savoie (500). Les autres territoires comptent entre 250 et 300 unités.

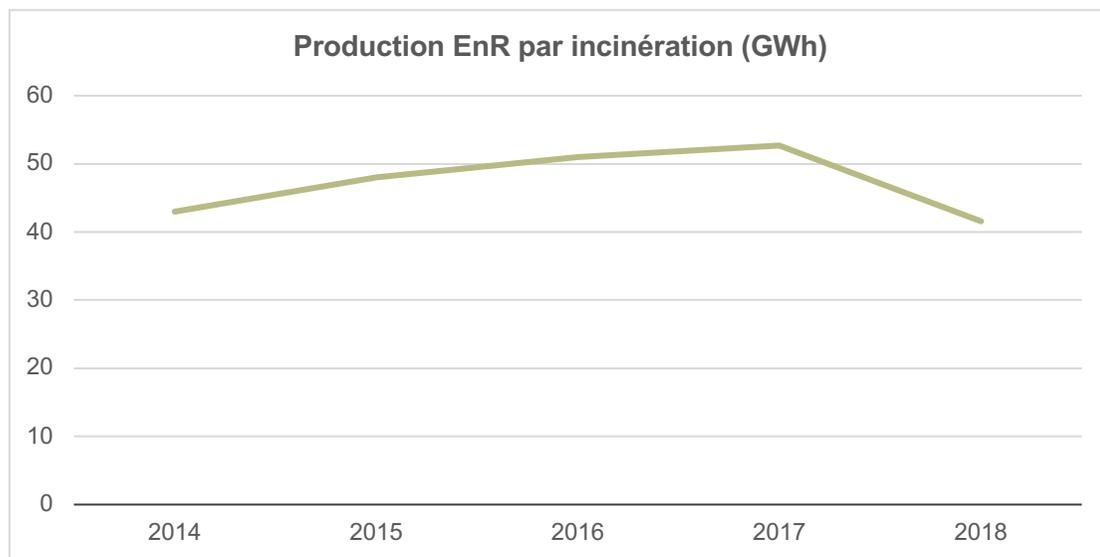
Depuis 2014, le nombre d'installation de pompes à chaleur ne cesse d'augmenter, passant de 2 100 unités en 2014, pour une production de 46 GWh à près de 3 100 unités en 2018.

Les potentiels de développement des EnR issues des PAC

Concernant les potentiels de production d'énergie renouvelable issue des pompes à chaleur, une nouvelle fois, l'observatoire ne transmet aucune estimation.

En comparant néanmoins, les besoins en eau chaude sanitaire et chauffage des maisons éligibles (individuelles), le potentiel de déploiement des EnR par pompes à chaleur est de 1 500 GWh.

Cette estimation est un potentiel maximum qui correspond à l'installation de 50 000 PAC sur les maisons individuelles qui ne sont pas équipées aujourd'hui.



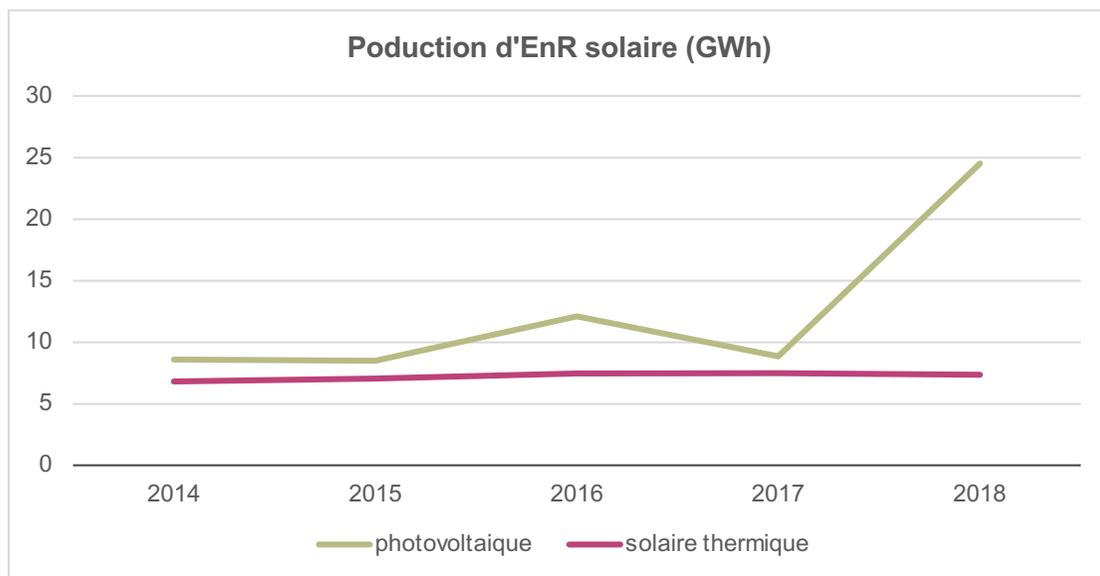
Incinérateurs

Les incinérateurs correspondent à une valorisation énergétique des déchets d'ordures ménagères sur le territoire. Cette valorisation permet de produire de la chaleur à hauteur de 35,5 GWh et une production d'énergie à hauteur de 6 GWh. Ainsi la production totale d'EnR par valorisation des déchets s'élève à 41,5 GWh.

L'évolution de la production d'EnR est globalement en hausse à l'exception d'une année un peu moins productive en 2018. Cette fluctuation reste complexe à expliquer, car un seul incinérateur est présent sur la bassin du SCOT, sur la CA du Grand Annecy.

De nouveau, l'observatoire Auvergne-Rhône-Alpes ne mentionne pas de potentiel. Néanmoins, l'enjeu doit être abordé en premier lieu sur la réduction des déchets, avant d'envisager un déploiement de cette EnR.

Cela n'exclue pas une réflexion sur une valorisation plus optimisée des déchets pour augmenter la part valorisée.



Production solaire

Dans la production d'EnR issue du solaire, deux vecteur sont possibles :

- La production d'électricité par le photovoltaïque (PV), qui représente 70% des production solaire, s'élevant à 24,5 GWh en 2018. Le nombre de panneaux s'élève à 6 200 unités.
- La production de chaleur par le solaire thermique avec une production de 7 GWh en 2018, avec une surface de 14 000 m²*

Concernant le solaire thermique, celui-ci est implanté depuis plus longtemps sur le territoire (5 GWh en 2011) que le photovoltaïque (4 GWh en 2011). Néanmoins la tendance est très différente aujourd'hui, avec un développement du solaire très largement orienté sur le PV.

Ainsi le PV connaît le déploiement le plus important, toute EnR confondue.

Potentiel de déploiement

- Solaire thermique : 500 GWh
- PV total : 1 000 GWh

A noter que l'observatoire ne prend pas en compte la concurrence entre le PV et le solaire thermique. En gardant le ratio de 70% de PV et 30% de solaire thermique, le potentiel maximum s'élève à 900 GWh.

Potentiel incluant le déploiement sur les bâtiments résidentiels en premier lieu, puis sur les bâtiments industriels et parkings et enfin sur les bâtiments commerciaux, agricoles et administratifs.



2018

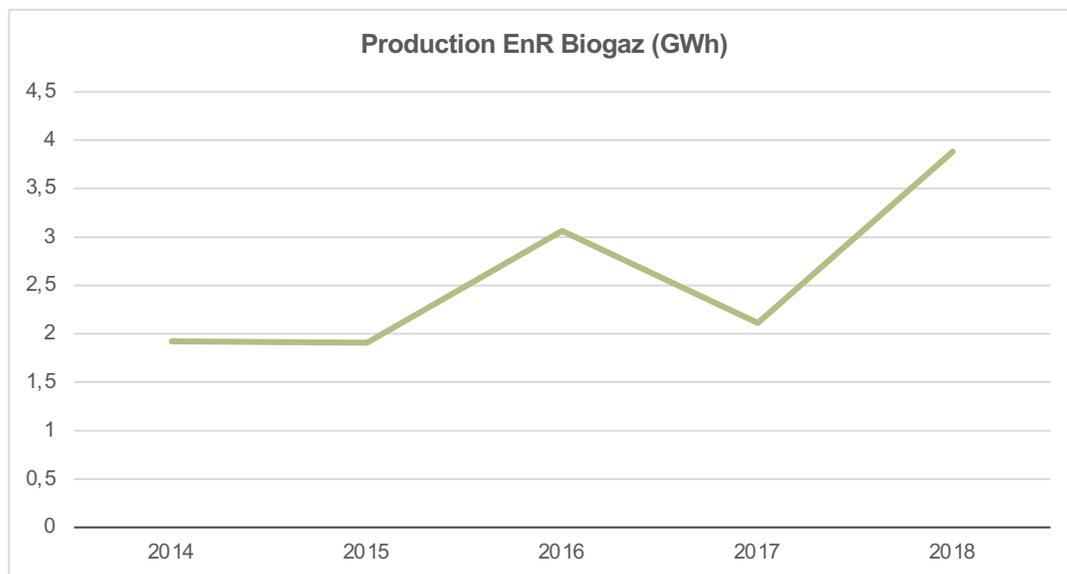
Thermique : 7 GWh
PV : 24,5 GWh

900 GWh



Considérant 50 000 maisons individuelles équipées

* Concernant les unités, l'observatoire fournit les données du PV en nombre de panneau (nb) et du solaire thermique en surface (m²), limitant la comparaison



2018
4 GWh

70 GWh



Considérant, entre autres, la valorisation des déjections animales, l'assainissement collectif et la restauration commerciale.

Biogaz

La production de biogaz peut être valorisée en production thermique et électrique. La conception du biogaz est issue d'unités de méthanisation.

La production finale d'énergie s'élève à près de 4 GWh sur le territoire. Au total 3 stations de production de biogaz sont présentes sur le territoire, 2 sur le périmètre du Grand Annecy et 1 sur le territoire de la CC Rumilly Terre de Savoie.

Cette dernière a été mise en fonction en 2018. Cela explique l'augmentation de la production entre 2017 et 2018. Depuis 2014, la production est passée de 2 GWh à 4 GWh (le pic de 2016 restant complexe à déterminer).

Comme le photovoltaïque, la production de biogaz fait partie des EnR avec une dynamique de déploiement importante.

Potentiel de déploiement

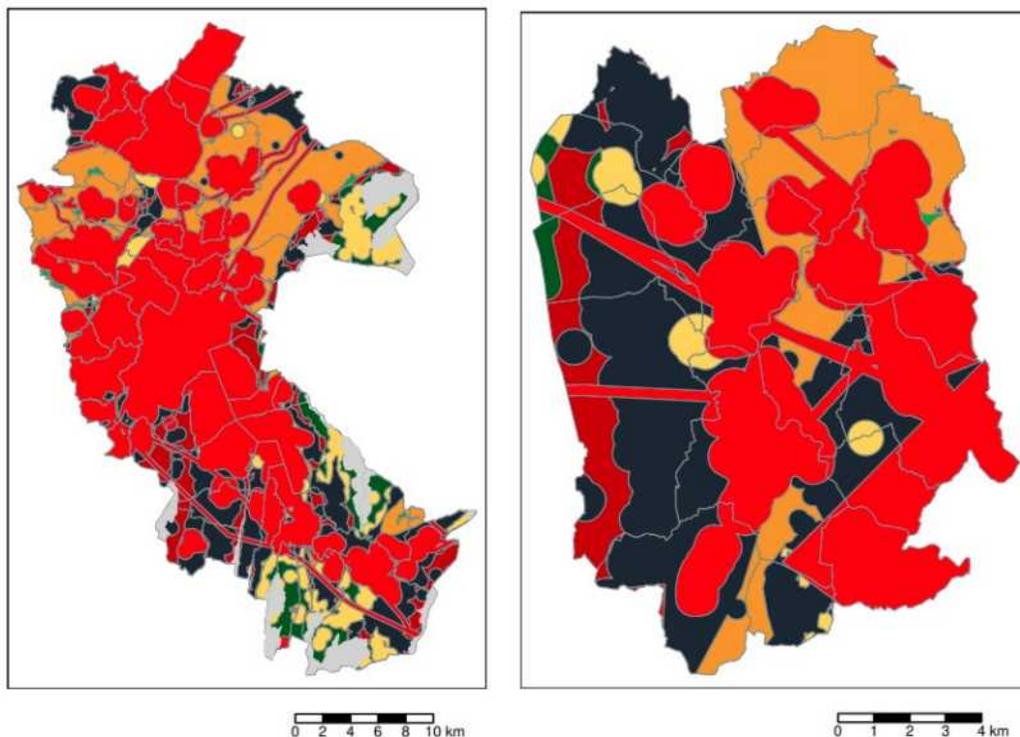
Les potentiels issus de l'observatoire ne tiennent pas compte de l'utilisation de paille (la Région étant importatrice aujourd'hui). Concernant les Cultures Intermédiaires à Valorisation Énergétique (CIVE), un scénario pessimiste a été retenu.

Les potentiels totaux s'élèvent à 70 GWh en mettant la priorité sur la valorisation des déjections d'élevage, de l'assainissement collectif, des résidus de cultures, la restauration commerciale.

La **restauration collective** (établissements scolaires et de santé) n'est pas considérée du fait de la difficulté d'avoir des données. Toutefois, elle ouvre des perspectives intéressantes car la mise en place d'une récupération des déchets y est plus simple que pour la restauration commerciale.

- Concernant les unités, l'observatoire fournit les données du PV en nombre de panneau (nb) et du solaire thermique en surface (m²), limitant la comparaison

Zones favorables au développement de l'éolien sur le territoire



Eolien

La production d'énergie renouvelable issue de l'éolien est aujourd'hui nulle, avec aucune infrastructure présente.

Concernant ses potentiels, ils sont aussi particulièrement restreints. Ces potentiels sont calculés par rapport aux contraintes environnementales et réglementaires.

Les cartes ci-contre montrent les zones favorables (nuances de vert)/défavorable (nuances de rouge/orange) et interdite (en noir) :

A noter que ces analyses n'ont pas de valeur juridique, ni réglementaires. De plus, il couvre les systèmes de production d'électricité du « grand éolien », le « petit éolien » n'étant pas abordé.

Néanmoins, au vu de la configuration du territoire et des enjeux, l'éolien n'apparaît pas comme une priorité sur le territoire de SCOT du bassin annécien.

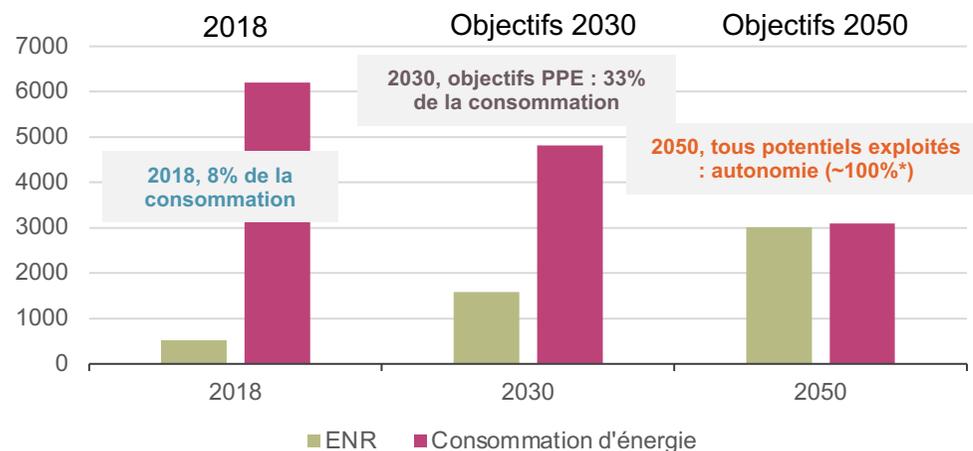
Objectif PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie) à 2030

Objectifs à 2030
1600 GWh

2018
525 GWh



Evolution de la part d'EnR attendue par rapport aux objectifs de consommation finale (GWh)



*plus de 97% de l'énergie consommée

Un développement pas assez rapide

La dépendance aux énergies fossiles est un enjeu particulièrement important pour les territoires et pour les habitants, notamment avec une instabilité des coûts qui reste un sujet prépondérant. Il est donc nécessaire d'augmenter la part des EnR dans le mix énergétique.

Si le territoire prend un virage intéressant, cela reste une nouvelle fois loin des objectifs réglementaires. En effet, la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) implique d'atteindre une production équivalente à 33% de la consommation. En retenant les chiffres de consommation imposés par la LTECV, il est nécessaire d'atteindre **1600 GWh de production d'EnR en 2030**.

Les potentiels d'EnR totaux s'élèvent à 3000 GWh. Un déploiement massif des EnR est un enjeu et un objectif important. En effet, **le territoire doit multiplier par 3 sa production actuelle d'EnR** pour atteindre 33% de la consommation en considérant l'objectif de la LTECV.

Néanmoins, si **tous les potentiels de production d'EnR sont mobilisés** en 2050 ET considérant l'atteinte des objectifs de la LTECV (qui pour rappel consiste à diviser par 2 la consommation actuelle d'ici 2050). **Le territoire pourrait atteindre une autonomie énergétique en 2050** (production égale à la consommation).

Un objectif particulièrement intéressant, mais qui implique plusieurs enjeux à bien prendre en compte, comme la question des paysages, de la consommation d'espaces, des milieux naturels ou encore dans les ressources. **Le SCOT s'avère être une porte d'entrée pertinente pour organiser convenablement ce déploiement.**

Comprendre les notions de gaz à effet de serre

Qu'est-ce qu'un gaz à effet de serre (GES) ?

Un gaz à effet de serre (GES) est un gaz transparent pour la lumière du Soleil, mais opaque pour le rayonnement infrarouge. Ces gaz retiennent donc une partie de l'énergie émise par la Terre, sans limiter l'entrée d'énergie apportée par le Soleil, ce qui a pour effet d'augmenter sa température. Les principaux gaz à effet de serre présents dans notre atmosphère à l'état naturel sont la vapeur d'eau (H₂O), le dioxyde de carbone (CO₂) et le méthane (CH₄). L'effet de serre est un phénomène naturel : sans atmosphère, la température de notre planète serait de -15°C, contre 15°C aujourd'hui !

Qu'est-ce que le changement climatique anthropique ?

Depuis le début de la révolution industrielle et l'utilisation massive de combustibles fossiles, le carbone stocké dans le sol sous forme de charbon, de pétrole ou de gaz est utilisé comme combustible. Sa combustion crée l'émission de ce carbone dans l'atmosphère. Les activités humaines ont considérablement augmenté les quantités de gaz à effet de serre dans l'atmosphère depuis le début du XX^e siècle, ce qui provoque une augmentation de la température moyenne de la planète, environ 100 fois plus rapide que les changements climatiques observés naturellement. Il s'agit du changement climatique anthropique (c'est-à-dire d'origine humaine) beaucoup plus rapide que les changements climatiques naturels.

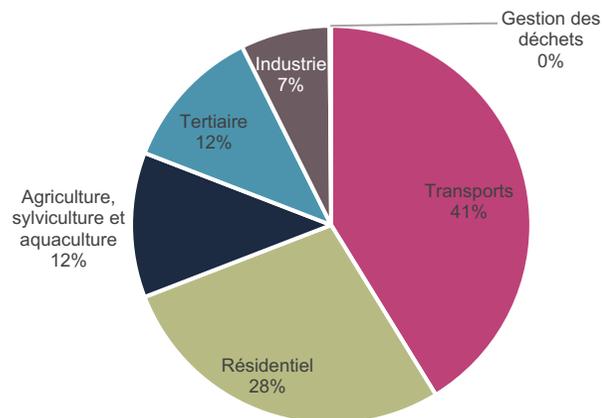
Qu'est-ce qu'une tonne équivalent CO₂ ?

Il existe plusieurs gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, les gaz fluorés... Tous ont des caractéristiques chimiques propres, et participent donc différemment au dérèglement climatique. Pour pouvoir les comparer, on ramène ce pouvoir de réchauffement à celui du gaz à effet de serre le plus courant, le CO₂. Ainsi, une tonne de méthane réchauffe autant la planète que 28 tonnes de dioxyde de carbone, et on dit qu'une tonne de méthane vaut 28 tonnes équivalent CO₂.

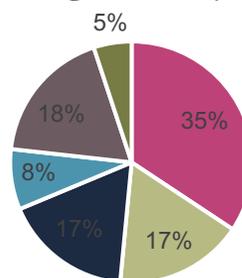
Comment mesure-t-on les émissions de GES ?

Les sources d'émissions de GES sont multiples : chaque voiture thermique émet du dioxyde de carbone, chaque bovin émet du méthane, chaque hectare de forêt déforesté participe au dérèglement climatique. Les sources sont tellement nombreuses qu'il est impossible de placer un capteur à GES sur chacune d'elle. On procède donc à des estimations. Grâce à la recherche scientifique, on sait que brûler 1 kg de pétrole émet environ 3 kg équivalent CO₂. En connaissant la consommation de carburant d'une voiture et la composition de ce carburant, on peut donc déterminer les émissions de cette voiture. De manière similaire on peut déterminer les émissions de la production d'électricité, puis de la fabrication d'un produit, etc.

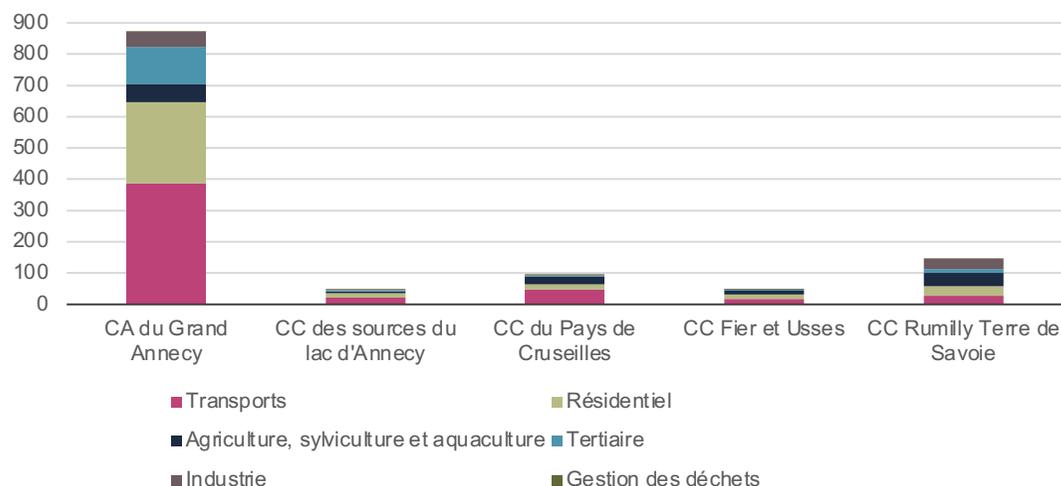
Part des émissions de GES (2018)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Emissions GES territoriales 2018 (kteqCO2)



Une prépondérance des transports

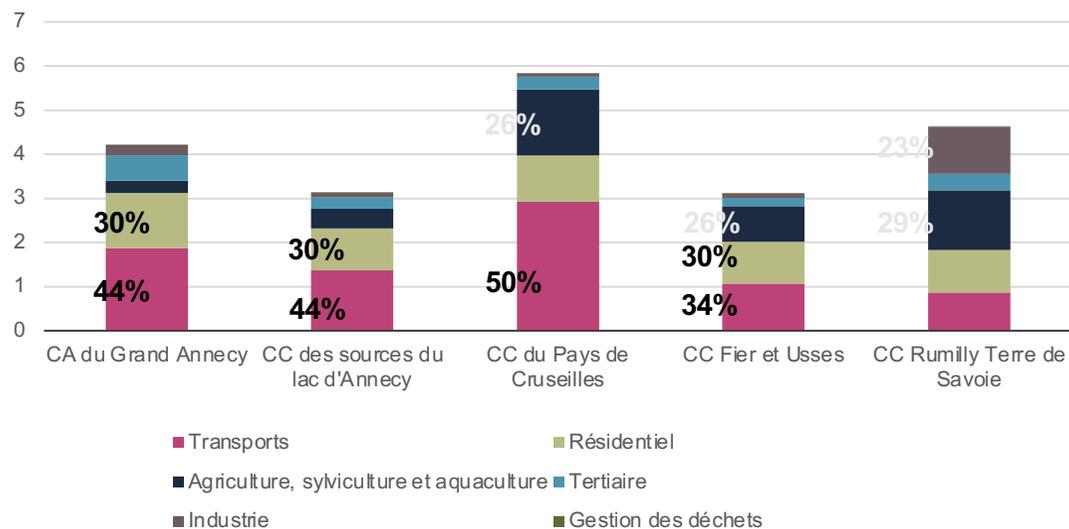
Au total, les émissions globales s'élèvent à 1 200 000 teqCO₂, soit 4,23 teqCO₂/habitants. Par comparaison, les émissions du territoire sont équivalentes à plus de 130 000 tour du monde en avion par an.

Comparées aux consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre connaissent une répartition très similaire dans l'ordre des postes mais différente pour les premiers. En effet les **transports** se démarquent cette fois plus largement, avec 41% des émissions (soit 500 000 teqCO₂) par rapport au **résidentiel**, qui lui atteint 28% des émissions (340 000 teqCO₂).

A noter une différence notable pour l'agriculture, secteur qui représente 1% des consommations d'énergie mais 12% des émissions de GES (142 000 teqCO₂). Cela s'explique par le fait que les émissions du secteur agricole sont davantage d'origine non-énergétique (engrais azotées, élevage...). Le tertiaire représente 12% des émissions (142 000 teqCO₂), l'industrie 7% (87 000 teqCO₂) puis la gestion des déchets avec moins de 1% (1 500 teqCO₂). **De nouveau, les enjeux se concentrent sur les transports et le résidentiel, puis sur le secteur économique.**

En comparaison à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le territoire du bassin annécien a une part d'émissions supérieure pour les transports, le résidentiel et le tertiaire. Les émissions territoriales sont moins présentes pour l'agriculture et l'industrie. Le territoire est néanmoins moins marqué par l'industrie. **Dans son fonctionnement, le territoire est moins consommateur, avec 4,23 teqCO₂/an/hab. contre 6,4 teqCO₂/an/hab. en moyenne pour la Région.**

Emissions de GES par habitant (teqCO2/hab.)



Des enjeux territoriaux différents

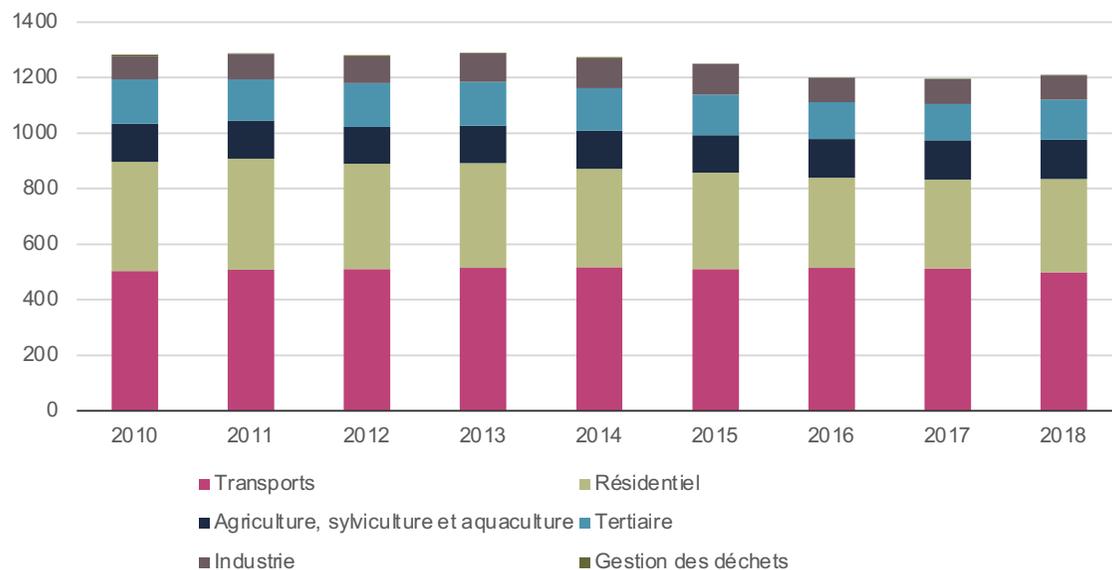
Comme pour les consommations d'énergie, les secteurs d'émission de GES connaissent une répartition différente selon les territoires. Néanmoins, les secteurs peuvent être assez différents dans les analyses, principalement par une convergence plus marquée entre le résidentiel et le transport.

Une approche différenciée pourra être nécessaire dans l'approche du SCOT sur son ambition de transition écologique. En intégrant des enjeux adaptés aux territoires.

Pour les territoires, l'analyse met en avant :

- CA du Grand-Anney : une très large majorité des émissions proviennent du résidentiel et transports
- CC des Sources du Lac d'Anney : identique au enjeux de la CA du Grand Anney
- CC du Pays de Cruseilles : comme pour les énergies, les enjeux se concentrent sur les transports. Une dominance induite par la présence de l'autoroute dans le bilan du territoire. A noter cette fois qu'un quart des émissions proviennent de l'agriculture
- CC Fier et Ussets : une répartition à peu près égale entre transports, résidentiel et agriculture
- CC Rumilly Terre de Savoie : le territoire a la particularité d'avoir une répartition plutôt orientée sur le monde économique, avec l'agriculture en premier plan, puis l'industrie qui arrive en second.

Evolution des émissions de GES (kteqCO2)



Une évolution à la baisse

De manière générale, les émissions de GES connaissent une baisse plus marquée que pour les consommations d'énergie avec -6% entre 2010 et 2018, passant de 1 280 000 teqCO₂ à 1 200 000 teqCO₂.

Comme pour les consommations d'énergie, une nouvelle hausse est à signaler sur l'année 2018.

Tous les secteurs sont concernés par cette évolution négative à l'exception de l'agriculture qui connaît une hausse annuelle depuis 2014 pour atteindre au total +4% (soit 5 KteqCO₂ supplémentaires) et l'industrie avec +4% également (soit +3 KteqCO₂ en 8 ans).

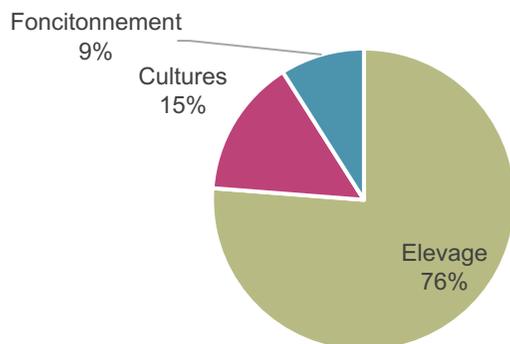
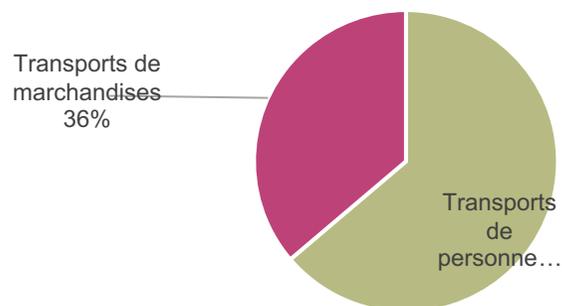
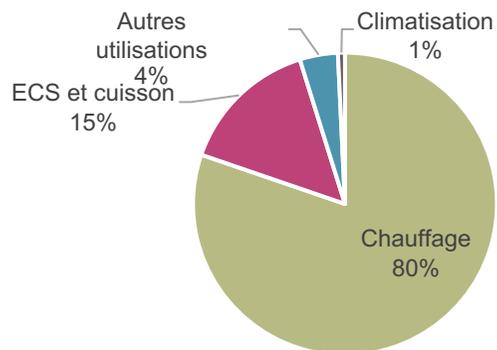
La gestion des déchets a connu la plus forte baisse en proportion, néanmoins cela représente une baisse de seulement 2 KteqCO₂.

En valeur absolue, la réduction la plus importante concerne le résidentiel avec de 56 KteqCO₂ en moins par rapport aux émissions de 2010 (soit 77% de la baisse totale). Le tertiaire suit une dynamique similaire, avec -11%.

Les transports, qui sont la principale source d'émission de GES, connaissent une baisse très peu significative de -1%. Ce qui se traduit par une baisse de 5 KteqCO₂.

Dans les dynamiques territoriales, les CC de Fier et Usses et des Sources du Lac, ont une baisse plus significative (environ -12%). Seule la CC du Pays de Cruseilles connaît une légère hausse (+3%).

| Secteur | Evolution 2010-2018 |
|--|---------------------|
| Transports | -1% |
| Résidentiel | -14% |
| Agriculture, sylviculture et aquaculture | 4% |
| Tertiaire | -11% |
| Industrie | 4% |
| Gestion des déchets | -61% |



ZOOM sur les principaux secteurs émetteurs

Résidentiel

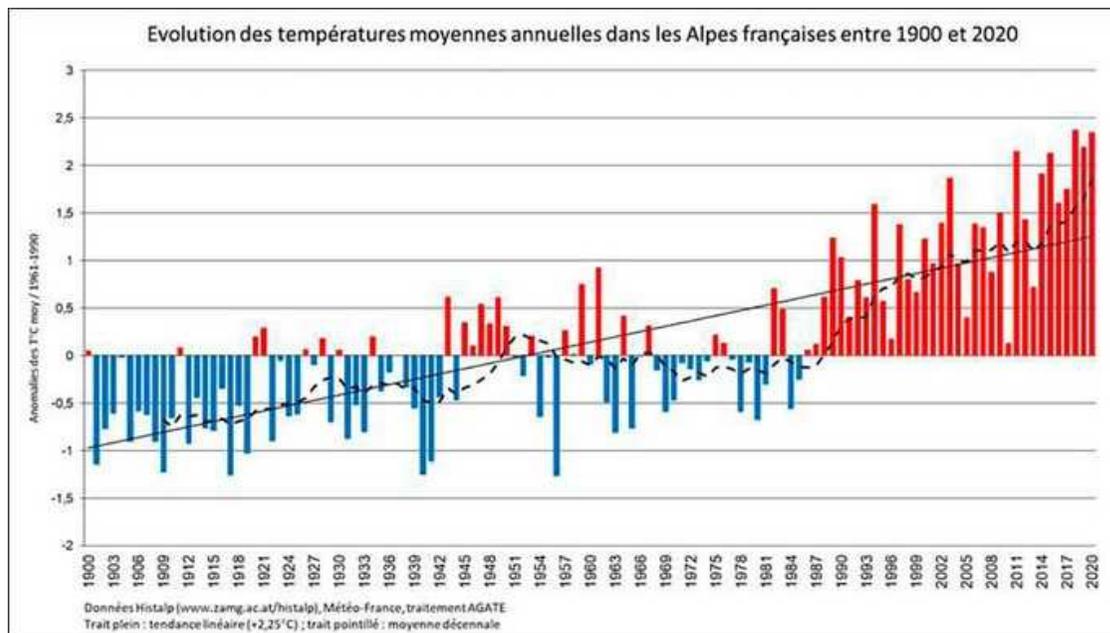
Le résidentiel émet 340 000 teqCO₂/an. Le poste principal des émissions concerne le chauffage, témoignant d'un besoin de porter une réflexion d'une part sur une amélioration de l'isolation des logements et d'autres part sur les modes de chauffage.

Transports :

Le transports, premier poste d'émission avec près de 500 000 teqCO₂ est le premier poste des émissions. Parmi les facteurs, le transport de personnes représentent les 2/3 des émissions, mais les transports de marchandises s'élèvent tout de même à 1/3 des émissions totales du secteur. Cela implique que la logistique et l'acheminement des marchandises reste un point dur dans la prise en compte des émissions de GES. La question de la mobilité quotidienne doit être abordée à travers un prisme de part modale qui doit évoluer sur les moyens doux (marche à pied, vélo, etc.) et collectifs (transports en commun, covoiturage...). Une réflexion peut aussi être portée sur la motorisation en interrogeant les nouvelles technologies (voiture électrique, véhicules GNV...) pour le transport de personnes et de marchandises.

Agriculture :

L'agriculture émet chaque année 145 000 teqCO₂ dans l'atmosphère. La principale source d'émission provient de l'élevage. Une émission non-énergétique qui implique des difficultés sur d'autres compartiments environnementaux (pollution de l'eau, des sols, de l'atmosphère, etc...). Une évolution des pratiques peut être portée à la réflexion pour réduire ses émissions.



+4°C en moyenne

3 vagues de chaleur par an

+ de périodes de sécheresse

+21 journées chaudes (température qui dépasse les 25°C)

Moins de jour de gel

Répartition différente des précipitations...

Vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques

Le changement climatique est déjà perceptible sur le territoire français. C'est d'autant plus vrai dans les territoires de montagne, qui témoignent d'un réchauffement plus important (de l'ordre de +1°C) **que dans les autres régions du Globe** (Rapport du GIEC 2022).

Et un enjeu est particulièrement sur ces territoires, comme celui du bassin annécien, car ce sont **des territoires plus exposés à une vulnérabilité au changement climatique**. Cela s'explique principalement par une sensibilité aux risques (inondations torrentiels, mouvements de terrains, chutes de blocs, etc.) et sur les évolutions du cycle de l'eau (fonte des glaciers, manque de neige, réduction des gelées), dont les écosystèmes naturels mais aussi économiques sont dépendants.

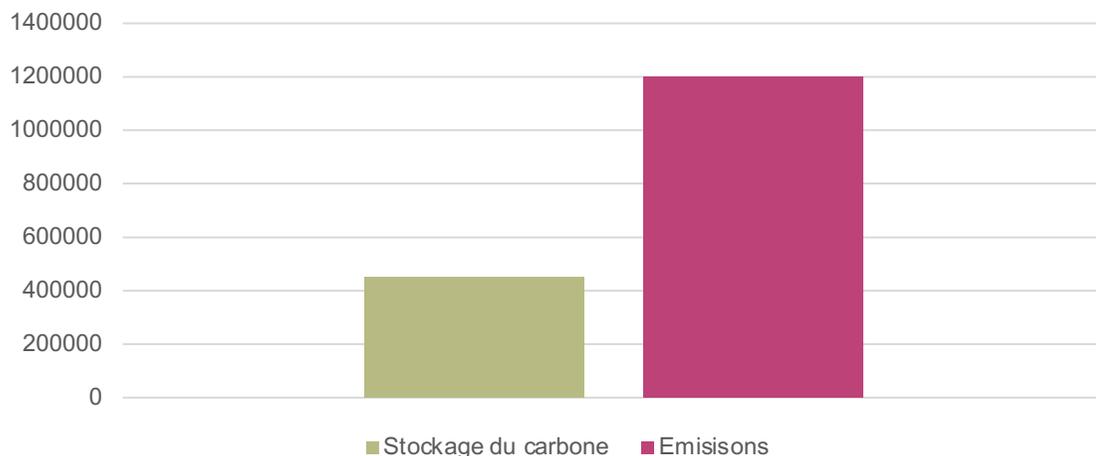
Le SCOT une porte d'entrée pour l'adaptation

Même si toutes les émissions de GES s'arrêtaient aujourd'hui, l'inertie des gaz dans l'atmosphère, impliquerait **un changement climatique inéluctable**.

En plus de travailler sur la question de la réduction, la question de l'adaptation est indispensable afin de **garantir la protection des personnes et des systèmes socio-économiques** viables et durables.

Réduire les îlots de chaleur urbains, prévenir les inondations, sauvegarder des espaces naturels, sont autant de besoins pour le territoire du SCOT. **L'aménagement et l'organisation territoriale devra répondre aux défis futurs**, par des outils, des moyens et des solutions, qui peuvent s'appuyer sur la nature, pour adapter le territoire aux évolutions attendues du climat.

Carbone stocké et carbone émis (teqCO₂)



Réduire les émissions de GES

La Stratégie Nationale Bas-Carbone implique un objectif clair, atteindre la neutralité carbone en 2050. C'est-à-dire, stocker autant de carbone dans les écosystèmes qu'émit dans l'atmosphère.

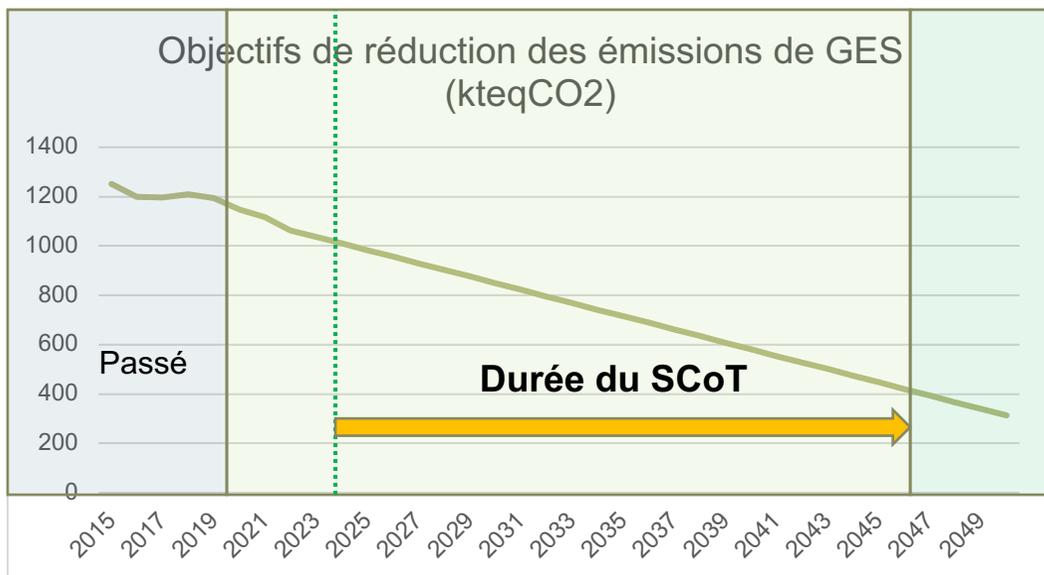
Aujourd'hui les émissions de carbone sur le territoire s'élève à 1 200 000 teqCO₂ et la séquestration (ou stockage dynamique du carbone) s'élève à 450 000 teqCO₂. Soit 38% des émissions.

Un chiffre qui se montre intéressant, néanmoins les efforts à fournir sont encore importants.

Pour atteindre les objectifs, cette fois sectoriels, le territoire du SCOT devra 310 000 teqCO₂, soit réduire les émissions de 840 000 teqCO₂ d'ici 2050.

La perspective de la neutralité carbone est proche avec la dynamique actuelle, mais atteindre les objectifs sectoriels va nécessiter une approche forte sur la réduction des émissions de GES.

Tous les secteurs devront être interrogés à travers la question d'une transition des comportements pour réduire les émissions de GES, de renforcer la séquestration et s'adapter aux évolutions climatiques.



Comprendre les notions de qualité de l'air

Quelle différence entre polluants atmosphériques et gaz à effet de serre ?

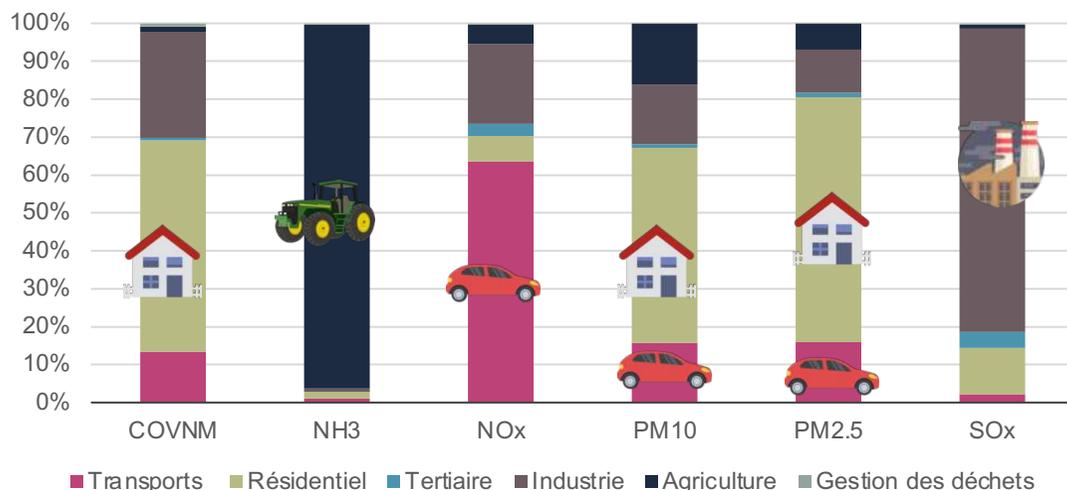
Dans les deux cas on parle d'émissions, et l'approche pour les estimer est similaire. Les gaz à effet de serre sont des gaz qui partent dans l'atmosphère et ont des conséquences globales sur le climat ou les océans, quelle que soit la localisation des émissions. Dans le cas de polluants atmosphériques, on parle de conséquences locales suite à des émissions locales : brouillard de pollution, gênes respiratoires, troubles neuropsychiques, salissure des bâtiments...

Pourquoi parle-t-on d'émissions et de concentrations ?

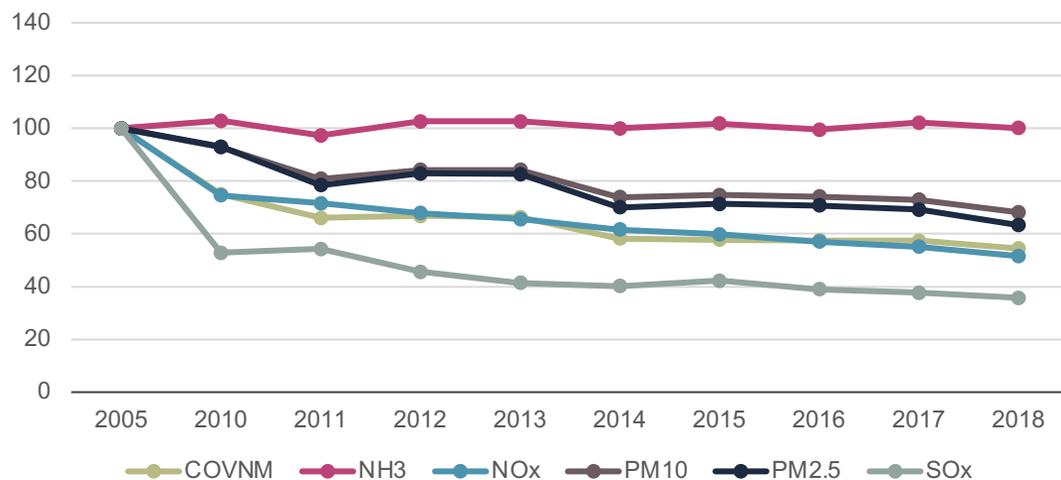
Les émissions de polluants atmosphériques sont estimées, comme les émissions de gaz à effet de serre, sur une approche cadastrale à partir des activités du territoire (quantité de carburants utilisés, surface de cultures, activité industrielle...) et de facteurs d'émissions. Ceci permet d'estimer les polluants émis sur le territoire.

Cependant, les polluants atmosphériques sont sujets à des réactions chimiques, et leur concentration dans l'air peut aussi être mesurée (on peut voir dans certaines villes des panneaux d'affichage sur la qualité de l'air en direct). Cette concentration mesure réellement la quantité de polluants présent dans un volume d'air à un endroit donné, et est donc intéressante à analyser en plus des émissions ; **ce sont les concentrations qui mesurent réellement la qualité de l'air**. L'analyse des émissions permet surtout de comprendre *l'origine* des polluants. Comme la mesure des concentrations demande plus d'infrastructures, tous les polluants ne sont pas systématiquement suivis par les AASQA (associations agréées de surveillance de la qualité de l'air).

Provenance des polluants



Evolution des émissions de polluants atmosphériques (base 100)



Emissions de polluants

Les polluants sont difficilement comparables, car les impacts d'une tonne d'un polluant ne sont pas les mêmes que les impacts d'une tonne d'un autre polluant. Ainsi la répartition des émissions de polluants est présentée en relatif (en % du total) plutôt qu'en absolu (tonnes de polluants émis).

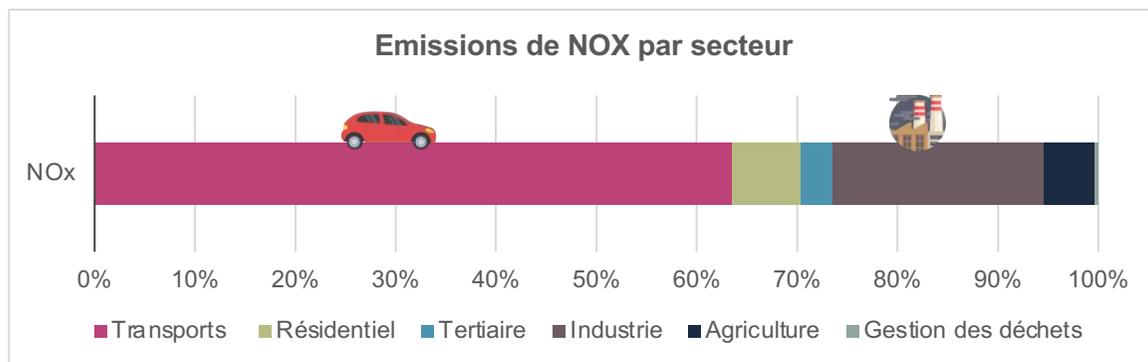
Les émissions ont différentes origines en fonction des typologies de polluants. Par exemple, **l'agriculture** est le principal émetteur de d'ammoniac (NH3), car il est issu principalement des engrais azoté et de l'épandage.

Néanmoins, deux secteurs sont particulièrement représentés :

- **Les transports** : principaux émetteur de NOx, mais aussi présent dans les émissions de particules fines (PM10 et PM2.5)
- **Le résidentiel** : secteur principal des émissions de Composés Organiques Volatiles (COVNM) et de particules fines.

L'industrie est le principal secteur de Dioxyde de soufre (SO₂), essentiellement du fait de ses procédés chimiques et de ses consommations de combustibles fossiles sulfurés.

Excepté pour l'ammoniac, l'ensemble des émissions de polluants atmosphériques a diminué entre 2005 et 2010. Depuis 2014, les émissions tendent à osciller autour d'une valeur d'équilibre.



Oxydes d'azote (NOx), des polluants principalement issus des carburants

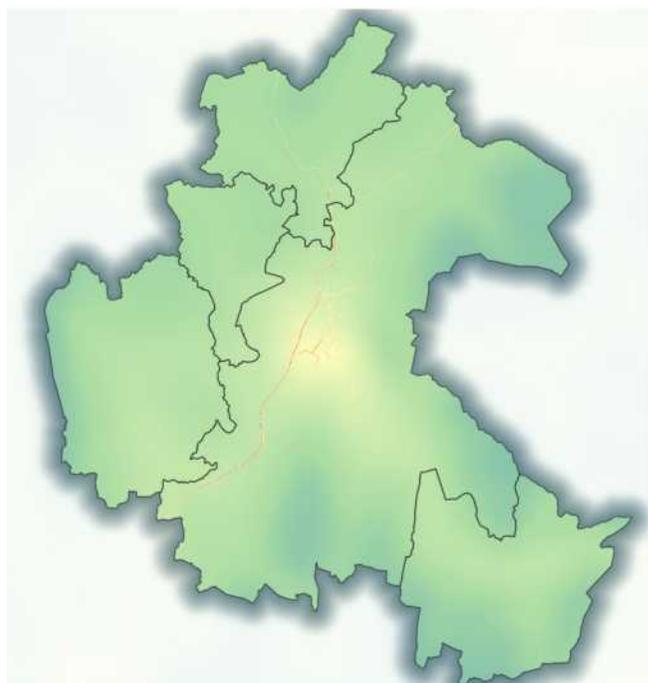
Les oxydes d'azotes (NOx) contribuent à la formation des pluies acides et à l'eutrophisation des sols. Ils favorisent également la formation d'ozone (O3) sous l'effet du rayonnement solaire.

Parmi les oxydes d'azote, le dioxyde d'azote (NO₂) est le plus nocif pour la santé humaine. C'est un gaz provoquant des irritations (yeux, nez, bouche), des troubles respiratoires et des affections chroniques. Le monoxyde d'azote (NO) n'est pas considéré comme dangereux pour la santé dans ses concentrations actuelles et ne fait pas l'objet de seuils réglementaires ou de surveillance.

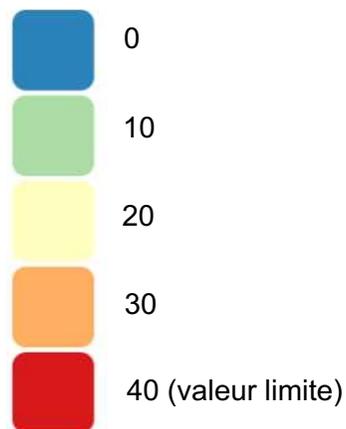
Les émissions de NOx sont principalement issues du **transport** routier (64%). Les émissions des véhicules à essence ont quelque peu diminué suite à la mise en place des pots catalytiques depuis 1993, mais cette baisse a été compensée par la forte augmentation du trafic et peu favorisée par le faible renouvellement du parc automobile. Les véhicules diesel, en forte progression ces dernières années, rejettent davantage de NOx.

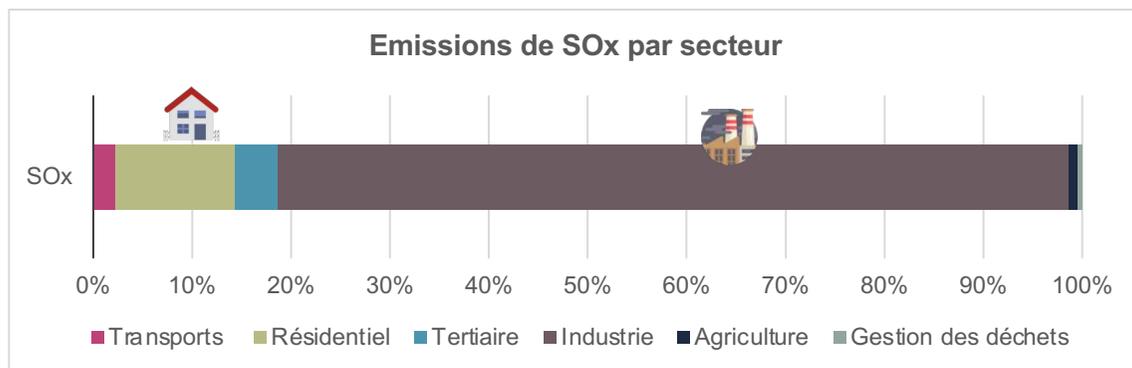
Le secteur de **l'industrie** arrive en deuxième place avec 21% des émissions. Les oxydes d'azote proviennent essentiellement de procédés fonctionnant à haute température.

Le territoire est principalement exposé au niveau de l'A41 et à proximité d'Annecy.



Moyenne annuelle NO2 (µg/m³)





Dioxyde de soufre (SO₂), un polluant principalement issu des activités industrielles

Le SO₂ est un gaz incolore, d'odeur piquante. Il est produit par la combustion des énergies fossiles (charbon et pétrole) et la fonte des minerais de fer contenant du soufre. La source anthropique principale de SO₂ est la combustion des énergies fossiles contenant du soufre pour le chauffage domestique, la production d'électricité ou les véhicules à moteur.

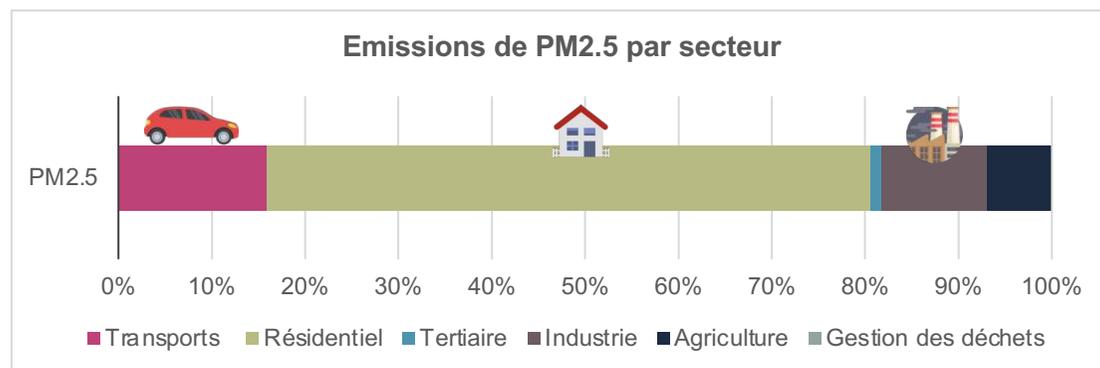
Le SO₂ affecte le système respiratoire, le fonctionnement des poumons et il provoque des irritations oculaires. L'inflammation de l'appareil respiratoire entraîne de la toux, une production de mucus, une exacerbation de l'asthme, des bronchites chroniques et une sensibilisation aux infections respiratoires. La réaction avec l'eau produit de l'acide sulfurique, principal composant des pluies acides à l'origine de phénomènes de déforestation.

L'industrie (80% des émissions) émet du dioxyde de soufre, essentiellement du fait de ses procédés chimiques et de ses consommations de combustibles fossiles sulfurés.

Le secteur **résidentiel** émet 12% du dioxyde de soufre et le tertiaire 4%. Cela est dû à l'utilisation de fioul domestique pour le chauffage, et dans une bien moindre mesure à la combustion du bois-énergie.

Les **transports** (2% des émissions) émettent du dioxyde de soufre lors de la combustion de carburants sulfurés.

Les concentrations ne font pas l'objet de cartographie.



Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 2,5 µm (PM2.5)

Selon leur granulométrie (taille), les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire. Les particules les plus fines (taille inférieure à 2,5 µm) pénètrent facilement dans les voies respiratoires jusqu'aux alvéoles pulmonaires où elles se déposent et peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures. Elles peuvent donc altérer la fonction respiratoire des personnes sensibles (enfants, personnes âgées, asthmatiques). De plus, elles peuvent transporter des composés cancérigènes absorbés sur leur surface jusque dans les poumons.

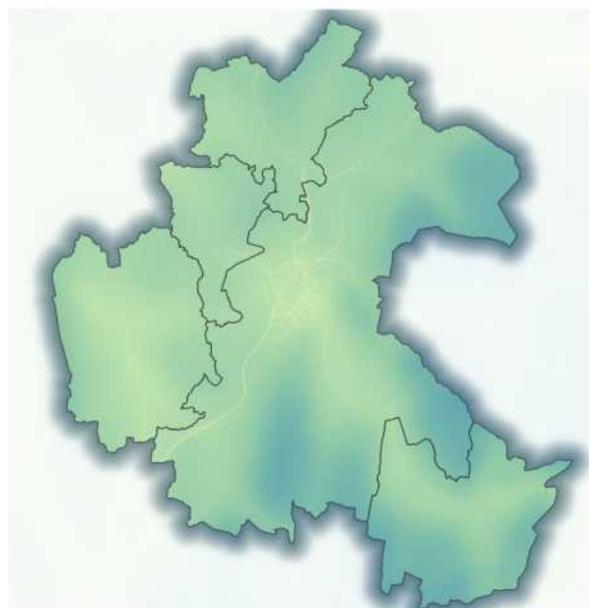
Dans le secteur **résidentiel** (65% des émissions), les émissions sont dues à la combustion de bois-énergie dans de mauvaises conditions (trop humides, foyers ouverts...).

Dans les **transports routiers** (16% des émissions de PM2.5), les émissions proviennent des carburants, mais aussi de l'usure des pneus et des freins.

Dans le **secteur industriel**, les émissions (11% du total) sont principalement issues des activités des carrières, cimenteries, fonderies ou encore des chantiers BTP.

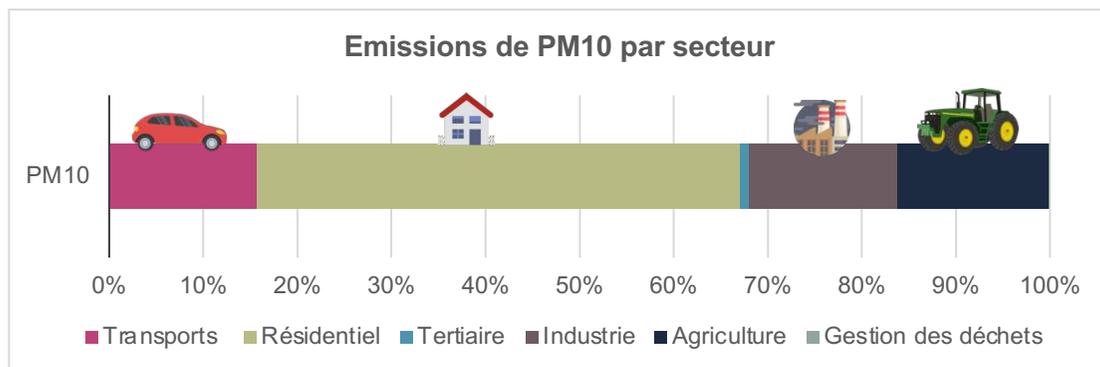
Pour **l'agriculture** (7%), au-delà de la combustion d'énergie fossile, l'élevage émet des particules de type PM2.5, au travers du lisier et du fumier des bêtes. Les fumiers et lisiers les plus émetteurs de PM2.5 sont ceux des vaches laitières, puis des autres bovins, puis des chevaux, mules, ânes.

Le territoire est exposé près des grands axes routiers et des zones urbaines.



Moyenne annuelle PM2.5 (µg/m³)



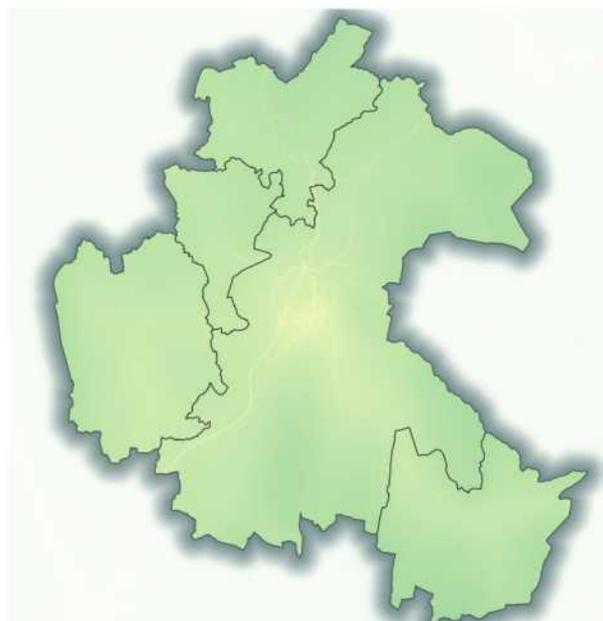


Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 µm (PM10)

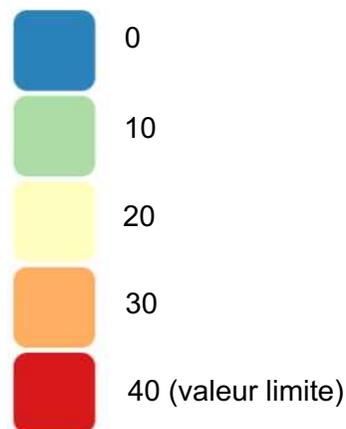
Les plus grosses particules sont retenues par les voies aériennes supérieures de l'arbre pulmonaire. Elles peuvent être à l'origine d'inflammations, et de l'aggravation de l'état de santé des personnes atteintes de maladies cardiaques et pulmonaires. Les effets de salissure des bâtiments et des monuments sont les atteintes à l'environnement les plus visibles. Le coût économique induit par leur remise en état est considérable : au niveau européen, le chiffrage des dégâts provoqués sur le bâti serait de l'ordre de 9 milliards d'euros par an.

Dans le premier secteur émetteur, **le résidentiel** (51% des émissions), les émissions de PM10 sont liées au chauffage au bois : les émissions sont importantes pour les installations peu performantes comme les cheminées ouvertes et les anciens modèles de cheminées à foyers fermés (inserts) et de poêles à bois, mais aussi pour des combustions dans des conditions trop humides. Les émissions des particules les plus grossières sont aussi marquées par les **activités agricoles** (16% des émissions) : le travail du sol (labour, chisel, disques), et les pratiques liées aux récoltes (semis, plantation, moisson, arrachages, pressage...). L'élevage, avec le lisier et le fumier des bêtes, émet aussi des PM10.

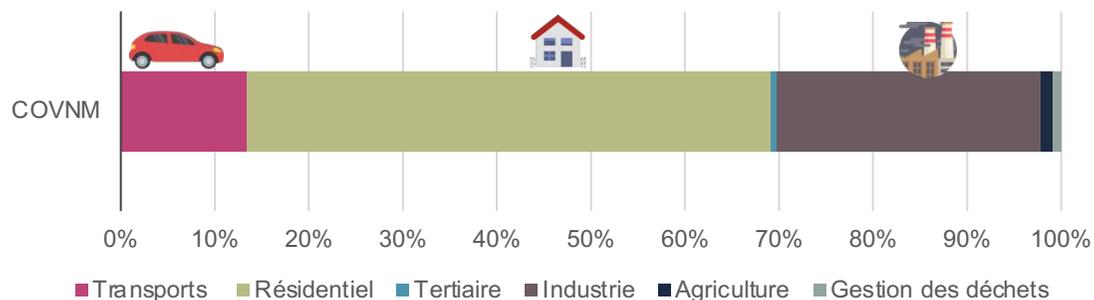
Dans **l'industrie** (16%), les émissions de PM10 sont majoritairement liées à des procédés industriels et non à la combustion d'énergie. Dans le **transport routier**, (16% des émissions de PM10), les émissions proviennent de la combustion des carburants et de l'usure des pneus et des freins.



Moyenne annuelle PM10 (µg/m³)



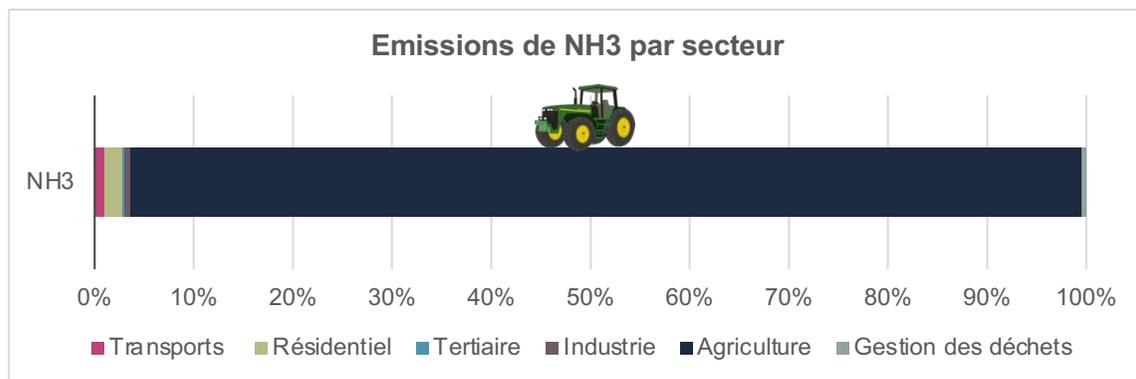
Emissions de COVNM par secteur



Les COVNM, des polluants principalement issus du résidentiel

Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) sont des précurseurs, avec les oxydes d'azote, de l'ozone (O₃). Leur caractère volatil leur permet de se propager plus ou moins loin de leur lieu d'émission. Ils peuvent donc avoir des impacts directs et indirects. Les effets sur la santé des COVNM sont divers, ils peuvent provoquer une simple gêne olfactive, des irritations des voies respiratoires ou des troubles neuropsychiques. Les organes cibles des COVNM sont principalement les yeux, la peau, le système respiratoire et le système nerveux central. Certains présentent également un effet toxique pour le foie, la circulation sanguine, les reins et le système cardiovasculaire.

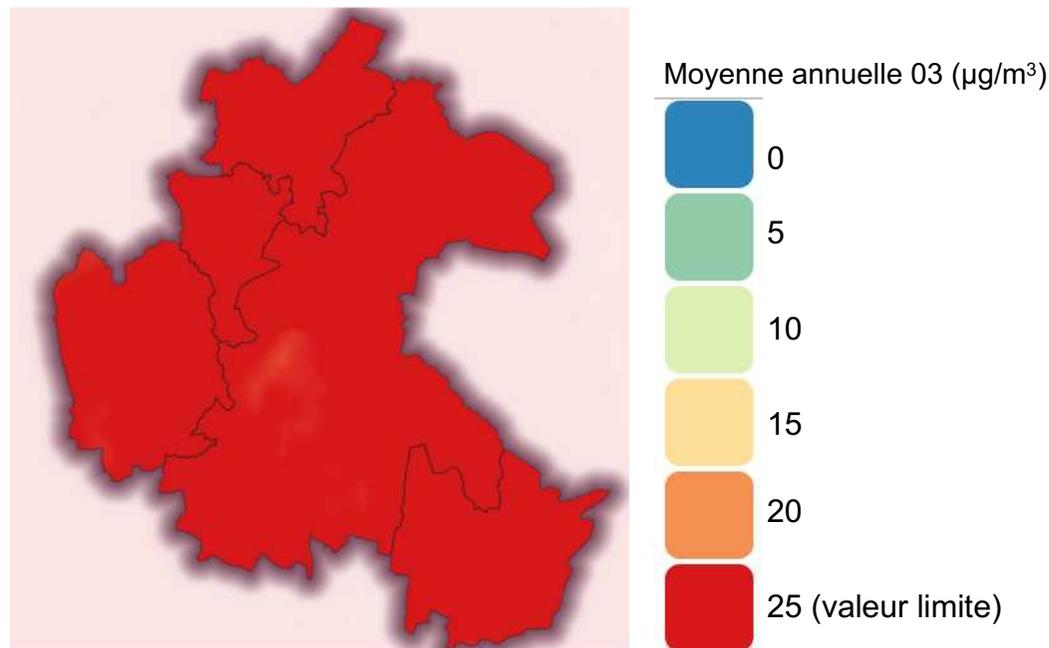
Ce sont des polluants de compositions chimiques variées avec des sources d'émissions multiples. Les sources anthropiques (liées aux activités humaines) sont principalement marquées par la combustion (chaudière biomasse du résidentiel, carburants) et l'usage de solvants (procédés industriels ou usages domestiques).



L'ammoniac, polluant des eaux et des sols, issu des engrais agricoles et de l'épandage

L'ammoniac (NH₃) inhalé est toxique au-delà d'un certain seuil. Les quantités d'ammoniac rejetées dans l'atmosphère en font l'un des principaux responsables de l'acidification de l'eau et des sols, ainsi qu'un facteur favorisant les pluies acides. Par ailleurs, il s'agit de l'un des principaux précurseurs de particules fines dont les effets sanitaires négatifs sont largement démontrés.

Le principal émetteur de NH₃ est le secteur de **l'agriculture**. En 2018, ce secteur représentait 96% des émissions. Les émissions proviennent de l'hydrolyse de l'urée produite par les animaux d'élevage (urine, lisiers), au champ, dans les bâtiments d'élevage, lors de l'épandage ou du stockage du lisier, et de la fertilisation avec des engrais à base d'ammoniac qui conduit à des pertes de NH₃ gazeux dans l'atmosphère.



L'ozone, un polluant créé par d'autres polluants émis sur le territoire

La pollution de l'air photochimique est la pollution issue des transformations chimiques favorisées par le rayonnement solaire. L'indicateur de cette pollution mesuré par l'observatoire est le polluant ozone (O₃). Les précurseurs sont en particulier les oxydes d'azote (NO_x, dont le NO₂) et les composés organiques volatils (COV). Un cas extrême de la pollution photochimique (ou photo-oxydante) est le smog photochimique (léger brouillard observable au-dessus des villes les jours d'été très ensoleillés).

L'ozone contribue à l'effet de serre, il est néfaste pour les écosystèmes et cultures agricoles (baisse des rendements allant jusqu'à 10%). Chez l'Humain, il provoque des irritations oculaires, des troubles respiratoires surtout chez les enfants et les asthmatiques.

L'ozone étant un polluant secondaire (issu de polluants primaires), on ne peut estimer ses émissions, mais on peut mesurer sa concentration. Aucune station de mesure n'existe cependant sur le territoire.

A partir de simulations réalisées par l'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes sur l'année 2018, il ressort que l'exposition de la population a dépassé le seuil de protection de la santé, soit plus de 25 jours dans l'année au dessus de la valeur cible (concentration en O₃ > 120 $\mu\text{m}/\text{m}^3$ pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h).

EIE – Polluants atmosphériques

| | COVNM | NH3 | NOx | PM10 | PM2.5 | SOx |
|---------------------|-------|------|------|------|-------|------|
| Variation 2005-2018 | -46% | 0% | -48% | -32% | -37% | -64% |
| PREPA 2020 | -43% | -4% | -50% | | -27% | -55% |
| PREPA 2025 | -47% | -8% | -60% | | -42% | -66% |
| PREPA 2030 | -52% | -13% | -69% | | -57% | -77% |

Une baisse loin des objectifs

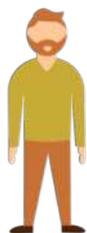
Le tableau compare les objectifs de réduction fixés par le PREPA par rapport à 2005 avec les réductions qu'il y a eu jusqu'à 2018 du territoire. Il en ressort que les échéances pour 2020 étant presque terminées en 2018, le territoire du SCOT ne rentre pas dans les exigences réglementaires pour les NOx et le NH3.

Les secteurs du résidentiel, du transport et de l'agriculture (pour l'ammoniac) sont les principaux émetteurs de ces polluants. Des enjeux prioritaires qui vont nécessiter des actions spécifiques de réduction des polluants atmosphériques par la suite concernant ces domaines.

Concernant les objectifs 2025, les exigences réglementaires sont quasi atteintes pour les COVNM. Pour les autres polluants, des efforts importants sont encore à fournir.

C'est notamment en travaillant sur des axes similaires aux émissions de GES, que le SCOT doit pouvoir permettre de réduire les enjeux de qualité de l'air et de protéger les populations en s'orientant sur les exigences réglementaires.

Coûts économiques et sanitaires



Par habitant

1200 €/an



Total

330 Millions €/an

La qualité de l'air un défi sanitaire et économique

La pollution de l'air entraîne des coûts sanitaires :

- système de santé,
- absentéisme,
- perte de productivité,
- mortalité et morbidité,

et des coûts économiques et financiers :

- baisse des rendements agricoles et forestiers,
- dégradation du bâti et coût des réfections,
- dépenses de prévention,
- de surveillance et de recherche,
- dégradation des écosystèmes et pertes de biodiversité,
- nuisances psychologiques,
- olfactives ou esthétiques.

En se basant sur le rapport n°610 de la commission d'enquête du Sénat sur l'impact économique et financier de la pollution de l'air en France (juillet 2015), on peut estimer ces coûts : ramené au nombre d'habitants sur le territoire, **le coût de l'inaction pourrait s'élever à 330 millions d'euros par an, soit 1200€/habitant par an.**



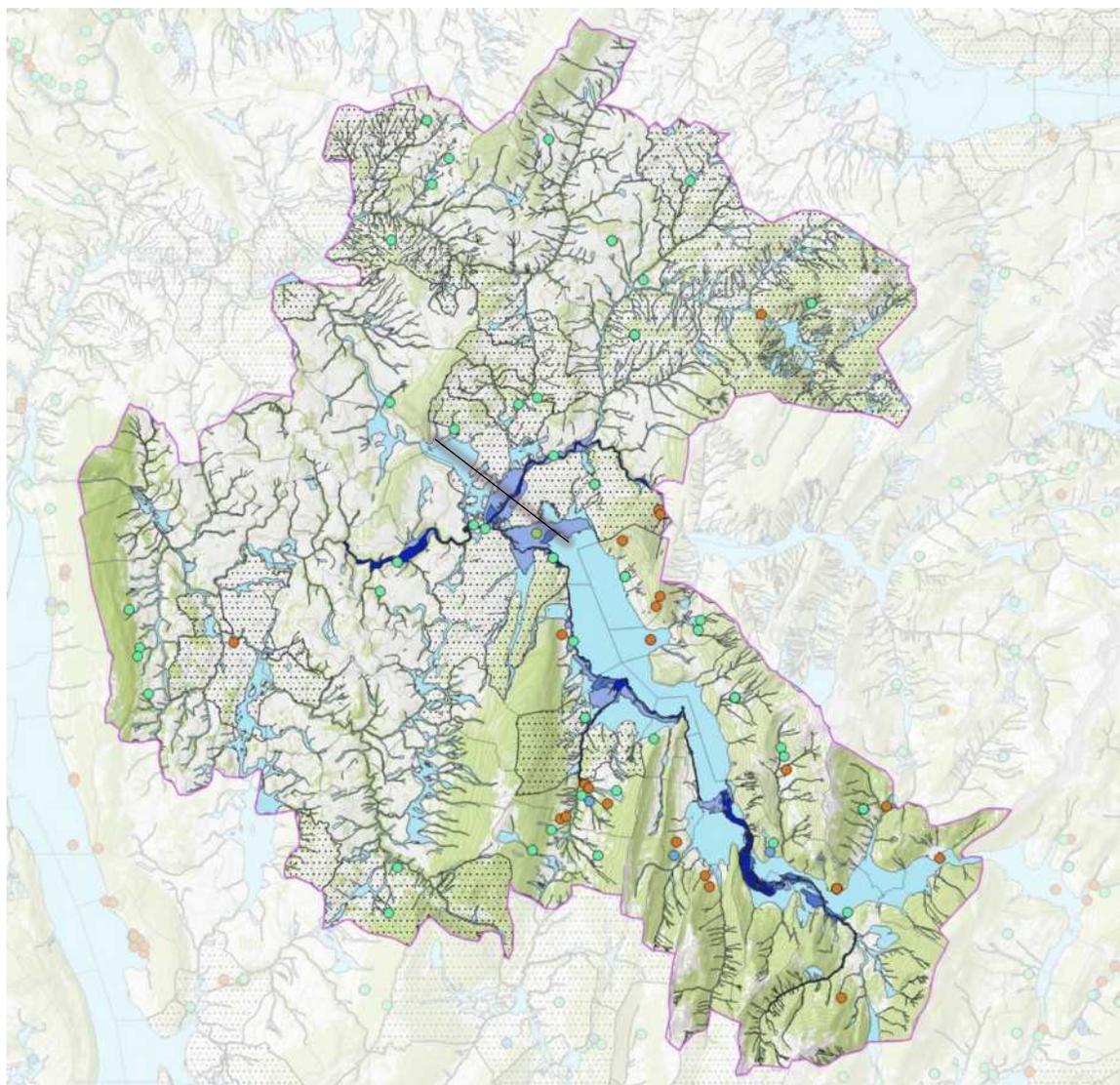
Un territoire vulnérable, à la croisée de nombreux aléas naturels et anthropiques

Le bassin annécien est soumis à de nombreux risques et nuisances, qui influent sur ses possibilités et modes de développement. Le changement climatique est, de plus, susceptible de majorer l'intensité et donc l'impact des aléas naturels tels que les mouvements de terrain (dus au mouvement de retrait-gonflement des argiles), les coulées de neige humide ou encore les inondations. De nouveaux risques émergent également, à l'image des feux de forêts : de plus en plus fréquents, ils résultent de la hausse des températures et de la baisse des précipitations.

Il en découlerait une vulnérabilité plus importante du territoire et de ses habitants aux risques majeurs qui existent (et existeront) dans le bassin annécien. En effet, ceux-ci pourraient causer la destruction d'infrastructures essentielles (réseaux de transport, équipements publics), avoir de forts impacts économiques sur les activités agricoles, industrielles et tertiaires du bassin, mais aussi des impacts sanitaires (surmortalité lors des périodes chaudes, maladies cardio-vasculaires et respiratoires, allergies accrues...). Les périodes touristiques représentent des moments de risque accru en raison de l'afflux de populations et de précipitations moindres.

En somme, la prise en compte et l'adaptation à ces risques et nuisances constituent des axes de réflexion primordiaux pour le territoire d'étude, qui se trouve à la fois dans un contexte contraint, sous tension et très attractif.

Carte de synthèse des risques naturels du bassin annécien (DDT74, DREAL AURA, atopia)



Une exposition du territoire à une diversité de risques naturels

Le périmètre du SCoT du bassin annécien est soumis à des risques naturels de différentes natures que l'on retrouve ci-contre :

- Inondations et crues torrentielles ;
- Érosion des berges liée à des escarpements (par exemple à Talloires ou à Menthon-Saint-Bernard),
- Chute de blocs, glissements de terrain, notamment sur le réseau routier départemental ;
- Risques liés à la sismicité locale (créée par un effet de site topographique), autour de la bande d'incertitude de la rupture de faille du Vuache ;
- Risque de feux de forêt.

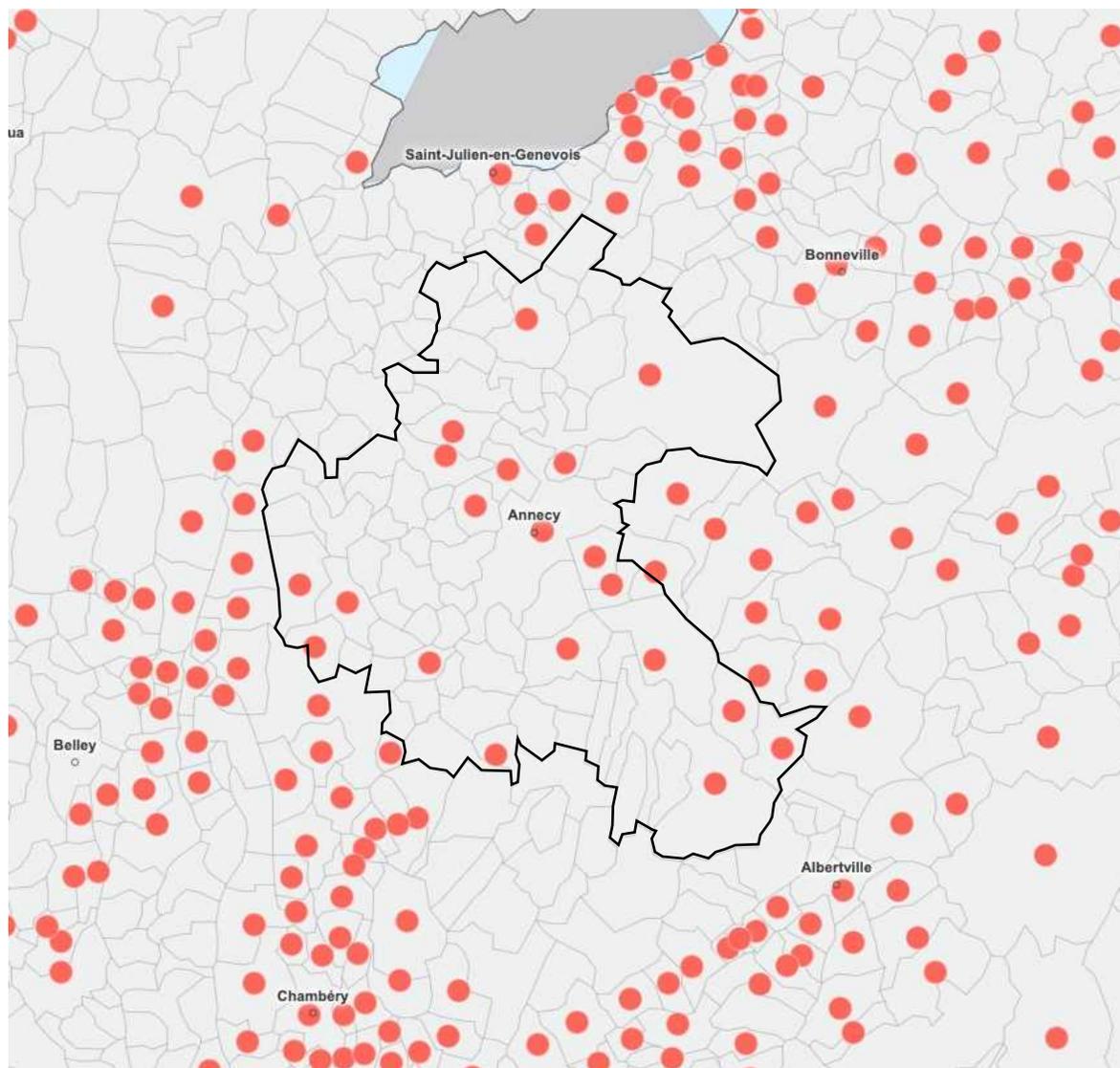
Territoires à risque d'inondation

- Enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP)
- Commune concernée
- Zone inondée scénario fort
- Zone inondée scénario moyen
- Zone inondée scénario faible
- Commune avec atlas des zones inondables

Autres risques

- Chute de blocs / Écoulement
- Coulée
- Effondrement / Affaissement
- Érosion de berges
- Glissement de terrain
- Rupture de faille du Vuache

Communes couvertes par un Plan de prévention des risques naturels - PPRN (Géoclip, atopia)



Un territoire impliqué dans la prévention des risques naturels

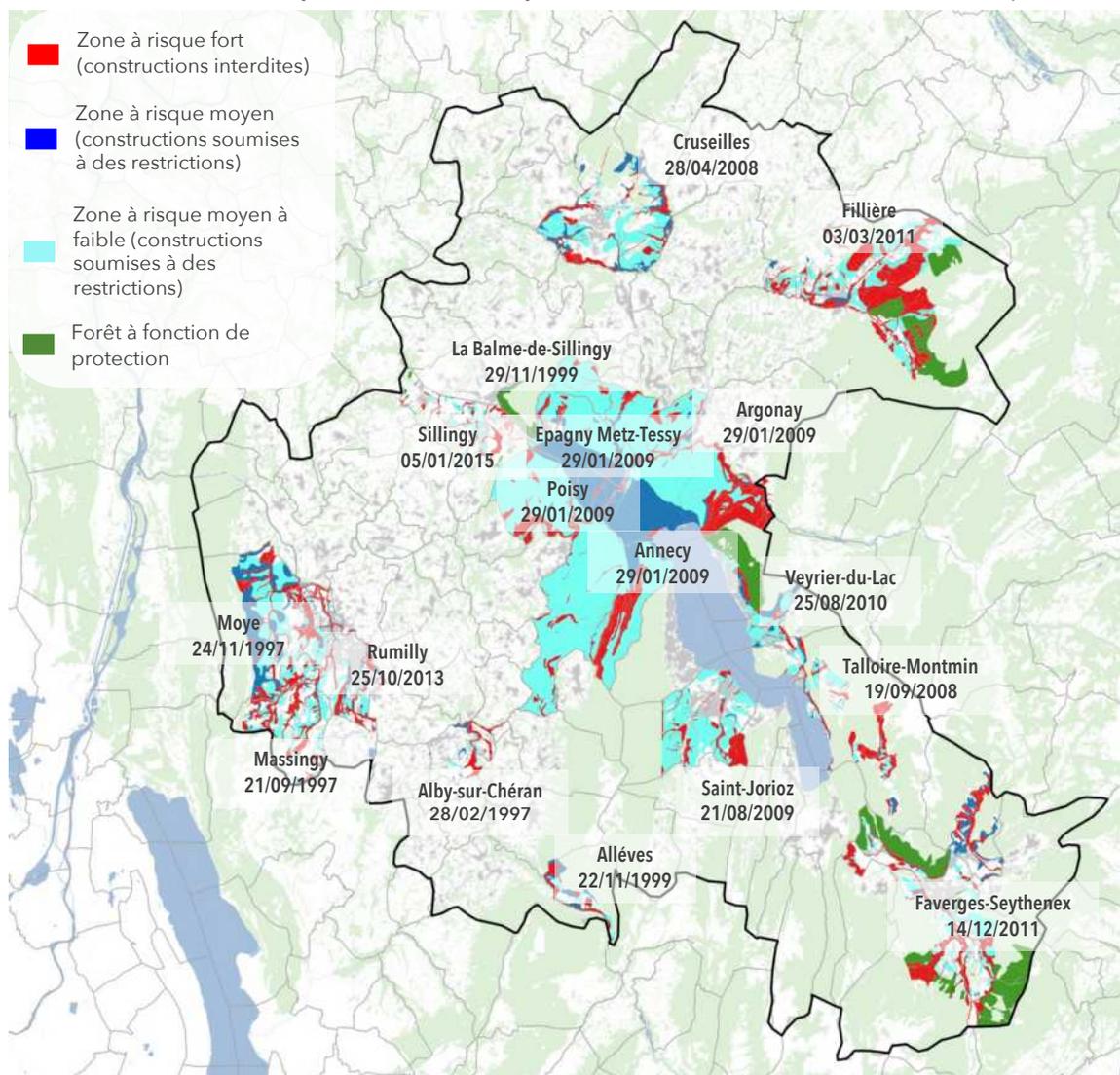
Afin de pallier les risques naturels précités (inondations, mouvements de terrain, tremblements de terre, etc.), certaines communes dans le périmètre du SCoT du bassin annécien se sont dotées d'un Plan de prévention des risques naturels - ou PPRN - témoignant de la prégnance d'aléas naturels dans le bassin.

Le Cerema définit le PPRN comme suit : il s'agit d'un « document de planification qui régit l'utilisation des sols en fonction des risques naturels prévisibles auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions, en passant par des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. »

Les communes de l'agglomération d'Annecy, de Fillière, de Cruseilles, de Rumilly, de Moye, de Faverges-Seythenex ou encore de Val-de-Chaise ont élaboré un PPRN.

En comparaison des espaces entourant la zone d'étude, notamment à la frontière suisse ou aux abords de Belley, Chambéry et Albertville, caractérisés par un environnement montagnard très structurant, le bassin annécien compte assez peu de PPRN.

Détail des Plans de prévention des risques naturels sur le territoire (DDT 74, atopia)



Zoom sur les PPRN locaux, outils de proximité de gestion des risques

Le territoire du bassin annécien est particulièrement exposé aux risques naturels dans la mesure où 19 communes sont soumises à un Plan de Prévention des Risques Naturels (et un PPRN est en élaboration à Val-de-Chaise).

Le PPRN prend en compte l'ensemble des risques naturels. Dans le cas du bassin annécien, les PPRN couvrent les risques suivants : inondations, séismes, mouvements de terrain.

Les objectifs d'un PPRN sont de :

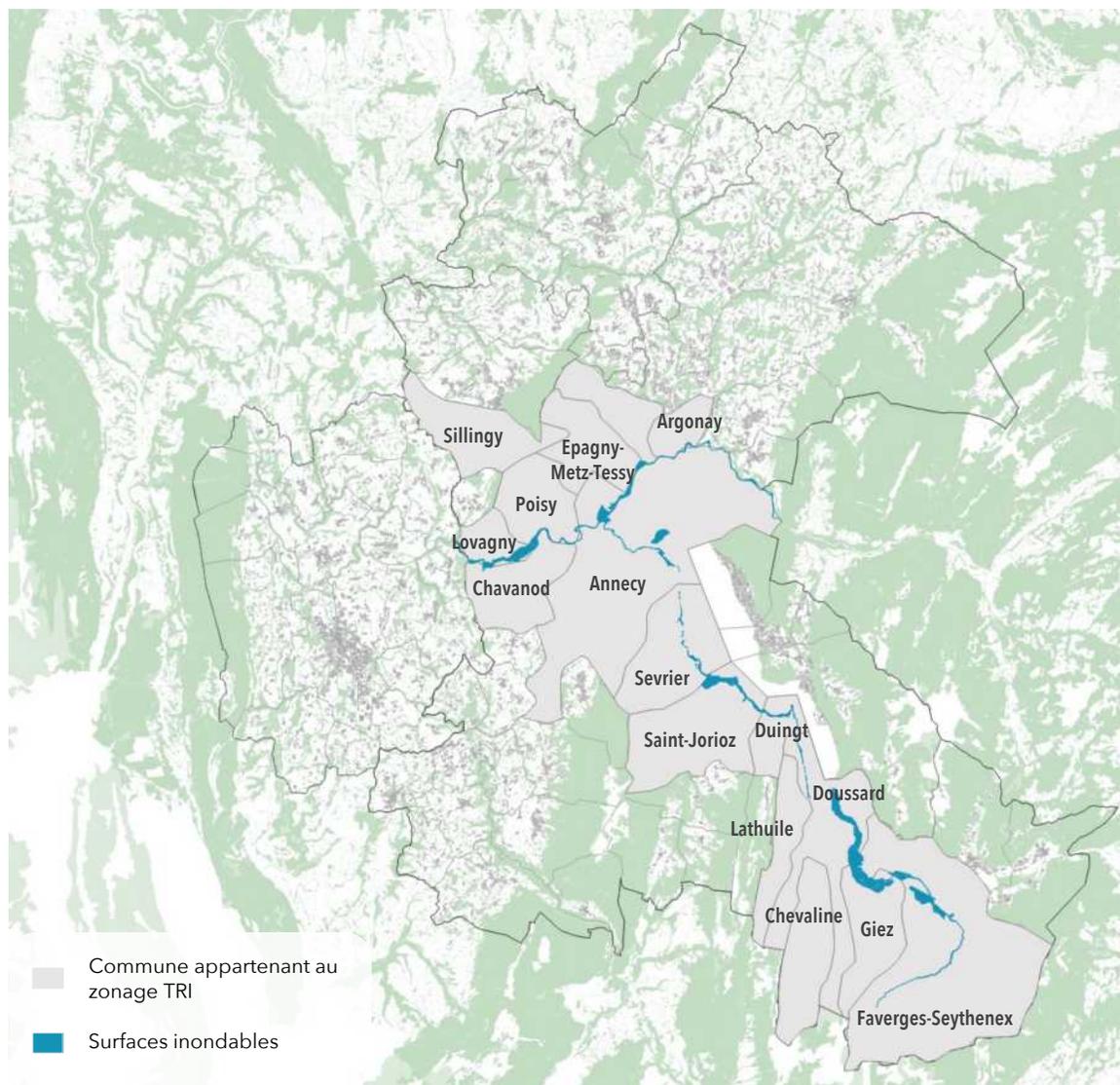
- Améliorer la sécurité des personnes exposées à un risque ;
- Limiter les dommages aux personnes, aux biens et aux activités soumis à un risque.

En fonction de l'intensité de l'aléa et des enjeux présents, un zonage réglementaire est établi en fonction de l'intensité du risque :

- Zone à risque fort : constructions interdites
- Zone à risque moyen : constructions soumises à des restrictions
- Zone à risque faible : constructions soumises à des restrictions

Le PPRN est une Servitude d'Utilité Publique. De ce fait, le SCoT du bassin annécien doit établir un rapport de conformité avec ce dernier.

Territoires à risques importants d'inondation (TRI) d'Annecy (DDT 74, atopia)



Un territoire exposé au risque inondation / crues torrentielles

Le bassin annécien est composé d'un zonage Territoires à risques importants d'inondation (TRI). Cet outil cartographique est issu de la Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations.

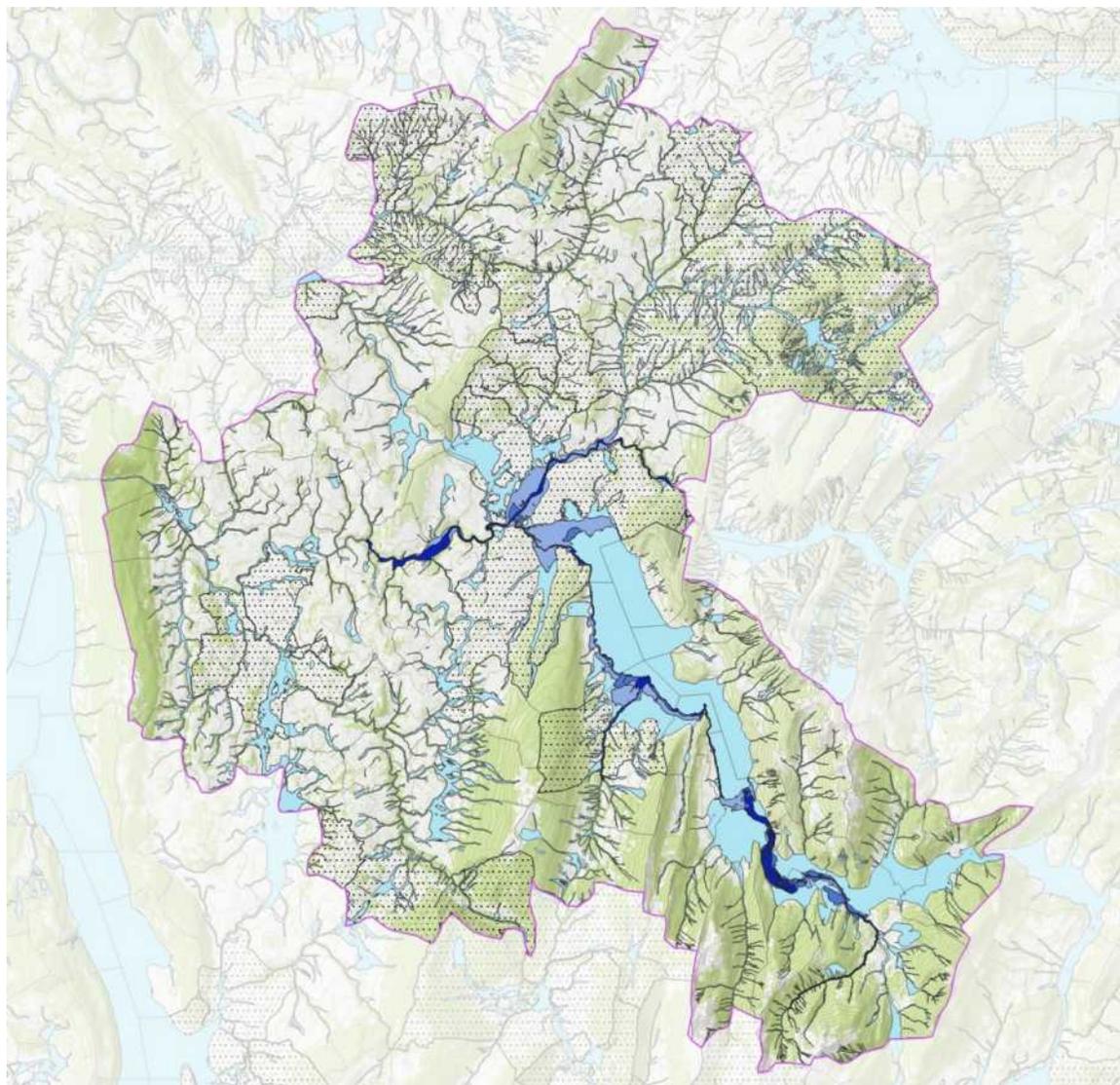
Ce zonage a pour but de fixer un cadre d'évaluation et de gestion des risques inondations. Elle vise à réduire les conséquences négatives sur l'environnement, la santé humaine, l'activité économique et le patrimoine culturel associées aux différents types d'inondations sur le territoire.

Le TRI d'Annecy comprend 15 communes et établit une cartographie des phénomènes d'inondation pour les débordements des cours ou plans d'eau suivants :

- Lac d'Annecy et le Thiou ;
- Le Fier ;
- Le Laudon ;
- L'Eau Morte et le Saint Ruph.

Les objectifs spécifiques du TRI d'Annecy sont de rendre les surfaces à risque plus résilientes, de créer une gouvernance à l'échelle du TRI et d'améliorer les connaissances du risque. Un enjeu, soulevé dans le Plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 du Bassin Rhône-Méditerranée, serait d'élargir le périmètre de la stratégie locale de gestion des risques, afin d'en avoir une approche plus intégrée.

Zones inondables du bassin annécien (*Géorisques, atopia*)



Focus sur les risques d'inondation à l'échelle locale

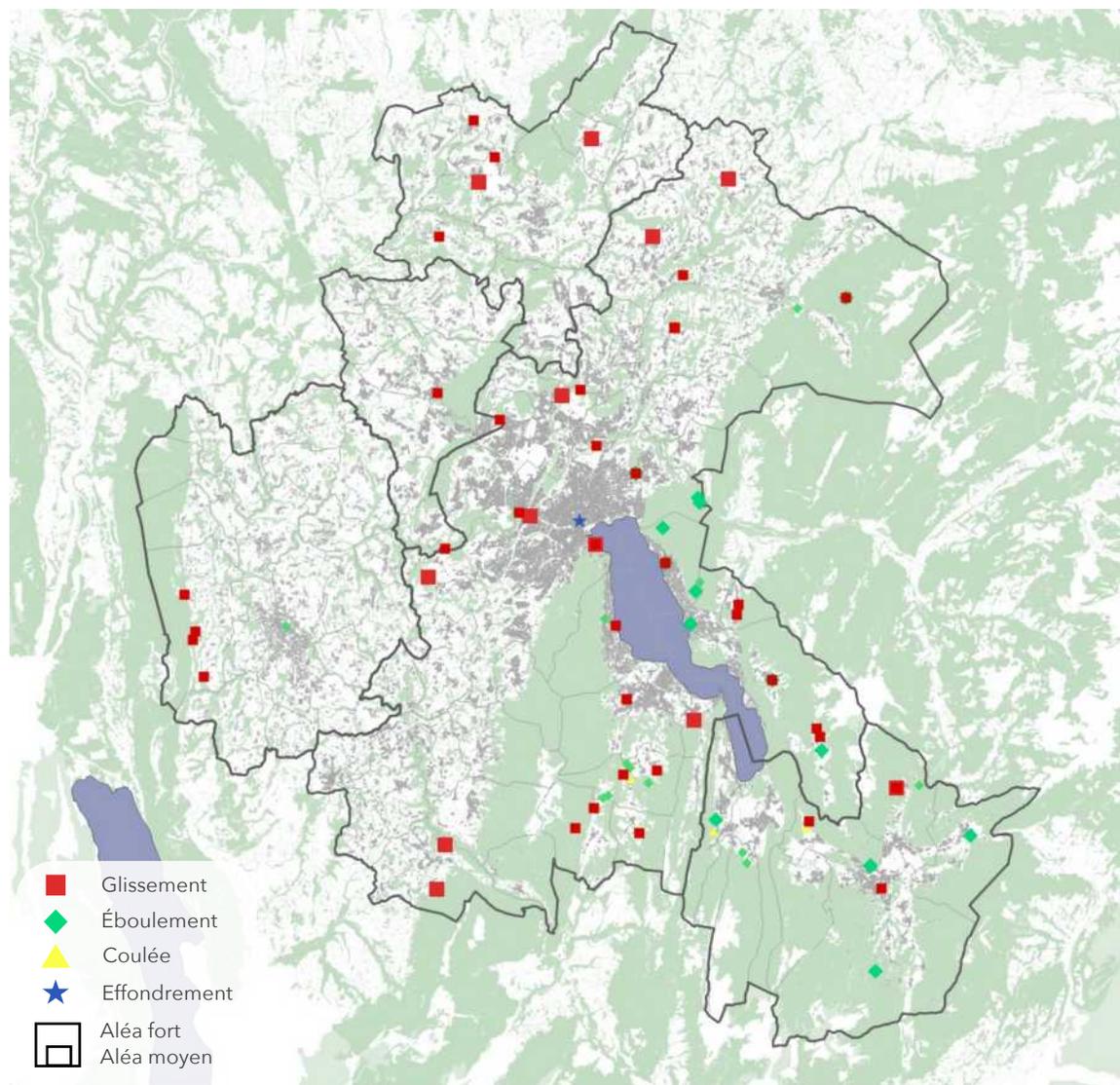
Depuis le 1^{er} janvier 2018, les intercommunalités du SCoT du bassin annécien ont en charge la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), compétence qu'elles partagent avec certains syndicats mixtes du territoire dont le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) ou encore le Syndicat Mixte Interdépartemental d'aménagement du Chéran (SMIAC).

Un autre outil de gestion, de préservation, de valorisation et de protection des inondations dans les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) est le Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy, animé par le SILA depuis 2017. Il couvre une grande partie du territoire du SCoT. Des études et des travaux sont prévus sur 7 ans, entre 2017 et 2023, afin de mieux connaître ces milieux.

Territoires à risque d'inondation

-  Enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP)
-  Commune concernée
-  Zone inondée scénario fort
-  Zone inondée scénario moyen
-  Zone inondée scénario faible
-  Commune avec atlas des zones inondables

Mouvements de terrain présents sur le bassin annécien (DDT 74, atopia)



Des mouvements de terrain répartis sur la quasi-totalité du territoire

Le bassin annécien est touché par plusieurs types de mouvements de terrain. Si ces risques ne présentent pas de danger direct pour les populations, ils peuvent toutefois causer d'importants dégâts aux infrastructures et aux constructions en général.

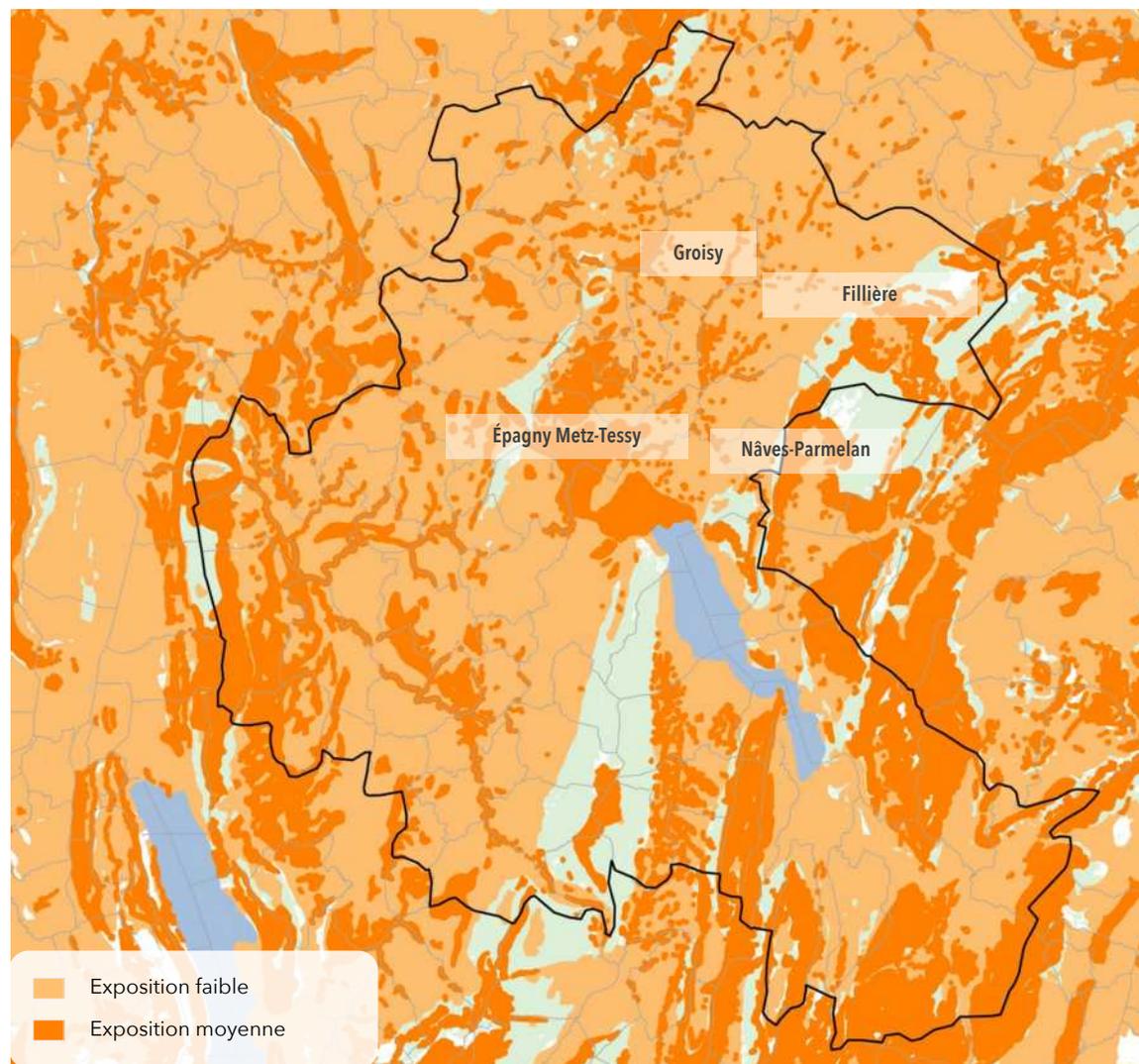
Les mouvements de terrain sont issus de phénomènes de déformation, de déplacement et de rupture du sol, que les conditions météorologiques, hydrographiques, géologiques et topographiques conditionnent, en plus des activités et établissements humains.

12 communes sont comprises dans un ou plusieurs PPR dédié au risque de mouvement de terrain : Annecy, Argonay, Alby-sur-Chéran, Allèves, Fillière, Menthon-Saint-Bernard, Épagny-Metz-Tessy, Poisy, Pringy, Saint-Jorioz, Veyrier-du-Lac et Talloires-Montmin.

Principalement classés en glissement et, dans une moindre mesure, en éboulement, ces mouvements de terrain sont disparates à l'échelle du SCoT, avec :

- De vastes zones sans risque, soit la quasi-totalité de la CC Rumilly Terre de Savoie, l'ouest du lac d'Annecy, les zones montagneuses au sud du lac ;
- De nombreuses zones à risque fort, dans l'agglomération d'Annecy et au nord de celle-ci, en plus des vallées donnant sur le lac.

Zones de retrait et gonflement d'argile (*Géorisques, atopia*)



Un risque structurant de retrait et gonflement d'argile

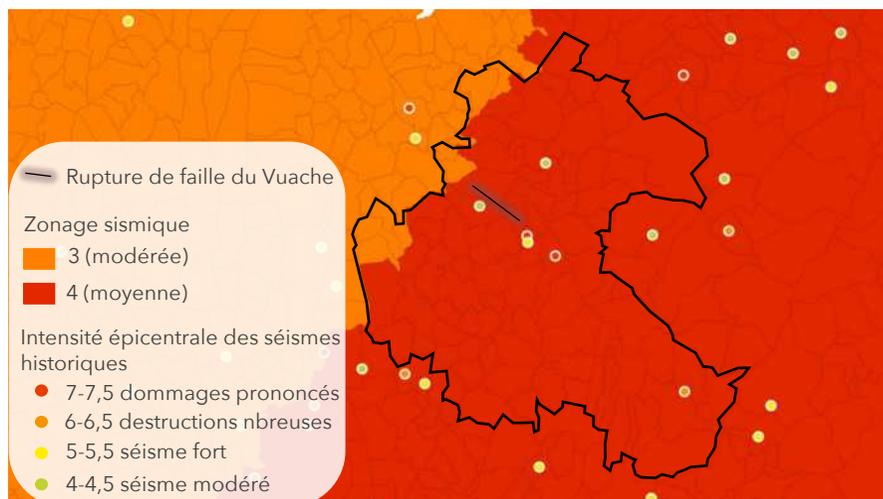
À l'échelle régionale, une étude du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a cartographié les zones d'aléa faible, moyen et fort de retrait - gonflement d'argile : 3% du territoire se situe en zone d'aléa moyen et 38% en zone de faible aléa.

Quand l'eau s'infiltre dans un sol argileux, celui-ci « gonfle » ; à l'inverse, en période sèche, l'argile se rétracte. Ce mouvement peut occasionner des dégâts plus ou moins importants sur les bâtiments (fissures, décolllement de bâtiments annexes, désencastrement de la charpente, etc.) et peut donc engendrer des coûts de reconstruction ou de rénovation. Ce risque affecte particulièrement les maisons individuelles, en raison de la superficialité de leurs fondations.

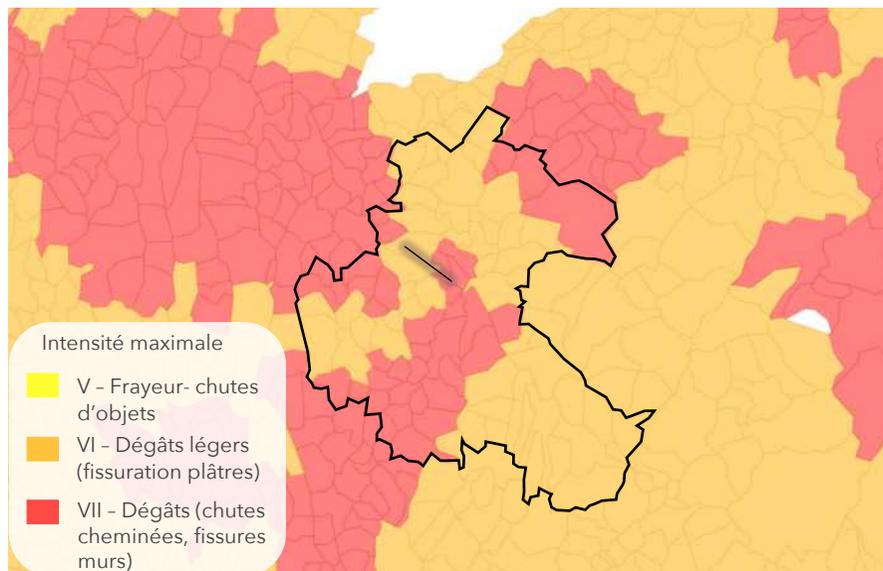
On constate que le territoire du SCoT du bassin annécien comporte des espaces urbanisés assez vastes en zone d'aléa moyen. C'est le cas d'une grande partie de l'agglomération d'Annecy, de l'ouest de la CC Rumilly Terre de Savoie (Lornay, Moye, etc.) et de vastes espaces au sud-est du lac d'Annecy. Par ailleurs, 4 communes de la CC du Grand Annecy ont été concernées par un arrêt de catastrophe naturelle. Il s'agit de Metz-Tessy et Fillière en 2003 et de Nâves-Parmelan et Groisy en 2018.

Ainsi, un enjeu serait, en plus d'une meilleure connaissance de l'aléa, d'édicter des règles de construction afin de réduire la vulnérabilité du bâti dans le bassin annécien, d'autant plus que la dynamique constructive y est forte.

Sismicité du territoire (DDT 74, Géorisques, atopia)



Intensité maximale potentiellement ressenties des séismes historiques (DDT74, Géorisques, atopia)



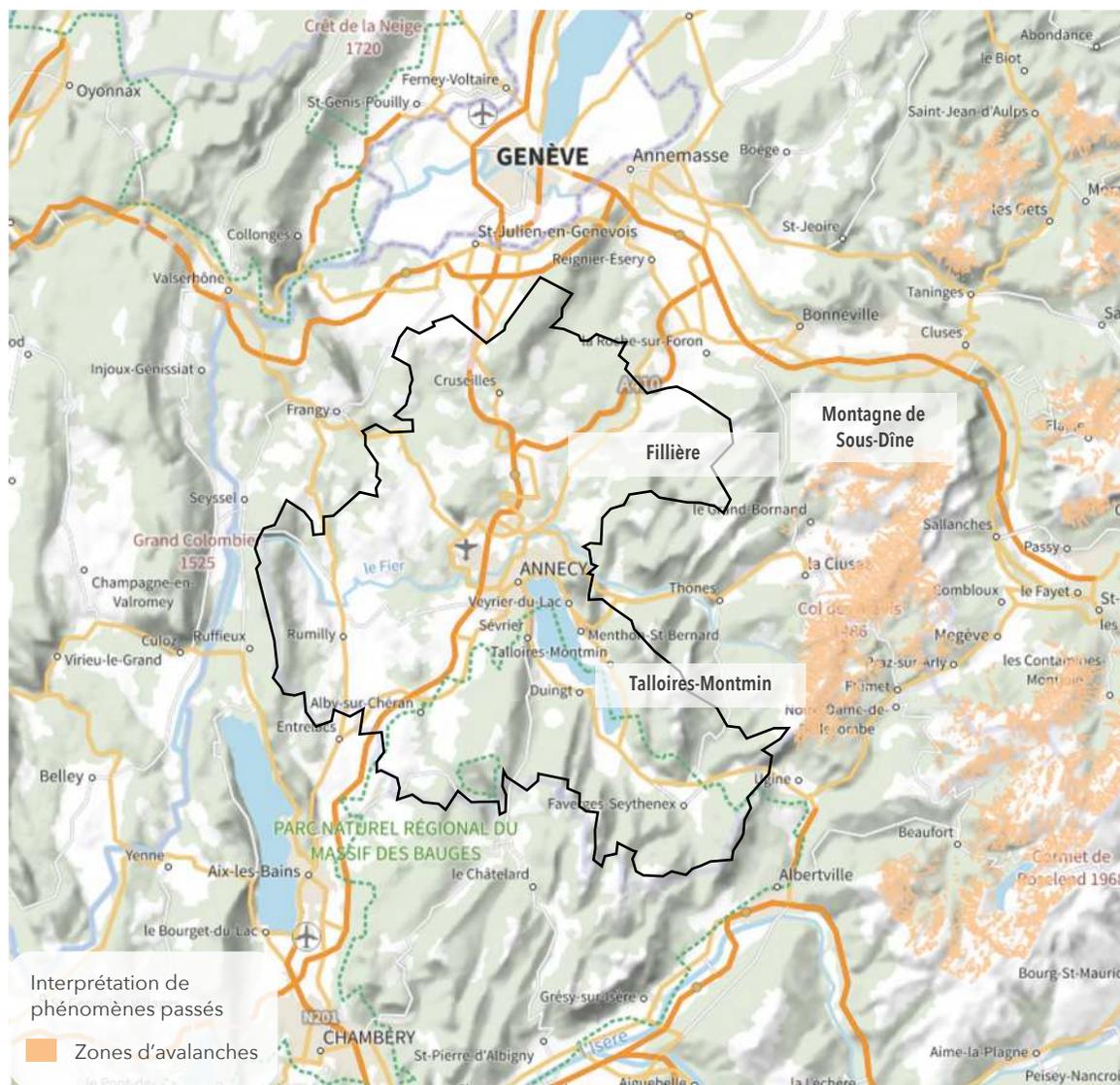
Un territoire très exposé au risque sismique

La Haute-Savoie est fortement concernée par le risque sismique en raison de la présence de plusieurs failles plus ou moins actives, issues de la formation de l'arc alpin : la vallée de l'Arve et les failles de l'Aiguille Rouge, de l'Abondance et du Vuache. La bassin annécien est particulièrement concerné par la rupture de faille du Vuache (localisée en partie sur les communes de Poisy et d'Épagny-Metz-Tessy).

Introduit en France en 2011, le zonage sismique détermine cinq zones de sismicité allant de très faible (1) à forte (5). Les communes du bassin annécien appartiennent très majoritairement à la zone 4 (zone moyenne) et, dans ses marges nord-ouest, à la zone 3 (zone modérée). Le territoire a connu un séisme de magnitude 5,2 en 1996, produisant des dégâts matériels (chutes de murs et cheminées, fissures). 4 PPRN du territoire prennent ainsi en compte le risque de séisme. Ce sont les PPRN des communes d'Annecy, d'Argonay, d'Épagny-Metz-Tessy et de Poisy.

Le secteur de la construction est ici également très impacté par ce risque en raison des règles d'édification de bâti parasismique pour les constructions nouvelles et les travaux d'ampleur.

Zones à risque d'avalanche (Géorisques)



Le risque d'avalanches, à la marge dans le bassin annécien

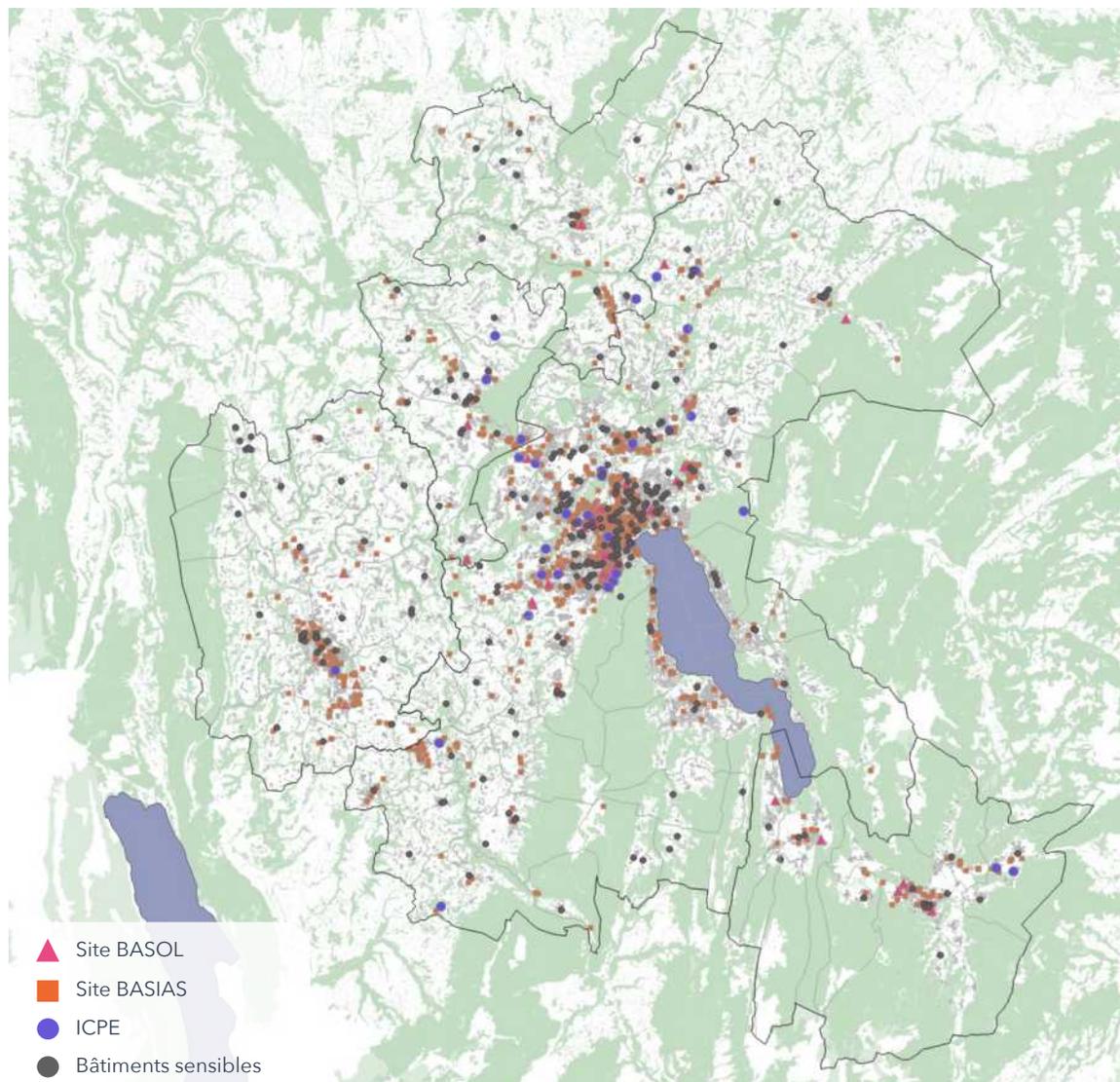
Même s'il s'agit d'un territoire alpin, le bassin annécien n'est presque pas concerné par le risque d'avalanche. Les seules communes disposant d'une PPR avalanche sont les communes de Fillières et de Talloires-Montmin.

À Talloires-Montmin, les avalanches sont récurrentes, le phénomène ne touchant toutefois que quelques hameaux composés de refuges, de chalets d'alpage ou de bâtiments agricoles. Les avalanches peuvent les affecter directement ou *via* leur souffle. La commune demeure néanmoins modérément vulnérable.

À Fillière, le risque d'avalanche n'existe que dans quelques couloirs avalancheux, dans la partie montagneuse de la Ville. Lors des précédentes occurrences de ce phénomène, des coulées neigeuses se sont notamment déversées sur la RD55 (route de montagne qui relie notamment la vallée de Thônes à Fillière), dans le Bois du Pellet. Deux avalanches ont été particulièrement impactantes pour le territoire, en 1982 et en 2005 : celles-ci ont coupé la départementale, causé la mort de 4 personnes et détruit un dispositif paravalanches. Le risque existe également sur le versant nord de la montagne de Sous-Dîne (à l'est de la commune de Fillière).

Les avalanches constituent principalement un risque pour les skieurs ou les randonnées, en hiver et au printemps.

Risques technologiques dans le périmètre du SCoT du bassin annécien (DDT74, atopia)



Un territoire marqué par son histoire et ses risques industriels

Le passé industriel du bassin annécien est notamment visible au nombre important de sites pollués potentiels ou avérés. En effet, il compte une densité de sites BASIAS (Sites Industriels et Activités de Service) et d'ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) plus grande que celles des niveaux départementaux, régionaux et nationaux.

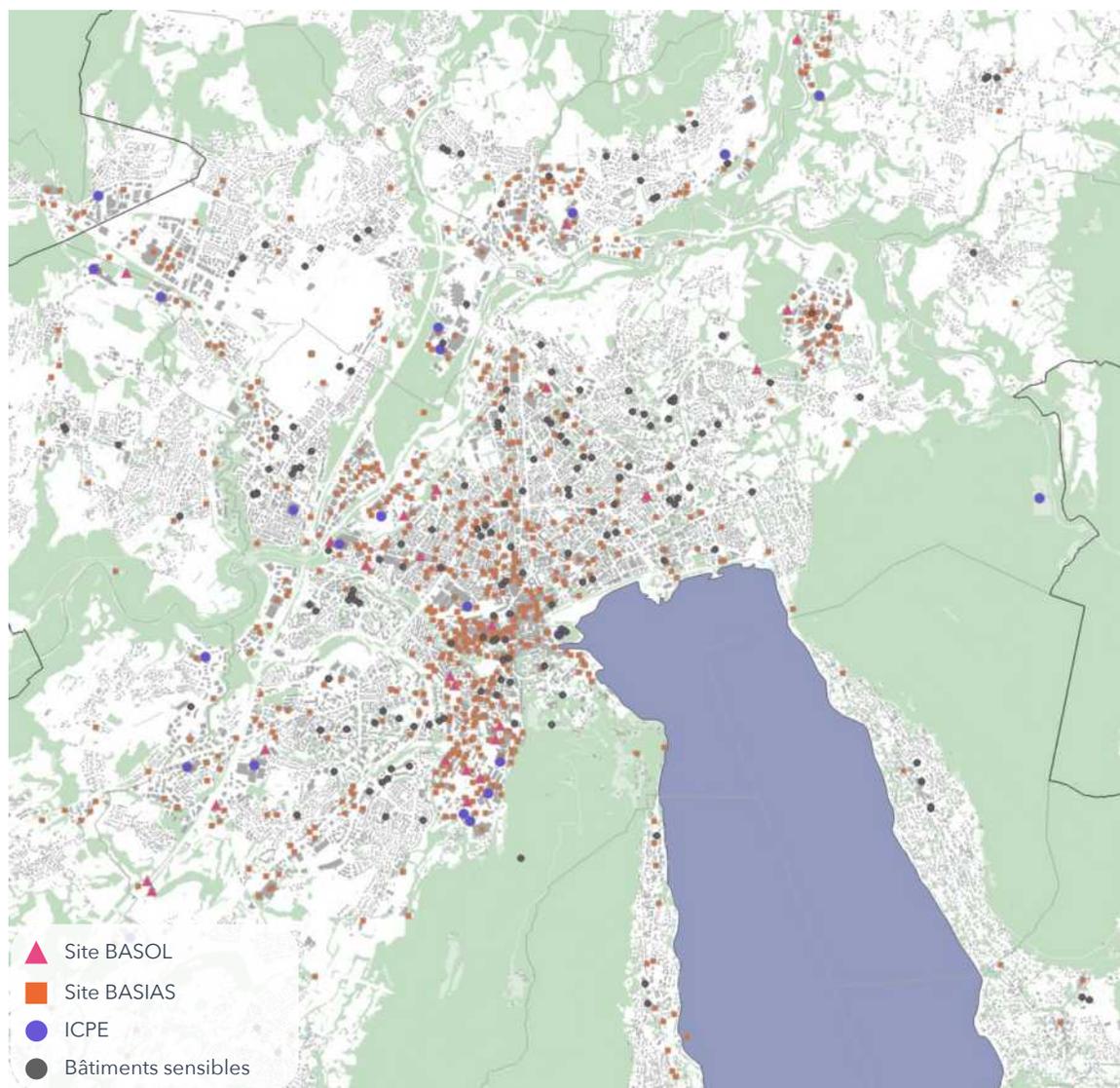
On distingue différents types de sites participant à la pollution industrielle dans le bassin annécien :

- 39 sites BASOL : sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) ;
- 1211 sites BASIAS ;
- 121 ICPE : exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

On s'aperçoit que les risques technologiques sont concentrés dans les parties les plus peuplées du territoire, à savoir l'agglomération large d'Annecy, mais aussi les villes industrielles de Faverges-Seythenex et de Rumilly. Plusieurs bâtiments sensibles (comme des établissements scolaires, médicaux ou d'accueil de personnes âgées) sont situés à proximité de sites industriels.

Dans la CC Rumilly Terre de Savoie, on compte notamment un pipeline de transport d'hydrocarbures liquides Méditerranée-Rhône (qui débouche à Vovray), une ancienne fonderie d'aluminium ou encore des dépôts Tefal.

Risques technologiques dans l'agglomération annécienne (DDT74, atopia)



Zoom sur Annecy, « épicentre » des risques technologiques

Le cœur de l'agglomération d'Annecy et les zones urbaines denses sont fortement concernées par :

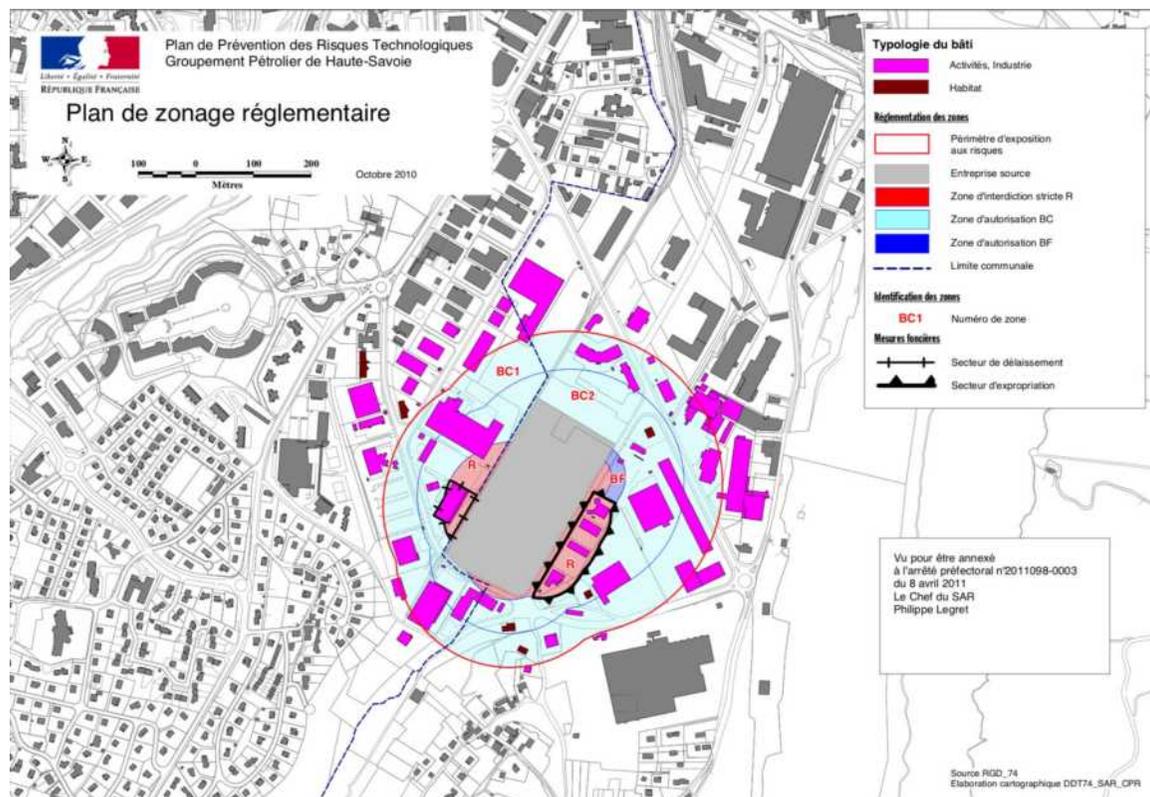
- La pollution des sols, du fait de la présence très dense d'établissements industriels historiquement ou potentiellement polluants ;
- La pollution atmosphérique, en raison de la présence de nombreuses infrastructures routières et des mobilités majoritairement carbonées dans le bassin annécien.

Dans le périmètre du SCoT, seule la commune d'Annecy dispose d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Son agglomération est la zone comptant le plus et la plus grande densité de sites pollués ou potentiellement pollués, en particulier des sites BASIAS.

En plus du Groupement Pétrolier de Haute-Savoie (cf. page suivante), Annecy compte de nombreuses industries qui pourraient altérer la qualité de ses sols et de ses eaux : des ateliers (garages, carrosserie, décolletage, serrurerie, etc.), des usines (par exemple l'ex usine Gillette ou des usines de traitement de métaux), des dépôts de ferrailles ou de peintures, des stations essence, des pressings, des imprimeries...

Annecy constitue ainsi une zone de vigilance singulière à l'échelle du bassin en matière de risques et nuisances, une problématique à prendre en compte dans les axes de développement de l'ensemble du bassin.

Plan de zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Technologiques du Groupement Pétrolier de Haute-Savoie de 2011 (DDT74)



Zoom sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques du Groupement Pétrolier de Haute-Savoie : un risque spécifique du bassin annécien

Le Groupement Pétrolier de Haute Savoie est sis dans la zone industrielle de Vovray, à l'ouest d'Annecy et à environ 2 kilomètres des rives du lac à vol d'oiseau.

Il fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques prescrit le 03 avril 2009 et approuvé le 08 avril 2011. Il s'agit de l'un des deux établissements Seveso seuil haut du territoire et est, à ce titre, classé comme risque majeur pour celui-ci.

Il s'agit d'une raffinerie et d'un dépôt des produits pétroliers. La zone couverte par ce PPRT concerne les communes d'Annecy et de Seynod.

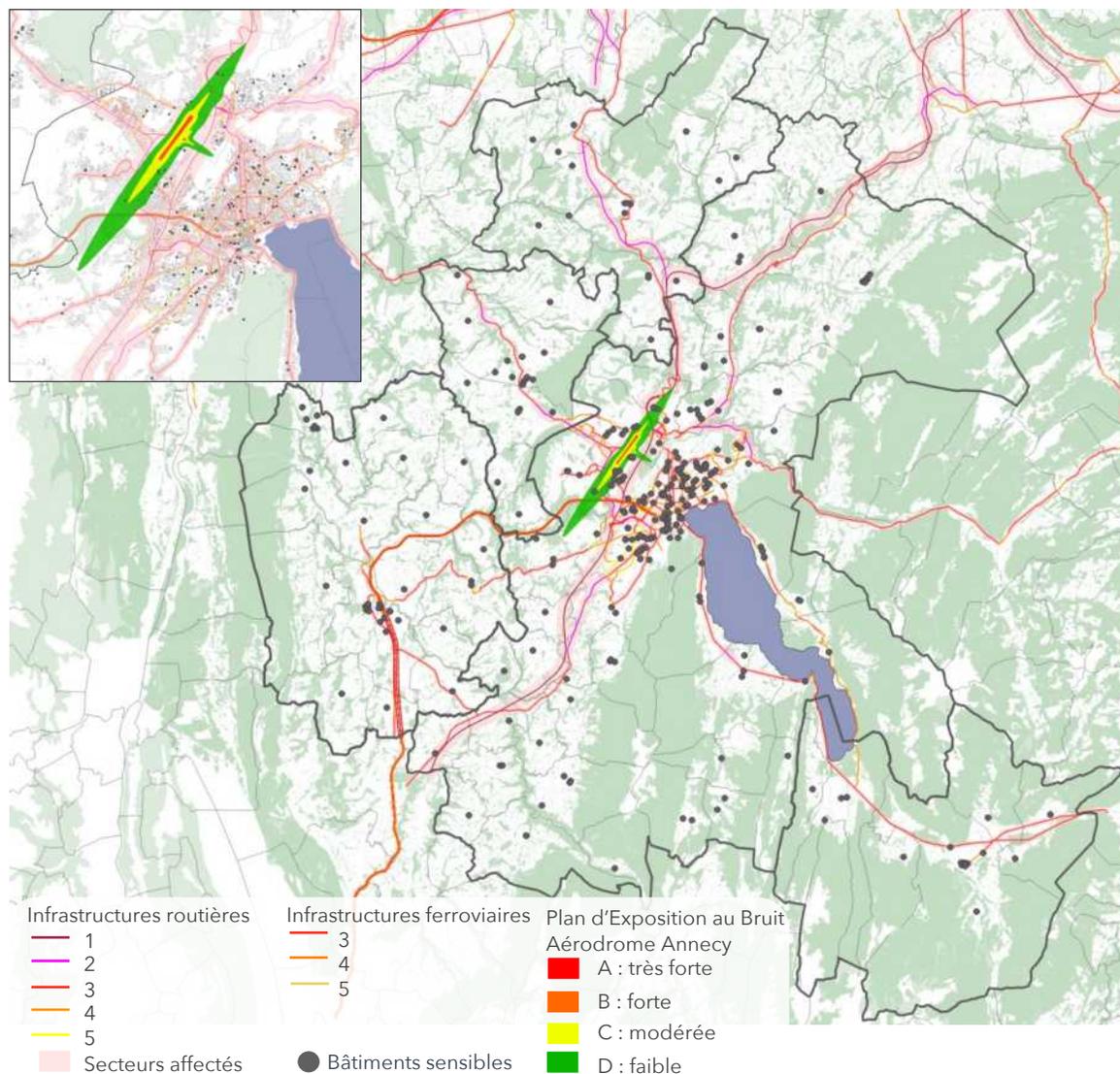
Les objectifs de ce PPRT spécifique, à travers des actions sur l'urbanisation existante et nouvelle, sont de protéger les milieux environnants et de limiter l'exposition de la population aux risques. Ainsi, ce document établit le périmètre d'exposition aux risques ainsi qu'une typologie des zones non constructibles ou soumises à autorisation.

La particularité de ce document est qu'il permet aux communes concernées d'instaurer un droit de délaissement des bâtiments (tout ou partie) et d'expropriation dans des zones d'aléa fort ou très fort.

Le développement économique et urbain est donc contraint dans cette zone de risque.

EIE– Risques naturels et technologiques

Exposition du territoire aux nuisances sonores (DDT74, atopia)



Des infrastructures routières génératrices de nuisances sonores

La Haute-Savoie est l'un des départements français où les habitants sont les plus exposés au bruit routier (20,1 habitants sur 1000). Les routes dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour doivent faire l'objet d'un classement par niveau sonore.

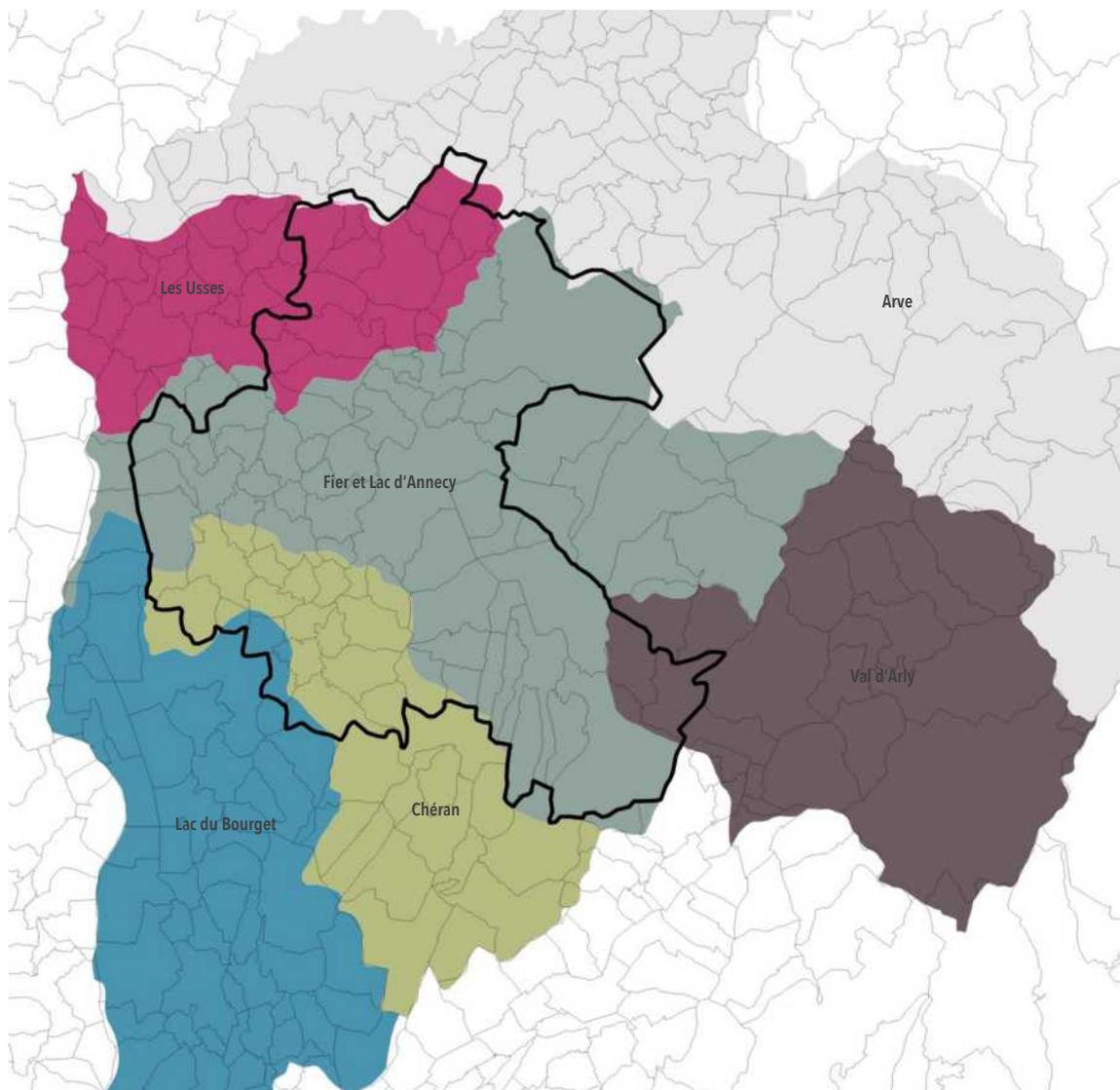
La plupart des routes faisant l'objet d'un classement sonore dans le bassin annécien sont classées entre 2 et 5, à l'exception de l'A41, axe de communication majeur reliant Grenoble et Genève.

Le territoire est également touché par des nuisances sonores liées à la présence d'infrastructures ferroviaires. Le classement sonore s'applique pour les voies supportant plus de 50 trains par jour. La voie ferrée desservant Annecy est classée entre 3 et 5. Ce réseau accueille notamment la ligne TGV Paris-Annecy, des lignes TER Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le RER franco-valdo-genevois Léman Express reliant Annecy à Coppet.

Les nuisances sonores engendrées par ces infrastructures ont un impact non négligeables sur la santé et l'environnement. À titre d'exemple, on recense 79 bâtiments sensibles affectés par les nuisances sonores liées aux infrastructures routières.

Le bassin annécien est équipé d'un Plan d'Exposition au Bruit pour l'aérodrome d'Annecy adopté par arrêté préfectoral le 2 novembre 2009. Ce document d'urbanisme vise à organiser l'urbanisation autour des aéroports tout en préservant l'activité aéroportuaire.

Sous-bassins du SDAGE 2022-2027 (eaufrance, atopia)



La gestion de l'eau, un enjeu primordial dans la planification et le développement du futur du bassin annécien

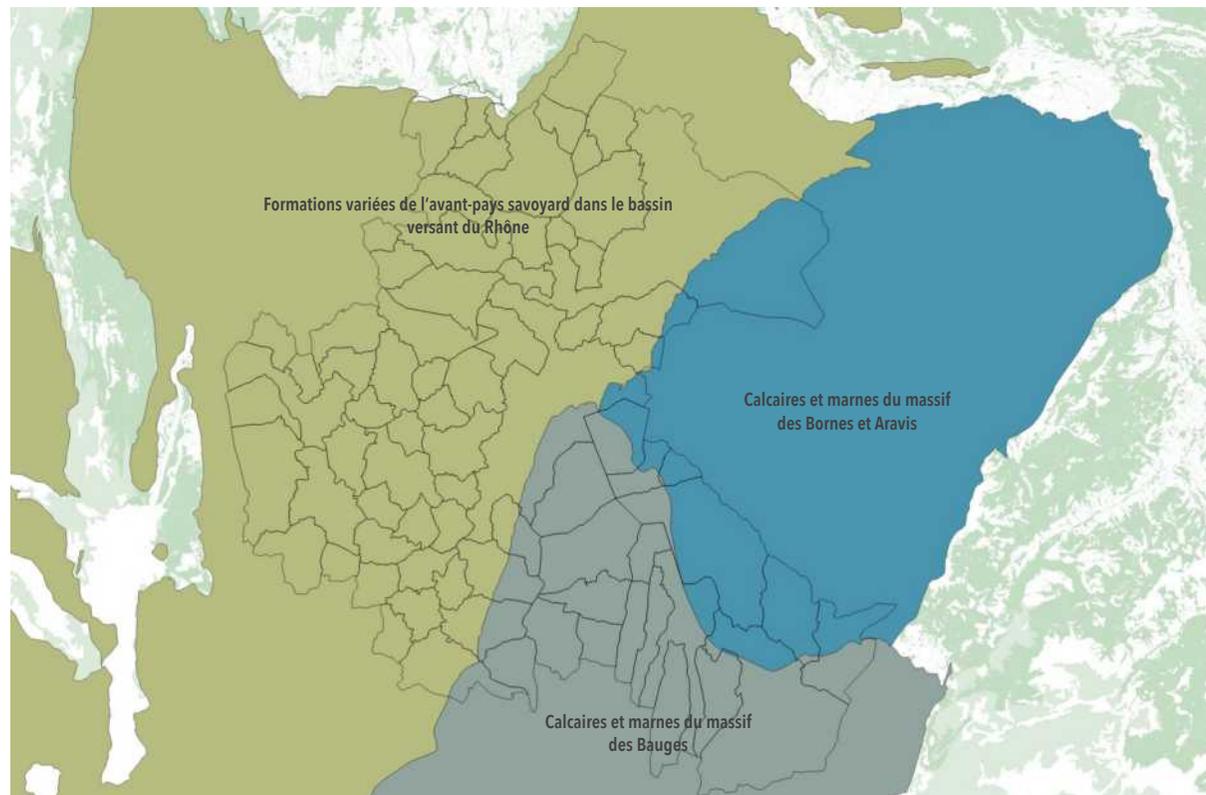
La gestion de la ressource en eau est une problématique qui conditionne le développement économique et résidentiel des territoires.

Or, le périmètre du SCoT du bassin annécien est un territoire vulnérable en ce qui concerne les ressources hydriques, car son mode de développement les met sous pression. Cette forte sollicitation de ces ressources s'explique par la forte dynamique résidentielle et économique du territoire, qui soutient son développement actuel tout en contraignant ses modalités futures (épuisement des ressources, saturation des réseaux, etc.).

Il existe ainsi un véritable enjeu d'alimentation en eau potable et des besoins de raccordement entre réseaux. Le territoire pourrait faire face à un assèchement des sols comme des nappes, à la baisse des niveaux des cours d'eau et du lac, à des précipitations saisonnières violentes saturant les réseaux d'assainissement mais aussi à une qualité dégradée de l'eau et à des conflits d'usage croissants.

La gestion de l'eau, déjà à l'œuvre et qui est vouée à être renforcée, se fait via différents outils, tels que le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Rhône Méditerranée, le SDAGE 2022-2027 de la même zone ou encore par des contrats de bassin, à l'image du contrat de Bassin Fier et Lac d'Annecy, qui visent la mise en place d'actions de restauration physique et de lutte contre les inondations.

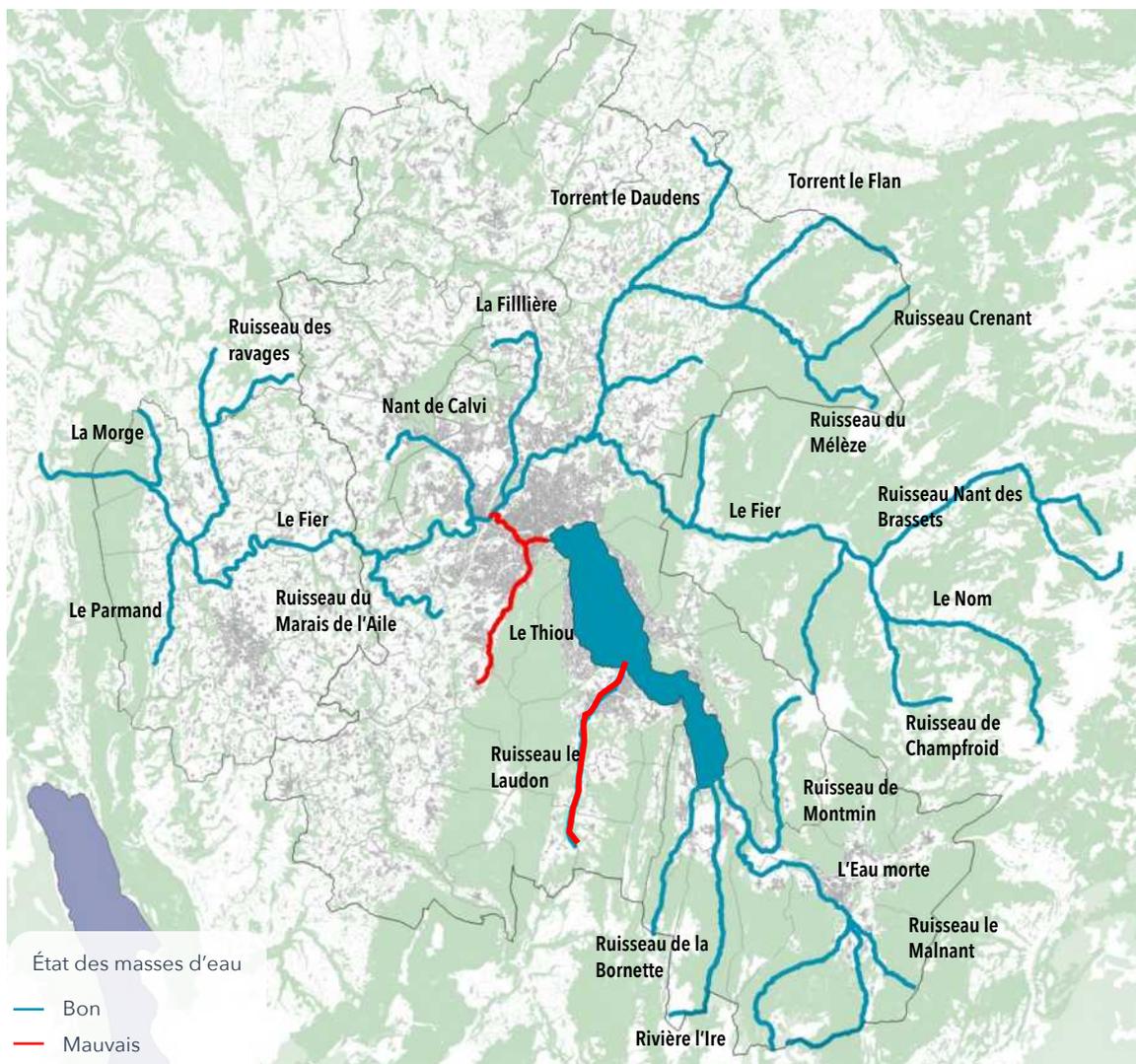
Masses d'eau souterraines et formations géologiques correspondantes (DDT74, atopia)



État des masses d'eau souterraines en 2015 (DDT74, atopia)

| Nom | État quantitatif | État chimique (avec ubiquistes) | Bon état |
|---|------------------|---------------------------------|----------|
| Calcaires et marnes du massif des Bornes et des Aravis | Bon | Bon | Bon |
| Calcaires et marnes du massif des Bauges | Bon | Bon | Bon |
| Formations variées de l'avant-pays savoyard dans le BV du Rhône | Bon | Bon | Bon |

État chimique des masses d'eau superficielles (SDAGE Rhône-Méditerranée, atopia)



Une qualité des cours d'eau de surface contrastée sur le territoire

La qualité de l'eau souterraine est globalement bonne dans le périmètre d'étude (cf. page précédente) mais les masses d'eau superficielles sont davantage affectées. Leur état chimique est bon sur l'ensemble du territoire à l'exception du cours d'eau Le Thiou et du ruisseau des Trois Fontaines, situés à proximité d'Annecy.

L'état écologique des cours et des plans d'eau (cf. page suivante) est, quant à lui, bon à très bon à l'est du bassin annécien (y compris le lac d'Annecy) et est moyen voire médiocre à l'ouest. Les cours d'eau les plus touchés par la pollution sont situés autour de l'agglomération d'Annecy. La qualité des eaux se dégrade d'amont (est) en aval (ouest) et à la traversée de zones urbaines.

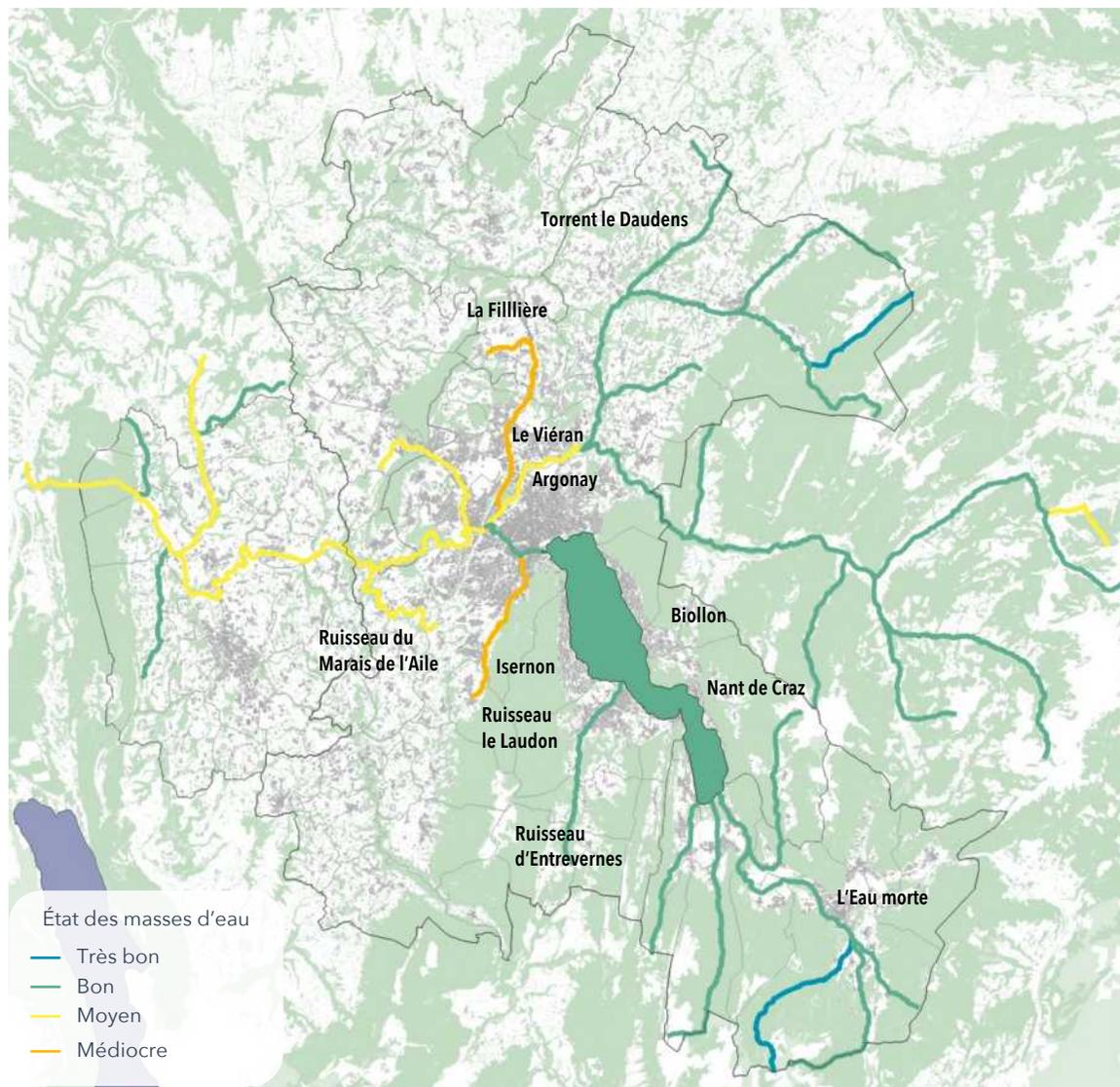
Cette dégradation de la qualité des masses d'eau en surface s'explique par plusieurs facteurs :

- Une ressource faisant l'objet d'une consommation et d'une sollicitation croissantes ;
- Des stations d'épuration qui atteignent leurs limites de capacité ;
- Des étiages en déclin en raison du changement climatique.

État écologique : qualité des éléments biologiques, hydro-morphologiques et physico-chimiques des eaux.

État chimique : contrôle de 41 substances chimiques, dont 8 d'entre elles sont dites dangereuses et 33 prioritaires.

État écologique des masses d'eau superficielles (SDAGE Rhône-Méditerranée, atopia)



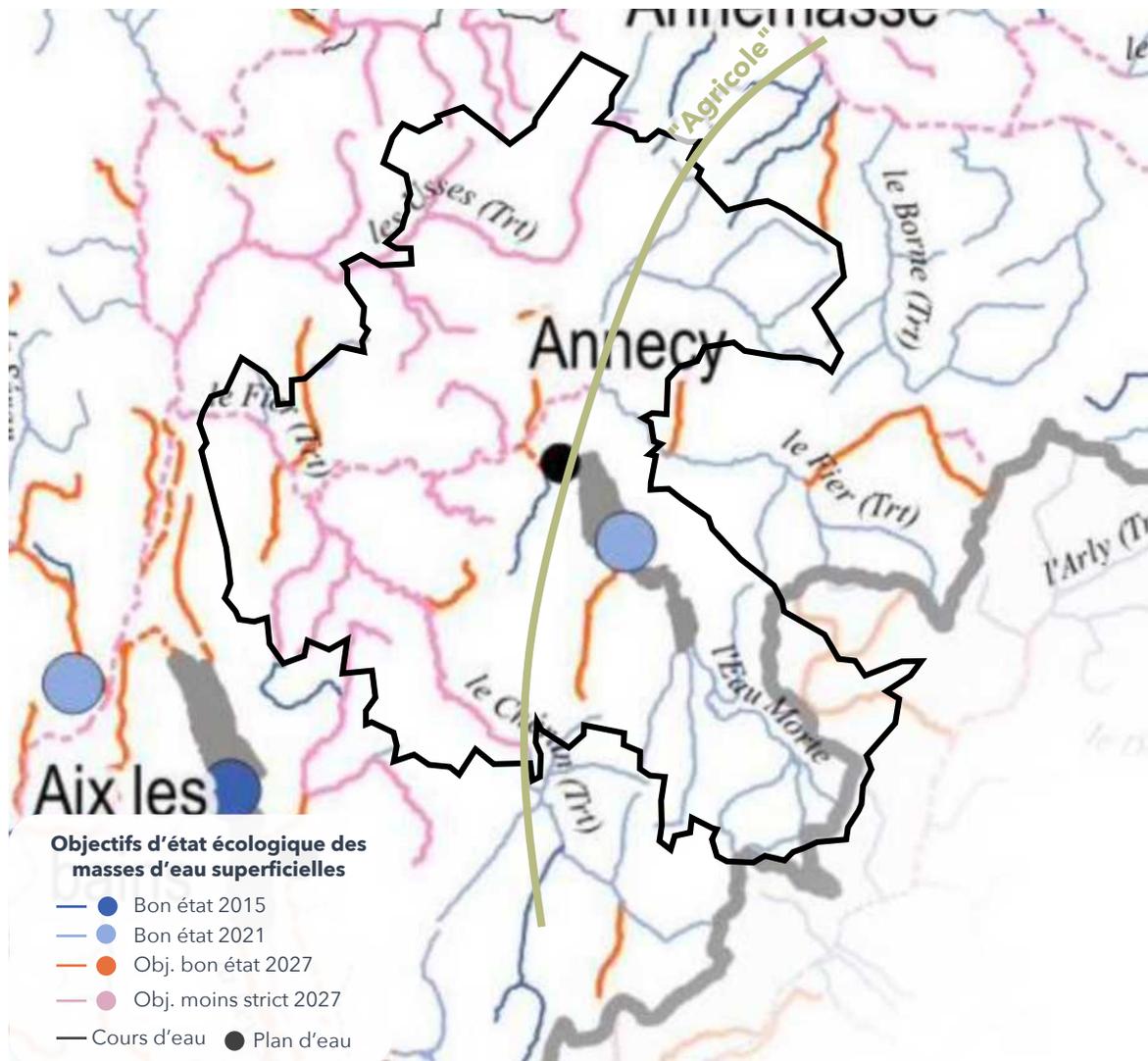
Des secteurs et cours d'eau porteurs de risques exacerbés

Depuis 1969, à l'image d'autres cours d'eau du territoire, la rivière du Fier connaît une progression du déficit de son volume ainsi qu'une diminution de son débit minimal annuel. Une augmentation de sa période d'étiage est aussi recensée, avec 17 jours supplémentaires entre 1969 et 2014. Quant à l'Eau Morte et à l'Argonay, ces cours d'eau voient également leur débit baisser (cf. page suivante).

Les secteurs des cours d'eau les plus sensibles, identifiés par des études quantitatives reprises par le PLUi-HMB du Grand Anney et listées dans le document de travail datant de décembre 2021 de ce dernier, sont les suivants :

- Fillière (Fillière aval, ruisseau des Moulins, Daudens amont) ;
- Viéran (Viéran aval, ruisseau de Pitacrot, Genon) ;
- Isernon (Isernon - ruisseau des Trois Fontaines) ;
- Ruisseau du Marais de l'Ale (amont) ;
- Eau Morte (ruisseau de Montmin) ;
- Laudon et affluents rive gauche du lac (Laudon aval, ruisseau des Planches, Nant d'Aloua, Nant du Villard, ruisseau des Champs Fleuris, Nant Terlin) ;
- Ruisseau d'Entrevernes ;
- Biollon ;
- Nant de Craz (Nant de Craz aval, Nant Sec).

Objectifs du SDAGE pour les masses d'eau superficielles (extrait du programme de mesure 2022-2027), atopia



Un espace agricole (à l'Ouest), au cours d'eau en moins bon état que ceux situés au Sud Est.

Le SDAGE montre, dans ses objectifs à l'horizon 2027, la nécessité d'améliorer l'état qualitatif de la majorité des cours d'eau situés à l'Ouest et Nord-Ouest du territoire.

Cette ambition traduit un état des masses d'eau superficielles dégradé dans cette partie du territoire dans lequel les actions pour préserver la qualité de l'eau devront être renforcées.

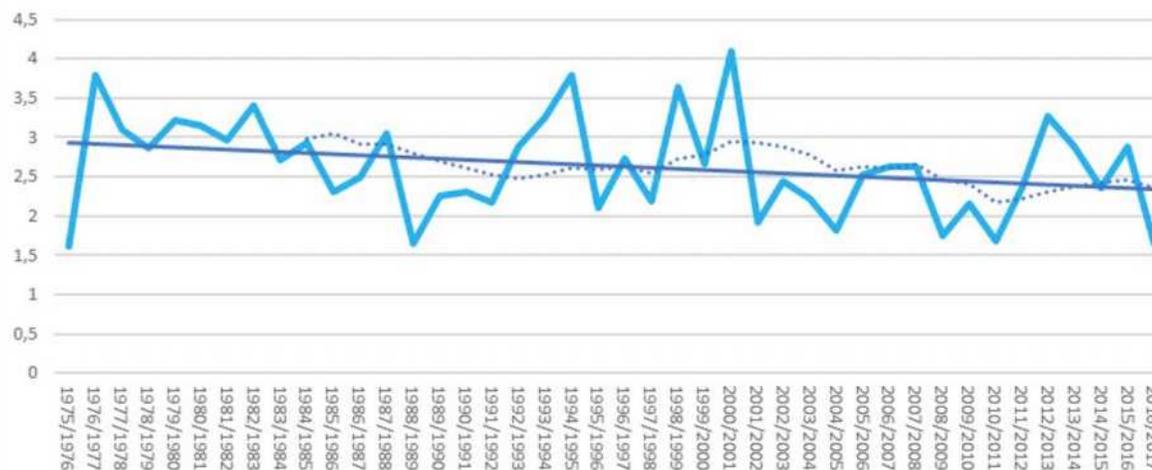
Une traduction dans les contrats de bassin mettant en exergue cette double facette

Cet enjeu, lié aux pollutions de manière plus importante à l'Ouest et Nord-Ouest du territoire se traduit notamment dans les objectifs donnés par comité de bassin des Usses, à l'échelle de son bassin versant : le premier est l'identification des sources de pollution de l'eau et la lutte contre l'eutrophisation, passant en deuxième et troisième action la sensibilisation sur la gestion de l'eau.

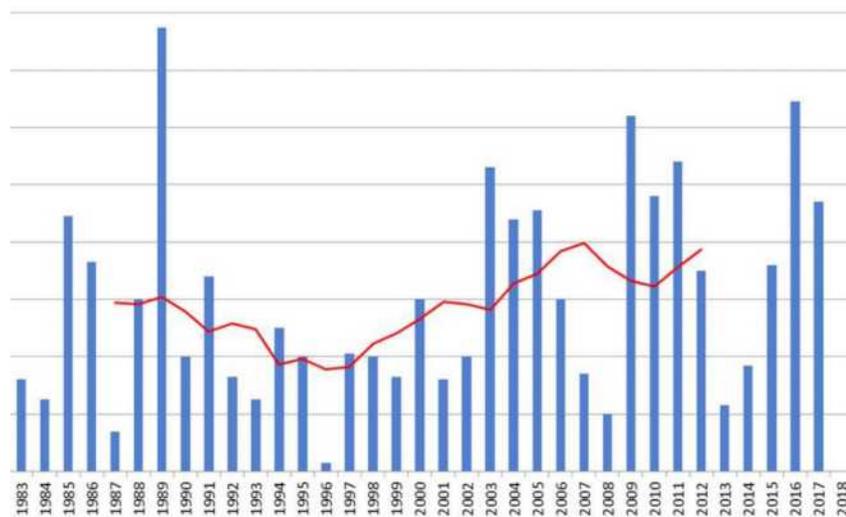
Au contraire, Le bassin du Fier et du lac d'Annecy identifie en premier enjeu sur la préservation, la restauration de ses milieux aquatiques et les risques naturels, plaçant en deuxième axe d'action les objectifs de qualité des eaux.

Ces éléments mettent en exergue une nécessité de reconquête de la qualité des eaux dans l'Ouest du territoire, n'étant pas forcément présente à l'Est du territoire étant donné le bon état de ses cours d'eau.

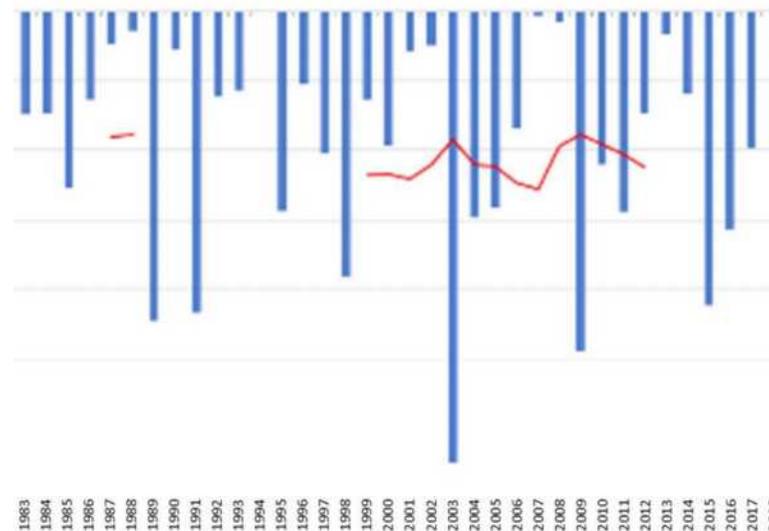
Débit de l'Eau Morte à Doussard depuis 1975 (m³/s) (Bilan du SCoT 2014, AGATE)



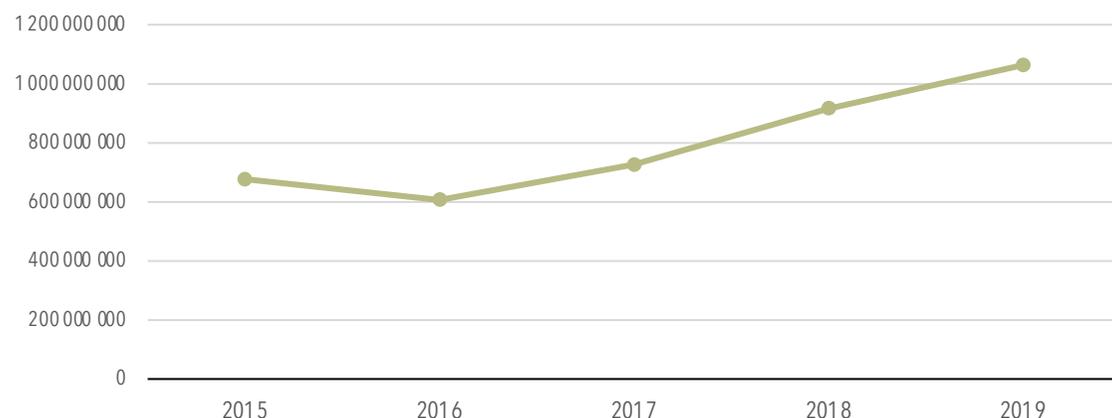
Durée des périodes d'étiage du Chérans à Allèves (Fiches indicateurs ORCAE AURA)



Sévérité des périodes d'étiage de la Filière à Argonay (Fiches indicateurs ORCAE AURA)



Évolution du volume d'eau prélevé depuis 2015 (agence de l'eau du Rhône Méditerranée Corse)



Usages de la ressource en eau hors eau turbinée (agence de l'eau du Rhône Méditerranée Corse)



Une ressource sous forte(s) pression(s)

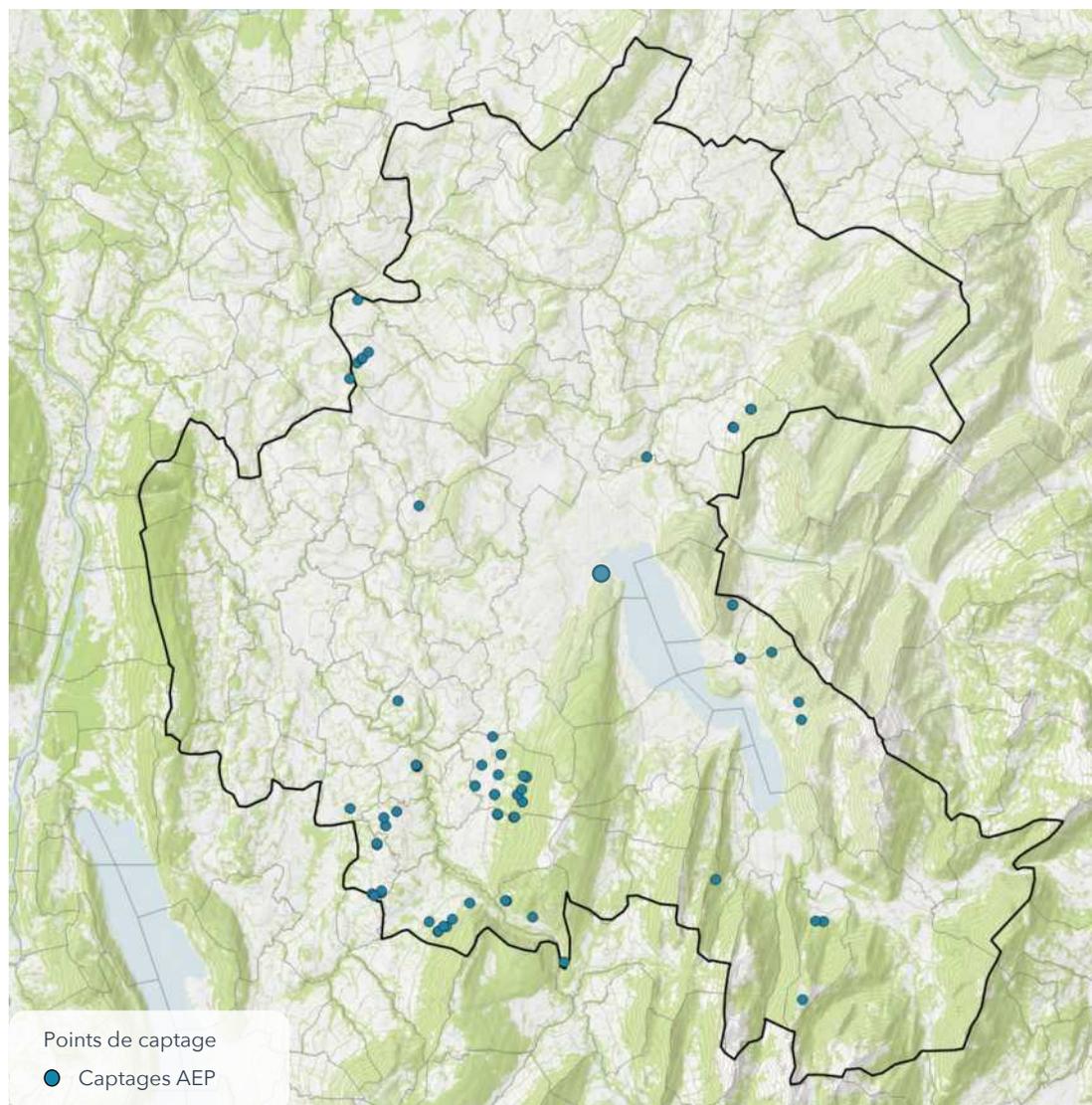
Si la production d'eau potable est suffisante pour répondre aux besoins du territoire pour l'instant, la demande est à nouveau croissante depuis 2017. On constate ainsi une hausse des prélèvements depuis 2016, qui s'explique notamment par la production d'hydroélectricité (barrage de Vallières-sur-Fier).

La ressource en eau est particulièrement sollicitée dans les villes suivantes : Annecy, Rumilly, Cruseilles, La Balme-de-Sillingy, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Doussard et Faverges.

Par ailleurs, les besoins en eau potable croissent globalement, de même que ceux des activités économiques stagnent depuis 2015 et que des besoins liés à l'irrigation émergent depuis 2017. Ainsi, une problématique de réponse aux besoins de pointe, aujourd'hui non assurés ou poussant les installations à leur limite de capacité, se pose.

Une autre problématique en matière d'alimentation en eau potable concerne son réseau : ce dernier a un taux de fuite relativement faible pour un réseau volumineux en milieu rural. Toutefois, il exige un entretien considérable et le potentiel déficit en eau potable risque de bloquer le développement du bassin annécien à moyen terme, malgré le fonctionnement transverse entre réseaux.

Captages d'eau potable dans le bassin annécien (ARS Auvergne Rhône-Alpes, atopia)



Une gestion de la ressource en recomposition

Les captages d'eau potable au sein du bassin annécien sont spatialement concentrés. On en trouve le plus grand nombre au sud-ouest du lac d'Annecy, dans la CA du Grand Anney, et plus particulièrement dans les communes de Viuz-la-Chiésaz, de Cusy, d'Allèves, de Chainaz-les-Frasses et d'Héry-sur-Alby. Les autres stations de captage sont disséminées autour du lac et dans les communes de Mésigny et Sallenôves, au nord-ouest du bassin.

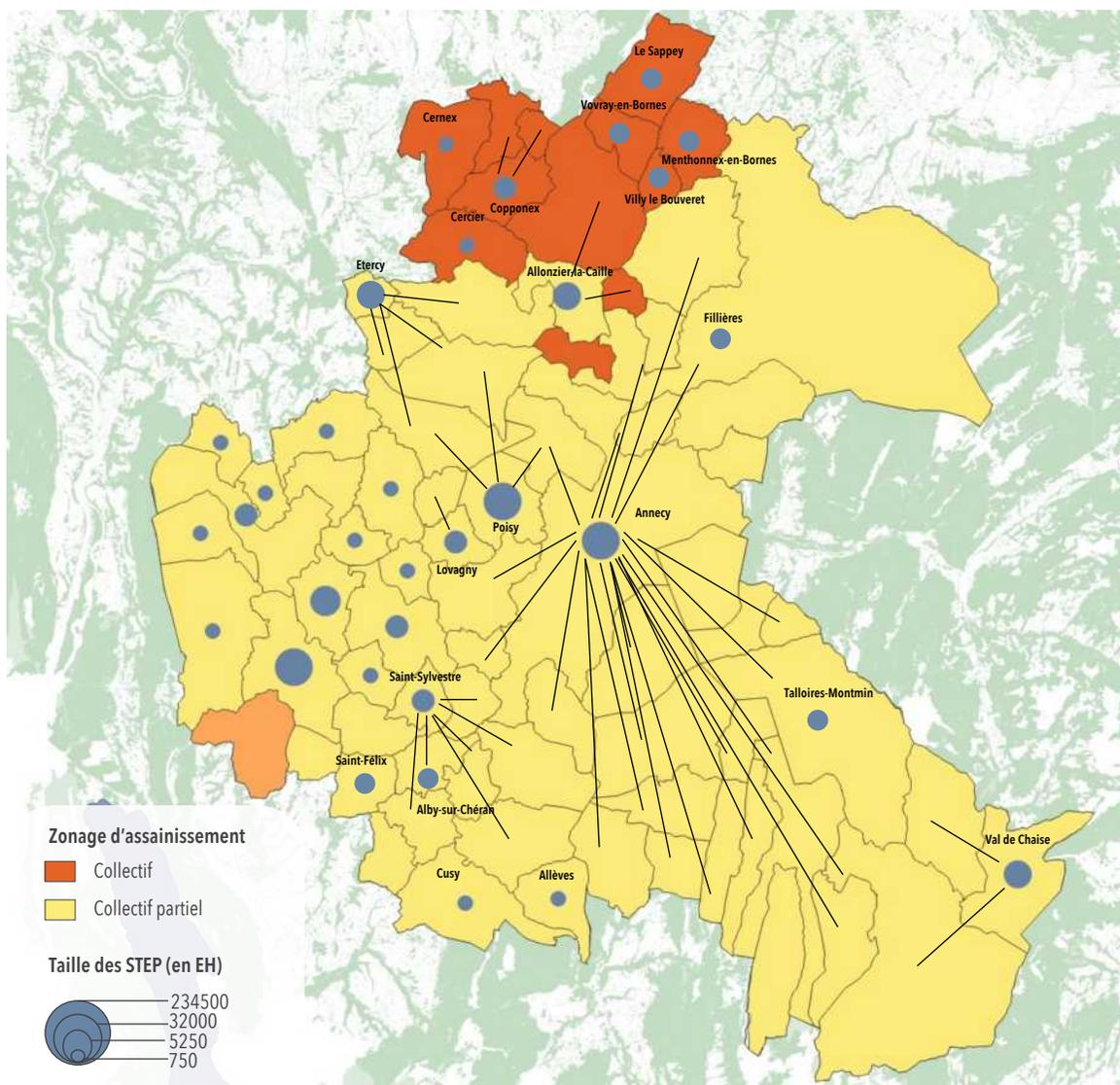
L'eau du lac est par ailleurs captée par la station de pompage et de prépotabilisation de la Puya, sur la RD41, entre Annecy et Sévrier.

Afin de répondre à la demande croissante en eau potable (besoins des populations installées et arrivée de nouvelles populations sur le territoire), par choix technique ou en raison de partenariats historiques avec les territoires limitrophe, le Grand Anney importe ou exporte de l'eau, tout comme la CC Rumilly Terre de Savoie, qui importait ainsi plus de la moitié de son eau potable en 2016 (alors CC du Canton de Rumilly). La CC Fier et Usse en exporte uniquement.

Aussi, il existe un projet de réouverture d'un captage et d'un nouveau bassin dans la CC Fier et Usse, à la Mandallaz, afin d'approvisionner les communes du bassin des Usse. Depuis la loi du 16 juillet 1964, un périmètre de protection est obligatoire autour des captages d'eau potable, afin de les préserver des diverses pollutions.

Les enjeux qui se posent ainsi à la ressource en eau sont donc multiformes : entretien, alimentation, gestion, gouvernance, préservation ou restauration de la qualité de l'eau...

Stations d'épuration et assainissement (Portail d'information sur l'assainissement communal, atopia)



Un réseau d'assainissement interconnecté et en surcharge

L'assainissement est gérée pour une partie du territoire par le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (CA du Grand Annecy, CC des Sources du Lac d'Annecy, CC. Fier et Usse). Le SILA est ainsi équipé de 1296 km de collecteurs, de 98 stations de pompage et de 12 usines ou unités de dépollution des eaux usées. La gestion de l'assainissement se fait principalement via les stations d'épuration SILOE à Annecy (Cran-Gevrier) et à Poisy.

La CC du Pays de Cruseilles gère quant à elle son assainissement par petites et moyennes stations d'épuration, de même que la CC Rumilly Terre de Savoie, dont le territoire est assez densément maillé.

Les enjeux se posent rapidement : dans la CC Pays de Cruseilles, le réseau d'assainissement atteint ses limites en raison du manque d'eau et du manque de capacité d'épurer (les rivières étant trop petites) alors que la population a doublé en l'espace de 15 ans. Des permis de construire ont déjà été refusés dans certains secteurs car les limites de traitement des eaux avaient été atteintes. Des difficultés d'accès à l'eau potable pourraient survenir car plusieurs stations d'épuration sont presque saturées.

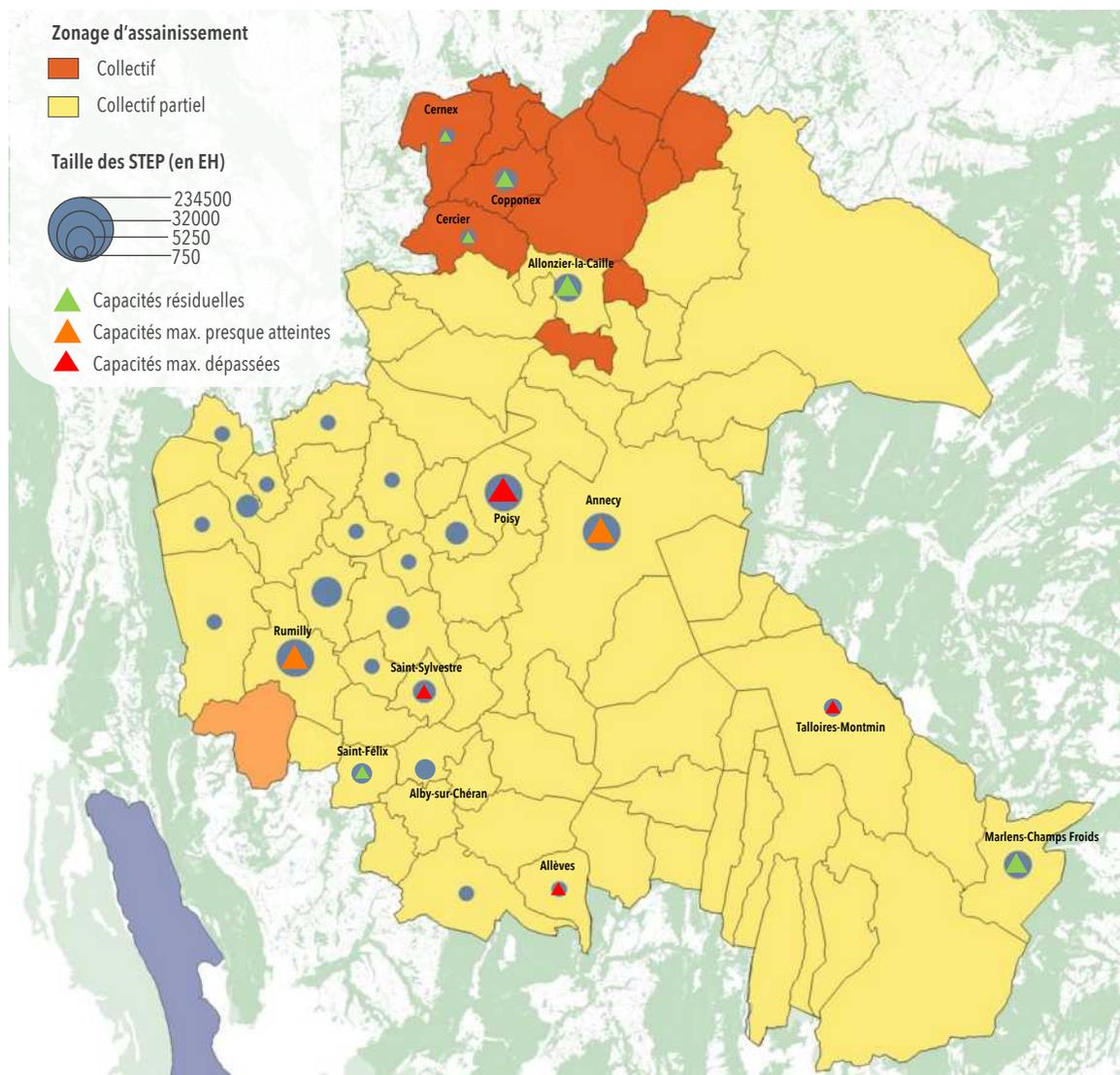
Le bassin annécien sera donc entravé à moyen terme dans son développement par le manque de ressources hydriques.

Capacités en équivalent habitant des stations d'épuration du bassin annécien (*Portail d'information sur l'assainissement communal, atopia*)

| Station d'épuration | Capacités (en EH) |
|------------------------------|-------------------|
| Allèves | 75 |
| Allèves | 250 |
| Annecy | 234500 |
| Cusy | 750 |
| Poisy - Les poiriers | 32000 |
| Saint-Sylvestre | 5250 |
| Fillières | 750 |
| Alby-sur-Chéran | 100 |
| Talloires-Montmin | 700 |
| Marlens-Champs Froids | 15000 |
| Allonzier-la-Caille | 12400 |
| Cercier | 420 |
| Cernex | 500 |
| Copponex | 1500 |
| Le Sappey | 250 |
| Menthonnex-en-Bornes | 300 |
| Villy le Bouveret | 450 |
| Lovagny | 1500 |

Types et capacités d'assainissement

(Portail d'information sur l'assainissement communal, atopia)



Une tendance confirmée de saturation des installations de traitement de l'eau

Plusieurs stations d'épuration disposent de capacités épuratoires bientôt atteintes, voire dépassées, et montrent de fragilités. Il s'agit des stations de Vovray-en-Bornes, de La Motte à Cernex, d'Allonzier-la-Caille, ou encore de Poisy. Des STEP (stations d'épurations des eaux usées) sont également proches de la saturation dans la CC Rumilly de Savoie. Or, les capacités de ces installations STEP fixent en partie la capacité maximale d'accueil du territoire.

Cette situation de surcharge s'explique par les faibles disponibilités en eau (le substrat calcaire rend les retenues superficielles rares sur le territoire), par la fragilité des ressources souterraines et par des problématiques épisodiques de qualité de l'eau.

Des projets existent néanmoins :

- L'élaboration de Schémas directeurs d'alimentation en eau potable à l'échelle des intercommunalités ;
- L'abandon par la CC Fier et Usse de son alimentation en eau potable dans la source des Usse et le raccordement du réseau avec le réseau du Grand Annecy ;
- La potentielle remise en service de la source de Mallabranche (Allonzier-la-Caille, Cruseilles, Choisy), etc.

Il s'agit en somme de maîtriser et de calibrer l'urbanisation selon les capacités d'assainissement des espaces, notamment l'assainissement non collectif et les petites STEP dans les zones de bâti diffus.



Lexique

- **Déchets ménagers et assimilés** : déchets urbains issus des activités d'entretien du domaine public (déchets de voirie, déchets d'espaces verts) collectés ou produits par les services communaux. On retrouve également les déchets des usines de dépollution des eaux usées (graisses, boues de station, déchets de dégrillage). Les autres déchets ménagers sont les ordures ménagères et assimilés provenant des collectes au porte à porte des restaurants, commerçants et artisans ainsi que ceux réceptionnés à l'usine d'incinération de Chavanod des artisans, petites sociétés et administrations.
- **Déchets non ménagers** : déchets qui ne sont pas produits par des ménages mais par des administrations, des activités artisanales ou industrielles, des commerces, des services privés ou publics... Ils doivent toutefois pouvoir être assimilés à des déchets ménagers en n'étant ni inertes ni dangereux en pouvant être traités dans les mêmes installations que les déchets ménagers.

Chronologie synthétique des politiques de gestion des déchets dans le territoire du SCoT du bassin annécien (*Document de travail du PLUi-HMB Grand Anancy - décembre 2021, atopia*)

| Date | Démarche - Partenaire(s) |
|-----------------------|--|
| 2011 - 2016 | Premier Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) – ADEME |
| 2014 - 2018 | Territoire labellisé « Zéro déchets zéro gaspillage » – CA Grand Chambéry, CA Grand Lac, CC Rumilly Terre de Savoie |
| 2017 | Première édition du salon des Solutions locales de l'économie circulaire en Pays de Savoie à Rumilly |
| 2017 - 2022 | Plan de modernisation des déchèteries intercommunales de la CA du Grand Anancy |
| 2018 | Lancement de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2019 - 2024 à l'échelle de la CA du Grand Anancy |
| 2018 - 2020 | Signature d'un Contrat d'Objectif « Déchet Économie Circulaire » (CODEC) à l'échelle de la CA du Grand Anancy et création du centre de ressources pour la transition environnementale – ADEME |
| 2020 | <ul style="list-style-type: none"> • Seconde édition du salon des Solutions locales de l'économie circulaire en Pays de Savoie à Anancy • Élaboration d'un Schéma directeur des déchets 2020-2030 à l'échelle de la CA du Grand Anancy • Lancement d'un groupement de commandes à l'échelle de la Haute-Savoie en vue du lancement d'un marché de prestation de tri en 2021 (intègre les extensions de consignes) |
| 2020 - 2022 | Approbation du PLPDMA |
| Premier semestre 2020 | Lancement d'une étude d'opportunité sur la tarification incitative en vue de la création d'un groupement de commande avec la CA Grand Lac, la CA Grand Chambéry et la CC Rumilly Terre de Savoie |
| Horizon 2023 | Extension obligatoire des consignes de tri, afin d'encourager les populations à pratiquer ce dernier |
| Horizon 2024 | Plus aucun biodéchets incinéré |

Un cadre réglementaire et des démarches en constante évolution

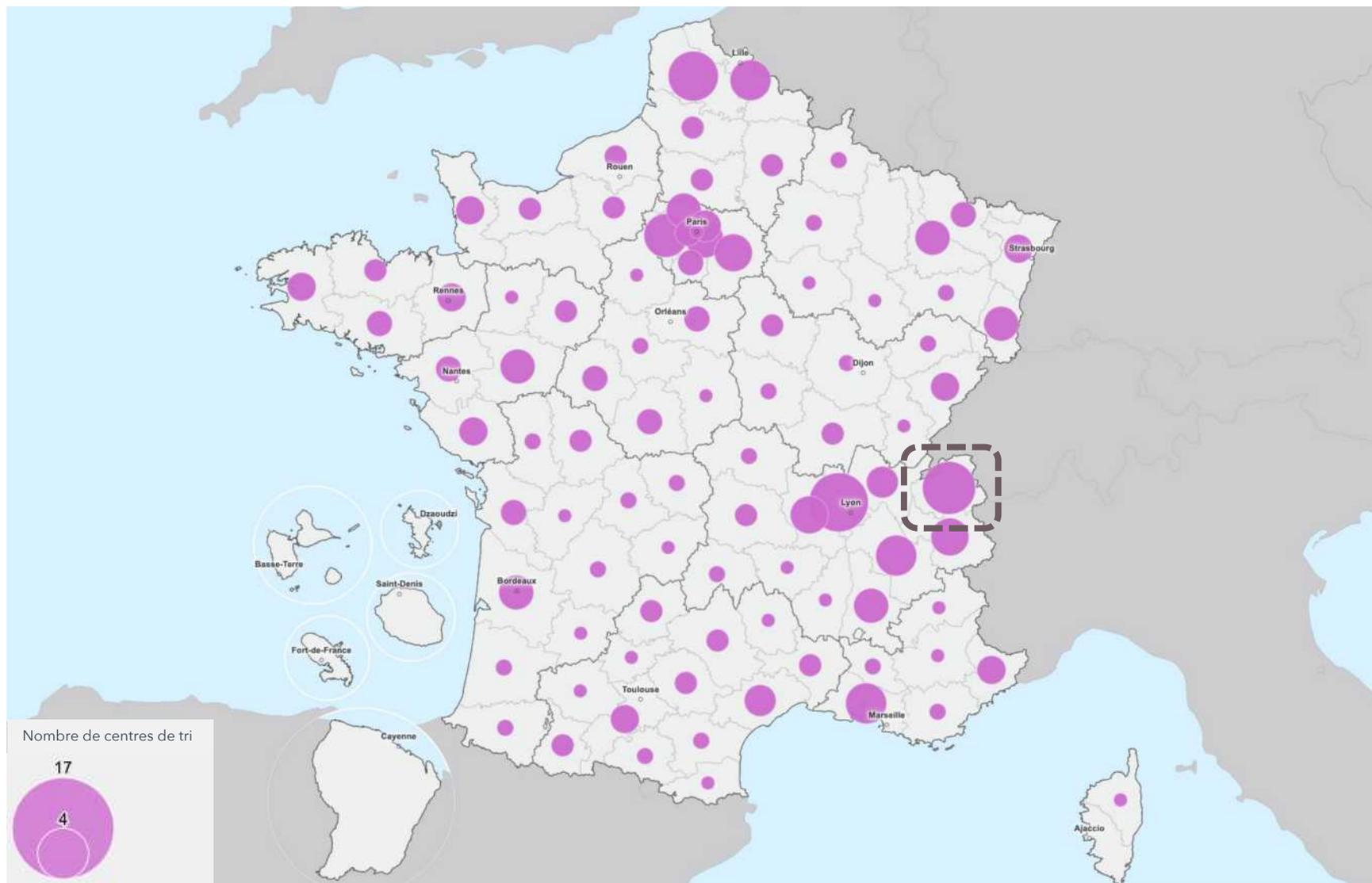
La Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) étend le champ de compétences des régions en matière de prévention et gestion des déchets. Les régions sont ainsi en charge de la réalisation d'un plan de prévention et de gestion des déchets. La Loi NOTRe confie également la compétence des déchets aux EPCI, tenus d'assurer le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Et de mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 fixe les objectifs en matière de lutte contre les gaspillages et promotion de l'économie circulaire. Sur le territoire du bassin annécien, le traitement des déchets pour la CA du Grand Anancy, les CC des Sources du Lac d'Anancy, du Pays de Cruseilles et Fier et Usse est assuré par le Syndicat Mixte du Lac d'Anancy (SILA).

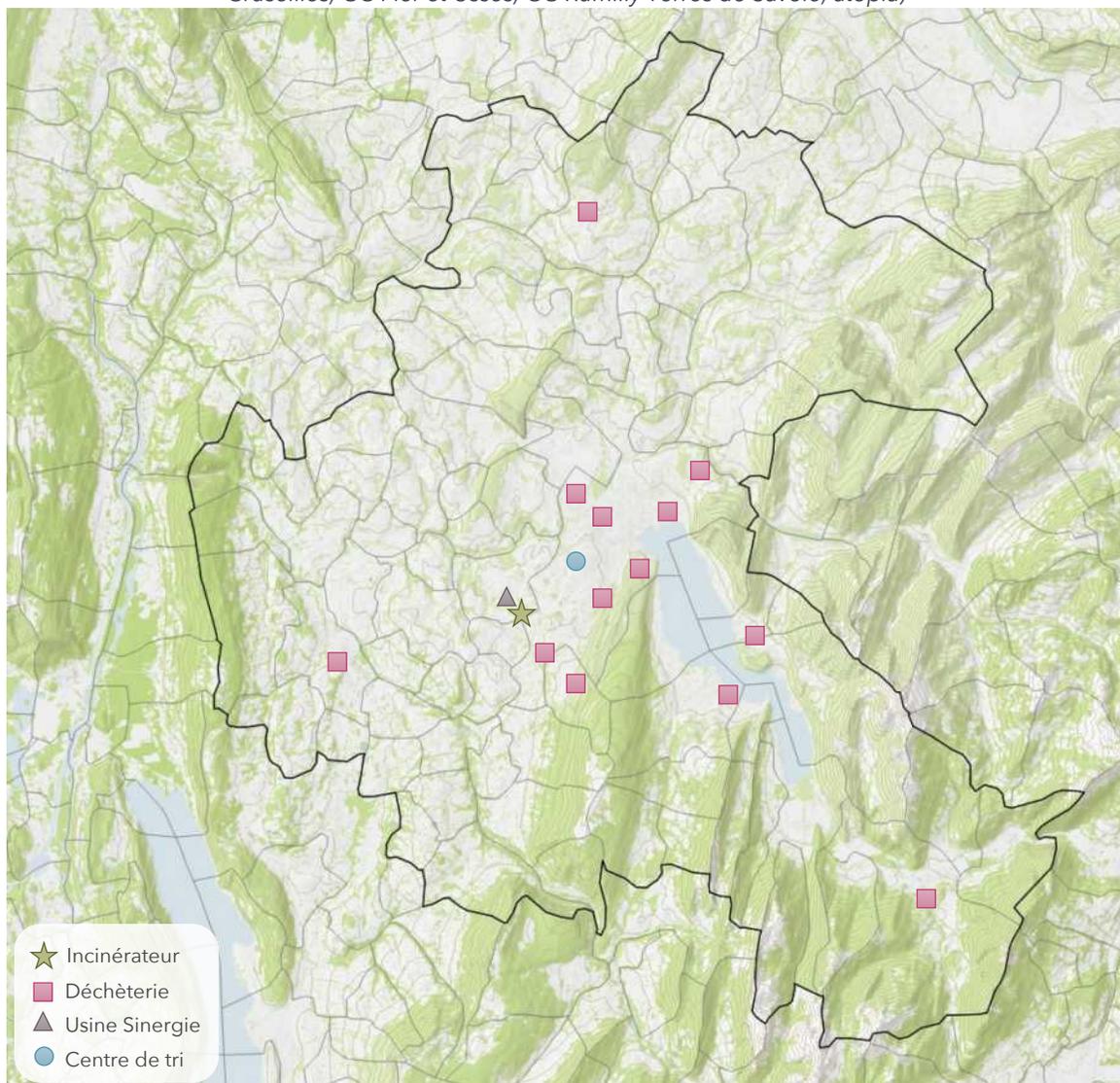
Enfin, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 fixe des objectifs de gestion et prévention des déchets (baisse de 15 % des déchets ménagers par habitant et de 5 % des déchets d'activités économiques d'ici 2030, lutte contre le gaspillage, 100% de plastiques recyclés en 2025, etc.).

Des infrastructures existent déjà : il y a 16 centres de tri en Haute-Savoie, l'une des concentrations départementales les plus fortes de France (cf. infra).

Nombre de centres de tri des déchets (Géoclip, 2021)



Installations de gestion des déchets (CA Grand Anney, CC Sources du Lac d'Anney, CC Pays de Cruseilles, CC Fier et Usse, CC Rumilly Terres de Savoie, atopia)



Des stations de traitement des déchets sous pression

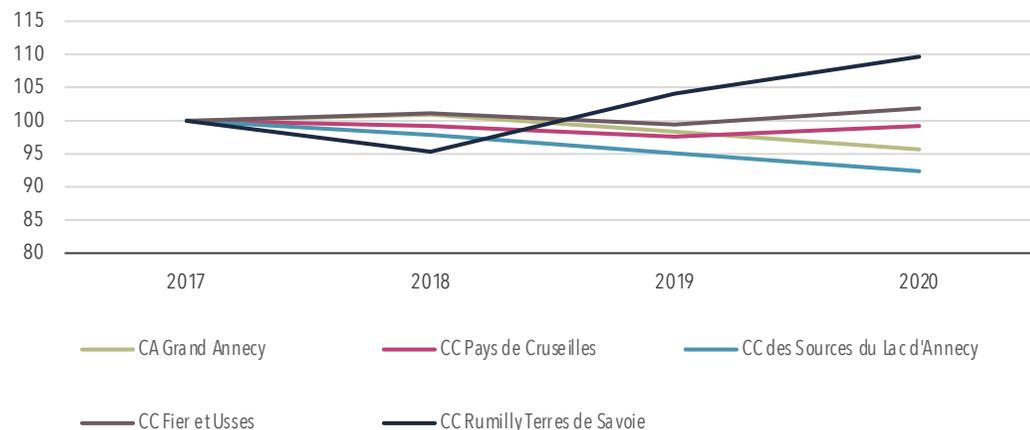
À l'échelle du bassin annécien, les particuliers sont les seuls à avoir un accès gratuit aux déchèteries de leur secteur. Les professionnels y ont, quant à eux, accès à certaines conditions, et confient leurs déchets refusés en déchèterie à des entreprises de récupération. On peut voir que les installations de traitement des déchets se concentrent dans l'agglomération d'Anney et autour de son lac et que des infrastructures d'ampleur, comme l'usine d'incinération Sinergie, existent.

À l'instar des stations d'épuration ou des captages d'eau potable, les installations de collecte, gestion et traitement des déchets font face à un enjeu fort de saturation, malgré la baisse relative des déchets ménagers et assimilés.

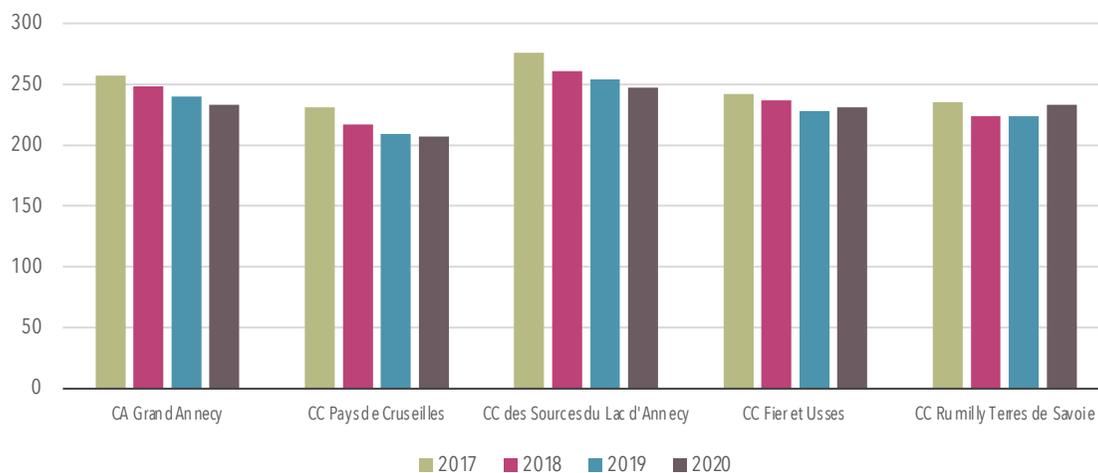
Afin d'y répondre et d'offrir un meilleur service, différentes démarches ont été menées :

- Des travaux de modernisation, par exemple sur les sites de Villaz et d'Épagny, pour requalifier les déchèteries et en faire des pôles d'économie circulaire et des lieux de réemploi ;
- Des initiatives innovantes, comme les points de collecte dédiés aux déchets verts ou les projets de ressourceries et de recycleries ;
- Une convention signée entre la CA du Grand Anney et leur EPCI permet aux habitants des villes de Marigny-Saint-Marcel, de Bloye et du sud de Rumilly d'utiliser la déchèterie d'Alby-sur-Chéran depuis mai 2017, plus proche que celle de Rumilly.

Tonnage d'ordures ménagères résiduelles - base 100 (SILA, CC Rumilly Terres de Savoie, atopia)



Ratio de production d'ordures ménagères par habitant par kg (porte à porte) (SILA, CC Rumilly Terres de Savoie, atopia)



Une production d'ordures ménagères en baisse

Les déchets ménagers et assimilés des habitants du bassin annécien sont collectés par la CA du Grand Anney et les CC du Pays de Cruseilles, des Sources du Lac d'Anney, de Fier et Ussets et de Rumilly Terre de Savoie.

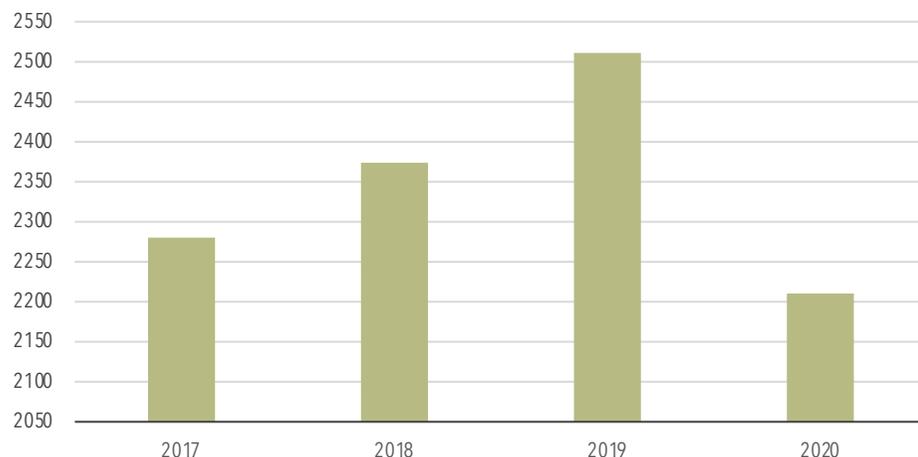
Cette action peut être effectuée via la collecte porte à porte et via les déchèteries intercommunales de la CA du Grand Anney (avec un accès sectorisé afin de le rendre efficace, 2210 tonnes de déchets collectées en 2020), au nombre de 9, et via celle de la CC de Rumilly Terre de Savoie.

Le territoire totalise 13 déchèteries (dont 1 dédiée aux végétaux située au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Anney). Une réflexion est en cours au sein de la CC de Fier et Ussets pour équiper l'EPCI d'un tel dispositif. Par ailleurs, la déchèterie intercommunale de Rumilly a été réhabilitée et modernisée en 2020 et 2021.

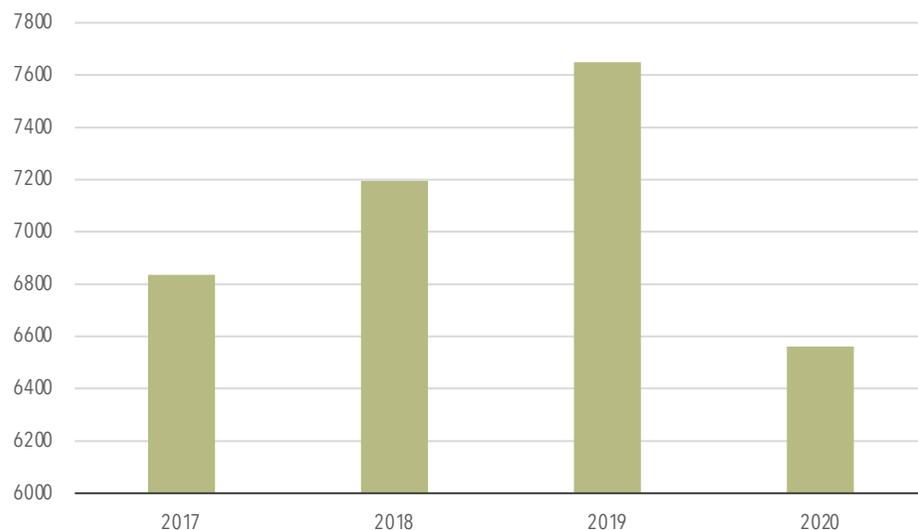
En moyenne et bien que 2020 ait été une année particulière en raison de la pandémie, 230,2 kg de déchets ménagers ont été récoltés par habitant en 2020 à l'échelle du périmètre du SCoT du bassin annécien, contre 238 kg par habitant à l'échelle de la Région Auvergne Rhône-Alpes et 280 kg par habitant en Haute-Savoie.

On s'aperçoit que la production d'ordures ménagères par habitant est en baisse dans la zone d'étude depuis 2017, à l'exception d'une hausse dans la CC Rumilly Terre de Savoie, un peu plus forte que celle, très légère, de la CC Fier et Ussets entre 2019 et 2020.

Évolution du tonnage des déchèteries du Grand Annecy (SILA, atopia)



Évolution du tonnage des déchèterie de Rumilly (CC Rumilly Terres de Savoie, atopia)



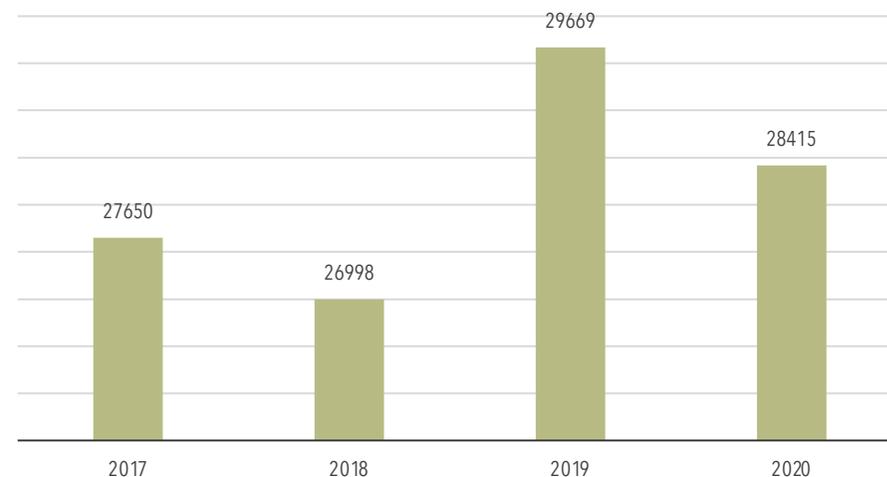
L'enjeu prégnant d'une meilleure collecte des différents déchets

Mis à part l'épiphénomène de l'année 2020, lors de laquelle la collecte de déchets a été particulièrement faible dans les déchèteries du territoire, les volumes et types de déchets qui y sont rassemblés étaient en forte hausse.

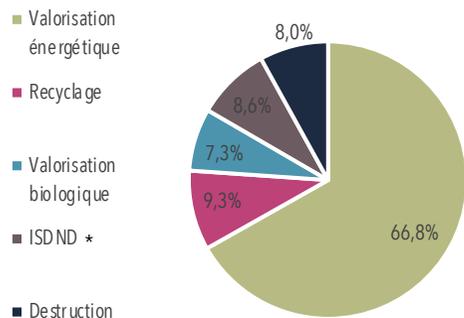
Un enjeu pour ces déchèteries est le (meilleur) traitement et recyclage de certaines matières, à l'image du verre et des déchets inertes du BTP. En effet, un potentiel d'innovation existe pour ces derniers pour créer des matériaux alternatifs, une question indispensable alors que la croissance démographique se poursuit, que les besoins en construction se maintiennent, que les déchets du BTP augmentent et que les rénovations et réhabilitation de bâtiments et de quartiers s'enclenchent et se poursuivent.

Il existe également un enjeu d'harmonisation des règles de collecte et de l'optimisation de ce service pour les particuliers et les entreprises.

Évolution du tonnage des déchets non ménagers dans le territoire du SILA (SILA, atopia)

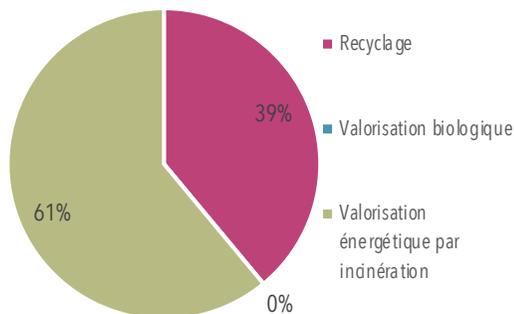


Répartition de la valorisation des déchets du SILA
(SILA, atopia)

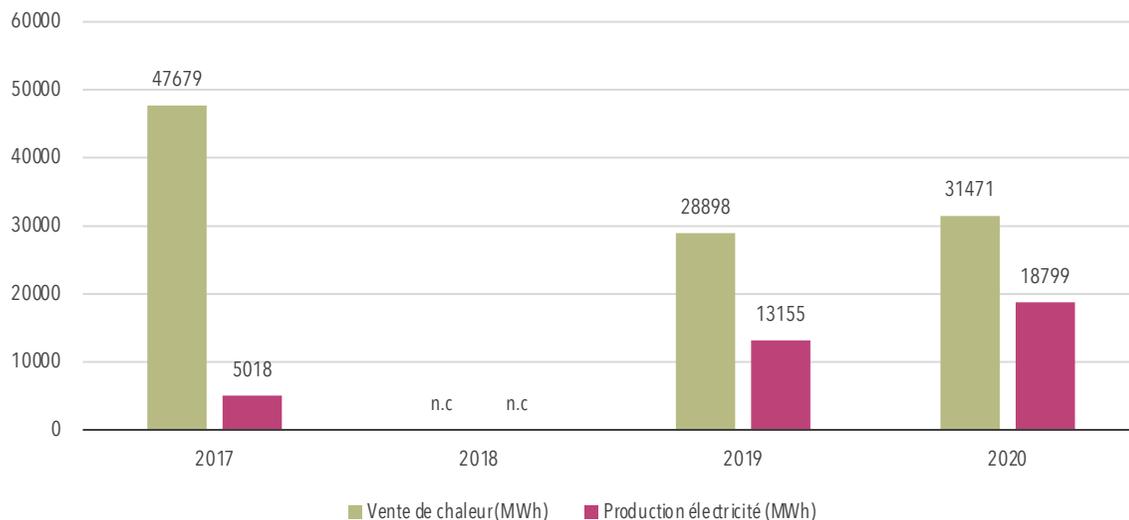


* Installation de stockage de déchets non dangereux

Répartition de la valorisation des déchets dans la CC
Rumilly Terre de Savoie (CC Rumilly Terre de Savoie, atopia)



Valorisation des déchets de l'usine Sinergie (SILA, atopia)



Vers une plus grande et meilleure valorisation des déchets à l'échelle du bassin annécien ?

Les déchets ménagers et assimilés des habitants du territoire du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy sont traités par incinération à l'usine Sinergie. Située à Chavanod, cette installation permet de valoriser les boues des usines de dépollution des eaux usées et les déchets ménagers.

Plusieurs types de valorisation des déchets existent sur le territoire :

- Énergétique : de l'énergie est dégagée par la combustion ;
- Matière / Recyclage : les déchets sont réutilisés comme matières premières secondaires ;
- Biologique : les déchets organiques sont transformés en compost.

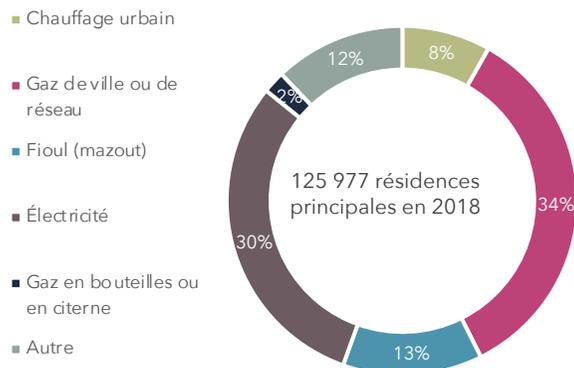
Ainsi, cette usine permet de fournir de la chaleur pour près de 4000 équivalent-logements situés sur la commune de Seynod, alors même que la production d'électricité et la vente de chaleur progressent à nouveau depuis 2018.

La valorisation énergétique prédomine à l'échelle du territoire du bassin annécien, avant le recyclage. Une marge de progression importante existe donc pour la valorisation biologique et la valorisation matière.

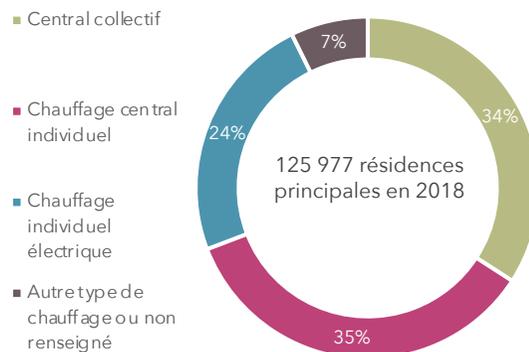
Paradoxalement, malgré les objectifs de réduction des déchets, la diminution du volume de déchets sous 72 000 tonnes mettrait en danger la fonctionnement de l'usine Sinergie.

EIE – Consommation d'énergie et précarité induite

Type de combustible principal utilisé dans les résidences principales du SCoT du bassin annécien en 2018 (Insee, atopia)



Type de chauffage utilisé dans les résidences principales du SCoT du bassin annécien en 2018 (Insee, atopia)

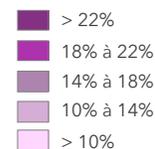


Nombre de ménages potentiellement vulnérables et taux de vulnérabilité énergétique par région en 2015 (Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, RP 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pegase 2015)

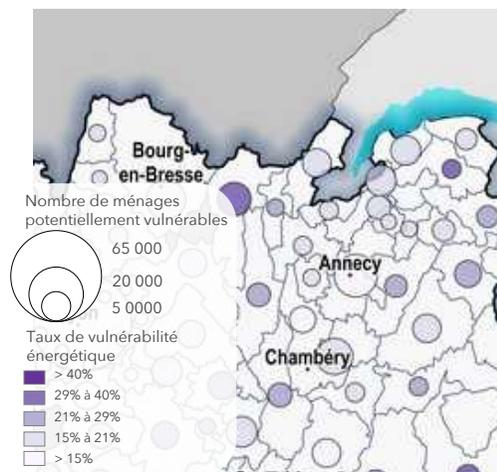
Nombre de ménages potentiellement vulnérables



Taux de vulnérabilité énergétique



Nombre de ménages potentiellement vulnérables et taux de vulnérabilité énergétique par EPCI en 2015 (Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, RP 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pegase 2015)



Un parc résidentiel vieillissant, favorisant la précarité énergétique des habitants du territoire

La vulnérabilité énergétique est un enjeu important d'échelle régionale et départementale (où elle atteint environ 18% des logements), qui se décline également dans le territoire du SCoT.

On peut lire dans les tableaux suivants que les CC des Vallées de Thônes, des Sources du Lac d'Annecy, du Pays de Cruseilles, Arve et Salève et des Quatre Rivières sont particulièrement concernées, leur taux de vulnérabilité énergétique dépassant le taux régional jusqu'à atteindre 23,2% pour la CC des Vallées de Thônes et la CC des Sources du Lac d'Annecy, comptabilisées ensemble. 30% des logements y sont classés G en matière de performance énergétique. Ce pourcentage est élevé dans les autres CC du bassin annécien, et est un peu moins important dans la CA du Grand Annecy.

En son sein, les ménages vulnérables sont le plus souvent des femmes seules et âgées, aux revenus faibles ou très faibles. Les logements vulnérables sont quant à eux grands (plus de 100 m²), à distance des aires urbaines et sont chauffés au gaz en bouteille, au chauffage urbain ou au fioul.

Ainsi, outre la cherté des logements dans le bassin annécien, la rénovation énergétique du parc est un autre enjeu majeur à prendre en compte dans l'aménagement à moyen et long terme dans le périmètre du SCoT.

POINTS D'APPUI

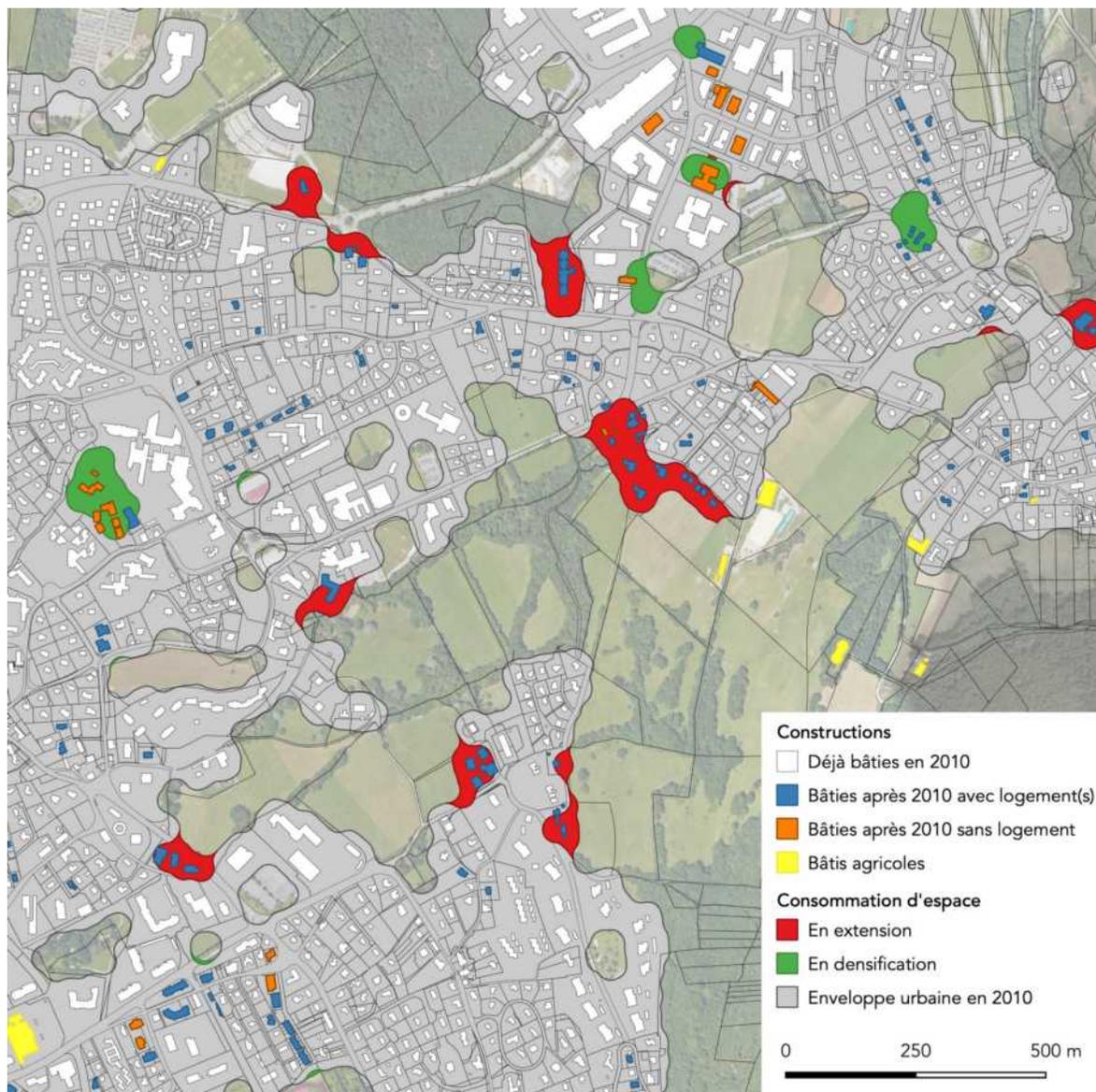
- Un **territoire vulnérable** aux risques naturels, technologiques et au changement climatique
- Des équipements, des ressources et des espaces en **surcharge** de capacité
- Des **besoins croissants** en matière de ressources naturelles et de gestion des déchets, à anticiper dans les futurs aménagements du bassin annécien
- Un **modèle de développement atteignant ses limites** territoriales et à réinventer

POINTS DE VIGILANCE / ENJEUX

- Un territoire disposant d'**équipements nombreux et performants** en matière de gestion de l'eau et des déchets
- Des **outils de gestion et de gouvernance** existants et en renouvellement
- De **nouvelles réflexions et coopérations** en matière de transition énergétique et écologique



ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE – méthodologie



Pour quantifier la consommation d'espace entre 2011 et 2021, les constructions ont été caractérisées selon :

- Leur année de construction, antérieure ou postérieure à 2011 ;
- Leur usage, à savoir habitation, industriel/commercial ou agricole ;
- Leur emprise au sol.

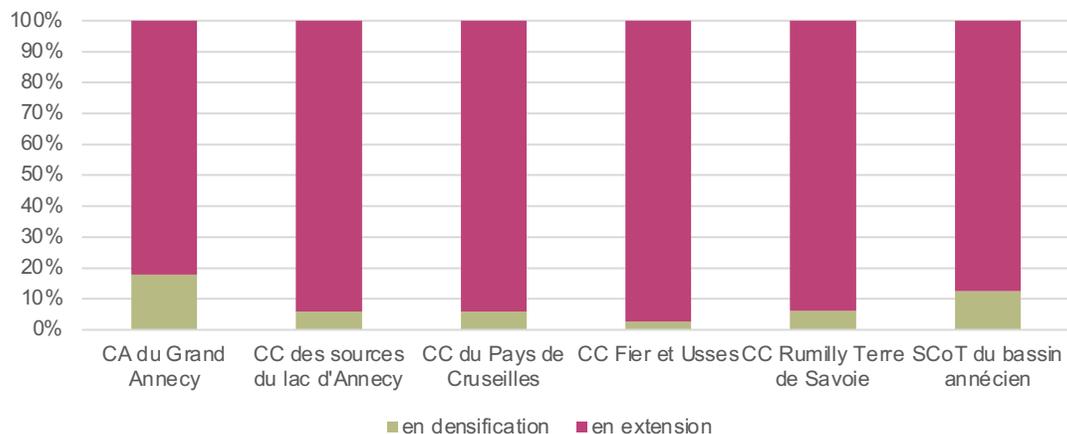
Les constructions agricoles, associées aux usages des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) ne sont pas pris en compte dans les calculs de consommation d'espace. L'enveloppe urbaine a donc été modélisée autour des constructions non agricoles de plus de 50m² d'emprise au sol, en réalisant un tampon de 50 mètres puis de -25 mètres autour de ces constructions (méthode CEREMA).

La croissance de l'enveloppe urbaine entre 2011 et 2021 a ensuite été caractérisée :

- En **densification** si elle recouvre un trou de moins de 5 000 m² dans dans l'enveloppe urbaine de 2010 ;
- En **extension** si elle s'étend sur des espaces qui étaient naturels, agricoles ou forestiers en 2010, et ne recouvrant pas un trou de moins de 5 000 m² dans dans l'enveloppe urbaine de 2010.

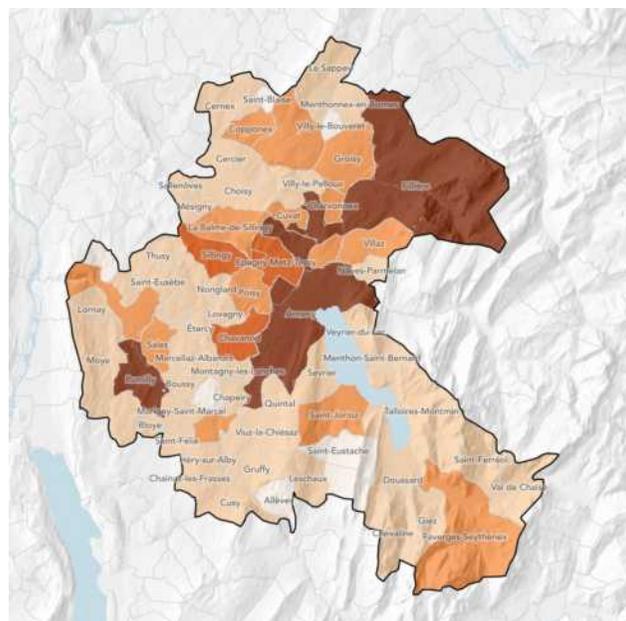
ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Type de consommation d'espaces réalisée sur les 10 dernières années

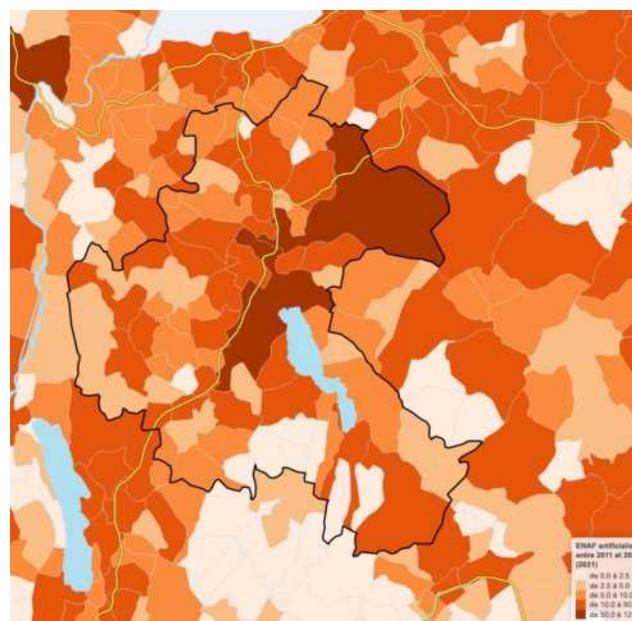


Sur la décennie 2011-2021, référence pour établir la trajectoire ZAN pour les décennies à venir, l'urbanisation sur le bassin annécien a représenté 730 ha, avec 637 ha en extension des enveloppes urbaines de 2011, et 91 ha en densification.

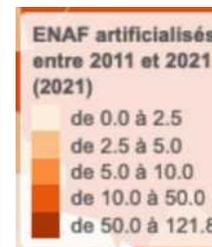
Si la CA du Grand Anancy concentre les communes ayant le plus « consommé » de l'espace sur cette période, à l'exception de Rumilly (51ha), c'est aussi elle qui a réalisé en proportion le plus d'opérations d'aménagement en densification, c'est à dire comprises dans des espaces déjà urbanisés. Concernant Fillière, la consommation d'espace importante réside dans le fait qu'il s'agisse d'une commune nouvelle agrégeant les développements diffus réalisés sur l'ensemble des communes déléguées.



Consommation d'espace entre 2011 et 2021 (Fichiers fonciers, exploitations atopia)

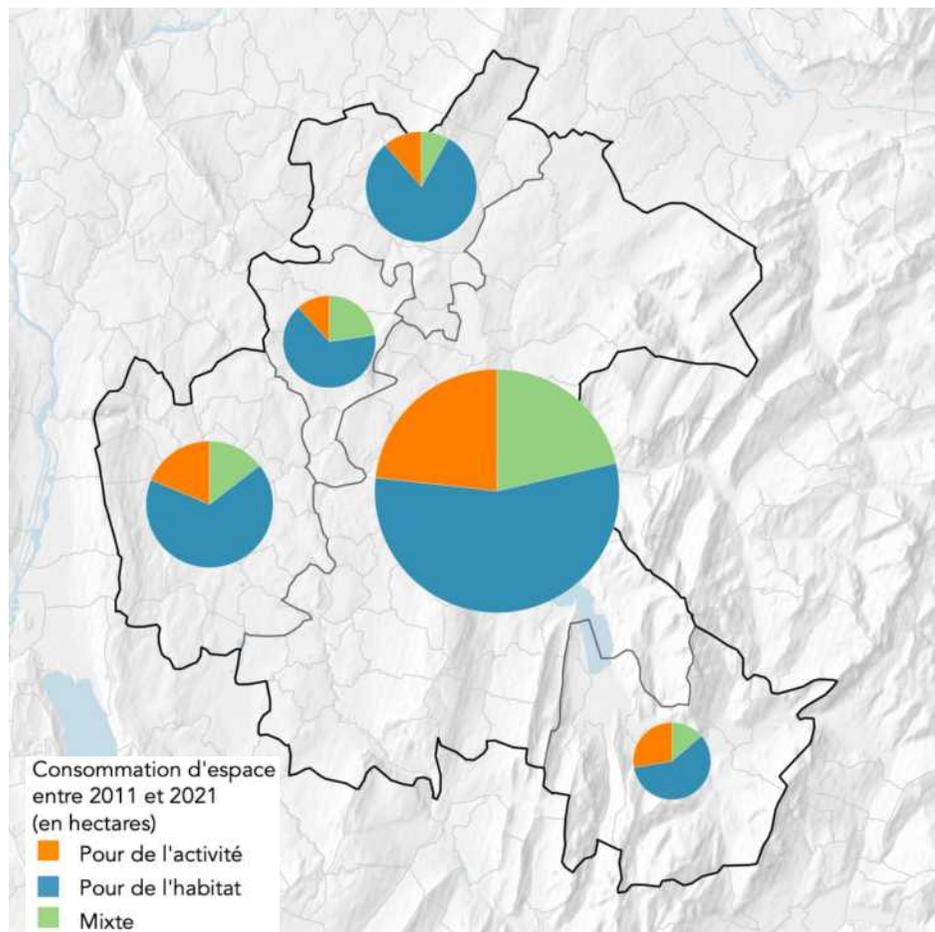


Consommation d'espace entre 2011 et 2021 - source Observatoire national de l'artificialisation des sols (exploitations atopia)



ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

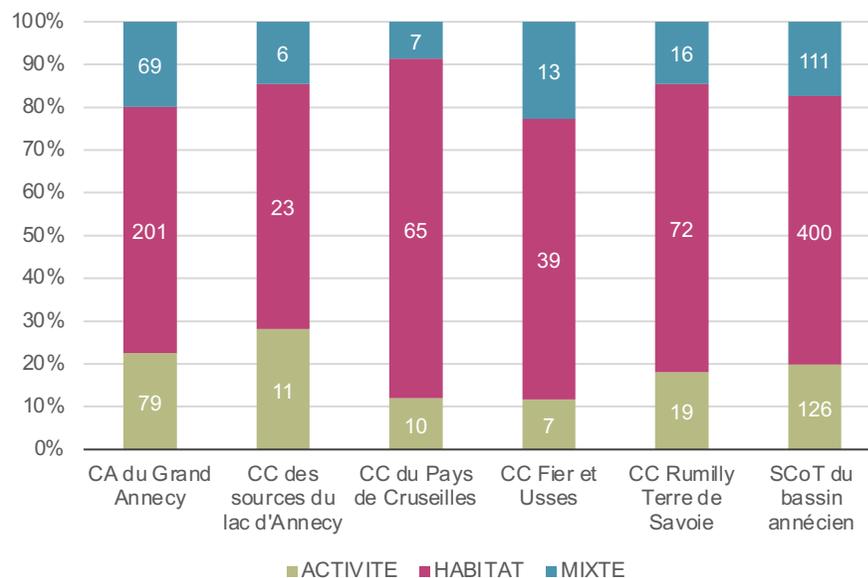
Consommation foncière par destination et par intercommunalité du bassin annécien entre 2011 et 2021 (Fichiers fonciers, exploitations atopia)



La consommation d'espace a d'abord été le fait du développement des tissus résidentiels (400 ha soit 63% du total), avec une plus grande proportion de ce développement dans les territoires connaissant une dynamique de résidentialisation (dissociation entre le lieu de vie et le lieu de travail).

Au contraire, le développement économique, qui a représenté 126 ha sur les 10 dernières années, a été porté par la CA du Grand Annecy (79 ha soit 62% du total du bassin annécien), et la CC Rumilly Terre de Savoie (15%), secteurs qui concentrent les plus grandes emprises d'activités (zone de Périaz à Seynod, zone de Balvay-Pérouses à Rumilly, Espace Leaders à Alby-sur-Chéran, Grand Epagny, PAE des Glaisins ou zone de Vovray à Annecy par exemple).

Destination principale de l'extension urbaine 2011-2021



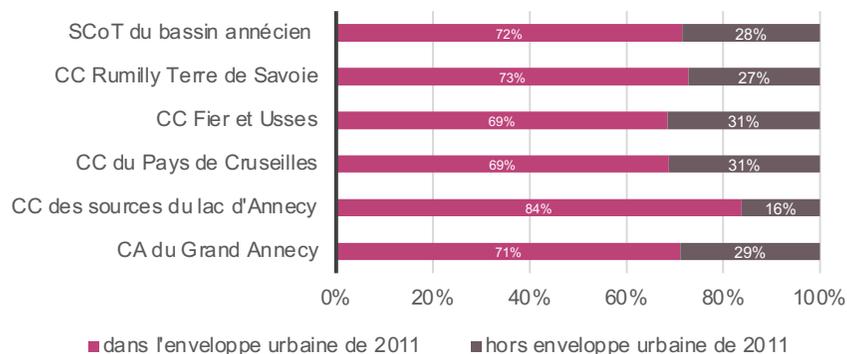
ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Au cours de cette dernière décennie, le développement résidentiel a été réalisé à 71% au sein des enveloppes urbaines de 2011, traduisant une dynamique à l'intensification très forte, et qui concerne l'ensemble du territoire. Toutefois, l'importance de ce phénomène est plus élevée dans la moitié sud du bassin annécien, résultat de plusieurs facteurs :

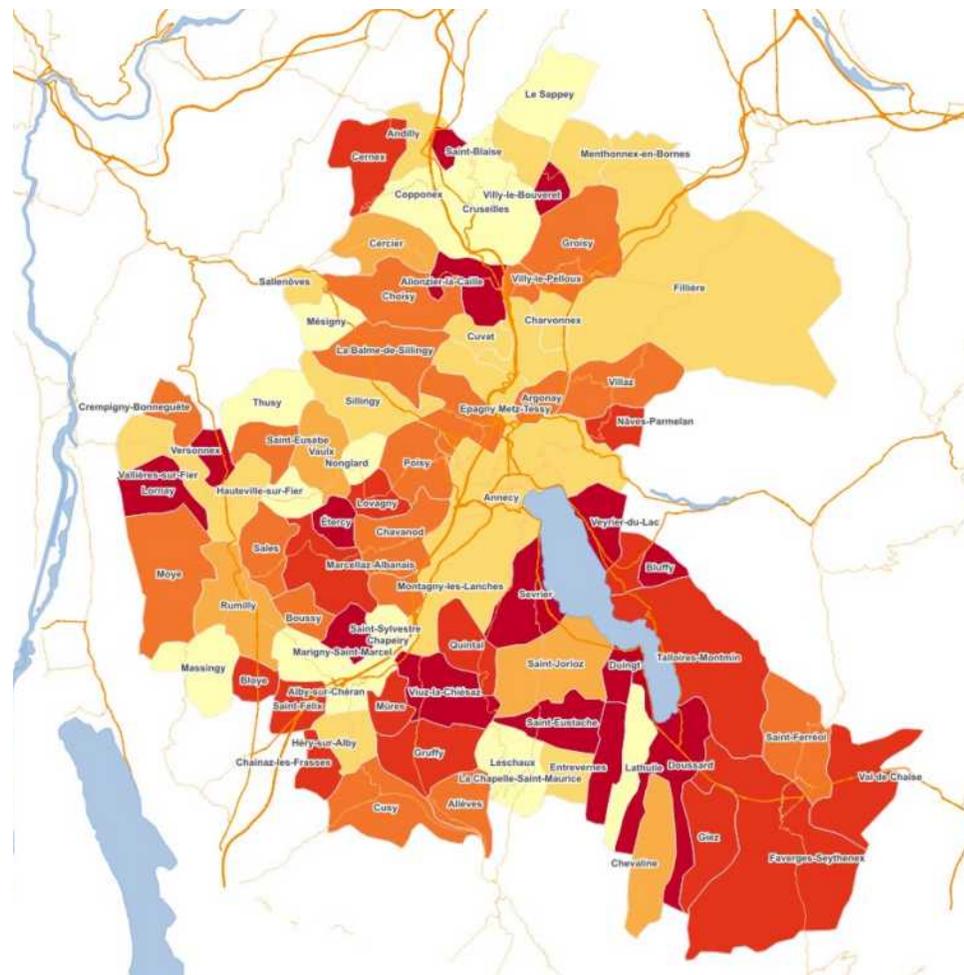
- Les communes riveraines du lac d'Annecy sont soumises à la loi littoral ce qui encadre fortement le développement urbain, le permet au sein des secteurs déjà urbanisés, mais ne permet pas l'extension urbaine ;
- Les contraintes topographiques, tant pour les communes du massif des Bauges, contraintes par le relief montagnard, que celles riveraines du lac avec une faible épaisseur de plaine entre la rive et les contreforts de montagne.

Au contraire, les communes proches du Genevois présentent des développements ayant plus privilégié l'extension, du fait d'une topographie plus plane.

Localisation des logements construits entre 2011 et 2021



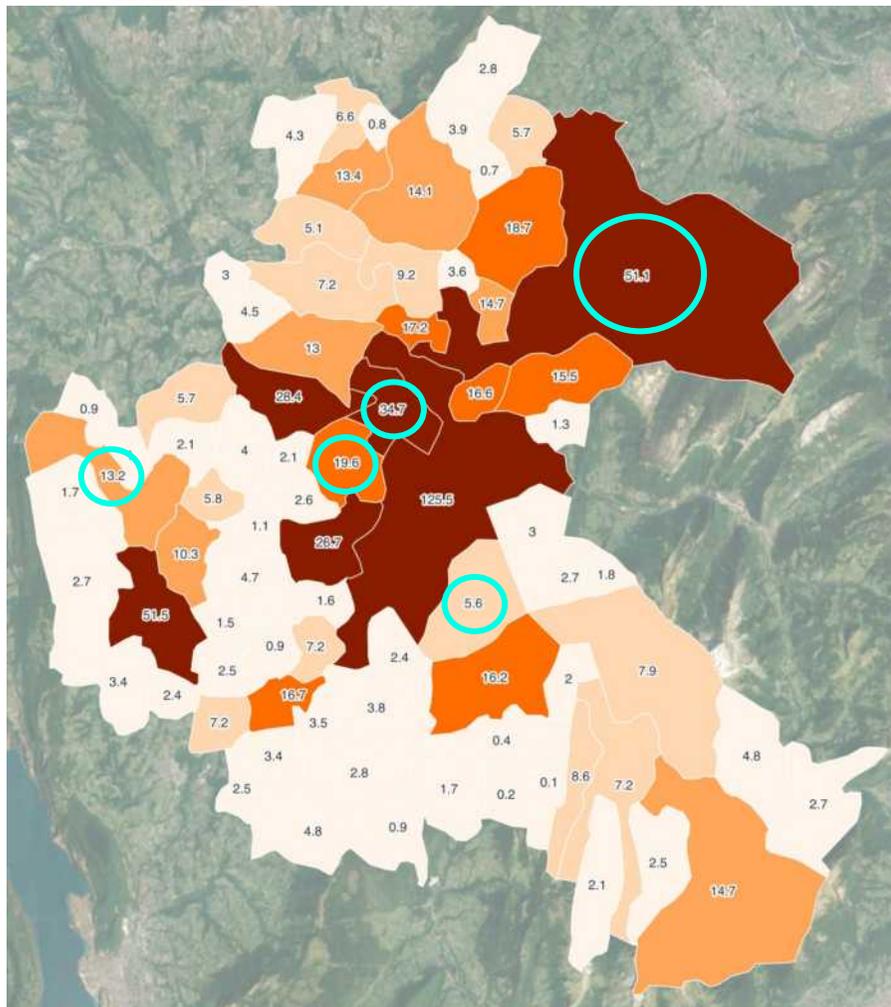
Part des logements construits dans l'enveloppe urbaine sur la production totale entre 2011 et 2021 (Fichiers fonciers, exploitations atopia)



MÉTHODOLOGIE - Comparaison des chiffres sur la consommation d'espace

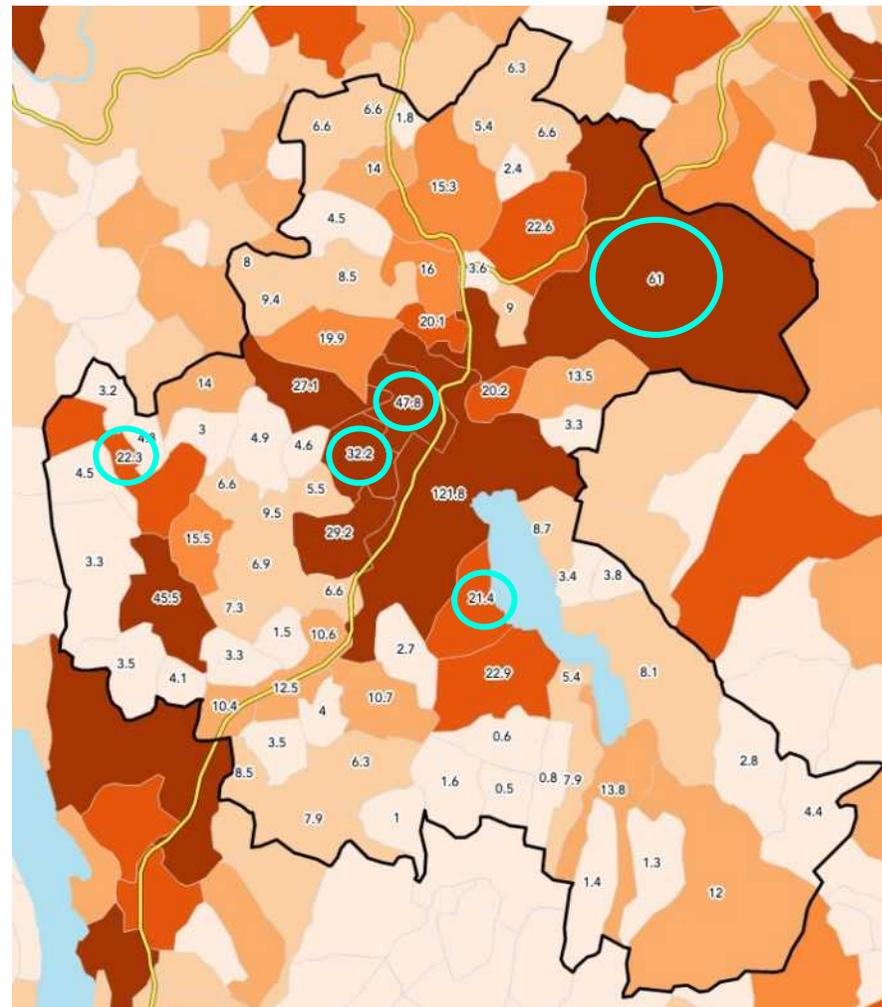
Consommation d'espace par commune

Source : **atopia, 2023** (exploitation des fichiers fonciers, CEREMA)



Consommation d'espace par communes

Source : **Portail de l'artificialisation des sols, 2023**



MÉTHODOLOGIE - Méthode de calcul de la consommation d'espace par atopia

Pour quantifier la consommation d'espace entre 2011 et 2021, les constructions ont été caractérisées selon :

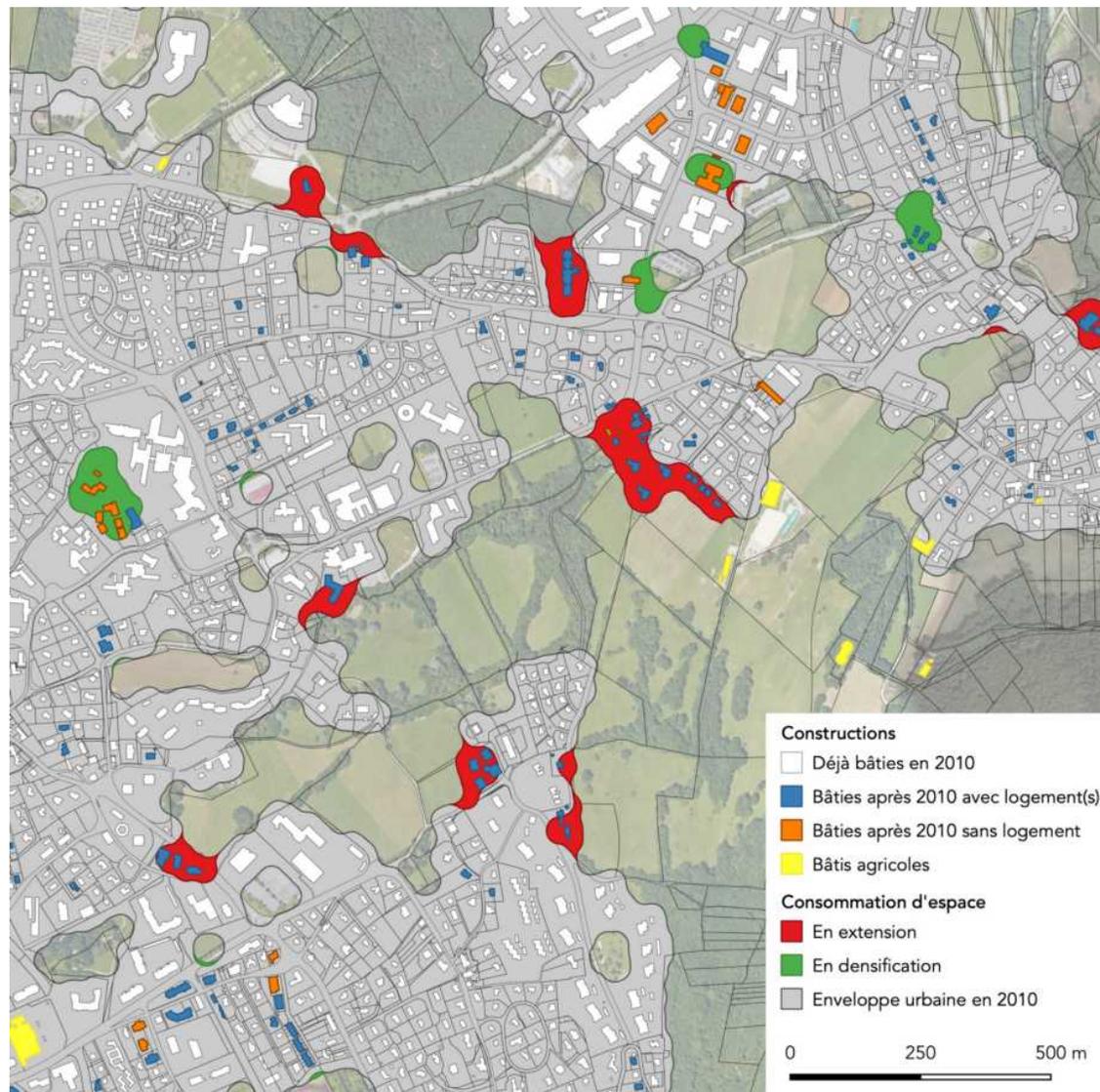
- Leur année de construction, antérieure ou postérieure à 2011 ;
- Leur usage, à savoir habitation, industriel/commercial ou agricole ;
- Leur emprise au sol.

Les constructions agricoles, associées aux usages des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) ne sont pas pris en compte dans les calculs de consommation d'espace. L'enveloppe urbaine a donc été modélisée autour des constructions non agricoles de plus de 50m² d'emprise au sol, en réalisant un tampon de 50 mètres puis de -25 mètres autour de ces constructions (méthode CEREMA).

La croissance de l'enveloppe urbaine entre 2011 et 2021 a ensuite été caractérisée :

- En **densification** si elle recouvre un trou de moins de 5 000 m² dans l'enveloppe urbaine de 2010 ;
- En **extension** si elle s'étend sur des espaces qui étaient naturels, agricoles ou forestiers en 2010, et ne recouvrant pas un trou de moins de 5 000 m² dans l'enveloppe urbaine de 2010.

Modélisation de la consommation d'espace sur SIG (atopia)



MÉTHODOLOGIE - Comparaison des chiffres

Pour comparer et expliquer les écarts, nous disposons de :

- ❑ L'ensemble des couches de travail SIG d'atopia, issues de traitements géomatiques basés sur les Fichiers fonciers 2020 (données MAJIC enrichies par le CEREMA)
- ❑ Dans les Fichiers fonciers, de l'information sur la surface en m2 que le CEREMA considère comme artificialisée, par parcelle (*variable dcntarti - plus d'informations ici* : http://doc-datafoncier.cerema.fr/ff/doc_fftp/table/pnb10_parcelle/last/dcntarti)

Nous sommes donc en mesure de comparer ce que atopia et le CEREMA considèrent comme artificialisé l'année des données, soit en 2020. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de constater ce que le CEREMA considérerait comme artificialisé en 2011, car cette information n'est pas contenue dans les données. Pour s'en rapprocher, nous considérerons que ce que le CEREMA considère comme de la consommation d'espace entre 2011 et 2021 **la surface artificialisée des parcelles construites après 2011**.

Cela reste une estimation, car la somme des surfaces artificialisées des parcelles construites après 2011 aboutit à un chiffre inférieur à celui affiché sur l'Observatoire de l'Artificialisation des Sols.

| Catégorie de la suf | Signification | Classification |
|---------------------|----------------------|-------------------------|
| 01 | Terres | Non artificialisé (NAF) |
| 02 | Près | Non artificialisé (NAF) |
| 03 | Vergers | Non artificialisé (NAF) |
| 04 | Vignes | Non artificialisé (NAF) |
| 05 | Bois | Non artificialisé (NAF) |
| 06 | Landes | Non artificialisé (NAF) |
| 07 | Carrières | Artificialisé |
| 08 | Eaux | Non artificialisé (NAF) |
| 09 | Jardins | Artificialisé |
| 10 | Terrains à bâtir | Artificialisé |
| 11 | Terrains d'agréments | Artificialisé |
| 12 | Chemin de fer | Artificialisé |
| 13 | Sol | Artificialisé |

Source : Mesure de l'artificialisation à l'aide des Fichiers fonciers (<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/definition%20artificialisation%20FF%20V3.pdf>)

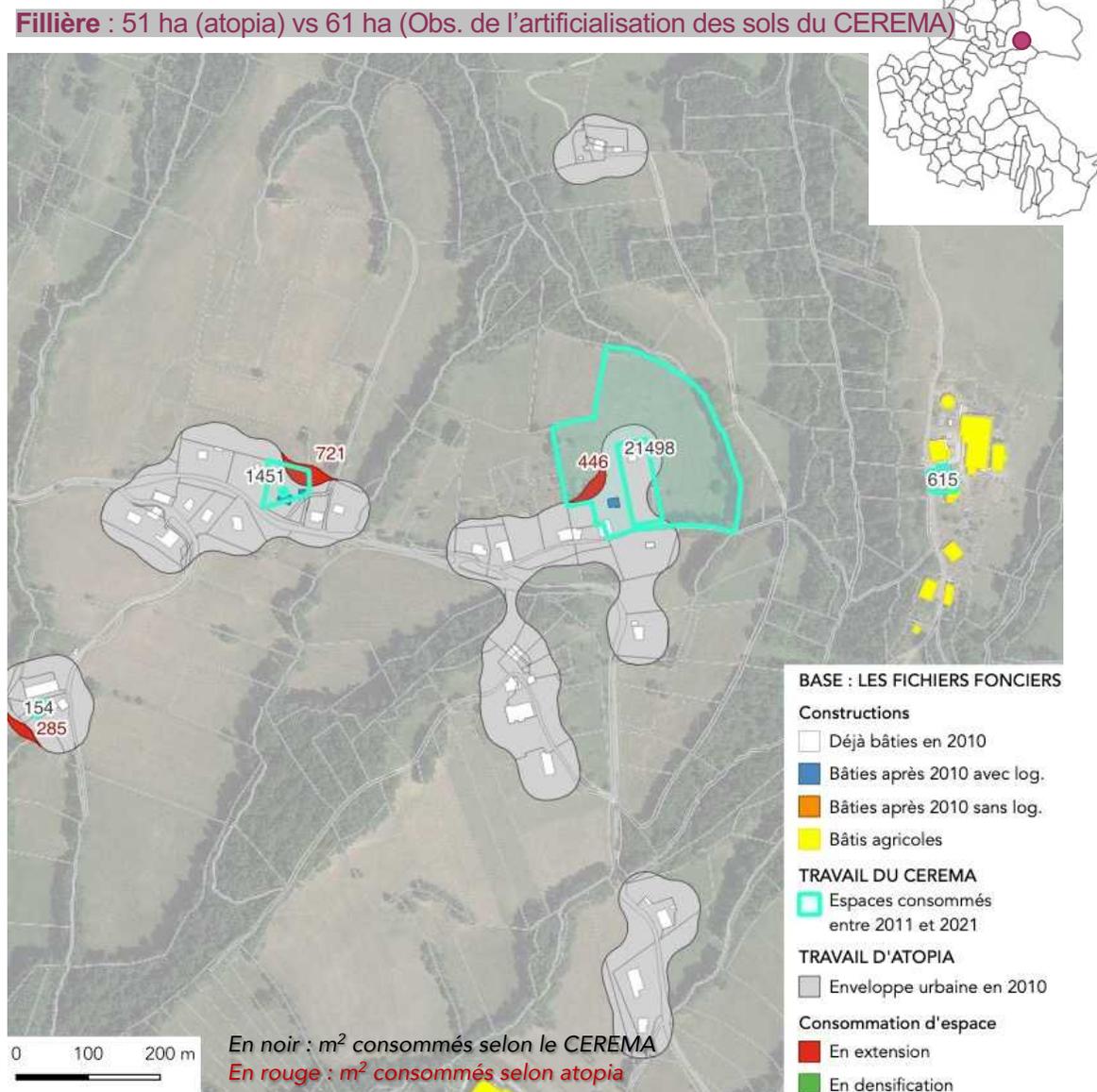
La méthodologie d'atopia identifie les surfaces artificialisées à partir des bâtiments non agricoles de plus de 10m2 d'emprise au sol (soit **que** la catégorie 13 = Sol). Par conséquent, **la consommation d'espace estimée par le CEREMA est supérieure à celle d'atopia**.

MÉTHODOLOGIE – Exemples des différences de traitement par les deux méthodes

Comparaison cartographique de ce qui est considéré comme consommé en 2020

Les parcelles entourées en bleu turquoise sont celles que le CEREMA identifie comme tout ou partie consommée entre 2011 et 2021.

>> Comme on peut le voir, la méthode du CEREMA a tendance à **suresimer la consommation d'espace**.



MÉTHODOLOGIE – Exemples des différences de traitement par les deux méthodes

Comparaison cartographique de ce qui est considéré comme consommé en 2020

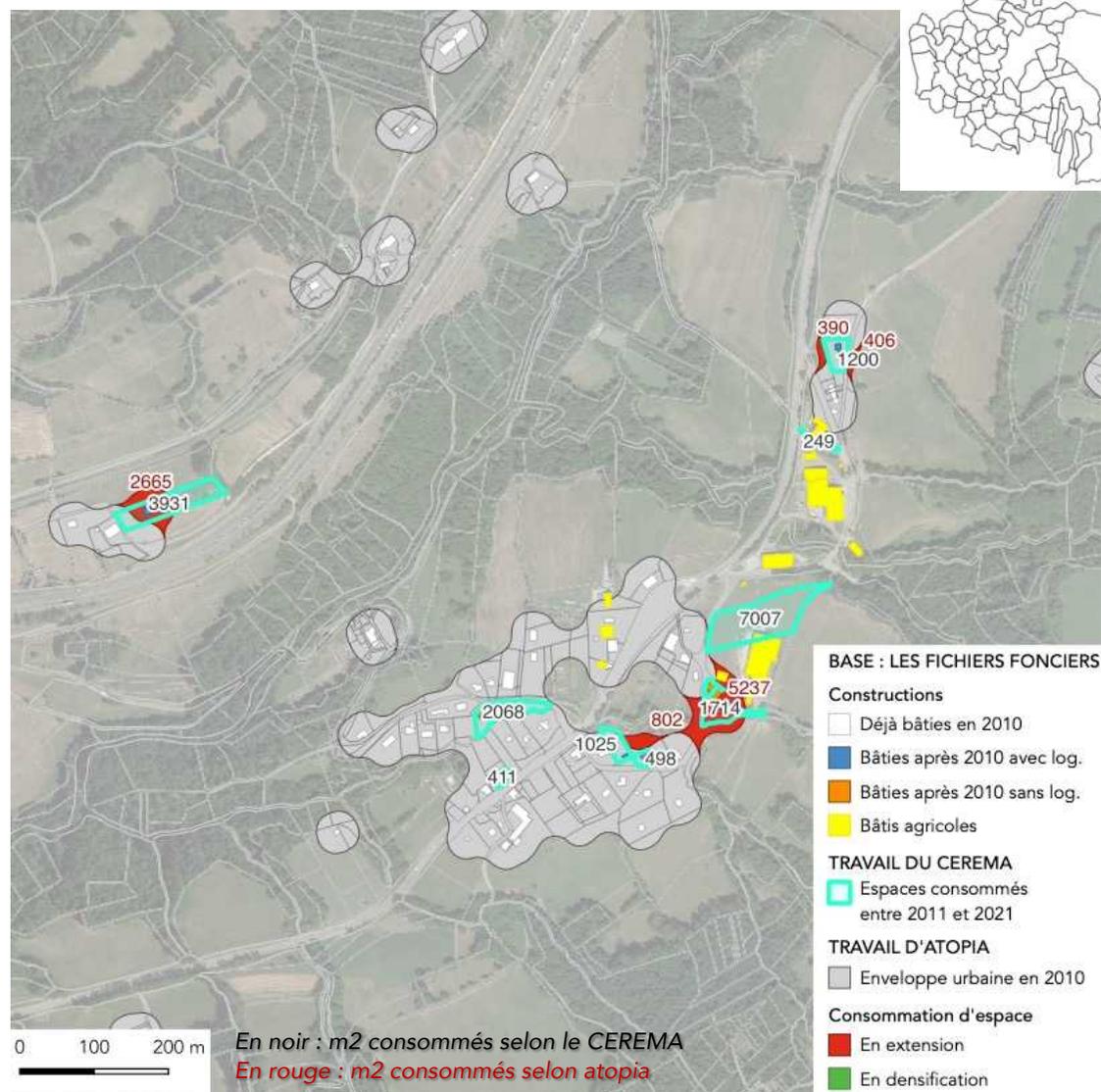
Les parcelles entourées en bleu turquoise sont celles que le CEREMA identifie comme tout ou partie consommée entre 2011 et 2021.

>> Comme on peut le voir, la méthode du CEREMA méthode a tendance **à surestimer la consommation d'espace.**

Ici, sont pris en compte dans la consommation d'espaces par le CEREMA :

- Des espaces artificialisés pour les activités agricoles ;
- les parcelles totales des terrains ayant accueilli une construction.

Fillière : 51 ha (atopia) vs 61 ha (Obs. de l'artificialisation des sols du CEREMA)



MÉTHODOLOGIE – Exemples des différences de traitement par les deux méthodes

Comparaison cartographique de ce qui est considéré comme consommé en 2020

Les parcelles entourées en bleu turquoise sont celles que le CEREMA identifie comme tout ou partie consommée entre 2011 et 2021.

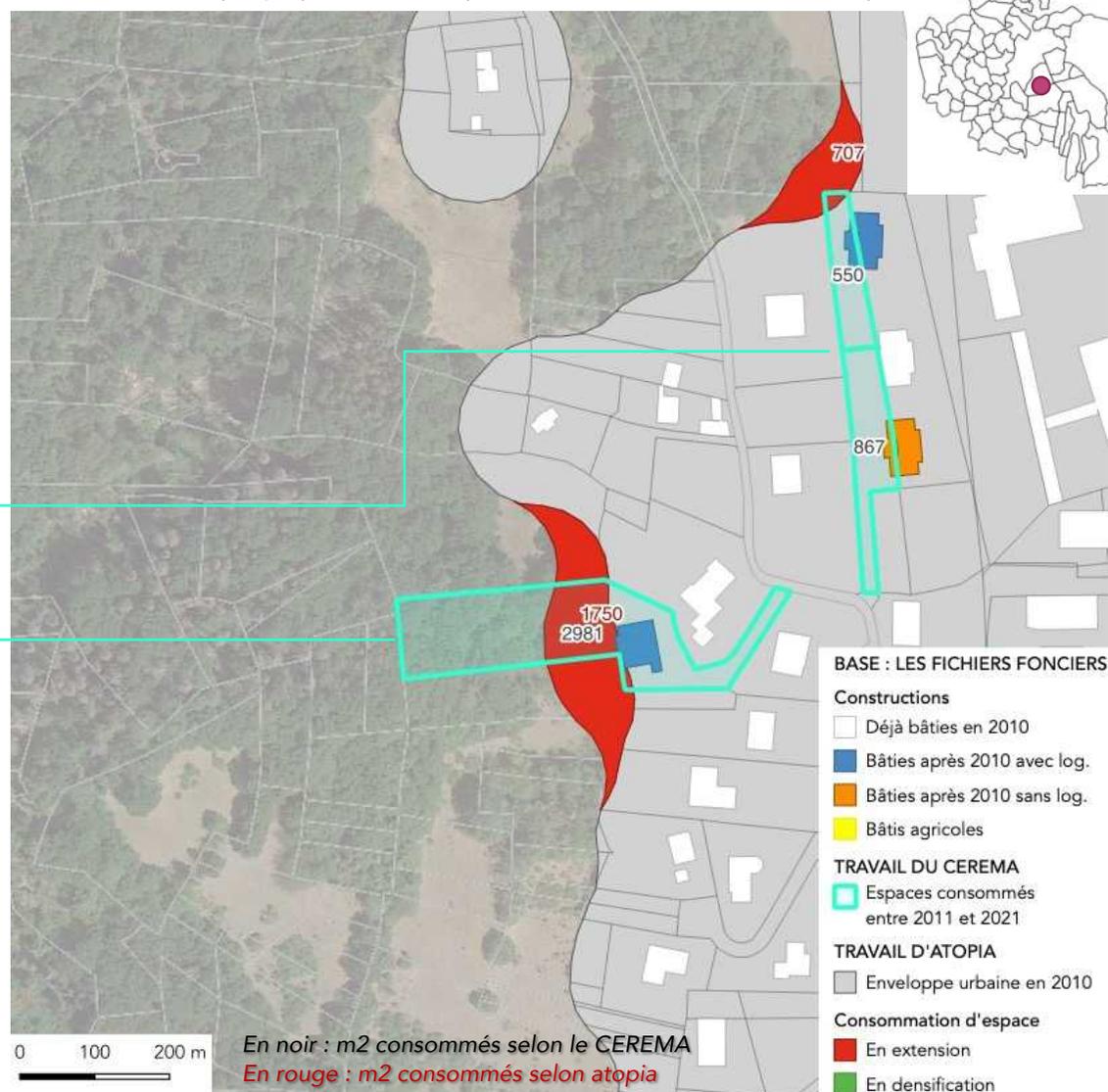
>> Comme on peut le voir, la méthode du CEREMA méthode a tendance à **surestimer la consommation d'espace**.

Dans le cas précis :

- Pour ce bâtiment construit en 2011, les fichiers fonciers indiquent que le sol de la parcelle est en majorité de type 13 – SOL et qu'il contient 0 m² de sol de type Naturel, Agricole ou Forestier. En résulte estimation une consommation d'espace de 1250 m² supérieure à celle constatée par atopia.
- Pour les bâtiments construits depuis 2011 compris dans l'enveloppe urbaine de 2010, le CEREMA identifie une artificialisation (1,4 ha) alors qu'atopia n'en identifie qu'à la marge (0,7 ha).

| | |
|-----------|------|
| cgrnumd | 13 |
| cgrnumdxt | SOLS |
| dcntsf | 1500 |
| dcntarti | 2981 |
| dcntnaf | 0 |
| dcnt01 | 0 |
| dcnt02 | 0 |
| dcnt03 | 0 |
| dcnt04 | 0 |
| dcnt05 | 0 |
| dcnt06 | 0 |
| dcnt07 | 0 |
| dcnt08 | 0 |
| dcnt09 | 0 |
| dcnt10 | 0 |
| dcnt11 | 1481 |
| dcnt12 | 0 |
| dcnt13 | 1500 |

Sévrier : 5,6 ha (atopia) VS 21,4 ha (Obs. de l'artificialisation des sols)



PARTIE 3 : TRANSITIONS – Synthèse cartographique



Point d'appui

Un patrimoine naturel qui s'appuie d'une part, dans les secteurs les plus bas, sur de nombreux milieux humides plutôt circonscrits (notamment des marais et roselières, ex. albanais), les réseaux hydrographiques du Fier et des Ussets (loutre) et sur de vastes espaces montagnards qui abritent des habitats pour une avifaune remarquable (Milan royal, Gypaète barbu, Tetras Lyre) et de vastes habitats forestiers.

- Espaces de végétation
- Réservoirs de biodiversité
- Espaces perméables relais surfaciques de la trame verte et bleue
- ▬▬▬ Corridors écologiques
- ▬▬▬ Relais linéaires de la trame bleue
- ▨▨▨ 27% du territoire classé PNR Massif des Bauges avec des cœurs de biodiversité stratégique sur les communes de Faverges, Seythenex, Chevaline.
- ☀ Consommation énergétique maîtrisée malgré la hausse d'habitants et de l'activité.
- ☀ Un potentiel ENR encore sous-exploité qui recèle des gisements importants de production énergétique locale.

Point de vigilance

- Des habitats naturels humides souvent fractionnés par l'urbanisation ou par les infrastructures linéaires qui fragilisent leur fonctionnement.
- Fortes consommations énergétiques qui implique une division par 2 de la consommation actuelle à l'horizon 2050 - une nécessité d'amplifier les efforts dans les secteurs « résidentiel » et « transports ». Seulement 7% de la production locale est assurée par les ENR, dont 65% par la biomasse. Des potentiels restent sous exploités tels que le solaire.
-
- Très forte sollicitation de la ressource en eau qui montre des limites de disponibilité et d'atteinte des habitats naturels.
- Des zones urbaines denses (cœur d'Agglo) fortement soumises aux risques naturels (inondation), aux pollutions des sols et vulnérables aux pollutions atmosphériques (présence d'infrastructures routières importantes, importance des mobilités carbonées dans les solutions locales).
- ▬▬ Axes autoroutiers